

Ecole Doctorale EOS (ED 396) « Economie, organisations et société »

Sophiapol (EA 3932) « Sociologie, philosophie et anthropologie politiques »
Equipe **Lasco** « Laboratoire d'analyses socio-anthropologiques du contemporain »

LA SEXUALITE EN PRISON DE FEMMES

Myriam JOËL-LAUF

Thèse pour l'obtention du doctorat nouveau régime en Sciences Humaines et Sociales,
mention **Sociologie**

Préparée sous la direction de **Philippe COMBESSIE**

Soutenue publiquement le 12 novembre 2012

Membres du jury

BOZON Michel, Directeur de recherche à l'INED, rapporteur

CARDI Coline, Maître de conférences à l'Université Paris 8, examinatrice

CHAUVENET Antoinette, Directrice de recherche émérite au CNRS, rapporteure

COMBESSIE Philippe, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, directeur

MOSSUZ-LAVAU Janine, Directrice de recherche émérite au CNRS, examinatrice

ROSTAING Corinne, Maître de conférences (HDR) à l'Université Lyon II, examinatrice

SCHWARTZ Olivier, Professeur à l'Université Paris 5, examinateur

*A ma mère,
dont la soif de connaissances ne sera jamais étanchée.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1. Un objet d'étude marqué par une triple illégitimité	7
2. Une investigation empirique fondée sur la déshomogénéisation des dimensions spatiale et temporelle	12
3. Quelques précisions sur les postures de recherche adoptées	28
<hr/>	
PARTIE 1 : UNE SEXUALITE CLANDESTINE	35
I. Au parloir, une activité sexuelle prohibée	36
1. Parloirs individuels - parloirs collectifs : une exploitation différenciée de la zone d'incertitude	38
2. Transgression, respect et application du règlement	44
II. L'angoisse de la proximité physique entre femmes et hommes détenus	56
1. Des rencontres sous haute surveillance dans les failles organisationnelles	61
2. Les activités mixtes, un dispositif qui suscite bien des réticences	84
III. L'inceste carcéral : quand la relation professionnelle se double d'une relation intime	98
1. Une réalité difficilement identifiable	100
2. La « bonne distance » pour ne pas éveiller les soupçons	104
<i>Conclusion sur la sexualité clandestine</i>	113
<hr/>	
PARTIE 2 : UNE SEXUALITE INVISIBLE	116
I. Des changements dans la continuité de la situation précarcérale	118
1. L'activité sexuelle au parloir au prisme des orientations intimes et de la pudeur	120
2. Le courrier, un moyen privilégié de faire évoluer les rapports sociaux de sexe entre conjoints	138
3. La dimension sexuelle des UVF invisibilisée par les dimensions conjugale et familiale	158
4. Renouer avec le désir sexuel hors des murs	177

II. S'engager dans une nouvelle relation intime au cours de l'incarcération	191
1. Avec une personne extérieure au milieu carcéral : un choix prudent ?	193
2. Avec un homme détenu : une décision irréfléchie ?	198
3. Avec une autre femme détenue : un évènement biographique marquant?	206
<i>Conclusion sur la sexualité invisible</i>	233
<hr/>	
PARTIE 3 : UNE SEXUALITE OSTENSIBLE	236
I. Un vent de scandale : la régulation de la sexualité à découvert dans l'entre-soi féminin	237
1. Parler publiquement de sexe : le poids des règles derrière l'apparente liberté	239
2. Le rejet des conduites homosexuelles ostensibles	253
II. La détention féminine, une enclave dans la « maison-des-hommes »	264
1. Un espace d'exercice professionnel préservé du rappel du pouvoir des hommes sur le sol pénitentiaire	265
2. Un espace d'inversion des rapports de pouvoir entre les sexes défendu par les détenues	281
<i>Conclusion sur la sexualité ostensible</i>	296
<hr/>	
PARTIE 4 : UNE SEXUALITE RATIONALISEE	299
I. Une sexualité instrumentalisée	301
1. Le vagin au cœur des processus de contrôle de la situation d'addiction aux substances psychoactives	302
2. Une rationalisation instrumentale de la sexualité conjugale ayant de fortes répercussions sur l'économie relationnelle en détention	315
3. Le caractère utilitaire des échanges entre les professionnels de l'écoute et les détenues accusées d'agression sexuelle sur mineur ou de complicité	348
II. Normaliser la sexualité au moyen de dispositifs de prévention	362
1. La prévention des comportements sexuels à risque des femmes détenues	364
2. La prévention des pressions sexuelles entre femmes détenues	381
<i>Conclusion sur la sexualité rationalisée</i>	391
<hr/>	

CONCLUSION GENERALE 394

I. La prison de femmes, un puissant relai du modèle contemporain légitime de sexualité féminine 395

1. Confortation et remise en question des modèles de conduites traditionnellement assignés aux femmes 395
2. Importation et exportation des normes restreignant l'exercice de l'activité sexuelle 399
3. Discipline et autocontrôle exercés sur les conduites sexuelles 403

II. Quelques remarques pour clore l'étude et ouvrir sur de nouvelles perspectives de recherche 406

BIBLIOGRAPHIE 412

REMERCIEMENTS 436

Liste des sigles et des abréviations

ACSF : Analyse des comportements sexuels en France

AP : Administration pénitentiaire

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAP : Commission d'application des peines

CAP : Contrat d'apprentissage professionnel

CAT : Centre d'aide par le travail

CD : Centre de détention

CHU : Centre hospitalier universitaire

CIP : Conseiller d'insertion et de probation

COTOREP : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel

CP : Centre pénitentiaire

CPP : Code de procédure pénale

DAP : Direction de l'administration pénitentiaire

DDASS : Direction des affaires sanitaires et sociales

DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires

DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

ENAP : Ecole nationale de l'administration pénitentiaire

GENEPI : Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées

ILS : Infraction à la législation des stupéfiants

IST : Infections sexuellement transmissibles

JAP : Juge d'application des peines

JI : Juge d'instruction

JLD : Juge des libertés et de la détention

MA : Maison d'arrêt

MAF : Maison d'arrêt des femmes

PEP : Projet d'exécution de peine

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PMI : Protection maternelle et infantile

PS : Permission de sortir

QF : Quartier femmes

QH : Quartier hommes

RMI : Revenu minimum d'insertion

SMPR : Service médico-psychologique régional

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TIG : Travail d'intérêt général

TS : Tentative de suicide

UCSA : Unité de consultation et de soins ambulatoires

UVF : Unité de vie familiale

INTRODUCTION

1. Un objet d'étude marqué par une triple illégitimité

En 1911, Emile Durkheim soulignait le caractère mystérieux de l'acte sexuel qui trouble, déconcerte et éveille des sentiments contradictoires exprimant la répulsion et l'offense aussi bien que l'attraction [Durkheim, 1975¹]. Un siècle plus tard, et en dépit des nombreuses recherches s'étant depuis lors attachées à en démontrer le caractère objectivable, la sexualité ne semble toujours pas s'être complètement déprise de son mystère. Quiconque s'intéresse à la prison ne peut manquer de dresser le même constat, les sentiments à propos de ce qui se passe derrière les murs renvoyant tout autant à de la fascination qu'à de l'aversion. La force avec laquelle le sens commun impose spontanément des représentations *a priori* vis-à-vis de ces deux objets, et surtout les réticences manifestes de tout-un-chacun à s'en départir, mettent ainsi en lumière la survivance de domaines illégitimes sur la carte de l'investigation sociologique. En leur cœur, la sexualité en prison de femmes est marquée par une triple illégitimité.

Une première illégitimité renvoie au fait que les frontières de l'objet sexualité sont floues, car elles se sont historiquement partagées entre les domaines de la morale, de la psychologie, de la biologie et de la médecine : « fondamentalement, la sexualité en tant que telle constitue encore un champ à délimiter, un objet en plein processus de construction » [Loyola, 1999 : 12]. Il convient d'abord de rappeler que depuis l'Antiquité² l'activité sexuelle a été construite comme un domaine moral [Foucault, 1984a] et que la morale sexuelle judéo-chrétienne a durablement imprégné les esprits d'une conception intime³ et privée de la sexualité, la seule forme d'expression autorisée étant limitée à la pratique confessionnelle. Fondé sur une entreprise d'objectivation, l'intérêt minutieux que porte le sociologue aux pratiques sexuelles et aux

¹ Pour chaque référence bibliographique citée dans le texte, la date indiquée se rapporte à l'édition consultée.

² Michel Foucault souligne que la morale sexuelle n'est pas à attribuer à la morale judéo-chrétienne, puisqu'elle a été précocement recommandée par la philosophie grecque. Il invite ainsi à corriger l'opposition couramment admise entre une pensée païenne tolérante et les morales tristes et restrictives qui lui feront suite : « Il faut bien voir en effet que le principe d'une tempérance sexuelle rigoureuse et soigneusement pratiquée est un précepte qui ne date ni du christianisme, ni de l'Antiquité tardive » [Foucault, 1984a : 274].

³ Celle-ci tend presque à une certaine sacralisation. J'en mesurai d'ailleurs la puissance inhibitrice à l'aune de la réaction scandalisée d'un magistrat lorsque je le questionnai sur sa position vis-à-vis d'une éventuelle « réforme de la sexualité » en prison : il lui était proprement intolérable que je puisse employer cette expression à l'endroit de l'expérience intime et sacrée que représentait selon lui l'activité sexuelle humaine : « C'est étonnant votre expression : une réforme de la sexualité ! Non mais vous vous rendez compte là ce que vous venez de dire ! Enfin ça m'est difficilement audible cette expression. (*Pourquoi ça vous gêne ?*) Alors là c'est toute la définition de la sexualité ! Non parce que ça voudrait dire qu'il serait possible de l'extérieur, qu'on peut réformer ce qu'il y a de plus intime ... (*Mais ça viendrait 'd'en haut'*). Il m'interrompt pour couper court à la discussion) [[Augustin, juge des libertés et de la détention, 54 ans, 15 ans d'ancienneté dans la magistrature]

représentations que leurs auteurs y attachent se heurte à ces considérations. La sexualité est donc un objet de discours privés, sur lequel les investigations générales paraissent suspectes [Bozon, Léridon 1993].

D'aucuns pourraient objecter qu'elle se donne aujourd'hui à voir et à entendre sans réserve dans nos sociétés contemporaines. Comme nous serons amenés à le développer ultérieurement, les formes ostensibles de sexualité sont loin de s'affranchir de certaines normes concourant à les légitimer. S'il existe bien une banalisation contemporaine du sexuel, rappelons, pour ne citer que ces quelques arguments, qu'il subsiste une invisibilité de la sexualité physique proprement dite [Bozon, 1999], que les sujets ont toujours des difficultés à nommer explicitement leurs pratiques sexuelles [*Ibid.*], que le monde des sciences sociales résiste à développer des enseignements portant sur la sexualité, et que les chercheurs travaillant le sujet éprouvent un besoin de justification [Deschamps, 2012].

Dépourvu d'objectif pratique défini, le discours sociologique sur la sexualité n'est ensuite pas considéré comme le plus adéquat, le discours en provenance des disciplines à visée clinique semblant au contraire plus autorisé¹ [Bozon, Léridon, 1993]. Parce que corps et sexualité ont davantage que des relations de voisinage et présentent des zones d'inclusion réciproques [Deschamps, 2012], il me semble utile de reprendre à l'endroit de la sexualité ce qui a été dit auparavant sur le corps : elle « résiste à l'analyse » et représente « un impensé de la théorie sociale », la nature tenant lieu de référentiel absolu [Fassin, Memmi, 2004]. Etudier sociologiquement la sexualité implique donc nécessairement une entreprise de resocialisation de l'objet et partant une prise de distance avec les disciplines qui s'en sont arrogé l'examen. Cet effort concerne également le sociologue intéressé par ces questions. En effet, si au sein de la discipline sociologique il est aujourd'hui globalement admis que la sexualité relève du social, il semble en revanche toujours illégitime que son étude puisse totalement s'affranchir des postulats édictés par les disciplines à visée clinique, comme en témoigne la nette coloration psychobiologique de recherches se réclamant pourtant de la sociologie² [Gaillard, 2008]. Les difficultés de certains sociologues, profondément imprégnés des versions simplifiées de la

¹ Catherine Deschamps fait état d'un « concours de la meilleure légitimité » particulièrement féroce, dans la mesure où l'objet sexualité participe du clivage entre nature et culture et qu'il renvoie à des thèmes perçus comme des fondamentaux humains. [Deschamps, 2012].

² Le sociologue Arnaud Gaillard qui a travaillé sur la sexualité des personnes détenues déclare par exemple dans son introduction : « Compte tenu de notre objet, cette recherche sociologique ne fait volontairement pas l'économie d'un regard croisé aux confins entre les dimensions psychologiques et psychanalytiques » [Gaillard, 2008 : 14]. Il semble utile de rappeler qu'une science qui ne pourrait expliquer les faits constituant son objet qu'en ayant recours à une autre science se confondrait avec cette dernière [Mauss, Fauconnet 1901], ceci amenant de fait à remettre en question le caractère sociologique même de ce type de recherche.

psychanalyse¹ [Bozon, 2003] constituent ainsi l'écho le plus manifeste de la persistance d'une certaine illégitimité de la sociologie vis-à-vis du sexuel. C'est un truisme de le souligner mais j'insiste sur le fait que cette étude s'inscrit, ou à tout le moins s'attache à le faire, dans une perspective rigoureusement sociologique. Je n'entends pas par là que l'objet sexualité ne peut être appréhendé au prisme d'une approche psychologique, biologique ou encore philosophique, mais je précise qu'*en tant que sociologue* je me concentrerai sur sa *part sociale*, Bernard Lahire rappelant que « Tout sociologue se définit d'abord et avant tout par sa discipline, c'est-à-dire par un point de vue et de connaissance spécifique, et non par ses objets » [Lahire, 2005 : 310].

La seconde illégitimité renvoie au caractère éminemment polémique de la question de la sexualité en milieu carcéral. En quoi celle-ci, par sa seule mention, suffit-elle à susciter les controverses les plus vives ? D'abord, tel que se sont attachés à le mettre en avant les chercheurs engagés, parce que l'activité sexuelle des personnes détenues se déroule dans un cadre punitif et coercitif, ce contexte particulier conférant à toute étude sur le sujet un indéniable soupçon d'illégitimité. En effet le sociologue, qu'il se revendique ou non de la perspective du dévoilement, met en lumière des pratiques copieusement alimentées de *clos* et de *secret* [Gaillard, 2008], susceptibles d'aller à l'encontre des règles édictées. Il est de fait perçu –ou se revendique lui-même– comme un détracteur du système carcéral, en ce que sa recherche le conduit à s'intéresser à des aspects contredisant l'image officielle² [Bizeul, 1998]. Cependant il convient d'affiner le propos en faisant remarquer que s'il dévoile effectivement des pratiques violant les règles de l'institution, d'autres objets d'étude ne provoquent pas une telle polémique alors même qu'ils impliquent tout autant, voire davantage, un intérêt à des illégalismes (on pensera par exemple au trafic de drogues).

Il s'avère que les membres du personnel de direction approchés au commencement de mon étude –avec qui j'étais en contact pour la plupart depuis plusieurs années³– n'ont en réalité manifesté aucune réaction d'hostilité ou de crainte à l'annonce de mon projet de recherche. Bien au contraire, ma démarche a été accueillie avec enthousiasme et j'ai même été félicitée de m'intéresser à un thème sur lequel existe aussi peu d'informations. Cela m'amène à formuler la remarque suivante : l'illégitimité qui pèse sur l'étude de la sexualité en milieu carcéral renvoie

¹ Armand Hotimsky fait remarquer à cet endroit que la France a une culture psychanalytique particulièrement puissante, riche et forte en dogmes, le plus souvent édictés à partir des théories freudiennes ou lacaniennes [Hotimsky, 2003].

² Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang font remarquer qu'« Ainsi mise en cause et toujours potentiellement suspecte, l'Administration Pénitentiaire se trouve en situation d'alarme et conduite à adopter une attitude défensive chaque fois que le regard est porté sur les pratiques de 'derrière les murs' » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 25].

³ Mes deux enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de mon master 1 et de mon master 2 portaient sur des problématiques carcérales pour lesquelles j'avais été amenée à fréquenter plusieurs établissements pénitentiaires [Joël, 2006 ; Joël, 2007].

finalement moins à l'objet lui-même qu'à la façon dont celui-ci a été abordé jusqu'à présent, dans les médias comme dans les travaux scientifiques, l'entreprise courante de dénonciation faisant craindre aux agents de l'Administration Pénitentiaire (AP) d'être une fois de plus mis en accusation. La connaissance par mes interlocuteurs institutionnels de ma prise de distance avec tout engagement militant¹ a ainsi suffi à neutraliser leurs doutes quant à mes intentions². En milieu carcéral, la présentation du projet de recherche constitue finalement un élément de peu de poids en comparaison des informations tirées des indices attachés à la personne du chercheur³ [Bizeul, 1998], cette précision visant à démontrer le caractère fondamental d'une posture neutre sur ce terrain en ce qu'il en conditionne l'accès même.

Si le caractère illégitime de l'étude ne s'explique donc que partiellement par le secret imprégnant l'objet, il prend en revanche tout son sens à la lumière des représentations collectives élaborées à son endroit. Tout au long des cinq années que dura ma thèse, je fus confrontée à des réactions spontanées d'incrédulité de la part des personnes de mon entourage à qui j'exposai ma démarche, voire dans certains cas à des critiques ouvertes et à de la réprobation. Il leur était manifestement difficile de comprendre que je puisse consacrer autant de temps⁴, d'énergie, d'effort intellectuel –et de surcroît en étant rémunérée⁵– à un tel sujet. Toute recherche comporte pour son auteur le risque d'être tenu pour défenseur de la situation qu'il étudie, comme si l'intérêt qu'il y porte relevait d'une volonté de défendre ses convictions personnelles par le truchement d'un travail d'investigation. Dans le cas de la sexualité en prison, ce soupçon est d'autant plus prégnant, et partant illégitimant, que les personnes qui s'y sont intéressés jusque là ont généralement participé d'une entreprise de dénonciation. Aussi la plupart de mes interlocuteurs non institutionnels me tenaient-ils d'emblée pour partisane d'une réforme permettant aux personnes détenues d'avoir une activité sexuelle avec leur conjoint(e), comme les

¹ Tel que le fait judicieusement remarquer Bernard Lahire, « le sociologue qui essaie de maintenir contre vents et marées le cap scientifique est d'avance perdant dans la mesure où il apparaîtra toujours plus étriqué et moins héroïque avec son rappel des règles du métier et de la limite des compétences que celui qui lance [...] l'idée [...] que science et engagement sont non seulement compatibles, mais souhaitables pour le bien de la science [...] comme pour celui de l'action sociale ou politique » [Lahire, 2004 : 62].

² Plusieurs d'entre eux le mentionnèrent d'ailleurs explicitement. Comme le déclare un directeur adjoint : « Même si ça peut nous échapper de dire quelques bêtises mais bon si on a confiance en vous on sait que de toute façon on sera pas montré du doigt ! (*Rires*) C'est vrai qu'on est très méfiants parce que bon on a été échaudés par des reportages dans les journaux ou à la télé, voilà... » [Patrick, directeur adjoint, 58 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire].

³ Je fus un jour fort surprise de ce qu'une gradée me donna son opinion sur un de mes articles qu'elle avait lu après avoir tapé mon nom sur un moteur de recherche. Il ne faut pas sous-estimer que sur les terrains de recherche comme ailleurs, la banalisation de l'utilisation de ce type d'outil fonctionne comme l'un des moyens utiles pour les acteurs de se faire une idée de l'enquêteur.

⁴ Plusieurs bénévoles œuvrant auprès des personnes détenues ou de leur famille mentionnèrent également le sentiment d'illégitimité qui pesait sur leur engagement, les critiques qu'ils essayaient mettant en avant le meilleur emploi qu'ils auraient pu faire de ce temps d'entraide (notamment en le consacrant à d'autres personnes dans le besoin comme les enfants malades ou les sans-domicile-fixe).

⁵ L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense m'alloua une allocation MENRT durant les trois premières années de ma recherche doctorale.

parloirs intimes. Il est intéressant de remarquer que la réprobation engendrée par l'énonciation de mon objet d'étude s'atténuait lorsque je mentionnais m'intéresser à l'ensemble des acteurs carcéraux et non pas seulement aux personnes détenues. Cependant la situation s'intervertissait alors parfois : si je ne soutenais pas la cause des personnes détenues, c'est que j'y étais forcément opposée, et l'on me soupçonnait de vouloir donner à l'AP le moyen de renforcer son contrôle sur ses administrés. Seule une explication claire de mes objectifs permettait que la stricte entreprise de connaissance scientifique dont je me réclame leur devienne alors dicible. Ce renversement n'est pas anodin car il témoigne de la logique de catégorisation binaire des chercheurs travaillant en milieu carcéral ; ce qui conduit d'ailleurs à s'interroger à propos d'un éventuel biais concernant la participation des acteurs à la recherche : certains n'ont-ils pas refusé d'y prendre part car ils postulaient que mes convictions en la matière étaient opposées aux leurs ?

S'intéresser à la sexualité en prison et s'intéresser à la sexualité en prison de femmes s'avère très différent, cette précision invitant à examiner la troisième illégitimité qui marque l'objet. La réaction d'un directeur d'établissement, croisé au détour d'un couloir, est édifiante : très attentif lorsque je commençai à lui exposer mon étude, il partit d'un grand éclat de rire et me gratifia d'un « Ca alors ! » avant de tourner les talons sans plus de cérémonie, dès que je précisai mener exclusivement mon étude en prison de femmes. Pourquoi une telle attitude, au demeurant non isolée même si les manifestations de déconsidération de la part de mes interlocuteurs se faisaient généralement plus discrètes ? Il apparaît que la sexualité en prison de femmes constitue un « non-objet », en ce qu'en sus des raisons mentionnées ci-avant, elle se rapporte à des individus dont on considère qu'ils ne sont pas véritablement concernés par le sujet eu égard à leur appartenance à une catégorie de genre, les femmes, historiquement évincées de la problématique sexuelle au travers des prescriptions comportementales, des savoirs cliniques et des préconstructions sociales élaborées à leur égard¹.

Il n'est dès lors pas très surprenant de constater qu'il existe un vide sociologique sur le sujet, aucune étude n'y ayant été jusqu'à présent spécifiquement consacrée. Nous reviendrons ultérieurement en détail sur cet aspect et sur la façon dont la question a pu être traitée par les sociologues, mais il convient déjà de souligner que dans les représentations collectives s'opère une nette assignation des hommes à la sexualité, auquel correspond en creux l'idée que la

¹ Michel Foucault met ainsi en lumière le fait que l'exigence d'« austérité sexuelle » s'est en fait transposée depuis l'Antiquité des rapports sexuels avec les garçons aux femmes : « Or au cours d'une évolution très lente, on pourra voir ce foyer se déplacer : c'est autour de la femme que petit-à-petit les problèmes seront centrés [...] c'est la femme et le rapport à la femme qui marqueront les temps forts de la réflexion morale sur les plaisirs sexuels. » [Foucault, 1984a : 277].

question se poserait de manière résiduelle pour les femmes¹. Les prénotions à propos des femmes incarcérées stipulent ainsi qu'elles auraient une activité sexuelle quasi inexistante en raison de leur absence de pulsion à assouvir, ou à tout le moins de leur capacité à la maîtriser, et qu'elles parleraient peu voire pas de sexe entre elles. Ajouté à cela un contexte hautement coercitif où elles se conformeraient docilement aux interdits édictés et où les agents pénitentiaires chercheraient à endiguer à tout prix l'activité sexuelle, l'objet sexualité en prison de femmes semble difficilement pouvoir se débarrasser du discrédit qui l'entache à la racine.

L'entreprise sociologique prend ici tout son sens, puisqu'elle s'attache à interroger les prénotions au moyen d'une investigation fine permettant de penser autrement l'objet, de le construire et de lui conférer une autre cohérence que celle qui est donnée par les faiseurs d'opinion [Beaud, Pialoux, 2003]. Dans cette perspective, les différents éléments faisant de la sexualité en prison de femmes un « non-objet » poussent *a contrario* à mettre en place une méthode de recherche visant à pallier aux obstacles se dressant contre son investigation. L'argument d'une activité sexuelle inexistante conduit par exemple à déterminer le meilleur moyen d'appréhender cette dite absence et surtout d'en saisir le sens. Il en va de même pour l'ensemble des prénotions dont la connaissance s'est révélée capitale pour la mise en place de l'enquête sur le terrain. Les acteurs des établissements pénitentiaires sont en effet à la fois les objets et les auteurs de ces prénotions, en ce qu'ils sont eux-mêmes porteurs de normes et de modèles sociaux profondément intériorisés, qui rejaillissent sur leur manière de percevoir la recherche. Cela m'amène à présent à exposer la façon dont je menai mon enquête².

2. Une investigation empirique fondée sur la déshomogénéisation des dimensions spatiale et temporelle

Au point de départ de ma recherche, une interrogation sur la façon dont se vit la sexualité en prison de femmes, à laquelle succéda rapidement la question de savoir comment je pourrais appréhender des pratiques aussi invisibles qu'insaisissables [Bozon, 2003]. L'impuissance à appliquer avec profit les méthodes traditionnelles d'investigation [Devereux, 1980] m'a incitée à varier au maximum les sources d'informations en ayant recours à la fois à la méthode qualitative

¹ Rappelons à cet endroit que 75% des femmes et 62% des hommes adhèrent à l'idée selon laquelle les hommes auraient « par nature » plus de besoins sexuels que les femmes. [Bajos, Bozon, 2008].

² Des aspects méthodologiques détaillés seront abordés ultérieurement dans le corps du texte, leur articulation aux analyses auxquelles ils se rapportent visant ainsi à rappeler que « C'est rétrospectivement qu'on peut reconstruire la rationalité d'une démarche qui, le plus souvent, est quotidiennement faite d'erreurs, de tâtonnements, de confrontations et de retours en arrière moins rationnels et conséquents que la description que le chercheur peut ensuite en faire, en toute bonne foi » [Schnapper, 1999 : 121]

et quantitative. Si la première fut un succès, la seconde fut un échec. Ayant en tête l'idée que le questionnaire est le plus à même d'objectiver les pratiques sexuelles [Giarni, 2000], je pensais que sa forme se prêterait particulièrement bien à l'exercice périlleux de récolter des informations à caractère sexuel auprès des détenues. Sa rédaction s'avéra déjà en soi un exercice ardu. Il me fallut éliminer de nombreuses questions par crainte de lasser les futures participantes en leur proposant un feuillet trop imposant à remplir. J'éprouvai en outre des difficultés à formuler certaines questions, notamment à propos des abus sexuels subis au cours de la vie : dépouillés de la tonalité qui module leur énonciation en situation d'entretien, les mots me donnaient l'impression d'une froideur impropre à l'évocation de telles situations. Une fois le questionnaire rédigé, je pris le parti d'en envoyer un exemplaire à chaque prison française métropolitaine accueillant des femmes, et de le remettre en main propre à mes interlocuteurs pénitentiaires. Si l'on me renvoya dans certains cas les questionnaires remplis, je fus rapidement confrontée à une série d'obstacles m'imposant d'abandonner ce type de recueil de données.

Plusieurs directeurs adjoints arguèrent d'abord qu'il leur était impossible de garantir aux détenues l'anonymat et la confidentialité des données auxquels je m'étais engagé, en raison de la relevée en main propre des questionnaires par un membre du personnel pénitentiaire¹, de la censure s'appliquant à tout courrier échangé avec l'extérieur, et des conditions d'encellulement collectif susceptibles d'induire des formes de pression entre codétenues au cours du remplissage. Dans le même temps, une personne de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) me contacta pour me prier de tout arrêter, pour la raison qu'il était impératif d'assurer une diffusion nationale coordonnée². Je me vis alors proposer un lancement pilote dans quelques établissements, généralisé par la suite en cas de succès. Contrainte d'accepter ce compromis qui ne me satisfaisait guère, je m'aperçus néanmoins que l'outil quantitatif constituait un piètre moyen de recueillir des données. Non seulement la participation des détenues était trop faible pour prétendre à un résultat statistique fiable, mais par ailleurs ces dernières avaient omis de répondre à un nombre important de questions. L'application et la proximité avec laquelle toutes avaient rempli le cadre laissé au commentaire libre³ me firent prendre conscience que le questionnaire, avec ses questions et ses réponses prédéterminées, représentait un outil inadapté à la récolte d'informations aussi investies émotionnellement par cette population. L'échec de la méthode quantitative peut donc s'interpréter comme le refus des détenues de se voir imposer au travers du questionnaire une autonomisation de leurs conduites décidée en amont par le

¹ Dans les établissements qui me renvoyèrent les questionnaires remplis, cette difficulté avait été contournée en proposant aux détenues de les déposer anonymement dans une boîte mise à leur disposition.

² On me reprocha en fait d'avoir lancé cette initiative à une échelle nationale sans en avoir informé la DAP.

³ Plusieurs femmes joignirent d'ailleurs des lettres où elles exprimaient librement leurs ressentis par rapport aux questions posées.

chercheur [Giarni, 2000]. Le succès de l'enquête « Etude de l'histoire familiale » incluant un échantillon pénal masculin [Cassan, 2002] invite à penser qu'il aurait été peut-être plus fécond de remplir les questionnaires en face-à-face, démarche qu'il m'était malheureusement impossible de réaliser seule. En tous les cas, la richesse des confidences recueillies dans le cadre des entretiens démontre que ce n'est pas le contenu à caractère sexuel du questionnaire qui posait problème, mais bien la forme sous laquelle celui-ci avait été présenté.

Dès le départ, l'outil qualitatif s'imposa comme un mode incontournable de recueil de données. La démarche compréhensive m'apparut comme une évidence, en ce que « La compréhension sociologique se donne pour ambition [...] de remplacer la diversité et la confusion du réel par un ensemble intelligible, cohérent et rationnel. Ce projet implique de prendre en compte le sens que les individus donnent à leur conduite » [Schnapper, 1999 : 2]. Cet effort de compréhension me semble d'autant plus important que, nous le verrons plus loin, l'intérêt porté à la sexualité en prison de femmes s'est jusqu'à présent réduit à une entreprise de comparaison avec la situation chez les hommes, le but de la présente étude étant au contraire de construire un savoir issu de l'univers social même des femmes [Parent, 1992]. Ayant expérimenté des difficultés de communication avec la DAP dans le cadre de mes précédentes recherches¹, je choisis de solliciter directement les directeurs de quatorze établissements –dont cinq parmi lesquels j'avais déjà réalisé une étude– situés dans un rayon de deux heures et demi de transport ferroviaire de Paris. Je dus certes dans un second temps obtenir l'aval des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires² (DISP) afférentes, mais cette démarche me parut préférable en ce qu'elle ne leur faisait subir de pression d'aucune sorte : ils étaient libres de me signifier directement leur refus, chose qui leur aurait été moins facile s'ils avaient été sollicités par la DAP. Huit établissements donnèrent leur accord, trois déclarèrent que ce n'était pas possible pour des raisons diverses³ et trois autres ne répondirent à aucune de mes relances. Si les directeurs signifièrent rapidement leur accord, l'obtention de l'assentiment des DISP prit en revanche beaucoup de temps, l'un des directeurs finissant même par prendre la responsabilité personnelle de m'accueillir dans son établissement eu égard à leur absence de réponse malgré ses nombreuses relances.

¹ Faute d'interlocuteur régulier et malgré mes nombreuses relances, je n'étais pas parvenue à obtenir les autorisations nécessaires pour me rendre en détention, les délais s'avérant l'aspect le plus problématique au regard des exigences du calendrier universitaire auxquelles j'étais alors soumise.

² « Aucune personne étrangère au service ne peut être admise à visiter une prison qu'en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par le directeur régional des services pénitentiaires ou par le ministre de la Justice » [Article D.227 du Code de procédure pénale].

³ On m'informa ainsi qu'un autre travail universitaire était déjà en cours, que l'effectif de personnel de surveillance était trop restreint ou que la structure en question était « trop petite » pour m'assurer des conditions d'accueil optimales, certains directeurs prenant d'ailleurs la peine de me téléphoner personnellement pour m'expliquer leur refus.

De manière générale je fus chaleureusement reçue, en particulier par les membres du personnel de direction et les gradés. Je ne rencontrais de difficultés que dans une seule prison, le poids que représentait manifestement ma présence et les difficultés pratiques qui en découlaient – aucune notification de ma venue ne fut jamais signalée, ce qui m’obligeait à patienter systématiquement plus d’une heure à la porte et prenait du même coup au dépourvu les surveillantes qui n’avaient pu s’organiser à l’avance – me conduisant à interrompre précocement mon enquête au bout de six mois. Mais quel avait été précisément le contenu de ma requête adressée aux directeurs d’établissements? A son origine, l’hypothèse que la sexualité en prison de femmes met en jeu deux dimensions, le temps et l’espace, devant être à la fois déshomogénéisées et pensées en relation. Pourquoi le temps et l’espace? Dans la lignée des analyses de Catherine Deschamps, je pense qu’ils sont « deux des éléments fondamentaux qui interviennent tant pour pondérer les analyses que pour les étayer : non seulement les acteurs sociaux ne sont pas ‘constants’ dans le temps et dans l’espace, mais aussi ils sont ‘pris’ dans l’un et dans l’autre. » [Deschamps, 2012 : 98]. La prégnance avec laquelle ces deux dimensions s’imposent et s’enchâssent dans l’analyse explique leur caractère transversal et l’utilisation à certains moments du terme d’espace-temps pour référer à des situations nécessitant d’autant plus de ne pas les dissocier. Si de nombreuses études sur le milieu carcéral témoignent sans le préciser d’un intérêt à l’espace et au temps, l’effort de déshomogénéisation semble quant à lui plus rare. Or, parce qu’il ratifie le refus d’autonomiser les univers déviants en les départant d’une cohérence et d’une homogénéité excessives [Mathieu, 2000], cet effort s’inscrit directement dans la perspective d’aperception : il remet en question les préconstructions sociales énoncées plus haut et participe d’une compréhension fine de l’objet d’étude par l’angle original sous lequel il invite à l’aborder. Voyons exactement en quoi il consiste, les précisions apportées nous conduisant à séparer momentanément les deux dimensions pour les examiner en détail.

Concernant la dimension temporelle tout d’abord, il apparaît que l’expérience carcérale¹ des personnes détenues [Rostaing, 2006] comporte une multitude de moments marquants telle l’incarcération proprement dite, le procès, la préparation de la sortie, le premier parloir, la première permission de sortir, les périodes de maladie et de décès des proches, ou encore la libération. Il m’a donc semblé pertinent de la considérer comme une période de vie hétérogène, et

¹ Le terme d’expérience carcérale, s’il évoque directement ce qui se passe en prison, permet aussi englober les normes et les valeurs sociales auxquelles les personnes détenues font référence [Rostaing, 2006], cette définition entrant ainsi directement en résonance avec la perspective détotalisante explicitée plus loin. Je souligne néanmoins que l’emploi réitéré de cette expression tout au long de l’étude ne renvoie pas *stricto sensu* à l’acception conceptuelle présentée par Corinne Rostaing, soit une épreuve extrême se composant d’une prise en charge institutionnelle enveloppante, d’une remise en cause identitaire et d’une atteinte à la dignité [Ibid.]. Dans le cadre de la présente étude, elle visera plus simplement à faire référence à un vécu carcéral, inédit ou familial, inscrit dans un parcours de vie.

non comme une période de langueur indistincte succédant au choc carcéral [Lhuillier, 2001], entrecoupée seulement par les visites des proches et les périodes de fête. C'est ce qui m'a conduite à envisager la mise en place d'un suivi longitudinal qualitatif des femmes incarcérées, les entretiens répétés avec une même personne constituant précisément le moyen privilégié d'approcher les événements qui modifient le rapport aux choses [Deschamps, 2012]. J'exposai ainsi aux directeurs mon souhait de rencontrer régulièrement les détenues pendant un an. De cette manière, je souhaitais notamment interroger la prénotion selon laquelle la question de la sexualité se poserait aux personnes incarcérées avec une acuité proportionnelle au temps qu'elles ont déjà passé en prison. Cette idée imprègne si fortement l'imaginaire collectif qu'elle conduit généralement à circonscrire la réflexion à la seule population condamnée à de longues peines et à désigner d'office les maisons centrales et les centres de détention¹ comme les lieux privilégiés d'une étude portant sur un tel sujet.

Mes recherches précédentes m'ayant amenée à remettre en question cette prénotion, je choisis de m'intéresser à des profils de femmes incarcérées depuis un temps variable. Les contraintes pratiques limitaient par ailleurs ma fréquentation des établissements pour peine accueillant des femmes, en raison du faible nombre d'entre eux situés dans un rayon de deux heures et demi de transport ferroviaire de Paris² et du coût financier occasionné par la fréquence des déplacements prévus³. Néanmoins ce biais méthodologique put être compensé par le fait que de nombreuses femmes rencontrées en maison d'arrêt étaient incarcérées depuis plus d'un an⁴, ce qui me permit d'obtenir une variation satisfaisante de la durée d'emprisonnement des détenues suivies⁵. Dans les extraits d'entretiens, j'indiquerai systématiquement le nombre d'incarcérations et le temps *total* déjà passé en prison par les détenues au moment de notre première rencontre⁶ (soit un cumul des différents temps d'incarcération pour les récidivistes), ceux-ci étant respectivement compris entre une et vingt-cinq incarcérations, et entre trois jours et dix-neuf ans

¹ Ces établissements accueillent les personnes condamnées à des peines supérieures à un an ; tandis que les maisons d'arrêt admettent les personnes prévenues (en attente de leur jugement) et les personnes condamnées à des peines inférieures à un an ou en attente de transfert vers des établissements pour peine.

² Il est fréquent que les établissements pénitentiaires soient mal desservis, ce qui augmente d'autant plus la durée du déplacement pour s'y rendre. A l'époque où je menai mon enquête existaient seulement quatre centres de détention accueillant des femmes.

³ La journée passée dans l'un ou l'autre des deux centres de détention que je fréquentai de manière ponctuelle par la suite me revenait par exemple à plus de cent-vingt euros eu égard aux frais de taxi occasionnés ; coût qu'il m'était malheureusement impossible de supporter de manière régulière.

⁴ Elles étaient en attente de transfert pour des centres de détention ou bien l'instruction de leur affaire n'était pas encore achevée.

⁵ Je pus d'ailleurs rencontrer aussi bien des femmes condamnées que placées en détention provisoire.

⁶ Si dans les analyses le temps écoulé au cours du suivi est bien évidemment pris en compte, il m'est impossible de l'indiquer à la fin des extraits d'entretiens, pour la raison que ceux-ci réunissent souvent des citations provenant de plusieurs entretiens.

d'emprisonnement. Nous verrons en effet que la familiarité entretenue avec le milieu carcéral a une grande influence sur la façon dont est vécue la sexualité.

Je postulai par ailleurs que d'autres facteurs biographiques jouaient un rôle prépondérant. Tel que le souligne Coline Cardi, « Une interrogation en termes d'appartenance de sexe ou de genre, comme construction figée du masculin et du féminin, conduirait à gommer les différences sociales qui peuvent exister entre les femmes étiquetées de déviantes » [Cardi, 2007a : 13] ; aussi j'ouvris ma recherche à toutes les détenues intéressées par l'enquête, ce qui m'amena à rencontrer des femmes aux profils très différents tant au niveau du parcours pénal que du motif d'infraction, de l'âge, des origines culturelle, du milieu social, de l'activité professionnelle ou encore de la situation conjugalo-familiale. Je placardai en détention une affichette¹ informant les détenues de mon étude et lorsque cela fut possible, je la leur présentai oralement, soit au moyen d'une rencontre individuelle ou collective organisée à l'avance, soit de manière plus impromptue en passant d'une cellule à l'autre. Ayant à l'esprit leurs réactions à l'évocation de mon intérêt pour des questions d'ordre sexuel lors de mes précédentes enquêtes (elles déclaraient d'un air désolé n'avoir rien à me dire malgré leur volonté de m'aider), je choisis d'indiquer que je menai une recherche sur l'intime, terme suffisamment vague pour m'autoriser à aborder le sujet sans que l'on m'accuse pour autant d'avoir dissimulé mon véritable objet d'étude.

Au final je réalisai un suivi longitudinal qualitatif de quatre-vingt détenues, réparties dans six maisons d'arrêt et un centre de détention accueillant respectivement entre dix et deux-cents cinquante femmes environ. Je mis en place un système de roulement puisque je me rendis entre deux et trois fois par semaine en prison, ce qui m'amena à revoir les détenues tous les deux mois pendant un an. Dans la mesure où nombre d'entre elles furent libérées –et parfois transférées– avant le terme du suivi, je les rencontrai cependant en réalité entre une et sept fois chacune. L'unique inconvénient² de cette méthode d'enquête fut qu'il m'arriva d'oublier ce que mes interlocutrices me disaient d'un entretien à l'autre, de tels manquements m'encourageant rapidement à tenir des fiches individuelles enrichies au fil du temps. Si dans le passé j'avais pu obtenir de certains directeurs l'autorisation d'enregistrer mes entretiens avec les détenues, je décidai néanmoins de prendre uniquement des notes manuelles, et ce pour deux raisons : d'une part car j'avais eu le sentiment que la présence du dictaphone entravait l'élaboration de la relation de confiance, les femmes se montrant d'abord très méfiantes quant à l'utilisation d'un objet transformant leur discours en preuves susceptibles de les desservir ; et d'autre part car je

¹ J'avais inséré de nombreuses images dans celles-ci afin d'éveiller aussi l'attention des détenues analphabètes.

² Même s'il n'en est pas vraiment un et que la plupart des chercheurs se trouvent confrontés à ce type de désagrément, je peux aussi mentionner le fait que le rythme soutenu des déplacements dans sept établissements situés en province devint harassant au bout de quelques mois, en raison notamment des temps de transport m'obligeant souvent à partir de chez moi vers cinq heures et demi du matin pour rentrer vers vingt-et-une heures.

savais pertinemment que l'introduction d'un dictaphone en détention compliquerait d'autant mes entrées à l'intérieur des établissements¹.

Outre la prise en compte dynamique de l'expérience carcérale des détenues, la mise en place d'un suivi longitudinal renvoyait également à ma préoccupation de construire une solide relation de confiance, propre à surmonter les résistances des individus à évoquer leur activité sexuelle lorsqu'ils sont sollicités par un inconnu [Bozon, 1999]. Finalement les obstacles rencontrés avec les détenues traduisirent moins leur gêne à aborder des aspects éminemment intimes de leur vie –et je fus parfois stupéfaite par l'intimité des confidences recueillies dès notre première rencontre– que le caractère douloureux des sentiments remémorés par leurs récits et leur incompréhension face à l'intérêt que je portais à ce sujet. De manière générale je pus cependant parler, et même beaucoup parler, de sexe avec elles. Certes pour des femmes « la force du silence auquel elles étaient tenues auparavant pour ne pas être 'hors-normes' se retrouve encore dans la retenue des propos, dans leur manière d'édulcorer leurs histoires et d'en gommer les manifestations trop évidentes de désir et de plaisir » [Maillochon, 2003 : 132], mais l'entretien sociologique, à l'inverse du questionnaire, est un outil suffisamment souple pour permettre la dilution de la parole sur le sexuel dans les normes et les modèles sociaux autorisant son énonciation. La tenue par les personnes interrogées d'un discours de conformité –au début du moins– concourt ainsi à amoindrir leur gêne, en même temps que sa teneur constitue des informations précieuses à analyser pour le sociologue. Dans le cadre de la problématique sexuelle, les normes et les modèles sociaux représentent donc à la fois des *données* et des *moyens* d'énonciation contenant les ferments de leur propre dépassement.

Ce dépassement a d'ailleurs été rendu possible par la forme très libre des échanges, ceux-ci ne suivant aucune structure prédéfinie. Partageant l'idée que les guides ne sont souvent que des questionnaires camouflés [Demazière, Dubar, 1997] et qu'il existe une indéniable relation entre le degré de liberté laissé à l'interlocuteur et le niveau de profondeur des informations que celui-ci peut fournir [Michelat, 1975], je choisis de privilégier une conversation très fluide, discrètement orientée en fonction des thèmes que je souhaitais aborder. Rétrospectivement cette manière de procéder me paraît effectivement la plus féconde pour diverses raisons. D'abord car c'était une manière de pallier aux contraintes de l'espace carcéral [Rostaing, 1997] et de faire de la rencontre un moment agréable, aspect particulièrement important dans le cadre d'un suivi longitudinal reposant sur l'assiduité. Ensuite car cette souplesse était adaptée au caractère

¹ Il arriva régulièrement que mes autorisations ne soient pas à jour. Si dans pareil cas un appel téléphonique au directeur adjoint ou à un gradé suffisait généralement à me faire rentrer, la situation était bien plus compliquée en possession d'un appareil d'enregistrement. J'en eus d'ailleurs la confirmation lorsque je commençai à réaliser des entretiens enregistrés avec les agents pénitentiaires ; mais cette difficulté constitua un obstacle ponctuel bien moins gênant que si elle s'était présentée plusieurs fois par semaine dans le cadre de mon suivi longitudinal des détenues.

potentiellement troublant de l'objet d'étude, nécessitant d'être noyé dans le flot de l'échange. Enfin car elle permettait d'atténuer la double dissymétrie de la situation d'entretien mise en lumière par Pierre Bourdieu (à laquelle venait d'ailleurs s'adjoindre une troisième disparité eu égard à leur statut de détenue comparée à mon statut d'individu libre) : « C'est l'enquêteur qui engage le jeu et institue la règle du jeu; c'est lui qui, le plus souvent, assigne à l'entretien, de manière unilatérale et sans négociation préalable, des objectifs et des usages parfois mal déterminés, au moins pour l'enquêté. Cette dissymétrie est redoublée par une dissymétrie sociale toutes les fois que l'enquêteur occupe une position supérieure à l'enquêté dans la hiérarchie des différentes espèces de capital, du capital culturel notamment. » [Bourdieu, 1993 : 905].

La liberté de l'échange se révéla propice à l'adoption respective de rôles, non pas imposés d'emblée par un cadre d'enquête rigide, mais survenant au terme d'une typification réciproque¹ [Berger, Luckmann, 1986]. Je privilégiai trois rôles, celui de la « *copine* » qui me permettait de minimiser mes intrusions dans le domaine de l'intime par le caractère jovial et décontracté de la discussion ; celui de la *chercheuse passionnée* qui entraînait en résonance avec l'optique de témoignage de certaines femmes ; et enfin celui de la *jeune fille* qui confortait les détenues les plus âgées dans leur choix de me raconter leurs expériences afin de me préserver d'éventuelles erreurs dans mon propre parcours, notamment conjugal². La construction délibérée d'un cadre d'enquête le plus informel possible redoubla ainsi notre proximité, déjà instituée par le caractère régulier de nos rencontres. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que plusieurs détenues établirent un parallèle entre l'entretien clinique et l'entretien sociologique au bénéfice du second³, cet aspect démontrant que c'est bien la combinaison de la liberté des discussions avec la régularité de celles-ci qui se révéla fructueuse.

Si le suivi longitudinal entrepris portait uniquement sur la période de l'incarcération, il relevait néanmoins également de la volonté de réinscrire l'expérience carcérale des détenues dans leur trajectoire biographique, en ce qu'elle se conjugue avec de nombreuses autres expériences [Rostaing, 2006]. L'entreprise de déshomogénéisation de la dimension temporelle de l'expérience carcérale se rapporte donc aussi à un niveau macro-temporel, ce qui conduit à distinguer le temps carcéral du temps précarcéral et du temps postcarcéral. Ce faisant, elle invite

¹ Pour Peter Berger et Thomas Luckmann, toute personne en situation de relation sociale est conduite à typifier son interlocuteur, c'est-à-dire à le classer dans une catégorie et à définir ses attentes, son comportement et son langage pour s'adapter à lui [Berger, Luckmann, 1986].

² Ainsi plusieurs détenues s'enquirent de savoir si mon mari me traitait bien après qu'elles eussent remarqué mon alliance.

³ Le discours des détenues met clairement en évidence le caractère contraint et surveillé de la parole dans le cadre de l'entretien thérapeutique [Cardi, 2008] : « J'aime pas les psy, je préfère quelqu'un comme vous. Avec des questions sur notre vie. Je leur fais pas confiance à ceux-là. On m'a proposé, j'ai dit oui pour voir à quoi il ressemble, j'essaie toujours, mais il parle pas le mec, il te regarde...Nous là on discute normal. » [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2ème incarcération, 1 an].

à concentrer le regard sur les parcours de ceux qui traversent l'organisation plutôt que sur l'organisation elle-même [Chantraine, 2000]. Les entretiens réalisés avec les détenues ne portaient donc pas seulement sur leur vécu carcéral mais également sur leurs expériences passées et sur leurs perspectives d'avenir. Quand bien même ils ne suivaient pas de trame chronologique, les discours obtenus s'apparentent à des récits de vie articulés autour des événements biographiques marquants¹. Pour reprendre à notre compte l'expression de Daniel Bertaux, il s'agissait de dégager la « colonne vertébrale » de la vie sexuelle des détenues [Bertaux, 1997], afin de comprendre au mieux les usages qu'elles faisaient de la sexualité et les cohérences qu'elles donnaient à leurs expériences sexuelles [Bozon, 2001b]. L'intérêt de cette approche résida en son caractère diachronique qui permit de saisir les logiques d'action dans leur développement biographique [Bozon, 2001b], et partant de poser la question du lien entre les expériences singulières et leur généralité transindividuelle [Giami, 2000]. L'introduction dans l'analyse du capital d'expérience biographique des acteurs [*Ibid.*] est intimement liée à mon refus de faire de la prison et de la sexualité des isolats. Si nous avons déjà introduit plus haut le postulat que la sexualité n'existait pas en-dehors du social et qu'elle devait être expliquée à partir d'autres aspects de la vie sociale [Bozon, Giami, 1999], il nous reste à remettre en question la prénotion selon laquelle la prison existerait en-dehors de la société.

La pertinence du concept de *prisonnérification*² [Clemmer, 1958] a depuis longtemps été discutée, mais la vie carcérale apparaît comme étant toujours irréductiblement distincte de la vie en société dans les représentations collectives. On retrouve ainsi l'idée que les rapports sociaux en prison constitueraient un ensemble homogène, cohérent et stable, formant système et agissant sur les individus de manière contraignante ; cette vision donnant de l'institution carcérale l'image d'un espace de pratiques et de représentations autonomes [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996]. Dans le cadre de la problématique sexuelle, les conséquences d'une telle perception sont particulièrement appauvrissantes puisqu'elles conduisent à occulter d'emblée le parcours sexuel biographique des personnes détenues. Dès lors, toutes les conduites sexuelles qui surviennent au cours de l'incarcération –et dans une moindre mesure les représentations qui y sont attachées– sont examinées au prisme du contexte coercitif où elles se tiennent. Or si celui-ci joue un indéniable rôle qu'il convient d'analyser, les entre-soi ne sont pas hermétiques à la société civile

¹ Daniel Bertaux souligne que la plupart des lignes de vie sont des lignes brisées, continues mais en zigzag [Bertaux, 1997]. Au cours des entretiens réalisés avec les détenues, les incessants retours en arrière et les « sauts vers l'avant » [*Ibid.*] s'avèrent particulièrement difficiles à suivre concernant les relations conjugales, et je demandai fréquemment à mes interlocutrices d'en démêler l'écheveau.

² Ce concept renvoie à l'idée d'une culture carcérale qui s'imposerait aux individus à leur arrivée en détention et qui prendrait trois formes successives reposant sur le changement de leurs valeurs et d'attitudes selon le temps d'incarcération : d'abord une opposition aux règles institutionnelles, puis un éloignement des valeurs du personnel pénitentiaire, et enfin un renforcement de la solidarité entre détenus [Clemmer, 1958].

[Deschamps, Gaissad, 2007] ; aussi il me semble fondamental de ne pas éclipser les mécanismes sociaux en jeu dans l'activité sexuelle des détenues, prenant racine dans la vie précarcérale de leurs auteures. Parce que les prénotions à propos de la sexualité des personnes détenues sont profondément enracinées dans l'imaginaire collectif du fait de la saillance des mécanismes de coercition, elles nécessiteront peut-être que le lecteur, *a fortiori* s'il est peu familier de ce milieu, fournisse un effort de distanciation. En contrepied de ces prénotions, je ferai mienne l'hypothèse de permanence formulée par Daniel Welzer-Lang, qui construit la prison comme un « lieu particulier d'actualisation de dispositions socialement acquises au cours d'une trajectoire personnelle dont l'agent est à la fois le produit et l'acteur » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 106]. L'idée d'une importation par les personnes détenues de ce qui faisait avant leur incarcération leur identité sociale et leur personnalité [Mathieu, Welzer-Lang, 1998] ratifie ainsi le choix d'une méthodologie d'enquête fondée sur le récit de vie.

A la lumière de ce qui a été exposé, nous voyons que la déshomogénéisation de l'expérience carcérale à un niveau macro-temporel lie inextricablement postulats théoriques et investigation empirique, la force de ce lien pouvant être résumée dans l'entreprise de *détotalisation* du regard sociologique préconisée par Gilles Chantraine [Chantraine, 2003]. Ce dernier recommande de différencier la marge de manœuvre créée dans les marges de la structure sécuritaire de l'institution, de l'initiative dépassant cette logique sécuritaire, « Ce processus de réduction et de persistance simultanée de l'initiative permet[*tant*] de comprendre comment la prison reste [...] une institution totale, mais également comment elle ne dépersonnalise pas pour autant les détenus et ne fait que transposer, voire exacerber au cœur de la détention [...] les capacités d'initiative différentielles à l'œuvre à l'extérieur de la prison » [*Ibid.* : 382]. Le déplacement du regard des contraintes institutionnelles vers les logiques des acteurs, et partant vers les processus sociaux dans lesquels ils étaient et continuent d'être pris pendant leur incarcération, est au fondement de cette recherche, la resocialisation de l'expérience carcérale apparaissant comme la condition *sine qua non* de la resocialisation des expériences sexuelles.

La seconde déshomogénéisation envisagée est celle de l'espace carcéral. Dans l'ensemble des recherches portant sur la prison, la principale distinction introduite est celle existant entre les établissements pour peine et les maisons d'arrêt, au regard de la disparité des personnes qui y sont incarcérées et du régime de détention qui y est appliqué. Sont signalées en particulier les différences existant au niveau de l'encellulement, des conditions de visite et de la liberté de mouvements au sein de la détention, mais sans que ces trois aspects ne soient inscrits dans une perspective spatiale subsumant les espaces auxquels ils se rattachent. Autrement dit, on s'intéresse bien à la question de l'espace mais au prisme d'un intérêt circonstancié et local,

dépourvu d'un angle d'approche plus large. Or mes précédentes enquêtes m'avaient amenée à noter que la question de la sexualité en prison de femmes semblait se poser différemment selon les lieux, en ce que ceux-ci favorisaient, engendraient ou interdisaient certains comportements [Duval, 1998]. Il serait réducteur d'expliquer ces dissemblances par les seules caractéristiques structurelles. Certes une cellule constitue par exemple un endroit clos, mais cet aspect intuitivement pris en considération ne doit pas amener à négliger deux autres traits fondamentaux propres à chaque espace, ce terme renvoyant finalement tout autant à des notions de *spatialité* (comment un endroit est disposé) qu'à des notions relatives à sa fonction effective et symbolique [Deschamps, 2012].

Le premier de ces traits est le système de règles formelles et informelles qui y a cours. Soulignons immédiatement que s'il existe en prison un règlement définissant précisément ce qui est interdit et autorisé, il importe de ne pas lui accorder « une autorité contraignante quasi magique » [Welzer-Lang, 1997 : 19]. Les détenues ne s'y conforment en effet pas toujours, la plupart le contournant de manière ponctuelle ou régulière, parfois même avec le concours des agents pénitentiaires. Il convient donc de ne pas borner l'analyse à ce moyen coercitif formellement institué : pour incontournable qu'il soit, il ne constitue pas la seule forme de contrôle en jeu. De nombreuses règles informelles de comportement pèsent également sur les détenues, qui ont partie liée avec les normes sociales en vigueur dans la société civile. Leur intériorisation par les acteurs carcéraux se traduit par la promotion et par la prescription de modèles de conduites, spatialement différenciés puisque variant selon les lieux. Cela nous amènera non seulement à interroger la division espace public-espace privé telle qu'elle est classiquement instituée ; mais surtout à introduire l'idée fondamentale que les contrôles exercés sur l'activité sexuelle des acteurs ne se donnent pas forcément à voir de manière immédiate. Invisibles à l'œil nu du non-sociologue, ou à celui du sociologue aveuglé par ses convictions, leur mise en évidence requiert de se détacher des caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles de la coercition, pour passer aux moins visibles et aux plus profonds [Durkheim, 1981].

S'intéresser à la promotion et à la prescription de modèles de conduite dans les divers espaces constituant la prison de femmes invite de fait à se pencher sur les relations entre les acteurs qui y évoluent. Le deuxième trait caractéristique des espaces carcéraux renvoie ainsi à la multiplicité des acteurs en leur sein. En lien direct avec la prégnance de l'optique militante de dévoilement, il est courant de présenter l'économie relationnelle carcérale au travers d'une logique de clans opposant les membres du personnel de surveillance aux personnes détenues, le rôle des premiers étant dès lors automatiquement réduit à l'exercice d'un pouvoir répressif dans

le cadre de la problématique sexuelle. Outre son caractère simpliste, cette réification conduit à occulter ou à minorer la présence de nombreux autres acteurs à l'intérieur des murs, tels les gradés, les travailleurs sociaux, les soignants, les membres du personnel de direction, les proches des personnes détenues, les avocats, les magistrats ou les intervenants extérieurs¹, présents de manière régulière, ponctuelle ou épisodique. Pour percevoir les conflits d'intérêt, les formes d'imposition, de restriction, d'influence, de négociation ou encore de promotion de conduites et de représentations afférentes à la sexualité, nous examinerons les relations entre les différentes catégories d'acteurs, entendues comme un regroupement d'individus partageant le même statut sur le sol pénitentiaire². Le but de cette approche sera de dégager du sens aux diverses expériences vécues par les acteurs, afin de dépasser le contexte d'opposition dialectique de l'institution³ [Rostaing, 2006]. Nous verrons à cet endroit qu'il existe des collaborations actives entre des individus dont on postule l'opposition, et qu'il s'exerce de la coercition entre des individus dont on présume la coalition.

Mes précédentes enquêtes m'ayant fait prendre conscience de cette richesse relationnelle, je décidai de réaliser des entretiens avec les différentes catégories d'acteurs carcéraux⁴, une fois le suivi des détenues achevé⁵. Je procédai de trois manières. D'abord je fis jouer mon réseau de connaissances, relativement étendu dans la mesure où je fréquentai alors depuis plus de quatre ans des établissements pénitentiaires. Je sollicitai ainsi les personnes avec qui j'avais interagi dans le cadre de mon suivi longitudinal des détenues ou qui m'avaient aidée d'une manière ou d'une autre dans le passé, et celles-ci me recommandèrent à leur tour à des membres de leurs propres réseaux. Je saisis toutes les opportunités qui se présentèrent, souvent avec l'aide complice de certains de mes interlocuteurs qui n'hésitaient pas à m'introduire auprès de leurs collègues voire à faire pression sur eux pour qu'ils acceptent un entretien avec moi⁶. D'autre part

¹ Par intervenants extérieurs j'entends spécifiquement les visiteurs de prison, les personnes qui animent des activités en détention et celles qui sont amenées à fréquenter de manière épisodique le milieu carcéral (comme les réalisateurs de films documentaires, les chercheurs, les fournisseurs de service ou encore les bénévoles œuvrant dans des associations d'aide aux familles des personnes détenues).

² L'existence d'une appellation commune laisse à penser qu'on infère une certaine uniformisation des pratiques et des identités [Guichard-Claudic, 1999], aussi il convient de préciser qu'en dépit d'une communauté de statut et partant l'emploi de termes renvoyant à leur dimension collective pour les désigner, les catégories d'acteurs ne sont pas homogènes.

³ Corinne Rostaing insiste sur la fécondité d'une approche s'appuyant sur une pluralité d'expériences carcérales, en ce que celle-ci favorise une meilleure connaissance d'un objet particulièrement opaque [Rostaing, 2006].

⁴ Je ne réalisai cependant pas d'entretien avec les membres du personnel administratif en raison de leur absence de contact avec les détenues et surtout parce qu'ils ne fréquentent pas l'espace de la détention.

⁵ Cette décision ne renvoya nullement à une quelconque stratégie de maximisation de la recherche, mais s'imposa simplement en raison de la somme de travail déjà importante nécessitée par le suivi longitudinal des détenues.

⁶ Un directeur adjoint qui soutenait activement mon travail prit ainsi un jour publiquement à partie un médecin pour l'enjoindre de réaliser un entretien avec moi, ignorant le peu d'enthousiasme que celui-ci semblait manifester à cette idée. Le résultat fut un échange lapidaire de vingt minutes au cours duquel mon interlocuteur refusa systématiquement de développer ses réponses monosyllabiques.

je me mis en relation avec des collectifs, associations ou syndicats. Enfin je démarchai une nouvelle fois la direction des établissements pénitentiaires qui m'avaient opposé un premier refus concernant mon souhait de réaliser un suivi longitudinal des détenues.

La première méthode se révéla la plus productive, ce qui atteste une fois de plus de la nécessité d'une familiarité de longue durée avec le milieu carcéral pour qui s'intéresse à cet objet d'étude. Dans l'ensemble, ce groupe d'interlocuteurs se révéla autrement plus difficile à constituer que celui des femmes incarcérées. Bien plus qu'à des refus directs, je fus confrontée à une absence de réponse à mes sollicitations ou à des dérobades, un nombre important de personnes annulant au dernier moment l'entretien ou bien cessant brusquement de répondre à mes appels. Si les réticences des agents pénitentiaires s'expliquent aisément par la crainte de la stigmatisation eu égard au sentiment d'isolement social qui marque leur profession d'une part [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994] et à la péjoration qu'ils supportent de la part des médias, de l'opinion publique et des acteurs de leur environnement d'autre part [Aymard, Lhuilier, 1993], les réserves des autres acteurs carcéraux me semblent renvoyer à la triple illégitimité citée en début d'introduction.

La plupart ne comprenait d'abord pas bien en quoi je pouvais mener un travail sociologique sur ce sujet, le choix de mon thème de recherche leur paraissant incongru, voire inadéquat au regard des vagues représentations qu'ils avaient de la sociologie¹. Ils s'interrogeaient ensuite sur les motifs m'ayant poussée à conduire cette enquête et ne manquaient pas d'en souligner le caractère polémique. Enfin, et ce fut là le principal obstacle que je dus surmonter, toutes les personnes sans exception objectèrent qu'elles ne sauraient que me dire, de telles réserves² exprimant directement le problème de dicibilité sociale affectant la question de la sexualité en prison de femmes. Je choisis d'anticiper ce type de réaction en précisant lors de la prise de contact que je cherchais moins à recueillir des *données* proprement dites que leur *avis* sur la question. Quand bien même ils abordèrent finalement en profondeur leurs pratiques, la concentration de ma requête sur l'intérêt que je portais à leurs représentations suffit la plupart du temps à convaincre les plus récalcitrants d'accepter un entretien. Néanmoins mes efforts restèrent vains concernant les familles des détenues. En effet, soit les responsables de la quinzaine d'associations contactées évincèrent ma demande, soit ils exprimèrent catégoriquement leur refus

¹ Les discours évoquent l'image d'une sociologie confinée dans l'étude de « la société » à dessein d'en dégager des lois générales de fonctionnement. Plus d'une fois au cours de la prise de contact avec mes interlocuteurs j'eus ainsi à expliciter les principes au fondement de la discipline, voire à énoncer les premiers résultats d'enquête auxquels j'étais parvenue pour tâcher de les convaincre de la fécondité de mon entreprise.

² Je fus parfois confrontée à une réelle mauvaise foi, comme en témoigne le motif de refus avancé par le psychologue d'une maison d'arrêt : celui-ci objecta qu'il ne pouvait réaliser d'entretien avec moi pour la raison qu'un de ses collègues menait un travail de recherche sur le même sujet et qu'il ne souhaitait pas rentrer « dans un conflit de loyauté ».

(y compris lorsque je leur proposai de placarder une simple affichette dans le local d'accueil), arguant de leur embarras à solliciter les familles sur un thème jugé si personnel¹. Cette opposition formelle témoigne de leur volonté de ne pas se faire les intermédiaires de ce qu'ils considéraient être une ingérence dans la vie privée.

Au total je rencontrai soixante-treize acteurs carcéraux professionnels ou bénévoles, avec lesquels les entretiens durèrent en moyenne deux heures, se prolongeant parfois jusqu'à quatre heures. A l'exception de deux personnes qui émirent instamment le souhait que je prenne des notes, je pus enregistrer tous les échanges. Il m'arriva de revoir une deuxième fois certaines personnes et je réalisai par ailleurs quelques entretiens collectifs, non pas car j'avais sollicité mes interlocuteurs en ce sens, mais parce que les fréquentes allées et venues de leurs collègues étaient propices à leur intervention dans la discussion. La majorité des entretiens se déroula en effet en prison², souvent sur le temps de travail des personnes rencontrées. Cela compliqua certes les échanges au regard de la difficulté de trouver un lieu relativement tranquille et de l'obligation pour les agents pénitentiaires d'interrompre l'entretien pour répondre au téléphone ou s'absenter quelques instants, mais cela permit d'ancrer les discours dans la réalité carcérale et de leur conférer une tournure dynamique. Les perturbations enrichirent finalement plus la discussion qu'elles ne l'entravèrent, mes interlocuteurs les utilisant pour illustrer leur propos ou pour développer certains sujets³.

Bien plus qu'avec les détenues, je pris conscience qu'« un entretien sur la sexualité, même s'il s'agit d'une interview scientifique est, en lui-même, une forme d'interaction sexuelle » [Devereux, 1980 : 160], un certain nombre d'hommes, en particuliers les agents pénitentiaires, manifestant une forte gêne lors de nos échanges. Si nous conversions très librement lors de rencontres informelles, leur attitude changeait radicalement dès que nous commencions l'entretien. L'anecdote qui suit illustre bien leur embarras. Assez surprise, j'appris que deux officiers souhaitaient que je les reçoive ensemble. Les bras croisés et le regard scrutateur, ils débutèrent l'échange en me demandant froidement quel était le but final de ma recherche. D'abord intimidée, je m'aperçus que s'opérait progressivement un renversement de la situation à mesure que la discussion se concentrait plus précisément sur des questions d'ordre sexuel : je prenais de l'assurance tandis qu'eux rougissaient et échangeaient des regards embarrassés.

¹ Au final je ne rencontrai que deux proches de femmes détenues, contactés via des forums sur Internet.

² Les entretiens réalisés hors des murs se déroulèrent au domicile des personnes, au café ou sur leur lieu de travail, ce qui concerna majoritairement les magistrats et les intervenants extérieurs.

³ Par exemple un jour que je réalisai dans la salle de repos un entretien avec le responsable d'un QF, nous fûmes dérangés par deux surveillantes qui s'installèrent bruyamment à nos côtés, affectant de nous ignorer. Cet incident nous contraignit à changer de local mais conduisit mon interlocuteur à revenir en détail sur les difficultés qu'il avait eues à s'intégrer dans l'équipe de surveillantes.

Pourtant leur gêne disparut à nouveau complètement lorsque je les recroisai après l'entretien, cette situation évoquant la description faite par Richard Hoggart des hommes des classes populaires : « L'homme qui, placé dans les circonstances appropriées, n'hésitera pas à parler crûment de sa vie sexuelle, éprouve la même gêne que sa femme très 'collé-monté' à discuter calmement de sexualité » [Hoggart, 1970 : 145]. Ce revirement s'explique entre autres par la combinaison de plusieurs facteurs, soit le fait que je sois moi-même une jeune femme, que nous étions dans un cadre formel de discussion et que nous parlions de sexualité féminine.

Le problème de dicibilité sociale affectant mon objet se posa avec d'autant plus d'acuité lorsque mes interlocuteurs étaient non seulement de sexe masculin mais qu'ils étaient de surcroît âgés, la force de l'intériorisation des injonctions traditionnelles de réserve à cet endroit venant entraver leur discours¹ (on rappellera d'ailleurs que c'est parmi les hommes de plus de quarante ans que survient le plus fort abandon des échanges verbaux sur les questions affectives et sexuelles [Ferrand, Mounier, 1993]). Pour des raisons financières je réalisai quelques entretiens téléphoniques avec les bénévoles d'une association, et je mesurai à cette occasion à quel point l'introduction d'une distance² [Bozon, 1999] dans le recueil de données orales permettait de réduire l'embarras éprouvé par les hommes âgés, non pas uniquement parce qu'elle supprimait l'échange de regard mais aussi parce qu'elle les autorisait à éconduire ouvertement certaines de mes questions, l'absence de face-à-face rendant plus aisé ce refus de coopérer.

Outre le sexe et l'âge, le statut occupé au sein de l'institution carcérale joua sur la prise de parole de mes interlocuteurs. De manière générale, ce furent les membres du personnel soignant, en particulier les psychiatres et les psychologues, qui manifestèrent le plus de réticences au cours des entretiens. Je dus effectuer de nombreuses relances pour les amener à développer leurs réponses et je me sentis parfois mise à l'épreuve dans la manière qu'ils avaient de me retourner les questions ou de feindre l'incompréhension. Cette méfiance manifeste peut être analysée comme le résultat des tensions existant autour du secret professionnel dans les établissements pénitentiaires. Nous reviendrons en détail ultérieurement sur cet aspect, mais nous pouvons déjà

¹ L'une de mes interlocutrices fit ainsi malicieusement remarquer que j'avais gêné les hommes présents lors de la présentation collective de ma recherche dans son association de bénévoles : « Je vais vous faire rire, quand vous aviez parlé de la sexualité des femmes quand vous étiez venue, je peux vous dire ma chère demoiselle que vous avez gêné beaucoup les hommes, vous étiez dans votre sujet, vous n'avez pas senti, mais grand Dieu j'avais envie d'éclater de rire ! (*Rires*) J'avais envie de dire : 'Mais détendez-vous !'. Je vous promets qu'ils étaient tous gênés nos bonhommes, ils étaient dans leurs petits souliers ! » [Régine, 72 ans, bénévole dans une association d'aide aux familles depuis 3 ans]

² Michel Bozon met en avant le fait que des stratégies complexes ont ainsi été imaginées pour que les individus participant aux grandes enquêtes sur les comportements sexuels désignent leurs pratiques sans avoir à les nommer ouvertement en face-à-face : on introduit intentionnellement une distance en réalisant des enquêtes par téléphone, par courrier ou avec des parties auto-administrées ; et on utilise des techniques évitant aux enquêtés d'avoir à dire explicitement ce qu'ils ont fait, comme le fait d'énoncer le numéro correspondant à la modalité de réponse proposée [Bozon, 1999].

faire remarquer que les interactions des soignants avec les autres catégories d'acteurs carcéraux sont fondées sur leur attention à ne pas divulguer d'informations professionnelles à propos de leurs patientes, l'intériorisation d'un tel principe de vigilance conduisant la plupart d'entre eux à adopter d'emblée un discours précautionneux¹ en situation d'entretien.

Si je pus réaliser des entretiens approfondis avec la plupart des autres acteurs, on constate que ce furent les gradés et les membres du personnel de direction qui se livrèrent le plus intimement. Ils n'hésitèrent pas à me dévoiler leurs doutes, leurs peurs ou leur colère, mais aussi leurs espoirs, leurs émotions ou les anecdotes marquant leur carrière. Bien souvent j'eus le sentiment que l'entretien représentait la première véritable occasion qu'ils avaient de s'exprimer sur leurs pratiques professionnelles et sur les représentations qu'ils y attachaient, leur logorrhée au cours des entretiens étant de leur propre aveu le pendant de leur mutisme hors des murs. Tous les agents pénitentiaires rencontrés déclarèrent en effet s'abstenir de parler de leur métier à l'extérieur, leur discours privé leur paraissant aux antipodes du discours public fantasmé sur la prison [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1993]. Je pense donc avoir réussi à me construire à leurs yeux le statut fructueux d'*étranger sympathisant*, interlocuteur à la fois proche et hors-jeu à qui l'on dit ce que l'on ne dirait pas à d'autres [Schwartz, 1993].

Outre le dépassement des craintes liées à la péjoration sociale qu'ils subissent à l'extérieur, cette position se révéla d'autant plus avantageuse que les échanges intra et inter-catégories d'acteurs carcéraux sont parfois limités par les antagonismes, les rapports de force et la conscience des risques attachés au dévoilement. Paradoxalement, mon extériorité à l'institution carcérale constitua ainsi un atout dans le recueil de leurs confidences, à l'instar de ce que décrit Maurice Duval dans son enquête sur les marins : « je restais pour eux le 'marin' d'un voyage, à la différence des marins véritables, c'est-à-dire permanents, auxquels on ne doit pas s'exposer en parlant inconsidérément » [Duval, 1998 : 22]. Si les agents pénitentiaires déclaraient évoquer quelquefois avec leurs collègues ou avec les autres professionnels la question de la sexualité en milieu carcéral par le biais humoristique ou dans le but de résoudre un problème, ils soulignaient en revanche ne jamais engager de discussion de fond. Nombre d'entre eux firent d'ailleurs explicitement remarquer que c'était la première fois qu'ils y réfléchissaient vraiment.

Au cours des entretiens, je m'efforçais d'articuler mes questions sur la sexualité à des questions sur leur parcours professionnel et leur rapport à leur métier, dans la mesure où non seulement je postulais d'un lien d'interdépendance à cet endroit, mais également car je considérais qu'ils étaient des acteurs à part entière des situations étudiées. Cela m'amène à

¹ Ils s'attachaient notamment à rester dans des considérations générales et à ne pas donner de précisions qui m'auraient permis d'identifier les détenues dont ils parlaient ; les autres acteurs carcéraux n'hésitant pas à l'inverse à les nommer expressément.

formuler une précision fondamentale jusqu'ici évoquée en pointillés : l'étude ne s'intéresse pas seulement à la *sexualité des femmes détenues*, mais bien à la *sexualité en prison de femmes* ; cette remarque impliquant de fait une seconde déshomogénéisation à un niveau macro-spatial. A une exception près sur le territoire national¹, les quartiers femmes (QF) appartiennent toujours à un espace pénitentiaire plus vaste comprenant un quartier hommes (QH) et des parties communes. La prise en considération de cet aspect permet d'élargir l'angle d'approche, puisqu'elle invite à s'intéresser aux relations entre les acteurs du QF –détenues et membres du personnel– et ceux du reste de la prison. Ainsi l'étude n'ignorera pas la façon dont la question de la sexualité se pose pour les acteurs du QF –agents pénitentiaires y compris– en-dehors de leur quartier, ni celle dont elle se pose pour les autres acteurs lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur du quartier. Cela nous permettra de mettre en lumière les rapports de pouvoir entre acteurs carcéraux féminins et masculins, dont nous verrons qu'ils dépassent largement l'appréhension classique des rapports de pouvoir entre personnes détenues et agents pénitentiaires.

Le fondement de l'investigation empirique sur la déshomogénéisation des dimensions spatiale et temporelle conduit finalement à prendre en considération les autres dimensions qui leur sont liées pour penser la sexualité en prison de femmes. Avant d'explorer la fécondité de cette approche multidimensionnelle, précisons maintenant de quelle façon nous allons procéder.

3. Quelques précisions sur les postures de recherche adoptées

Ce qui a été énoncé précédemment dessine en creux les postures de recherche adoptées, mais nous allons néanmoins nous attacher à les expliciter, la compréhension du plan adopté se faisant plus aisément à la lumière de ces précisions. Les postures en question peuvent être définies comme suit, chacune entretenant de forts liens d'interdépendance avec les deux autres : approche inductivo-compréhensive, mise à distance de tout engagement idéologique et resocialisation de la problématique.

La sociologie s'est construite sur le principe fondateur qu'il fallait partir de la réalité pour construire une réflexion permettant de la comprendre. Cet ancrage empirique de la théorie sociologique est indissociable de la remise en question des prénotions, dont nous avons vu qu'elles étaient particulièrement prégnantes à l'endroit de notre problématique. Notre stricte conformité à la posture de recherche inductive nous amènera à faire preuve d'un scepticisme de

¹ Le Centre de Détention de Rennes apparaît comme une exception puisqu'il est le seul établissement français à accueillir exclusivement des femmes. Dans les maisons d'arrêt où j'ai mené mon terrain doctoral, les effectifs du QF variaient d'une dizaine à une cinquantaine de détenues.

principe [Beaud, Weber, 1997] à l'encontre de tous les lieux communs couramment posés comme postulats dans les recherches engagées, en particulier l'idée selon laquelle « il est important de regarder la prison sous l'angle d'une *institution totale* régie par un pouvoir disciplinaire, consistant en un contrôle omniprésent des existences »¹ [Gaillard, 2008 : 21]. Si la coercition et les rapports de domination ne peuvent être occultés, il me semble crucial de n'en pas faire d'emblée le prisme au travers duquel est porté le regard sur la sexualité en prison, une institution étant formée tout à la fois de règles, de bâtiments, de corps, de normes, de critères de vérité, de pratiques et de communications [Armony, Laberge, Morin, 1997].

Nous privilégierons donc une réflexion enracinée dans l'investigation. La question du pouvoir, du contrôle, de l'autorité, de l'emprise et de l'imposition sera systématiquement confrontée à celle de la résistance, de la négociation, de l'autonomie, de la marge de manœuvre, de la stratégie et du choix individuel, les faits, et seulement les faits, conduisant à privilégier l'un plutôt que l'autre de ces aspects dans l'analyse. Par ailleurs, « En introduisant des distinctions cruciales entre les actes sexuels et les significations culturelles qui leur sont rattachées, entre les catégories sexuelles imposées socialement et les identités, individuelles et collectives, élaborées à partir de ces catégories » [Chamberland, 1997 : 11], nous veillerons autant que possible à ne pas percevoir les discours des acteurs carcéraux sur la sexualité au travers de catégories *a priori* et figées –ce qui reviendrait à les leur imposer– mais à proposer une analyse permettant de les questionner, de les enrichir et de les dynamiser. Là réside de mon point de vue l'un des enjeux les plus importants de la logique compréhensive auquel seul un effort de rigueur empirique permet de prétendre, inconciliable avec les affirmations convaincues et péremptoires du militant [Lahire, 2005].

On le comprend, une telle posture implique de se tenir à l'écart de tout engagement idéologique, l'implication du chercheur ne lui permettant que difficilement d'enlever aux données leur caractère d'évidence et de se ménager une position de recul et de distance critique avec les catégories de sens commun. [Crozier, Friedberg, 1981]. La neutralité axiologique préconisée par Max Weber n'est pas un vain et poussiéreux précepte, elle est à mon sens la condition *sine qua non* d'une analyse fine apportant une connaissance nouvelle, mais jamais épuisée, de la réalité. Howard Becker faisait remarquer que par le fait même d'exposer les rationalisations et les justifications auxquelles a recours un groupe, le chercheur paraît accepter celles-ci et récuser les autres parties en cause [Becker, 1985] ; or si ce travail s'attache à comprendre les logiques d'actions des différents acteurs carcéraux, précisons qu'il ne vise à

¹ Corinne Rostaing souligne précisément à propos du concept d'institution totale que « Ce concept opératoire paraît heuristiquement fécond pour les études en prison, à condition de ne pas oublier qu'institution totale ne correspond pas à pouvoir total. » [Rostaing, 2001 : 152].

relayer les revendications ni des uns ni des autres. Dans cette optique, nous abandonnerons le « misérabilisme ambiant » et la « victimologie de bon aloi » pour nous conformer autant que possible à une posture objectiviste fondé sur un rapport dépassionné et scientifique à notre objet [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 240]. Pour reprendre les mots de Louis Quéré nous examinerons *calmement* notre objet d'étude [Quéré, 2004], sans que notre intérêt ne soit guidé par un autre motif que celui d'enrichir la connaissance sociologique à son endroit.

Le corollaire de la mise à distance d'une posture engagée consiste en l'adoption d'une vision de l'individu en milieu carcéral, personne détenue y compris, comme celle d'un acteur social évoluant à un moment donné de son existence dans un contexte institutionnel de nature coercitive: « Sous le terme d'acteur social sont présentées les idées que d'abord le sujet n'est pas un être passif dont le comportement résulterait du jeu des déterminismes [...] l'homme situe ce à quoi il se trouve confronté par rapport à ses expériences et à la manière dont il les interprète, par rapport aux autres éléments constitutifs du monde qui l'entoure [...] il est porteur d'un point de vue propre qui dépend de la position qu'il occupe dans le cadre social, de l'histoire qui a été sienne et des projets autour desquels sont activité s'organise » [Digneffe, 1990 : 25]. Interroger la façon dont l'individu vit la coercition s'avère bien plus fécond que d'affirmer dès l'abord qu'elle s'impose diamétralement à lui, dans la mesure où cela ouvre la réflexion au lieu de l'enfermer dans une approche réduisant les rapports gouvernants-gouvernés à une simple dialectique du pouvoir et de la résistance [Fassin, Memmi 2004].

En cherchant à comprendre comment les expériences vécues prennent leur sens à partir des processus globaux et structurels dans lesquels elles s'inscrivent [Schnapper, 1999], nous participerons ainsi d'une resocialisation de l'expérience carcérale. Comme pour les autres acteurs carcéraux, les conduites des femmes détenues seront appréhendées au moyen d'une mise en relation constante du contexte carcéral avec les différents ressorts sociaux de l'action telles les appartenances et les rapports de genre, de génération, de classes sociales, et de groupes culturels ou ethniques, Michel Bozon faisant remarquer qu'ils structurent les perceptions du possible, du souhaitable et de la transgression en matière de sexualité [Bozon, 2002b]. Nous verrons d'ailleurs que l'un des résultats étonnants de cette approche est que la coercition pesant sur les femmes incarcérées est finalement bien plus subtile et puissante que les études engagées ne le laissent imaginer.

De la même manière qu'ont pu le faire remarquer les sociologues travaillant sur les banlieues, il me semble primordial de rompre définitivement avec les représentations *exotiques* du milieu carcéral [Dubet, 1987 ; Beaud, Pialoux, 2003]. Remettre en question l'assertion selon laquelle « L'institution prison obéit à des règles qui lui sont propres » [Gaillard, 2008 : 22] me

conduira à tenir à distance l'illusion fondatrice d'une institution hors norme, pour considérer au contraire que les rapports sociaux en milieu carcéral relèvent d'une nature comparable à ceux de l'extérieur, mais d'une teneur largement amplifiée [Chantraine, 2004c]. Par voie de conséquence, je n'appréhenderai pas la population incarcérée féminine¹ comme une microsociété évoluant dans un cadre disciplinaire spécifique en rupture avec la vie du dehors [Gaillard, 2008], mais je considérerai au contraire qu'elle est constituée d'individus *pris dans le social*, dont l'expérience carcérale s'inscrit dans une trajectoire biographique. Il apparaîtra notamment que l'examen des rapports sociaux de sexe constitue un angle d'approche particulièrement heuristique, l'étude de la sexualité en prison de femmes se révélant propice à la lecture du lien entre ordre social et ordre sexué [Cardi, 2008].

Dans la lignée de ce que préconise Lilian Mathieu pour le monde prostitutionnel, je propose d'appréhender le milieu carcéral comme un espace social², le recours à une telle notion invitant à « ne pas présupposer une cohésion et une homogénéité élevées des univers déviants en prêtant à leurs membres une 'sous-culture' uniformément partagée et un sentiment identitaire commun, mais d'intégrer tant leur hétérogénéité constitutive [...] que l'indécision de leurs frontières ou les dynamiques qui contribuent à les organiser ou à les faire évoluer » [Mathieu, 2000 : 100]. Il s'agira ainsi de rendre compte du caractère multiple et évolutif des logiques des acteurs, en contrepied d'une vision excessivement stabilisée tendant à négliger l'expérience que les individus eux-mêmes ont de leur appartenance à ce milieu [*Ibid.*]. Cette resocialisation de l'expérience carcérale est indissociable d'une resocialisation des expériences sexuelles, dans la mesure où celles-ci se trouvent de fait resituées à la fois dans le parcours social des acteurs et dans l'espace social où elles sont vécues ; cette perspective m'amenant à récuser irrévocablement l'hypothèse que la sexualité en prison constituerait une sexualité spécifique explicable par le seul caractère coercitif du contexte de son exercice.

Les implications d'une telle posture de recherche me conduisent maintenant à indiquer les deux définitions retenues pour l'étude. Par *prison de femmes* j'entends un espace social institutionnalisé d'emprisonnement de femmes, fréquenté par différentes catégories d'acteurs mises en relation dans des lieux et à des moments donnés de par leur statut et leur position au sein de cet espace. Cette définition permet de mettre en évidence les quatre caractéristiques

¹ Dans les travaux de sociologie, il est courant d'utiliser l'expression « population carcérale » pour désigner les personnes détenues. Dans le cadre de cette étude il me semble plus judicieux de lui préférer celle de « population incarcérée », dans la mesure où nous sommes attachés à souligner la multiplicité des acteurs carcéraux fréquentant la prison.

² L'auteur fait remarquer à propos de l'espace social qu'il est « à même de rendre compte à la fois du mode d'existence des collectifs que forment les individus partageant un même statut déviant et des logiques spécifiques dans lesquelles ceux-ci sont en quelque sorte 'pris' et qui orientent leurs conduites, représentations ou encore rapports à leur condition ou à leurs pairs » [Mathieu, 2000 : 100].

évoquées précédemment ; à savoir que l'économie relationnelle ne concerne pas seulement les détenues et les agents de surveillance mais qu'elle renvoie à un « ensemble structuré de relations sociales entre des acteurs ayant des statuts variables » [Rostaing, 1997 : 7], que la prison de femmes comprend de multiples lieux, que l'expérience carcérale des détenues se décompose en divers moments, et qu'il existe un renouvellement des acteurs, ceux-ci étant amenés à entrer et à sortir de prison –plus ou moins rapidement selon les établissements et les catégories d'acteurs– au cours de leur trajectoire biographique. Par *sexualité* je me réfère à « des constructions sociales, désignant des constellations très diverses de pratiques, d'interactions, d'émotions et de représentations, qui délimitent des territoires de relations d'ampleur plus ou moins grande et donnent lieu à des processus de construction de soi variés » [Bozon, 2001b : 15]. Cette définition ne contredit pas la logique compréhensive au fondement de l'étude, tient compte des expériences à caractère sexuel non choisies ou déprises de la notion de plaisir, englobe à la fois l'activité sexuelle pratiquée en solitaire et avec partenaire(s), introduit l'idée que la sexualité ne se réduit pas au seul contact physique¹, n'occulte pas la possibilité qu'elle puisse varier en fonction des expériences jalonnant la vie [Bajos, Spira, 1993], invite à déplacer le regard sur les autres expériences biographiques ayant concouru à sa construction, et enfin rompt avec la perspective psycho-biologisante éclipsant sa part sociale.

De la conjonction de ces deux définitions résulte un intérêt multidimensionnel à l'objet d'étude, la sexualité en prison de femmes pouvant se penser à la fois en termes spatial et temporel (espaces et moments), individuel (biographie sexuelle, expériences et stratégies), collectif (catégorie d'acteurs carcéraux, appartenances de sexe, générationnelles, et socio-culturelles), relationnel (rapports sociaux de sexe et rapports entre les catégories d'acteurs carcéraux), et institutionnel (contraintes, règlement et sanctions). La prégnance respective de ces six dimensions dans les diverses situations à caractère sexuel observables en prison de femmes induit la mise en œuvre de processus spécifiques. Le plan proposé se partage ainsi entre quatre grandes formes de sexualité qui rendent compte de la spécificité de ces processus et partant des différentes manières dont se donne à voir la sexualité en prison de femmes. Il importe de souligner que des types distincts de processus peuvent être à l'œuvre dans une même situation, ce qui explique que certaines situations se trouvent abordées dans plusieurs formes de sexualité. La fécondité d'une problématisation en termes de formes de sexualité tient de ce qu'elle permet de complexifier la problématisation en termes d'activités sexuelles (masturbation, pratiques hétérosexuelles, pratiques homosexuelles consenties, abus sexuels, etc.) telle qu'on la retrouve

¹ Cela me conduira quelquefois à parler de « relations intimes », l'emploi de ce terme renvoyant à la construction d'une intimité à caractère sexuel mais non nécessairement physique entre deux personnes.

dans la plupart des études portant sur la sexualité en prison ; d'abord car elle ouvre le regard à des situations qui ne renvoient pas *stricto sensu* à l'exercice d'une activité sexuelle, et ensuite car elle interroge la pertinence de ces cloisonnements.

La première forme de sexualité à laquelle nous nous intéresserons est dite *clandestine* au regard des processus de transgression qui la caractérisent. Le règlement contraint ici fortement les conduites des acteurs, ceux-ci exploitant alors les failles du fonctionnement de l'institution carcérale après s'être livrés à un calcul coût-bénéfices. Nous serons amenés à nous intéresser à l'activité sexuelle au parloir, à la proximité physique entre les femmes et les hommes incarcérés dans le même établissement, et au tabou que constitue une relation intime entre une femme détenue et une personne fréquentant la détention à titre bénévole ou professionnel. Il convient de faire la différence entre la sexualité clandestine et la sexualité *invisible*, seconde partie de notre développement, la discrétion à laquelle sont confinées les conduites s'expliquant cette fois par un processus d'invisibilisation, mis en œuvre par l'ensemble des acteurs carcéraux au regard de leur intériorisation d'une norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle. Foncièrement évolutive, la sexualité invisible nous conduira à porter notre attention d'une part aux dispositifs qui participent de changements dans la continuité de la situation conjugalo-sexuelle précarcérale des détenues, et d'autre part à l'engagement de ces dernières dans une relation intime avec un nouveau partenaire, qu'il s'agisse d'une personne extérieure au milieu carcéral, d'un homme incarcéré ou d'une codétenue.

Parce que les processus de prohibition et d'invisibilisation ont tendance à l'éclipser, la sexualité *ostensible* apparaît à première vue comme une forme de sexualité marginale et sporadique en milieu carcéral féminin. Nous constaterons pourtant l'existence de processus d'affichage au travers des conduites de certaines détenues en couple devant autrui, ainsi que des plaisanteries grasses et des récits emphatiques d'exploits sexuels qui participent de l'économie relationnelle quotidienne en détention. Par la suite nous nous intéresserons plus spécifiquement au processus de sexualisation explicite et délibérée des rapports sociaux de sexe, non seulement au sein du groupe des professionnels mais également entre détenues et professionnels masculins. On peut recenser enfin une quatrième forme de sexualité, bien plus inconsistante que les précédentes au regard de la dilution par les acteurs carcéraux de la dimension sexuelle de certaines situations dans des processus réflexifs mettant en jeu d'autres problématiques ; il s'agit de la sexualité *rationalisée*. Ces processus de rationalisation peuvent être sous-tendus par une logique instrumentale ou renvoyer à la tentative des professionnels d'exercer une influence profonde et durable sur le système de représentations et de pratiques sexuelles de la population incarcérée féminine. Pour bref qu'il soit, cet aperçu des quatre formes de sexualité en prison de

femmes révèle déjà la complexité et la richesse d'un objet d'étude pourtant perçu comme un « non-objet ».

PARTIE 1 : UNE SEXUALITE CLANDESTINE

Evoquer la question de la sexualité en prison conduit invariablement à la citation de l'article R 57-7-2 du Code de procédure pénale¹, unique texte législatif² réglementant les conduites sexuelles en milieu carcéral : « Constitue une faute disciplinaire du deuxième degré le fait, pour une personne détenue [...] d'imposer à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur ». L'absence de terme désignant explicitement l'acte sexuel et l'utilisation de l'adjectif péjoratif *obscène* constituent la pierre angulaire des revendications militantes³ en faveur des personnes détenues, amplement relayées dans les travaux sociologiques engagés. Plus que tout autre aspect de la vie carcérale, la question de la sexualité amène en effet à une confusion des frontières, parfois revendiquée [Ricordeau, 2005], parfois tacite [Gaillard, 2008], entre action militante et recherche sociologique, qui aboutit à la mise en exergue de cet article de loi présenté comme surdéterminant une sexualité proscrite, contrainte et hautement contrôlée. L'activité sexuelle conjugale au parloir accapare ainsi l'intérêt des chercheurs engagés, son exercice étant appréhendé comme une forme de résistance à l'institution par le contournement de la règle qu'il induit. La dénonciation de son caractère humiliant et dégradant est alors intimement articulée à la revendication d'un « droit » à la sexualité et à la dignité pour les personnes détenues⁴.

En monopolisant l'attention, la sexualité conjugale au parloir contribue cependant à faire écran à deux autres situations à caractère sexuel fortement prohibées et donnant lieu elles aussi à un contrôle étroit et punitif. La première concerne la proximité physique entre les femmes et les hommes incarcérés dans le même établissement, la crainte des agents pénitentiaires à cet endroit s'observant au travers de leur application très stricte du principe de séparation de la population incarcérée en fonction du sexe. Nous verrons que cet interdit contamine même les couples de

¹ Cet article renvoie à une modification du Code de procédure Pénale par décret du 23 décembre 2010, la réglementation des conduites sexuelles en prison relevant auparavant de l'article D 249-2-5 qui s'appliquait à tout individu et non pas seulement aux personnes détenues.

² Précisons qu'il existe pour chaque établissement un règlement intérieur fixant les règles propres à la vie interne de l'établissement, et dans lequel les rapports sexuels sont généralement prohibés. Cependant d'une part ce règlement intérieur –à l'exception des parties reprenant les articles du Code de procédure pénale– exprime le pouvoir réglementaire du directeur et constitue à ce titre un document administratif soumis à contestation ; et d'autre part ne suffit pas –comme nous le verrons plus loin– à faire disparaître le flou entourant la question de la sexualité au parloir, et partant à prévenir les dysfonctionnements du système dans lesquels sont pris les agents de surveillance.

³ On pensera notamment aux célèbres témoignages d'anciens détenus, tel Jacques Lesage de la Haye ou Alain Monnereau, qui visent à « dévoiler » la réalité dans une perspective revendicatrice.

⁴ On ne peut manquer de s'étonner de la récurrence de cette terminologie à caractère juridique dans des travaux sociologiques, le sociologue Arnaud Gaillard allant jusqu'à conclure qu'« en matière d'institution carcérale, c'est indéniablement et définitivement de justice dont il doit s'agir, toujours. » [Gaillard, 2008 : 548].

détenus constitués avant l’incarcération, ce qui nous amènera à nous interroger sur le caractère rédhibitoire du statut de détenu pour la mise en place d’activités mixtes. Le deuxième aspect couramment évincé des analyses renvoie au développement de relations intimes entre les personnes détenues et les personnes fréquentant la détention à titre bénévole ou professionnel, en particulier les membres du personnel pénitentiaire. Parce qu’elles vont à l’encontre de la logique de camp sur laquelle se fonde une vision stéréotypée des relations carcérales et qu’elles mettent au jour la faillibilité d’un système de gestion de la population incarcérée idéalement fondé sur le maintien d’une barrière statutaire, ces relations sont passées sous silence. Nous montrerons qu’elles sont soumises à une prohibition particulièrement vivace –surpassant d’ailleurs celle pesant sur la sexualité conjugale au parloir– ce qui nous conduira à les qualifier d’inceste carcéral.

Qu’il s’agisse de l’une ou de l’autre des trois situations précitées, nous avons donc affaire à une sexualité « clandestine », dans la mesure où son caractère hautement répréhensible la confine dans le secret, vouant ainsi ses protagonistes à transgresser les règles et partant à dissimuler leurs pratiques sous peine d’encourir des sanctions parfois sévères. Commençons par nous intéresser à l’un des aspects les plus couramment abordés lorsque l’on s’intéresse à la question de la sexualité en milieu carcéral, celui de l’activité sexuelle conjugale au parloir.

I. Au parloir, une activité sexuelle prohibée

Les analyses portant sur la sexualité en prison, indistinctement du sexe des personnes détenues, sont traversées par l’idée que les règles « de par leur généralité ou leur imprécision [...] investissent les autorités correctionnelles d’une grande part d’interprétation sur le plan de ce qui constitue un manquement à la discipline, leur permettant d’exiger ou de sanctionner des attitudes ou des conduites qui n’apparaissent pas comme telles dans la réglementation » [Hattem, 1991 : 141]. Ainsi, en l’absence d’une réglementation juridique sans équivoque sur l’usage des parloirs à des fins sexuelles, le caractère flou de l’article R 57-7-2 du Code de procédure pénale est analysé comme avantageux pour l’AP en raison du pouvoir discrétionnaire qu’il crée et dont les agents de surveillance tireraient profit à des fins sécuritaires. L’exercice de la sexualité au parloir est appréhendé comme un privilège accordé aux personnes détenues dans le cadre d’un rapport de force inégalitaire avec les surveillants, le but de cette manœuvre étant d’obtenir le calme en détention [Ricordeau, 2005 ; Lhuilier, 2003]. Prédomine donc l’idée d’une tolérance variant selon les personnes incarcérées, ainsi soumises au bon-vouloir de l’agent de service [Cardon,

1999]. La déconstruction du biais homogénéisant que cette analyse induit va se révéler intéressante pour éclairer de manière fine la situation de la sexualité au parloir en prison de femmes.

Dans les travaux sus-cités ainsi que dans la récente étude d'Arnaud Gaillard selon qui « le fonctionnement des rencontres avec *le dehors* dans les différents systèmes de parloir, souligne, par la négation de l'intimité, l'autorité de l'administration sur le contrôle de l'altérité et des plaisirs » [Gaillard, 2008 : 4], les agents de surveillance sont appréhendés comme une masse indifférenciée, instruments d'une administration tolérant qu'ils s'effacent et disparaissent à certains moments pour laisser libre cours aux pratiques sexuelles au parloir [Cardon, 2002]. L'AP apparaît donc comme une entité surplombante, désincarnée et omnisciente, qui exercerait sa volonté sur la population incarcérée par l'intermédiaire d'agents dévoués partageant inconditionnellement ses objectifs. Or cette administration est composée d'une pluralité d'acteurs, eux-mêmes pris dans de multiples relations de pouvoir et enjeux. Les rapports entre les membres du personnel de direction, les gradés et les agents de surveillance sont complexes¹ et peuvent s'avérer conflictuels comme en témoignent les frictions avec les syndicats, cristallisées dans des situations de crise interindividuelles parfois violentes². Loin de travailler de concert dans un objectif sécuritaire, nous allons voir que les membres de l'AP ont des représentations hétérogènes de la question de la sexualité au parloir et qu'il en découle une diversité de logiques d'action. Afin d'en saisir toutes les nuances, commençons par introduire une distinction entre les visites se déroulant au parloir individuel et celles se déroulant au parloir collectif³.

¹ C'est notamment le cas pour les personnes ayant accédé à un poste de direction après une carrière débutée en tant qu'agent de surveillance, et qui se trouvent de fait dans une position délicate : « Là c'est pareil c'est une image mais qui résume bien la situation, c'est-à-dire que tout en étant commandant et personnel de surveillance dans les tripes – moi je suis personnel de surveillance jusqu'au bout des ongles hein, je suis comme ça– je suis arrivé à un moment donné à X. à me sentir un petit peu dans la peau d'un harki. Je suis personnel de surveillance, je suis pas reconnu par les directeurs parce que je suis un officier, mais par les personnels de surveillance je suis pas reconnu non plus parce que je suis un chef d'établissement ! » [Georges, chef d'établissement, 45 ans, 22 ans d'ancienneté pénitentiaire]

² Plusieurs gradés –eux-mêmes anciennement syndiqués– m'ont ainsi fait part de heurts avec les représentants syndicaux d'agents de surveillance et qui avaient dégénéré en affrontements violents : « Moi j'ai un conflit en ce moment à gérer avec les moniteurs de sport, c'est terrible... [...] moi j'ai pointé leur absentéisme, j'ai pointé le fait qu'ils me disent : « On n'en a rien à foutre » [...] Donc automatiquement ben ces gens-là qu'est-ce qu'ils font ? Ils trouvent des copains et des copines, des anti...des anti-gradés, parce que y en a, et on les retrouve où ? Dans les syndicats ! Les têtes de syndicats ! (*Elle est très énervée*) Des bons-à-rien, des incapables qui pensent qu'à leur gueule et à leur promotion, et à leur mutation ! C'est tous des pourris. Des pourris ! [...] j'ai fait un compte-rendu au directeur en disant que je me retirais de mes fonctions concernant le lien avec le sport. Moi je refuse de communiquer avec eux tant que le problème sera pas réglé. » [Edith, 50 ans, officier, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

³ Il convient de souligner que les parloirs –notamment collectifs– auxquels ont accès les femmes détenues sont parfois situés au QH, ce qui implique que les visites puissent être surveillées par des agents masculins.

1. Parloirs individuels - parloirs collectifs : une exploitation différenciée de la zone d'incertitude

La fonction des agents de surveillance est aujourd'hui définie dans des termes fondamentalement contradictoires, renvoyant d'un côté au renforcement de la mission sécuritaire et de l'autre au développement des missions relatives à la réinsertion et à la paix sociale [Benguigui, Chauvenet, Orlic., 1994]. Parce que l'ensemble des règles professionnelles et des moyens mis en œuvre pour contrôler la population incarcérée ne fait l'objet d'aucun cadre formel reconnu, voire viole les textes [*Ibid.*], la question de la sexualité au parloir est présentée comme paroxystique des injonctions paradoxales au centre des attentes de rôle des agents de surveillance [Aymard, Lhuiler, 1997]. Si elle semble effectivement cristalliser leurs sentiments d'incertitude, la prise en compte de l'hétérogénéité architecturale des parloirs conduit cependant à nuancer l'analyse et à l'enrichir au moyen de la mise en lumière d'une palette de ressentis. Dans cette perspective, la mobilisation du concept de zone d'incertitude [Crozier, Friedberg, 1981] s'avère précieuse, car elle permet de montrer que les représentations et les pratiques des différents acteurs, détenues comme surveillant(e)s, se trouvent directement corrélées au sentiment de maîtrise de cette zone.

En prison comme dans toute organisation, le pouvoir est bien une relation et non pas un attribut des acteurs ; aussi les relations de pouvoir qui s'y nouent ne sont jamais « le décalque pur et simple des rapports de force et des modes de domination inhérents à la structure sociale, aux rapports de production et à la division technique et sociale du travail qui en découle » [*Ibid.* : 82]. Les structures et les règles créent en effet des zones d'incertitude, si minimes soient-elles, que les individus tentent de contrôler et autour desquelles s'organisent les relations de pouvoir. Pour analyser ces relations, il s'agit donc de découvrir quelles sont les contraintes structurelles et les ressources permettant aux acteurs d'élargir leur marge de liberté. Or il apparaît que la diversité des caractéristiques architecturales des lieux de visite détermine une exploitation différenciée de la zone d'incertitude.

Dans les établissements fréquentés, la zone d'incertitude maîtrisable par les détenues dans les lieux collectifs de visite était très réduite, au profit de celle des agents de surveillance qui avaient une vue circulaire sur la salle et pouvaient ainsi observer chacun à tout instant. En revanche, quand les visites se déroulaient dans des parloirs individuels, la structure en boxes et les modalités discontinues de surveillance (la ronde) permettaient aux détenues d'adopter des comportements variés, rendant ainsi leur conduite imprévisible et forçant les surveillant(e)s à leur concéder une certaine liberté. Si dans les deux cas les détenues mettaient pareillement en place

des techniques d'adaptation secondaire [Goffman, 1968] visant à maximiser l'incertitude du caractère sexuel de leurs comportements, c'était donc dans les parloirs individuels que ces techniques leur assuraient une plus grande maîtrise de la zone d'incertitude. On pensera notamment au repérage de la moindre faiblesse architecturale [Cardon, 2002], à l'identification des moments propices¹ [*Ibid.*], ainsi qu'au choix de vêtements spécifiques comme le port d'une jupe longue ou l'absence de soutien-gorge, sur lesquels les surveillantes tentaient alors d'avoir prise en amont, c'est-à-dire avant même la visite.

Je vous cacherai pas que malgré que c'est interdit, je me gêne pas. Des filles qui ont des rapports sexuels au parloir j'en ai connu (*Elle compte sur ses doigts*) une, deux, trois, quatre, cinq. Cinq. Les surveillantes elles s'en doutent. Parce qu'on va essayer de mettre des vêtements...Le jean c'est pas la peine, pour l'enlever... C'est plus les jupes, on cache tout. On s'assoit, on met une grande jupe, on voit rien. On en a parlé en cours vendredi. Une copine a moi qui a dit : « Moi j'en connais une qui se gêne pas ! ». Samedi elles m'ont vu en jupe, rho je vous raconte pas ! (*Rires*) [Mélanie, détenue, 33 ans, 1 enfant, mariée, 2 ans et demi]

Y a une fille ici qui a couché avec son gars, je sais pas comment elle a fait ! Là c'est des tables, comme une salle de classe. (*Et le fait que y ait d'autres gens à côté?*) On s'en fout des gens d'à côté, ils savent ce que c'est ! (*Mais vu la salle ça doit quand même être compliqué...*) On arrive toujours à faire une fellation. Sous la table. Ils lisent leur bouquin... [Danielle, détenue, 26 ans, 4ème incarcération, 3 ans et demi]

A X. par exemple c'était très facile que les détenues aient un rapport sexuel avec leur mari, sans que forcément la surveillante s'en aperçoive. A X la surveillante elle va de là à là, ici y a le vestiaire, elle a des sacs à fouiller aussi, donc tant qu'elle est à fouiller les sacs...Et ça les détenues le savent. Elles savent très bien que pendant ce temps elles ont le temps pour faire ce qu'elles ont à faire. Après quand on arrive on sait bien que ça c'est passé mais on n'a pas vu, on s'en doute mais voilà. J'ai eu des collègues par exemple qui sont tombées quand elles ont refouillé les parloirs, ben y avait du sperme par terre. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

(*Elles se mettent au fond de la salle ?*) Oui, tout le temps ! (*Rires*) C'est arrivé que je le voie trop tard, ils étaient en train de finir : « Ecoutez vous n'aviez pas à faire ça, vous le saviez donc je vous mets un compte-rendu d'incident », et autrement quand je vois que ça commence à monter, dans ces cas-là je me dégonfle pas, je vais les voir et gentiment je leur dis : « Bon maintenant si on peut ranger le matériel ce serait bien ». (*Rires*) Là ça coupe tout ! Bon là on est en hiver donc ça va ; je suis beaucoup plus attentive l'été parce que les jupes se raccourcissent et des fois y a pas de sous-vêtements sous les jupes, donc il faut que je fasse plus attention quoi. [Clémentine, 34 ans, surveillante depuis 11 ans]

Directement liée à l'exploitation de la zone d'incertitude, la configuration spatiale du lieu limitait le type de distance possible entre les détenues et leurs visiteurs, déterminant ainsi la faisabilité même des pratiques sexuelles. Dans les boxes pouvait être instaurée une distance

¹ Concernant le déroulement proprement dit des visites, Carole Cardon distingue deux moments : un temps collectif survenant au début et à la fin du parloir et favorisant un brouhaha ambiant, et un temps intime, « règne du murmure », à la fois apprécié et redouté car il révèle une activité sexuelle par des bruits insolites [Cardon, 2002].

intime, tandis que les espaces collectifs n'autorisaient généralement qu'une distance personnelle, « petite sphère protectrice, ou bulle, qu'un organisme créerait autour de lui pour s'isoler des autres » [Hall, 1966 : 150]. L'acceptation, tacite ou contrainte, du type de distance en question par les agents de surveillance se traduisait par des techniques d'intervention différenciées en cas de découverte ou de suspicion d'activité sexuelle.

Dans les parloirs individuels, ils hésitaient à intercéder directement et préféraient plutôt attendre la fin de la visite pour convoquer les détenues ou rédiger un rapport disciplinaire¹, les sentiments de honte éprouvés venant redoubler leur indécision à empêcher une intimité que favorisait la disposition des lieux. Dans les espaces collectifs en revanche, la définition plus rigide du type de distance admis et la conviction de sa transgression les conduisaient à agir sur le champ. Néanmoins les interventions se faisaient toujours par gradation et visaient avant tout à responsabiliser les détenues et leurs visiteurs, le souci de préserver sa propre face² ainsi que celle des autres [Goffman, 1967] concourant à en juguler la brutalité. Avant de sanctionner les détenues, ils tentaient dans un premier temps de leur faire comprendre en quoi leurs actes étaient déplacés et susceptibles d'offenser la pudeur. Les techniques adoptées par les agents pénitentiaires font donc écho au processus³ à l'œuvre dans les technologies gouvernementales contemporaines relatives à la surveillance déployée autour du corps et des conduites corporelles, puisqu'elles font intervenir un jeu de normalisation douce visant à transformer les représentations et les comportements des acteurs : « A l'intimation au nom de la loi tend à se substituer une obligation d'intérioriser la norme » [Fassin, Memmi, 2004 : 25].

Ce jeu montre que les agents pénitentiaires avaient pleinement conscience des difficultés de maintenir le contrôle uniquement par l'imposition de contraintes et qu'ils estimaient plus avantageux de tenter d'influencer d'abord les conceptions que les détenues se faisaient des activités concernées et de la possibilité de s'y livrer [Becker, 1985]. On remarque néanmoins que les agents les plus expérimentés ne conseillaient pas à leurs collègues novices de privilégier ces techniques de contrôle à une sanction directe : s'ils leur transmettaient de nombreuses ficelles du métier concernant d'autres situations, l'embarras éprouvé ici les dissuadait d'évoquer la question de la sexualité au parloir avant que celle-ci ne se pose dans les faits. On observe ainsi une atomisation des pratiques de surveillance, le traitement des contradictions entre l'idéal

¹ Les détenues passaient alors ensuite en commission de discipline, la sanction disciplinaire consistant le plus souvent en une suspension du permis de visite. Les agents pénitentiaires des établissements fréquentés signalaient la rareté de ces situations.

² La face peut être définie comme valeur sociale positive revendiquée par un individu et dans laquelle le corps tient une place déterminante [Goffman, 1967]

³ Un deuxième processus peut être mentionné, celui d'un traitement que l'on prétend adapter aux particularités de chaque individu [Fassin, Memmi, 2004].

règlementaire et les pratiques réelles ne pouvant se construire que dans la clandestinité puisque toujours exposé à la disqualification [Aymard, Lhuilier, 1997].

Je surveillais le parloir, j'ai vu un homme et une femme avoir des relations sexuelles dans les parloirs. On était deux collègues, j'étais avec une ancienne, c'est moi qu'avais vu, j'avais honte. J'avais honte ah ! J'en parle à ma collègue, je lui dis : « Ecoute je suis embêtée là... », elle me dit : « C'est pas vrai ? », moi j'dis : « Si ! ». Et j'avais trouvé avec le recul, le fait de vous en parler maintenant, qu'elle avait eu une bonne réaction, elle m'a dit : « Ecoute on va laisser ça passer, on verra ça après ». (*Donc vous n'êtes pas intervenues ?*) Non parce qu'on était plus gênées qu'eux. J'étais vraiment...A ma collègue : « Je suis embêtée, je suis embêtée, que faire ? », mais par contre on avait fait des écrits. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Mais c'est pas toléré ?*) Ah non, non ! C'est-à-dire qu'on autorise les personnes à s'embrasser, mais après quand ça devient un peu trop euh...On coupe pas, on arrive avec de la délicatesse quand même ! Alors quand ils voient quelqu'un qui est dans un système de dérives, ils tapent une fois, d'accord ? S'ils repassent et que ça continue, là ils interviennent. Alors l'intervention elle peut être soit différée ou immédiate. [Michel, gradé, 54 ans, 32 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Alors après je vais pas rentrer là-dedans comme un bourrin hein ! Mais je vais dire : « Ecoutez en attendant qu'il y ait les Unités de vie familiale, là moi je vais vous demander d'interrompre le truc », et voilà. C'est toujours mieux d'expliquer parce que ça évite le conflit justement. Après quand y a des baisers un petit peu chaud je frappe un petit peu mais c'est tout, c'est pour éviter que ça aille plus loin ; je suis pas inhumaine non plus... [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

Confrontés à des situations à caractère sexuel les plaçant dans une position inconfortable, les agents en charge des parloirs individuels –bien plus que leurs collègues en charge des parloirs collectifs– dénonçaient un système de couverture généralisé leur faisant porter la responsabilité des dysfonctionnements et des désordres générés [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994]. Les plus virulents mettaient en avant une gestion clivée des espaces carcéraux et des risques différentiels qui y sont associés, le personnel de direction se voyant ainsi reproché de se préserver des difficultés de la gestion de la population incarcérée¹. Cependant la plupart des récriminations n'étaient que rarement formulées de manière explicite et transparaissaient en filigrane dans les discours, au travers d'une résignation teintée d'amertume quant aux conditions de travail rendant difficile le succès de leurs missions. Grâce au recul qu'ils avaient par rapport à la situation, les ancien(ne)s surveillant(e)s devenu(e)s gradé(e)s étaient ceux qui énonçaient le plus clairement des sentiments d'abandon et d'instrumentalisation par leur hiérarchie, en soulignant l'hypocrisie de la situation et le paradoxe des modalités architecturales (boxes individuels) au regard des

¹ Dans les établissements fréquentés, certains membres du personnel de direction se rendaient néanmoins quotidiennement en détention.

objectifs qu'on leur imposait au travers du règlement intérieur (empêcher les échanges entre les personnes détenues et leurs visiteurs, que ceux-ci soient sexuels ou qu'ils concernent des objets).

Dans une certaine mesure on remarque qu'ils reprenaient ainsi à leur compte l'argumentaire militant énoncé plus haut, puisqu'ils mettaient en accusation une hiérarchie surplombante, toute-puissante et désincarnée, cherchant avant tout à maintenir l'ordre en détention au détriment de l'application du règlement intérieur, parfois même en ne les soutenant pas dans leurs décisions de prendre des sanctions. Le sentiment qu'on déchargeait sur eux l'épineux problème de l'activité sexuelle au parloir et qu'ils devaient en assumer les coûts était perceptible non seulement au travers des déclarations de mes interlocuteurs, mais aussi et surtout dans les réserves et l'absence de réponse de la part des agents lorsque je les sollicitais pour des entretiens. Il me fallut ainsi désamorcer plus d'une fois leurs suspicions face à mon intérêt douteux pour une situation les mettant potentiellement en danger, tant d'un point de vue légal (la transgression du règlement) que symbolique (l'acceptation tacite d'une position de voyeur). Le silence qu'on opposa à mes sollicitations plutôt qu'un refus direct est en fait caractéristique d'une tactique protectrice de mutisme défensif [Aymard, Lhuilier, 1993], l'illustration la plus probante étant l'absence unanime de réponse des représentants syndicaux malgré mes relances.

Que ce soit cadré et non pas comme l'Administration a l'habitude de faire : au petit bonheur la chance en fonction de ce que le directeur veut bien ou ne veut pas, donnez des directives bon dieu ! Ca fait trente ans qu'ils sont pas foutus de...[...] (*Il est énervé*)
Quand vous avez des gens qui sortent de l'ENAP¹, des jeunes directeurs, qu'est-ce qu'ils connaissent ? Faut arrêter les conneries ! Ils n'ont jamais vu un détenu de leur vie ! Ou hormis pendant un stage, mais c'est pas ça la détention, venez sur le terrain ! [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Y a des parloirs avec séparation, d'autres sans séparation, ça a posé d'énormes soucis : comment faire pour surveiller quelqu'un qui est avec sa compagne ou son compagnon ? Moi je suis pas un voyeur, mes agents sont pas des voyeurs ! Donc c'est hyper compliqué. [...] Ou alors on laisse des parpaings ou murs, ou dalle, 1m50, y a pas de tentation. Mais faut arrêter de se voiler la face hein ! Ce n'est pas autorisé mais on l'autorise. Il faut que les gens au-dessus décident des choses. Mais voilà c'est trop hypocrite. La limite elle est fixée, on nous dit : « Les gens ont pas le droit de se toucher », mais y a pas de séparation ! Moi j'ai été surveillant au parloir, c'est vachement compliqué. C'est compliqué, vraiment c'est très compliqué ! [Fabrice, gradé, 42 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Vous voulez dire qu'on vous laisse un peu vous démerder en fait ?*) Ouais, tout-à-fait. Le texte pénitentiaire lui-même est tellement flou...C'est tellement flou et personne sait si c'est autorisé ou si c'est interdit, chacun fait ce qu'il peut, chacun gère comme il peut, l'essentiel c'est que y ait pas de vague, que ça fasse pas d'échos, que ça fasse pas de dégâts, mais rien n'est tranché. [...] Mais notre statut dit que il faut être présent et pouvoir avoir un regard à tout moment, et avant au début de ma carrière bien sûr on n'avertit pas ! Sauf que c'était pas pratique, comment voulez-vous leur laisser un moment

¹ Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

d'intimité si vous...C'est ça qui fait chier ! [...] on nous disait : « Oui mais il faut, mais vous devez quand même surveiller à tout moment ! », eh ben oui mais c'était incompatible ! Parce que s'il se passe quelque chose, on va vous dire : « Mais comment se fait-il que vous ayez pas... ». Comprenez ? [Simone, gradée, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Je pense que c'est un peu de l'hypocrisie, en plus ils nous mettent une surveillance indirecte : « Débrouillez-vous au mieux pour que y ait pas de relation sexuelle, sans être collé à la fenêtre et sans générer de conflits ». C'est un équilibre aussi de gérer entre la règle, l'application des règles, respecter sans pour autant...[Marina, responsable d'un QF, 39 ans, 11 ans d'ancienneté pénitentiaire]

L'habitude délégoire déplorée par les agents de surveillance et les gradés n'était pas clairement exprimée par les membres du personnel de direction, mais se traduisait par leur indécision et leur perplexité quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de cette situation. Bien loin de l'idée préconstruite d'une autorité annihilatrice « pudiquement dissimulée derrière le mépris d'un besoin » [Gaillard, 2008 : 51], les discours recueillis mettent en lumière une triple appréciation de la situation. Sur un plan abstrait, les membres du personnel de direction avaient la conviction que la sexualité était un « besoin » fondamental constitutif de l'équilibre de l'être humain, et qu'on ne pouvait l'interdire sans entraîner de graves conséquences tant au niveau physiologique que psychique. Cependant sur un plan légal, ils mentionnaient les obligations et les responsabilités afférentes à leur fonction, notamment l'application de l'article R 57-7-2 du Code de procédure pénale. Enfin sur un plan pratique ils avaient parfaitement conscience qu'une application trop ferme du règlement intérieur conduirait à des tensions néfastes au maintien de l'ordre en détention. Tirailés entre ces différents niveaux de réflexion, ils se dégageaient de ces contradictions en intervenant uniquement lors de la survenue d'évènements ponctuels nécessitant une prise de décision à leur niveau hiérarchique, voire en réintroduisant parfois du flou dans des pratiques de surveillance jugées trop intransigeantes.

(Vous voulez dire que vous comprenez les pratiques sexuelles au parloir ?)
Complètement ! C'est-à-dire que on peut pas obérer le sexe, dans la mesure où la libido, si je me souviens bien les cours de psychiatrie, c'est une des forces principales de l'être humain, parce que c'est ce qui participe de l'énergie vitale. [...] Demander à quelqu'un qui est incarcéré de ne pas assouvir sa libido pendant des années, je sais pas comment ils font, personnellement je me pose la question ; donc je peux entendre qu'au parloir il y ait des dérives et que y ait des relations sexuelles qui se tiennent. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(Parce que pour vous la sexualité il faudrait ne pas l'interdire ?) Bien sûr, ça n'a strictement aucune raison. [...] les surveillants ont convenu que ben sur X ils fermaient tranquillement les yeux parce que c'était le bazar ambiant là-bas et ils voulaient pas en rajouter une couche, mais qu'ici comme c'est un établissement tout neuf, bien propre et tout, les choses sont plus claires, c'est un parloir beaucoup plus...propre et net on va dire entre guillemets, et donc du coup ils sont plus rigoureux. Alors j'essaie de leur dire, pas

de laisser faire les choses mais d'y aller quand même doucement [...] ben non ils comprennent pas c'est clair. Donc il faut amener les choses tranquillement à évoluer dans quelque chose d'acceptable pour tout le monde. [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Je comprends bien hein, qu'il puisse y avoir un besoin physique, quasi animal, d'avoir une sexualité, c'est humain, voilà ! [...] c'est la loi pénale qui est la même pour tout le monde, qui est dans le code Pénal : on n'a pas le droit, ni vous ni moi ni le détenu, d'avoir un comportement qui soit susceptible d'être vu par autrui et d'offenser la pudeur d'autrui. Voilà, la sexualité en tant que telle n'est pas interdite, ni par l'Administration Pénitentiaire ni par la loi, c'est le fait de pouvoir le rendre visible. [Pauline, directrice adjointe, 34 ans, 8 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Parce qu'ils ne sont pas confrontés de la même manière à la situation, les membres du personnel de direction, les gradés et les agents de surveillance ont des logiques différenciées concernant l'activité sexuelle au parloir. L'introduction d'une distinction entre les lieux de visite individuels et collectifs a permis de mettre en lumière des dissemblances au sein même du groupe des agents chargés de surveiller les visites. Néanmoins la prise en compte des caractéristiques architecturales des parloirs ne pourrait en rendre compte à elle seule, comme en attestent les contre-exemples, certes rares mais néanmoins saillants, des masturbations et des fellations pratiquées par les détenues dans les parloirs collectifs sans qu'interviennent les surveillant(e)s, ou *a contrario* des baisers immédiatement sanctionnés dans les boxes individuels. Ceci nous amène à nous intéresser à un autre aspect déterminant, le rapport que les acteurs entretiennent avec le règlement.

2. Transgression, respect et application du règlement

Dans le cadre des situations à caractère sexuel au parloir, l'examen du rapport des acteurs au règlement permet d'enrichir l'analyse des relations de pouvoir induites par l'exploitation de la zone d'incertitude. Ce rapport se comprend au prisme des représentations des acteurs vis-à-vis du milieu carcéral, et plus précisément aux prismes du rapport des agents de surveillance à leur travail et du rapport des détenues à leur détention.

Dans son étude des relations carcérales, Corinne Rostaing distingue deux types de rapport à leur travail des surveillantes, cette typologie s'avérant extrêmement féconde pour qui s'intéresse à l'économie des relations en milieu carcéral et souhaite dépasser le caractère stéréotypé de la logique de clans [Rostaing, 1997]. Le premier rapport est qualifié de statutaire. Il concerne des surveillantes qui privilégient avant tout la mission de garde des détenues – appréhendées dans une perspective de radicale altérité– et s'attachent à respecter une distance

marquée, les contacts étant réduits aux nécessités du service. Dans le rapport missionnaire au contraire, la relation est fondée sur l'écoute car le travail trouve sa complète dimension dans l'idée d'une mission sociale ou morale à remplir [Rostaing, 1997]. Cependant l'auteure souligne que ces deux rapports ne sont pas immuables puisqu'ils évoluent en même temps que la trajectoire professionnelle des agents, l'ancienneté conduisant à la décroissance de la prééminence de la fonction sécuritaire.

Au sein des établissements pénitentiaires fréquentés, cet effet générationnel quant à la conception du travail de surveillance [Boumaza, Brillet, 2008] se traduisait par l'inscription préférentielle des surveillantes peu expérimentées dans un rapport statutaire particulièrement rigide. Cela occasionnait parfois de violents conflits avec les détenues qui percevaient rapidement le manque de confiance en soi et la peur de ces surveillantes¹. Parce que le rapport de domination implique que celui qui domine ne puisse s'identifier à celui qui est dominé et évite ainsi d'être modifié par lui pour des raisons de déconsidération symbolique [Lahire, 2001], la stricte autorité exercée par ces surveillantes sur les détenues peut s'interpréter comme une stratégie de protection et d'affirmation de leur statut. Cette application inflexible du règlement avait des répercussions directes sur la façon dont elles géraient les situations à caractère sexuel au parloir puisqu'elles se montraient sévères, intervenaient systématiquement, voire privilégiaient une politique de sanction. Pour les surveillantes inscrites dans un rapport sécuritaire à leur travail, la question de la sexualité au parloir était donc contenue dans celle du respect du règlement, dont elles faisaient une lecture rigoureuse déterminant leurs conduites professionnelles en ce lieu. Même si les « besoins » sexuels des détenues étaient évoqués, la question de la sexualité au parloir était appréhendée comme un faux problème du fait que de telles situations impliquaient de toute manière une violation de l'article R 57-7-2 du Code de procédure pénale et un danger pour la sécurité.

Mais je pense que c'est humain, tout le monde a des besoins et voilà. C'est pour ça que je comprends que certains aient besoin de...Maintenant je vais vous parler en tant que surveillante et du point de vue sécurité : non. C'est ce que j'ai dit au journaliste, il m'a dit : « Mais y a aucune intimité dans votre parloir ! », « Ben non ! Justement ça permet de bien voir tous les échanges, tous les trafics qu'il peut y avoir ! ». [Clémentine, 34 ans, surveillante depuis 11 ans]

Je comprends, je comprends. Mais elles ont pas le droit. Je peux comprendre, mais c'est pas légal. C'est le boulot mais ils ont pas à avoir de rapports sexuels, ils ont pas à avoir de coït en public. Mais je comprends cette envie. Ca c'est humain hein ! C'est humain, nous retirer

¹ Certaines s'en moquaient ouvertement devant moi pendant les entretiens : « Mme V. elle panique, (*Elle prend un ton ironique*) ouuuh on pourrait s'évader ! Ouuh ! (*Rires*) Elle est en panique, elle donnerait le trousseau de clefs ! (*Elle imite un tremblement de peur*) Ouuh ! » [Marie-Claire, détenue, 28 ans, en couple, 2ème incarcération, 7 mois]

ça c'est...Moi je trouve que quelqu'un qui vit pas une sexualité épanouie, c'est pas quelqu'un qui va vivre bien. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Les surveillantes inscrites dans une logique missionnaire avaient l'approche inverse : ce n'était plus la question du règlement qui englobait celle de la sexualité, mais la question de la sexualité qui englobait celle du règlement et amenait ainsi à en organiser l'application. Conjuguées à l'empathie qu'elles éprouvaient pour les détenues, leurs représentations vis-à-vis des « besoins » sexuels pensés comme inhérents à tout individu les poussaient à feindre de ne pas voir certaines pratiques sexuelles, en particulier les attouchements. Les sentiments d'empathie ou d'altérité éprouvés par les surveillantes à l'égard des détenues s'observaient d'ailleurs de manière exacerbée dans leur réaction lorsque je leur posai la question suivante : « Et à leur place, pensez-vous que vous auriez pu avoir une activité sexuelle au parloir avec votre conjoint ? ». Si le contenu de la réponse, complètement abstrait, s'avérait peu intéressant, leur réaction en revanche, de l'indignation à l'acceptation spontanée de se projeter dans cette situation fictive, s'avérait riche d'informations quant à la possibilité même d'endosser de manière imaginaire le statut de détenue et partant sur leur rapport à leur travail.

On essaie de se faire le plus discret possible, on n'a pas envie de faire le voyeur. C'est pas confortable comme situation mais on n'a pas le choix, et c'est pas confortable pour elles non plus. Je leur dis : « Ca fait partie de notre travail, comme les fouilles, si je pouvais ne pas en faire je le ferais pas ». Elles comprennent. J'essaie de leur dire : « Un peu plus de tenue », surtout que y a des enfants. Sinon je laisserais un peu plus, sans aller au bout de l'acte, un peu plus [...] Oui effectivement elles ont fait des délits mais c'est aussi des femmes, des êtres humains. Soit on décapite et on n'en parle plus, soit on les met en prison et il faut assurer jusqu'au bout, que ce soit l'aspect médical, social...Je raisonne comme ça quoi. (*Et l'aspect sexuel aussi ?*) Elles devraient y avoir droit. [Julie, 40 ans, surveillante depuis 20 ans]

Enfin quand y a que des couples, les couples ils sont là ils se tripotent, ils sont chacun de leur côté de table, enfin j'ai déjà vu le mec il dégrafe le soutif et il te tripote machin ; enfin y a que des couples et du moment que ça reste...on voit rien ! (*Tu laisses faire ?*) Du moment que c'est que du tripotage on va dire tu vois. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

Un point fondamental doit ici être souligné. Dans les travaux portant sur la sexualité conjugale au parloir revient régulièrement le mot « tolérance », soit l'idée d'une latitude concédée par les agents pénitentiaires aux personnes détenues dans l'exercice de leur activité sexuelle. Il me semble que l'utilisation de ce terme est trompeuse, car elle évoque implicitement l'idée d'une *acceptation*, masquant ainsi celle, plus pertinente à mon avis, d'une *absence* de sanction. Les entretiens ont en effet clairement mis en évidence le fait que les agents pénitentiaires ne trouvaient pas acceptables les situations à caractère sexuel au parloir, quand

bien même ils ne les sanctionnaient pas au regard de l'ensemble de raisons que nous sommes en train d'examiner. Dans cette optique, je pense que les pratiques de surveillance doivent être appréhendées selon un continuum de non-tolérance (et non pas de tolérance) allant de la pénétration au baiser (et non du baiser à la pénétration).

Il est apparu que les agents rencontrés avaient une appréciation différente de ce continuum, ce qui d'une part renforçait l'atomisation de leurs pratiques induite par l'embarras éprouvé vis-à-vis de la situation, et d'autre part alimentait les tensions opposant déjà certaines surveillantes. Dans plusieurs détentions je constatai en effet l'existence de clans, constitués sur la base du rapport entretenu à leur travail¹ et qui s'affrontaient plus ou moins ouvertement. Christophe Dubois analyse ce « phénomène des pairs et des impairs » comme le garant d'un équilibre [Dubois, 2007], mais il arrivait que les hostilités exacerbées entre les deux parties conduisent à des états de crise perturbant l'ensemble des acteurs de la détention². Soulignons que de par son fonctionnement, le QF est autonome par rapport au reste de l'établissement, chaque surveillante prenant en charge le quotidien des détenues (arrivée, vestiaire, parloirs, activités, repas, douches, sortie, etc.). La question de la sexualité au parloir y est donc, plus encore qu'au QH, déléguée aux surveillantes. Malgré cela, ces dernières exprimaient moins de sentiments d'abandon que leurs collègues masculins, dans la mesure où cette délégation s'inscrivait dans une délégation généralisée de la gestion du quartier³, parfois difficile à vivre en raison du surmenage qui en résultait, mais à laquelle elles avaient toujours été habituées et qui comportait l'avantage de leur permettre de s'organiser comme elles l'entendaient. Néanmoins, quand il existait en sus un fort déséquilibre en termes de prévalence des rapports au travail, une pression indirecte pouvait alors s'exercer sur les pratiques minoritaires de surveillance au parloir, en particulier dans les petites structures.

La situation d'un QF comptant une douzaine de détenues en représente un exemple à la fois atypique et paroxystique. On y observait une tradition de laisser-faire instaurée par les anciennes, consistant à ne pas faire de rondes devant les parloirs individuels où les détenues pouvaient en conséquence avoir des relations sexuelles avec pénétration. Cette « habitude de

¹ Les unes reprochaient aux autres d'être trop laxistes, quand les autres accusaient les unes d'être trop sévères.

² Dans l'une des maisons d'arrêt, une surveillante finit ainsi par partir au QH après plusieurs années de conflit larvé avec certaines de ses collègues du QF, les détenues déplorant ouvertement l'ambiance perpétuellement tendue et palpable qui en découlait. Dans un autre établissement, la première surveillante était violemment fustigée par un petit groupe de surveillantes et les désaccords entre elles semblaient empêcher tout travail d'équipe, ce qui provoquait le désarroi des détenues à qui l'on délivrait des informations contradictoires.

³ Certains membres du personnel de direction l'évoquaient ouvertement : « On a un quartier femmes qui était autonome, géré en majorité par les surveillantes, j'avais la chance d'avoir Mlle D. qui était une femme... à qui j'ai laissé volontairement un petit peu la mainmise sur le quartier femmes. » [Georges, chef d'établissement, 45 ans, 22 ans d'ancienneté pénitentiaire]

fonctionnement » telle que l'évoquait la responsable du quartier, s'était ainsi transformée en règle tacite imposée à l'ensemble des surveillantes au moyen d'une pression diffuse, sa transgression par les surveillantes inscrites dans un rapport sécuritaire entraînant la réprobation de leurs pairs, voire une forme d'exclusion.

En plus chez les filles y avait quasiment pas de passage. Dans les habitudes de fonctionnement qu'elles avaient, elles passaient pas. Y a des habitudes de fonctionnement dans chaque établissement et en fonction des surveillantes, s'il était établi, enfin si certaines ont pas l'habitude de passer régulièrement, les autres le font pas. Sinon elles passent pour le vilain Caliméro ou le vilain canard. [Marina, responsable d'un QF, 39 ans, 11 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Lors d'une précédente étude [Joël, 2007], j'ai signalé la nécessité de comprendre le rapport qu'entretiennent les détenues à leur détention pour saisir leur expérience carcérale. Comme je m'attacherai à le mettre en lumière tout au long de ce travail, la prise en considération de cet aspect me paraît incontournable dans le cadre d'une recherche portant sur des questions d'ordre sexuel. En ce qui nous intéresse présentement, nous allons voir que le rapport à la détention des détenues influe sur l'exercice ou l'absence d'activité sexuelle au parloir au travers de l'attitude face au règlement qu'il détermine. Mais d'abord entendons-nous sur ce que signifie le rapport à la détention. Je me suis appuyée entre autres sur deux concepts, celui d'identité incarcérée et décarcérée de Corinne Rostaing d'une part¹ [Rostaing, 1997], et celui d'adaptations primaires et secondaires d'Erving Goffman d'autre part² [Goffman, 1968], pour dégager trois types de rapport à la détention. Chacun reprend six caractéristiques déclinées en six rapports : rapports à l'incarcération, rapports à l'infraction, rapport à la prison dès avant l'incarcération, rapport à la vie carcérale, rapport aux autres détenues et rapport aux surveillantes. Il va de soi que l'utilisation de ces catégories requiert les précautions relatives à l'emploi de toute construction théorique de ce genre et j'aimerais d'ailleurs en signaler le caractère dynamique, les détenues pouvant passer de l'un à l'autre de ces rapports à la détention au fil de leur expérience carcérale.

¹ Les détenues ayant une identité incarcérée ont du mal à sortir des murs pour revendiquer une autre identité que celle de détenue ; tandis que celles ayant une identité désincarcérée cherchent à négocier et à rappeler leur identité féminine, que ce soit dans leur rapport à l'esthétique, leur statut conjugal, leur maternité ou encore leur statut de femme active [Rostaing, 1997].

² L'adaptation primaire consiste en la collaboration de l'individu à l'organisation, au travers de sa participation à une activité demandée dans les conditions requises, sous l'impulsion de motivations courantes telles que la recherche du bien-être, l'énergie que procurent les stimulants et la crainte de sanctions prévue. Il se transforme alors en collaborateur et devient un membre normal, programmé ou incorporé. L'adaptation secondaire renvoie quant à elle à la disposition permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois), et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devrait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devrait être [Goffman, 1968].

Le premier type est celui de la détention *catastrophe*¹. L’incarcération est vécue comme un choc et une épreuve mortificatoire qui enferme les détenues dans une identité incarcérée car la prison constitue, malgré leurs efforts pour s’en détacher, une sorte d’univers spécifique qui tend à les envelopper [Goffman, 1968]. Elles réfutent leur culpabilité, clament leur innocence et cherchent à susciter la compassion en se déclarant victimes de l’institution judiciaire. Leurs représentations précarcérales de la prison étaient construites à partir de l’image généralement négative et déformée qu’en donnent les médias au travers des reportages et des séries à succès comme *Prison Break*, le modèle carcéral américain constituant d’ailleurs le plus souvent la seule référence disponible². L’incarcération est évoquée comme une chute, l’emploi de ce terme renvoyant à l’absence de ressources protectrices contre les violences de la prison et les ruptures qu’elle représente [Chantraine, 2004b].

L’impossible familiarisation avec le temps, l’espace, les objets et les autres acteurs nourrit le sentiment d’une irréductible étrangeté [Foucart, 2003] les conduisant à des attitudes de repli sur soi, d’intransigeance et de résistance. Ces femmes se coupent en effet volontairement de la vie quotidienne de la détention et refusent d’y participer³, tout investissement, même minime, signifiant à leurs yeux l’acceptation du statut de détenue et donc une capitulation face à l’institution. De la même manière, cette posture revendiquée d’extériorité les conduit d’une part à limiter leurs rapports avec les autres détenues qu’elles enferment dans une radicale altérité [Cunha, 1995] et qu’elles considèrent parfois comme socialement inférieures [Giallombardo, 1966]; et d’autre part à tenter de se distinguer en exploitant la moindre caractéristique susceptible de rappeler leur différence. Leurs relations avec les surveillantes sont conflictuelles, faites d’affrontements violents ou d’insubordinations rituelles⁴ [Goffman, 1968]. Ces détenues participent ainsi essentiellement d’adaptations secondaires de types désintégrant [Goffman, 1968] puisqu’elles tentent de modifier la structure de l’organisation en brisant son fonctionnement grâce au refus et au conflit.

¹ On retrouve l’idée d’un « enfermement catastrophe » chez Gilles Chantraine, défini essentiellement par la vision fantasmatique lointaine de la prison qu’ont les détenus [Chantraine, 2004b].

² Soulignons néanmoins que ce type de rapport à la détention peut également concerner des détenues connaissant très bien le fonctionnement de l’institution carcérale : il s’agit alors de multirécidivistes vivant leur incarcération comme une épreuve insupportable.

³ On l’observe notamment à travers leur refus d’aménager un tant soit peu leur cellule.

⁴ Les insubordinations rituelles consistent en de l’ironie, des coups bas, une attitude raide ou encore de la froideur, dosées subtilement de manière à ce que l’insolence qu’elles trahissent ne puisse entraîner une sanction immédiate, tout en exprimant néanmoins la parfaite indépendance de leur auteur [Goffman, 1968] : « Faut être plus malignes qu’eux : si t’insultes, c’est direct le mitard. Faut les rabaisser, leur montrer que c’est des porte-clés à perpétuité, qu’elles ferment la porte. Tant que vous y allez pas franchement : ‘Salope’, y a pas de rapport. » [Nathalie, détenue, 25 ans, 3ème incarcération, 5 ans].

La détention *passage* renvoie à l'idée d'une incarcération appréhendée comme un passage dans l'existence, généralement douloureux mais vécue dans certains cas de manière récréative¹ ou tout du moins comme une pause bénéfique, voire nécessaire, dans une vie mouvementée. L'identité de ces détenues est décarcérée car elles mettent en avant leur statut conjugal, maternel et/ou professionnel. Beaucoup entretiennent un rapport de familiarité avec le milieu institutionnel en général et le milieu carcéral en particulier, soit que des personnes de leur entourage aient déjà été incarcérées², soit qu'elles en aient elles-mêmes précédemment fait l'expérience³, qu'elles aient été placées en foyer ou qu'elles aient fréquenté des institutions de contrôle socio-éducatif durant l'enfance et l'adolescence⁴ (on peut ainsi rapprocher ces femmes des « clientes déviantes »⁵ de Coline Cardi [Cardi, 2006]). L'infraction est qualifiée de « bêtise », indépendamment d'ailleurs de sa gravité⁶, et la peine est acceptée, soit qu'elles reconnaissent leur culpabilité, soit qu'elles minimisent les faits, soit qu'elles culpabilisent et souhaitent alors s'amender.

Elles sont dans une optique d'investissement par la participation, puisqu'il s'agit pour elles d'améliorer au maximum leur quotidien en détention. Elles entretiennent une forte sociabilité carcérale –même si les rumeurs qu'elles alimentent conduisent à des situations de conflits avec les autres détenues– et tissent souvent des liens forts avec leur cocellulaire⁷. Leurs relations avec les surveillantes s'inscrivent dans une optique de coopération, qu'il existe une

¹ Cela peut sembler surprenant mais je retrouvai à plusieurs reprises dans le discours de certaines détenues –souvent assez jeunes mais pas toujours– une comparaison spontanée entre leur expérience de la prison et celle de la colonie de vacances, l'emploi réitéré du terme « cour de récré » pour qualifier la cour de promenade, ou encore des expressions comme « on s'éclate ».

² « la prison fait partie intégrante de leur monde social, et la trajectoire carcérale est comparée, au cours des discussions, à celle des autres, en fonction du schéma typique, 'normal', d'une structure biographique spécifique » [Chantraine, 2003 : 371].

³ L'une des détenues rencontrées était ainsi incarcérée pour la vingt-cinquième fois.

⁴ Si certaines se contentaient d'évoquer la familiarité qu'elles entretenaient avec ces institutions (« C'était une école de bonnes sœurs, donc ici ça m'a rien fait quand je suis arrivée. C'est ma mère qui m'avait mise là-bas. Elle m'avait mise dans les quinze ans : 'On va te dresser'. J'ai beaucoup appris, ça m'a pas changée ici. En arrivant je me suis dit : « Tiens ça me rappelle l'école X' ». Il y avait même des barbelés ; ça change rien. » [Anne-Sophie, détenue, 50 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 2ème incarcération, 7 mois]), d'autres allaient jusqu'à en souligner le caractère rassurant (« J'ai beaucoup été dans les foyers, je connais ces contextes. Ça me rassure. J'aime bien cet encadrement. Je suis capable de plein de choses mais pas seule. Et je suis rassurée car je sais que dehors quand je sortirai je serai entourée. C'est une obligation pour moi et c'est ce qui m'arrange le plus. Je suis suivie, ça me rassure, ça m'aide. » [Laura, détenue, 35 ans, divorcée, en couple, 4 enfants, 2ème incarcération, 8 mois]).

⁵ L'articulation de certaines caractéristiques sociales, pénales et de genre tend à rapprocher ces femmes des populations qui constituent le noyau dur de la clientèle pénale traditionnelle (masculine) et des populations féminines les plus pauvres, la prison constituant le plus souvent l'aboutissement d'un processus institutionnel plus large [Cardi, 2006].

⁶ L'emploi du terme de « bêtise » se retrouvait parfois dans le discours de femmes incarcérées pour meurtres ou même pour infanticide, ce qui montre à quel point il importe de se fonder sur le rapport que les femmes *elles-mêmes* entretiennent à leur infraction pour comprendre leur expérience carcérale.

⁷ Cette relation amicale préexistait parfois à l'incarcération (celle-ci la renforçait alors ; il s'agissait le plus souvent de jeunes femmes issues de quartiers sensibles) et/ou survivait quelquefois à la libération de l'une d'elles. Cependant nombreuses étaient celles qui mentionnaient leur déception vis-à-vis d'une détenue qu'elle pensait être une vraie amie, évoquant à ce sujet le proverbe carcéral : « Amitié de prison, amitié de carton ».

réelle amicalité entre elles, ou qu'elles envisagent ces relations dans une perspective utilitariste afin d'éviter des conflits pouvant les desservir. Elles participent ainsi à la fois d'une adaptation primaire et d'une adaptation secondaire intégrée, puisqu'elles procèdent à des arrangements et à des adaptations officieuses animés par la recherche de leur gain personnel, et se livrent à un « dosage opportuniste » [Goffman, 1968] en exploitant les aspects positifs de la détention à leur avantage et en minimisant les inconvénients.

Enfin le troisième type est celui de la détention *tournant*. L'incarcération y est considérée comme une rupture avec un mode de vie précarcéral difficile, précaire et ponctué d'événements traumatisants, évoquant ainsi les « incarcérations break » et « protectrices » signalées par Gilles Chantraine [Chantraine, 2004b], dans le cadre desquelles les personnes rompent avec un mode de vie désorganisé et/ou violent. Avant d'être incarcérées ces détenues ne connaissaient généralement pas le monde carcéral. L'infraction est envisagée comme une sorte d'aboutissement, comme un acte inévitable à propos duquel la plupart éprouvent une forte culpabilité. On peut rapprocher ces détenues du profil des « criminelles conformes » développé par Coline Cardi, l'infraction étant marquée par la conformité aux rôles sexués traditionnels (telles les femmes ayant tué leur conjoint après de longues périodes de violence) [Cardi, 2006].

De par leur inscription dans une adaptation primaire, ces détenues développent une logique d'installation¹ : elles se construisent une existence stable en prison en cumulant toutes les satisfactions possibles [Goffman, 1968]. Elles tâchent d'avoir des liens amicaux avec les autres détenues mais restent néanmoins en retrait et n'accordent pas trop d'importance à ces amitiés jugées superficielles, préférant se rapprocher de certaines surveillantes avec lesquelles elles entretiennent une grande proximité². Leur identité est à la fois incarcérée et désincarcérée, dans la mesure où leurs valeurs de référence se situent à l'extérieur de la prison mais où elles considèrent leur détention comme une période décisive et structurante pour un avenir espéré meilleur³. Toute leur expérience carcérale est articulée autour d'une logique de souci de soi, ce qui les conduit à prendre du recul par rapport à leur environnement et à exploiter au maximum leur détention pour s'assurer le contrôle présent et futur de leur existence⁴.

Avant de voir en quoi cette typologie nous intéresse dans le cadre de la sexualité au parloir, deux remarques sont à formuler. D'une part il apparaît que les travaux engagés

¹ Il n'était pas rare que ces femmes désignent leur cellule comme leur « chambre » ou leur « studio ».

² Les « criminelles conformes » de Coline Cardi sont inscrites dans ce même type d'économie relationnelle [Cardi, 2006].

³ Cette réflexion sur l'avenir postcarcéral était très présente dans les discours, y compris dans celui de femmes condamnées à de longues peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ans.

⁴ Elles reprennent par exemple leurs études, ce qui leur permet de dépasser leur situation en élargissant leurs horizons et en donnant une direction à leur expérience carcérale [Hattem, 1991].

présentant l’incarcération comme une expérience irrémédiablement destructrice ne permettent pas de comprendre le rapport qu’entretiennent certaines femmes à leur détention, en ce qu’ils occultent d’emblée une part des expériences carcérales féminines, certes faible mais néanmoins trop importante pour pouvoir être qualifié de résiduelle. Comment en effet intégrer dans une analyse misérabiliste des affirmations récurrentes telles que « La prison m’a sauvée » ? L’argument du discours de façade sciemment élaboré ne résiste pas à la mise en place d’un suivi longitudinal s’étendant sur de nombreux mois, voire plusieurs années, et fondé sur une solide relation de confiance ayant conduit à des confidences sur des sujets aussi délicats que les abus sexuels.

Deuxièmement, nous voyons que pour comprendre comment les personnes détenues vivent leur détention, il importe de cesser de percevoir les contraintes institutionnelles comme surdéterminantes et « donc affirmer avec force que la conduite humaine ne saurait être assimilée en aucun cas au produit mécanique de l’obéissance ou de la pression des données structurelles. Elle est toujours l’expression et la mise en œuvre d’une liberté, si minime soi-elle »¹ [Crozier, Friedberg, 1981 : 45]. Sans négliger pour autant le poids du contexte coercitif, il me semble judicieux de concevoir que les individus puissent, en prison comme ailleurs, être capables de projets et de stratégies [Taché, 2003]. Je pense que les réputations construites autour des établissements², et partant autour des régimes de surveillance de la sexualité au parloir, sont donc à relativiser, dans le sens où une institution n’existe pas indépendamment de ses acteurs et où l’image qu’elle renvoie est avant tout fondée sur des relations individuelles constamment négociées, pouvant, dans certains cas seulement et non de manière systématique, aboutir à une harmonisation des pratiques de surveillance. Le déplacement du focus des contraintes institutionnelles vers les acteurs eux-mêmes met ainsi en évidence l’importance de prendre en compte la trajectoire biographique des personnes détenues au lieu de les enfermer dans leur condition de détenu(e), condition qui prend valeur dans certains travaux sociologiques engagés d’un facteur explicatif absolu éclairant l’ensemble de leurs pratiques et de leurs représentations [Milly, 2001].

Ces deux remarques énoncées, revenons au rôle que joue le règlement dans le cadre des situations à caractère sexuel au parloir. Le rapport qu’entretenaient les détenues à leur détention est déterminant pour comprendre l’interprétation qu’elles faisaient de la règle. Parce que les détenues inscrites dans une détention *catastrophe* tentaient de briser le bon fonctionnement de l’institution, elles contestaient fortement le règlement. Pourtant, en dépit de ce comportement

¹ Et l’on pensera notamment aux travaux de Michaël Pollak sur les camps de concentration [Pollak, 2000].

² Certaines prisons sont en effet considérées comme « dures » tandis que d’autres sont qualifiées de « cool » par les personnes détenues.

rebelle, elles n'avaient ni n'envisageaient aucune activité sexuelle au parloir. L'incarcération était en fait tellement mal vécue qu'elle excluait toute idée de plaisir, qu'il soit d'ailleurs sexuel comme alimentaire ou esthétique. Dans cette optique, le contournement de la règle à la seule fin du plaisir, reçu ou donné, était vécu comme une capitulation, en raison notamment du jeu avec les agents de surveillance qu'il impliquait nécessairement.

Le respect du règlement pendant les visites au parloir des détenues appréhendant la détention comme un *tournant* ne renvoyait pas du tout à la même logique : si elles ne le transgressaient pas, c'est parce qu'elles estimaient avoir trop à perdre en cas de sanction¹. Outre la crainte que leurs parloirs avec leur conjoint(e) ne soient suspendus, elles ne souhaitaient pas compromettre l'existence paisible qu'elles s'étaient aménagée en prison et qui reposait sur la place particulière qu'elles occupaient au sein de la détention. Cette place, construite au fil du temps par la confiance et le respect qu'elles inspiraient à tout un chacun, leur permettait en effet de bénéficier de multiples privilèges². Pour résumer, elles estimaient que la transgression du règlement pendant les visites risquait de se payer d'un coût trop important pour être envisagée, *a fortiori* si elles avaient décidé d'utiliser le temps passé en prison pour reprendre la maîtrise de leur corps sur des substances telle la drogue ou l'alcool, objectif surdéterminant venant concourir à la mise entre parenthèses d'une activité sexuelle jugée secondaire.

Le règlement fonctionnait par ailleurs pour ces détenues comme un facteur inhibiteur eu égard à la culpabilité qu'elles éprouvaient. Dans leur discours transparaissaient en effet des sentiments marqués de honte vis-à-vis de leur infraction et du fait de se trouver en prison, en particulier chez les femmes musulmanes qui subissaient le poids des normes de genre au travers des remontrances adressées par leur famille, et notamment les hommes de leur famille³. La perspective de contourner la règle à des fins de plaisir sexuel était donc incompatible avec l'idée de pénitence, voire d'expiation, qui concourait à définir l'expérience carcérale de ces femmes, surtout dans les premiers temps de l'incarcération ou pendant la période du procès.

On peut juste s'embrasser, se toucher les mains...Si on veut on peut faire plus mais y a le surveillant. La honte quoi, j'ai fait assez de conneries ! [Corinne, détenue, 33 ans, en instance de divorce, 1 enfant, 1ère incarcération, 3 ans et demi]

¹ En revanche il leur arrivait de transgresser le règlement de façon épisodique pour des motifs qu'elles présumaient leur faire encourir uniquement des réprimandes orales sans que cela n'entache leur réputation auprès des surveillantes (comme faire passer des denrées alimentaires ou du tabac à une autre détenue).

² Elles travaillaient souvent au Service Général et tiraient bénéfice de leur relation privilégiée avec les surveillantes qu'elles côtoyaient quotidiennement pendant leur travail. Par exemple l'une des détenues avait pu obtenir des pelotes de laine qu'elle avait trouvées dans la réserve en la rangeant, tandis qu'une autre récupérait son courrier avant que les surveillantes ne le lisent (et elle les aidait même dans leur tâche de censure des écrits des autres détenues).

³ Plusieurs détenues musulmanes soulignèrent à quel point leur incarcération représentait une source de honte pour leur famille, la situation de leurs frères incarcérés étant comparativement présentée comme moins grave.

J'ai toujours respecté les règles et je pense que je suis reconnue pour ça. Je suis arrivée à un point, on peut pas être au-dessus. [...] Ils savent que je transgresserai pas les règles. De tous ceux qui sont venus me visiter, jamais aucune remarque. Ca c'est un point d'honneur. J'étais très libre à la maison d'arrêt. Je pouvais demander quelque chose, comme ici, si je demande une dérogation c'est rare qu'ils me refusent. Comme avec les parloirs, j'avais une heure toutes les semaines. Y a une femme qui s'est insurgé d'ailleurs, le chef lui avait répondu « En quoi ça dérange le monde ? ». [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Ils sont très clairs là-dessus, nickel chrome, sinon plus de parler. Si on a un parloir interne, on s'est pas vus pendant un an, on va pas prendre le risque...Et j'ai même pas envie de commencer un tout petit bout de doigt et qu'on me dise : « Votre parloir est supprimé ». Pas après tout ce qu'on a subi. On gardera un comportement exemplaire de toute façon. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et demi]

En revanche lorsque les femmes estimaient avoir fait une « bêtise » ou qu'elles minimisaient leur culpabilité, le règlement perdait de son pouvoir inhibiteur car la volonté d'amendement –dans le cas où celle-ci était présente– ne semblait pas inconciliable avec le plaisir sexuel. C'étaient donc essentiellement les détenues considérant leur détention comme un *passage* qui mettaient en œuvre au parloir des stratégies à des fins sexuelles, d'autant plus efficaces que la plupart connaissait parfaitement les codes et les rouages de l'institution¹. Entendons-nous sur le sens du mot stratégie. Michel Crozier et Erhard Friedberg soulignent qu'une stratégie traduit rarement des objectifs clairs et des projets cohérents² mais qu'elle s'avère au contraire souvent ambiguë, voire contradictoire, et qu'elle est en perpétuel changement. Ce sont les opportunités et le contexte qui concourent à sa mise en place, le comportement des acteurs, jamais déterminé quand bien même il peut être contraint et limité, ayant toujours un sens au regard du cadre dans lequel il est entrepris [Crozier, Friedberg, 1981]. Dans cette perspective, il apparaît que les détenues avaient effectivement recours à des stratégies car elles saisissaient toutes les opportunités qui se présentaient pendant la visite au parloir et cherchaient à adapter leurs conduites sexuelles au contexte. Elles jouaient à cette fin avec les agents en charge de la surveillance, l'activité sexuelle étant adaptée à chacun en fonction de leur logique missionnaire ou sécuritaire présumée, en même temps qu'étaient évaluées par anticipation les possibles conséquences de la transgression du règlement.

¹ Les pratiques sexuelles au parloir pouvaient de fait avoir lieu très rapidement après l'incarcération, l'une des détenues rencontrées ayant pratiqué une fellation à son conjoint dès son premier parloir interne avec lui, à peine un mois après son emprisonnement.

² Bernard Lahire souligne qu'il est difficile de croire que les acteurs puissent viser explicitement des buts longtemps à l'avance, mais en différentes occasions de la vie ordinaire ils peuvent poser les fins en tant que telles comme possibles. Il ne s'agit donc pas du même type d'action et la prise de conscience de cet aspect permettrait peut-être de mettre fin au dialogue de sourd entre les théories de l'action réservant une place plus ou moins importante à l'intentionnalité et à la stratégie consciente [Lahire, 1998].

Au début j'étais comme ça (*Elle mime de l'anxiété*), je regardais tout le temps si y avait des surveillantes. Mais sinon je me gêne pas. Alors là ! Les surveillantes elles passent pas, elles nous laissent tranquilles. Y a qu'Aurélie qui va passer. Quand c'est elle, on cause et puis c'est tout. (*Quels gestes vous avez avec votre mari ?*) Y a tendres et érotiques. Et y a même rapports. Pas au début. Quand je suis au parloir, je me dis : « Je suis pas en prison ». Même si c'est dans les murs, à l'intérieur. Je me vide la tête, je suis bien, je suis plus en prison. J'oublie le lieu. Mais y a toujours les bruits. Les clés... Dès qu'on entend les clés on sursaute. Faut essayer d'avoir un bon quart d'heure. Y a toujours une surveillante qui peut amener le linge ou... Mais au bout de deux ans et demi je commence à savoir comment m'y prendre. [...] Je sais que y a une fille qui m'a dit « Je sais pas comment tu fais » ; je lui ai dit « On est des êtres humains. Quand t'es là pendant deux ans... ». Au début non, pas tout de suite. On va dire au bout d'un an. Au début je voulais pas. Mon mari m'a demandé mais je voulais pas. Et après... C'est pas interdit, c'est pas autorisé. Pas vu pas pris. Si je me fait prendre une fois, je dirais « C'est pas marqué que c'est interdit ». [Mélanie, détenue, 33 ans, 1 enfant, mariée, 2 ans et demi]

En dépit du désir de certaines détenues d'avoir une activité sexuelle au parloir avec leur conjoint(e), celle-ci était loin d'être systématique car elle impliquait la réactualisation d'un calcul coût-bénéfice à chaque nouvelle visite. La mise en lumière d'un tel calcul ne renvoie pas à l'idée d'un acteur réduit à un petit savant calculateur théorisant chacun de ses actes, ce qui équivaldrait à une caricature de l'action rationnelle [Lahire, 1998] oubliant le fait que l'individu est aussi un être de passions, d'émotions et de sentiments [Foucart, 2003] ; mais concourt à définir le sujet comme un « être auto-organisateur » dont la « relation au monde se construit au fil du temps de manière incessante, à chaque fois questionnée, à chaque fois adaptée, à chaque fois renouvelée » [Taché, 2003 : 146]. Précisons également que l'emploi du mot jeu n'exclut pas la survenue de sentiments de peur car si les détenues jouaient avec les agents de surveillance, elles exprimaient aussi la crainte d'être prises sur le fait et l'angoisse de la sanction, ce qui pouvait d'ailleurs minimiser la possibilité même d'éprouver du plaisir au cours de l'activité sexuelle.

Un autre facteur participait en outre de leur prise de décision, celui de l'expérience de pratiques sexuelles au parloir dans le cadre de visites rendues à un conjoint incarcéré dans le passé. Il est en effet apparu que les détenues riches de cette expérience avaient le sentiment de maîtriser la situation par leur connaissance de la structure de jeu. Bernard Lahire définit l'action comme le point de rencontre entre des expériences passées –incorporées sous forme de schème d'action– et une situation sociale présente [Lahire, 1998], le capital d'expériences incorporées, soit les pratiques sexuelles au cours de visites rendues au conjoint incarcéré, étant ici actualisé en fonction du nouveau contexte de visite. Ce capital pouvait cependant parfois conduire à fausser le calcul car les détenues minimisaient alors les dissemblances entre la structure de jeu chez les hommes et celle chez les femmes, ce qui aboutissait à une mauvaise appréciation de la situation. J'appris ainsi que les visites au parloir interne d'une de mes interlocutrices, qui m'avait confié

avoir eu plusieurs relations sexuelles avec son conjoint incarcéré lorsqu'elle-même était encore libre, avaient été supprimées après qu'elle ait été surprise en train de lui faire une fellation.

Style tu vois, on se tient les mains, il voulait se rapprocher, voilà y a pas d'obstacle entre nous, mais les surveillantes ont dit direct non. Je m'étais assise sur lui. Les parloirs hommes ça n'a rien à voir. Après ça dépend quel maton, mais tu vois ils nous laissaient tranquilles, ils passaient pas. [...] Ici la dernière fois on se caressait, on avait envie de se toucher, c'est normal ça fait quatre mois. Y en a qui vont moins regarder mais elles jettent un œil quand même. Y en a debout, elles sont comme ça (*Elle mime une surveillante plantée en plein milieu de la pièce, le regard fixe*), d'autres avec un livre, d'autre elles ont l'œil qui tourne...Et Mme S. tu pouvais faire des trucs. [Ludivine, détenue, 26 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

C'était la première fois que j'y allais. Je savais pas du tout qu'on aurait pu, donc j'ai pas prévu. Ça a duré dix minutes même pas. J'ai eu un peu de plaisir, un peu vraiment. Je vais pas dire que c'était top ! C'était vraiment un petit coup vite fait. (*Et là s'il était venu te voir tu penses que t'aurais tenté ?*) C'est même sûr ! Ça c'est clair ! En plus ici c'est encore mieux : ils te déposent et ils reviennent quand c'est l'heure. Peut-être que j'aurais été gênée au début mais je l'aurais fait. Puis là c'est moi qui y est, donc j'aurais eu le temps de voir comment ça se passait. Y en a elles sont cools, elles laissent plus longtemps. Ça aurait fait une expérience. [...] La sœur d'Alice qui vient de X. je lui ai dit qu'elle pouvait avoir des rapports, je lui ai expliqué, je lui ai dit les trucs pour pouvoir le faire. La dernière fois je l'ai vue en jupe et elle avait une montre qui fait chronomètre. Une heure et quart c'était tout prévu, mais elle a dit qu'elle avait pas fait...C'est un peu con, elle aurait dû ! [Lilou, détenue, 20 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 4 mois]

Si les contraintes pesant sur l'activité sexuelle au parloir ont été abondamment mises en lumière dans les études portant sur la sexualité en milieu carcéral, il est étonnant de constater à quel point d'autres formes de coercition s'exerçant sur la sexualité des personnes détenues ont été éclipsées. C'est le cas notamment des conduites de rapprochement entre les femmes et les hommes incarcérés dans le même établissement.

II. L'angoisse de la proximité physique entre femmes et hommes détenus

L'occultation dans les recherches scientifiques des relations entre les femmes et les hommes incarcérés dans un même établissement n'est pas anodine pour deux raisons. Elle renvoie d'abord à la place résiduelle qu'occupent les femmes détenues dans les études qui portent sur la sexualité en milieu carcéral indistinctement du sexe de la population incarcérée. Le

premier indice en est le déséquilibre en termes d'effectifs enquêtés¹ et par voie de conséquence la disparité des matériaux recueillis: « The littérature on women's prison and the female prisoner is long on impressions and short on empirical data »² [Giallombardo, 1966 : 2]. Le bricolage d'instruments méthodologiques conçus pour un échantillon masculin³ et surtout la construction d'une analyse *à part* concernant les femmes détenues⁴, coupée du reste de la réflexion quand elle ne repose pas sur une comparaison appauvrissante posant comme référent la situation chez les hommes, sont l'expression de la difficulté manifeste des chercheurs à penser les femmes comme faisant partie intégrante de la population incarcérée. Avant d'être considérées comme des détenues –c'est-à-dire comme des individus définissables par une caractéristique, l'incarcération, pertinente dans le cadre de l'enquête– elles sont avant tout appréhendées comme des femmes, c'est-à-dire comme un groupe social distinct du reste de la population étudiée de par leur appartenance de sexe. Dans les travaux portant sur la sexualité en prison, la différence des sexes apparaît donc toujours comme l'ultime butoir de la pensée scientifique [Héritier, 1996]. L'argument de la petitesse de l'effectif de la population incarcérée féminine⁵ de la part de chercheurs professionnels me semble spécieux, la réflexion proposée laissant alors légitimement planer le doute sur un forçage interprétatif des données [Lahire, 2005].

Conséquence directe de ce qui vient d'être énoncé, le vide sociologique à propos des relations entre les femmes et les hommes détenus révèle une appréhension androcentrique de l'espace carcéral, l'intérêt à la prison impliquant, intuitivement et sans qu'il soit besoin de le préciser, un intérêt à la détention masculine, bien que de nombreux établissements comportent aussi une détention féminine. L'attitude des sociologues s'avère cependant n'être que le corollaire de celle des intervenants extérieurs et des professionnels non affectés de manière exclusive au QF. Certes le masculin sert de support à l'universel⁶ [Guionnet, Neveu, 2004], mais l'emploi récurrent de pronoms personnels masculins par ces acteurs lors des entretiens traduit une vision androcentrique conceptualisant difficilement l'espace carcéral comme un tout incluant

¹ A titre d'exemple, l'échantillon d'Arnaud Gaillard était composé de cinquante-trois hommes contre onze femmes [Gaillard, 2008] et celui de Gwénola Ricordeau de quatre-vingt-trois hommes contre vingt-trois femmes [Ricordeau, 2005].

² « La littérature portant sur les prisons de femmes est abondante en considérations et pauvre en données empiriques » (traduit par Myriam Joël-Lauf).

³ Par exemple les femmes détenues étaient invitées à répondre au questionnaire « rédigé au masculin » d'Arnaud Gaillard, mais il semble difficile qu'elles aient pu se retrouver dans une autre modalité que « autre », lorsque les réponses proposées concernaient l'éjaculation ou l'érection [Gaillard, 2008].

⁴ Par exemple l'ouvrage de Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang sur les abus sexuels comporte un chapitre intitulé « Les abus en prison pour femmes : la non-symétrie », dans lequel est concentrée toute l'analyse portant sur les femmes détenues [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

⁵ Au 1^{er} février 2012, 2688 femmes étaient écrouées en France, soit 3,6% de la population carcérale.

⁶ Pierre Bourdieu fait ainsi remarquer que « La force de l'ordre masculin se voit au fait qu'il se passe de justification : la vision androcentrique s'impose comme neutre et n'a pas besoin de s'énoncer dans des discours visant à la légitimer » [Bourdieu, 1998 : 22].

le QF : celui-ci est *à part*. Malgré le soin que j'apportais à spécifier mon objet d'étude, ils faisaient inmanquablement glisser leur discours sur les hommes détenus et sur les professionnels travaillant en détention masculine. Ces attitudes sont hautement significatives car elles constituent des indicateurs précieux de la place qu'occupent les QF dans les prisons mixtes.

Le regroupement des femmes détenues dans un petit¹ quartier distinct du reste des bâtiments et sa localisation souvent spatialement excentrée suscitaient ainsi chez les responsables le sentiment d'être oubliés dans la gestion de l'établissement. L'un de mes interlocuteurs n'hésita pas d'ailleurs à le qualifier explicitement de « trou du cul du monde », cette expression imagée renvoyant à une pluralité de difficultés rencontrées quotidiennement par les acteurs des détentions féminines : complication des déplacements vers et en-dehors du quartier, rareté des visites de la direction, demandes passant toujours en dernier voire n'étant pas entendues du tout, nécessité de se battre pour initier le moindre changement ou simplement obtenir ce qui se fait déjà en détention masculine, sentiment d'abandon en raison de la pauvreté de l'offre d'activités proposée, etc.

Ici on est complètement à l'écart du reste. Complètement...J'suis sans arrêt en train de rappeler que le quartier femmes existe mais ils ont trop tendance à faire abstraction du quartier femmes, que ce soit pour les cabines téléphoniques, pour les...(*Vous passez toujours en dernier ?*) On passe en dernier quand on tire la sonnette d'alarme ! C'est le trou du cul du monde ! Pour te dire, le directeur est venu deux fois en un an et demi...(Il prend un ton ironique) Et on se la coule douce hein ! Alors qu'on a beaucoup de travail vu qu'on gère tout. Moi je vous le donne mon poste ! Mais personne n'en veut...[Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

L'inconvénient du quartier femmes en fait c'est qu'il est excentré ; pour voir une femme on peut passer trois quarts d'heure. Donc y a ce côté un petit peu bloquant, on n'a pas souvent envie d'y aller. Pas parce qu'on veut pas voir les femmes mais y a des contraintes... [Edouard, médecin généraliste, 44 ans, 10 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Nous avons précisé plus haut que le QF fonctionnait de manière autonome. Dans les maisons d'arrêt fréquentées, la polyvalence des tâches, couplée à un effectif réduit de femmes incarcérées, conduisait les agents à avoir une connaissance individualisée de chaque détenue².

¹ L'adjectif « petit » utilisé par les membres du personnel est à comprendre dans son acception comparative par rapport à l'effectif des hommes incarcérés dans le même établissement.

² Cela vaut évidemment pour les structures étudiées où à une exception près rappelons-le, l'effectif ne dépassait pas les cinquante détenues. Un gradé faisait remarquer à cet endroit que la connaissance individualisée des détenues s'accompagnait spontanément de la mise en place de rapports courtois spécifiques à la détention féminine : « Une chose qui est flagrante, un détenu homme –donc je te dis quand je suis arrivé ici j'avais douze ans de pénitentiaire– 'Nogent tu fais ça, Nogent viens ici, Nogent à la fouille machin tout ça' ; sans que je m'en rende compte, sans que ce soit calculé, arrivé ici : 'Mme Nogent vous venez dans mon bureau'. Et je m'en suis rendu compte, petit-à-petit, que systématiquement j'avais inclus le 'Madame', chose que j'avais jamais fait pendant mes douze années. Mais je te dis

Mettant en avant la part sociale de leur métier, les surveillantes inscrites dans un rapport missionnaire valorisaient cet aspect au moyen d'un argumentaire essentialiste fondé sur la croyance en des spécificités et des qualités identifiées comme féminines : besoin de se confier, aptitude au dialogue et à l'échange (et en particulier capacité à manier la parole de l'intime [de Kervasdoué, Mossuz-Lavau, 1997]), sollicitude, attention à autrui, etc. [Laugier, 2009]. De la même manière, l'ensemble des membres du personnel soulignait l'existence d'un lien entre les surveillantes et les détenues fondé sur une référence commune à la représentation sociale de la féminité [Rostaing, 1997] ; ainsi que la nécessité d'une « forme adoucie de la pénalité » [Cardi, 2008] requérant des dispositions particulières à l'écoute et à l'échange. La mobilisation de ces stéréotypes de genre les conduisait alors à mettre en opposition les manières de travailler au QF et au QH, cette dissimilitude s'accompagnant chez les professionnels périphériques à la détention féminine d'une minimisation des problèmes rencontrés et de la pénibilité du travail effectué auprès des femmes détenues. La prison étant vécue comme un monde violent et dangereux, les difficultés auxquelles se trouvaient confrontés les agents pénitentiaires du QF étaient tournées en dérision en comparaison des *vrais* problèmes rencontrés par les agents travaillant chez les hommes.

Y en avait une fallait toujours qu'elle rentre-dedans...Et puis un jour elle a complètement craqué. Je me suis accroupie à côté d'elle et je sais pas pourquoi je lui ai posé la main sur le bras, je crois bien que ce jour-là je l'ai appelée par son prénom, chose que je fais jamais hein ! Je mets toujours le « Madame » et le vouvoiement ; après y a des situations un peu particulières où ça s'impose, et là ça s'imposait. Pour rentrer un peu...pour lui donner un petit côté : « Je viens vers toi ». Elle m'a regardée et elle s'est mise à me parler, me parler, pleurer, parler, etc. Le problème s'est réglé de lui-même, elle allait mieux. Juste ça ! Chez les femmes le dialogue il est...on peut pas passer sans hein ! [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Ah ouais parce qu'en centrale vous êtes confronté à ce que j'appelle des vrais problèmes de prison [...] Et j'arrive ici, rapport de détention, j'entends (*Imitant une voix nasillard*) : « Alors y en a une là, elle a rompu avec l'autre et alors depuis elles se font la gueule, et puis alors y a le troisième qui a dit qu'on lui a piqué la serpillère et là ça va pas le faire du tout ! ». (*Ca vous semblait dérisoire ?*) Ah mais totalement ! Et j'ai dit : « Mais je suis quand même pas DSP pour gérer du pipi-caca, je suis désolée ». Mais je suis où ? Mais je suis où ? [...] ça fait des histoires de gonzesses, c'est ce que j'appelle des histoires de gonzesse. J'ai eu énormément de mal à m'adapter à ça parce que j'avais qu'une envie, c'était de leur rentrer dedans. Et c'est vrai qu'à chaque fois que je fais des entretiens y a un chef qui me dit : « Mais putain qu'est-ce que vous avez pu leur dire, elles sont toutes sorties en pleurant ! » Et c'est un truc dont je me suis aperçue ici c'est que les gens, parce qu'ils ont des femmes avec toutes leurs particularités, leur complexité, ils prennent des gants pour exposer certaines situations. Et j'suis pas du genre à prendre des gants moi...Donc j'ai appris à le faire, je crois que ça a été un des plus gros combats que j'ai dû mener. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

c'est pas calculé, ça s'est fait tout seul et je m'en suis aperçu...Ca m'a étonné ! » [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Pourtant la forte consommation des médicaments psychotropes¹ [Jaeger, Monceau, 1996], l'importance des plaintes somatiques et la fréquence des actes d'auto-agression –notamment les automutilations [Bourgoin, 2001]– ne renvoient pas qu'au stéréotype usuel de la femme simulatrice [Lhuilier, 2001] et constituent de réels problèmes que doivent régulièrement gérer les agents pénitentiaires travaillant au QF. La souffrance exprimée par les détenues ne peut être comprise uniquement dans une perspective psychologique, *a fortiori* essentialiste : elle est bien le produit de la situation sociale carcérale [Foucart, 2003]. Mais parce qu'elle concernait des femmes, cette souffrance était immédiatement ramenée par les professionnels à une échelle individuelle, la légitimité du discours psychologique et psychiatrique en prison contribuant à évacuer le social au profit du psychologique [Cardi, 2004].

Il convient de souligner par ailleurs que les discours des agents pénitentiaires traduisaient également une certaine souffrance spécifiquement liée à leur travail en détention féminine. Il m'est arrivé d'être surprise, voire choquée par l'humour des surveillantes et des gradés² ; or il apparaît que leurs sarcasmes représentaient surtout un moyen de mettre de la distance avec les détenues, afin de se protéger du spectacle de leur souffrance auquel ils se trouvaient quotidiennement confrontés. Les stratégies résidentielles visant à loger loin de l'établissement [Combessie, 1996] illustrent de la même manière cette volonté de mise à distance visant à palier aux difficultés qu'implique une connaissance individualisée des détenues. Les surveillantes indiquaient ainsi avoir du mal à ne pas s'impliquer émotionnellement et regrettaient de ne pas toujours parvenir à cloisonner leur vie privée et leur vie professionnelle en établissant des barrières nettes, ce qui pouvait constituer un réel danger de déstabilisation identitaire [Guionnet, Neveu, 2004]. Mais surtout elles mentionnaient l'impossibilité de prendre leurs distances avec les détenues dans le cas de conflits interpersonnels, au regard de la quotidienneté des rapports et de l'effectif parfois très réduit de femmes incarcérées accroissant encore la promiscuité³.

Alors ça a été un bien d'être toujours dans ton quartier parce que tu connais ton taff, tu connais les détenues tout ça, après y a aussi un mauvais côté, c'est le fait que y a des moments c'est lourd quoi ! Quand y a une détenue avec qui ça passe pas, tous les jours à chaque fois que tu travailles tu sais qu'elle peut pas t'encadrer, elle te cherche la petite bête, c'est tous les jours qu'elle va te chercher ! Tu sais que...Tu vois ? [...] Pff on en

¹ L'enquête de Marcel Jaeger et Madeleine Monceau révèle que 45% des femmes détenues consomment des psychotropes [Jaeger et al, 1996]. La sensibilité des femmes et leur plus grande propension à la souffrance psychique légitimeraient une prescription plus importante [Cardi, 2008].

² Je me trouvai ainsi très mal-à-l'aise au cours d'un épisode se déroulant dans la salle de repos des surveillantes. Nous étions peu avant Noël et une détenue avait écrit une lettre au père Noël dont elle croyait manifestement qu'il existait réellement. L'une des surveillantes lut ce courrier à la cantonade, assortissant sa lecture de plaisanteries désobligeantes envers son auteure et provoquant ainsi les rires. Je fus d'abord profondément gênée par ces railleries, mais une discussion ultérieure avec les surveillantes présentes lors de la scène me convainquit qu'elles étaient en fait profondément attristées qu'une femme adulte croie encore au Père Noël.

³ Dans l'une des maisons d'arrêts l'effectif moyen était de dix détenues.

avait une elle avait un caractère très dur et tout, je suis partie plusieurs fois au clash avec elle, alors c'est vrai que t'as pas arrêté de te prendre la tête avec elle machin et tout, tu pars, le lendemain tu sais que tu vas remettre ça tu vois ! Donc tu repars avec ça, tu reviens avec ça...Bon après moi comme je me dis c'est un avantage, moi j'habite à quarante-cinq kilomètres. Donc des fois j'avais du mal quand même de faire le vide et de laisser le travail au travail quoi : t'arrives forcément t'es énervée, t'es énervée pendant six heures, tu gardes ça pendant six heures, donc forcément t'es un petit peu...pouh ! Ca part en live, le moindre truc t'énerve et malheureusement tu t'énerves pas sur les bonnes personnes quoi tu vois ! [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

Celle qui travaillait à la buanderie, j'ai été à son procès. Dans la salle elle me regardait, elle se sentait soutenue. Après je sais que je me suis trop investie ; on y pense tout le temps...On m'avait dit : « Quand tu sors il faut y aller, c'est fini, tes six heures sont terminées ». Je dormais plus, j'ai fait une dépression, j'étais trop à l'écoute et écouter toutes les lamentations des unes et des autres...J'ai eu un réel traumatisme. J'ai fait une thérapie, j'ai pris du recul par rapport à mon travail, il fallait que je me resitue entre mes qualités humaines et mon travail, j'étais rentrée dans un engrenage. [Monique, 35 ans, surveillante depuis 15 ans]

Au sein des établissements mixtes, l'ensemble des caractéristiques distinctives du QF participent de la construction d'une représentation d'étrangeté à son endroit, amenant les acteurs à le considérer comme un greffon de la *vraie* prison, celle des hommes. Philippe Combessie fait état d'une double stratégie locale et/ou nationale s'exerçant à l'encontre des prisons –d'une part une relégation en des lieux de moindre visibilité sociale et d'autre part un travail d'occultation matérielle et symbolique– [Combessie, 1996] et l'on peut se demander si le QF ne représente pas une forme de relégation dans la relégation. Sa mise à l'écart conduit ainsi à se demander comment se déroulent les rencontres entre les femmes et les hommes incarcérés dans un tel contexte. Et sont-elles même possibles ?

1. Des rencontres sous haute surveillance dans les failles organisationnelles

Depuis la première moitié du 19^{ème} siècle, tout a été conçu pour que les femmes et les hommes détenus ne rentrent pas en contact [Rostaing, 1990], l'autonomie de la détention féminine constituant le garant de cette stricte séparation. Il existe cependant une hétérogénéité des traditions locales de gestion de la population incarcérée [Chantraine, 2004b] : si la coupure physique est effectivement totale dans certains établissements, on observe ailleurs des situations susceptibles de favoriser des rencontres. Une première remarque s'impose : les femmes peuvent se rendre chez les hommes pour diverses raisons mais la réciproque n'est pas vraie (à l'exception

des hommes du service général¹ qui amènent par exemple les plateaux repas en détention féminine). De manière générale, le QF reste un fief inaccessible aux hommes détenus, cet aspect étant directement à lier à sa place de greffon au sein de l'espace carcéral. Conçu comme une annexe, son fonctionnement doit respecter le principe de séparation des populations incarcérées en fonction du sexe relevant de l'article D248 du Code de procédure pénale², tout en permettant aux femmes d'avoir accès à l'ensemble de services à la disposition des personnes incarcérées. Hormis pendant les rencontres formelles auxquelles nous nous intéresserons plus loin, les interactions entre les femmes et les hommes détenus se tiennent donc dans les failles organisationnelles, lors des mouvements des femmes hors de leur quartier pour se rendre à l'infirmerie, chez le psychologue, au gymnase ou au greffe, ou pendant les extractions³.

Parce que l'institution carcérale repose sur une organisation rigide de l'espace, c'est-à-dire sur la conjonction d'aspects matériels spécifiques et de structures cachées et intériorisées qui régissent les déplacements [Hall, 1966], les agents pénitentiaires du QF déclaraient mettre tout en œuvre pour empêcher et limiter au maximum les rencontres. Non seulement ils utilisaient à cette fin les caractéristiques architecturales de l'espace (sas, portes, murs, etc.), mais ils faisaient peser sur les détenues un sentiment d'illégitimité de leur présence en-dehors du QF, au moyen notamment d'injonctions répétées à presser le pas et à ne pas s'attarder pendant les mouvements. Ils tentaient ainsi d'éviter qu'elles se retrouvent dans une position statique, leur présence ne devant être que transitoire lors de leur passage jusqu'à des espaces clos (le cabinet du médecin, la salle de sport, etc.). Pour reprendre la terminologie d'Edward Hall, on peut dire que la distance admise entre une femme et un homme détenu était sociale quand on ne pouvait idéalement conserver une distance publique [Hall, 1966] ; à l'extérieur de l'enceinte pénitentiaire y compris. Au cours de leur incarcération les personnes détenues peuvent en effet être amenées à quitter l'établissement pour différents motifs (permission de sortir, déplacement à l'hôpital, procès, débats contradictoires, reconstitution des faits, etc.), or à l'exception des permissions, les rencontres entre personnes détenues à ces occasions continuent d'être fortement surveillées, ce

¹ Les personnes détenues employées au service général –les auxiliaires– participent à l'entretien et au fonctionnement de leur établissement (cela recouvre notamment la restauration, la blanchisserie, le nettoyage, la maintenance, la peinture, etc.)

² « Les hommes et les femmes sont incarcérés dans des établissements distincts. Lorsque néanmoins des quartiers séparés doivent être aménagés dans le même établissement pour recevoir respectivement des hommes et des femmes, toutes dispositions doivent être prises pour qu'il ne puisse y avoir aucune communication entre les uns et les autres ».

³ Cela est exceptionnel mais les rencontres peuvent également se produire dans le cadre d'un séjour à l'hôpital. Une femme détenue avait ainsi des pratiques sexuelles régulières avec un homme détenu fréquentant le même hôpital psychiatrique, et ce malgré les tentatives des agents pour les en empêcher (ils avaient donné des consignes en ce sens aux soignants).

qui nous amène à souligner que les dispositifs coercitifs en jeu dans ces situations s'exportent hors des murs.

Il arrivait toutefois que les modes de distance lointaine soient difficiles à maintenir en raison des caractéristiques structurelles des espaces d'interaction (telle l'exiguïté des lieux d'attente pour l'infirmerie ou des fourgons conduisant au Palais de Justice), ceux-ci devenant alors propices à l'établissement d'un contact. Faisant l'objet d'une vigilance accrue, les personnes détenues ne pouvaient généralement engager une simple discussion sans qu'interviennent les agents pénitentiaires. Les surveillantes qui escortaient les femmes pendant les mouvements menaçaient celles-ci de sanction, s'interposaient parfois physiquement, voire les tiraient en arrière lorsqu'elles n'obtempéraient pas immédiatement après le premier avertissement (y compris lorsqu'il s'agissait de personnes qui se connaissaient antérieurement ou qui étaient engagées dans une relation de couple). Certaines surveillantes inscrites dans une logique missionnaire se montraient plus souples mais elles restaient toujours attentives à ce que l'interaction soit rapide et exclue tout contact physique. On peut donc dire qu'indépendamment du rapport au métier, le règlement était rigoureusement appliqué concernant le principe de séparation des populations incarcérées en fonction du sexe. On remarque par ailleurs que c'est bien la proximité physique entre les femmes et des hommes détenus qui fait l'objet d'un interdit institutionnel fondamental, puisque comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les échanges épistolaires sont quant à eux autorisés et très courants. Parfois d'ailleurs, les surveillantes qui travaillaient à la fois au QH et au QF portent oralement des messages entre les conjoints incarcérés, à condition que leur contenu ne soit pas trop personnel.

En général quand les femmes vont chez les hommes les mouvements sont bloqués, tout est bloqué. Ca dépend aussi, mais y aurait une réflexion, un sifflement, des choses qu'on devrait...Faut les retenir ; et selon le poids qu'elles font...Ca de toute façon c'est interdit, c'est rapport. Ici on lâche rien ! [Diane, 31 ans, surveillante depuis 10 ans]

Nous à X dès qu'on voyait un homme qui arrivait, ce qu'on faisait c'est qu'on la mettait dans la partie greffe quand y avait personne. Puis on attendait avec elle que le gars soit monté. C'est parce que normalement un homme et une femme ils doivent être séparés, c'est simplement pour ça, c'est le règlement. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

(Mais toutes ces précautions c'est pas un peu exagéré ?) Ah non non, il faut quand même que ce soit respecté, parce que sinon ce serait la débandade hein ! Quand y a des détenus qui viennent travailler, des détenus classés aux travaux, on peut pas se permettre de les laisser aller dans une cellule si la détenue fille est là. Ils se parleraient hein ! Faut toujours sortir la détenue. Faut pas que y ait de parole, même un simple bonjour c'est déjà limite hein. *(Mais pourquoi ?)* Ben c'est comme ça, pour éviter justement les débordements. Parce que bon, une petite parole entraîne une autre, après une autre, une autre, et à la fin

ben voilà ! Donc pour éviter ça, elles ont pas à être en contact. [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

Pour Edward Hall les sentiments réciproques des interlocuteurs constituent un facteur décisif dans la détermination de leur distance, la perception de l'espace qui y est liée étant ainsi à envisager dans une perspective dynamique [Hall, 1966]. Les détenues rencontrées éprouvaient divers sentiments à l'égard de leurs pairs masculins, ce qui avait des incidences sur la façon dont elles percevaient la distance entre eux, et donc sur leur manière de conduire les interactions. La plupart des détenues inscrites dans une détention *passage* considérait les hommes incarcérés comme un autrui familier, d'une part car elles connaissaient ou avaient déjà connu personnellement au cours de leur vie des hommes qui avaient été emprisonnés¹, et d'autre part car leur propre rapport à la détention les amenait à appréhender l'expérience carcérale comme un critère non rédhibitoire dans l'appréciation d'autrui. Par voie de conséquence, ces détenues s'offusquaient des dispositifs de séparation jugés excessifs. Elles déclaraient prendre plaisir à discuter avec les hommes, mais à la condition qu'ils ne se montrent pas grossiers. Ceux-ci prenaient généralement l'initiative d'engager la discussion au moyen de compliments sur leur physique ou d'une demande d'échange de numéro d'écrou, ce premier contact pouvant alors être l'occasion d'engager une correspondance, même si plusieurs de mes interlocutrices me firent part de leur plaisir à divulguer de faux numéros.

Ici on fait toutes des histoires quand on voit un homme. A l'hôpital quand je croisais des hommes j'en ai pas violé un ! (*Rires*) Des fois c'est débile je vous dis, quand vous rencontrez un homme, à l'infirmerie par exemple, ils sont là : « Au secours ! Un homme ! ». Et ils vous enferment, ils vous poussent pour pas que vous le voyez. « Il y a un homme ! Il y a un homme ! ». Non mais franchement... Ca me fait rire. J'ai envie de leur dire « Peut-être que je suis en manque mais je choisirai ! » [Agnès, détenue, 41 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et 3 mois]

On a aucun contact, surtout avec une surveillante : une fois j'ai dit salut et elle m'a poussé, j'ai failli m'étaler. On fait des signes, elles nous poussent. Elles disent que c'est le règlement. Ils croient qu'on va leur sauter dessus. Je pense que c'est assez abusé, on va pas leur sauter dessus, on est pas des furies...J'ai posé la question un jour, on m'a dit : « Vous leur sauterez dessus ». [Mégane, détenue, 24 ans, 1 enfant, 3ème incarcération, 1 an]

Seules quelques femmes spécifièrent soigner leur apparence en prévision de ces rencontres (par exemple en choisissant des vêtements près du corps et en se maquillant) et adopter une posture destinée à les mettre en valeur. Au regard de l'intériorisation depuis leur plus

¹ Il s'agissait en général d'un conjoint, d'un membre de la famille, d'un ami et/ou d'une connaissance appartenant au réseau des pairs (en particulier pour les jeunes femmes issues de « quartiers »).

jeune âge des postures acceptables du corps féminin [Guionnet, Neveu, 2004], presque toutes se défendaient de telles intentions et s'accusaient vertement les unes les autres de se montrer vulgaires et aguicheuses. Autre objet de stigmatisation, les attouchements et les baisers échangés avec des hommes détenus inconnus durant les rares et brefs moments où ils n'étaient soumis à aucune surveillance. Parce que le postulat de correspondance entre le physique et le moral stipule que l'hexis corporelle est censée exprimer l'être profond, la nature de la personne [Bourdieu, 1998], ces actes étaient interprétés par les autres détenues comme les symptômes d'un rapport à la sexualité exalté et leurs auteures désignées comme des « salopes ».

Les ragots en prison de femmes sont considérés avec mépris par l'ensemble des acteurs carcéraux, y compris par les détenues elles-mêmes. Tenus pour mesquins et infondés, ils seraient l'expression d'un travers féminin irrépressible conduisant les détenues à de basses choses pour le plaisir gratuit de les colporter et de dire du mal de leurs pairs. Trois aspects méritent cependant d'être soulignés. D'abord il me paraît injuste de faire des ragots une spécificité de la détention féminine. Pour avoir fréquenté durant cinq ans une douzaine d'établissements pénitentiaires, il est important de préciser que non seulement ils ne sont pas circonscrits au QF, mais qu'ils circulent en fait entre l'ensemble des acteurs carcéraux (soit également entre les professionnels indépendamment de leur statut et leur sexe). Ensuite ce qui est appréhendé comme des commérages futiles semble surtout répondre au besoin d'humaniser l'existence, en rendant supportable ce qui ne l'est guère et passionnant ce qui est désespérément quotidien [Hoggart, 1970]. Tel que le reconnaissent volontiers les détenues elles-mêmes, les ragots occupaient déjà une part importante de leurs discussions avec leur entourage dès avant leur incarcération ; leur importance au sein de la détention s'expliquant avant tout par le caractère répétitif du quotidien carcéral.

Enfin il ne faut pas négliger que les ragots sont l'expression de la tentative d'opérer un contrôle social en ce qu'ils constituent un mode efficace d'affirmation des normes [Rubi, 2005]. L'emploi des termes de « salopes », de « putes » et de « pétasses » à l'encontre des détenues répondant aux avances des hommes n'est pas anodin, dans la mesure où ces mots désignent des femmes qui se différencient des autres en transgressant certains modèles comportementaux assignés aux femmes, donc ne satisfaisant pas aux attentes normatives élevées à leur endroit¹ [Chaumont, 2004]. Comme le fait remarquer Irène Théry, « L'image terrible de la ' salope ' unit plusieurs dimensions : la femme qui couche trop (multiplicité des partenaires *versus* rareté), qui

¹ « being seen as a 'slut' may have serious implications for a woman's reputation and her ability to socialize without emotional risk in many cultural environments » [Klesse, 2005, p. 459] (« être vue comme une ' salope ' peut avoir de graves conséquences sur la réputation d'une femme et sur sa capacité à s'intégrer socialement sans encourir de risque émotionnel dans de nombreux environnements culturels », traduction par Myriam Joël-Lauf).

ne contrôle pas ses appétits sexuels (*vice versus* vertu), qui ne se respecte pas en acceptant n'importe quel partenaire (mépris de soi *versus* souci de soi), bref la femme dont la sexualité même est 'malpropre' » [Théry, 1999 : 118]. Par conséquent, les ragots véhiculés au sujet de ces détenues peuvent être interprétés comme une tentative de leurs pairs d'opérer un contrôle social sur des comportements féminins transgressant ouvertement la norme de *nurtering*, selon laquelle les femmes ont pour devoir de canaliser l'agressivité verbale et sexuelle masculine [Guionnet, Neveu, 2004]. La mise en évidence de cet aspect vise ainsi à rappeler que la surveillance des femmes n'est pas le seul fait des institutions, la préservation de l'ordre social et sexué passant aussi par la mise en place de contrôles informels [Cardi, 2008].

Tu les verrais, quand on allait à la bibliothèque, elles se font belles, elles se maquillent, elles décrochent les boutons de leur chemisier, pff ! La dernière fois on a été au cinéma c'était n'importe quoi, y en a deux qui se sont accrochés à se rouler des galoches, ils voulaient plus se lâcher. (*Elle est manifestement choquée*) Alors qu'ils se connaissaient même pas ! Moi des fois je croise des potes à moi, je leur serre la main ou leur fait la bise, enfin pas la bise, c'est rare, mais on fait que discuter. Quand les surveillantes sont cools ça va, elles nous laissent parler, sinon c'est : « Non non ! » (*Elle se lève et mime une surveillante s'interposant violemment*). [Jennifer, détenue, 28 ans, 5ème incarcération, 3 ans]

Les mecs ils sont tout chauds, mais les filles elles aiment bien se faire voir. Comme la fille avec qui je me suis pris la tête. Rho c'te pétasse ! Elle se tient comme ça, elle montre ses fesses, elle veut montrer sa cambure... Elle a le cul à Paris, la tête à Marseille ! Ah elle aime ça... Oh ben ils sont contents, ils la reluquent. Ils sont là « C'est quoi ton numéro ? ». Chaque fois les surveillants ils la poussent : « Allez, rentre ». [Audrey, détenue, 26 ans, en couple, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 2 semaines]

Les femmes inscrites dans une détention *catastrophe* ou *tournant* appréhendaient les rencontres avec les hommes détenus d'une toute autre manière que leurs pairs inscrites dans une détention *passage*. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ces femmes ne connaissaient généralement le milieu carcéral qu'au travers de reportages et de séries télévisées américaines, ce qui avait concouru à la formation de représentations très négatives vis-à-vis de la prison. Craignant de devoir porter un uniforme, de se faire couper les cheveux, de subir des viols collectifs ou encore d'avoir affaire à des surveillantes impitoyables, elles éprouaient un vif soulagement en constatant par elles-mêmes le décalage avec la réalité lors de leurs premières journées passées en détention. Néanmoins leurs représentations négatives n'avaient pas complètement disparu mais s'étaient déplacées vers une partie de l'espace carcéral et de ses occupants qui leur étaient toujours inconnu, c'est-à-dire la détention masculine et les hommes détenus, socialement construits dans l'imaginaire collectif comme des personnes dangereuses [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 2005]. En quittant l'univers familier de la détention féminine,

leurs incursions ponctuelles dans le QH faisaient naître chez elles des sentiments de peur et elles redoutaient une agression dans un espace défini comme appartenant à l'ordre masculin [Jaspard *et al.*, 2003].

Leurs interactions avec les hommes détenus étaient donc empreintes d'une grande méfiance, et elles s'attachaient à se montrer froides et distantes avec eux au regard de la radicale altérité dans laquelle elles les maintenaient. Nous pouvons ainsi en conclure que ces femmes partageaient avec les surveillantes l'angoisse de la proximité physique avec les hommes détenus. Ces sentiments de peur *ab initio* étaient d'ailleurs confortés par les attitudes des hommes détenus lors de ces rencontres, ceux-ci important en prison les postures ordinaires d'intimidation masculine dans les espaces collectifs de la société civile [Maillochon, 2004]. Confrontées à des regards insistants, à des réflexions sexistes et à des insultes à caractère sexuel¹, voire à des attouchements forcés, ces femmes contraignaient leur propre présentation de soi [Goffman, 1973] –yeux baissés, regard ostensiblement détourné, tenue neutre, etc.– afin de susciter le moins possible leur attention. Certaines de mes interlocutrices se disaient même soulagées de la présence des surveillantes ou de celle des autres détenues, leur groupe étant perçu comme un rempart protecteur entre elles et les hommes.

Quand on doit aller au dentiste on doit passer dans le quartier hommes. Déjà vous rentrez, il y a des détenus qui passent, ça reste toujours un peu désagréable. Ils crient, c'est très animal. En plus ils sont nombreux ; dans l'esprit, c'est les prisons. C'est les hommes qu'on veut pas voir à l'extérieur... [Ewa, détenue, 28 ans, en couple, 2^{ème} incarcération, 5 mois]

Faut vraiment que y ait pas de contact mais c'est pas forcément une mauvaise chose. A X on se retrouvait seuls à seules et certains ont eu des gestes plus que déplacés. Par exemple un m'a mis direct la main dans le bas du dos. On était pas accompagnées, je me disais : « C'est de la folie pure ! ». J'avais la trouille. Si vous rencontrez un groupe... Et puis les paroles, dès qu'ils me voyaient c'était : « Salope ! Suce-moi ! » (*Elle lève les yeux au ciel*) Moi je me blinde. J'ai juste dit à celui qui m'avait mis la main aux fesses : « Tu te rends compte que je pourrais être ta mère ? ». Y a eu un petit temps d'arrêt et après il m'a traité de pétasse ou quelque chose comme ça. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et demi]

Moi les détenus je parle pas avec eux. Et moi ça me paralyse. J'ai eu des problèmes avec les hommes. L'homme me fait peur. Même mon mari. C'est pas de lui que j'ai peur mais de l'homme. C'est comme ça. Ou une femme qui va avoir la carrure ou la voix d'un homme. Ça vient du père de mes enfants et de mon propre père. [...] Puis ils sont bien de leur côté, moi du mien. C'est très bien comme ça. Avant j'allais souvent faire du sport là-bas, on a accès à leur gymnase. Mais savoir que y en a qui vont me regarder avec des yeux...Ça me mettait mal à l'aise. Y avait des hommes d'entretien qui passaient, je me

¹ Tels que le remarquent Christine Guionnet et Erik Neveu, c'est à la portée de l'être masculin le plus dépourvu de ressources de se sentir objectivement supérieur aux femmes, les sifflets ou les blagues salaces s'apparentant ainsi à une sorte de bouée identitaire [Guionnet, Neveu, 2004].

rapprochais des autres filles. On sait pas ce qu'il peut faire. C'est pour ça que j'y vais plus. [Louise, détenue, 33 ans, mariée, 4 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Je me suis faite violer, je supporte pas les hommes. Dans une situation où en boîte il se colle un peu trop je le gifle, j'ai peur. Ça me rassure que y ait que des femmes ici, dès qu'on voit des hommes ça siffle. J'ai pas spécialement peur d'eux car tout le temps les surveillantes sont avec nous, mais si j'étais seule ce serait pas pareil. Ça me rassure que les surveillantes soient avec nous. [Camille, détenue, 24 ans, en couple, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 4 mois]

Les deux derniers extraits d'entretien mettent en évidence un autre facteur à l'origine de ces conduites d'évitement, que nous allons maintenant examiner en détail tant il va s'avérer crucial pour la suite de l'exposé : la peur des hommes détenus renvoyait à une peur beaucoup plus générale, celle de l'homme tout court. Cette crainte se retrouvait parmi une part importante des détenues rencontrée, indépendamment de leur rapport à la détention même si ce sentiment était plus prégnant chez les détenues inscrites dans une détention *tournant* eu égard à leur motif d'infraction (rappelons que nombre d'entre elles étaient incarcérées pour homicide ou tentative d'homicide sur leur partenaire qui les violentait). La question des abus sexuels à laquelle nous nous sommes déjà intéressés s'inscrit en fait dans un ensemble beaucoup plus large d'actes de maltraitance, qui se trouve à l'origine d'un rapport douloureux aux hommes construit dès l'enfance et alimenté tout au long de l'existence par des épisodes de violence conjugale. Cet aspect se donnait à voir non seulement dans les entretiens réalisés avec les détenues mais également dans les discours des professionnels.

Les histoires de vie des femmes incarcérées, quel que soit leur âge, leur culture, leur religion ou leur milieu social, apparaissent ainsi presque toujours marquées par la brutalité de leurs rapports sociaux de sexe. Plutôt que d'entériner une posture misérabiliste signalant un lien de cause à effet entre ces rapports et l'incarcération –les femmes seraient en prison à cause des hommes– il me semble pertinent de souligner que les femmes en prison sont des femmes ayant entretenu des relations douloureuses aux hommes. Cette inversion permet de replacer l'éventuel rôle des hommes dans l'emprisonnement des femmes dans un ensemble plus large de rapports sociaux de sexe problématiques, leur prise en considération s'avérant fondamentale à des niveaux dépassant la seule question de l'infraction.

Quand vous regardez le dossier pénit des détenues : une femme ça a un sacré parcours quand même...La solitude, les coups, pff...(Elle me prend à témoin) Hein ? On peut pas imaginer. (Moi ça m'avait choquée au début) Moi aussi. Maintenant on peut pas dire que je suis blindée mais...C'est triste hein, je termine ma carrière là dans trois ans, eh bien on retrouve toujours les mêmes histoires. [...] quand vous grattez, moi je regarde les dossiers, je prends le temps de regarder les expertises et les histoires de vie des gens, la fracture elle démarre dès l'enfance. Et on choisit le même partenaire qu'on a eu, l'image

du père : violent, alcoolique, frappant, pervers, vous voyez ; et on retrouve les mêmes problématiques. C'est fou hein ? [Edith, gradé, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Le rapport douloureux aux hommes des détenues s'enracinait dans une histoire familiale caractérisée très tôt par une violence parentale exercée par le père ou le beau-père, la peur et la haine qu'inspiraient ces hommes à mes interlocutrices étant encore clairement perceptibles dans la description des sévices subis des années auparavant. Il convient cependant de prendre ses distances avec l'image traditionnelle de la figure paternelle tyrannisant sa famille. D'abord parce que la violence caractérisait souvent l'ensemble des relations familiales et n'était pas circonscrite aux relations entre le père et les enfants et/ou entre le père et la mère : elle existait aussi entre les enfants, entre la mère et les enfants, voire les enfants violentaient eux-mêmes leur mère¹. De nombreuses détenues, notamment celles issues de familles maghrébines, déclaraient ainsi avoir été régulièrement agressées par leurs frères, ceux-ci cherchant à contrôler leurs déplacements et leurs relations amoureuses en les empêchant de sortir et en les violentant.

Les conduites des mères envers leur fille étaient quant à-elles loin d'être toujours de l'ordre de la protection. Certes les situations de violence domestique paternelle envers les enfants et envers les épouses sont interreliées [Chenard, 1994], mais il convient de rappeler que les mères sont les principales auteures des violences exercées sur les enfants [Jaspard *et al.*, 2003]. Or, quelle que soit la réflexion, y compris scientifique, il semble toujours aussi difficile de concevoir qu'une femme puisse violenter ses enfants autrement qu'en réaction à un contexte privé détérioré : on les présente invariablement comme « des femmes en colère, sûrement des femmes en détresse » [*Idem.*: 81] qui dominent leurs enfants par le même système symbolique qu'elles subissent de la part de leur époux, le marquage du corps [Welzer-Lang, 1991]. Parce que les femmes violentes contribuent à brouiller les frontières et à instaurer un trouble social [Cardi, Pruvost, 2011], on constate que les chercheurs éprouvent finalement la même difficulté que le commun à penser la violence des femmes, ou plus exactement qu'ils partagent l'idée admise et essentialisée selon laquelle les femmes seraient douces et dociles par nature [Cardi, 2008].

Nous reviendrons dans le dernier chapitre sur la violence des femmes –et notamment sur leur rôle dans les agressions sexuelles sur mineur– mais nous pouvons déjà faire remarquer que les détenues étaient nombreuses à souscrire à ces représentations essentialistes et à concentrer leur ressentiment sur leur père ou leur beau-père. Seules quelques unes condamnaient l'attitude maternelle (et il s'agissait précisément de personnes ayant pris leur distance avec les stéréotypes de genre), mais la majorité victimisait leur mère, minimisait son rôle dans les situations

¹ Plusieurs détenues ont déclaré avoir été violentées physiquement par leurs enfants, et l'une d'entre elle avait subi une tentative de viol par son fils.

d'agressions (y compris en cas d'abus sexuel commis par le père) et appréhendait sa décision de les placer en foyer comme une tentative de protection bienveillante face à la violence paternelle. Soulignons que l'intérêt porté à ces épisodes de violences débutant dès l'enfance et se prolongeant dans la vie adulte avec le partenaire¹ n'a pas pour objectif d'individualiser l'expérience de la violence comme le fait l'approche psychologique en supprimant sa dimension sociale [Jaspard *et al.*, 2003] ; mais qu'il renvoie à l'effort d'examiner en détail les rapports sociaux de sexe des détenues, les premières figures masculines ayant de fait contribué à façonner très tôt pour ces femmes un rapport négatif aux hommes.

Lui j'en ai rien à foutre. Ca reste mon père, mon géniteur, et le géniteur de mon fils. Voilà. (*Et tu en as voulu à ta mère par rapport à ça ? Elle sourit*) Ma mère...C'est bizarre, vous posez tous la même question, y a pas lieu de pardonner. Je pense qu'elle s'en doutait mais...Et maintenant je lui en veux encore moins car elle a autant subi que moi. [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1ère incarcération, 2 ans et demi]

(*Mais pourquoi ta mère t'avait mise en foyer en fait ?*) C'était pour me protéger de mon papa et de moi-même, sans rentrer dans les détails. C'est pour ça que j'espère que deux jours avant d'être jugée tu viendras et tu me remettras la haine. C'est les hommes qui m'ont mise dans la merde en fait. J'ai été mise au foyer à cause de mon père, violée par quatre hommes et je suis ici à cause d'un homme. [Céline, détenue, 30 ans, 1ère incarcération, 2 mois]

Au début avec ma mère, je supportais pas mon beau-père, il me punissait je devais me mettre à genoux en tenant une brique. Donc après je suis allée chez mon père, je pensais que ce serait mieux mais c'était encore pire. Je dormais dans des caves et il me donnait des coups de ceinturon. (*Et quand est-ce qu'il a commencé...*) Ca a été plus tard. Il a commencé sur moi j'avais quinze ans. C'est triste, c'est lui qui m'a dépuclée. Personne ne sait ça. J'suis partie à dix-sept ans et demi de chez mon père, en fait je suis partie avec le premier venu. [Patricia, détenue, 36 ans, divorcée, mariée, 3 enfants, 1ère incarcération, 1 mois]

Moi y a un mariage que j'ai pas voulu, mon frère m'a cassé la mâchoire. J'ai grandi dans la violence. J'ai eu le balai cassé sur la tête, deux dents cassées, des traumatismes crâniens...Pour un oui pour un non. Si j'avais pas envie de faire à manger par exemple, il me traînait par terre par les cheveux. Quand j'ai grandi, c'était avec le dégoût des hommes. J'avais déjà de la haine. [...] Pendant deux ans je me suis fait passer pour morte. Je me suis mariée pour changer le nom. Je l'aimais pas, c'était pas mon style du tout. Je voulais juste un nouveau nom de famille. [Lisa, détenue, 25 ans, 2 enfants, 1ère incarcération, 1 mois]

Pour fuir le foyer parental, de nombreuses femmes s'étaient mises en ménage très jeunes. Pour d'autres en revanche, c'était la pression parentale qui les avait conduites à se marier précocement, indépendamment de leur volonté ou de leurs sentiments vis-à-vis de leur futur

¹ Selon Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, les femmes ayant déclaré avoir vécu au moins une difficulté dans leur enfance se trouvent trois fois plus en situation de violence conjugale que celles n'en ayant déclaré aucune [Jaspard *et al.*, 2003].

époux. Leur jeune âge, la précarité de leur situation et la faiblesse des ressources dont elles disposaient –diplômes, revenus ou réseau– les avaient alors rapidement confinées dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur partenaire¹. Faisons tout de suite une remarque sur l’emploi du terme partenaire. Certes cette dénomination « ‘horizontalise’, égalise et vide *a priori* tous les contenus impliqués dans les dénominations courantes ou dans la définition de diverses formes de relation » [Loyola, Paicheler, 2003 : 32] mais elle permet de référer à l’ensemble des situations conjugales relatées, y compris celles dont les femmes ne parvenaient pas à se défaire et où elles ne se considéraient plus liées à l’homme bien qu’il partageât encore leur vie. Voilà pourquoi nous le préférerons ici au terme de conjoint.

Pratiquement toutes les détenues rencontrées –y compris les plus jeunes– avaient expérimenté au moins un épisode de violence conjugale² au cours de leur existence. La récurrence³ des récits de « scènes de ménage épouvantables, sorties directement de romans de Zola » [Marchetti, 20011 : 80] ne doit cependant pas faire oublier leur caractère marginal au prisme d’une perspective nationale. L’enquête nationale réalisée par Maryse Jaspard et l’équipe ENVEFF fait en effet état de 9% de femmes en couple qui vivent dans un climat de violence conjugale [Jaspard *et al.*, 2003], la sur-déclaration des détenues dépeignant donc une situation exceptionnelle puisqu’avoisinant les 100%.

Sans surprise les détenues énonçaient les facteurs pathologiques couramment énoncés pour rendre compte du caractère dysfonctionnel du conjoint, à savoir un trouble mental et un usage abusif d’alcool ou d’autres substances psychotropes, qui conduiraient à une perte de contrôle [Cantin, Rinfret-Raynor, 1994a]. Si les travaux féministes ont amené à rompre avec le préjugé d’une violence conjugale circonscrite aux milieux modestes, la volonté des hommes chômeurs de s’assurer une position dominante dans leur vie privée [Jaspard *et al.*, 2003] permet de comprendre pourquoi les détenues se trouvaient surreprésentées dans ces situations. Issues majoritairement de classes économiquement, culturellement et symboliquement dominées, elles étaient de plus dominées en tant que femmes à l’intérieur de ces classes [Boumaza, Brillet, 2008]. La violence exercée par les partenaires peut donc être analysée comme le moyen circonstancié dont ceux-ci disposaient pour maintenir et accroître son contrôle [Welzer-Lang,

¹ Les récits de vie des détenues homosexuelles rencontrées laissent à penser qu’elles étaient moins dépendantes de leur premier partenaire, mais le faible nombre de détenues concernées invite à la plus grande prudence quant à une quelconque affirmation.

² Maryse Jaspard, et l’équipe ENVEFF font remarquer que les femmes préfèrent le terme de violence conjugale à celui de violence domestique, car le deuxième cantonne l’univers féminin au huis-clos du foyer tandis que le premier englobe les relations de couple au sens large (que les partenaires soient cohabitants ou non) [Jaspard *et al.*, 2003].

³ On retrouve cette caractéristique dans l’ensemble des études portant sur les femmes détenues, y compris anglo-saxonnes : « domestic violence is a common tragedy that many incarcerated women have survived » [Bistran, 1997] (« la violence domestique est une tragédie commune à laquelle de nombreuses femmes détenues ont survécu », traduction par Myriam Joël-Lauf)

1991]. Autre élément invitant à resocialiser l'exercice de cette violence, il importe de souligner que la religion incarne une vision traditionnelle des rapports entre les sexes, en particulier la religion musulmane qui institutionnalise la domination masculine [Mossuz-Lavau, 2002b] ; la proportion des musulmanes dans les situations « très graves » étant presque multipliée par trois par rapport à celle des autres femmes [Jaspard *et al.*, 2003]. La situation de migration enfin tend à exacerber les rapports de domination au sein du couple¹ [*Ibid.*], ce qui explique que les détenues d'origines maghrébines relataient des évènements conjugaux particulièrement lourds et cumulaient les différentes formes de violence.

La perspective d'une violence multiforme combinant des violences verbales, psychologiques, physiques, sexuelles et économiques semble la plus féconde pour appréhender les épisodes de violence conjugale que les détenues déclaraient avoir subis au cours de leur vie². Au-delà des coups et des viols proprement dits, les insultes, les brimades, les humiliations, les restrictions vestimentaires, la séquestration, l'isolement, l'interdiction de rentrer en contact avec d'autres hommes³ ou encore le harcèlement subi pour cesser l'activité professionnelle témoignaient de la volonté du partenaire de contrôler l'existence de sa compagne. Les détenues indiquaient que les violences se déroulaient majoritairement au domicile mais qu'elles se produisaient aussi dans l'espace public, ce qui d'une part permet de déconstruire le lieu commun associant pour les femmes le domicile à la sécurité, et d'autre part rappelle que l'intérêt pour la sphère privée ne doit pas occulter les questionnements sur les violences exercées dans les autres espaces [Maillochon, 2004].

Conformément à ce que préconisent Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, les discours recueillis invitent à nuancer la vision réductrice d'une spirale de la violence⁴ [Jaspard *et al.*, 2003], dans la mesure où certaines femmes avaient cumulé toutes les formes de violence dès les prémises de leur première mise en couple à l'adolescence, tandis que d'autres faisaient état de pressions psychologiques étendues sur plusieurs décennies sans avoir jamais débouché sur des agressions physiques. Toutes les détenues en revanche faisaient bien état d'un cycle de violence impliquant plusieurs phases successives : montée de la violence dans le quotidien, expression de

¹ Le sentiment de dévalorisation sociale vécu par le conjoint entraîne son repli sur les valeurs traditionnelles et partant des tensions et des conflits au sein du couple [Jaspard *et al.*, 2003].

² Tel que le font remarquer Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, les situations très graves se rencontrent à tous les âges de la vie : elles débutent dès l'installation, connaissent une accalmie entre vingt-cinq et trente-quatre ans puis reprennent. Pour les couples mariés cohabitant, le taux de situation de cumul des violences augmente avec l'âge et avec la durée de l'union [Jaspard *et al.*, 2003].

³ Il s'agissait d'un aspect récurrent dans les discours recueillis et si Daniel Welzer-Lang souligne que s'il n'y a pas violence dès qu'apparaît la jalousie, il y a en revanche jalousie dès qu'il y a violence [Welzer-Lang, 1991]. Par ailleurs le nouveau partenaire avait parfois également fait l'objet de violences de la part de l'ex partenaire.

⁴ Cette vision couramment répandue laisse entendre que les violences commenceraient par des agressions, notamment verbales, et finiraient par des abus sexuels.

la violence, rémission durant laquelle le partenaire souhaitait se faire pardonner et « lune de miel » laissant espérer de la réversibilité de la situation [Welzer-Lang, 1991].

On constate que les grossesses et plus particulièrement l'arrivée du premier enfant, moment de renégociation du rapport social au sein de la relation conjugale, étaient souvent identifiés par les femmes comme la période où avaient débuté les violences [Welzer-Lang, 1991 ; Marquis, Mc Caughry, Sharp, 1994]. Ces événements perturbent en effet le jeu conjugal jusqu'alors bien établi et repositionnent chacun des partenaires dans une triade [Neyrand, 2002]. Par la suite, la présence des enfants compliquait la situation. En premier lieu ils pouvaient faire l'objet d'un chantage de la part du partenaire, celui-ci menaçant de les retirer à leur mère, si besoin en faisant appel aux services sociaux¹. Ensuite certaines femmes accordaient une grande importance à la figure paternelle dans l'éducation parentale et ne souhaitaient pas priver leurs enfants d'une autorité investie d'une telle légitimité. Enfin la présence des enfants pouvait les dissuader de partir car elles craignaient de se retrouver à la rue avec eux [Marpsat, 1999]. Les enfants pouvaient néanmoins également précipiter leur décision de fuir lorsque le partenaire commençait à se montrer violent avec eux, ce qui modifiait du même coup l'équation du calcul coûts-bénéfices de la relation conjugale. Les enfants constituent de fait aussi bien un frein à l'expression d'un désir de séparation que le levier de celle-ci [Neyrand, 2002].

Outre son aspect culpabilisant, il apparaît que l'incitation à partir formulée par les campagnes de prévention méconnaît donc la complexité des situations familiales de ces femmes et leur grande dépendance, notamment financière², à l'égard de leur partenaire : « Où aller et que faire quand on est lié à ce point à son bourreau ? » [Drulhe, 1987 : 642]. On remarque par ailleurs que ce type de campagne contribue à reléguer dans l'ombre les situations où la violence conjugale perdure après la rupture, de nombreuses détenues déclarant en effet avoir continué à subir des violences et un chantage sur la sécurité de leurs proches et de leurs enfants malgré leur départ du foyer domestique³.

¹ Or de nombreuses détenues se montraient extrêmement méfiantes envers les travailleurs sociaux au regard de leurs mauvaises expériences avec eux au cours de leur trajectoire biographique.

² Une gradée qui avait fréquenté depuis trente ans la détention féminine faisait remarquer à ce sujet : « Parce que on a l'impression, elles se font frapper, elles se font parfois même humiliées, elles sont...violées, oui certaines les relations sexuelles obligatoires, elles vivent des choses douloureuses mais en même temps on a l'impression qu'elles sont pas capables de le quitter parce que financièrement, pour un peu qu'elles aient un petit boulot, mettons qu'elles aient le SMIC ou un travail à mi-temps, parce que bon c'est toujours pareil y a des enfants là-dedans...Donc elles ont élevé leurs enfants, après elles ont trouvé un petit boulot, bon partir c'est bien mais avec quel argent ? Donc elles restent avec le mec parce que le mec il est dominant et parfois il a une très bonne situation ! » [Edith, 50 ans, officier, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

³ Les récits recueillis faisaient état de véritable traques qui avaient contraint ces femmes à des déménagements successifs. Selon l'enquête de Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, les atteintes verbales (insultes et menaces) d'un ex-conjoint concernent 12,8% des femmes, les agressions physiques 8,3% et les agressions sexuelles 4% [Jaspard *et al.*, 2003].

Et on a honte. Les viols...Quand il venait, s'il avait une pulsion, voilà. Je vous épargne les détails mais s'il venait et qu'il avait envie...Ca, ça a duré entre les deux ans et les dix-huit ans de mon fils. Et quand mon fils était petit c'était la menace : « Je t'enlève le gosse ». C'est des choses dans la tête d'une femme qu'on n'oublie pas. [...] Il revenait, une fois tous les quinze jours, des fois on était un mois tranquille, c'était déjà plus supportable. Mais c'est ce qui fait que la situation a pourri, s'est éternisée. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Un seul regard suffisait pour me taper. Il m'a cassé trois-quatre lunettes...Il me disait « Pourquoi tu me regardes comme ça ? » et je me prenais une claque. Il était atroce. [...] j'avais le portable qui sonnait toutes les dix minutes : « T'es où ? La petite elle est où ? », tatati tatata...Si je répondais pas il insistait. [...] Quand il me tapait il m'assommait ; j'ai déjà eu le nez cassé, la mâchoire défoncée, il avait une de ces forces ! Là il m'a complètement arrangé les jambes. Il a haché le pied. Les flics m'ont demandé : « Pourquoi vous n'alliez pas vous soigner ? », mais il me laissait pas y aller ! Si je vous disais comment il m'a soignée, avec de l'eau et du sel... Il fallait pas pleurer. [Karima, détenue, 39 ans, 2 enfants, 1ère incarcération, 2 ans]

Il commençait doucement par le cou en me serrant. Il me filait des coups de pieds, il me traînait par les cheveux. Et puis bien sûr les insultes. Il avait trouvé le moyen de bidouiller la télé, on avait les chaînes porno. La nuit il mettait le son, je dormais avec ça. [...] Il est devenu extrêmement jaloux, j'avais le droit de voir personne. Arrivée au bout d'un moment, j'étais là 'Tue-moi'. Je pensais qu'il allait me tuer dans mon lit. [...] Je recevais des menaces de mort dans le style 'Achète les journaux pour voir ce qui arrive aux femmes comme toi'. J'ai déménagé, changé de numéro ; combien de fois ? Je passais mon temps à lâcher mon appart pour un autre, j'allais chez mon frère à la cambrousse pour me cacher. [...] Il avait échafaudé tout un plan pour m'obliger à retourner vivre avec lui, il avait fait tout l'emploi du temps de ma tante et de ses enfants. Il a dit qu'il commencerait par les enfants. [Sophie, 30 ans, 1 enfant, en couple, veuve, 1^{ère} incarcération, 5 mois]

Quand je faisais les courses avec lui, il me chronométrait ; si j'avais cinq minutes de retard, j'avais une raclée. (*Elle soupire*) C'est pas évident la queue aux caisses...Il me pourchassait, il me courait après, et les coups de poings en pleine figure, le couteau sous la gorge...Je me suis trouvée un appartement, je me croyais en sécurité. Il m'a retrouvée, j'ai eu une raclée phénoménale [...] Il m'a dit « Agnès, t'es en sursis de vie, n'oublie pas, quand je déciderai tu mourras ». Ca me fout la trouille. Il m'a dit : « Pas de corps, pas de crime. On te retrouvera pas. A vie je serai derrière ton dos. La première chose si tu pars je tuerai tes parents. Et après ta sœur ». [Agnès, détenue, 41 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et 3 mois]

Les initiatives entreprises par les détenues pour mettre fin à ces violences avaient généralement été associées à l'idée de fuir et de se cacher¹. Leur décision avait été prise de manière spontanée suite à un épisode particulièrement violent, ou bien avait été minutieusement préparée –souvent avec l'aide d'une sœur, d'une amie ou d'une voisine– et mise à exécution lors de l'absence de leur partenaire. Plusieurs femmes déclaraient en outre s'être retrouvées claustrées de force à leur domicile et avoir dû recourir à des stratagèmes comme l'attente de la venue d'un

¹ Angèle Bilodeau fait remarquer qu'en matière de sécurité, les femmes choisissent généralement de se cacher du conjoint plutôt que de s'y confronter : elles veulent juste faire cesser la violence [Bilodeau, 1994].

tiers¹. Dans ce type de situations, la perspective de fuir ou de porter plainte dépasse donc la volonté, simple évidence mais qu'il semble utile de rappeler au regard de la teneur des discours de certains professionnels au sujet des femmes qui ne veulent pas quitter leur conjoint, voire, pour reprendre les mots d'une psychologue, qui « aiment ça ».

La mise en marche de procédures judiciaires s'était avérée compliquée pour beaucoup de détenues, soit parce qu'elles éprouvaient de la honte par rapport à leur situation, soit parce qu'elle craignaient des représailles de leur partenaire, soit parce qu'elles hésitaient à s'adresser aux services de police auxquels elles avaient déjà eu affaire en qualité de suspect par le passé (notamment pour des affaires d'Infraction à la Législation des Stupéfiants –ILS–). Elles exprimaient par ailleurs une forte angoisse concernant la non-réception des faits [Jaspard *et al.*, 2003], leur belle-mère –avec qui les relations étaient souvent houleuses²– prenant parti pour leur fils ; et les hommes de la famille les contraignant de rentrer chez elles si elles tentaient de trouver refuge au foyer parental.

Les discours des détenues invitent à penser que les représentations traditionnellement associées au mariage, soit l'idée d'une « appartenance » de la femme au mari, se retrouvaient également parmi les policiers et les gendarmes, puisqu'elles déclaraient que ceux-ci les avaient dissuadées de porter plainte [*Ibid.*] et leur avaient rappelé l'engagement qui les liait à leur époux. Pour expliquer ces attitudes, Francine Lavoie et Geneviève Martin signalent l'embarras qu'ils éprouvent à l'idée de s'ingérer dans la vie privée d'autrui³ et le fait qu'ils ne se sentent pas préparés pour le rôle social exigé d'eux [Lavoie, Martin, 1994]. C'est pourquoi ils préfèrent rester en dehors de ces « querelles d'amoureux », l'utilisation de ce terme tendant à banaliser les actes de violence conjugale, à en limiter la gravité voire à les instituer en jeu [Welzer-Lang, 1991]. Les médecins quant à eux s'étaient montrés compréhensifs mais passifs aux dires des détenues, se contentant de soigner leurs blessures physiques.

J'ai tellement honte de moi en fait, d'avoir toléré, d'avoir subi, de m'être laissée influencer ! (*Vous n'avez pas été porter plainte ? Elle est amère*) J'ai pas été crue pour mon viol, croyez-vous que j'aurais été crue pour ça ? [Céline, détenue, 30 ans, 1ère incarcération, 2 mois]

Ma belle-mère, elle, elle trouvait ça normal. Ca a été loin quand même, il m'a cassé deux côtes. Je suis partie, j'ai pris mes deux garçons et je suis allée à la police déposer une main courante. C'est resté là car ils ont rien fait, ils en avaient rien à fiche. Mes

¹ L'une des détenues avait ainsi profité de la visite d'un pompier pour lui demander de l'emmener avec sa fille.

² Les détenues décrivaient souvent la belle-mère en des termes négatifs, voire la rendaient responsable de la rupture conjugale en raison de son caractère possessif et envahissant.

³ « Un autre mythe persistant veut que le respect de la vie privée des conjoints impose de ne pas intervenir pour mettre fin aux 'chicanes de ménage' » [Brunet, 1994 : 179].

parents sont intervenus, c'est moi qui avais tort : « On quitte pas son mari ! ». [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Une fois ma tante avait gardé mon fils, elle m'avait dit : « Va à l'hôpital, tu fais un certificat médical et tu portes plainte ». J'y suis allée, à la gendarmerie le gendarme m'a dit : « Il fallait pas vous marier avec ». (*Elle est écaurée*) J'avais trouvé le courage et la force de le faire, me sortir de là et...Etant fataliste, j'ai pas insisté. Je suis sûre que si ça avait été une femme elle m'aurait mieux compris. Il faudrait plus de prévention, on en fait pas assez. Qu'elles aient le courage d'en parler. Ils ont beau faire la pub à la télé, si on tombe sur des gens comme moi...Déjà qu'on est battue, on est fataliste. [Charlotte, détenue, 28 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 4 mois]

(*Elle parle des gendarmes*) Ils m'avaient dit : « Lui dans le nord, vous dans le sud et on n'en parle plus ». Mais c'est pas facile de tout quitter... Une fois ils m'ont dit : « C'est des bagarres de couple. S'il fallait qu'on aille dans tous les couples qui se battent ! ». Y en a pas beaucoup qui doivent se battre comme nous....Les flics ils m'avaient dit : « Vous avez qu'à le tuer ». C'est ça, puis quinze ans de prison ! Ils m'ont dit que j'aurais des circonstances atténuantes. [Agnès, détenue, 41 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et 3 mois]

Dans les cas de violence conjugale, la nature des liens liant à l'agresseur agit comme un véritable frein à la demande d'aide. D'une part car les liens de proximité constituent une barrière à la reconnaissance des faits, les brutalités d'un conjoint étant plus difficiles à signaler que celles de toute autre personne [Jaspard *et al.*, 2003]. De ces réticences découle d'ailleurs une sous-déclaration des violences. D'autre part la violence n'exclut pas la survivance des sentiments amoureux¹. Le récit des violences par les détenues coexistait ainsi souvent avec la remémoration émue des moments plaisants partagés avec leur partenaire, et notamment celle de leur rencontre. En procédant à une classification de leurs souvenirs les femmes enchevêtraient dans leur discours l'expression de sentiments d'amour et de haine, créant parfois un paradoxe digne des drames shakespeariens [Chamberland, Lessard, 2003].

Cette remarque invite à abandonner la caricature rassurante mais néanmoins mythique de la brute épaisse qui bat sa femme tous les jours [Welzer-Lang, 1991] ; et partant amène à s'interroger sur l'usage, souvent non réfléchi et parfois contrefait, du concept sursaturé de domination masculine² : « Sans lui opposer une vision angélique, peut-on ramener à ce terme sec des relations hommes-femmes où l'inégalité peut s'accompagner d'intenses échanges affectifs et

¹ 47% des femmes victimes de violences conjugales se déclarent toujours amoureuses de leur partenaire [Jaspard *et al.*, 2003] ; et Daniel Welzer-Lang souligne que la violence peut être vue par les femmes comme le risque de la passion [Welzer-Lang, 1991].

² Janine Mossuz-Lavau souligne qu'« Il faut arrêter de considérer que les femmes seraient toutes victimes de 'la' domination masculine. [...] Les femmes ne sont pas de pauvres choses manipulables à leur gré par les hommes » [Mossuz-Lavau, 2009 : 32] ; et Irène Théry fait remarquer qu'en opposant systématiquement des hommes « dominants » à des femmes « dominées », la représentation de l'inégalité des sexes en terme de domination masculine admet implicitement le masculin comme la référence universelle, en ce qu'elle ne perçoit dans le féminin que de la subordination et de l'aliénation [Théry, 2001].

d'amour ? » [Guionnet, Neveu, 2004 : 242]. En ce qui concerne la violence conjugale tout du moins, il semble plus pertinent de recourir à la notion de pouvoir, qui implique l'idée de rapports sociaux de sexe inégaux, subsume l'idée de domination et évite de considérer l'expérience de la violence conjugale à partir des seuls facteurs intrapsychiques ou pathologiques [Bélanger, Damant, Paquet, 2000].

Il m'a bien protégée, moi je voulais m'amuser. On se donnait des coups ; j'étais jeune, je voulais sortir. Il m'enfermait dans des pièces, le cauchemar ! Au fond de moi je l'aime quand même, comme dit ma mère : « Les femmes se font battre et elles reviennent, elles vont avec celui qui les bat ! ». Mais il m'a quand même sauvé la vie, il m'est arrivé des trucs bizarres. On s'est battus pendant deux ans tous les soirs ou presque. [Lilou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

C'était mon partenaire, je l'ai aimé et parfois j'ai des images bien, parfois des mauvaises. Une avait fait sa reconstitution, elle a étalé le journal devant nous en nous montrant la photo : « C'est lui le connard ». Moi je dirais jamais « connard », c'est quand même le père de ma fille... Cette haine, je veux pas. [...] Au commissariat j'ai dit « J'en étais amoureuse », eux ils me disaient « Mais vous vous rendez pas compte ! Attendez c'était un monstre ! ». Moi c'est pas des termes que j'ai utilisés. [Karima, détenue, 39 ans, 2 enfants, 1ère incarcération, 2 ans]

Ma mère me disait : « Quitte-le ! », « Je l'aime ! ». Même maintenant je l'aime encore. Je reviens s'il me le dit. (*Parce que vous pensez qu'il peut changer ? Elle hausse les épaules*) Les coups c'est fatal. Ça se déclenche, au bout d'un moment. Lui c'est mon premier amour, je le trouve beau, gentil, bon y a eu des mauvais moments mais y en a eu des bons aussi. Je préfère penser aux bons, je pense à ce qui s'est passé en bien, pas en mal. [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

Contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre, le récit des violences conjugales par mes interlocutrices était loin de s'accompagner de pleurs ou de plaintes à l'évocation de ces souvenirs traumatisants. Si leur discours n'était pas dénué d'émotion et de ressentiment, j'ai tout de même été souvent surprise par la neutralité du ton employé et par l'impression de fatalité qui se dégageait de leurs récits¹. Plus significatif encore, leur étonnement face à mon intérêt qui leur semblait démesuré au regard, selon elles, de la banalité de ces situations. Il existe en effet des différences de perception de la violence conjugale selon les groupes sociaux, la variation des images de soi et du couple induisant alors des effets déclaratifs [Jaspard *et al.*, 2003]. Ainsi l'adhésion des femmes des groupes populaires à des valeurs traditionnelles tel le rôle de services envers le partenaire, accentue leur seuil de tolérance [Brunet, 1994]. L'exercice d'une certaine violence peut constituer en outre un marqueur valorisé de l'identité masculine venant démontrer une virilité authentique [Hoggart, 1970]. Issues majoritairement de ces groupes sociaux, les

¹ Face à l'expression quelque peu ahurie que j'arborai, l'une des détenues rencontrées ponctua ainsi le récit des lourdes violences conjugales qu'elle avait subies par un « Eh ouais ! » suivi d'un énorme bâillement sonore.

détenues exprimaient donc le sentiment d'appartenir à l'ensemble des couples normaux et de vivre une situation ordinaire [Welzer-Lang, 1991]. La violence représentait donc une composante familière et ordinaire¹ de leurs relations conjugales, la succession des partenaires violents et la longue durée des violences encourues en constituant les traits les plus saillants.

C'était des petites disputes comme ça. (*Il était violent ?*) Oh une claque ou deux, c'est tout ! Je préfère lui que mon ex mari ! Lui il avait de grosses mains, s'il m'en collait une...C'était rare mais une fois il m'en a foutu une, il s'est levé pour m'en mettre une, je peux vous dire que le mur m'en a rendu une ! Bling Bling ! (*Elle rit*) [Chantal, détenue, 42 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 1ère incarcération, 1 mois et demi]

Une fois, y a un mec qui a essayé. On vivait à moitié ensemble, j'avais quinze ans et demi, je vivais chez lui mais je continuais à aller à l'école. Je lui ai dit : « Vas-y, mets moi dehors sinon je me relève et je t'en colle une ». Je lui en ai mis une, il est parti, il a pleuré (*Rires*) En fait j'suis compliquée, il faut pas qu'il soit trop dur mais pas trop gentil non plus. Faut pas que ce soit une lopette et qu'il dise rien. [Elvire, détenue, 25 ans, célibataire, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 1 mois et demi]

Je me suis déjà battue avec des mecs. Mais c'est toujours moi qui me fais péter la tête. Puis des fois j'aime pas la bagarre donc je bloque, je reste par terre comme ça (*Elle mime en mettant son bras devant sa figure pour se protéger*). Puis des fois on a beau dire, une bonne fessée c'est mérité quand même ! [Ilona, détenue, 28 ans, en couple, 1 enfant, 2ème incarcération, 6 mois]

Un dernier élément mérite d'être souligné dans l'examen des situations de violence conjugale précarcérale auquel nous nous livrons : la violence physique n'était pas toujours à sens unique dans les couples, les femmes rendant les coups, voire étant parfois les premières à les porter. Cela me conduit à formuler l'hypothèse que le statut de victime n'exclut pas le recours à la violence et n'est donc pas incompatible avec le statut d'agresseur(e). La reconnaissance de la violence féminine ne relativise pas pour autant celle des violences faites aux femmes [Cardi, Pruvost, 2011], mais invite à s'interroger sur les préconstructions sociales à ce sujet : « qui oserait prétendre que la femme battue n'est pas une victime ? [...] N'avons-nous pas dans notre système social une attitude visant de manière permanente à victimiser les femmes, donc à les protéger comme des êtres inférieurs incapables de se défendre elles-mêmes [...] ? » [Welzer-Lang, 1991 : 133]. La présence dans les établissements pénitentiaires² de femmes incarcérées pour meurtres, tentatives de meurtres ou coups et blessures démontre la capacité des femmes à faire usage de la violence envers leur conjoint.

¹ J'insiste sur le terme ordinaire (et non normal), son emploi s'expliquant par la teneur des discours et des représentations des détenues, dans la perspective compréhensive qui est la nôtre depuis le début.

² Coline Cardi souligne néanmoins qu'il est important de ne pas se cantonner aux lieux les plus visibles de circulation de la violence telles les institutions pénales, car celles-ci sanctionnent les formes les plus visibles de la violence. Il faut aussi regarder du côté de la protection sociale, dans la mesure où la violence des femmes peut se loger au cœur même des institutions du *care* [Cardi, 2008 ; Cardi, Pruvost, 2011].

Ces atteintes étaient présentées par les détenues comme une inévitable stratégie de protection pour mettre fin aux cycles de violence¹ [Frigon, Viau, 2000], mais la réinscription de l'infraction dans la trajectoire biographique amène néanmoins à mettre en évidence la violence réciproque et généralisée qui caractérisait certaines relations de couple dès avant le passage à l'acte. On pensera notamment aux détenues récidivistes ou à celles ayant déjà fait l'objet d'une garde-à-vue pour des actes similaires, à l'instar d'une des mes interlocutrices emprisonnée à trois reprises pour avoir poignardé son mari. On constate d'ailleurs qu'en dépit des atteintes sur sa personne, les partenaires ne rompaient pas toujours la relation et rendaient quelquefois visite à leur compagne, ce qui témoigne de l'inhérence de la violence des rapports conjugaux de certaines détenues. La perspective d'un continuum allant du statut de victime à celui d'agresseuse semble donc bien plus appropriée que celle du « coup de folie »² qui contribue à victimiser les femmes et à les présenter comme incapables de se contrôler³ [Faith, 1993].

On se tapait sur la gueule au début, moi je l'envoyais à l'hôpital ; je lui ai claqué une tasse à la tête, il a eu vingt-huit points de suture ! Il est hyper résistant à la douleur, pendant deux jours il a eu un gros bout de chair qui pendait. On est barbares tous les deux ! (*Rires*) [Justine, détenue, 32 ans, divorcée, en couple, 1ère incarcération, 1 mois]

Cet enfoiré je voulais qu'il crève, je voulais trop qu'il crève. C'est pour ça que je suis là. Avec mes petites mains, mes petits bras je faisais avec les moyens du bord....Je lui ai cassé la jambe avec la voiture ; j'espère que y a pas de micro, je prends trente ans ! C'était plus fort que moi, j'arrivais pas à garder mon sang-froid ; je suis là pour un coup de folie. Pendant deux semaines ça me torturait l'esprit de savoir qu'il m'espionnait. Le but c'était qu'il dégage, ça a été une grande satisfaction. [Céline, détenue, 30 ans, 1ère incarcération, 2 mois]

J'ai sauvé ma vie. Ce jour-là c'était lui ou moi. Il était venu pour ça. Il m'avait dit : « Jamais je te rendrais ta liberté ». Les gendarmes ont demandé : « Mais pourquoi vous êtes pas allée vivre chez vos parents avec votre fils ? ». Mais tôt ou tard, un détour de chemin et je m'y attendais pas... (*Vous regrettez ?*) C'est pas être humain si...C'est lourd à porter même s'il m'a fait beaucoup de mal. Je me dis qu'il m'en aurait fait voir jusqu'à la fin de ma vie. [...] Ce que j'avais fait c'était horrible, je le comprends bien, mais

¹ Cela n'excluait pas pour autant les sentiments de culpabilité, fortement exprimés au cours des entretiens. On remarque en outre que de nombreux agents pénitentiaires exprimaient à l'égard de ces femmes une grande empathie, voire critiquaient explicitement la lourdeur des condamnations jugées injustes : « Mais ce qui est dommage, c'est ce que je dis toujours moi, elles ont tué leur mari mais elles ont trop pris. Pourquoi, parce qu'elles n'étaient pas capables de le faire toute seule donc elles le faisaient à deux, en général elles montaient un guet-apens, [...] Je leur dis d'ailleurs, je leur dis, parce qu'elles prennent beaucoup hein, vingt ans, quinze ans, et en rigolant des fois je leur dis : « Vous auriez mieux fait de faire ça toute seule, ça aurait été plus propre. Vous auriez pris cinq ans à tout casser. Avec vos certificats médicaux, l'attestation de la famille, l'attestation des enfants, des voisins... », « Oui Mme D, c'est vrai ; mais j'étais pas capable ». Oui parce que c'est des filles...qui sont sympas. (*Elle soupire*) C'est moche ; c'est moche. » [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire].

² Les détenues reprenaient à leur compte cette terminologie, alors même qu'elles présentaient leur acte comme l'aboutissement inévitable des cycles de violence.

³ Coline Cardi fait remarquer que les professionnels de la prison analysent encore aujourd'hui la déviance féminine « selon des schèmes sexués empruntés aux domaines médicaux et psychologiques, porteurs et reproducteurs d'un genre féminin » [Cardi, 2008 : 96].

j'aurais aimé qu'ils voient ce que j'ai subi ! Et y a pas que pour moi, on est toutes là car on savait pas dire non, se défendre, on subissait un tas de choses. (*Elle est amère*) Ils ne regardent que l'atrocité du geste. Mais est-ce qu'ils regardent les atrocités que nous on a subies pendant des années ? [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

J'ai des problèmes d'alcool, c'est pour ça que j'ai fait de la violence sur mon concubin (*Elle fait une moue de petite fille prise en faute et rit*). On s'est disputés à cause d'une copine, il m'a mis une claque, j'ai pris le couteau, j'ai pas réfléchi sur le coup. Les deux autres fois c'était la même chose. (*Elle est émue*) Au procès il a dit : « Je veux pas que ma femme aille en prison mais qu'elle aille dans un centre. Il est pas question que je l'abandonne ». Je lui ai dit de refaire sa demande de parloirs. Ils avaient refusé, comme c'est lui la victime. [Juliette, détenue, 45 ans, en instance de divorce, en couple, 10 enfants, 4 petits-enfants, 3ème incarcération, 1 an et demi]

Cette longue parenthèse sur les situations précarcérales de violence conjugale permet de mieux comprendre les sentiments de peur et de méfiance éprouvés par de nombreuses femmes envers les hommes détenus qu'elles croisaient. Reprenons maintenant l'exposé et intéressons-nous aux rencontres entre les couples de détenus constitués dès avant l'incarcération.

Certains couples purgeaient leur peine dans le même établissement. Lorsque le procès n'avait pas encore eu lieu et que les conjoints se trouvaient placés en détention provisoire pour la même affaire, les rencontres organisées dans le cadre de l'instruction du dossier représentaient alors les seules occasions qu'ils avaient de se côtoyer. Ces convocations étaient alors détournées de leur fonction première par les détenues pour devenir des « rendez-vous » à l'occasion desquels elles soignaient leur allure afin de plaire à leur conjoint. Ces efforts de présentation suscitaient d'ailleurs quelquefois la réprobation des agents pénitentiaires qui trouvaient cette initiative déplacée et estimaient que cela risquait de jouer en leur défaveur. Les femmes qui avaient rompu avec leur conjoint violent appréhendaient *a contrario* ces rencontres. Elles percevaient l'interdit de contact qui leur était imposé comme profitable, dans la mesure où la séparation physique s'était révélée favorable à l'affaiblissement de l'emprise qu'il exerçait auparavant sur elles.

L'avocate elle m'a trouvée changée, par rapport à ma dernière confrontation avec mon ex. Elle m'a dit : « Je vous ai trouvée plus virulente ». Je crois qu'avant j'avais trop peur. Je l'ai trouvé très penaud, à regarder ses chaussures...Ca m'a fait du bien ! Maintenant j'en ai plus rien à faire. J'en avais toujours peur malgré qu'on était séparés. Il avait une bonne prise sur moi. C'est peut-être la prison...Ca peut m'avoir apporté ça. [Elodie, détenue, 37 ans, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 1 an]

Une fois condamnées, ces détenues ne cherchaient pas à revoir leur ex partenaire, mais les autres couples tentaient en revanche d'obtenir une autorisation de parloir interne. La plupart de mes interlocutrices indiquait avoir rencontré des difficultés dans cette entreprise et dénonçait les

délais d'attente imposés, *a fortiori* quand le lien conjugal n'était pas institutionnalisé par le mariage. Les parloirs internes constituent un dispositif carcéral foncièrement paradoxal car ils se trouvent à la croisée de deux logiques opposées prenant racine dans des contextes distincts. Du côté de l'institution carcérale est en effet édicté l'interdit formel de contact physique entre les femmes et les hommes détenus, tandis que du côté de la société civile le couple est construit comme modèle domestique de référence, même si l'on peut avoir aujourd'hui l'impression d'assister à sa mort ou tout du moins à sa marginalisation: « De l'intérieur des histoires de vie et de la dynamique de leur déroulement, la construction conjugale est au contraire au centre, sans doute plus au centre qu'elle n'a jamais été » [Kaufmann, 1992 : 5]. Comme nous l'avons déjà souligné, les prisons ne sont pas coupées de la société civile ; aussi la force des valeurs attachées au lien conjugal est suffisamment puissante pour abolir l'interdit de contact physique entre les femmes et les hommes détenus. Les délais d'attente avant l'obtention d'une autorisation de parloir interne témoignent néanmoins de la confrontation entre ces deux logiques contradictoires ; ainsi que l'organisation dans certains cas de rencontres familiales à l'extérieur de l'établissement lorsqu'en sus du couple se pose également la question des enfants.

Des fois c'est extrême, parce que des fois on se retrouve ici on a le mari qui est là, la femme qui est là, ils sont condamnés, la situation est claire, y a pas d'interdiction de communiquer, et des fois ils demandent à avoir des parloirs, et des fois c'est refusé... [...] Et pour certains en plus y a des enfants dans le couple ! Alors ils aimeraient bien aussi parler de la situation des enfants autre que par personne interposée. Et même pour les enfants ce serait bien de voir papa et maman ensemble ! Et nous on en est arrivé à un point parfois où c'était des rencontres d'enfants en milieu neutre à l'extérieur, il fallait mettre en place des permissions de sortie...A ce niveau-là des fois c'est un peu extrême quoi ! [Laurence, 32 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 6 ans et demi]

Interrogé au sujet de ces couples, un directeur adjoint émet l'idée de mettre en place dans chaque établissement quelques cellules spéciales qui leur permettraient d'avoir une vie commune et notamment une vie sexuelle. Si cette réflexion peut paraître quelque peu utopique, il convient de remarquer que des structures de ce type existent déjà au Danemark et en Espagne [Gaillard, 2008]. Envisager leur mise en place dans les prisons françaises soulève un questionnement fondamental quant à la légitimité du plaisir sexuel des personnes détenues, et par effet miroir une interrogation sur l'aspect punitif de l'incarcération dans une perspective foucauldienne [Foucault, 1975]. On évoque souvent en effet le *droit* à la sexualité des personnes incarcérées, mais cette revendication contribue finalement à masquer l'idée du *plaisir* associé à l'activité sexuelle, Gert Hekma faisant remarquer qu'« Au niveau politique, la sexualité est abordée par le biais des questions médicales, des problèmes d'hygiène ou de contrôle policier, mais on ne parle ni de

bonheur ni de plaisir » [Hekma, 1997 : 152]. Or le plaisir représente une épineuse question car il amène à reconsidérer les différentes missions de l'institution carcérale. La peine d'emprisonnement suppose-t-elle la négation du plaisir, et celle du plus illégitime d'entre tous les plaisirs, le plaisir sexuel ?

Le corpus d'entretiens réalisés avec les professionnels est saturé des notions de sécurité, de droit, de santé ou encore de réinsertion, la notion de plaisir se donnant seulement à entendre dans le discours des individus les plus périphériques à la détention. A l'instar de ce qui a été souligné pour les parloirs intimes, la distance qu'entretenaient les magistrats et les intervenants extérieurs avec le quotidien carcéral les conduisait à examiner la question de manière très théorique et à la lier à des problématiques abstraites, telles les fonctions remplies par la prison. Étaient bien sûr énoncées les logiques de neutralisation (fonction d'isolement visant à tenir à l'écart de la société les individus considérés comme dangereux), de différenciation sociale (fonction d'assistance sanitaire et sociale afin d'assurer aux détenus une meilleure place dans la société à leur sortie) et d'autorité (fonction d'affirmation de la relation d'autorité s'exerçant vis-à-vis des transgresseurs) [Faugeron, 1996], mais plusieurs évoquaient en outre une logique de punition excédant la privation d'aller et venir formellement énoncée par les textes.

Il importe de souligner que les opinions exprimées par les intervenants extérieurs vis-à-vis de la question du plaisir sexuel des personnes détenues étaient hétérogènes ; il serait en effet erroné de croire que tous étaient de fervents critiques du système carcéral et par là même qu'ils défendaient à l'unanimité des idées réformatrices libérales concernant la sexualité. Leur soutien ou leur opposition à ces idées apparaît en fait corrélé à leurs modalités d'intervention en prison (bénévolat ou rémunération, fréquentation ponctuelle ou régulière de l'établissement, etc.) : moins ils étaient impliqués dans la vie carcérale, plus ils avaient tendance à s'y montrer favorables.

Mais quand on a un couple, si c'est un couple homosexuel y aura aucune opposition à ce qu'ils soient dans la même cellule et à ce qu'ils vivent dans leur cellule leur vie de couple. Pourquoi l'interdire aux hétéros hein ? [...] Mais bon on fait des Unités de Vie Familiale qui sont destinées qu'à des visites de quelques jours, pourquoi ne pas avoir une ou deux cellules...Voilà, qu'il y ait une porte qui donne vers la détention hommes, une porte qui donne vers la détention femmes, et dans la journée l'homme va avec les hommes, la femme va avec les femmes. Puis le soir ils se retrouvent ensemble en couple dans leur cellule. [Patrick, directeur adjoint, 58 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Honnêtement je pense que si avant y avait un couple, je vois pas tellement quel est l'intérêt de ne pas leur permettre d'avoir une vie de couple. Je pense qu'on vit sur des acquis qui datent fin 19^{ème}-début 20^{ème}. On a affaire à un reliquat de la punition telle qu'on la concevait à cette période, les règles ont pas vraiment évolué. Ca se fait au coup par coup, avec un livre ou un scandale...J'aurais pas mis ça sur le même plan que les sévices, mais si,

c'est un sévice moral. [Denise, 65 ans, bénévole dans une association d'aide aux familles depuis 1 an et demi]

Je pense que dans l'esprit d'un certain nombre de gens ça fait partie de la punition, je pense. Je pense en effet que y a une idée de dire : « Vous êtes en détention, la détention c'est la privation de liberté et d'un certain nombre de plaisirs de la vie, au rang desquels celui-ci ». Enfin disons en gros : « Qu'est-ce qu'on va se faire chier à mettre en place un truc compliqué pour ces cons de détenus qui nous font chier ! ». Voilà, et je pense que c'est à peu près le son de cloche que vous aurez de la part des syndicats pénitentiaires, ça doit être à peu près le fond de leur pensée. [Nicolas, juge d'instruction, 31 ans, 4 ans et demi d'ancienneté dans la magistrature]

Finalement quels seraient les obstacles à la mise en place de cellules mixtes où les couples de détenus pourraient purger ensemble leur peine ? Les fonctions de mise à l'écart, de réadaptation et d'affirmation de l'autorité seraient remplies de la même manière que dans le cadre d'une incarcération classique. Certes la dimension architecturale poserait problème en raison du nécessaire bouleversement du principe sexué de séparation qui régit le fonctionnement de la détention, mais il semble que les résistances soient avant tout d'ordre moral : il ne serait pas acceptable que les détenus bénéficient des mêmes conditions de vie qu'à l'extérieur, ou plus précisément qu'ils jouissent des mêmes plaisirs, *a fortiori* au regard du ton passionnel et émotionnel des politiques criminelles contemporaines [Chantraine, 2004d]. Il est notable de constater que c'est seulement à partir de la révolution française qu'ont été interdites les visites conjugales et qu'a été envisagée une stricte séparation entre les femmes et les hommes détenus. Ces changements s'avèrent concomitants d'une évolution charnière du sens de la punition par rapport à la sexualité, l'ascétisme sexuel devant permettre aux personnes détenues de comprendre les défaillances les ayant conduites à l'infraction [Gaillard, 2008]. Michel Foucault soulignait que, parce qu'« Il est laid d'être punissable mais peu glorieux de punir [...], la punition tendra à devenir la part la plus cachée du processus pénal » [Foucault, 1975 : 16]. Dans une perspective foucauldienne, on peut donc dire que depuis la révolution, la prison a pour fonction de faire ressentir dans leur corps¹ aux personnes détenues la peine qui leur a été infligée, mais sans que cette expiation ne soit manifeste.

L'interdit qui s'exerce à l'encontre de l'activité hétérosexuelle conjugale permet précisément de satisfaire ces deux modalités : d'une part elle car représente un plaisir caractéristique de la vie libre, et d'autre part car sa privation est une épreuve dont les conséquences sont pratiquement invisibles physiquement. Nous arrivons ici à un point fondamental : ce n'est pas la sexualité *en général* qui pose problème en prison, mais la sexualité

¹ « un châtement comme les travaux forcés ou même la prison [...] n'a jamais fonctionné sans un certain supplément punitif qui concerne bien le corps lui-même [...] En fait la prison dans les dispositifs les plus explicites a toujours ménagé une certaine mesure de souffrance corporelle. » [Foucault, 1975, p.23]

telle qu'elle est pratiquée de manière courante à l'extérieur, la norme du rapport hétérosexuel conjugal régulier, exclusif et monogame contribuant à en définir la légitimité [Borrillo, 2004]. Parce qu'ils impliqueraient une profonde réflexion politique sur le sens de la peine [Rostaing, 2009], des changements radicaux concernant l'activité hétérosexuelle conjugale des personnes détenues conduiraient ainsi à dévoiler et partant à bouleverser la mission punitive inavouée de l'institution carcérale, « l'impensable désir de châtement » [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1993 : 363]. La mise en lumière de cet aspect nous permettra de comprendre plus loin dans l'exposé pourquoi les pratiques sexuelles dans les UVF et les conduites homosexuelles ne subissent pas le même opprobre moral, au regard du caractère ponctuel et marginal des premières et de l'analyse en termes de produit des contraintes qui est faite des secondes. L'alignement de la vie carcérale sur l'extérieur doit donc impérativement respecter le « fond suppliciant » des mécanismes modernes de la justice [Foucault, 1975] ; et si l'encellulement commun des conjoints apparaît par conséquent utopique à ce jour, la mise en place d'activités mixtes réunissant les femmes et les hommes détenues semble quant à elle plus réalisable.

2. Les activités mixtes, un dispositif qui suscite bien des réticences

Les rapports douloureux aux hommes de la plupart des détenues constituent un élément décisif pour appréhender les rapports sociaux de sexe de la population féminine incarcérée au sein même de la prison. La perspective de la mise en place d'activités mixtes, récréatives ou rémunérées¹, s'avère un point de départ intéressant de cette réflexion au regard des questionnements qu'une telle idée soulève et des réactions des différents acteurs carcéraux à son évocation.

Sans surprise, les détenues estimant excessifs les dispositifs de séparation avec les hommes s'y montraient favorables, tandis que celles craignant les rencontres s'y opposaient. Si les détenues déclaraient à l'unanimité que la vie commune entre femmes était éprouvante, la peur de l'homme primait pour les secondes, tandis que les premières soulignaient les bénéfices d'une mixité ponctuelle venant enrichir une économie relationnelle féminine viciée. Ce type d'argumentation était soutenu par des représentations négatives essentialistes à propos des femmes faisant écho à celles véhiculées dans l'imaginaire collectif² : les femmes seraient *par nature* vicieuses, manipulatrices, jalouses, etc. Les intervenants extérieurs envisageaient

¹ Certaines formations sont en effet rémunérées.

² Selon Rose Giallombardo, ce sont les masses médias qui perpétuent le stéréotype selon lequel « la femme est le pire ennemi de la femme » au regard de la rivalité qui les opposerait par rapport aux hommes [Giallombardo, 1966].

également les activités mixtes de manière positive, mais en mettant en avant de leur côté l'objectif de réinsertion : puisque la sortie implique nécessairement de renouer avec des interactions mixtes, il importe d'aligner le plus possible les conditions de détention sur l'extérieur et donc de favoriser la mixité au sein de l'institution carcérale. La plupart des soignants, des travailleurs sociaux et des membres du personnel de direction partageait cette idée, mais à la condition que les activités soient rigoureusement encadrées. Cela explique pourquoi les membres du personnel de direction veillaient dans les faits à l'application du principe sexué de séparation des populations incarcérées dans leur établissement, en même temps qu'ils se montraient ouverts à ce type d'initiatives. C'est bien la mixité dans les failles de l'organisation carcérale qui leur posait problème et non la perspective d'une mixité pensée, aménagée et régie par des règles définissant précisément les modalités des rencontres.

Moi j'y suis tout-à-fait favorable pour deux raisons : la première c'est que financièrement ça permet de financer qu'une seule activité qui profite aux deux, c'est autant d'activités que vous pouvez démultiplier et donc proposer davantage de choses. Deuxième chose, on revient toujours à la même chose : la société civile elle est faite d'hommes et de femmes qui se côtoient à longueur de journée pour des activités plus ou moins proches, et je ne vois pas pourquoi en milieu carcéral on ne ferait différemment. [...] voilà, dans l'absolu je suis pas du tout opposée. Pourquoi pas ? Mais après c'est à nous d'organiser des activités de telle sorte que y ait pas de débordements [Pauline, directrice adjointe, 34 ans, 8 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Plusieurs soignants, gradés et travailleurs sociaux émirent en revanche de fortes réserves, invoquant les faibles avantages qu'en retirerait selon eux les femmes détenues. L'on remarque qu'il s'agissait de personnes ayant recueilli leurs confidences sur leur parcours biographique, la profondeur de la relation d'écoute influant de fait sur la façon d'appréhender les activités mixtes. Même si tous les professionnels rencontrés s'attachaient pareillement à souligner l'importance de la neutralité affective dans leur travail [Milly, 2001], leur façon d'interagir avec les détenues était en effet très dissemblable. Dans le cadre de sa typologie des professionnels de la santé œuvrant en milieu carcéral, Bruno Milly définit deux catégories qu'il nomme « organicistes » et « spécialistes pénitentiaires » [*Ibid.*]. Les premiers centrent leur activité autour de l'acte technique du soin et limitent volontairement leur relation avec les détenus. Les seconds en revanche défendent un modèle étiologique et thérapeutique accordant davantage d'importance au patient. Ils ressentent fortement les tensions entre leur idéal de comportement et leur comportement réel en raison du poids des contraintes les empêchant de pratiquer comme ils le souhaitent [*Ibid.*]. En dépit de l'hétérogénéité du travail effectué auprès de la population féminine

incarcérée, on retrouve globalement ces deux catégories parmi l'ensemble des professionnels rencontrés.

Lorsque ceux-ci privilégiaient l'aspect technique de leur activité, que ce soit en termes de soins, de suivi social, de gestion ou d'encadrement, leurs rapports avec les femmes incarcérées se bornaient aux aspects pratiques pour lesquels ils étaient qualifiés à intervenir. A l'inverse lorsqu'ils tentaient d'instaurer avec elles un rapport de confiance propice à de véritables échanges, ils recueillaient des confidences intimes débordant de loin le motif professionnel de leurs interactions. Les détenues elles-mêmes catégorisaient très vite leurs interlocuteurs en fonction de la capacité d'écoute bienveillante qu'ils manifestaient, indépendamment d'ailleurs de leur statut : elles refusaient de se dévoiler à des psychologues et à des psychiatres limitant intentionnellement l'entretien thérapeutique à un acte technique ; tandis qu'elles se confiaient à des gradés malgré la forte autorité dont ils étaient investis. Les confidences recueillies sur les violences conjugales précarcérales amenaient ainsi certains soignants, travailleurs sociaux et gradés à se montrer sceptiques quant à l'avantage que retireraient les femmes détenues de la mise en place d'activités mixtes. Ils craignaient la reconduction de rapports de domination, notamment dans le cas où les femmes s'engageraient dans une relation intime avec un homme rencontré à cette occasion.

Je ne sais pas, honnêtement je ne suis pas sûre. C'est-à-dire que je ne sais pas si ça mettrait pas les gens dans des difficultés plus grandes après, c'est ça la question. Est-ce que ça leur fait du bien ou est-ce qu'au contraire...Les rencontres entre détenus, de femmes qui parfois se sont déjà prises des histoires super difficiles avec des types qui les ont tapées et compagnie, c'est parfois se remettre dans la même situation. Donc en ce sens-là je ne sais pas si c'est très pertinent de favoriser ce type de rencontres. Donc je suis pas certaine qu'il faille...Y a déjà suffisamment de difficultés, c'est pas la peine d'en rajouter ! [Adrienne, médecin généraliste, 41 ans, 12 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Je pense qu'il y a assez de mixité dans le contact pour faire intervenir des femmes détenues avec des hommes détenus. C'est pas nécessaire du tout. Pour avoir le contact avec un homme, que ce soit sain, y a assez d'intervenants. En activité, une fille qui a déjà souffert c'est pas nécessaire du tout. [...] elles ont subi des viols, ce sont des femmes battues, et les rapports avec les hommes pour beaucoup sont particuliers. Car on a une concentration de population qui a vécu ce genre de choses, qui a un rapport à la sexualité particulier. L'idéal, ce serait bien que ça puisse se faire mais pfiou...Dans l'idéal oui ce serait bien mais sur le papier quoi. Dans la pratique faudrait des personnes équilibrées, des escrocs entre eux. [Laure, responsable d'un QF, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Sur qui elles risquent de tomber à votre avis ? Que ce soit un alcoolo, un pédo...[...] C'est peut-être pas ce que je leur conseille de mieux hein. Ce sont des femmes qui ont souffert pendant des années et des années. Quand vous avez pris des coups dans la tronche pendant vingt ans, ben à un moment donné c'est peut-être suffisant non ? [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Au travers de la récurrence de qualificatifs tels que « fragiles », « échaudées » ou encore « soumises », les arguments présentés dessinent en creux le rôle protecteur, voire émancipateur, spécifiquement joué par l'institution carcérale auprès de la population féminine incarcérée. Les réserves exprimées par ces professionnels vis-à-vis des activités mixtes peuvent donc être interprétées comme le pendant de leurs efforts pour tenter de faire développer aux détenues une plus grande autonomie vis-à-vis des hommes en général et de leur conjoint en particulier, que ce soit au niveau professionnel (ils les motivaient à suivre des formations afin qu'elles se déprennent d'une situation de dépendance financière), par rapport aux pratiques de *care*¹ (ils les enjoignaient à moins se soucier de leur conjoint et à profiter de l'incarcération pour s'occuper d'elles-mêmes), ou encore d'un point de vue affectif (ils affirmaient régulièrement au cours de leurs discussions avec elles l'idée que les sentiments d'amour sont incompatibles avec l'exercice d'une violence conjugale). On comprend dès lors pourquoi ces professionnels présentaient la prison comme une structure bénéfique aux femmes détenues de par la coupure physique avec les hommes qu'elle instaure, et de par la possibilité de se reconstruire qu'elle permet.

Moi j'en ai connu une ici, la première chose qu'elle a dit au chef de bâtiment : « Enfin c'est fini ! ». Donc moi quand j'ai entendu ça, ça m'a complètement...(*Il siffle d'étonnement*) Ca remet les idées en place. Et on voit la population carcérale différemment après, quand on a eu un tel discours. Et y en a plus d'une hein, y en a plus d'une qui disent que la prison ça les a sauvées, et y en a même elles ne veulent plus sortir. (*C'est incroyable !*) Mais parce que elles sont sécurisées ici ! [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Y a une détenue qui me revient là, elle a tué son mec, bon qui la traitait...battait, violait, machin, à la fin elle a pas tenu, elle a engagé quelqu'un, elle l'a buté [...] Et je lui dis : « Mais quand je vous vois maintenant, l'autonomie que vous pouvez déployer aujourd'hui, mais comment vous avez pu faire ce que vous avez fait et pourquoi ? » et elle m'a dit : « Mais vous m'auriez connue y a une vingtaine d'années, j'étais complètement différente et j'étais dépendante affectivement. La prison m'a appris à m'autonomiser, à devenir autonome et à devenir indépendante de ce point de vue-là ». Et en ça la prison a joué son rôle. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Laissons au loin les réactions indignées que risque de susciter une telle hypothèse et tâchons de répondre calmement à la question suivante : la prison remplit-elle effectivement un rôle de protection, et même d'émancipation, auprès de la population féminine incarcérée ? En raison du poids des contraintes qu'elles subissaient au quotidien, les détenues commençaient

¹ Selon Joan Tronto, le *care* peut être défini comme une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre monde, de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Chacun se trouve au centre d'un réseau complexe de relations de *care* : il existe un continuum entre les degrés de *care* dont chacun a besoin, et non une dichotomie entre ceux dont on s'occupe et ceux qui s'en occupent. [Tronto, 2009].

toujours par énoncer spontanément les conséquences négatives de leur incarcération : rupture avec les proches, difficulté de supporter l'enfermement, sentiment de perdre son temps, etc. Mais les propos recueillis montrent que si l'enfermement est éprouvant, il permet dans certains cas de quitter un univers privé peut-être encore plus insupportable [Chantraine, 2004b]. Les conditions de vie à l'extérieur de certaines femmes étaient tellement détériorées que l'expérience carcérale leur apparaissait simultanément comme un temps positif durant lequel il leur était possible de se ressourcer. Pour les femmes inscrites dans une détention *tournant* en particulier, la prison était dépeinte comme un refuge et l'incarcération comme le point de départ d'une nouvelle existence : « Asservies, dominées, meurtries, battues, ces femmes trouveraient en prison un espace de liberté et d'autonomie jamais rencontré auparavant » [Lhuillier, 2001 : 188].

Mes interlocutrices ont ainsi mentionné divers aspects positifs en lien direct avec leurs expériences précarcérales de la violence conjugale ; et si elles étaient peu nombreuses à déclarer explicitement que la prison les avait « sauvées », beaucoup évoquaient en revanche la cessation complète des violences physiques, la possibilité de rompre –voire de divorcer– avec leur partenaire après des années de tentatives infructueuses, la prise de conscience de la violence de leurs rapports conjugaux¹ et surtout l'apprentissage de la confiance en soi². Dans cette perspective, la prison peut effectivement être considérée comme une *retraite* protectrice en raison de la mise à l'écart des femmes et de la séparation matérielle et symbolique entre les sexes qu'elle induit [Drulhe, 1987]. On remarque en outre que cette protection s'avère profitable non seulement aux femmes détenues mais également aux femmes libres dont le partenaire est emprisonné³ (certaines de mes interlocutrices en avaient bénéficié à double titre), la prison apparaissant comme l'un des rares espaces où les droits de l'homme sur sa femme sont suspendus [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996]. Aussi regrettable qu'il soit, le constat de l'incarcération comme moyen institutionnel efficace de faire cesser la violence conjugale amène donc à se demander en quoi les campagnes de prévention, les numéros d'appel d'urgence, les centres d'accueil, les procédures judiciaires existantes et tout récemment le bracelet électronique d'alarme, demeurent inopérants pour soustraire une part des femmes aux situations de violence conjugale.

¹ Rappelons-le, avant d'être incarcérées de nombreuses femmes n'avaient pas l'impression de vivre des violences conjugales ; elles considéraient seulement leurs relations avec leur partenaire comme « difficiles ».

² Ce dernier aspect, particulièrement redondant dans les entretiens, renvoyait notamment à leur capacité nouvellement acquise de s'affirmer et de savoir dire « non ».

³ «A l'époque il était en prison et là il sortait. Le soir même il était bourré et j'ai eu une volée. Alors que pendant huit mois, quand il était en prison, j'étais tranquille, j'étais bien. Le soir même il me faisait pisser du nez. » [Caroline, détenue, 42 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 4 mois]

Là j'ai repris ma bonne vie. La prison, ça m'a sauvée de lui. Pour l'instant je suis en sécurité. Quand je suis tombée, quelque part ça m'a soulagée. J'arrivais plus à avoir une vie tranquille. Je m'en suis sortie parce que je suis tombée en prison. Il est à côté (*Elle désigne le quartier hommes*), je le vois, il me fait (*Elle mime un doigt passé sur la gorge*). [Agnès, détenue, 41 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et 3 mois]

Au moins ça m'aura permis de réfléchir à tout ça. C'est la prison...Je me rendais pas compte qu'il avait toujours une emprise sur moi. Même si j'avais l'impression d'avoir pris ma liberté, ma vie à moi, en fait il était toujours là. Là le fait d'être en détention, là je me dis que je suis en sécurité. Je peux prendre mes décisions. (*Une détenue m'avait dit un jour que la prison l'avait « sauvée », ça m'a fait drôle*) C'est ça. On dit que la prison ça traumatise mais...J'ai tant d'années à faire, je les ferai, c'est pas le problème. [Charlotte, détenue, 28 ans, divorcée, 3 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 mois]

J'ai essayé plusieurs fois de le quitter, j'allais à S., chez ma copine, mais à chaque fois il me retrouvait. J'ai attendu qu'il tombe en prison. J'étais contente ! C'est moche, mais ce qu'il m'a fait c'est moche. Là je serais en train de me prendre des coups. C'est malheureux mais en prison je suis plus sage et j'ai pas peur. [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 1 an]

Mais ce rempart que dresse l'institution carcérale entre les détenues et leur partenaire violent est-il efficace à plus longue échéance ? L'absence de l'homme permet certes à la femme de pouvoir commencer à se penser autonome [Welzer-Lang, 1991], mais si l'on établit un parallèle avec les maisons d'hébergement pour femmes violentées, on ne peut manquer de souligner les écueils caractéristiques du mode de fonctionnement de ce type de structures. D'abord de nombreuses détenues éprouvaient de l'anxiété à la perspective d'interagir à nouveau avec des hommes au-dehors ; et presque tous les professionnels déclaraient avoir connu des femmes qui ne souhaitaient pas quitter l'établissement¹, le soulagement d'être libérée étant rapidement remplacé par l'anxiété d'être dehors [Faith, 1993]. Ensuite, si l'on s'intéresse à l'héritage des détenues durant leur incarcération, soit « l'explicitation, par les intéressées elles-mêmes, de la manière dont elles perçoivent la socialisation opérée par le centre d'hébergement [la prison] et de la façon dont elles réalisent pratiquement ces valeurs » [Drulhe, 1987 : 646], on remarque que de nombreuses femmes exprimaient une distance critique vis-à-vis du caractère infantilisant et déresponsabilisant du fonctionnement de l'institution carcérale².

¹ Une infirmière me raconta qu'en sortant de la maison d'arrêt à la fin de sa journée de travail, elle avait trouvé assise sur le trottoir une détenue qui venait d'être libérée. Celle-ci, angoissée et ne sachant pas où aller, n'osait pas s'éloigner de la prison.

² Cette distance critique se retrouvait de la même manière dans les discours des détenues qui avaient fréquenté les foyers pour femmes violentées : « (*Et t'avais essayé d'aller en foyer ?*) Bien sûr mais j'étais assistée, ça me convenait pas. Ils te donnent des sous, te trouvent l'appart, vérifient ce que t'achètes...J'ai tenu un mois, je suis partie, je suis retournée avec lui après. [...] Moi ça me convenait pas. Si on va là c'est qu'on veut être indépendante t'es d'accord avec moi, mais ils te font les choses à la place donc où est l'indépendance ? » [Céline, détenue, 30 ans, 1^{ère} incarcération, 2 mois].

Leurs critiques portaient non seulement sur les aspects matériels de l'existence régie par tout un ensemble de règles¹ (du droit de posséder une balayette jusqu'à l'obligation de faire un mot pour la moindre demande), mais également sur les moyens mis à leur disposition pour organiser leur vie à l'extérieur après la libération (notamment concernant le logement ou le travail). Cela se traduisait par la tenue de propos négatifs à l'égard des travailleurs sociaux du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Les discours mettent ainsi en exergue le paradoxe insurmontable entre les conditions de détention et les objectifs visés dans le cadre de la réinsertion² : « Dépossédées de leurs habitudes antérieures par leur mise en conformité avec la vie réglée de l'institution, elles sont ensuite sommées d'avoir à s'appartenir à nouveau, d'apprendre l'improvisation personnelle et de se poser, en femmes, dans la différence » [Drulhe, 1987 : 648].

Pour les femmes détenues ayant subi des violences conjugales, la réinsertion passe donc bien par une coupure physique avec leur partenaire et l'acquisition d'une indépendance, mais la portée des bénéfices de la séparation se voit amoindrie par les conditions mêmes d'emprisonnement qui ne leur permettent pas de se responsabiliser réellement quant à leur destin et aux moyens qu'elles comptent utiliser pour se donner des choix véritables [Biron, 1992]. Dans le cadre d'un processus d'*empowerment*³ qui serait constitué de trois étapes –le déficit de pouvoir, la prise de conscience et le gain de pouvoir– les détenues ne peuvent donc atteindre la dernière étape en ce qu'elles évoluent toujours dans un contexte de relations de pouvoir foncièrement inégalitaires [Bélanger, Damant, Paquet, 2000].

On ne vous donne pas à penser, vous êtes infantilisée. C'est tout juste si on ne vous prend pas la main pour aller faire pipi. Les personnes qui ne savaient pas se débrouiller toute seule à l'extérieur, ça les rassure. Mais à l'inverse comme moi vous avez du mal à ce qu'on vous traite comme un enfant. [...] La plupart des SPIP elles sont comme ça. Pour elles vous êtes débiles, irresponsables, elles n'admettent pas que vous ayez du caractère, que vous sachiez vous en sortir. Y a beaucoup de personnes qui sont comme ça c'est vrai, mais quand elles tombent sur quelqu'un comme moi, là ça crée des tensions car elles ont pas le monopole. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

¹ Ces règlements internes, propre à chaque établissement, comportent parfois de véritables paradoxes, telle l'interdiction d'avoir des sacs plastiques en cellule pour les poubelles (pour éviter les suicides par étouffement) mais l'autorisation de posséder un rasoir.

² Gilles Chantraine parle ici de « perversité institutionnelle », l'acteur étant sommé de se responsabiliser en même temps qu'il est dépossédé d'autonomie et d'indépendance et que des techniques de mortification et de surveillance mettent à l'épreuve son autocontrôle et son expressivité [Chantraine, 2003].

³ « L'*empowerment* est le processus par lequel une personne acquiert le sentiment qu'elle peut exercer un plus grand contrôle sur sa réalité par des actions concrètes dans des conditions de vie incapacitantes ; le résultat d'un tel processus est l'augmentation des sentiments d'estime de soi, d'efficacité, de contrôle ou de pouvoir sur le plan individuel, organisationnel et communautaire » [Chamberland, Lessard, 2003 : 282].

Elles ont peur du dehors parce que y a une prise en charge ici qui est assez importante. Et en terme de responsabilisation c'est pas génial. Donc moi je trouve qu'on les materne de trop et je crois que la prison materne de trop [...] Et cette prise en charge totalitaire entre guillemets m'interroge beaucoup, voilà. Parce que est-ce que c'est leur rendre service ? Je sais pas, parce qu'un d'un côté on est là donc à faire cette prise en charge totalitaire, et d'un autre côté on leur demande de se responsabiliser et d'être dans l'autonomie. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Et là où je dis : « Attention, danger », il faut se poser les bonnes questions, c'est que les filles ne veulent plus sortir. Mais de plus en plus ! (*Elles vous le disent ?*) Ah mais oui mais oui mais oui ! L'autre jour on me dit : « Surveillance spéciale¹ pour la personne qui va être libérée cette semaine », je dis : « Pardon ? ». Ici on s'occupe vachement de vous quand on arrive, vous avez les CIP qui s'occupent de votre vie extérieure, vous avez des gens pour vous écouter, j'sais pas...Le problème on leur laisse peu de...de marge pour elles. (*Elles deviennent dépendantes en fait ?*) Ben c'est ce qu'on en fait ! Même si y en a qui ont du caractère etc., elles vont se laisser guider. [Sylvie, gradée, 47 ans, 27 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La question des activités mixtes s'inscrit directement dans cette réflexion dialectique sur la protection et l'*empowerment* des femmes détenues. Soustraire ces dernières à des situations potentielles de domination masculine ne constitue-t-il pas finalement une solution biaisée ? Pour tenter d'apporter des pistes d'analyse sociologique permettant d'y répondre, intéressons-nous aux situations ponctuelles où les femmes et les hommes détenus étaient autorisés à se côtoyer. Deux cas de figure s'observent, tous deux subordonnés à la décision du chef d'établissement : soit les femmes et les hommes détenus assistaient ensemble à une activité (concert, théâtre, cinéma, etc.) dans le cadre de laquelle ils fréquentaient le même espace mais restaient séparés en deux groupes distincts, soit ils participaient à une activité impliquant directement un échange oral. Le premier cas était de loin le plus fréquent, la situation apparaissant comme une exception concédée au regard du caractère festif de l'activité. Hommes et femmes se côtoyaient mais le contact demeurait donc soumis à l'ensemble des règles définissant par la négative leurs interactions sur le sol pénitentiaire. Les agents de surveillance les laissaient en général converser mais veillaient à ce qu'aucun contact physique n'ait lieu et se tenaient prêts à intervenir immédiatement le cas échéant. A l'instar des rencontres se déroulant dans les failles organisationnelles, le comportement des femmes qui cherchaient à rentrer en contact avec les hommes étaient par ailleurs inmanquablement qualifié d'aguicheur par les autres acteurs.

Dans les établissements fréquentés, il arrivait que l'on organise également des activités introduisant intentionnellement des échanges oraux entre les femmes et les hommes détenus². En France de telles initiatives restent rares, même si les agents pénitentiaires rencontrés s'attachaient

¹ La surveillance spéciale est un dispositif mis en place dans la prévention du suicide.

² Cette initiative a été rendue juridiquement possible par l'article 28 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 ; mais il convient de signaler que de telles activités existaient dès avant sa promulgation.

à les mettre en avant lorsque je leur faisais remarquer la force du dispositif de coercition visant à séparer les populations féminine et masculine. Les personnes en charge de la mise en place de ces activités témoignaient d'ailleurs des difficultés à convaincre les agents de surveillance et les gradés de leur intérêt, l'organisation de certaines de ces rencontres en-dehors des établissements¹ illustrant la force des résistances opposées à la transformation, ou à tout le moins à l'affaiblissement de ce dispositif au sein de l'institution carcérale. Le but de ces activités était de favoriser la réflexion des participants sur les rapports sociaux de sexe, hommes et femmes étant amenés à évoquer leurs expériences personnelles et à énoncer ce qu'ils reprochaient et ce qu'ils attendaient de l'autre sexe. Les organisateurs de ces rencontres soulignaient que le dialogue des femmes détenues avec les hommes s'avérait plus fécond qu'une stricte séparation, celle-ci favorisant surtout l'entretien d'une position de victime sans initié de réel changement [Welzer-Lang, 2001].

Ils faisaient état d'une méfiance réciproque entre les participants au début des séances, à laquelle succédait rapidement une discussion très vive. La conformité des représentations des personnes détenues aux stéréotypes de genre les conduisait à réifier les comportements masculins et féminins, ce qui aboutissait quelquefois à des conflits violents où chacun se sentait jugé et mis en accusation de par son appartenance de sexe. Les hommes notamment reprochaient aux femmes leur présence en prison, l'opprobre frappant les personnes détenues étant d'autant plus lourd à supporter pour une femme que celle-ci a de surcroît transgressé l'identité féminine socialement admise et prescrite, soit l'image d'une femme douce et docile [Cardi, 2008]. Conscients que les visions genrées œuvrent comme système d'évaluation, de jugement et de hiérarchisation qui irrigue toute pensée, y compris dans des domaines qui ne semblent pas avoir de rapports avec la différence des sexes [Guionnet, Neveu, 2004], les organisateurs soulignaient la nécessité d'encadrer ces rencontres afin que les échanges restent constructifs et ne dégénèrent pas en situations émotionnellement et symboliquement épouvantes pour les participants.

Alors y en a une, c'est le service qui l'initie tous les ans dans le cadre du même atelier de prévention des conduites à risque, on travaille sur une manifestation qui s'appelle le Printemps de la Jupe [...] L'année dernière y avait eu vraiment beaucoup beaucoup beaucoup de méfiance par rapport à ce projet-là, donc on l'avait fait malgré tout mais on n'avait pas récolté que des...C'était vraiment très très mal vu par les personnels de détention. [...] Donc des jeunes femmes d'ici participent avec un intervenant, elles travaillent autour de cette manifestation-là dont l'objet c'est relations garçons-filles : qu'est-ce qu'on y attend, qu'est-ce qu'on y met etc. Ca se passe aussi de la même façon à la maison d'arrêt des hommes. Et tous les ans on met en commun leurs deux travaux en provoquant une réunion sur l'extérieur. Alors ça se passe bien mais avec beaucoup de

¹ Les personnes détenues devaient alors bénéficier de permissions de sortir pour participer à ces activités, ce qui excluait d'emblée certaines personnes.

méfiance c'est ce que je vous disais tout à l'heure : chacun est très en retrait. [...] Ils appréhendent beaucoup le fait de se rencontrer, d'être jugés. Et c'est vrai que c'est toujours un peu compliqué d'entamer la conversation ; après par contre c'est à bâtons rompus parce que les idées se confrontent forcément : on ressent pas la même chose d'un côté et de l'autre, de la femme et de l'homme. Les femmes chez nous ont beaucoup beaucoup de choses à reprocher...(*Rires*) [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Alors sur X y a des choses très intéressantes qui ont été faites de ce point de vue là avec le SMPR, là-bas ils ont des ateliers thérapeutiques qui sont mixtes. [...] femmes et hommes mineurs on l'a fait mais c'est assez difficile, parce que justement les mineurs ils ont...comment dire, les représentations alors là très très fortes et très caricaturales. Moi je me rappelle avoir participé, on faisait des repas, on mangeait avec eux [...] des petits gars qui disaient aux filles : « Mais qu'est-ce que tu fais là ? Ta place c'est pas en prison ! ». Alors il a pas dit : « Ta place c'est les casseroles et tout ça » mais c'était pas très loin derrière, et puis : « T'as rien à faire en prison, c'est lamentable, c'est vraiment la honte », lui par contre il avait à faire en prison quoi, c'était normal ! Mais la fille elle avait pas droit d'être là, elle en prenait plein la tronche et c'était difficile pour ça, il fallait beaucoup d'adultes. Les pauvres filles elles en prenaient plein la figure, comme elles étaient assez brutales aussi elles répondaient, ça aurait vite dégénéré quoi. On avait beaucoup de présence adulte sur ces regroupements-là, mais c'était pas inintéressant du coup, y avait des choses comme ça qui ressortait. [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les réactions négatives des surveillantes à l'encontre des activités mixtes sont riches de renseignements quant à leurs représentations stéréotypées au sujet de la sexualité des personnes détenues. Aux protestations véhémentes déclenchées par ma proposition de mettre en place de manière régulière des activités de ce type succédait en effet invariablement une contre-argumentation articulée autour de l'inévitable frustration sexuelle des participants. On me dépeignait ainsi leur incapacité à résister à la tentation d'avoir des pratiques sexuelles, indépendamment d'ailleurs des relations conjugales dans lesquelles ils pouvaient être déjà engagés. Le plus étonnant est que ce type d'allégation coexistait dans les discours avec l'idée que les femmes détenues ne souffraient pas du manque sexuel, eu égard au primat du manque affectif dans leur situation. Autrement dit, les surveillantes objectaient spontanément qu'en raison de la coercition inhérente au contexte carcéral les activités mixtes seraient propices à la libération d'une « pulsion » sexuelle réprimée, mais la teneur de leur réflexion au sujet de la sexualité des femmes détenues contredisait *in fine* cet argument.

Ce paradoxe montre bien à quel point c'est le statut générique de détenu qui détermine les représentations associées à la sexualité des personnes incarcérées et construit ainsi automatiquement le manque sexuel comme un postulat dans l'imaginaire collectif, y compris carcéral. Ce paradoxe traduit aussi la prégnance dans l'inconscient social et culturel d'une représentation pulsionnelle de l'activité sexuelle, universellement impérieuse [Loyola, 1999] et dont les variations ne s'expliqueraient que par les mécanismes de répression [Bozon, Léridon,

1993]. Or parce que les femmes détenues partageaient avec les surveillantes ces représentations stéréotypées –construites à partir des expériences personnelles, des phantasmes collectifs, de la diffusion de versions simplifiées de la psychanalyse et de la généralisation des grands moyens de communication [*Ibid.*]– ce type de déclarations se retrouvait dans le discours de nombreuses détenues à propos de leurs pairs. A quelques exceptions près, le dispositif carcéral de coercition était donc appréhendé par l'ensemble des acteurs de la détention comme un facteur surdéterminant la sexualité des personnes détenues, d'une part car il réprimerait leur pulsion sexuelle et d'autre part car il l'exciterait de par l'exercice même de cette répression.

Mes interlocuteurs mettaient ainsi en avant le caractère cruel des activités mixtes, dans la mesure où celles-ci constitueraient une source de frustration supplémentaire par l'éveil de l'appétit sexuel qu'elles provoqueraient¹. Ces considérations renvoient finalement à une appréhension des conduites sexuelles des personnes détenues en termes de stimuli confinant à une certaine animalité. Or en nous intéressant à la biographie sexuelle des femmes détenues, nous avons vu à quel point leurs pratiques sexuelles– ou leur absence– étaient enchâssées dans les conditions sociales de leur production, et notamment dans leurs rapports sociaux de sexe. Par voie de conséquence, il me semble pertinent de ne pas analyser l'activité sexuelle survenant au cours des activités mixtes comme le seul produit du dispositif carcéral de coercition, mais de les examiner plutôt dans la perspective de l'hypothèse de permanence [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

C'est mieux d'être qu'entre femmes je trouve. À part si on pouvait avoir des activités avec des hommes du quartier hommes, mais ils ont trop peur qu'on baise avec eux ! Je les comprends, ici y en a elles sont ouf, elles seraient capables de sucer le mec devant tout le monde ! [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

-(Elles s'exclament suite à ma proposition) Vous voulez nous faire une nurserie à côté ?!
(Rires de toutes les surveillantes)

-Ce serait l'horreur. L'horreur !

[Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans ; et Rachel, 53 ans, surveillante depuis 18 ans]

Ah non, alors là non ! Alors là si vous voulez la mixité vous allez en avoir ! Eux aussi ils doivent avoir la dalle ! On n'a qu'une nurserie ! Eux ils s'en foutent. Après on aura des p'tits... [Diane, 31 ans, surveillante depuis 10 ans]

(Et des activités ensemble ?) Je pense que c'est très bien que ce soit séparé parce que la frustration c'est quand même quelque chose d'assez dur à gérer. Pour tout le monde. Non je pense que c'est dans leur intérêt quand même, parce qu'en fait ils vont être frustrés sinon. De voir mais sans pouvoir toucher ! Comme un bon gâteau au chocolat : on le voit mais on peut pas le manger. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

¹ Cet argument me semble difficilement recevable au regard de la pluralité des situations de mixité en détention, notamment le déroulement d'activités animées par des hommes au QF, et la surveillance effectuée par des femmes au QH.

Pour finir, il convient de s'interroger sur les modalités de participation et le contenu des activités mixtes dans le cas où celles-ci seraient généralisées comme le préconisaient leurs organisateurs. Outre la mise en place de rencontres relevant d'un échange discursif, ces derniers soulignaient la nécessité de proposer des activités dépassant l'offre classique sexuellement différenciée [Rostaing, 1990 ; Cardi, 2008]. Les rencontres étant envisagées dans le but d'améliorer les rapports sociaux de sexe des personnes détenues, il leur paraissait indispensable d'organiser des activités ne promouvant pas la conformité aux rôles sexués¹. La définition de critères précis de participation était présentée comme indissociable d'une sélection inique, mais la connaissance qu'ils avaient des trajectoires biographiques des femmes détenues, notamment leurs rapports douloureux aux hommes, les conduisait à énoncer certaines précautions à respecter.

Ils mettaient ainsi en avant l'idée que la participation des personnes détenues devrait être entièrement libre et non dictée par un objectif instrumental (comme obtenir des remises de peines supplémentaires ou constituer un bon dossier en vue d'un aménagement de peine) ou une pression exercée par les codétenu(e)s. Ces motifs de participation sont difficilement identifiables mais il leur paraissait plus aisé de s'en assurer grâce à une préparation en amont de l'activité et à une coordination entre les différents professionnels. Une présentation détaillée de l'activité aux personnes détenues pourrait en effet selon eux désamorcer les craintes qu'une telle rencontre était susceptible de faire naître chez les participants, et partant d'anticiper les reproches réifiant les stéréotypes de genre. Mais c'était surtout le travail d'équipe en amont entre les différents professionnels qui leur semblait être le garant de la fructuosité des rencontres, l'échange d'informations permettant une gestion optimale du dispositif à un niveau tant sécuritaire que social ou psychologique. Cette condition paraît cependant compromise au regard de la piètre qualité des relations entre et à l'intérieur même des différentes catégories de professionnels – surveillantes, soignants et travailleurs sociaux– dans la plupart des établissements fréquentés.

Tel que le souligne Bruno Milly, la variété des logiques d'action des professionnels remet largement en question le présupposé selon lequel à une même dénomination professionnelle ou à un même statut professionnel correspondraient nécessairement des actions et des représentations identiques chez ceux que cette dénomination ou ces statuts englobent [Milly, 2001] ; et si nous l'avons déjà noté au sujet des surveillantes, on peut faire le constat d'une animosité latente entre les deux équipes de soignants présents en milieu carcéral, l'Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) et le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR). Cette hostilité

¹ Les activités proposés aux femmes détenues se cantonnent en effet souvent à la cuisine, à la couture, à la mise en valeur du corps par l'esthétique, etc. [Biron, 1992]

n'était que rarement évoquée de manière explicite par les intéressés, mais se donnait à voir au travers des plaintes des surveillantes qui déploraient un état permanent de tension venant compliquer la gestion de la détention. Hormis quelques situations ponctuelles de crise (comme les violentes disputes entre médecins et psychologues au sujet de la prérogative d'utiliser certains locaux), les conflits étaient larvés et s'exprimaient par le refus de communiquer avec les membres de l'autre groupe, chacun accusant l'autre de faire preuve d'un mutisme déraisonnable.

Au centre de ces discordes, le fameux secret professionnel, pierre angulaire de la déontologie entourant l'exercice d'une profession et élément de mise à l'épreuve de l'éthique professionnelle [Bessin, Lechien, 2000], qui contribuait à cristalliser les tensions entre des soignants se reprochant mutuellement de ne pas partager leurs informations sur les détenues. Mais les conflits autour du secret médical étaient loin de se limiter aux seuls rapports entretenus entre les membres du SMPR et de l'UCSA ; ils caractérisaient également les relations des soignants avec les travailleurs sociaux et surtout avec les surveillantes. Celles-ci critiquaient la parcimonie des informations divulguées par les soignants, accusés de ne pas servir l'intérêt de leurs patientes [Ibid.] et de mettre en danger leur propre sécurité en ne dévoilant pas la pathologie de certaines détenues. L'exemple des femmes schizo-phrènes était régulièrement mobilisé, les surveillantes exprimant une forte crainte à l'endroit des conséquences que l'ignorance de cette information pouvait entraîner, notamment en termes d'agressions physiques.

Après ça dépend des endroits et le contact qu'il y a avec le SMPR, nous on n'a pas de relation très étroites. Moi j'ai un peu de mal ; avec deux psychiatres j'ai un peu de mal. Là y en a un je peux pas...J'ai suivi des cours de psychiatrie sur le suicide, je lui demande : « Qu'est-ce que t'en penses ? », mais on peut pas discuter ! Y a une patiente que j'arrive pas à gérer, elle a des ressentiments somatiques, je peux pas la traiter sans traiter avant avec le psy, et j'arrive pas à le faire. [Florence, médecin généraliste, 36 ans, 6 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

C'est souvent la politique du SMPR mais alors celui-ci maintient une vraie position de principe de secret, secret professionnel et pas de secret partagé, donc y a une vraie frontière hein. C'est vraiment très très dommage, parce que l'idée de notre travail c'est vraiment de les amener à pousser la réflexion, et finalement on n'a aucun retour sur ce qui se passe sur ces temps-là. Moi je m'en fiche hein de savoir quelle maladie elles ont ou pas, ou quels traitements elles ont, par contre si elles travaillent un petit peu sur les faits qui les ont amenées ici, comment elles se sentent en ce moment, c'est des choses sur lesquelles on devrait quand même...mais bon. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Puis nous les pénitentiaires on est exclus de tout ça. (*Vous avez l'impression de ne pas participer ? Elle est véhémente*) Ah non ! Ah non non non, pas du tout ! On n'est que des porte-clés quoi, aux yeux des médicaux on n'est que des porte-clés. Et puis ils détiennent le savoir et puis le dossier médical avec ce que ça implique : le secret médical tout ça. Nous on n'a pas accès, c'est normal, mais on pourrait au moins nous dire : « Telle

détenue souffre d'une pathologie psychiatrique ». [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les conflits étaient présentés par les professionnels comme le produit de l'incompatibilité de leurs missions respectives, chaque groupe ayant une vision stéréotypée du travail effectué par les autres¹. Mais parce que le rapport à leur métier était loin d'être homogène et ne se réduisait pas à une définition institutionnelle, il est apparu que les conflits traduisaient surtout le flou autour de l'attribution de certains rôles. Les missions des professionnels recèlent toutes des contradictions et des tensions au regard du contexte particulier où elles s'exercent, le cadre coercitif induisant un inévitable fossé entre l'idéal et la pratique. Dès lors certains rôles ne s'inscrivent pas dans une division claire du travail. Par exemple les surveillantes et les travailleurs sociaux mettaient pareillement en avant l'offre d'écoute qu'ils proposaient aux détenues ; cependant les deux catégories indiquaient rediriger ces dernières vers le psychologue s'ils considéraient que les confidences recueillies débordaient la limite de leur capacité d'écoute. Mais où se situait alors la limite ? Cette indétermination permet de comprendre la survenue de situations conflictuelles où les uns pensaient qu'ils ne pouvaient faire leur travail correctement en raison d'un manque d'informations (les surveillantes déploraient ainsi ne pas être au courant de l'état suicidaire ou dépressif de certaines détenues, ce qui les aurait amenées à prendre des dispositions à leur égard) et où les autres avaient le sentiment qu'on empiétait sur leur travail en tentant de leur extorquer des données (tels les psychologues qui refusaient de dévoiler le type de traitement administré à leurs patientes).

Y a des cultures qui s'affrontent ; donc là la culture des médecins du service médical et la culture pénitentiaire c'est clair qu'on n'est pas sur les mêmes cultures. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Après on n'a pas du tout les mêmes missions et ils sont pas en demande de comprendre les choses autrement. [...] y a une réticence par rapport au psychologue...C'est là qu'on voit que le personnel de surveillance a du mal à s'ouvrir à l'autre, ils sont formés pour gérer une détention mais pas à s'intéresser à l'autre, ils ont pas appris à écouter l'autre. [Emeline, psychologue PEP, 25 ans, 1 an d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Les tensions qui découlent de l'incompréhension mutuelle entre les différentes catégories de professionnels apparaissent donc comme un frein puissant à la mise en place d'initiatives requérant leur coordination. En conséquence, le développement d'activités mixtes régulières

¹ Ainsi les soignants définissaient la mission des surveillantes comme relevant du maintien de l'ordre et de la sécurité au détriment du relationnel, tandis que les surveillantes estimaient que l'objectif des soignants de recréer une offre de soin comparable à l'extérieur primait sur les spécificités du contexte où elle s'exerçait, et notamment sur l'impératif sécuritaire.

semble compromis puisqu'il repose précisément sur la capacité des professionnels à travailler ensemble. Mais la question des rapports sociaux de sexe des femmes détenues au sein de la prison dépasse celle de leurs interactions avec leurs pairs masculins. Elle se pose également concernant leurs relations avec les professionnels et les intervenants extérieurs masculins, *a fortiori* quand ces relations dépassent le cadre professionnel pour devenir intimes.

III. L'inceste carcéral : quand la relation professionnelle se double d'une relation intime

Avant toute chose, apportons une petite précision : le terme de relation professionnelle employé ici fait référence aux rapports existant entre les femmes détenues et toute personne amenée à les rencontrer pour des motifs autres que des visites. Les intervenants extérieurs ne sont pas toujours à proprement parler des professionnels, tels les visiteurs de prison ou les bénévoles des associations d'aide aux familles qui se rendent ponctuellement en prison à des occasions particulières¹ ; néanmoins les relations qu'ils entretiennent avec les détenues peuvent être qualifiées de professionnelles dans la mesure où elles sont soumises à des règles déontologiques, quand bien même ceux-ci ne font pas l'objet d'une réglementation précise.

Si l'article 20 du décret du 30 décembre 2010 stipule que « Le personnel de l'administration pénitentiaire ne peut entretenir sciemment avec des personnes placées ou ayant été placées par décision de justice sous l'autorité ou le contrôle de l'établissement ou du service dont il relève, ainsi qu'avec leurs parents ou amis, de relations qui ne seraient pas justifiées par les nécessités du service », l'interdit portant sur les relations intimes avec un membre de la population incarcérée relève de règles déontologiques en ce qui concerne les autres professionnels et les intervenants extérieurs. Avant de commencer mon étude, je me suis interrogée sur la manière dont je pourrais amener les acteurs à aborder ce sujet. Les conséquences relatives à la découverte de cette transgression peuvent en effet être très sévères et compromettre sérieusement la carrière ou la vie en détention des individus. Nous verrons notamment que pour les agents pénitentiaires, la sanction n'est pas seulement formelle (transfert immédiat vers un autre établissement, passage devant une commission de discipline, interdiction d'exercer, etc.) mais qu'elle est aussi à l'origine d'une forte stigmatisation de la part des pairs rendant d'autant plus difficile l'exercice d'un métier fondé sur la confiance entre collègues. Le dévoilement de ces

¹ Ils se rendent en détention par exemple pour les fêtes de Noël ou à l'occasion de spectacles donnés par les détenues.

relations constitue donc une réelle prise de risque pour les acteurs. Dès lors il n'est pas très surprenant de constater que mes interlocuteurs déclaraient assister en qualité de spectateurs à ces situations et prenaient garde de ne pas nommer leurs protagonistes, présentés comme de vagues connaissances. Ces précautions traduisent non seulement leur volonté de ne pas exposer autrui, mais s'expliquent également par la conscience qu'ils avaient du caractère contaminant du stigmaté [Goffman, 1974].

On comprend alors à quel point une fréquentation longue et intime des acteurs carcéraux s'avère primordiale pour désamorcer les craintes attachées au dévoilement de telles situations. Parce que « chacun s'efforce d'adapter son discours, de corriger son comportement, de contrôler son émission d'informations selon l'idée qu'il se fait des intentions effectives [...] de son interlocuteur » [Bizeul, 1998 : 766], la réputation que je m'étais construite au fil du temps dans les établissements m'a donc été très profitable. Il est difficilement tenable –et je pense d'ailleurs que cela ne serait pas fructueux– de maintenir en prison une position neutre, aussi, plutôt que de ne me rapprocher de quiconque, il m'a semblé pertinent de me lier avec tous. La fréquentation et les marques de familiarité spontanées avec l'ensemble des acteurs m'ont donc paradoxalement permise de rester en-dehors des champs de force des établissements [Cliquennois, 2006] et d'échapper aux tentatives d'appropriation qui peuvent se révéler handicapantes [Duval, 1998] : en m'intéressant à tout le monde, je n'étais avec personne. Ainsi je pouvais tutoyer en public les détenues, boire un café avec les surveillantes, faire la bise aux gradés ou déjeuner avec le directeur adjoint sans que ces démonstrations de familiarité ne jouent en ma défaveur. Reste à souligner que cette tactique relationnelle n'a pas été décidée intentionnellement en amont de mon terrain mais qu'elle est plutôt le produit de la situation d'enquête ; précision destinée à rappeler que « Le risque du sociologue de terrain, lorsqu'il fait le récit de son enquête, est de se payer de mots et ainsi de contribuer à édifier une image idéalisée, voire maniériste et narcissique du travail de sociologue » [Bizeul, 1998 : 775].

On remarque que le discours des détenues sur le sujet était plus libre que celui des professionnels et des intervenants extérieurs, certaines femmes se flattant même d'entretenir des relations ambiguës. Ces différences déclaratives invitent à appréhender sous un angle novateur les forces prohibitives qui contraignent l'exercice de la sexualité en prison. Elles témoignent du fait que la coercition s'exerce sur *tous* les acteurs carcéraux –et non pas que sur les personnes détenues et leur famille– et qu'elle s'exerce parfois même avec plus de force encore sur les professionnels et les intervenants extérieurs, comme dans le cas de ces relations intimes. Mais celles-ci existent-elles réellement ?

1. Une réalité difficilement identifiable

En 2005, le mariage de Béatrice Dalle avec un détenu rencontré dans le cadre d'une activité bénévole mettait sur le devant de la scène publique l'existence de ces relations interdites. En dépit du fait que je m'intéressais uniquement aux situations concernant des femmes incarcérées et que je ne manquais pas de le leur rappeler, mes interlocuteurs citaient tous cet exemple-ci lorsque nous abordions le sujet. La récente affaire des relations sexuelles du directeur de la maison d'arrêt de Versailles avec la jeune femme du « gang des barbares » démontre pourtant que les femmes détenues peuvent également être impliquées dans ce type de relations. Outre le fait que la situation des hommes relègue en arrière-plan celle des femmes sur cette question comme sur les autres, l'évocation spontanée du mariage de Béatrice Dalle indique surtout à quel point c'est le caractère médiatique et non l'expérience personnelle qui joue dans la construction des représentations des acteurs carcéraux à ce sujet. Autrement dit, malgré leur familiarité avec le milieu carcéral, mes interlocuteurs pensaient instantanément à une histoire médiatisée plutôt qu'à un exemple concret se rapportant à des personnes de leur environnement. Cette attitude peut être interprétée comme un indicateur précieux de la façon dont se vivent ces relations au sein de la détention. Soulignons immédiatement qu'aucun de mes interlocuteurs n'ayant déclaré être personnellement engagé dans une relation *physiquement consommée*, l'analyse qui suit est davantage fondée sur les déclarations de personnes ayant été témoins de ces situations que sur des faits relatés par des personnes les ayant elles-mêmes vécus ; il convient ainsi de garder à l'esprit la faiblesse de son ancrage empirique.

Le caractère transgressif des pratiques avait pour conséquence première que les individus impliqués s'efforçaient de cacher la nature intime de leurs liens. Par crainte des conséquences que la découverte de leur relation pourrait entraîner, ils se comportaient de manière à confiner celle-ci dans le secret. Les rapports unissant les acteurs sont complexes et « l'ombre de la 'balance' » [Bessin, Lechien, 2000] pèse sur certaines détenues soupçonnées, à tort ou à raison, de servir d'informatrices pour les agents pénitentiaires à qui elles transmettraient des renseignements sur leurs pairs. Même si les accusations et les déclarations explicites de *snitching*¹ [Kassebaum, Ward, 1965 ; Giallombardo, 1966] se faisaient rares dans les discours recueillis, la méfiance généralisée en détention incitait chaque détenue à éviter de paraître suspecte aux yeux des autres, à l'exception de quelques personnes considérées comme dignes de

¹ « moucharder » (traduction de Myriam Joël-Lauf). Selon Gene Kassebaum et David Ward, les détenues pratiquent différentes formes de *snitching* : il y a la *dry snitch* qui feint l'innocence mais qui livre des informations orales aux surveillantes, la *cold snitch* qui parle aux surveillantes même en présence des autres détenues et la *pain snitch* qui écrit des notes derrière la porte close de sa cellule. [Kassebaum, Ward, 1965]

confiance. Les personnes impliquées dans ces relations interdites évitaient donc toute démonstration d'affection en public et s'attachaient à donner l'image d'un rapport dénué de toute ambiguïté. Ayant en tête les sanctions formelles et informelles appliquées à d'autres personnes dans leur cas, ils savaient qu'ils avaient tout intérêt à rester dans la clandestinité sous peine d'un transfert immédiat dans une autre prison, de l'interdiction d'exercer, de la mise à l'écart par leurs pairs, de rumeurs automatiques de suspicions par la suite, de difficulté accrues pour obtenir des aménagements de peine et bien sûr de l'impossibilité de poursuivre la relation.

A X. ma collègue est sortie avec le prof de droit, on l'a protégée, on l'a cachée. Je faisais un peu le guet. Ils ont eu des relations. J'étais complice, ça me faisait rire. Ca s'est pas su. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Dans la médiathèque y a une pièce qui est fermée à clef ; eh bien on voit tout ce qui se passe ! Y a une surveillante qui est entrée avec une détenue, ça a duré une demi-heure. Moi j'y croyais pas avant, j'arrive pas à imaginer des choses comme ça ! Mais après la surveillante elle est sortie, elle se rhabillait (*Elle mime quelqu'un en train de rajuster sa ceinture*). Les surveillantes elles savent bien que de toute façon c'est notre parole contre la sienne... [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

Clandestines dans la clandestinité, les situations d'abus, de harcèlement ou de pression sexuelle étaient longuement tues avant d'être dénoncées, en ce qu'elles renvoyaient à un illégalisme entaché d'une forte illégitimité. S'il s'avérait difficile pour les détenues de dévoiler ces agissements au regard de leur position désavantageuse –notamment en termes de crédibilité– dans la relation de pouvoir les unissant à leur agresseur, les professionnels masculins craignaient quant à eux de mettre en accusation une femme pour des faits d'ordre sexuel. Sans développer cet aspect que nous verrons en détail ultérieurement, nous pouvons déjà souligner à quel point la frontière entre ce qui est admis, ce qui est toléré et ce qui est dénoncé devient rapidement incertaine dès lors qu'une femme est accusée.

Outre ces situations de contrainte, plusieurs membres du personnel pénitentiaire, hommes et femmes, déclaraient avoir reçu des propositions à caractère sexuel de la part de détenues et réciproquement. La forme implicite ou humoristique de ces propositions les avait déstabilisés et ils n'avaient su comment réagir, incapables de déterminer si ces comportements traduisaient ou non un désir véritable de la part de leurs auteurs. Il importe de ne pas minimiser l'indisposition éprouvée par les personnes quand bien même il s'agissait uniquement de plaisanteries : le trouble provoqué pouvait conduire à un réel embarras affectant durablement la relation¹, voire pour les

¹ Une surveillante racontait par exemple qu'un gradé n'avait plus voulu s'occuper des femmes détenues après avoir reçu une proposition de la part d'une d'entre elles.

femmes détenues réactiver des craintes liées aux agressions sexuelles subies dans le passé. Lorsque les intentions étaient exprimées sans ambages, les personnes se sentaient en revanche plus à l'aise pour marquer fermement leur refus.

J'ai une amie qui a un harcèlement avec une surveillante. La surveillante a craqué sur la détenue, elle est amoureuse, elle lui a écrit un poème, elle est souvent dans sa cellule... Mon amie s'est sentie gênée, elle a essayé de lui dire. [...] Ca a pris des mois et des mois, ça arrive à ce que cette amie dort très peu, elle est sur les nerfs. (*Et les autres surveillantes elles le savent ?*) Les autres surveillantes voilà (*Elle mime une bouche fermée*). Y en a une qui venait demander à la détenue : « Ca va ? » mais voilà, personne dit rien. [Maria, détenue, 28 ans, 2ème incarcération, 10 ans]

Une autre fois y en a une, je faisais une notification, une demande de mise en liberté refusée Et donc elle me dit : « Comment il faut faire chef pour être mise en liberté, pour sortir ? ». Moi je rangeais les papiers et je lui dis : « Vous refaites une demande ». Et là elle pose sa main sur la mienne : « Non comment je dois faire pour...? ». Donc voilà ! Ca arrive ! [Antoine, gradé, 36 ans, 15 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Y en avait une qui me passait des petits mots sous la porte le soir, une Anglaise : « I love you Mme L. » Alors à chaque fois je lui disais : « Non Margaret, non, non » parce qu'elle parlait pas bien français. Mais bon y a jamais eu de gestes de déplacés, faut les cadrer quoi. Faut leur faire bien comprendre au départ et puis voilà. Et si elle recommence dans une conversation faut la recadrer. Elles le savent que je suis mariée, mais bon elles tentent quoi. [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

Plusieurs détenues se flattaient d'entretenir des liens ambigus avec certains professionnels masculins. Sans remettre en question la véracité de ces déclarations, il convient d'indiquer que leurs auteures cherchaient de ce fait à démontrer le pouvoir qu'elles exerçaient sur eux, de tels rapports s'accompagnant en effet de la subversion de l'asymétrie des statuts occupés au sein de l'institution. Etait par ailleurs mise en évidence l'idée d'un régime d'exception et d'un traitement différencié venant signaler la particularité de leur position au sein de la détention [Cunha, 1995], ce qui leur permettait d'affirmer le primat de leur statut de femme sur celui de détenue, beaucoup moins valorisant [Rostaing, 1997]. Véridiques ou non, ces discours constituaient en tous les cas le signe d'efforts individuels de démarcation et de rejet du stigmaté inhérent à la condition de détenue [Cunha, 1995].

Difficilement vérifiables, ces allégations n'avaient souvent d'autre effet que de susciter l'ignorance délibérée de la part des autres acteurs de la détention. Parce qu'elles émanaient de personnes détenues, elles étaient d'abord remises en cause en faveur de la parole des professionnels ; et parce qu'elles étaient formulées par des femmes, on soupçonnait leurs auteures d'exagérer, de surinterpréter et de manipuler l'information dans le seul but de servir leur intérêt. Si les faits étaient avérés, on déniait alors l'authenticité des sentiments ou du désir sexuel

éprouvés par les détenues pour faire remarquer les bénéfices et les avantages substantiels qu'une telle relation ne pouvait manquer de leur procurer.

Y a un chef qui me rentre dans le cul ! Il fait tout pour me croiser. Dès qu'il entend que c'est moi, il arrive. (*Crânement*) Il me laisse tout faire ; la dernière fois je marchais sans menottes dans le centre ville ! On parle de cul. Il me dit : « T'es une belle femme, t'es attirante. Tu me fais tourner le cerveau ». Lui il me prend le cul où il veut ! Mes co elles savent que les surveillants sont collés à mon cul. [...]. Y en a un je me le taperais bien. Il a un de ces corps ! Il m'allume ce pédé ! Il me chauffe, il me dit : « Y a pas de tabou », alors je réponds : « Moi non plus chef ! ». Les autres filles elles ont remarqué comment il me parle. Y a de la jalousie car ça passe mieux moi que elles. [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 10 mois]

(*Elle parle de son premier psychiatre*) Je crois que ça a été un sacré coup de foudre pour tous les deux ! Je lui écris beaucoup mais il peut pas me répondre car il travaille toujours à la prison de X, alors il a pas le droit. (*Mais le courrier est libre pourtant ?*) Oui mais si ça lui fait des problèmes pour son travail... Si y avait pas un petit sentiment quelque part, il aurait déjà dit un petit mot. Vous avez vu beaucoup de médecins qui vous offrent le thé ? Et c'était pas seulement ça, il avait dit : « On peut pas rester comme ça », qu'est-ce qu'il voulait dire...[...] Comme je sais pas écrire il me faisait les mots. Vous croyez que ça marche autrement ? (*Elle prend un air entendu*) Dites-moi qu'il y avait rien...Lui il faisait toujours exprès de faire quelque chose de différent pour moi. Y avait pas ça avec les autres. [Paula, détenue, 58 ans, séparée, 5 enfants, 1ère incarcération, 5 ans]

Donc j'en ai pris une à part, je lui ai dit : « Voilà on va faire la frise ensemble, je vais vous expliquer ». Et le retour s'est fait au bout d'une semaine, où ben elle était allée dire aux détenues qu'elle pouvait me demander ce qu'elle voulait parce que pendant une demi-heure que j'avais travaillé avec elle je lui avais parlé que de cul. [...] Y a une auxi qui est venue me voir : « Voilà y a ça qui court, c'est Mme Untel qui le dit ». (*Il prend un ton ironique*) Cette détenue-là en question j'avais réussi à la faire sortir, j'avais toujours cautionné ses allées-et-venues de drogue, et tout ça pour le simple fait que le temps qu'elle a été ici elle avait eu avec moi une relation sexuelle de longue durée...[Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Pour résumer, nous voyons que de nombreux éléments concourent à confiner dans la clandestinité les relations intimes entre détenues et professionnels au sein de la détention : la conscience de la transgression d'un interdit, la confrontation à divers obstacles entravant leur développement –notamment à un niveau physique– et leur pérennité, et le discrédit de la parole des détenues conduisant à leur occultation. S'il est indéniable que de telles relations existent, le flou qui les entoure rend donc difficile l'appréciation de leur fréquence et de leur profondeur. Elles sont donc peut-être rares, mais il est surtout exceptionnel qu'elles soient clairement identifiées dans un contexte tendant à en diluer les signes tangibles. L'évaluation de la distance entre les acteurs devient alors le meilleur moyen de déterminer s'il se passe quelque chose entre eux.

2. La « bonne distance » pour ne pas éveiller les soupçons

Les rapports intimes entre une femme détenue et un professionnel ou un intervenant extérieur ne se nouent pas dans n'importe quel contexte : il faut qu'entre eux(elles) se soit instaurée une relation de forte proximité. La mise en lumière de cet aspect est fondamentale car elle permet de comprendre comment deux personnes en viennent à outrepasser la barrière statutaire qui les sépare pour s'engager dans une relation intime consentie et non instrumentalisée. Si l'évocation de cette barrière était loin de se retrouver dans la totalité des entretiens réalisés avec les détenues, elle était en revanche transversale à l'ensemble des discours recueillis après des professionnels et des intervenants extérieurs. Son respect était présenté comme une règle de conduite professionnelle particulièrement prégnante, qui s'accompagnait de prescriptions et d'interdictions. Était ainsi précisément défini ce que devait être et ce que ne devait pas être la relation entretenue avec les personnes détenues, les professionnels et les intervenants extérieurs s'accordant sur la nécessité d'éviter tout débordement physique et émotionnel.

Dans cette perspective, mes interlocuteurs soulignaient l'impératif de maintenir une « bonne distance » [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1993], ni trop familière, ni trop anonyme : « La 'bonne distance' c'est être capable d'établir des discussions non finalisées avec les détenues, presque amicales, sans jamais oublier sa fonction [...] Elle consiste à élaborer un compromis entre une attitude compréhensive et la fermeté quant à certains principes » [Rostaing, 1997 : 198]. Nous avons vu néanmoins que les surveillantes éprouvaient quelquefois des difficultés à s'y astreindre et qu'il leur arrivait de s'impliquer émotionnellement dans leurs relations avec les détenues. Le maintien de la « bonne distance » fonctionne donc surtout comme un principe professionnel idéal valorisé dans l'imaginaire collectif pénitentiaire, les rapports entretenus aux femmes incarcérées s'agencant en réalité sur un continuum de proximité/distance dont la relation intime constitue l'un des extrêmes. Il est intéressant de signaler des disparités selon le statut professionnel et le sexe des acteurs, la combinaison de ces deux variables agissant comme un moteur ou *a contrario* comme un frein à l'établissement d'une relation de proximité avec les détenues.

Si l'on se fonde sur les diverses sanctions prononcées au sein des établissements, on constate que c'étaient principalement les surveillantes, les premier(e)s surveillant(e)s et les intervenants extérieurs qui s'étaient trouvés engagés dans des relations intimes avec les détenues,

les catégories des soignants et de membres du personnel de direction¹ étant à l'inverse les moins concernées. Leurs pratiques professionnelles respectives impliquent en effet un rapport très différent aux détenues, que ce soit en termes de fréquence de contact ou de contenu des échanges. Même si les soignants et les membres du personnel de direction ont des entretiens individuels avec les détenues, ceux-ci sont ponctuels et le but de l'interaction est défini avant même qu'elle ne se déroule. Un dialogue approfondi existe, et c'est d'ailleurs bien la spécificité du suivi psychologique ou psychiatrique, mais il semble rarement déborder l'objectif professionnel assigné à l'échange, ne serait-ce qu'en raison du manque de temps caractéristique de la pratique soignante en milieu carcéral [Milly, 2001]. Les intervenants extérieurs en revanche rencontrent les détenues dans des conditions très différentes, leur dessein n'était pas seulement de satisfaire un objectif professionnel prédéfini² mais de favoriser l'instauration d'une ambiance plaisante et détendue, ce qui entraîne les participantes à se confier. Mais plus que quiconque, ce sont les surveillantes et les premier(s) surveillant(e)s qui échangent de manière libre et spontanée avec les détenues au regard de la quotidienneté de leurs interactions.

Il a été souligné dans divers travaux que le contrôle des détenus ne serait pas possible sans un minimum d'échange et de réciprocité [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1992 ; Rostaing, 1997] ; mais outre cette dimension sécuritaire intéressée, il apparaît que les échanges libres – entendu comme des échanges non circonscrits aux besoins de la situation institutionnelle – constituent aussi pour les agents pénitentiaires la composante fondamentale d'un travail impliquant l'exercice d'une forte violence symbolique. Cela explique que même les surveillantes inscrites dans le plus inflexible des rapports sécuritaires déclaraient dialoguer librement avec les détenues, de tels échanges ne pouvant être réduits au résultat d'un froid calcul opportuniste visant seulement à maintenir l'ordre en détention. Lorsque les relations devenaient personnalisées, agents pénitentiaires et détenues se reconnaissaient alors en-dehors des rôles institutionnels imposés [Rostaing, 1997] et entretenaient une relation de forte proximité, parfois physique.

Mme R. je l'adore trop, c'est une bonne copine. J'aime bien l'embêter. Par exemple, ce matin je la suivais, j'essayais de parler dans son talkie-walkie. On rigole avec Mme R, on se met des petits coups de poing, elle me prend comme ça (*Elle mime une prise de judo*). Mais on fait gaffe que y ait pas la chef parce que sinon elle demanderait du renfort, elle croirait que je l'agresse ! [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

¹ On mesure d'autant plus le caractère exceptionnel de la relation intime entre le directeur de la maison d'arrêt de Versailles et la jeune femme du « gang des barbares ».

² Soulignons que tous les intervenants extérieurs n'animent pas des activités, à l'instar des visiteurs de prison qui viennent rendre visite aux détenues au parloir.

(Elle parle d'une surveillante) Elle, je lui disais tout. Elle amenait ses baskets, on faisait la course dans le couloir, on attendait que tout le monde soit enfermé. Ou elle me mettait sur le charriot et elle me poussait ! On est entre nous donc je vous le dis, je triais même le courrier des détenues malgré que c'est interdit. Avec la surveillante, on prenait la moitié chacune du tas, je regardais si y avait rien de louche. Y avait vraiment de la confiance. Et elle savait que j'en parlais à personne. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Moi j'ai trente ans de présence dans cet établissement hein ! Ici j'ai fait un parcours de vie, on avance ensemble chemin faisant : elles de leur côté et moi du mien, avec des événements de la vie tant de leur côté que du mien. Donc ben y a une proximité, je vais pas vous dire... Je les considère pas comme des numéros, je les considère comme des femmes à part entière, j'ai du respect pour elles. [...] J'ai une détenue qu'était condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité qu'est sortie, et elle me téléphone régulièrement ici. On s'entendait très bien, j'ai eu de la peine quand elle est partie, mais bon d'un autre côté c'est la vie hein, tant mieux hein, mais j'ai eu beaucoup de...J'ai eu du mal parce que je passais devant sa cellule et puis ça faisait plus de vingt ans. Alors quand je passe devant sa cellule, j'ai toujours une pensée pour elle. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Comme on le voit, une grande proximité peut donc naître au fil du temps ; et si ce n'est pas parce qu'existe cette relation privilégiée que naissent nécessairement des sentiments amoureux et/ou une forme d'intimité sexuelle, c'est bien son existence préalable qui permet leur développement. Qu'elle dépasse ou non l'amitié, la relation personnalisée est en tous les cas contrainte par le cadre institutionnel, dans la mesure où elle est limitée par la présence de tiers. Il s'agit alors pour les acteurs de « sauver les apparences, selon la technique du camouflage » [Rostaing, 1997 : 237]. Ainsi lorsqu'elles buvaient un café avec les surveillantes dans la salle de repos, les détenues déclaraient par exemple feindre de travailler si un gradé arrivait¹. Violation tangible de la barrière statutaire idéalement représentée comme infranchissable, la proximité physique est construite comme la forme de lien la plus illégitime. L'interdiction de serrer la main des personnes détenues ou de leur faire la bise constitue l'expression directe de l'impératif de distance physique avec la population incarcérée. Dans cette perspective, tout rapprochement corporel est immédiatement perçu comme l'indice d'une potentielle relation intime.

[...] elle me voit au rond-point, je revenais de vacances : « Oh vous êtes revenue ! J'ai cru que vous aviez été mutée ! Ohlala ça me fait plaisir ! J'ai envie de vous faire un bisou ! ». Si vous voulez elle faisait un peu enfant, au début je dis : « Ben non on peut pas trop ! On peut se serrer la paluche ». Alors après elle insistait un peu, puis j'sais pas, ce jour-là j'avais pas envie de me battre. Par contre j'ai contrôlé que les autres détenues me voient pas vous voyez, elle m'a fait un bisou, voilà. Par contre y a une collègue qui m'a vue faire ça, et plutôt que de venir m'en parler elle l'a dit à d'autres collègues et les autres tout de suite : « Oh putain elle a fait ça ! Faut le dire aux

¹ Cette crainte de mettre en difficulté les agents pénitentiaires se retrouvait également dans les recommandations que m'adressèrent plusieurs détenues de ne pas noter qu'elles continuaient d'écrire à des surveillantes d'autres établissements.

gradés ! » et donc j'étais hyper emmerdée. J'ai eu une demande d'explication, après j'ai été voir la DRH qui m'a convoquée. J'ai dit : « Attendez y a pas d'ambiguïté ! ». Au début j'ai quand même corrigé l'intitulé de la demande d'explication : « Tel jour vous avez embrassé telle détenue », alors déjà embrasser...Après la DRH m'a dit : « Ben oui mais vous savez, vous avez des stagiaires autour de vous » et gna gna gna. Donc c'est vrai qu'il faut faire très attention. [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

La suspicion s'exerce cependant de manière différentielle selon les personnes, le sexe apparaissant comme un facteur discriminant au regard de la surveillance particulière dont les hommes font l'objet au sein de la détention. Parce qu'ils en avaient tout-à-fait conscience, la plupart des professionnels et des intervenants extérieurs masculins rencontrés restreignait leurs rapports aux détenues à une relation normée¹ [Rostaing, 1997], en limitant intentionnellement les échanges à une dimension professionnelle et en évitant de se retrouver dans des situations ambiguës. Plus précisément, ils s'en tenaient à des conversations superficielles excluant les confidences et dénuées de tout caractère sexuel, et ne restaient jamais seuls avec une détenue sans la présence témoin d'un tiers féminin. Ils s'efforçaient de ne pas individualiser la relation et d'adopter la même attitude, qu'elle soit sévère ou cordiale, à l'égard de toutes les détenues afin de ne pas éveiller les soupçons². Leurs efforts pour maintenir une certaine distance ne renvoient donc pas à la simple exécution d'une règle formelle, souvent considérée en milieu carcéral comme le « principe déterminant en dernière instance tous les comportements et attitudes » [Welzer-Lang, 1997 : 19], mais s'interprètent plutôt comme l'intériorisation de la règle de conduite professionnelle du respect de la barrière statutaire, laquelle induit l'exercice d'un autocontrôle. Il arrivait cependant qu'ils fassent des exceptions avec certaines détenues – notamment quand ils les connaissaient de longue date – et refusent de se soumettre à ces prescriptions comportementales.

J'ai dû jouer en rôle quand j'étais en prison, j'ai joué un rôle ! J'aime bien plaisanter mais j'étais obligé quand même de me contenir [...] On a des attitudes, des positionnements, dans les regards, dans le son de sa voix etc., on a quand même des techniques pour se dire : « Voilà, il y a un respect mutuel, il y a toujours cette distance professionnelle ». Voilà, on a un masque ! Si j'ai envie de sourire je souris, mais avec la collectivité carcérale je souris pas. (*Vous avez déjà reçu des femmes seules dans votre bureau ?*) Certaines oui, puis d'autres non. Alors en fonction de la personne, il y a ou il n'y a pas présence d'une surveillante. [Michel, gradé, 54 ans, 32 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les détenues je les vois moins et je pense qu'une relation avec une détenue, une conversation ou une habitude de se voir, en détention ça peut finir par être malsain, ou très

¹ Pour Corinne Rostaing, la relation normée renvoie à un respect du rôle de l'autre dans un accord de surface, chaque partie restant d'un côté de la barrière [Rostaing, 1997].

² On remarquera que ce type de précautions de la part des hommes s'observe également dans d'autres milieux institutionnalisés que la prison, tel le milieu scolaire.

mal perçu. Donc moi je garde toujours mes distances (*Ce sont les surveillantes qui parlent avec elles?*) Mouais, puis bon nous on leur laisse régler beaucoup de problèmes. [...] Ben nous quand on y va souvent c'est pour régler les problèmes ; on y va pas pour... taper la discute, c'est pas trop notre... Bon après si y a des détenues qui ont des choses à confier, des choses à dire, on y va aussi. (*Y en a qui se confient ?*) Pff parfois quand y a des petits soucis de cellule, c'est juste pour nous dire : « Voilà ça va pas très bien, j'ai pas trop le moral », nous après on prévient le service. [Xavier, gradé, 32 ans, 12 ans d'ancienneté pénitentiaire]

C'est que il faut être professionnel en fait. Voilà c'est ça le truc : y a une certaine distance à avoir et tout est dans la distance. Sinon je sorterais de ma posture professionnelle. Et après ça peut être embêtant. Après les histoires ça va courir, si on commence comme ça après y en a une qui peut se plaindre, qui va dire : « Il nous demande des informations sur nous-mêmes ». Donc c'est pour ça je rentre pas trop dans ces considérations-là ; souvent ce que je fais, je dis que je suis homosexuel ! (*Rires*) [...] Sur les choses à éviter c'est de se retrouver seul avec une détenue, ce qui n'est pas mon cas puisque je suis souvent seul avec les détenues. (*Tu leur fais confiance ?*) Non non non, mais je suis assez sûr de moi quand même, et puis ça tient à la configuration des lieux. [Loïc, 36 ans, enseignant en établissement pénitentiaire depuis 13 ans]

La transgression de la règle de conduite du respect de la barrière statutaire par certains hommes ne manquait pas de susciter la méfiance et la suspicion des autres acteurs de la détention. Les détenues avaient parfaitement intégré le fait qu'il n'était pas *normal* qu'un professionnel ou qu'un intervenant extérieur masculin développe un rapport de forte proximité avec l'une d'entre elles, aussi elles surveillaient attentivement leurs pairs et dénonçaient les conduites masculines leur semblant suspectes. En ce qui les concernait, elles estimaient que le coût de ces relations était trop élevé pour qu'elles puissent l'envisager, au regard notamment des éventuelles répercussions sur le quotidien carcéral (réputation défavorable, surveillance particulière, transfert dans un autre établissement, etc.) ou dans la perspective ultérieure de la sortie (dossier notifiant la prise de sanctions disciplinaires). Presque toutes mes interlocutrices limitaient donc d'elles-mêmes leurs rapports avec les hommes à des relations normées [Rostaing, 1997] ou à des rapports ouvertement sexualisés dans une optique de provocation, ce qui est bien différent d'une relation personnalisée comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Un beau gradé, il vous sourit alors vous souriez... Vous êtes contente mais ça s'arrête là. Ça fait plaisir. Mais même s'il me plaisait j'ai pas envie d'avoir des problèmes. [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

(*Elle prend un air suspicieux*) Parce que quand y a eu le visiteur de prison qui venait voir Mme T., il adorait Mme T. hein ! Bon je sais pas ce qu'ils faisaient dans le parloir mais bon... (*Elle m'adresse un regard entendu*) Je veux dire que même si on est visiteur de prison, apprécier une détenue à ce point-là... Moi je trouve personnellement qu'il l'aimait beaucoup... [Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans]

Ben on a eu un collègue qu'a été habillé pour l'hiver hein ! Parce qu'il s'entendait bien avec une détenue : la détenue cuisinait très bien et lui il adore la cuisine aussi. [...] et puis

là c'était crescendo quoi : « Ben tiens comment vous faites le couscous ? Comment vous faites ceci ? Comment vous faites cela ? ». Et il nous le dit d'ailleurs : « Moi je suis chef de bâtiment donc je fais ce que je veux, je vais où je veux ». Donc quand la personne faisait de la cuisine il passait beaucoup de temps, à l'écouter, à observer, à goûter aussi, bon pourquoi pas, il avait le droit. Et conclusion, ben autour de lui les détenues ont vu des choses et comme il s'intéressait...Voilà la difficulté : il s'intéressait qu'à une personne, donc automatiquement les autres se disaient : « Tiens, il est amoureux » ; vous voyez ? [...] J'ai un collègue qui vient me voir, un délégué syndical : « Y a des bruits qui courent, les détenues ont dit à telle surveillante que c'était pas normal qu'il vienne comme ça régulièrement dans l'unité de vie, qu'il parle en catimini, qu'il va sur les ateliers la voir ». [...] Donc suite à ça ben les bruits ont continué à courir, parce que du coup y avait des surveillantes aussi qui s'en mêlaient...Vous aviez des surveillantes pro, des surveillantes contre. Et il a tenu bon, il avait rien à se reprocher donc...Et il était même dans la provoc parce qu'il continuait ben la même chose quoi. Moi j'en ai parlé longtemps avec la détenue hein et elle me disait en effet qu'elle avait des pressions. Donc cette personne détenue elle a dégusté, elle avait un sacré...un poids sur le dos quand même ! [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Directement corrélée à l'effort délibéré des hommes de maintenir la barrière statutaire avec les détenues, on observe parmi les agents pénitentiaires une répartition sexuellement différenciée des tâches, avec d'un côté des hommes qui interviennent en cas de problèmes rencontrés avec les détenues (notamment si cela nécessite une certaine force physique) ; et de l'autre les femmes qui se voient déléguer l'aspect relationnel en raison de la croyance naturaliste en leurs aptitudes au dialogue et à l'écoute, chacun se voyant de fait confiné dans une identité de genre [Malochet, 2005]. En prison comme ailleurs, « la prise en compte des différences en matière d'expression des affects et de la subjectivité trouvent une traduction dans la production de 'qualités' attribuées à l'un ou à l'autre sexe, participant ainsi à une définition sociohistorique du féminin et du masculin (fragilité des femmes versus force et puissance des hommes) autour de laquelle se structurent les rapports qui lient les deux sexes » [Pagès, 2001 : 233]. On remarque que le travail relationnel effectué par les surveillantes était néanmoins valorisé par leurs pairs masculins, aussi, s'il y a bien division sexuelle du travail en détention féminine, c'est davantage au regard du principe de séparation des tâches que de la hiérarchisation de celles-ci [Kergoat, 2000]. Cette division concernait également le personnel soignant puisque non seulement les infirmières étaient investies du monopole du réconfort [Bessin, Lechien, 2002], mais par ailleurs les femmes soignantes étaient désignées pour s'occuper en priorité des détenues au regard de la croyance en leur prédisposition à mieux comprendre leurs besoins.

Le rôle spécifique joué par les gradés masculins en détention féminine participait aussi de cette division sexuelle du travail. S'il était courant que la fonction de gradé soit remplie par un homme –le poste de premier surveillant était d'ailleurs traditionnellement occupé par un agent masculin dans plusieurs établissements– la valorisation de leur présence au sein de la détention ne

rompait pas avec une vision essentialiste. Considérés par l'ensemble des acteurs comme des détenteurs *naturels* du pouvoir, les hommes étaient en effet reconnus comme plus aptes à gérer des situations problématiques et à se conduire en chef. Se conformant à ces attentes comportementales, la plupart des gradés masculins jouait un rôle paternaliste auprès des détenues au sens où l'entend Elizabeth Moulds, soit l'idée d'une relation de pouvoir entre un supérieur et un inférieur reposant entre autres sur l'endossement d'un rôle de guide par le premier vis-à-vis du second [Moulds, 1978]. Ils s'attachaient à cette fin à incarner une fonction d'autorité¹ [de Singly, 1996], notamment vis-à-vis des plus jeunes à qui il avait manqué selon eux un « cadre » durant l'enfance ou l'adolescence², le discours sur les nouveaux pères coexistant aujourd'hui avec celui sur les pères défaillants [Blöss, 2001].

Cela ne signifie pas que les gradés masculins étaient les seuls agents pénitentiaires à se montrer autoritaires avec les détenues, certaines surveillantes faisant également preuve d'une grande intransigeance, mais ce comportement se voyait légitimé et même prescrit par l'ensemble des acteurs de la détention. Or en jouant un rôle paternaliste, les gradés désamorçaient d'emblée le caractère potentiellement sexuel de leurs relations avec les détenues et se protégeaient efficacement d'éventuelles accusations de harcèlement sexuel. Par conséquent, ils se sentaient autorisés à ne pas limiter leurs relations à un rapport normé. Les gradés apparaissent ainsi comme les seuls acteurs masculins de la détention féminine à pouvoir s'engager dans des relations personnalisées avec les détenues sans éveiller le soupçon d'entretenir avec elles de relation intime.

Quand vous avez des petites jeunes de vingt ans ça pourrait être mes filles quoi, vous voyez ce que je veux dire ? Oui avec celles-ci c'est plutôt un rôle paternel que le chef. C'est le père. Elles ont pas eu de père, ou le père est absent, ou selon l'origine ethnique le père n'a pas d'autorité vis-à-vis des enfants...Et elles ont un vieux con en face d'elle. Qui leur tient tête en plus. Elles ont pas l'habitude d'avoir l'autorité en face et moi je sais dire non : « Non. Tu sais ce que ça veut dire non ? N-O-N, non. Alors maintenant tu peux te jeter par terre, tu peux taper des pieds, *non* c'est *non* ». [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Alors qu'en général les collègues surveillantes féminines n'ont pas trop de rôle d'autorité : elles sont plus à conseiller, compréhensives, etc. Elles agissent plus en douceur que les hommes. [...] un petit peu comme dans une famille quoi : le rôle du père et le rôle de la mère. Voilà, y a des rôles traditionnels attribués à l'un et à l'autre, quand on est dans un schéma différent on calque quand même là-dessus, malgré tout. [Patrick, directeur adjoint, 58 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

¹ Pour François de De Singly, cette fonction d'autorité ne représente qu'une des quatre dimensions du rôle paternel, celui-ci recouvrant également l'apport de revenus, le point d'origine (le père biologique) et la dimension personnelle [De Singly, 1996].

² Il paraît pertinent de faire le parallèle avec la situation en centre maternel, les professionnels masculins œuvrant dans ce type de structure s'attachant pareillement à exercer une forme d'autorité sur le public féminin [Cardi, 2008].

C'est sympa de diriger un quartier, j'étais adjoint dans un quartier femmes, c'est intéressant, j'aime bien. Noël souvent là je m'assois et je mangeais, je mangeais un petit morceau, elles l'avaient fait elles-mêmes avec leurs petites mains...Et puis je suis ferme hein ! Des fois on me dit que je le porte sur moi, bon j'sais pas trop mais en tout cas je suis ferme avec la population hein. (*Il est un peu fier*) J'vois avec une détenue là, qui va au parloir, « Bonjour M'sieur D. vous allez bien ? », elle le fait pas avec un autre. [Fabrice, 42 ans, officier, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Si les relations des agents pénitentiaires masculins avec la population incarcérée féminine sont considérées avec défiance, l'adoption d'un rôle paternaliste exclue donc toute idée de rapport sexualisé de par la filiation fictive qu'il implique entre les deux parties. La notion d'inceste qui en découle m'amène à formuler à un niveau plus général l'hypothèse de l'existence de « clans sexuels » au sein de la détention féminine, avec d'un côté le clan des détenues et de l'autre celui des agents pénitentiaires.

Nous avons vu à quel point la logique de clans était réductrice pour caractériser les relations entre les deux groupes. Même si la barrière statutaire perdure, les rapports sont loin de se réduire à des antagonismes exprimant une opposition irréductible et il n'est pas rare que les acteurs entretiennent des relations personnalisées, comme en atteste la pérennité de certains liens après la libération ou le transfert des détenues. Néanmoins la logique de clans s'avère pertinente dans une perspective sexuelle. Par-delà la prohibition afférente à la notion de filiation, la perspective d'entretenir une relation intime avec un agent pénitentiaire apparaissait aux détenues comme fondamentalement inconciliable avec l'idéal de couple égalitaire auquel elles aspiraient, eu égard notamment aux efforts des professionnels de les amener à se déprendre de situations conjugales d'emprise. Conscientes du déséquilibre de la position respective d'une personne détenue et d'un agent pénitentiaire dans la relation de pouvoir qui les unit, une telle relation leur semblait inenvisageable.

Moi je fais bien la distinction, je trouverais ça inconcevable d'avoir une relation avec quelqu'un qui m'enferme ! Pour moi c'est pervers. Mais je comprends que deux personnes puissent...Moi je trouve qu'il faut pas confondre les gens. Je peux lier contact avec les surveillantes mais y a pas autre chose. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Ca m'est arrivé qu'on me fasse des avances, c'était un gradé, j'ai recadré. C'était des regards, des petits passe-droits, j'ai senti tout de suite. J'ai senti qu'il était très insistant, un jour il m'a dit : « On peut se voir ? », « Je ne rentre pas dans ce jeu-là. On serait dehors je sais pas ». J'ai voulu mettre le holà tout de suite car ça peut amener sur des dérives. Même si y avait quelque chose, une attirance ou quoi que ce soit, y a toujours cette barrière. Après on a de l'emprise sur vous, c'est compliqué à gérer. Vous n'êtes jamais gagnant... [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Les discours des membres du personnel pénitentiaire étaient quant à eux traversés par l'idée d'une inexcusable trahison, les agents en question étant automatiquement suspectés d'avoir violé les règles garantissant la sécurité de leurs collègues. La conduite d'une relation intime avec une détenue était effectivement associée à l'idée d'un traitement de faveur et de passe-droits dans le but de réintroduire de la réciprocité dans la relation, ceci impliquant de fait la transgression du règlement et la mise en danger des autres agents. Parce que le caractère déviant d'un acte dépend de la manière dont les autres réagissent [Becker, 1985], la force des réactions provoquées par la découverte ou même la simple suspicion de rapports intimes entre un agent pénitentiaire et une détenue me conduisent à désigner ces relations comme l'une des pratiques les plus déviantes¹ auxquelles une détenue et surtout un agent pénitentiaire puissent se livrer sur le sol carcéral : elles représentent la transgression d'un interdit suprême.

Là c'est une grosse transgression. Moi personnellement je le sais car j'ai une collègue avec qui j'étais très proche qui a été mutée à X, et elle a eu un truc avec une détenue. Alors après c'est un peu complexe parce que la détenue n'est plus écrouée, après on a quand même le droit de mener...Mais après y a de grosses suspicions sur la surveillante, puis même les collègues elles réagiraient mal, ce serait : « Putain la pourrie », ce serait la grosse trahison. [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

-Pour moi c'est pas concevable, on est chacun à notre place, c'est pas concevable.
-Ouais je dirais c'est une trahison pour l'Administration où je travaille, ouais une trahison, mes collègues, je mettrais en difficulté la sécurité de mon établissement. Ce serait une trahison pour moi et c'est plus digne de porter l'uniforme.
[Armand, gradé, 34 ans, 14 ans d'ancienneté pénitentiaire ; et Fabrice, gradé, 42 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Claude Lévi-Strauss a mis en lumière l'idée que la prohibition de l'inceste est l'envers négatif d'une règle de réciprocité positive [Lévi-Strauss, 1967] ; or, de par leur position respective au sein de la détention, le groupe des détenues et celui des agents pénitentiaires ne peuvent entretenir de lien de réciprocité véritable au regard des raisons pour lesquelles ils se trouvent mis en relation dans ce contexte. C'est pourquoi, avec toutes les précautions qui s'imposent et dans une acception très large de la théorie de Lévi-Strauss, il me semble pertinent d'appréhender les relations intimes entre une femme détenue et un membre du personnel pénitentiaire comme une forme d'inceste carcéral. Il ne s'agit pas ici d'envisager la prohibition de l'inceste dans sa perspective exogamique classique induisant l'intégration de deux clans, mais de s'y référer par le principe d'exclusion qu'elle suppose. Par inceste carcéral j'exprime donc l'idée que pour une femme détenue le recrutement potentiel d'un partenaire est inenvisageable

¹ Pour les agents pénitentiaires il existe d'autres pratiques extrêmement déviantes comme participer au trafic de drogue, apporter son aide à une évasion et/ou fournir un portable.

dans le clan des agents pénitentiaires et vice-versa. Dans une certaine mesure nous pouvons d'ailleurs parler d'endogamie, les efforts de présentation esthétique des détenues étant parfois explicitement présentés comme destinés aux pairs masculins et non aux agents pénitentiaires¹.

La prohibition de l'inceste carcéral est tellement forte qu'elle excède l'espace-temps de la prison, un agent pénitentiaire n'ayant pas le droit d'entretenir de relation avec une personne détenue après la libération de celle-ci. Cette survivance de la prohibition s'explique par le fait que ce n'est pas seulement le dispositif carcéral sécuritaire qui assigne un caractère déviant à ces relations, celui-ci entrant en résonance avec la prégnance du stigmate associé au statut de détenu dans la société civile. L'incarcération s'accompagne en effet d'un discrédit si puissant qu'elle entraîne une stigmatisation contagieuse et durable, Philippe Combessie faisant remarquer que « Plus que la condamnation judiciaire, c'est le passage derrière les barreaux qui transforme en coupable un innocent, en criminel un simple justiciable »² [Combessie, 2003 : 51]. Parce qu'une personne détenue reste enfermée durant sa vie entière dans son acte³ [*Ibid.*], toute relation intime avec un individu chargé de surveiller, d'administrer ou de réinsérer les membres d'une population incarcérée apparaît de fait foncièrement illégitime au regard de la persistance d'une relation déséquilibrée. Même en-dehors des murs, le stigmate de l'un et la mission de l'autre sont donc toujours définis comme fondamentalement inconciliables.

CONCLUSION SUR LA SEXUALITE CLANDESTINE

Dans le cadre de cette première partie, nous avons montré à quel point l'exercice de la sexualité en prison de femmes pouvait impliquer la violation d'interdits et partant des processus de transgression. Les conduites sexuelles au parloir, classiquement étudiées par les auteurs des études engagées, constituent l'une de ces transgressions. Nous avons vu à cet endroit que diverses conditions devaient être réunies pour permettre leur réalisation : une structure en boxes individuels, des agents de surveillance entretenant un rapport missionnaire à leur travail et des détenues inscrites dans une détention *passage* envisageant de transgresser le règlement. Dans

¹ « (Et au Luxembourg [où la surveillance est mixte] tu faisais attention à comment tu t'habillais et tout ?) Non, ça reste des surveillants. Peut-être que j'avais moins cette carapace mais me faire coquette pour des surveillants, ça va pas non ! Moi je me faisais jolie ouais, mais envers les détenus hommes, pas envers les matons. » [Nathalie, détenue, 25 ans, 3ème incarcération, 5 ans].

² Selon Philippe Combessie l'emprisonnement est en fait si biographiquement marquant que la détention provisoire produit des effets comparables à une peine ferme (à l'inverse d'un sursis) [Combessie, 2003].

³ Philippe Combessie met ainsi en avant une logique sacrificielle de l'enfermement pour les justiciables « ni-ni » : ni suffisamment dangereux pour que la prison serve à les isoler, ni suffisamment désaffiliés pour que la prison leur apporte une assistance sanitaire et sociale dont ils ne bénéficiaient pas à l'extérieur [Combessie, 2003 et 2004]

cette perspective, les pratiques sexuelles au parloir des femmes détenues ne sont certes pas exceptionnelles mais restent donc inhabituelles.

Deux autres formes de sexualité sont davantage encore contraintes et soumises au contrôle institutionnel : les relations intimes entre une femme détenue et un homme détenu d'une part, et les relations intimes entre une femme détenue et un(e) professionnel(e) ou un(e) intervenant(e) extérieur(e) d'autre part. Dans le premier cas, il est apparu que tout était mis en œuvre au sein de l'institution carcérale pour que les femmes et les hommes détenus ne puissent entrer en contact, l'ensemble des dispositifs prévus à cet effet visant à empêcher l'exercice de toute activité sexuelle potentielle. De nombreuses détenues craignent elles-mêmes ces rencontres car elles entretiennent un rapport douloureux aux hommes prenant racine dans leur parcours biographique. La perspective de la mise en place d'une mixité dans le cadre d'activités communes suscite beaucoup de réticences, surveillantes et détenues partageant les représentations stéréotypées associées à la sexualité des personnes incarcérées, construisant le manque et la frustration comme une conséquence inévitable de l'emprisonnement.

Mais une autre forme de mixité pose problème. Nous avons vu qu'il existait une forte suspicion vis-à-vis des relations des professionnels et des intervenants extérieurs masculins avec les femmes détenues, les gradés étant les seuls hommes à pouvoir entretenir avec elles des relations personnalisées au regard de leur rôle paternaliste. Pour les autres, tout signe de familiarité est immédiatement interprété comme l'indice d'une relation intime, la peur des relations entre personnes de sexe différent étant poussée à son paroxysme [Rostaing, 1990]. Les contraintes propres au fonctionnement de la détention compliquent le développement de ce type de relations mais ne peuvent les empêcher. Celles-ci surviennent dans le cadre d'un rapport de forte proximité entre les deux parties mais restent difficilement identifiables en raison des efforts des protagonistes pour les maintenir dans la clandestinité, notamment par crainte des conséquences que leur découverte pourrait entraîner. Parce qu'elles représentent la transgression d'un interdit suprême eu égard à l'impossible lien de réciprocité entre les deux parties, ces relations peuvent être qualifiées d'inceste carcéral.

Ces trois situations renvoient bien à une forme clandestine de sexualité, les acteurs étant contraints de vivre leurs pratiques sexuelles dans les interstices de l'arsenal coercitif déployé pour les endiguer. Un examen approfondi de ces situations nous a permis de constater que le contrôle ne s'exerçait pas seulement sur la population féminine incarcérée puisqu'il s'appliquait également aux conjoints, aux professionnels et aux intervenants extérieurs. Il serait néanmoins réducteur de s'en tenir à une analyse de la sexualité circonscrite à l'angle de la transgression ;

nous allons voir maintenant qu'en prison de femmes s'observe une autre forme de sexualité non plus clandestine bien que tout aussi discrète, la sexualité invisible.

PARTIE 2 : UNE SEXUALITE INVISIBLE

Si la sexualité clandestine est celle à laquelle tout-un-chacun pense intuitivement lorsqu'il est question de conduites sexuelles en prison, il existe une autre forme de sexualité particulièrement discrète elle aussi, non pas cette fois car elle suppose une transgression des règles mais parce qu'elle est soumise à une norme d'invisibilisation. Cette norme n'est pas propre au milieu carcéral mais est directement importée du dehors. Il est important de rappeler ici que les établissements pénitentiaires ne fonctionnent pas à huis clos. D'une part la population pénale n'est pas statique –comme en atteste le fort *turn-over* en maison d'arrêt– et les personnes détenues, si tant est qu'il est besoin de le rappeler, étaient des citoyens libres avant d'être incarcérés. A quelques exceptions près ils recouvreront leur liberté, le dispositif des permissions de sortir les amenant à renouer progressivement avec la vie à l'extérieur. Les visites au parloir, le courrier et les UVF assurent pendant la détention cette connexion avec l'extérieur. D'autre part les professionnels et les intervenants extérieurs vivent en-dehors des murs et leur constant va-et-vient assure un double mouvement d'importation et d'exportation des systèmes de pratiques, de représentations et de normes vers et depuis la prison.

La prégnance de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle en milieu carcéral est manifeste de la porosité des murs, dans la mesure où elle apparaît comme un produit d'importation. Avec le processus de civilisation des mœurs ayant conduit à la relégation des dispositions et des manifestations de désir dans les enclaves de l'intimité [Elias, 1973], « l'invisibilité de la sexualité physique [...] a été portée à un très haut degré d'élaboration dans la construction de l'intimité et de l'intériorité contemporaines » [Bozon, 1999 : 21]. Certes la sexualité constitue aujourd'hui bel et bien une problématique de l'ordre du public, mais uniquement au travers de quelques uns de ses aspects. L'apparition du sida dans les années quatre-vingt et les études qui ont alors été initiées ont légitimé une certaine visibilité de l'objet sexualité, mais elles ont contribué en même temps à ce que celui-ci soit réduit à une dimension purement comportementale [Loyola, 1999]. L'intérêt politique demeure essentiellement confiné à une approche médicalisée centrée autour des notions de risques, de prévention et plus généralement de santé, excluant du même coup la question du plaisir [Hekma, 1997]. La visibilité politique de l'objet sexualité est donc éminemment élective ; et dans la sphère scientifique, rares sont les travaux qui envisagent l'imbrication des actes physiques et de leurs significations [Bozon, 1999]. Quant à la vie quotidienne publique, la sexualité ne s'y donne à voir que sous certaines formes concourant à la légitimer, tel l'humour, l'esthétisation ou la

prévention. L'activité sexuelle proprement dite doit rester cantonnée à la sphère privée, seul espace légitime de sa manifestation, l'article de loi relatif à l'exhibitionnisme¹ en constituant le meilleur indice. En dépit de leur caractère hors-normes, des pratiques comme l'échangisme ou même le *dogging*² ne dérogent pas à ces prescriptions puisqu'elles sont soustraites au regard des non-participants, quand bien même elles se déroulent collectivement et/ou dans des lieux publics.

La norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle constitue un puissant principe organisateur de l'activité sexuelle des femmes détenues. Sa relégation dans la sphère privée prend néanmoins des formes particulières au regard de la spécificité du contexte où elle s'exerce, la coupure entre l'espace privé et l'espace public n'ayant rien d'évident ni de naturel [Théry, 1993]. En prison de femmes, trois espaces-temps sont reconnus comme privés pour/par les détenues, tendant ainsi à y légitimer l'exercice d'une activité sexuelle : la cellule, les UVF et les permissions de sortir. Il en découle une double assertion : la sexualité *peut* certes exister en prison mais elle ne *doit* pas se donner à voir en-dehors de ces espaces-temps. On attend donc des détenues qu'elles cachent leurs pratiques sexuelles, qu'elles les enveloppent « d'ombre et de mystère » pour reprendre la terminologie durkheimienne [Durkheim, 1975], et c'est à cette condition seulement qu'elles sont tolérées³. Corollaire de cet impératif, il existe un point limite tacite d'acceptation des conduites à caractère sexuel, au-delà duquel on considère qu'elles deviennent répréhensibles. Les contraintes carcérales ne jouent pas un rôle foncièrement inhibiteur comme dans les formes de sexualité clandestine mais elles constituent un facteur clé à ne pas occulter dans l'examen de la sexualité invisible, en ce que leur existence a une forte incidence sur la façon dont celle-ci se pratique. Qu'avant l'incarcération la sexualité des détenues ait été active ou mise entre parenthèses, source de plaisir ou de douleur, associée au partage ou à la contrainte, elle subit en prison des bouleversements, et soulève de fait de nombreux questionnements pour leurs auteures. La sexualité invisible est donc une sexualité intrinsèquement évolutive, les transformations dans la sphère sexuelle étant étroitement corrélées aux changements survenant dans les rapports sociaux de sexe, en particulier au sein du couple.

Diverses situations témoignent de changements dans la continuité de la situation précarcérale. Dans le cadre des visites au parloir tout d'abord, nous verrons que l'absence d'activité sexuelle avec le conjoint relève d'un durcissement de l'autocontrôle exercé par les

¹ Selon l'article 222-32 du Code Pénal : « L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende ».

² Le *dogging* est une activité sexuelle qui se déroule en plein air ou dans une voiture, et qui implique la présence d'individus voyeurs et exhibitionnistes, les premiers observant l'activité sexuelle des seconds (et les rejoignant parfois).

³ On mesure là toute la différence avec les pratiques sexuelles clandestines qui, nous l'avons souligné, ne sont en aucun cas considérées comme tolérables, en dépit du fait qu'elles n'entraînent pas automatiquement de prise de sanction.

détenues sur leurs conduites sexuelles, et que son exercice nécessite la transformation des scripts sexuels existants. Le courrier apparaîtra ensuite comme le moyen privilégié par les détenues pour repenser leur couple et pour remettre en question leurs rapports sociaux de sexe avec leur conjoint. En permettant aux personnes détenues d'expérimenter ou de renouer avec une forme de vie familiale, les visites dans les UVF participent également d'une évolution des relations conjugales, mais nous remarquerons que cela induit une invisibilisation de la dimension sexuelle du dispositif. Enfin la question du désir sexuel hors des murs met en lumière les transformations survenues dans la sexualité des détenues au cours de leur incarcération. Dans une seconde partie, nous nous intéresserons aux nouvelles relations intimes des détenues. L'incarcération représente en effet pour certaines femmes l'occasion de s'engager dans une relation avec un nouveau partenaire, qu'il s'agisse d'une personne extérieure au milieu carcéral ou d'une personne détenue, homme ou femme. La survenue de cet évènement peut alors se trouver à l'origine d'un profond bouleversement du système de pratiques et de représentations associées au couple et à la sexualité.

I. Des changements dans la continuité de la situation précarcérale

Evoquer avec les professionnels et les intervenants extérieurs des transformations relevant d'une forme de sexualité invisible s'est avéré compliqué, dans la mesure où non seulement ces transformations concernaient des pratiques que leurs auteurs tentaient de dissimuler, mais surtout parce que l'énonciation même de ces pratiques s'avérait inconciliable avec le sentiment d'illégitimité éprouvé à rapporter l'activité sexuelle d'autrui. Rappelons que des soixante-treize personnes rencontrées, indépendamment de leur statut, de leur âge, de leur sexe ou de l'ancienneté de leur fréquentation des établissements pénitentiaires, pas une n'a manqué de souligner les difficultés qu'elle aurait à m'aider dans mon étude en dépit de sa bonne volonté. Outre les raisons illégitimantes avancées dans l'introduction, l'incroyable récurrence de cette objection rend compte du confinement de l'activité sexuelle dans la vie privée : elle est une affaire personnelle dont la déprivatisation, même discursive, est associée à un acte transgressif au regard de l'intériorisation profonde de la norme d'invisibilisation.

L'attitude des responsables d'associations venant en aide aux familles des personnes détenues est ici paroxystique puisque je fus confrontée à une quinzaine de refus, pour le motif qu'ils voyaient comme une intrusion le fait de solliciter les familles sur un tel sujet. De la même

manière, la circonspection des professionnels à l'endroit de l'activité sexuelle des détenues renseigne sur l'inconvenance qu'il y a à relater des pratiques dont on a été témoin alors qu'on n'aurait pas dû y assister en raison de leur caractère privé. Certes mes interlocuteurs se montrèrent prolixes vis-à-vis de leurs propres pratiques et représentations, mais je dus néanmoins prendre garde à formuler mes questions de manière à ce que leurs réponses n'impliquent pas une violation manifeste de la norme d'invisibilisation. Par exemple je compris bien vite que demander sans ambages aux surveillantes si les détenues se masturbaient en cellule amenaient des réponses très succinctes, tandis que leur demander si elles avaient surpris *malgré elles* d'éventuelles pratiques masturbatoires les conduisait à développer des situations anecdotiques et à évoquer d'elles-mêmes la question des sex toys. La problématique du voyeurisme en prison de femmes dépasse donc la situation particulière des agents de surveillance au parloir puisqu'elle concerne aussi l'ensemble des professionnels fréquentant les espaces de la détention.

Un autre aspect témoigne de la prégnance de la norme d'invisibilisation en prison de femmes. Les professionnels et les intervenants extérieurs rencontrés déclarèrent n'aborder qu'à titre exceptionnel avec les détenues le sujet de leur activité sexuelle¹ : ils ne leur demandaient jamais si elles éprouvaient un manque ou du désir, comment s'étaient déroulés leurs rapports sexuels avec leur conjoint(e) dans les UVF ou pendant les permissions de sortir, ou encore si elles angoissaient à l'idée de renouer à la sortie avec une activité sexuelle après une longue période d'abstinence². Si la majorité des hommes s'astreignait de toute façon à des conversations superficielles avec les détenues pour ne pas éveiller les soupçons, on peut faire le même constat, plus étonnant, s'agissant de leurs collègues féminines. Même les psychologues et les psychiatres estimaient qu'il aurait été déplacé de questionner leurs patientes à ce sujet dans le cadre des entretiens thérapeutiques³. Ils n'étaient pas opposés à l'idée d'en parler mais attendaient que les détenues en prennent l'initiative.

Il existe en fait pour l'ensemble des professionnels une segmentation de la question de la sexualité qui autorise certains discours et en interdit d'autres, le récit de la vie sexuelle proprement dite et l'énonciation des représentations qui y sont attachées appartenant à cette deuxième catégorie. Tel que le soulignent Alexis Ferrand et Lise Mounier, la légitimité de ce

¹ Nous verrons dans le dernier chapitre que la prévention des conduites à risque et celle des pressions sexuelles légitime en revanche la tenue de discussions à caractère sexuel à l'initiative des professionnels. Il convient de bien faire la distinction entre les différents sujets de discussion relatifs à la question de la sexualité, l'activité sexuelle proprement dite étant quant à elle strictement assignée à la sphère privée.

² Même les visiteurs de prison, qui construisaient au fil des années des relations profondes avec les détenues, déclaraient que le sujet de la sexualité leur semblait déplacé dans le cadre des discussions et qu'il ne leur serait jamais venu à l'idée de l'aborder.

³ A l'exception des détenues impliquées dans des infractions à caractère sexuel comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

type de discussion dépend du caractère privé du lien unissant les interlocuteurs, qui doit être peu contraint par des rôles sociaux institutionnalisés pour permettre son énonciation [Ferrand, Mounier, 1993]. Or, à l'exception des relations fortement personnalisées, les rapports entre les professionnels et les personnes détenues demeurent contraints. La réserve manifestée par l'ensemble des professionnels ne renvoie donc pas à une gêne propre au sujet –car ils auraient alors refusé formellement d'en discuter avec moi– mais bien au souci de ne pas empiéter sur la vie privée d'autrui. Cette perspective amène à relativiser l'assertion courante selon laquelle la prison serait caractérisée par un déni de l'intimité érigé en culture, et qu'il existerait un dispositif carcéral destiné à tout savoir et à détruire toute velléité d'intimité de la part des personnes détenues [Bessin, Lechien, 2002]. Bien au contraire, il est apparu que l'ensemble des professionnels de la détention féminine s'efforçait conjointement de maintenir l'activité sexuelle des détenues dans les enclaves de l'intimité. Les processus d'autocontrôle qui en résultent s'observent avec une acuité particulière dans le cas des visites au parloir.

Je veux pas d'emblée me permettre...Si vous voulez, leur sexualité c'est presque...leur intimité ultime. Elles en ont plus beaucoup, donc je trouve que c'est un peu délicat de franchir ce dernier seuil quoi. C'est vraiment à elles et c'est vraiment la seule intimité qu'il leur reste. [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

Elles en parlent pas trop. Non, guère. Mais on va pas à la pêche non plus, c'est un sujet tellement intime...Nous on est ouverts, on leur demande qu'est-ce qui va pas, et si elles viennent pas nous en parler on va pas à la pêche non plus. [Violette, psychiatre, 46 ans, 6 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Ah non non, non puis moi je demande pas trop. C'est leur vie. Non c'est leur vie privée, moi je rentre pas dans l'intimité comme ça et je crois pas qu'elles le racontent à des collègues féminines, je suis pas certain. Elles gardent ça pour elles et c'est normal ! [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

1. L'activité sexuelle au parloir au prisme des orientations intimes et de la pudeur

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que l'activité sexuelle au parloir était soumise à une forte proscription, son exercice imposant aux détenues de transgresser le règlement. Certaines situations laissent néanmoins à penser que la question de la prohibition trouve ses limites pour comprendre l'absence d'activité sexuelle au parloir. On remarque par exemple que de nombreuses détenues refusaient d'y avoir des pratiques sexuelles, bien qu'elles aient pour habitude de contourner régulièrement le règlement et que leurs visites se déroulaient dans des

boxes individuels, surveillés de surcroît par des surveillantes missionnaires. Comment interpréter ce refus ?

Si les sociologues engagés se réclament de la logique compréhensive, celle-ci ne semble pourtant pas réussir à prévenir les dérives misérabilistes propres à l'étude de la question de la sexualité en milieu carcéral¹. Ces auteurs donnent en effet l'impression de faire de la frustration sexuelle un postulat, au lieu de l'appréhender comme une hypothèse à soumettre à l'investigation empirique. Rappelons pourtant que la théorie sociologique ne préexiste jamais à la recherche au regard du précepte inductif au fondement de la discipline [Demazière, Dubar, 1997]. Or, en rupture avec le principe même de la logique compréhensive qui vise à comprendre le monde des acteurs de l'intérieur, on impose d'emblée dans ces travaux une certaine représentation de la situation et on présente comme une évidence l'idée que les personnes détenues souhaiteraient la mise en place de parloirs intimes permettant l'exercice d'une activité sexuelle conjugale. Mais la sociologie n'est-elle pas justement par excellence la science déconstruisant le caractère « naturel » des choses ? Comment prétendre faire la science des présupposés sans d'abord travailler à faire la science de ses propres présupposés ? [Lenoir, 1993]. Dans la lignée de ce que recommande Gilles Chantraine –que les sociologues de la prison redoublent de vigilance critique vis-à-vis de leurs propres présupposés et des principes de justice sociale à partir desquels ils adoptent leur posture critique [Chantraine, 2004c]– il m'a donc semblé fondamental d'interroger cette évidence en demandant aux détenues *elles-mêmes* ce qu'elles en pensaient et ce qu'elles souhaiteraient qu'il soit entrepris.

Lorsque des personnes ignorent réciproquement leurs opinions, un processus de tâtonnement s'engage par lequel chacun dévoile petit-à-petit ses idées à son interlocuteur : « il attend que son partenaire lui démontre qu'il ne court aucun danger à agir ainsi, et une fois rassuré, il peut sans crainte en dire un petit peu plus » [Goffman, 1973 : 183]. Or, même s'il demeure une situation discursive artificiellement construite, l'entretien n'en obéit pas moins aux règles de l'interaction quotidienne. Les personnes détenues, comme n'importe quel autre interlocuteur, sont très attentifs aux signes lui montrant qu'il peut exprimer toute opinion et relater toute pratique. Si le chercheur articule d'emblée la discussion autour du thème de la privation, il paraît fort probable que les informations obtenues iront en ce sens, *a fortiori* quand l'entretien ne s'inscrit pas dans le cadre d'un suivi longitudinal propice à un réel dévoilement². Ce risque est de plus redoublé par le fait qu'il ne suffit pas que le chercheur exprime une attitude

¹ Nina Califano fait ainsi remarquer qu'en matière de littérature sur la sexualité carcérale, il est question « de révolte, de souffrance, d'attente, d'autonomie et de violences » [Califano, 2012 : 10].

² Le premier entretien réalisé avec les détenues donnait souvent lieu à un discours revendicatif qui s'estompait en général dès la deuxième rencontre, ce qui amène d'ailleurs à s'interroger sur les présupposés des personnes incarcérées vis-à-vis des chercheurs, vraisemblablement perçus de prime abord comme des militants.

positive pour annuler la censure sociale et subjective [Giami, 2000]. Aborder des sujets à caractère sexuel expose en effet toujours les réponses à des jugements de valeur [Firdion, 1993], les moyennes statistiques¹ et les représentations collectives de la sexualité jouant *de facto* le rôle de normes auquel le lecteur va comparer ses propres pratiques [Béjin, Pollak, 1977].

Ce biais est particulièrement présent dans la passation de questionnaire où, plus encore que dans l'entretien, l'aiguillage des données tel qu'on le constate dans certaines études est parfois saillant, à la fois en amont dans la formulation des questions, mais également en aval dans les modalités de réponses proposées². Plus problématique encore, la suspicion d'un mensonge inconscient de la part de personnes qui se dissimuleraient à elles-mêmes la vérité lorsque leur discours ne conforte pas l'opinion du chercheur³, cette défiance venant remettre en question le principe même de la logique compréhensive. L'abandon des prénotions semble donc, sur le terrain de la sexualité en prison peut-être plus encore qu'ailleurs, une condition *sine qua non* de la recherche sociologique tant son oubli, s'il s'avère certes confortable pour la conscience morale, enferme le chercheur dans une perspective appauvrissante pouvant le conduire à occulter une partie de la réalité étudiée. Le but de mon propos n'est pas de récuser les résultats des études engagées mais d'en pointer les faiblesses méthodologiques et le parti-pris de leurs auteurs, qui en viennent à faire douter de la finesse des analyses présentées.

Afin d'éviter de tels écueils, commençons par examiner les considérations générales des femmes détenues à propos de la sexualité. Pour cela nous nous appuyerons sur le concept d'orientations intimes élaboré par Michel Bozon, qu'il définit comme des « configurations distinctes, en nombre limité, qui associent de manière stable des pratiques de la sexualité et des représentations de soi. Ces orientations intimes constituent de véritables cadres mentaux qui délimitent l'exercice de la sexualité, définissent le sens qui lui est donné et indiquent le rôle que la sexualité joue dans la construction de soi » [Bozon, 2001b : 13]. L'auteur ajoute qu'elles sont au fondement de classements sexuels ne se réduisant pas aux classements sociaux habituels (groupes d'âge, classes sociales...) même si elles peuvent leur être liées, et qu'elles prennent leur source dans des processus biographiques, donc dans des expériences vécues. Par voie de conséquence elles ne peuvent être considérées ni comme des choix personnels libres ni comme

¹ Selon Maryse Jaspard la quantification de la vie sexuelle pourrait instituer de nouvelles règles puisque la production de statistiques risque d'édifier en normes la loi du plus grand nombre. Il y a donc danger que la démarche scientifique d'observation des faits quotidiens intimes devienne normalisatrice [Jaspard, 2005].

² Par exemple dans le questionnaire d'Arnaud Gaillard à destination des personnes détenues on trouve la question : « Qu'est-ce qui perturbe le plus votre sexualité ? », ce qui sous-entend d'emblée que la sexualité est forcément perturbée, et aucune modalité de réponse « Ma sexualité n'est pas perturbée » n'est proposée [Gaillard, 2008].

³ « Les individus reconnaissent difficilement leurs insatisfactions, *a fortiori* sexuelles. Beaucoup de détenu(e)s nient toute frustration sexuelle [...] Nous détectons certes, dans le discours qui entoure le désir et la frustration, beaucoup de mensonges, qui servent en particulier à préserver l'image de soi » [Ricordeau, 2005 : 217].

de simples déterminations transmises, ce qui invite à s'intéresser aux usages que les individus font de leur sexualité, à la cohérence et au sens qu'ils confèrent à leurs pratiques [Bozon, 2001b].

La grande majorité des détenues rencontrées était inscrite dans le modèle de la sexualité conjugale, qui renvoie à une activité sexuelle intégralement inscrite dans le couple et subordonnée aux sentiments qui la traversent : « L'échange sexuel est au service d'une construction conjugale ou sentimentale qui l'englobe et la contient » [*Ibid.* : 22]. On remarque que les femmes en question avaient d'ailleurs fréquemment recours à une utilisation indifférenciée des termes « amour » et « sexualité » dans leur discours. Socialement préparées à vivre la sexualité comme une expérience intime [Bourdieu, 1998], leur activité sexuelle se vivait uniquement dans les lieux de l'entre-soi conjugal et devait être tenue secrète, son dévoilement étant perçu comme une trahison perpétrée à l'égard du couple et des valeurs qui sous-tendent sa construction [Bozon, 2001b]. On comprend alors à quel point les caractéristiques contraignantes du parloir (ponctualité, exigüité, temps limité, proximité avec d'autres personnes, surveillance, etc.) apparaissaient pour ces détenues comme inconciliables avec une quelconque activité sexuelle, en ce qu'elles s'accompagnaient du sentiment de sacrifier leurs représentations à un plaisir physique ayant de fait perdu tout son sens. Le critère fondamental d'intimité étant absent du contexte, ces détenues refusaient d'envisager l'idée d'une quelconque activité sexuelle au parloir et durcissaient le contrôle de leurs conduites en signifiant à leur conjoint les nouvelles limites qu'elles lui imposaient, certaines repoussant par exemple ses baisers ou ses caresses alors qu'elles les acceptaient à l'extérieur en public.

Autre point important, celui d'une représentation de l'acte sexuel comme résumé de l'union dans sa totalité [Guichard-Claudic, 1999]. L'activité sexuelle au parloir étant nécessairement rapide et furtive en raison des contraintes liées à son exercice, elle était alors associée à la représentation d'un lien conjugal superficiel, exempt des sentiments profonds auxquels était *a contrario* associé un « véritable » acte sexuel, c'est-à-dire spontané, désiré par les deux partenaires et ni limité ni contraint dans la durée ou les pratiques. Nous voyons qu'en sus des contraintes et de la crainte des sanctions, l'absence d'activité sexuelle au parloir renvoie également et surtout à l'exercice d'un autocontrôle prenant sa source dans les représentations personnelles des détenues vis-à-vis de la sexualité. Comme le souligne Daniel Welzer-Lang, il importe donc de dépasser une vision naïve de la vie sociale occultant le fait que le respect de la règle pourrait n'être qu'une modalité d'attitude parmi d'autres, et non pas la seule déterminante [Welzer-Lang, 1997].

Moi j'ai eu du sexe avec un minimum de sentiments ; sans c'est pas possible pour moi.
Même dans mes aventures y avait toujours quelque chose, je trouvais la personne belle,

intelligente, attachante, enfin quelque chose qui faisait que ça pouvait se faire. [...] (*Et au parloir ?*) J'aurais pas pu, j'aurais eu l'impression d'être une chienne, de faire comme les animaux. Tu te vois faire ça devant tout le monde ? Même si t'as faim, l'intimité...[Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2^{ème} incarcération, 17 ans]

Moi non non non ! Si un gardien...Comme y a cette table au milieu, comment on ferait ? Niveau technique c'est pas possible. Je ferais pas ça à la sauvette, je suis pas une accro du sexe. Comme j'ai une petite peine, autant attendre et faire ça bien. Là y a pas de porte ! [Justine, détenue, 32 ans, divorcée, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 mois]

D'être prise dans ses bras, qu'il me rassure, l'entendre me dire « Je t'aime, tu vas y arriver », je trouve ça plus fort que le cul. Non j'aurais pas pu, il faut un minimum d'intimité et le minimum est pas présent. T'imagines t'es là avec ton mec, t'as envie de t'envoyer en l'air pour un court instant de bonheur et d'amour, et y en a un qui passe ! Ça casse tout. [Serena, détenue, 33 ans, 1 enfant, 4^{ème} incarcération, 4 ans]

Y a des filles qui arrivaient avec leur mari, qui faisaient l'acte sexuel entier. Moi ça me choque, je me dis « Je pourrais pas ! ». J'aurais l'envie coupée tout de suite. J'ai pas du tout envie ; y a pas d'intimité quand même ! C'est très petit, c'est rapide. Et toujours attendre que la surveillante passe...Moi je...Non je pourrais pas. Moi j'appelle faire ça comme un lapin. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1^{ère} incarcération, 9 mois]

Plus inhibiteur encore que le modèle de la sexualité conjugale, un rapport indifférent ou négatif à la sexualité endiguait toute perspective d'avoir une activité sexuelle au parloir. Plusieurs détenues ont en effet exprimé leur indifférence à l'égard de la sexualité, l'activité sexuelle conjugale étant appréhendée comme un sous-produit de la relation affective. Ce désintérêt s'inscrivait plus généralement dans un contexte de perte de contrôle de leur corps renvoyant à une addiction à divers produits psychoactifs. Débutant dès l'adolescence et s'étendant sur plusieurs années, le « temps long » de la dépendance [Boumaza, 2008] se caractérisait par une chute du désir sexuel, la recherche du plaisir passant alors par la consommation des substances dont elles dépendaient. Ces femmes avaient ainsi connu de longues périodes de misère sexuelle¹ entrecoupées d'une activité sexuelle discontinuée combinant des manifestations cliniques de douleurs au cours des rapports avec des sentiments de lassitude, d'ennui et d'insatisfaction [Giami, 2002].

Mais surtout une part importante des détenues déclarait avoir subi une domination sexuelle répétée dans le cadre de relations conjugales détériorées, qui leur avait donné le sentiment d'être réduites à l'état de biens de consommation [Collin, 2003]. La grande fréquence de l'activité sexuelle exigée par les partenaires, le harcèlement en cas de refus et la violence des actes sexuels, avaient eu pour conséquence que ces femmes en étaient venues à considérer la sexualité comme

¹ Selon Alain Giami la misère sexuelle est définie principalement comme l'absence ou la faiblesse de vie sexuelle non reproductive [Giami, 2002]

un service domestique auquel elles ne pouvaient se soustraire¹ [Welzer-Lang, 1991]. Auparavant inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale, ces expériences malheureuses au cours de leur biographie sexuelle les avaient progressivement conduites à se trouver dans une forme de « dés-orientation intime » caractérisée par une activité sexuelle vécue comme une obligation, une aspiration à la misère sexuelle –du moins transitoire– et des sentiments de douleur et de dégoût à l'égard de la sexualité. Remarquons qu'il s'agissait là de femmes de tout âge, de toute origine culturelle et de toute appartenance religieuse, leur seule caractéristique commune étant leur appartenance aux groupes populaires. On le voit, ces détenues étaient loin en tous les cas de partager les représentations contemporaines faisant de la sexualité le fondement, le symbole, le langage et la condition du maintien du couple [Jaspard, 2005 ; Bozon, 2002b ; Loyola, Paicheler, 2003].

Mais fallait pas que je dorme, il me disait : « Tu peux pas rester éveillée ? », je suis pas une machine ! C'était tout le temps putain, toujours ! Je disais : « Doucement, c'est un plaisir, c'est pas... ». C'était : cio et je dors ; avec lui pas de préliminaires. Des fois je faisais semblant, pour pas qu'il se vexe. [...] Des fois je disais non et il criait à mort : « Tu dormiras pas tant qu'on l'aura pas fait ! ». Je le faisais pour être tranquille sinon je dormais pas, il enlevait les couettes. Puis y a le dégoût à force...[...] Par contre lui il avait le droit de se taper toutes les meufs qu'il voulait. Devant moi. Il les ramenait à la maison : « Prépare-lui un café ». C'était des gamines de quinze-seize ans, vous savez, des jeunes de maintenant. Je leur disais « Bonne chance ! ». J'entendais quand ils le faisaient, je mettais la musique, je pleurais. [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 6 mois]

Moi je dis qu'on peut s'en passer. La sexualité je peux mettre ça de côté dans ma vie. Mais un homme je sais pas. Le père de ma petite il était trop porté là-dessus, quand je disais non il était dans une rage folle. Alors pour que y ait de l'apaisement dans le couple, je disais oui. Des fois c'était jusqu'à trois fois par jour. J'avais toujours le dégoût. [Zina, détenue, 39 ans, en couple, 2 enfants, 1^{ère} incarcération, 3 mois]

Il m'utilisait comme objet et non comme individu. Il était violent au moment des rapports sexuels, il m'appelait maman et il partait au travail avec ma petite culotte. Il me demandait de faire des partouzes avec des couples d'amis qui étaient zoophiles et y avait des films porno sur la télé toute la journée. C'était le sexe à profusion. Un de ses frères me faisait des propositions et Guillaume me disait d'accepter. Guillaume il a toujours été comme ça. Mais moi j'étais tellement ignorante...[Clothilde, détenue, 32 ans, 2 enfants, 2^{ème} incarcération, 10 mois et demi]

De manière générale, la question des abus sexuels est très présente dans le parcours biographique des détenues rencontrées puisque la majorité déclarait avoir subi au moins une fois

¹ La recherche québécoise dirigée par Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin sur les violences conjugales montre que 68,5% des femmes de l'enquête avaient eu des rapports sexuels pour « acheter la paix » [Cantin, Rinfret-Raynor, 1994a]. Cette situation concerne en particulier les musulmanes qui doivent répondre aux demandes sexuelles de leur mari [Mossuz-Lavau, 2002a].

une agression de ce type au cours de leur existence¹, caractéristique que l'on retrouve d'ailleurs dans les études menées outre-manche : « It's generally recognized that whereas sexual abuse does not commonly result in a 'life of crime', women who are criminalized have an even higher rate of abuse in the lifetime than the female population at large »² [Faith, 1993 : 150]. Pour beaucoup de femmes, les abus avaient débuté durant l'enfance ou l'adolescence et s'étaient perpétrés à l'âge adulte³. Cumulant les deux formes de violences sexuelles, celle exercée de manière répétitive par des agresseurs familiaux et celle plus anonyme et ponctuelle exercée par des inconnus [Jaspard *et al.*, 2003], elles avaient été alors amenées à appréhender précocement la sexualité comme une expérience douloureuse, son apprentissage étant ramené à une somme d'agressions où des hommes s'étaient attribués le droit de disposer de leur corps comme d'un objet [Jean, 1994]. Plutôt que de les pousser à porter plainte, la répétition des agressions sexuelles au cours de la vie avait conduit à intensifier leurs sentiments de honte et de culpabilité, *a fortiori* lorsque la dénonciation des abus durant leur enfance avait été suspectée de mensonge par les personnes auxquelles elles s'en étaient ouvertes, notamment leurs parents. On constate d'ailleurs qu'à l'âge adulte, aucune n'indiquait avoir eu recours à des associations de soutien et à des numéros d'appel⁴.

Les violences sexuelles subies par les détenues définissent ainsi un itinéraire sexuel biographique d'où le plaisir est absent ou envisagé comme étant spécifiquement masculin, la sexualité étant inévitablement associée à l'idée de danger [Mossuz-Lavau, 2002a]. A l'instar des femmes en situation de précarité auxquelles s'est intéressée Janine Mossuz-Lavau, mes interlocutrices mentionnaient connaître des blocages sexuels avec leur conjoint actuel⁵, ce qui les confinait dans leur « dés-orientation intime » : « La domination masculine, battue en brèche dans certains groupes sociaux, exerce encore des effets importants dans les milieux les plus défavorisés où nombre de femmes cumulent des attributs de soumission qui ne leur permettent pas de connaître une sexualité épanouie, autonome, fonctionnant en termes de désir/plaisir, ou encore de diversité des partenaires [Mossuz-Lavau, 2003 : 114].

¹ Selon l'enquête menée par Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, 11% des femmes interrogées avaient subi au moins une forme de violence sexuelle au cours de leur vie (5,4% un attouchement forcé à l'exclusion des pelotages, 5,7% une tentative de rapport forcé et 2,7% un rapport forcé [Jaspard *et al.*, 2003].

² « Il est généralement admis que si les abus sexuels ne débouchent pas automatiquement sur une 'existence criminelle', les femmes impliquées dans des crimes ont un taux plus élevé d'abus dans l'histoire que la population féminine en général » (traduction par Myriam Joël-Lauf)

³ Selon l'enquête menée par Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, plus de la moitié des femmes agressées sexuellement l'avaient été avant l'âge de dix-huit ans. Plus les femmes agressées étaient jeunes lors de leur première agression, plus les agressions se sont répétées : 53% de celles forcées à leur premier rapport sexuel ont subi par la suite d'autres agressions sexuelles [Jaspard *et al.*, 2003].

⁴ Selon l'enquête menée par Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, seules 8% des femmes agressées sexuellement ont eu recours aux associations de soutien ou aux numéros d'appel [Jaspard *et al.*, 2003]

⁵ Selon l'enquête menée par Maryse Jaspard et l'équipe ENVEFF, suite à une agression sexuelle deux tiers des femmes font état d'une perturbation durable de leur vie sexuelle [Jaspard *et al.*, 2003]

Les déclarations des détenues au sujet des abus sexuels subis amènent d'ailleurs à s'interroger sur le rôle joué par le sexe de l'enquêteur dans la situation d'entretien : se seraient-elles ainsi confiées –certaines pour la première fois de leur vie¹– à un homme ? « As others researchers have noted, particularly with regard to gender, the existence of perceived commonalities between respondents and researchers can have a significant role to play in determining the extent to which trust develops within the interview »² [Donovan, Heaphy, Weeks, 1998: 456]. Dans ce qui nous intéresse ici, je pense que notre communauté de sexe joua un rôle important, dans la mesure où le rapport de confiance et d'appropriation [Jean, 1994] nécessaire à de telles confidences³ aurait probablement été difficile à instaurer dans le cas où j'eusse été un homme⁴, un enquêteur masculin étant tenu d'emblée comme l'auteur possible des violences énoncées [Jaspard *et al.*, 2003].

L'appréhension de ce sujet délicat pose également en exergue la question des règles déontologiques présidant à la passation d'un entretien sociologique : jusqu'où aller pour inciter les personnes à développer leurs réponses ? Certaines détenues évoquèrent en effet leurs agressions sexuelles en des termes circonstanciés, les chercheuses de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France faisant remarquer que le vocabulaire disponible, tant dans le domaine de la sexualité que dans celui des violences, trouve vite ses limites dans une obscénité ou un langage médical, qui en disent long sur les représentations sociales en la matière [Ibid.]. Au-delà de l'impression désagréable d'extorquer la parole, sentiment communément ressenti par les sociologues quel que soit leur objet d'étude, le spectacle de la douleur de ces femmes⁵ a parfois constitué un frein à mes relances par le malaise, voire la honte, que j'éprouvais alors à les questionner à ce sujet.

¹ Les chercheuses de l'équipe ENVEFF soulignent d'ailleurs que la moitié des femmes victimes d'agressions sexuelles au cours de leur vie n'en avaient jamais parlé à quiconque avant leur étude [Jaspard *et al.*, 2003].

² « Tel que d'autres chercheurs l'ont remarqué, en particulier en ce qui concerne le genre, l'existence de points communs perceptibles entre les enquêtés et les enquêteurs peut jouer un rôle important dans le développement de la relation de confiance dans le cadre de l'entretien » (traduction par Myriam Joël-Lauf)

³ Selon les chercheuses de l'équipe ENVEFF, d'autres facteurs jouent également un rôle important dans la prise de parole sur des thèmes douloureux : « les modalités de l'enquête par téléphone, notamment la garantie de l'anonymat, la distanciation et la neutralité de l'enquêtrice, ont favorisé la parole et les femmes ont ainsi accepté de répondre à des questions touchant à leur vie intime » [Jaspard *et al.*, 2003 : 301].

⁴ Cet aspect a quelquefois été explicité par les détenues elles-mêmes ; ce qui conduit à remettre en question les recommandations de Georges Devereux au sujet du sexe de l'enquêteur dans le cadre d'enquêtes portant sur la sexualité : « Il semble probable que la meilleure information sur la sexualité féminine puisse être obtenue par des ethnologues du sexe masculin et vice-versa » [Devereux, 1980 : 160]. Comme le font remarquer *a contrario* Alexis Ferrand et Lise Mounier, « Si les confidents sont très souvent des confidentes, c'est à la fois parce que les femmes se choisissent elles-mêmes et parce qu'elles apprécient fort peu de se confier à un homme » [Ferrand, Mounier, 1993 : 1468].

⁵ Les détenues avaient souvent les larmes qui leur montaient aux yeux en relatant les événements, leur voix s'étranglait et l'une d'entre elles martela même nerveusement la table en se balançant tout le temps que dura le récit de son viol.

Y a eu un moment donné où j'avais du mal à le faire, comme j'ai eu un problème étant petite. Y a des moments dans ma vie où ça a ressurgi. Je me suis fait...(Elle marque un blanc) à plusieurs reprises. Y avait tout ce côté corps à corps que j'avais du mal. [...]. C'est après lui [son père] que j'en avais car j'avais dit que ces deux-là m'avaient attachée et sur le coup il m'a pas crue. Je me suis fait ravoir, enfin attouchée, à Boissy St Léger dans le RER A. J'ai rien dit. [...] Mon mari il sait par quoi je suis passée, en détails. C'est pour ça que quand j'ai des moments de blocage, il laisse faire. En fait quand ça arrive, j'ai l'impression de plus pouvoir rien faire. [Solène, détenue, 33 ans, mariée, 4 enfants, 1^{ère} incarcération, 2 mois]

Le sexe en lui-même...(Elle lève les yeux au ciel) Ca fait plusieurs années. J'ai toujours eu honte de ce qu'on m'a fait. J'ai toujours voulu faire la fille forte, balèze et le fait qu'on ait réussi à me soumettre...Ca a été de deux à sept ans, la première fellation à trois ans. [...] j'ai une barrière avec mon propre corps. Il a été sali étant gamine. [Nathalie, détenue, 25 ans, 3^{ème} incarcération, 5 ans]

(Et vous avez déjà eu du plaisir?) Du plaisir ? Non jamais, c'était toujours de la violence. Il voulait que je fasse l'amour, après que je suce son sexe et je voulais pas. Ca me dégoûtait. Jamais jamais de plaisir. [...] Y a des moments quand je voulais pas faire l'amour il me forçait : « Si ça va pas, je t'attache ». (Elle soupire) Tout le malheur, je l'ai dit...C'était que ça, des viols. Je lui demandais à des moments d'être gentil : « Sois doux, sois gentil, les femmes elles aiment bien avoir des petits câlins ». Il me prenait très violemment. [Maryline, détenue, 47 ans, divorcée, 3 enfants, 1^{ère} incarcération, 3 ans]

Les mecs, j'aime pas. Depuis le 30 septembre 2001. Je me suis fait violer, il me guettait. [...] Je voulais pas le dire, ça allait tuer mes parents. Du 1er au 30 je fais un décompte. Il a bousillé toute ma vie. Je voulais rester vierge jusqu'au mariage. [...] (Elle parle de son ex) Des fois j'avais envie mais je pouvais pas alors il me tannait la gueule. Y a quand même des fois où j'ai un blocage. Des fois j'ai une envie mais je mouille pas. [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 4 mois et demi]

En contrepoint de l'approche misérabiliste, il est apparu que les caractéristiques contraignantes des visites au parloir pouvaient paradoxalement avoir comme effet que certaines femmes violentées sexuellement s'affirmaient en tant que sujet sexuel et ne se considéraient plus comme un objet passif du désir de leur conjoint. Parce que la ligne de partage entre la sexualité consentie et forcée est floue [Loyola, Paicheler, 2003], leur situation à l'extérieur ne leur avait pas toujours permis d'identifier comme telles les violences sexuelles conjugales¹ et elles s'étaient astreintes à une activité sexuelle dont elles auraient préféré s'abstenir. En revanche, les contraintes inhérentes aux visites au parloir, en particulier collectif, se révélaient favorables à ce qu'elles imposent leur volonté en matière d'activité sexuelle.

¹ Ainsi plusieurs de mes interlocutrices n'avaient jamais été agressées sexuellement par leur conjoint à proprement parler mais déclaraient avoir subi de sa part un harcèlement sexuel ininterrompu qui les avait poussées à céder par lassitude (il les empêchait par exemple de dormir, refusait de leur adresser la parole ou encore leur imposait le visionnage de films pornographiques). Ce problème d'identification des violences sexuelles conjugales a également concerné la sphère judiciaire pendant une longue période : comme le souligne Michaëlle Jean, les tribunaux ont mis le temps avant d'accepter l'idée qu'une femme puisse poursuivre son conjoint pour viol en raison de la difficulté de voir le consentement quand la sexualité occupe dans le couple l'espace sacré d'un rituel intime [Jean, 1994].

Si elles ne prenaient pas pour autant de la distance avec l'idéologie du don du corps par amour et le stéréotype du désir irréprensible de l'homme [Jaspard *et al.*, 2003], la présence d'un regard extérieur (qu'il soit celui des surveillant(e)s, de leurs codétenues ou des autres visiteurs) les amenait à signifier catégoriquement leur refus à leur conjoint ; d'une part car la gêne qu'elles éprouvaient était plus forte que le désir de lui faire plaisir, et d'autre part car en dépit de leur crainte de le contrarier, elles se sentaient soutenues dans leur décision par la présence rassurante des autres acteurs, notamment les agents de surveillance¹, au cas où la situation dégènerait². Les comportements sexuels disent à leur façon les rapports de genre entre partenaires [Bozon, 1998a] et si certaines femmes se déclaraient peinées d'agir ainsi, leur refus attestait néanmoins d'une prise de contrôle, même timide, sur leur corps.

Mais déjà je suis bloquée d'avance, c'est pas pour le faire ici. Déjà l'autre zigotto il me disait : « Tu viendras en petite jupe ». [...] Quand il est venu me voir au parloir, je l'embrassais. On s'embrassait mais sans plus, c'était plus pour lui faire plaisir. Je lui ai dit qu'il faudra qu'il soit patient. Me toucher, il a essayé déjà. Il a pas touché longtemps, je voulais pas. C'était juste la cuisse. Déjà on se roulait un palot c'était déjà pas mal, j'avais fait un gros effort ! [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1^{ère} incarcération, 2 ans]

L'autre jour il a voulu me toucher, je lui ai dit : « Fais gaffe, y a la surveillante ! ». Il voulait toucher mes gougouttes. Ca fera déjà trois mois que je suis là, pour un homme quand même...J'ai repoussé, je lui ai dit : « Tu l'auras quand je serai rentrée à la maison ». Ca m'a gênée de le repousser : c'est mon mari, c'est pas un étranger...Mais comme y a pas de rideaux...En individuel, ah ben oui ! S'il avait eu envie de moi...[Patricia, détenue, 36 ans, 3 enfants, divorcée, mariée, 1^{ère} incarcération, 1 mois]

La première fois il m'a attrapée dans ses bras, je lui ai dit : « Descends-moi ». On se serait crus dans un film, c'était complètement ça ! On va pas se monter non plus les uns sur les autres. Je lui ai dit : « Doucement, y a du monde autour ». Il m'a demandé : « Tu me passeras ton derrière ? », j'ai dit : « C'est pas des choses qu'on commande ». [Marie-Claire, détenue, 28 ans, en couple, 2^{ème} incarcération, 7 mois]

On se fait un bisou mais pas longtemps. Des petits smacks. Après au bout de six mois et demi il aurait essayé dans un truc individuel, il aurait pas attendu que je dise oui ou non, il aurait dit : « S'il te plaît, on est tout seuls ». [...] C'était hors de question qu'il glisse sa main. Il regardait mes seins, Mme R.. lui a dit : « C'est bon, vous avez trouvé ce que vous cherchez ? ». Il me caressait un petit peu, il me pelotait le cul alors je lui ai dit : « Arrête ! ». [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 4 mois et demi]

Outre le modèle de la sexualité conjugale et la « dés-orientation intime » qui rassemblaient la quasi totalité des détenues rencontrées, le modèle du désir individuel concernait

¹ Plusieurs détenues mentionnèrent avoir été témoins de leur intervention dans des situations où le conjoint s'était montré violent avec sa partenaire.

² On constate donc que le regard des autres acteurs constitue pour ces détenues à la fois un motif et un facteur d'imposition de leur refus, puisque c'est à la fois ce qui les pousse à refuser en même temps que c'est ce qui leur permet d'imposer ce refus.

quelques femmes pour qui « le surgissement régulier du désir, accompagnée de la conquête (réelle ou fantasmée) de l'objet désiré, est une des conditions du maintien de l'identité intime » [Bozon, 2001b : 18]. Concomitamment aux caractéristiques architecturales du lieu de visite et à leur attitude face au règlement, ce type d'orientation intime rendait envisageable la perspective d'une activité sexuelle au parloir¹. Le plaisir retiré était souvent décrit par les détenues comme minime, mais parce que cette orientation intime est tournée vers l'individu lui-même, l'activation périodique de la disposition à désirer/être désiré primait sur le plaisir et la satisfaction [*Ibid.*]. Plus qu'un moyen d'obtenir du plaisir, les pratiques sexuelles au parloir étaient donc surtout tenues par les détenues comme l'administration symbolique d'une preuve de leur capacité de séduction et de la force du lien conjugal les unissant à leur partenaire [Mossuz Lavau, 2002], lien évalué à l'aune de son désir. L'idée que la réassurance personnelle s'effectue dans le corps à partir de la manifestation périodique du désir chez l'autre [Bozon, 2001b] permet également d'expliquer pourquoi les actes sexuels observables au parloir étaient surtout pratiqués « sur » le partenaire (fellation et masturbation principalement) plutôt qu'orientés vers la satisfaction de leur propre désir². L'explication consistant à avancer que ces femmes satisfont leur partenaire par peur de se faire tromper trouve ses limites dans le fait que cette crainte était fortement exprimée par l'ensemble des détenues, mais que celles inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale déclaraient *de toute façon* refuser toute activité sexuelle au parloir, leur orientation intime ayant une action surdéterminante par rapport aux autres facteurs.

Il convient cependant de souligner le dynamisme des situations : au cours de leur incarcération, des femmes inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale s'étaient progressivement essayées à une activité sexuelle au parloir, non pas en raison du surgissement d'un désir de plus en plus impérieux, mais parce qu'il s'était produit une carcéralisation de leurs scripts sexuels. Le recours au concept de script sexuel, élaboré par John Gagnon et William Simon et pouvant être défini comme « un schème cognitif structuré [...] sans lequel les acteurs ne pourraient pas reconnaître le caractère potentiellement sexuel de la situation » [Gagnon, 1999 : 73], s'avère particulièrement fécond pour comprendre ces changements d'attitude. En plaçant au

¹ Néanmoins au-delà de la perspective d'avoir une activité sexuelle conjugale au parloir, encore fallait-il que de telles entrevues puissent avoir lieu. Or les membres du personnel pénitentiaire et les intervenants extérieurs appartenant à des associations d'aide aux familles soulignaient justement la rareté des parloirs des femmes détenues avec leurs conjoints : ces derniers étaient parfois incarcérés dans un autre établissement, ils ne pouvaient et/ou ne souhaitaient pas se déplacer pour rendre visite à leur compagne, la situation conjugale du couple n'était pas clairement définie, le conjoint s'était vu refuser un permis de visite car il était aussi la victime dans l'affaire ayant conduit à l'incarcération de la femme, etc...

² Cet aspect a été souligné par l'ensemble des surveillantes rencontrées : « En plus en général quand on chope c'est plutôt la nana qui fait, c'est jamais un mec qui a la main dans la culotte, c'est plutôt l'inverse. » [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

cœur de la réflexion l'interaction qui existe entre un individu et son contexte, les auteurs mettent en avant la nécessité de prendre en compte la part des éléments non-sexuels qui jouent dans la réalisation d'actes sexuels [Gagnon, 1999]. Nous nous attachons depuis le début de l'exposé à montrer à quel point la question de la sexualité au parloir renvoie à plusieurs aspects non-sexuels (l'architecture et le rapport au règlement) et ne saurait être appréhendée comme un isolat. Les expériences sexuelles des femmes incarcérées, à l'instar de n'importe quel autre individu, découlent de trois processus en jeu tout au long de leur vie : l'intériorisation des modes de fonctionnement des institutions, les apprentissages sociaux résultant de l'inculcation de normes, de règles et d'interdit, et l'imprégnation par des récits impliquant des séquences d'événements [Bozon, Giami, 1999]. Les pratiques sexuelles novatrices au parloir sont donc à appréhender comme une élaboration progressive dans le cadre d'un cheminement biographique [Bozon, 2002b], au cours duquel « l'espace parloir » va être plus ou moins rapidement intégré à un scénario adapté aux impératifs du nouveau contexte.

John Gagnon souligne que « si les modifications peuvent être minimales lorsque l'ajustement est bon entre les attentes de la culture et les impératifs des circonstances, dans d'autres cas, des degrés divers d'improvisation peuvent être requis. Dans des circonstances totalement inédites, il nous appartient de composer le script au fur et à mesure ; néanmoins même cette invention ne se fait pas à partir de rien, puisqu'elle utilise toujours les matériaux disponibles de scripts existants » [Gagnon, 1999 : 77]. Or les modalités pour le moins contraignantes des visites, l'indispensable connaissance du mode de fonctionnement du parloir et les facteurs inhibants que peuvent représenter l'inscription dans le modèle de la sexualité conjugale ou le rapport au règlement, rendent souvent nécessaire un certain laps de temps pour que les scénarios puissent se modifier et donc se carcéraliser. Ce qui est interprété comme la manifestation d'une pulsion sexuelle devenue irrépressible à force d'être contenue renvoie donc plutôt à un processus d'apprentissage, de reconnaissance, de négociation et d'improvisation [Bozon, Giami, 1999] construisant au fil du temps le parloir comme un *possible* lieu sexuel.

La transformation dans le temps par traitement d'informations et par prise de décisions des comportements sexuels des détenues au parloir invite donc à parler d'*adaptation*, au sens d'un moteur d'activité au travers duquel l'individu cherche à développer une relation de pertinence à son environnement immédiat afin de préserver une certaine cohérence et stabilité [Taché, 2003]. Pour autant qu'elle se produise, cette adaptation restait néanmoins articulée à l'exigence du respect de l'intimité. Plusieurs auteurs ont montré que la notion d'intimité n'a en réalité pas de surface ostensible dans le temps et dans l'espace, mais qu'elle existe dans un

processus relationnel : elle est un effet, celui que provoque le regard des autres¹ [Jeudy, 2007 ; Thalineau, 2002]. C'est pourquoi, afin de se réapproprier au parloir le sentiment d'intimité qui caractérisait leurs scénarios sexuels précarcéraux, les détenues tentaient de contrôler autant que possible le regard et les mouvements de circulation [Cardon, 2002].

Avant de poursuivre sur la question de l'intimité, ouvrons une petite parenthèse sur le cas particulier d'Emma, dont le rapide examen montre à la marge à quel point l'analyse ne saurait faire l'économie du système précarcéral de représentations et de pratiques sexuelles des détenues. Emma était une jeune femme dont la vie sexuelle avant l'incarcération était très active et diversifiée ; elle pratiquait notamment le multipartenariat et réalisait des films pornographiques amateurs. Interrogée sur la question de la sexualité au parloir avec son conjoint, elle exprima la crainte de devoir faire face non pas au regard extérieur comme toutes les autres détenues, mais à l'absence d'accessoires, et notamment de certains vêtements comme les bas ou les jupes. Cette déclaration quelque peu surprenante et apparemment anodine au premier abord s'avère particulièrement éclairante. Elle permet de mettre en lumière le fait que le problème du regard extérieur ne constitue pas en soi une donnée contraignante spécifique à la situation du parloir expliquant *de facto* l'absence de pratiques sexuelles, mais qu'il est construit comme tel par les détenues car il préexiste à cette situation dans leurs représentations. Le sens de la causalité s'en trouve donc inversé : ce n'est pas parce qu'existe un regard extérieur qu'il n'y a pas de pratiques sexuelles au parloir, mais c'est parce que ce regard est construit comme inhibiteur –entre autres raisons– qu'il n'y a pas de pratiques sexuelles. Cette précision peut sembler vétilleuse mais elle permet de décentrer l'analyse du rôle surdéterminant que l'on fait jouer aux contraintes carcérales vers les représentations des acteurs eux-mêmes ; et nous verrons par la suite que cela s'avère décisif dans l'étude de l'activité sexuelle des détenues dans d'autres espaces de la prison comme les Unités de vie familiales (UVF).

Je sais pas si on a droit aux jupes, aux bas...C'était fondamental pour nous. Les accessoires on va dire. Pour moi c'est fondamental. Je sais pas comment je vais pouvoir faire abstraction. C'est pas le regard, y en a déjà eu avant, un certain exhibitionnisme dans les clubs et les tournages. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et demi]

Fermons la parenthèse et reprenons l'exposé sur la question de l'intimité. Le regard extérieur exerçait une force inhibitrice différente selon les personnes dont il provenait. Quand le regard d'un agent pénitentiaire constituait avant tout pour les détenues une menace pour leur

¹ « Cela revient à dire [...] que l'intimité est un construit social qui s'élabore en fonction de la place attribuée au regard d'autrui et de la possibilité objective de le contrôler. » [Thalineau, 2002 : 42]

propre pudeur ou celle de leur conjoint(e), celui des pairs et de leur famille –en particulier des parents ou des grands-parents– risquait de compromettre le respect réciproque sous-tendant la relation entre détenues et d’influer négativement sur la réputation personnelle construite au sein de la détention. Le partage du même espace de visite par les couples et les enfants, co-présence improbable [Deschamps, Gaissad, 2007], suscitait les réactions les plus vives. Foncièrement rédhibitoire, le regard des enfants se trouvait à l’origine de l’application d’une stricte prohibition des conduites à caractère sexuel. Non seulement les détenues avortaient leur activité sexuelle en leur présence, mais elles intervenaient elles-mêmes si elles estimaient que les comportements de leurs pairs menaçaient leur intégrité en les exposant à des actes auxquels ils n’auraient pas dû assister du fait de leur âge. Ces interventions étaient d’autant plus virulentes lorsqu’elles concernaient des femmes homosexuelles, la pression environnante contraignant ces détenues et leur compagne à des comportements exempts de tout geste équivoque, baisers y compris.

De leur côté les surveillantes faisaient également preuve de la plus grande sévérité dans le cas de la présence d’enfants, puisqu’elles intervenaient immédiatement dès le moindre attouchement. Nous reviendrons en détail ultérieurement sur la force du partage des représentations associées à la maternité entre détenues et surveillantes, mais il convient déjà de souligner leur coopération au cours des visites au parloir pour préserver les enfants de la vision de conduites à caractère sexuel.

Une fois j’ai tourné le dos, la deuxième fois j’ai dit : « Le surveillant ferme les yeux, mais faites ça quand y a pas des enfants. On est des adultes, on peut comprendre mais les enfants ils regardent ». C’était un jeune couple, moi je comprends bien les bisous, certains attouchements, mais là c’était un mercredi et y avait des enfants, mon père jouait avec une petite fille qui regardait. Cette fois-là, même le surveillant était intervenu : « Le mercredi c’est le jour des enfants. Je veux pas que ça dépasse l’entendement ». Y en avait plusieurs qui faisaient ça, deux-trois autres. Je condamne pas ça mais là c’était indécent car les enfants se promenaient. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

La dernière fois des gens se touchaient et ma fille regardait. La femme avait mis des gros blousons pour s’asseoir sur son mari. C’est terrible, vous en êtes rendue à aller demander à la détenue : « S’il-te-plaît, ma petite elle regarde ». J’ai eu des réponses « Vous avez pas qu’à regarder ! ». Ou sinon vous allez demander à la surveillante. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

Mais après moi je vois rien et tant que y a pas de gamins dans le parloir ; parce que je te dis, nous c’est toujours le problème que le parloir il est unique et tout le monde ensemble. Maintenant si y a des gamins dans le parloir s’ils commencent à trop déborder, je leur fais signe : « Y a des enfants », tu vois. Alors je peux comprendre qu’ils soient un peu en état de manque de se voir, de se toucher, mais comme je leur dis : « Enfin...Regardez y a des gosses quoi ! ». Là je dis non. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

La notion de pudeur –qui sous-tend inéluctablement les discours sur la sexualité féminine [Jaspard, Schiltz, 2003]– constitue un élément central du discours des acteurs carcéraux à propos de la sexualité au parloir, et en particulier celui des agents pénitentiaires. Elle joue en effet un rôle fondamental dans leurs représentations, non seulement dans l’appréciation de leur propre situation en tant que professionnels (nous avons vu plus haut qu’ils dénoncent la position de voyeur qui leur est imposée) mais également en considération de celle de la population incarcérée féminine : celle-ci a un *devoir* de pudeur. L’idée prégnante d’un contrôle de la sexualité à la charge des femmes [Théry, 1999] a pour conséquence qu’il existe en prison de femmes une pression diffuse s’exerçant sur l’activité sexuelle des détenues au parloir : lors de leurs interventions, les agents incitent non seulement les détenues à respecter autrui, mais également à se respecter elles-mêmes eu égard au devoir de pudeur qui leur incombe¹. Autrement dit, puisqu’à l’extérieur les femmes doivent être du côté du contrôle et de la retenue [Loyola, Paicheler, 2003], on attend des détenues qu’elles fassent montre au parloir d’une qualité considérée comme naturellement féminine [Bozon, 2002b]. La notion de pudeur sous-tend ainsi l’ensemble des attentes et des prescriptions des agents pénitentiaires, le règlement n’étant finalement invoqué qu’en dernière instance. En ce qui concerne la sexualité au parloir en prison de femmes, le dispositif légal supplée donc l’action clé de dispositifs internes reposant sur l’autocontrôle –qu’ils soient initiés par les détenues elles-mêmes ou par les agents pénitentiaires– lorsque ceux-ci échouent à assurer l’endiguement spontané de l’activité sexuelle.

Les réactions des acteurs carcéraux à l’évocation des parloirs intimes éclairent le rôle central joué par la pudeur, la perspective de la mise en place de telles structures dans les établissements pénitentiaires français cristallisant les représentations vis-à-vis de cette notion érigée en devoir mais aussi en droit. Les parloirs intimes existent dans de nombreux pays (Espagne, Brésil, Mexique, Danemark, etc.), parfois depuis des décennies [Ricordeau, 2005]. Ils permettent aux personnes détenues d’avoir une activité sexuelle avec leur conjoint(e) au cours d’une courte visite se déroulant dans un parloir aménagé comme une chambre. Si pour les femmes incarcérées qui avaient déjà eu des pratiques sexuelles au parloir ou qui envisageaient cette éventualité l’idée semblait séduisante, notamment car elle était associée à un meilleur contrôle du regard et à l’exclusion de la présence inhibitrice des enfants, la majorité des détenues ne se montrait pas vraiment enthousiaste. Certaines parvenaient à concevoir le dispositif d’un point de vue abstrait pour leurs pairs, mais déclaraient qu’elles-mêmes n’auraient jamais

¹ Cet aspect est quelquefois présent de manière explicite dans les discours : « Tous les quinze jours, y a une détenue tous les quinze jours elle avait un rapport sexuel. C’est...comment je dirais...c’est des estimes de soi très très très basses. » [Alexandre, responsable d’un QF, 37 ans, 13 ans d’ancienneté pénitentiaire]

d'activité sexuelle dans un tel espace au regard d'une violation de la pudeur considérée comme inévitable¹.

(Et les parloirs intimes t'en penses quoi ?) Y a pas d'intimité. Puis c'est pas respectueux, c'est rien ! Y a pas de respect de la femme ou même de l'homme, des gens, c'est limite : « Vous vous mettez dans la pièce et vous faites l'amour ». Y a pas de sensualité, y a rien ! [Cécile, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

(Elle roule des yeux, l'air horrifié) Oh non c'est pas possible ! Seigneur ! Rien qu'après, t'es fouillée... Ah rien que d'en parler ça me dégoûte ! Attends il est où ton plaisir ? *(Elle est scandalisée)* Mais moi jamais un truc comme ça j'irais ! T'imagines, tu rentres, le surveillant il sait ce que tu vas faire ! La honte ! Mon Dieu mon Dieu ! Moi ça m'effleurerait même pas l'esprit. [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1^{ère} incarcération, 2 ans et demi]

Je pense que ça devrait être arrangé, une fois par mois une heure d'intimité et les gens apportent leurs draps, je trouve ça super important. Pour la personne qui arrive derrière, ou même pour débarrasser, c'est dégueu, la femme de ménage ou autre. Et faire un état des lieux en entrant et en sortant. Et après qu'on ait une demi-heure de parler normal. Une heure d'amour et une demi-heure pour discuter, parce que tu peux pas parler et faire l'amour, j'm'imaginer même pas : « Alors chéri, t'es passé à l'agence de location ? ». *(Rires)* [Serena, détenue, 33 ans, 1 enfant, 4ème incarcération, 4 ans]

Ils devraient même faire des chambres de baise. Moi j'aurais pas pu, pour moi-même. Je suis une femme, la préparation tout ça, y a plus de séduction, de choses... En sexualité je suis vraiment intime, il faut que je sois sûre de mon intimité, que y ait un cadre intime, pas de voyeurisme. La relation charnelle serait différente que dans les écrits, on peut être frustré et là on s'épanouirait. On est toutes des coincées du cul au final en taule. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

De l'avis des agents pénitentiaires, la mise en place de parloirs intimes n'assainirait pas la situation actuelle car elle constituerait une atteinte formelle au droit inaliénable des individus au respect de leur pudeur. « Dégradants », « humiliants », « sordides », les termes employés condamnaient fermement ces structures qui institutionnaliseraient une situation jugée avilissante pour tous. Certains ne manqueront pas de souligner le caractère paradoxal, voire hypocrite, de ces discours : puisque la sexualité au parloir existe déjà clandestinement, pourquoi ne pas faire en sorte de l'organiser dans des conditions favorisant davantage le respect de la pudeur ? Ce type d'arguments se retrouvait notamment chez les acteurs périphériques à la détention, très largement favorables à la mise en place de ces structures. A l'inverse, on remarque que plus les acteurs avaient une expérience personnelle des visites au parloir, plus ils s'opposaient à cette idée.

Cette divergence d'appréciation s'explique par la variation du degré d'ancrage empirique des représentations afférentes à la question de la sexualité au parloir. Les acteurs périphériques

¹ Cela explique qu'on puisse retrouver dans un même entretien l'énonciation du refus catégorique d'avoir des pratiques sexuelles au parloir et l'idée qu'un local de visite intime devrait absolument être aménagé pour les couples.

l'envisageaient en effet de manière très théorique, la sexualité étant appréhendée de façon abstraite comme en témoigne l'utilisation récurrente du terme de « droit » dans les discours des intervenants extérieurs et des magistrats. Dans un contexte où l'épanouissement sexuel est devenu un droit inscrit dans le champ de la santé [Giarni, 2002] et où l'on considère que l'inactivité sexuelle met en danger la stabilité de la construction conjugale [Bozon, 2002b], les soignants mobilisaient une conception hygiéniste de la sexualité en déplorant les conséquences physiques et psychologiques occasionnées par une privation sexuelle de longue durée ; et les travailleurs sociaux soulignaient quant à eux les dommages difficilement réversibles dans le maintien des liens conjugaux. Articulé autour de ces trois notions phares de « droit », de « santé » et de « couple », l'exercice de la sexualité dans les parloirs intimes apparaît donc dégagé de ses modalités pratiques d'exercice : les détenus devraient avoir accès à cet aspect indispensable au bien-être et à l'équilibre personnel et conjugal. L'obligation contemporaine diffuse et implicite selon laquelle on ne doit jamais en finir ni interrompre l'activité sexuelle au cours de la vie [Bozon, 2004] conduisait donc à ce que ces acteurs souhaitent une *resexualisation* de l'expérience carcérale, le temps passé en prison ne devant plus être caractérisé par la mise en suspension de l'activité sexuelle conjugale mais par la continuité de celle-ci.

Mais je pense que les parloirs intimes...Parce que tout le monde a droit à une sexualité, enfin je veux dire on a bien une définition de la santé comme quelqu'un qui peut satisfaire tous ses besoins, y compris ses besoins sexuels. Moi je pense que ce serait évident ! [Raphaëlle, 49 ans, sexologue, animatrice d'une activité de réflexion sur le corps depuis 12 ans]

Le rapport à la sexualité est très important et central dans la vie. Les laisser avoir une sexualité au parloir, ça permet d'évacuer les tensions. La sexualité c'est important et quand y en a pas les symptômes apparaissent. [...] C'est des êtres humains, ils ont droit d'avoir une sexualité ; quelqu'un qui est là depuis quinze ans, s'il peut pas s'envoyer en l'air au parloir merde ! [Léa, psychologue PEP, 25 ans, 7 mois d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

(Et vous seriez favorable à la mise en place de parloirs intimes ?) Absolument ! Absolument...Enfin je veux dire la sexualité c'est une chose à avoir, une sexualité ça me paraît être facteur d'équilibre. Et effectivement qu'une femme puisse avoir un parloir intime avec son mari et vice-versa, je trouve ça humainement...Enfin oui je trouve que c'est très important. [Léonore, psychologue, 50 ans, 13 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

(Vous seriez pour la création de parloirs intimes ?) Ah oui oui parce que du coup c'est pas comme ça qu'on travaille aussi à la réinsertion. Oui oui parce que je trouve que ça va dans le sens de...de poser en institutionnel ce qui existe déjà de toute façon dans les faits. Mais on se voile la face et du coup les choses se passent dans l'intimité la plus totale. Donc vaut mieux que les choses soient dites, bien faites. Voilà des choses où chacun en tous les cas peut faire ce qu'il a à faire. Enfin que tout le monde le sache et que ce soit autorisé en tous les cas. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Les agents pénitentiaires en revanche considéraient les parloirs intimes dans une perspective beaucoup plus pragmatique, leur familiarité avec la situation tendant à circonscrire leur réflexion à des considérations moins abstraites que celles des acteurs périphériques. Ils émettaient ainsi de fortes réserves fondées sur des considérations relatives au fonctionnement du dispositif, tel le changement de draps, le nettoyage, la nécessité de faire coïncider le désir avec le moment de la visite, la gestion du regard d'autrui à la sortie du parloir, etc. Ils évoquaient ensuite la difficulté d'estimer le temps minimum nécessaire à la réalisation de l'acte sexuel, au regard de l'intégration dans le scénario contemporain des rapports sexuels de phases préliminaires de plus en plus longues, perçues comme un jeu nécessaire et normal [Bozon, 1999]. Ils mentionnaient en outre le problème de la prostitution appelant à définir clairement les modalités d'accès au dispositif et évoquaient à cet endroit l'image de la maison close, signifiant par là leur refus de participer indirectement à des pratiques prostitutionnelles.

A ces différents arguments venait enfin s'adjoindre une réflexion sur la crainte de la survenue de grossesses chez les femmes détenues. Ce dernier aspect est couramment présenté comme le plus problématique pour l'AP, dans la mesure où il représente une indéniable preuve de disfonctionnement du dispositif de contrôle exercé sur l'activité sexuelle de la population incarcérée [Lhuilier, 2003 ; Gaillard, 2007]. Son évocation venait pourtant bien après les considérations énoncées plus haut, voire était absent de la plupart des discours recueillis. Comme nous le verrons dans le dernier chapitre, les représentations des agents pénitentiaires à propos des grossesses des femmes détenues s'inscrivent en fait dans un dispositif de normalisation dépassant la question de l'impératif sécuritaire.

Il faudrait des cabines...Pour nous ce serait pas marrant hein ! Si c'était mis en place ce serait pas facile à gérer pour nous, vous vous rendez compte vous ? De la surveillance, des bruits, et puis j'en sais rien moi ! On serait mal-à-l'aise je pense ; plus qu'eux, ça c'est sûr. Non ça moi je...C'est sûr que c'est une punition en plus mais bon. [...] Mais les parloirs intimes tous les jours rho...Ce serait malsain, ce serait pas...Qui autoriser qui avec qui ? On s'en sort plus ! [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

-Parce que faire ça en trois quarts d'heure là, entre deux planches comme on dit, c'est pas respectueux, c'est vraiment...C'est bestial un peu. Parce qu'en plus si on est en prison, la réinsertion c'est apprendre à respecter les autres aussi ; faire ça comme ça, je vois pas où il est le respect !

-Faut aussi se respecter soi-même.

-Faut aller dans le bon sens, si on leur dit : « Respectez-vous, respectez les autres et tout » et leur permettre de faire ça comme ça bêtement...

-J'aime bien le « bêtement » ! (*Rires*)

-Il faut faire ça quand même bien !

[Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans ; Rachel, 53 ans, surveillante depuis 18 ans]

Ben moi j'ai été très opposée aux parloirs intimes parce que ça réduisait le contact familial à une séance de baise, passez-moi l'expression. D'abord c'était dégradant pour le détenu, je

trouve extrêmement dégradant pour le détenu, extrêmement dégradant pour le personnel... Qui est-ce qui nettoie derrière, question très concrète : « Je vais ramasser les préservatifs », super... [...] Et ça pour moi c'est tellement dégradant, parce que non seulement pour moi le sexe n'est pas quelque chose de programmé, c'est-à-dire qu'on le fait parce qu'on en a envie et non pas parce que j'ai un créneau de deux heures alors faut le faire. Donc ça fait quelque chose que je ne peux pas concevoir à titre privé, et je peux encore moins le concevoir quand une administration l'impose à des administrés ! (*Sa voix s'étrangle*) Alors ça c'est... C'est quelque chose que... Mais tellement profondément ! Et les surveillants disaient : « Et ouais et après les parloirs ? Donc on va être derrière, qui c'est qui va ramasser les capotes etc. », enfin y avait des questions d'hygiène ; et donc ça heurtait profondément les personnels, ce que je peux entendre. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La question de l'exercice d'une activité sexuelle au parloir s'avère tout aussi intéressante que celle de son absence, les logiques des acteurs carcéraux témoignant de considérations déprises des seules contraintes imposées par le règlement. La question du courrier échangé entre les détenues et leur conjoint s'inscrit également dans des considérations relatives à l'intimité, ces écrits se trouvant en effet au cœur des transformations que connaissent les couples des détenues.

2. Le courrier, un moyen privilégié de faire évoluer les rapports sociaux de sexe entre conjoints

La question du courrier¹ en milieu carcéral évoque instantanément la politique de censure exercée à son encontre. Si depuis 1983 les personnes détenues ont le droit d'envoyer et de recevoir du courrier sans restriction relative aux personnes, à la longueur ou à la fréquence des lettres, le vaguemestre et le magistrat conservent en effet un droit de regard quant au contenu qui peut être soumis à la censure. Interrogées à ce propos, la plupart des détenues estimait ce contrôle abusif mais déclarait ne pas surveiller pour autant ce qu'elles écrivaient. A l'exception d'une femme ayant subi des censures au regard du contenu de ses lettres jugé obscène, le contrôle exercé sur les écrits à caractère sexuel apparaît pourtant comme étant le fait de leurs auteures. Après avoir affirmé spontanément ne pas s'autocensurer, les détenues précisaient en effet ne pas écrire librement à leur conjoint, non pas concernant l'expression de leurs sentiments mais par rapport à la formulation de phrases érotiques ou pornographiques.

Toutes évoquaient la stigmatisation que ce type d'écrits risquait de leur faire encourir, certaines mentionnant même l'idée d'un interdit formel bien que rien ne soit stipulé comme tel

¹ Il aurait été intéressant de s'intéresser également à la question du téléphone, mais la mise en place de cabines téléphoniques dans les maisons d'arrêt -qui représentaient six des sept établissements où je menai mon suivi longitudinal- s'est malheureusement produite trop tardivement pour que je puisse interroger les acteurs carcéraux à ce sujet.

dans le règlement¹. Cette crainte était d'autant plus présente lorsqu'elle était corrélée à un manque d'information au sujet du contrôle du courrier, à savoir lorsque les détenues pensaient que celui-ci était lu par les surveillantes² : leurs interactions quotidiennes les dissuadent alors de rédiger des écrits à caractère sexuel par peur d'être soumises à leur jugement. Une seule de mes interlocutrices déclara passer outre ce risque de stigmatisation, les autres préférant avoir recours à des allusions, souvent sur le mode humoristique, ou à des codes personnels élaborés avec leur conjoint. Parce qu'elles avaient conscience à la fois de la condamnation morale encourue en tant que femme et de la permissivité sociale accordée à l'expression du désir sexuel masculin [Ignasse, Welzer-Lang, 2003], elles signalaient en outre ne pas initier ce type de correspondance et se contenter de répondre aux incitations de leur conjoint. Les juges d'instruction rencontrés mentionnèrent pourtant que les femmes détenues étaient loin d'être les seules récipiendaires de ce type de courriers.

Le seul substitut ce sera l'écriture, de jouer là-dessus. On est très cérébraux et ça aide dans ces moments-là. Pouvoir écrire librement sur la sexualité c'est important, et c'est les seules censures qu'on a eues ! Les lettres sont pas arrivées à cause de ça : le magistrat a dit qu'on avait une sexualité assez libre, qu'on était pervers [...]. Je lui décrivais un phantasme très précisément avec les mots etc. Maintenant on essaie de bluffer, par exemple on recopie un extrait de littérature...On a certains codes, c'est pas évident mais ça marche parfois. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1ère incarcération, 1 an et demi]

Dans les lettres on a un code avec mon chéri, comme on n'a pas le droit de parler de cul. Tu sais comment c'est un twix ? Ça fait deux doigts...Donc je lui marque : « Nos soirées DVD-pizza-twix me manquent ». [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois et demi]

Dans le courrier on peut pas dire tout ce qu'on veut. Punaise sa lettre je l'ai relue deux fois : « Ça fait cinq ans que j'ai rien eu », clair et net ! Et moi tu crois quoi, c'est pareil ! Attends ça la fout mal, ça passe par le juge...Lui : « Tu me manques dans le grand lit. C'est pas grave si tu rouilles ». J'avais envie de sortir une connerie, genre : « Je vais t'offrir une poupée gonflable » mais je l'ai pas écrit : le lendemain je les vois les surveillantes, ça la fout mal ! [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

Mais les agents pénitentiaires condamnaient-ils réellement ces écrits comme le craignaient les détenues ? Il est apparu qu'ils estimaient en fait que les détenues avaient toute liberté d'entretenir une correspondance à caractère sexuel avec leur conjoint, le devoir de pudeur imposé dans la situation des visites au parloir ne s'appliquant pas au courrier. Cela ne les

¹ Tel que le fait remarquer Corinne Rostaing, « La complexité du système des règles et la population carcérale, souvent issue de milieux défavorisés et faiblement diplômée, ne favorisent pas la connaissance précise des règles, ni leur appropriation par la majorité des personnes incarcérées. » [Rostaing, 2007 : 590]

² C'est en effet le vaguemestre et le juge d'instruction (dans le cas des prévenues) qui contrôlent désormais le courrier.

empêchait pas de s'en amuser entre eux, mais ils considéraient que ces échanges relevaient de la vie privée des détenues. En dépit de ce discours libéral, on constate cependant l'édiction d'une limite tacite quant au contenu et à la fréquence de ce type d'écrits. L'envoi régulier de lettres comportant des mots très crus faisaient en effet l'objet d'un signalement, la conduite des détenues en question étant alors associée à un trouble psychologique exprimant leur incapacité à maîtriser leurs « pulsions » sexuelles (*a fortiori* quand s'ajoutait l'enjeu du procès). Dans la mesure où il n'existe en prison aucune règle interdisant les courriers à caractère sexuel, cela signifie que ces comportements ne constituent pas en eux-mêmes une violation formelle, mais qu'ils relèvent d'une déviance induite par la transgression de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle.

Ils étaient tous les deux détenus dans des établissements différents, ils s'envoyaient des courriers mais alors...Des scénarios de film X, enfin c'était une horreur et pfiou...Alors on lisait les courriers, le premier vous rigolez puis le deuxième c'est bon quoi ! Mais c'était quasiment tous les jours. Elle, elle lui envoyait des fantasmes comme ça par écrit mais c'était pfiou...Ce qui était dingue, c'est que tout ça c'était fait avant leur passage aux Assises et ça a été lu à la Cour d'Assise. Parce que nous on avait fait un petit rapport pour signaler ça, à tel point c'était fort, j'avais été la voir en détention en plus. C'était terrible ! Je lui ai dit : « Mais arrêtez ça, vous pouvez pas... » [...] Je comprends bien, l'histoire du fantasme ça peut être rigolo mais à ce point-là et juste avant le passage aux Assises ça me semblait un peu...déplacé. [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Le développement de ce type de correspondance dépendait à la fois du rapport à la détention des détenues et de la nature des liens précarcéraux les unissant à leur conjoint. Il était d'abord surtout le fait de femmes qui considéraient leur détention comme un *passage*, les détenues inscrites dans une détention *tournant* étant attentives à ne rien faire qui puisse nuire à leur image, et celles inscrites dans une détention *catastrophe* mettant entre parenthèse la question de leur vie sexuelle. D'autre part, les écrits à caractère sexuel constituaient le plus souvent une expérience sexuelle inédite pour les détenues, qui nécessitait un apprentissage de la mise en mots du désir éprouvé ou de la volonté de provoquer le désir. Il fallait donc non seulement que les liens conjugaux précarcéraux soient suffisamment intimes pour autoriser cette expression, mais également que les femmes se familiarisent avec cette forme d'activité sexuelle, ceci expliquant que ces courriers étaient généralement envoyés après un certain temps d'incarcération.

Il peut sembler surprenant d'envisager le courrier érotique et pornographique comme une activité sexuelle eu égard à son caractère décorporéisé. Néanmoins cette perspective s'avère féconde dans le cas d'une acception élargie de l'activité sexuelle dépassant le prérequis du contact corporel. L'activité sexuelle doit-elle nécessairement impliquer une dimension physique?

Le visionnage d'un film pornographique, la lecture d'un livre érotique ou l'écoute attentive des ébats de ses voisins, sans masturbation ni aucune autre implication personnelle qu'une attention visuelle et auditive, ne représentent-ils pas une forme d'activité sexuelle ? Il me semble qu'une acception étendue de l'activité sexuelle impliquant un processus de symbolisation du désir sexuel –qu'il soit éprouvé, subi ou suscité¹– participe de l'approche sociologique contemporaine qui tend à décentrer le traditionnel focus sur le coït vers d'autres pratiques. Une remarque s'impose cependant : considérer le courrier érotique et pornographique comme une activité sexuelle ne revient pas à en faire le substitut de pratiques physiques, les détenues concernées par ces écrits déclarant précisément refuser de toucher ou de se faire toucher par leurs conjoints au parloir, pour la pluralité de raisons concomitantes évoquées précédemment. La correspondance à caractère sexuel constitue donc bien une façon d'entretenir l'intimité sexuelle conjugale, indépendamment des autres moyens pouvant être mis en œuvre à cette même fin. Elle est l'expression même de la volonté de préserver ou de restaurer les liens privés entre conjoints [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

Dans les courriers, les allusions sexuelles étaient étroitement enchevêtrées avec des mots tendres et les détenues joignaient parfois en outre des dessins². Les illustrations sur les lettres et les enveloppes représentaient les symboles amoureux classiques tels des cœurs ou des silhouettes entrelacées, parfois réalisées par des codétenues réputées pour leur talent artistique. Il me paraît réducteur d'y voir la manifestation de relations immatures et infantiles, ces dessins témoignant d'une forme nouvelle d'expression des sentiments adaptée aux contraintes du contexte. Les échanges épistolaires avec le conjoint, parfois quotidiens, étaient en effet pour de nombreuses femmes un moyen inédit d'entretenir ou de développer leurs liens conjugaux, beaucoup n'étant pas rompues à la pratique de l'écriture. Si les conjoints incarcérés participaient activement, ceux qui vivaient à l'extérieur, non familiers de cette pratique traditionnellement attribuée aux femmes dans le cadre de la division sexuée des relations de parenté [Segalen, 2000], devaient s'astreindre à un effort tendant à réduire au fil du temps la fréquence des courriers échangés. Les détenues analphabètes se voyaient quant à elles dans l'obligation de solliciter l'aide de leur cocellulaire, ce qui induisait une forte gêne lorsqu'elles souhaitaient rédiger ou lire des lettres sentimentales³, et devenait carrément rédhibitoire lorsqu'il s'agissait de courriers à caractère sexuel. Cette

¹ On pensera à ce qu'un(e) conjoint(e) jaloux(se) peut interpréter un regard ou certains gestes comme signes d'un désir sexuel, alors même que son auteur(e) s'en défend. L'acception élargie de l'activité sexuelle implique donc un processus de symbolisation du désir dans une situation pouvant concerner soi-même comme autrui.

² Des détenues de tout âge ont déclaré dessiner pour leur conjoint, occupation à laquelle elles ne s'étaient souvent jamais livrées avant d'être incarcérées

³ Embarrassée de devoir faire appel à sa cocellulaire, l'une des détenues avait ainsi fini par mettre un terme à ce type de correspondance.

dépendance à l'égard d'un tiers en cas d'analphabétisme était également handicapante pour les conjoints non incarcérés, mais certains d'entre eux trouvaient apparemment des subterfuges comme l'écriture phonétique.

Néanmoins toutes les détenues rencontrées ne souhaitaient pas entretenir de correspondance avec leur conjoint. Ce refus renvoyait soit à leur volonté de couper les liens avec l'ensemble de leurs proches au regard de la honte qu'elles éprouvaient à être emprisonnées et partant du rejet du monde carcéral¹, soit à leur intention de prendre de la distance ou de quitter leur conjoint. Comme nous nous attacherons à le montrer tout au long de ce chapitre, l'incarcération représente pour de nombreuses femmes un moment clé de leur histoire conjugale, l'emprisonnement étant à l'origine d'une intense réflexion vis-à-vis de leur couple. Les différentes tentatives d'influence exercées par les autres acteurs de la détention –codétenues, surveillantes, gradés et psychologues notamment– les incitent en effet à s'interroger et à remettre en question leurs rapports avec leur conjoint. Dans cette perspective, la rupture qui survient dans certain cas ne peut être appréhendée comme le produit mécanique des contraintes carcérales.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'espace-temps carcéral permet d'abord à des femmes violentées de rompre avec leur partenaire, certaines présentant leur incarcération comme la première occasion véritable qu'elles avaient de se déprendre de son emprise et de lui signifier leur volonté de ne pas poursuivre la relation, voire de mener à bien les démarches administratives pour divorcer. Or le courrier apparaît comme le moyen privilégié par ces femmes pour faire connaître leur décision à leur partenaire dans la mesure où il n'implique aucun contact physique, certaines refusant d'ailleurs des visites au parloir par crainte d'une explication en face-à-face.

J'ai voulu divorcer, j'ai commencé à faire les démarches mais il me faisait suivre par ses copains. J'avais trop la trouille. C'est pas facile tous les jours ici, mais comparé à ma vie d'avant...Au moins je me fais plus battre, j'ai enfin pu divorcer. Dès que je suis arrivée en prison j'ai fait les démarches pour divorcer. Ça a été un de ces soulagements...Des fois je me demande comment j'ai pu supporter tout ça. Je suis tellement mieux maintenant. Je suis paisible. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

(Mais pourquoi vous aviez pas demandé le divorce avant ?) Comment voulez-vous, il avait dit qu'il me tuerait, qu'il allait me retrouver ! En 97, je suis passée devant le Juge pour la libération et j'en ai profité, j'ai dit : « Je veux divorcer ». Avant je pouvais pas. Il aurait été mauvais, il m'aurait tuée. Il a donné l'autorisation de divorcer, maintenant je suis tranquille, c'est marqué sur le livret. [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2^{ème} incarcération, 2 ans]

¹ Dans cette optique, certaines femmes refusaient également les visites au parloir, ne voulant pas imposer à leur conjoint et à leurs enfants la fréquentation d'un tel lieu et ne souhaitant pas qu'ils les y voient [Joël, 2007].

Dans le cas de ces femmes, la rupture survenait en général immédiatement après la mise en détention mais elle pouvait aussi résulter d'une longue réflexion initiée dans le cadre d'un processus d'*empowerment*. Au fil du temps, les détenues s'avisèrent en effet des tentatives de contrôle de leur partenaire sur leur existence, notamment lorsque celui-ci s'arrogeait un droit de regard sur leur correspondance avec leurs amis masculins¹. Plus généralement, elles en venaient à percevoir leur couple comme un frein au développement de leurs capacités d'autonomie et d'affirmation dont les professionnels s'étaient efforcés de leur faire prendre conscience, le conjoint étant dès lors considéré comme une gêne dans ce processus de développement personnel² [de Singly, 1996]. Il arrivait aussi que les femmes aboutissent à la conclusion que leur conjoint ne partageait pas leur vision du couple et de l'engagement. Ainsi, lorsque ses courriers et ses visites se raréfiaient, elles percevaient un déséquilibre de la logique structurante du don et du contre-don conjugal [Kaufmann, 1993] et remettaient alors en question l'authenticité et la profondeur des sentiments de leur conjoint à leur égard. L'absence prolongée de lettres était une grande source d'angoisse car elles craignaient que leur conjoint ne se soit désintéressé d'elles ou qu'il ait rencontré une autre femme, la fréquence de la correspondance tout autant que la réassurance permanente des sentiments étant interprétées comme un indice de son degré d'engagement dans la relation. Elles commençaient par lui exprimer par courrier leurs sentiments d'abandon et de méfiance avant de lui adresser des lettres virulentes, ce qui précipitait la détérioration de la relation.

Si durant la période suivant l'incarcération les détenues présentaient fréquemment leur relation conjugale comme une source importante de soutien et de réconfort, l'émergence progressive de doutes quant à sa pérennité avait ainsi conduit plusieurs de mes interlocutrices à y mettre un terme, la cessation volontaire des échanges épistolaires venant entériner la rupture. Ces femmes soulignaient à cette occasion leur souhait de se mettre ultérieurement en couple avec un homme partageant les mêmes valeurs d'engagement et d'exclusivité, la séparation étant donc envisagée comme une solution « permettant de poursuivre la quête de soi dans l'autre, dans un autrui renouvelable appelé à adapter son propre désir de réalisation conjugale aux attentes du partenaire » [Neyrand, 2002 : 81].

Sans lui je pourrais pas vivre. On est tellement complémentaires, ses envies et les miennes...[Deux mois plus tard] J'ai peur que mon copain il craque. J'attends la sortie, voir s'il va être distant. Mais ce sera jamais comme avant. [...] j'ai fait une lettre de

¹ Plusieurs détenues déclarèrent ainsi cacher à leur conjoint leur correspondance avec leurs amis masculins, par crainte de devoir supporter ses reproches dans les courriers ou ses menaces au parloir.

² « Si le conjoint ne comprend pas, derrière les modifications identitaires de son partenaire, le besoin soit de stabilité [...] soit de changement, il peut contribuer à la rupture » [De De Singly, 1996, p.56]

quatre pages et je l'ai insulté, je l'ai taillé : « J'ai toujours été là pour toi alors que toi tu fais rien, refais ta vie, je veux plus te voir ! ». Il sait que je pète un câble, il me prend pas au sérieux. (*Elle est énervée*) Ecoute je suis en prison, je peux rien faire, il se met pas à ma place ! Il m'a pas écrit depuis le 25 septembre. C'est moi qui ai mis de la distance, car je sais pas en sortant si je me remets avec lui. J'ai trop de doutes. J'ai besoin de son soutien, de son courrier, qu'il m'envoie merde ou « Je t'aime » mais c'est un courrier ! J'ai l'impression que c'est un inconnu là. [...] [*Quatre mois plus tard*] Je le déteste au jour d'aujourd'hui. Ca me soule, je supporte pas donc je lui écris plus. [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois et demi]

Dans ma vie privée j'ai rencontré quelqu'un avec qui je me sens bien. [*Deux mois plus tard*] David était froid, pas attentionné. Il se permettait de dire de moi : « Elle est vieille, malade, bonne à rien ! ». C'est moi qui l'ai jeté [...] Il arrive pas à comprendre mon revirement de situation. Et moi j'étais une femme soumise. C'était lui le dominateur. Moi je zappais, je faisais celle qui n'avais rien vu. Il accepte pas la rupture, il m'écrit encore. J'ai perdu du temps avec lui. [...] Heureusement, Dieu merci que j'ai rompu, dans quelle galère je me serais mise à la sortie ! Moi à la maison et lui au Mali à sauter les Africaines ! Non parce que lui il se permettait d'avoir des correspondantes en Afrique alors que moi j'avais même pas le droit d'écrire à André. [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1ère incarcération, 2 ans et demi]

Deux remarques méritent d'être formulées. D'abord il ne faut pas négliger ce qui, dans l'action présente, dépend du passé incorporé des acteurs, les pratiques n'étant jamais seulement contraintes par la logique de la situation dans laquelle ils se trouvent [Lahire, 1998]. Si le contexte carcéral complique indéniablement le maintien des liens entre conjoints, *a fortiori* dans le cas des femmes condamnées à de longues peines, il convient néanmoins de souligner à quel point les relations conjugales des détenues étaient instables dès avant leur incarcération, les ruptures multiples et les remises en couple successives caractérisant la plupart des parcours biographiques. Comme le souligne Bernard Lahire, « le comportement ou l'action est le produit d'une rencontre dans laquelle chaque élément de la rencontre n'est ni plus ni moins 'déterminé' que l'autre » [*Ibid.* : 95] ; aussi il me semble pertinent d'envisager la plupart des ruptures survenant au cours de l'incarcération comme l'aboutissement d'histoires précaires, l'emprisonnement fragilisant d'autant plus les liens entre conjoints¹ et/ou permettant le développement pour les femmes d'un processus d'*empowerment* auquel les conditions d'existence précarisées avaient jusqu'alors fait obstacle.

Deuxième élément intéressant, il apparaît que les relations conjugales des détenues au cours de l'incarcération ne se délitaient pas de manière constante jusqu'à la survenue finale de la rupture, mais se caractérisaient plutôt par une évolution irrégulière ponctuée de moments de crises et de moments de forte proximité. Le conjugal ne constitue pas en effet une entité bien constituée mais s'apparente à un emboîtement complexe où l'individu se mêle de façon

¹ De la même manière Irène Théry souligne que la majorité des divorces est en fait l'issue de mariage eux-mêmes déjà très perturbés [Théry, 1993].

changeante au groupal [Kaufmann, 1988 : 24], cet aspect s'observant avec d'autant plus de prégnance dans la population étudiée comme nous venons de le souligner. Les séparations n'étaient pas toujours claires et définitives, certaines femmes employant alternativement au cours du même entretien les termes de conjoint et d'ex conjoint pour désigner leur partenaire. Dès lors, l'adoption d'un suivi longitudinal qualitatif s'est avéré une approche particulièrement féconde pour suivre ces évolutions. En l'espace d'un an, mes interlocutrices m'ont ainsi fait part de plusieurs épisodes conjugaux successifs comprenant chaque fois une remise en question du bien-fondé de leur relation, une décision de rompre, une rupture effective, une reprise du dialogue (le plus souvent par courrier) et enfin une réconciliation. Il arrivait aussi qu'elles décident de rester avec leur conjoint le temps de l'incarcération mais qu'elles envisagent de le quitter définitivement à la sortie.

Mais l'emprisonnement ne conduisait pas inexorablement à la rupture, plusieurs femmes affirmant que l'expérience carcérale avait au contraire renforcé leurs liens avec leur conjoint. On constate qu'il s'agissait généralement de détenues incarcérées depuis moins de trois ans, le temps écoulé tendant à influencer de plus en plus sur le déroulement de la relation en ce qu'il éveillait une certaine lassitude entre les conjoints¹ et jouait contre la perspective d'un avenir commun. A la fin du suivi longitudinal, plusieurs détenues qui envisageaient initialement de se marier et de fonder une famille avec leur conjoint une fois libérée déclaraient vivre désormais leur relation au quotidien sans savoir ce que l'avenir leur réservait. La durée de l'emprisonnement n'était pas cependant le seul facteur en jeu puisqu'on constate qu'un lien conjugal de nature matrimonial, l'existence d'enfants nés de l'union et l'incarcération du conjoint semblaient favoriser un resserrement des liens, ces éléments permettant de limiter l'impact déstructurant des contraintes carcérales en ce qu'ils constituaient des ancrages solides de la relation en même temps qu'ils auguraient d'un avenir commun.

Contrairement aux autres détenues qui pensaient que leur conjoint finirait par se lasser et par rencontrer quelqu'un d'autre, ces femmes considéraient leur incarcération comme une épreuve bénéfique pour leur relation. Les détenues en couples avec un homme incarcéré étaient celles qui mentionnaient le plus fréquemment écrire et recevoir des lettres d'amour enflammées, l'emprisonnement étant vécu comme l'occasion inédite de laisser libre cours par écrit aux sentiments. L'exacerbation de ceux-ci s'explique par le fait que la séparation physique amenait les deux conjoints à mettre de côté les dissensions du quotidien. Les difficultés rencontrées dans le passé étaient minorées en ce que les motifs de disputes usuels –désintérêt du partenaire envers

¹ Plusieurs détenues se déclaraient lassées des visites au parloir et de la correspondance avec leur conjoint, les lettres tendant au fil du temps à se réduire à des récits de la vie quotidienne.

le foyer domestique, refus d'aider aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants, jalousie excessive, etc.– disparaissaient du fait même de l'emprisonnement. Certes ce dernier faisait naître de nouvelles difficultés, mais la cessation des conflits propres à la vie quotidienne à l'extérieur permet de comprendre pourquoi l'expérience carcérale conduisait paradoxalement à un resserrement des liens, à tout le moins sur le court et le moyen terme. Ce désancrage de la réalité conjugale amène cependant à s'interroger sur la pérennité de ces relations à la sortie.

Le type qui m'écrit et celui que je connais, rien à voir. Au début il m'en voulait de l'avoir laissé tomber, pour lui c'était un abandon. Je lui ai dit : « Je suis pas ta mère ». Maintenant c'est des lettres, wooh ! Ca me fait du bien, c'est pas un mec qui dit : « Je t'aime », c'est un dur de dur, c'est un videur de boîte, il aime les femmes...Je le savais qu'il m'aimait mais ça fait du bien d'entendre. Je vais te descendre ses lettres la prochaine fois, dix pages il m'écrit ! [Ludivine, détenue, 26 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

Dans le cas où le conjoint n'était pas incarcéré, la question des enfants jouait un rôle fondamental dans l'évolution de la relation. Son comportement à leur égard et l'attention qu'il leur portait durant la période d'incarcération pouvaient en effet intensifier le resserrement des liens conjugaux ou bien contribuer à leur détérioration. Si les détenues estimaient que leur conjoint délaissait les enfants bien qu'elles le lui aient déjà reproché plusieurs fois dans des lettres virulentes, la décision de rompre était alors envisagée. Au travers de cet aspect nous voyons à quel point il est important d'appréhender les relations conjugales des détenues au-delà de l'expérience carcérale proprement dite, notamment par rapport aux répercussions sur la sphère familiale. De la même manière, les rapports à l'extérieur entre le conjoint et les parents de la détenue jouaient un rôle non négligeable dans l'évolution du couple. Lorsque les liens se resserraient, notamment quand le conjoint sollicitait ses beaux-parents pour la garde des enfants ou qu'il emménageait chez eux avec les enfants faute de logement, les détenues revalorisaient leur couple en mettant en avant les efforts de leur conjoint et en minimisant les aspects négatifs de son comportement. Les lettres chaleureuses des parents décrivant leur beau-fils en des termes élogieux, voire l'incluant pour la première fois dans le cercle familial –ils parlaient explicitement de lui comme d'un fils ou d'un gendre– compensaient ainsi la rareté de ses courriers.

Cette évolution des liens du conjoint avec sa belle-famille s'observait notamment dans le cas des jeunes femmes musulmanes non mariées : alors qu'auparavant leur père n'avait pas même connaissance de la relation conjugale du fait de son illégitimité, l'incarcération constituait une occasion de l'officialiser. Si dans le passé ces détenues osaient à peine recevoir en cachette leur conjoint dans le foyer parental, tout rapprochement physique en ce lieu constituant à leurs yeux une grave offense vis-à-vis de la figure paternelle, leur incarcération avait parfois conduit

leur conjoint à emménager chez elles, voire à dormir dans leur propre lit devenu inoccupé. L'emprisonnement de ces femmes avait donc entraîné une profonde transformation des attentes et des interdits familiaux à l'endroit de leurs relations intimes, l'investissement du conjoint dans la relation conjugale amenant les parents à l'intégrer dans le cercle familial et dans certains cas à donner leur accord pour le mariage. Ces situations invitent à souligner que la stigmatisation, l'isolement et la détérioration du lien social que subissent les proches des personnes détenues [Dubéchet, Fronteau, Le Quéau, 2000] peuvent aussi dans certains cas s'accompagner de leur rapprochement.

Ils l'ont bien accepté mes parents. J'aurais jamais pensé que mon copain vive chez moi ! Avant Abdel m'attendait à la porte, deux-trois fois il était rentré quand mon père était en Algérie. C'est bizarre qu'il a ma chambre. Il allait chez moi tous les jours pour chercher le courrier et boire le café mais je sais pas comment ça s'est enclenché. Ca m'a surpris, j'aurais pas imaginé...Ma mère le connaît beaucoup plus que mon père, il l'aimait bien même si c'est un peu en partie à cause de lui que je suis là ; mais ils ont fait abstraction. Il rentrait pas quand y avait mon père. Ma mère voulait bien mais j'avais honte, je voulais pas trop. C'est ma mère qui lui en a parlé et maintenant il vit chez moi maintenant ! [Maika, détenue, 21 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

D'autres de mes interlocutrices évoquèrent un projet de mariage, mais l'inconciliabilité de la réalité du contexte carcéral avec leurs représentations traditionnelles de la cérémonie (la robe blanche, la présence de tous les proches, le faste de la fête, etc.) faisait généralement achopper leur décision de s'unir en prison. Certaines minoraient néanmoins le poids des contraintes carcérales dans le calcul coût-bénéfices de l'institutionnalisation de leur relation. Outre le fait que la perspective de la libération paraissait trop lointaine aux détenues condamnées à de longues peines, l'union maritale était présentée comme une preuve ultime de la résistance du couple à la coercition.

Ce type de discours se retrouvait en particulier chez les femmes dont la relation conjugale était marquée par l'illégitimité, soit que leur couple était adultérin et/ou que les proches dénigraient violemment leur conjoint, soit que les faits reprochés à l'un ou à l'autre –infanticides ou abus sexuels sur mineurs– avaient laissé escompter une rupture qui ne s'était pas produite, ce qui n'avait pas manqué de susciter la réprobation la plus vive. On remarque que toutes ces détenues idéalisaient fortement leur conjoint en dépit des difficultés rencontrées dans le passé, leur « moi conjugal »¹ [de Singly, 1988] devenant une ressource clé dans leur expérience carcérale. Elles se repliaient ainsi sur leur couple où elles « trouv[ai]ent à se reconforter et à se réassurer face aux agressions du monde extérieur » [Neyrand, 2002 : 86].

¹ François de De Singly parle à cet endroit d'une positivation liée au processus identitaire, dépassant les frontières du moi individuel [De Singly, 1988]

Il était marié mais ça faisait sept ans que l'on était ensemble donc c'était pas un début. Mais il était marié et papa de deux enfants. L'incarcération a fait exploser sa famille, une procédure de divorce a été engagée. Les premiers mois ont été très difficiles, le courrier passait mal et je savais pas quelle allait être sa décision. (*Elle a un grand sourire*) Sa réponse a été qu'il m'a demandée en mariage. Là c'est imminent ! On doit se marier un jeudi d'octobre, je sais pas lequel. C'est pas grave, qu'on me dise un matin, hop je suis prête ! (Rires) C'est fondamental que l'on montre avant le procès que notre couple a tenu. J'ai tout perdu : le logement, la profession, mais il reste l'essentiel même si ça fait un peu fleur bleue. [...] (*Après le procès*) Les magistrats se sont fait plaisir, j'étais la méchante maîtresse. Pendant quatre jours, ils ont essayé de casser le couple ; ça c'était clair. On nous a tellement dit non à tout depuis dix-huit mois, là ce mariage c'est reconnaître le couple. On nous a tellement décriés, c'est quelque chose de plus. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et demi]

Ca a renforcé notre couple, il avait pensé que je l'aurais laissé tomber [*son mari est incarcéré pour agression sexuelle sur la personne de leurs enfants*] On se soutient mutuellement. Peu de gens le savent mais je me suis mariée ici, en détention. Pour moi au début ça a été très dur. Je voyais ça à l'extérieur, j'avais la robe...Je voyais le mariage princesse. J'ai toujours mon prince charmant mais le mariage...On va se remarier à l'extérieur. Un mariage normal. Je dis pas que le mariage prison c'est pas normal mais...Je veux garder mon alliance, la même. Je suis très fière de l'avoir épousé. Je leur dis aux détenues : « C'est pas la prison que vous épousez, c'est l'homme que vous épousez ». Sur le livret de famille, c'est pas marqué qu'on s'est mariés en prison. Ca c'est important quand même. [Louise, détenue, 33 ans, mariée, 4 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Si le caractère illégitime de leur relation conjugale pouvait inciter les détenues à se marier, il les motivait aussi parfois à rompre. Certaines de mes interlocutrices étaient fortement stigmatisées par les autres détenues qui ne comprenaient pas leur décision de rester avec un conjoint incarcéré pour atteinte aux enfants. Ainsi Anne-Sophie, pour faire cesser les brimades, les humiliations, la mise à l'écart et le racket quotidien, mit ouvertement fin à sa relation avec son concubin condamné pour infanticide en déchirant ses lettres devant sa cocellulaire. Outre la pression exercée par les pairs, les relations conjugales des détenues les plus âgées pouvaient également être soumises au contrôle de leurs enfants, les fils sommant leur mère d'avoir une relation avec un homme choisi par leurs soins ou lui enjoignant de quitter son conjoint. Le contrôle masculin exercé sur les rapports conjugaux des femmes dépasse donc ici son exercice traditionnellement patriarcal pour s'étendre à la relation filiale, les pressions s'inscrivant en réalité dans des relations d'emprise précarcérales caractérisées par des violences verbales¹, physiques et psychologiques, voire sexuelles².

Les filles elles savent pas que j'écrive au père, le dites pas sinon je vais me faire taper. Je m'étais bien adaptée. C'est à cause de lui que je me suis fait tabasser là. [*Deux mois plus*

¹ Selon l'enquête menée par Maryse Jaspard, et l'équipe ENVEFF, 11% des femmes insultées l'avaient été par leurs propres enfants [Jaspard *et al.*, 2003].

² Rappelons que l'une des détenues avait ainsi subi une tentative de viol de la part de son fils. Une autre déclara que son fils avait tenté de la prostituer.

tard] En ce moment je touche du bois. C'est depuis que je suis plus en contact avec Mathieu. Alicia elle voyait que le courrier de Mathieu je le déchirais et pouibelle. Alors dans la cour : « Anne-Sophie on voudrait te parler, on a su que le courrier tu le déchires », et depuis... Mathieu c'est fini. Dans mon intérêt je préfère couper les liens car ça me donne pas les points. [...] J'ai peur à cause de mon fils, que ça me retombe dessus. Ohlala ! Il m'a dit : « Tu dois lui pardonner ». Déjà à T. j'avais trouvé un copain, on se voyait toutes les semaines mais il savait pas. Il est violent ! Faut voir comme il est insultant ! Je mettais un crochet dans la porte de la chambre, j'avais peur qu'il me tape dessus. [Anne-Sophie, détenue, 50 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 2ème incarcération, 7 mois]

Mon fils m'en a amené un de Lyon, j'ai dû rester trois ans avec lui. C'est mon fils qui lui avait dit : « Maman elle a pas d'homme ». Je connaissais déjà Thierry quand j'étais chez mon fils mais mon fils a voulu que j'arrête. Mon autre fils avait connu un autre homme, quand j'ai été manger chez lui, le mec m'a regardée tout le temps et mon fils a dit : « Il court après toi ». Donc je suis sortie un peu avec lui. J'avais les deux en même temps, Thierry et lui. [...] C'est le bonheur avec mon copain. Mais une fois j'étais assise sur ses genoux, mon fils m'a attrapée...Pour lui il faudrait que je trouve quelqu'un d'autre. [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans]

Nous avons vu jusqu'à présent que le courrier jouait un rôle important dans la rupture ou le renforcement des liens conjugaux des femmes détenues. Les échanges épistolaires apparaissent également comme un moyen privilégié de négociation ou de *renégociation* conjugale. A mon grand étonnement, plusieurs de mes interlocutrices me confièrent en effet leur intention de se remettre en couple avec leur ex conjoint en dépit des violences qui avaient caractérisé leur relation précarcérale. Ma surprise tenait moins à cet aspect de leurs rapports qu'à la virulence de leurs discours et à la profonde animosité qu'elles avaient exprimée plus tôt à l'encontre de cet homme au cours des entretiens¹. Plutôt que d'interpréter hâtivement ce choix comme une décision irréfléchie explicable par la seule survivance des sentiments amoureux, examinons en profondeur comment se produisait ce revirement de situation.

On remarque en premier lieu que les détenues en question ne choisissaient pas de se remettre en couple avec n'importe lequel de leurs ex conjoints ; en effet il s'agissait toujours d'un homme² qui avait partagé leur vie de longues années et/ou avec qui elles avaient eu des enfants. Ce choix n'était pas anodin. Se déclarant déçues des hommes au regard des difficultés rencontrées durant leur parcours conjugal, elles ne souhaitaient pas s'engager avec un inconnu : avant même de faire une rencontre elles craignaient le déroulement et l'issue de la relation. Or pour violent, insultant et humiliant qu'il ait été dans le passé, l'ex conjoint possédait une qualité à laquelle ne pouvaient prétendre d'autres partenaires potentiels : il leur était familier. Elles connaissaient ses défauts et savait à quoi ressemblerait leur vie commune, ces informations

¹ Les qualificatifs qu'elles avaient employés étaient haineux : « connard », « fils de pute », « taré », « salaud », etc.

² Je n'ai pas observé cette situation dans le cas de couples homosexuels.

s'avérant profondément rassurantes pour des femmes redoutant d'emblée la construction d'un lien d'intimité avec un homme. Devant la surprise que j'affichai à l'énonciation de leur décision, mes interlocutrices relativisaient alors la gravité des violences encourues –viols y compris– et tâchaient de me convaincre qu'il s'agissait pour elles du meilleur choix conjugal à faire. La profondeur des échanges épistolaires était ainsi présentée comme le moyen de restaurer leur lien d'intimité mais aussi et surtout de faire évoluer leurs rapports conjugaux.

Tel qu'elles l'indiquaient elles-mêmes, l'expérience carcérale se trouvait à l'origine de leur volonté de changement, en ce qu'elle leur avait permis notamment de prendre conscience de leur capacité à s'affirmer et à s'autonomiser, eu égard notamment aux efforts des professionnels en ce sens. Ces détenues se trouvaient ainsi au cœur même du paradoxe de l'individualisme relationnel contemporain mettant en contradiction l'affirmation d'une conjugalité affective avec l'importance croissante donnée à la valorisation du potentiel d'un individu autonome [Neyrand, 2002]. Pour reprendre les termes de François de Singly, il s'agit aujourd'hui d'être « libres ensemble », les individus ayant à charge de trouver un équilibre entre ces exigences contradictoires [de Singly, 2000]. Or parce qu'elles connaissaient à l'avance les aspects sur lesquels porterait la négociation pour trouver cet équilibre, les détenues voyaient en la remise en couple avec leur ex conjoint une base potentielle de l'affirmation nouvelle de leur individualité [Neyrand, 2002]. Dans cette perspective résolument inscrite dans le changement, la *reséparation* future était donc d'emblée envisagée dans le cas où leur conjoint tenterait à nouveau d'exercer une quelconque emprise sur elles, signalant de fait l'échec de l'évolution de leur relation.

Les hommes non, maintenant c'est clair, je pourrais plus avoir confiance. Moi je m'attache rapidement aux bonhommes et ce qu'ils m'ont fait souffrir les bonhommes ! [*Quatre mois après*] Je pourrais pas rencontrer à nouveau. Je voulais faire connaissance et j'ai réfléchi. J'ai peur de tomber sur la même chose ou pire : avoir une vie aussi pourrie, se faire tabasser à tours de bras...A l'âge que j'ai...La peur...Je suis plus pour retourner avec mon ex. [...] Et puis il m'a jamais autant tapé que ça : c'était des coups de poing, des baffes, mais bon ça partait de temps en temps. Je vais lui donner une chance et il a intérêt à la saisir. Faut pas brutaliser les choses non plus, je lui ai dit : « Il faut que tu sois patient ». Ça fera quatre ans qu'on est séparés en fin d'année. Pour moi comme je vous dis, ce sera une nouvelle relation, même si je le connais. La première lettre que je lui ai faite, elle était salée : « Sache bien que la prison ça m'a endurcie. Ce n'est plus la petite Brigitte que tu as connue. Tu auras intérêt à prouver par A + B ce que t'écris ! ». [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

Quand je vais sortir en janvier, on va reprendre une vie ensemble. On s'écrit tous les jours, en huit mois on s'est dit ce qu'on s'est pas dit en vingt-huit ans ! On s'est dit plein de choses par courrier qu'on s'était jamais dit. Moi je pensais que ça allait casser définitivement. Je me dis que cette année malgré tout n'a pas été négative, on a appris à se reconnaître, à se retrouver. Sans la prison ça ne serait pas arrivé. Ça nous a ressoudés. Au départ j'y croyais pas ; j'ai longtemps douté. Il m'a fait tellement de promesses jamais tenues : d'être plus tendre, de voir que j'existais...(C'est très différent de ce que vous me

disiez la dernière fois !) Je l'ai toujours aimé de toute façon. Je n'ai jamais pu le détester malgré tout. Je lui en veux, je lui ai dit. Si je rentrais plus tard chez moi, lui croyait que je voyais quelqu'un et c'était les douches glacées pour me faire dire. On en a reparlé par courrier depuis que je suis ici. Il dit qu'il regrette mais que c'était plus fort que lui. S'il est comme il est maintenant on reprendra une vie normale, mais si c'est comme avant je préfère ne pas rentrer. Prendre un appartement et être tranquille. Je me dis que je veux pas reprendre cette galère. Je suis là et c'est le moment où il faut tourner la page. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Outre les situations de remise en couple avec un ex conjoint, les processus de négociation conjugale se trouvaient aussi au cœur des échanges épistolaires de détenues inscrites dans une relation conjugale d'emprise. Pour les unes comme pour les autres, le courrier constituait le support privilégié d'une évolution reposant sur le dialogue, première instance de régulation des relations conjugales [Neyrand, 2002]. Les détenues déclaraient aborder dans leurs lettres des problèmes latents qu'elles n'avaient jusqu'à présent jamais osés évoquer avec leur conjoint. Les reproches en particulier leur avait semblé jusque là difficilement énonçables oralement au regard de la crainte de ses réactions. Pour les femmes concernées par une remise en couple avec un ex conjoint, les échanges épistolaires étaient d'ailleurs considérés comme le seul moyen susceptible de relancer la négociation conjugale, les visites au parloir n'étant envisagées que dans un second temps, dans le cas seulement où la teneur des écrits les aurait encouragées à croire en l'évolution de leur couple vers un « couple duo » régulé par la conversation [Théry, 2000].

Mais quels changements les femmes désiraient-elles initier ? En lien direct avec leur volonté d'autonomie et de réalisation personnelle soutenue par les professionnels, leurs résolutions portaient d'abord sur l'économie affective conjugale. Les détenues demandaient à leur (ex)conjoint qu'il cesse d'être violent, qu'il soit tendre, qu'il témoigne de l'intérêt à sa famille et qu'ils partagent ensemble des activités non circonscrites à la sphère domestique. L'une des critiques formulées dans les courriers renvoyait effectivement à l'idée qu'il ne s'était pas suffisamment investi dans la relation par le passé et qu'il avait mené en quelque sorte une deuxième vie dont elles s'étaient senties exclues. Les détenues indiquaient ensuite à leur conjoint qu'elles aimeraient de temps à autres faire des choses seules ou avec leurs amies sans avoir à lui demander la permission. Elles estimaient qu'il devait impérativement apprendre à leur faire confiance, si besoin avec l'aide d'un psychologue ou d'un conseiller conjugal. Les scènes de jalousie, les épisodes de violences et la claustration forcée au domicile qui caractérisaient leur vie précarcérale étaient désormais présentés comme des motifs de rupture définitive, l'emprisonnement ayant paradoxalement permis à ces femmes de prendre conscience de leur capacité d'autonomie dans le cas où la reprise de la vie commune se passerait mal.

Il vivait de son côté, moi du mien. Ce sont les enfants qui nous ont tenus. C'est pas qu'il m'aimait pas mais il était pas démonstratif, pas affectueux, rien du tout. Il avait besoin de moi, j'étais le meuble de la maison, c'est tout. [...] donc je lui ai dit « Si je reviens ce sera comme ça : on fait les choses ensemble, on sort, on essaie de vivre, ce qu'on ne faisait pas, qu'on partage une vraie vie commune ». [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Les règles de ma vie, qu'il les impose ça me gêne pas. « Sors pas », c'est pas grave, je sors pas. Il est jaloux. Mais je me suis acclimatée. Au début c'était pesant mais ça me dérange pas, ça prouve qu'il tient à moi, qu'il me protège. [...] [*Quatre mois plus tard*] En sortant je vais changer. Et s'il est pas content, il se barre. La vie elle est trop courte. J'ai fait des efforts, des concessions, j'ai perdu énormément d'amis, un boulot que j'aurais pu aimer, j'ai arrêté le sport...Il est possessif, jaloux, parano. Il veut pas que les autres mecs ils me regardent. C'est une ventouse. (*Elle est énervée*) Quand je sors, alors là ! J'ai pas envie de perdre du temps. J'ai envie qu'on s'éclate plus. Là t'inquiète, ça va changer. J'ai besoin de profiter, c'est pas à quarante ans avec des gamins que je pourrais le faire ! [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois et demi]

La mise en exergue des problématiques de la violence, de l'emprise et de l'autonomie amène à s'interroger sur la portée effective de ces processus de négociations et de réconciliations conjugales sous conditions : à la libération les détenues parviendront-elles à s'imposer à un partenaire s'étant montré dominant dans le passé ? Les rapports sociaux de sexe au sein des couples peuvent-ils réellement changer, se pacifier et devenir plus égalitaires ? Questionnés à ce sujet, les psychologues et les CIP se montrèrent très circonspects, les paroles de certains n'étant pas sans rappeler les discours stigmatisant les femmes « qui restent ».

La perspective d'une évolution durable des rapports conjugaux se heurte en fait aux représentations collectives qui prédéterminent les solutions aux situations conjugales caractérisées par l'emprise et la violence, la rupture et la décision de s'y tenir étant définies comme les seules options viables. Ces représentations se fondent sur l'image stéréotypée de la femme battue nécessairement passive et faible, qui ne sait pas ce qui est bon pour elle, aveuglée qu'elle est par les sentiments la liant à son agresseur [Welzer-Lang, 1991]. Pourtant nous avons vu que les détenues s'étant trouvées dans ces situations avaient développé au cours de leur existence une « culture of resistance »¹, qui leur avait permis de faire des choix pertinents sur le moment quant à leurs besoins, leurs priorités et leurs intérêts immédiats et futurs [Eisikovits *et al.*, 2000]. Il convient donc de garder à l'esprit que les stratégies d'adaptation des femmes dépendent de l'analyse coûts-bénéfices qu'elles font de la vie commune et de ses options, et que leurs choix ne sont ni permanents ni irréversibles [Cantin, Rinfret-Raynor, 1994b]. Plutôt que de prédéfinir la rupture comme la seule solution, l'examen de leurs parcours biographiques invite à

¹ « culture de la résistance » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

considérer celle-ci comme une alternative parmi d'autres sur un continuum d'options possibles, toutes réversibles et non pas définitives [Eisikovits *et al.*, 2000].

Il paraît certes peu probable que l'inégalité des rapports sociaux de sexe qui caractérisait les couples de ces détenues disparaisse entièrement, la sortie du milieu carcéral impliquant le renouement avec un contexte économique-socio-culturel propice au développement de relations de pouvoir déséquilibrées. Par ailleurs, l'expérience carcérale ne peut suffire à « désintérioriser » des normes de genre légitimant un fonctionnement conjugal marqué par l'inégalité. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann, l'égalité entre les sexes est souvent représentée comme un combat entre hommes et femmes libres de leur mouvement, mais la puissance d'imposition sociale vient de ce qu'elle n'est pas extérieure mais incorporée en chacun de façon très personnelle et concrète [Kaufmann, 1992]. Conscient de ces difficultés, un responsable d'activité suggéra d'organiser quand cela était possible un suivi psychologique et social des couples pendant l'incarcération, ce qui permettrait d'impliquer le conjoint dans le processus d'*empowerment* de la femme et partant de rompre avec les images caricaturales du monstre et de la victime sans défense. Ce suivi lui semblait le meilleur moyen d'agir en profondeur sur les représentations des conjoints vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de l'autre, la mise en place de telles initiatives à l'extérieur ayant en effet révélé que « *battering men come to perceive women's staying as a choice [...] the introduction of the element of choice into the man's perception of the woman's behavior may bring him to understand that if violence continues she may decide to leave him, just as she decided to stay. The operational implication of such a change in understanding would be a shift in his perception of the partner from a weak and easy prey to a strong and competent survivor whose decisions are to be respected.* »¹ [Eisikovits *et al.*, 2000 : 17].

Outre les problématiques centrales de la violence, de l'emprise et de l'autonomie, les revendications des détenues adressées à leur (ex)conjoint par courrier portaient également sur un aspect beaucoup plus prosaïque, celui de la répartition des tâches domestiques. A quelques exceptions près, toutes mes interlocutrices ont déclaré qu'elles prenaient en charge l'intégralité du travail domestique avant leur incarcération, situation inégalitaire qu'elles justifiaient par des explications naturalistes. Il convient de rappeler que la majorité était issue de groupes populaires où la division sexuelle du travail est fortement marquée et où les jeunes filles sont rapidement

¹ «les hommes violents en viennent à percevoir le fait que les femmes restent comme un choix [...] l'introduction de l'élément du choix dans la perception du comportement de la femme par l'homme peut amener celui-ci à comprendre que si la violence continue, elle pourrait décider de le quitter, tout comme elle a décidé de rester. L'implication opérationnelle d'un tel changement dans la compréhension serait un tournant dans la perception de sa partenaire, évoluant de celle d'une proie faible et facile à celle d'une survivante forte et compétente dont les décisions doivent être respectées » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

poussées à développer des pratiques de propreté et de rangement [Kaufmann, 1992]. Le caractère précoce, omniprésent et multiforme des différences sexuées explique ainsi que l'incorporation des habitudes était vécue le plus souvent autrement que sur le mode de l'obligation et de la contrainte¹ [Lahire, 2001]. Les entretiens dessinent en effet un système de rôles sexuels positivé² [Schwartz, 1990], importé en prison sous la forme de pratiques de rangement et de nettoyage de la cellule³ que viennent conforter les compliments et les reproches des surveillantes et des pairs.

Loin de susciter l'indignation parmi les détenues, les attentes concernant l'entretien de leur cellule entraînent en résonance avec leurs représentations construisant le rôle domestique comme une composante identitaire sexuée valorisée, certaines n'hésitant pas à parler de *vocation féminine*⁴. L'expérience carcérale ne se caractérise donc pas simplement par la continuité de la situation domestique précarcérale, mais participe d'un durcissement des valeurs qui y sont attachées, sous l'action de l'influence prescriptive des autres acteurs de la détention. Pour certaines détenues néanmoins, la force du processus d'*empowerment* dans lequel elles se trouvaient engagées et la diffusion de discours égalitaristes alternatifs de la part des soignants et des travailleurs sociaux suffisaient à entraîner, sinon une rupture, du moins une remise en question du système traditionnel de rôles sexuels et partant de la répartition inégalitaire des tâches domestiques.

Si le travail rétrospectif de réflexion sur leur couple que cherchaient à initier les soignants et les travailleurs sociaux était souvent perçu par les détenues comme une menace de brouillage des rôles, les dispositions n'étant pas vécues comme un choix parmi d'autres possibles mais comme une évidente nécessité [Lahire, 2001], il favorisait néanmoins une remise en cause de la division sexuelle du travail par les femmes qui avaient déjà pris conscience de la violence de leurs rapports conjugaux. A l'instar de ce que l'on peut observer en centre d'hébergement, celles-ci confrontaient alors les valeurs et les façons d'être auxquelles elles avaient longtemps adhéré à leur expérience de vie actuelle et en dégageaient de nouvelles significations [Kérouac, Taggart,

¹ « En définitive, les socialisations sexuées (et leurs effets) sont celles qui ont le plus de chance [...] de correspondre au modèle de l'*habitus* » [Lahire, 2001 : 12]

² Olivier Schwartz a montré que dans les milieux populaires les rôles sexuels sont à la fois les plus immédiatement disponibles, et sources de valorisations spécifiques pour chaque sexe : « Un rôle sexuel, pour celui qui le tient, c'est à la fois un domaine d'appropriation réservé, et une identité légitime reconnue » [Schwartz, 1990 : 206]. Jean-Claude Kaufmann souligne cependant que « La reproduction des rôles anciens n'est pas un simple héritage de la tradition. Elle résulte centralement d'un travail de construction des acteurs eux-mêmes, en réaction à une situation conjugale et parfois sociale. Ils ne se contentent pas d'entrer dans des rôles : à leur manière, ils les réinventent » [Kaufmann, 1992 : 73].

³ Les discours mettent par ailleurs en évidence une relation forte entre hygiène physique et bonne moralité [Pagès-Delon, 1989], les détenues accusées d'être « sales » étant soupçonnées de nombreux autres vices.

⁴ On remarque d'ailleurs que le travail le plus estimé en détention est celui d'auxiliaire au Service Général. Il serait intéressant de s'intéresser à l'image qu'ont les hommes détenus de cette activité en confrontant leur système de représentations (laissant présumer une délégitimation) au contexte carcéral où ils se trouvent (laissant supposer une forme de valorisation).

1994]. Plusieurs continuaient à se reconnaître positivement dans le rôle domestique –et c’est en cela qu’il est plus fécond de parler d’innovation que de rupture [de Singly, 1987]– mais elles se rendaient compte, parce qu’elles ne se trouvaient justement plus dans cette situation, de la somme de travail qu’elles avaient fournie pendant des années au sein de leur foyer.

La prise de conscience concernait non seulement les tâches domestiques mais aussi les pratiques de *care* à destination des enfants, transmises d’une génération à l’autre sur un arrière-plan d’évidences non questionnées [Laugier, Molinier, Paperman, 2009]. Plus les personnes qui font le travail de *care* en ont l’expérience moins elles sont en mesure d’en discerner la complexité et le besoin qui n’apparaissent que lorsqu’il n’est pas fait ou mal fait [*Ibid.*] ; aussi le récit des difficultés rencontrées par le conjoint dans sa nouvelle vie domestique concourait également à désinvisibiliser le travail effectué durant de nombreuses années, et les incitait à exprimer dans leurs courriers pour la première fois de leur vie leur insatisfaction et leurs revendications.

Quand les enfants étaient petits je pouvais plus ; je m’en sortais plus entre le boulot, le ménage, les enfants, les courses... Le soir si je quittais tard, fallait pas croire qu’il préparerait quelque chose, c’était « Qu’est-ce qu’on mange ? » (*Mais en vous remettant avec lui vous n’avez pas peur que tout ça recommence ?*) Je lui ai fait un courrier, je lui ai mis ce que je voudrais : « On est à deux, on entretient la maison à deux ». Du fait que je sois là, il s’est rendu compte parce qu’il a plus personne pour faire à sa place. Là il doit tout faire, le ménage, s’occuper de la petite puce...[...] Il a pris conscience. Là il s’est retrouvé à tout faire tout seul. Il a dit qu’il était d’accord pour le ménage, qu’il avait compris. On va le faire et avec les expériences qu’on vient d’avoir, ça peut marcher. Mais si dès le début ça dévie, je mettrai les barrières. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Il a évolué. Avant c’était « T’es bobonne ». Je lui ai dit dans les lettres : « Je veux que tu sois l’homme de la maison, que tu aies des responsabilités. Ça m’intéresse pas que tu sois les pieds sous la table, que je sois ta mère. Moi quand je sors, il faut que j’évolue, avec ou sans toi ». Il a fait beaucoup d’efforts. La prison ça a eu beaucoup de positif sur moi et sur lui. Maintenant quand je vais sortir, je vais mettre les points sur les I. Il va être obligé de se calmer. Mon mari il a cru qu’il allait me berner. La prison, je me dis, c’est un cap qu’il fallait que je passe dans ma vie, je pourrais pas y échapper. Et je renais, j’évolue à 100%. C’est beau la maison, le mari, mais je me vois pas tourner autour de la casserole. [Catherine, détenue, 40 ans, mariée, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 2 ans et 8 mois]

La prison je pense que ça m’a réveillée et ça m’a aidée à réaliser comment il était. Je me suis aperçue que j’étais soumise, qu’il fallait toujours que je fasse ce que monsieur voulait. Il me dominait, ouais ! C’est fini ça, je me laisserai plus dominer. Si j’ai quelque chose à dire je le ferai dès le début. (*Elle est remontée*) C’est terminé ça ! [Lise, détenue, 49 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 2 mois et demi]

Il aurait été extrêmement intéressant de réaliser des entretiens avec les conjoints des détenues pour comprendre comment ils vivaient cette situation et la façon dont ils percevaient les

changements que leur compagne tentait d'instituer. Malheureusement, la résistance qu'opposèrent les associations à mes tentatives de prise de contact avec les familles eut pour conséquence que je ne réalisai qu'un seul entretien avec un conjoint. Celui-ci mit justement à en évidence les difficultés qu'il rencontrait dans la tenue de son foyer et dans les soins à prodiguer à son jeune fils. On peut ainsi néanmoins formuler l'hypothèse, dans la lignée des travaux de Gene Kassebaum et David Ward, que l'incarcération des femme représente une situation inédite où les hommes « assume primary responsibility for the care and supervision of children when his primary role in the family is that of breadwinner »¹ [Kassebaum, Ward, 1965 : 15]. Refusant de cumuler des fonctions traditionnelles masculines et féminines [Guichard-Claudic, 1999], certains conjoints trouvaient d'ailleurs comme solution provisoire d'emménager avec leurs enfants chez leur mère ou leur belle-mère. S'il est ressorti que l'incarcération pouvait effectivement amener les femmes détenues à une prise de conscience et à une remise en question des rôles sexuels, son impact sur le système de pratiques et de représentations des conjoints reste une piste de recherche qu'il serait intéressant d'examiner en détail.

La première fois qu'elle a été incarcérée je me suis dit : « Pourquoi on a fait un bébé ? », même maintenant ça m'arrive de me le dire encore mais cinq minutes. C'est une force pour nous mine de rien. Mais prendre le rôle du père et de la mère en même temps...Je suis un peu perdu. C'est pour ça aussi que je peux comprendre pourquoi beaucoup d'hommes lâchent l'affaire. Il faut une grande patience, il faut aimer beaucoup son fils et sa femme. J'arrive pas à prendre le rôle de père. L'instinct maternel et paternel c'est pas du tout pareil. J'aimerais mieux être à sa place tu vois. Un enfant a plus besoin de sa mère que de son père. J'ai beau faire ce que je peux... [Frédéric, 27 ans, mari d'une femme détenue, 1 enfant]

Les velléités exprimées par les détenues dans les lettres adressées à leur conjoint dessinent en creux leur intention de s'octroyer du temps personnel à leur libération. La cessation des pratiques de *care* induite par la séparation avec le conjoint et les enfants les avaient conduites en effet, certaines pour la première fois de leur vie, à s'occuper d'elles-mêmes. Les soins corporels en particulier représentaient une activité novatrice qu'encourageaient les professionnels au travers de la mise en place d'ateliers «socio-esthétiques»². Les détenues découvraient ou redécouvraient en outre des pratiques de loisir –lecture, peinture, etc.– auxquelles elles n'avaient plus eu le temps de s'adonner en raison de leur emploi du temps surchargé et de leur

¹ « assument la responsabilité première des soins et de la responsabilité des enfants quand son rôle premier dans la famille est celui de pourvoir financièrement à leurs besoins » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

² Une CIP me raconta que dans son établissement était mis en place depuis plusieurs années un atelier de confection de vêtements, les détenues pouvant ensuite porter leurs créations dans le cadre d'un défilé où elles se faisaient maquiller et coiffer par des élèves d'écoles professionnelles.

investissement dans le quotidien familial excluant toute attention accordée à leur propre personne [Hoggart, 1970].

C'était pas une année de perdue. Si j'étais restée dehors dans les conditions dans lesquelles je vivais, je m'en serais jamais sortie. Je m'occupais même pas de moi, je m'occupais de mon père, de ma sœur. On m'a forcée au début ici à m'occuper de moi [...] J'aime beaucoup lire et pour moi c'est une évasion. Et je reprends ça ici. A l'époque je n'avais pas le temps pour la lecture. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Certaines détenues reprenaient par ailleurs leurs études en perspective d'une reconversion professionnelle à la sortie et/ou travaillaient pendant leur incarcération (au service général, à l'atelier ou en cellule), ce qui pouvait être l'occasion de renouer avec une forme d'activité professionnelle que leur conjoint les avait contraintes d'abandonner par le passé. Plusieurs de mes interlocutrices indiquaient en effet avoir été forcées de quitter leur travail pour élever leurs enfants ou pour aider leur conjoint dans sa propre activité professionnelle (commerce), et qu'elles le regrettaient amèrement. Celles qui avaient refusé de se soumettre à sa volonté relataient la pression quotidienne qu'il avait alors exercée à leur encontre au moyen de violences, d'intimidations et d'humiliations, cette situation rappelant une fois de plus à quel point les domaines du travail et de la famille sont étroitement liés et interactifs¹ [Chaudron, 1991]. Quand bien même elles se montraient très critiques vis-à-vis du contenu des tâches jugées inintéressantes, des conditions de travail et de la faiblesse de la rémunération, ces détenues valorisaient donc fortement l'exercice d'une activité professionnelle pendant leur incarcération, symbole d'une rupture avec la situation conjugale d'emprise et d'une l'accession à l'indépendance².

Quand je travaillais, il me faisait des scènes, il voulait pas que je travaille, pour lui les femmes c'était à la maison. Il voulait que je reste à la maison, j'en ai vu des vertes et des pas mûres pour ça. Quand je travaillais, il appelait dix fois par jour et il venait me chercher. [...] (*Et ici vous travaillez ?*) Je suis au sommet ! Je travaille pour l'Institut X. Oui quelque part j'en suis fière. Mais nous on est payées au lance-pierre alors qu'on fait le même boulot que celles dehors... (*Elle soupire*) De toute façon c'est le milieu carcéral. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Du jour où j'ai repris mon travail, il voulait pas que je reprenne, ça a été vraiment méchant, il m'a traité de pute carrément. J'ai tenu tête, la veille j'ai failli ne pas y aller, il m'avait mis la tête à l'envers. Il avait pris les enfants sur les genoux en leur disant « Maman elle va nous abandonner ». Il voulait pas que je travaille à l'extérieur, fallait

¹ Selon Martine Chaudron, les inégalités se répercutent de l'un à l'autre de ces domaines et se renforcent mutuellement, construisant des trajectoires sociales sexuées [Chaudron, 1991].

² Le travail (en particulier au service générale et à l'atelier où les places sont rares) était aussi source de fierté dans la mesure où il constituait un critère important de distinction vis-à-vis des autres détenues,

que je sois à la maison. M'occuper des enfants et que je me la ferme. Tout revient maintenant et je me laisserai plus faire ! [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Le courrier constitue à bien des égards un élément fondamental dans l'évolution des rapports conjugaux des femmes détenues, qu'il participe d'une rupture, d'un renforcement des liens ou d'une négociation. Parce qu'elles permettent aux deux conjoints d'expérimenter ou de renouer avec une forme de vie commune, et notamment une vie intime, les UVF jouent également un rôle important à cet endroit.

3. La dimension sexuelle des UVF invisibilisée par les dimensions conjugale et familiale

Inaugurées en 2003 au Centre Pénitentiaire de Rennes, les UVF¹ sont des appartements meublés de type F3 situés dans l'enceinte pénitentiaire (mais en-dehors de la détention) dans lesquels les personnes détenues condamnées peuvent recevoir leurs proches, une fois par trimestre pour une durée allant de six à quarante-huit heures et une fois par an durant soixante-douze heures. Au fil des années, le projet fut progressivement élargi à d'autres établissements pour peine et en mai 2011, plus d'une quinzaine en étaient pourvus. A l'heure actuelle, les nouveaux établissements pour peine les intègrent d'office dans leur plan de construction. Malgré cette diffusion à l'échelle nationale, il est apparu que de nombreux professionnels –en particulier les surveillantes– et surtout une grande partie des détenues des maisons d'arrêt fréquentées ne connaissaient pas les modalités de fonctionnement de ce dispositif, voire ignoraient son existence. Bien souvent au cours des entretiens je fus questionnée par mes interlocuteurs, me retrouvant ainsi en position d'informatrice.

Lorsque le projet avait été mis en place, plusieurs des agents pénitentiaires rencontrés travaillaient dans les établissements choisis pour l'expérimentation, et l'intérêt à leurs réactions d'alors s'avère un point de départ fécond de l'analyse. Ils mentionnaient qu'ils avaient eu à cette époque le sentiment qu'on leur imposait de manière brutale un dispositif à propos duquel ils estimaient avoir été peu et mal informés. Ils regrettaient ainsi qu'on ne leur ait pas mieux expliqué son mode de fonctionnement et ses objectifs, le caractère potentiellement sexuel des visites leur ayant fait craindre d'avoir à endosser un rôle de voyeur. Soulignons que ce n'était pas l'idée qu'on autorise les personnes détenues à avoir des pratiques sexuelles avec leur conjoint(e)

¹ Elles étaient au commencement dénommées UEVF, soit Unités Expérimentales de Vie Familiale.

qui les avait alors gênés, mais le fait qu'ils devraient en être témoins au regard de leurs missions. Assimilées à des parloirs sexuels, les UVF ont donc suscité dans un premier temps beaucoup de réticences au sein des établissements.

Oh moi je me souviens qu'à l'époque avant les ouvertures on disait : « Ce sont des parloirs sexuels » et tout ça...C'est par ignorance. (*On vous avait pas expliqué en fait ?*) Ben à l'époque non, et quand on a commencé à parler des UVF on a dit que c'était des parloirs sexuels quoi, donc les gens s'imaginaient des boxes de parloir avec un rideau et derrière...En gros c'était ça. Puis après quand les choses ont été expliquées, y a eu aucun problème. [Aude, gradée, 45 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Et ça a été bien accepté au départ ?*) Ben au début non, parce qu'au début ça semblait tellement extravagant...Mais ça c'est normal parce que vous avez vécu des choses pendant x années et d'un coup pouf ! Et maintenant c'est passé comme une lettre à la poste, les UVF elles font partie intégrante de la prison. J'ai eu un peu de mal avec les UVF au départ, l'idée ça me dérangeait. Mais maintenant comment c'est fait, comment c'est organisé d'accord ; mais à l'époque on savait pas très bien comment ça allait se passer. Au départ on pensait des chambres. Ca c'est un truc qui me...qui me répugne quoi, qui me répugne parce qu'on n'est pas des animaux. C'est désagréable pour les personnes, désagréable pour les surveillants, désagréable pour tout le monde ! Alors que maintenant comment c'est fait y a pas de problème. [Sylvie, gradée 47 ans, 27 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Quand les UVF ont été mises en place, j'ai mis en place les UVF à X avec le chef d'établissement parce que ça avait été choisi comme site pilote. (*Elle imite une voix nasillard et revendicative*) Alors les personnels : « Ouais c'est baisodrome ! », blablabla, machin, truc. Et avec le recul, alors là je le vois avec le recul, la mise en place des UVF il a même pas fallu un an aux personnels de X pour dire que c'était un des meilleurs trucs qui leur soit arrivé. Et pour moi les UVF...Oui c'est que du bonheur et que du positif pour l'institution, et pour les détenu(e)s, bien sûr. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Par la suite, la mise en service effective des UVF a été considérée comme une expérience positive par l'ensemble des acteurs carcéraux, agents pénitentiaires y compris dans la mesure où le mode de fonctionnement du dispositif contribue finalement à réduire les tensions contradictoires et les incertitudes propres à leur profession [Rambourg, 2006]. Point fondamental, l'architecture des UVF est en effet extrêmement différente de celle des parloirs collectifs ou individuels. L'agencement en appartement dessine « une architecture de l'intime marquant une rupture dans la conception traditionnelle des prisons construites sur le schéma panoptique d'une visibilité permanente du détenu » [*Ibid.*: 6]. Si des contrôles visuels ponctuels ont lieu, la surveillance s'exerce dans le cadre d'une situation clairement définie. Par ailleurs les personnes incarcérées ne sont pas observables à tout moment, possibilité inédite sur le sol carcéral si tant est qu'il est nécessaire de le rappeler. Dès lors les conduites sexuelles, si conduites il y a, ne violent pas la pudeur érigée en droit et en devoir comme nous l'avons vu dans

le chapitre précédent. Plus exactement, l'architecture des UVF satisfait à la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle, non seulement d'un point de vue *physique*, mais également et surtout au prisme des problématiques que met en exergue le dispositif.

Les préconstructions sociales au sujet des UVF sont traversées par l'idée que leur mise en place aurait permis de lever les non-dits relatifs à la question de la sexualité en prison, en ce qu'elle en rendait incontournable l'examen. Si en amont le travail autour de l'élaboration du dispositif n'a effectivement pu faire l'économie d'aborder le sujet eu égard aux considérations pratiques, il me semble néanmoins superflu de faire des UVF un facteur de visibilité de la question sexuelle. On remarque d'ailleurs que le rapport final n'évoque celle-ci que de manière très succincte et superficielle pour se concentrer plutôt sur les problématiques d'identité et de dignité¹ [Rambourg, 2006] ; tandis que la circulaire de la DAP du 26 mars 2009 ne la mentionne à aucun endroit. En fait la question de la sexualité a bien été abordée au sein des établissements pénitentiaires lors du lancement du projet, mais elle a ensuite rapidement disparu derrière d'autres considérations. Cet aspect invite à appréhender la mise en place des UVF non pas comme un élément venant rompre avec l'entreprise d'invisibilisation de l'activité sexuelle en milieu carcéral, mais plutôt comme un élément s'inscrivant dans sa continuité, le temps écoulé entre les toutes premières propositions du rapport de la Commission « Architecture-Prison » et la mise en place effective du dispositif, soit pas moins de dix-huit ans², attestant des réticences à expliciter les usages potentiellement sexuels de ces structures. L'exposition sur la scène publique de la question de la sexualité des personnes détenues est toujours enclose dans celle, beaucoup plus légitime, du maintien de leurs liens affectifs et familiaux, *a fortiori* pour les femmes. En milieu carcéral féminin, on observe concernant les UVF un processus de dilution de la dimension sexuelle dans la dimension familiale.

Ce processus apparaît comme le produit d'une volonté tacite commune à l'ensemble des professionnels³ dont on remarque qu'ils œuvraient conjointement en ce sens. Leurs attitudes au cours des entretiens en constituent un bon indice : lorsque j'orientai mes questions vers l'aspect proprement sexuel des UVF, ils réagissaient vivement en déclarant que l'on ne pouvait réduire le dispositif à cette seule dimension et que l'activité sexuelle des détenues en ces occasions ne

¹ Il semble pertinent d'évoquer ici la remarque de Catherine Deschamps à propos de la notion de dignité : « Typiquement, la référence à la dignité, en ce que pour des raisons morales incorporées depuis la religion elle ne permet pas qu'on affirme y être opposé, use d'un argument d'autorité qui n'en appelle pas à un débat d'opinion, voire qui l'interdit et le sape à la source. » [Deschamps, 2012 : 166].

² Dès 1985, le rapport de la Commission Architecture-Prison de Myriam Ezratty évoquait effectivement cette idée. Il déboucha d'ailleurs sur l'aménagement de chambres conjugales au centre de détention de Casabianda et de studios privatifs aux centres de Mauzac et Val-de-Reuil, mais ces structures ne furent jamais mises en service [Rambourg, 2006].

³ Malheureusement je n'ai pu rencontrer aucun agent de surveillance affecté aux UVF.

représentait qu'un des aspects de leurs relations conjugales et familiales, facteurs efficaces de stabilisation à la sortie [Vacheret, 2005]. Les discours donnaient ainsi l'impression de présenter la sexualité conjugale comme un bénéfice résiduel pour les femmes, dont la faible importance se comprenait au regard du primat de leurs liens affectifs avec leurs enfants et leur conjoint, primat fondé empiriquement au regard de leurs propres expériences de la situation mais relevant aussi de représentations normatives, en particulier pour ce qui est des enfants. La sacralisation du lien mère-enfant dans l'imaginaire collectif tend en effet à investir d'une grande légitimité la dimension maternelle dans les discours sur les UVF, laquelle s'accompagne en miroir du marquage par une certaine illégitimité de la dimension sexuelle. L'une des détenues rencontrées signalait ainsi de manière explicite la pression subie pour se conformer à ces discours sexués sur les UVF, en indiquant qu'elle-même et ses pairs s'attachaient à mettre en avant la question des enfants en public, alors qu'elles abordaient profusément la question de l'activité sexuelle en privé.

Les UVF ça veut dire ce que ça veut dire, c'est pas des Unités de vie amoureuse. Quand j'ai fait le reportage sur les UVF, après j'ai regretté. *(C'est-à-dire ?)* J'ai bossé un peu dans leur sens. Toujours montrer des liens familiaux...Chez les hommes c'est pour faire la bagatelle alors que chez les femmes, dans le discours, pour le langage commun, elles sont obligées de mettre en avant les enfants. Elles parleront plus de leurs liens familiaux mais dans le privé elles te disent qu'elles se privent pas. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

(Et d'un point de vue sexuel vous en pensez quoi ?) Ben moi j'ai du mal à partager la sexualité du reste donc...*(Silence. En fait y a des détenues qui me disaient que par rapport aux parloirs intimes...Elle me coupe brutalement)* Oui sauf que les UVF c'est pas des parloirs intimes. *(Justement, là elles comparaient avec les UVF et elles disaient que c'était bien parce que y avait aussi toute la vie familiale. Elle semble soulagée)* Ben oui voilà, je suis plus là-dessus, qu'on coupe pas la sexualité du reste. Enfin non pour moi la sexualité n'a pas à être coupée du reste ! [Gaëlle, 40 ans, psychologue PEP, 15 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Moi je pense que c'est une chose qui est très très utile. Très positive, et puis je veux dire déjà même que ce soit pas seulement au niveau de relations sexuelles, vous voyez ? De la relation familiale et extérieure. [...] là bon c'est déjà des conditions qui sont plus...normales, et de temps aussi, c'est bien. Parce que bon deux heures ou trois heures c'est rien ! En plus une femme je pense qu'elle apprécie un petit peu être un petit peu comme chez elle, ils vont manger ensemble, ils vont regarder un film ensemble, ils vont passer une soirée ensemble, faire des jeux ensemble, et ça...C'est la vie ! Je veux dire, comme la relation sexuelle fait partie de la relation, y a tout le reste : on a mangé ensemble, on a passé du temps ensemble. [Simone, 43 ans, officier, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Outre la sacralisation du lien mère-enfant, la résistance des professionnels à autonomiser la dimension sexuelle des UVF se comprend à la lumière de la pérennité de l'injonction sociale

pour les femmes à inscrire leur sexualité dans la vie conjugale [Bajos, Bozon, 2008] : « même si les orientations intimes se sont diversifiées, il est toujours aussi socialement peu légitime pour une femme d'indiquer une préférence ou un attrait pour une vie sexuelle qui ne serait pas contenue dans une relation dyadique avec un unique partenaire (masculin) » [Bozon, 2001a : 7]. A quelques exceptions près, tous les professionnels rencontrés, indépendamment de leur statut, tenaient un discours essentialiste à propos de la sexualité féminine. Même si celui-ci variait dans son expression, il était invariablement sous-tendu par l'idée qu'amour et sexualité ne pouvaient être dissociés pour les femmes. La constance de cette représentation fait ainsi écho aux résultats des enquêtes nationales ACSF (Analyse des comportements Sexuels en France) et CSF (Contexte de la Sexualité en France) qui ont mis en lumière la persistance d'une dichotomisation entre une sexualité féminine axée sur la relation à l'autre et une sexualité masculine centrée sur la concrétisation du désir, et partant le leurre de la révolution sexuelle¹ [Jaspard, 2005].

Conséquence directe de cette association entre sentiments et activité sexuelle féminine, les professionnels abordaient la question de la sexualité des femmes détenues dans les UVF en excluant les notions de désir et de plaisir pour se concentrer sur la dimension conjugale. Les conduites sexuelles étaient ainsi appréhendées exclusivement comme une expérience productrice de liens [Bozon, 2004], comme un rouage de l'équilibre conjugal lui-même ramené à son rôle de facteur stabilisateur en vue de la réinsertion. Cette appréhension *fonctionnelle* de la question sexuelle garantissait ainsi son invisibilité : les professionnels n'évoquaient le sujet avec les détenues que de manière indirecte, dans le cadre d'un questionnaire général sur la conduite de la relation conjugale, l'activité sexuelle étant considérée comme un indicateur de la qualité des liens des conjoints. Dans le cas où était suspecté un rapport de domination de l'homme sur la femme, notamment en raison de la connaissance d'un passé précarcéral violent, les professionnels déclaraient alors se montrer particulièrement attentifs. Sans poser pour autant de questions explicites sur l'activité sexuelle, ils s'informaient du bon déroulement de la visite afin d'éviter la reconduction de violences ou de pressions à caractère sexuel.

Il est notable de constater qu'une psychologue PEP (Projet d'Exécution de Peine) manifesta une très grande gêne lorsque je lui demandai s'il lui arrivait de parler de sexualité avec les détenues après leurs visites aux UVF. Elle me coupa brutalement la parole en arguant que cela ne la concernait pas compte tenu de ses missions, et précisa se préoccuper uniquement des

¹ La divergence persistante des formes d'engagement des hommes et des femmes dans la sexualité entraîne d'ailleurs des différences dans la manière dont les expériences sexuelles sont vécues et appréhendées [Bozon, 2002b]. On observe ainsi une dissymétrie importante dans la déclaration du nombre de partenaires sexuels au cours de la vie (4,4 pour les femmes contre 11,6 pour les hommes) : les femmes recensent uniquement les partenaires ayant compté à leurs yeux, l'opération de comptage étant donc subordonnée à la prise en compte des relations conjugales [Bajos, Bozon, 2008].

phénomènes d'emprise conjugale susceptibles de survenir au cours de ces visites. La virulence de sa réaction témoigne de l'incongruité d'un questionnement risquant de dévoiler ce qui devait rester dissimulé. En extrayant délibérément le sexuel des dimensions affectives et conjugales, celui-ci la plaçait en effet dans une position délicate la contraignant à transgresser la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle. En revanche une CIP du même établissement, bien que le sujet ne semble *a priori* pas plus pertinent à aborder au cours de ses entretiens que dans ceux de sa collègue psychologue, déclara en parler à la condition que les détenues ne s'y montrent pas opposées.

On retrouve ici l'attention des professionnels à ne pas s'immiscer dans l'intimité sexuelle des détenues, tout en exerçant une certaine vigilance quant à la bonne conduite des relations conjugales. Leur décision d'évoquer avec les détenues la question de la sexualité dans les UVF reste donc étroitement soumise à la manifestation d'un ensemble de signes leur laissant penser que leurs interlocutrices les y autorisent. On peut en outre avancer l'hypothèse que l'âge des professionnels influe sur cette décision, dans la mesure où cette variable laisse présager d'une étrangeté ou *a contrario* d'une familiarité discursive avec le sujet, les effets de la socialisation sexuelle étant corrélés à l'appartenance générationnelle¹ [Jaspard, 2005]. Ainsi on remarque que la CIP suscitée était une jeune femme âgée d'une trentaine d'années, tandis que les professionnels les plus réticents à aborder le sujet avaient tous au moins quarante ans. Certains d'entre eux déclarèrent d'ailleurs spontanément qu'ils se sentaient mal-à-l'aise pendant ce type de discussion.

(Et pour ce qui est de la sexualité dans les UVF...Elle me coupe brutalement) Non jamais. Nous on n'en parle pas, ça c'est leur intimité. Ben moi je suis dans le cadre du PEP donc c'est quand même des objectifs bien définis, donc je vais pas forcément aller...C'est pas des entretiens thérapeutiques. Ou alors je leur demande, pas forcément comme ça mais : « Qu'est-ce que vous apporte cette relation ? » ; mais je vais jamais du tout dans les détails intimes *(Et vous en tant que psy c'est pas intéressant justement de creuser sur ces questions ? Elle est outrée)* Non j'suis pas dans du thérapeutique : c'est le sens de la peine, donc voilà on va pas...Moi je vais pas aller...Ce que je vais investiguer c'est plus la qualité relationnelle et la répétition du relationnel. Si y a des phénomènes d'emprise que je constate là, eh ben c'est plus ça que je vais questionner plutôt que...[Gaëlle, psychologue PEP, 40 ans, 15 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Il faut déjà que les femmes soient assez à l'aise pour parler de tout ça, ce qui est pas forcément évident évident. Ca arrive en tous les cas, notamment après les UVF qui se sont

¹ Maryse Jaspard fait remarquer qu' « A la fin des années soixante [...] la morale chrétienne imprègne encore les esprits, la chair est encore empoisonnée par le sentiment de culpabilité judéo-chrétien et les corps prisonniers du péché » [Jaspard, 2005 : 14] ; et certains discours recueillis auprès des professionnels illustrent d'ailleurs clairement les effets déclaratifs liés à l'âge : « Mais enfin je pense que vous êtes moins renfermés que nous parce que nous sommes une génération...Par exemple j'ai connu tout ce qu'il y avait avant 68 avec la rigidité, l'autorité qui était plus de la crainte, le respect, etc., les sujets tabous il fallait surtout pas y toucher...Bien sûr alors le sexe on en parlait jamais » [Simone, 43 ans, officier, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire].

plus ou moins bien passées, où le mari n'était pas finalement très très...à l'écoute des désirs de madame. Donc c'est plutôt sur ces temps-là de rencontre avec l'autre qui n'ont pas forcément abouti sur ce qu'elles attendaient. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Moi je fais pas d'entretien mais je leur dis : « Ca s'est bien passé ? ». Oui mais pff...J'avoue que c'est un sujet qui me gêne un peu. [...] Une elle pétait les plombs parce que...elle m'a pas dit ça comme ça bien évidemment mais en discutant elle m'a dit : « Ben j'ai besoin de sexe ». Oh je me rappelle ça m'avait...[Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La réserve des professionnels à l'endroit de l'activité sexuelle dans les UVF se retrouvait également chez les détenues, ces dernières évitant d'aborder le sujet avec les professionnels ainsi qu'avec les femmes revenant de visites aux UVF avec leur conjoint. Si le sujet de la sexualité alimentait abondamment les conversations dans les espaces collectifs de la détention féminine tel que nous le développerons dans le chapitre suivant, le récit intimes des expériences personnelles restait quant à lui étroitement circonscrit à l'espace de la cellule. La tenue de ces confidences – qui portaient aussi bien sur les différents actes pratiqués que sur les positions favorites, les préférences personnes ou celles des partenaires¹, les viols, les abus et les pressions sexuelles subis au cours de la vie– dépendait en effet à la fois de l'existence d'un lien privilégié entre cocellulaires autorisant une énonciation volontaire et spontanée² [Ferrand, Mounier, 1993], et de l'accès à un espace intime supprimant le risque d'une écoute indésirable par des auditeurs non choisis. Par voie de conséquence, les récits de l'activité sexuelle aux UVF, sur un ton intime qui ne soit ni humoristique ni emphatique, se donnaient uniquement à entendre dans les coulisses de l'espace privé des cellules [Goffman, 1973a].

Par contre les filles qui vont aux UVF on parle jamais du sujet, ça les gêne. Y a des filles un peu sordides, elles leur demandent : « Alors, t'as bien baisé ? ». Ca plombe...Elles se rendent pas compte que là elles font vraiment de l'intrusion. Nous on reste discrètes : « Ca s'est bien passé ? ». Tu vas pas direct rentrer dans le sujet. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Une seule des détenues rencontrées bénéficiait de visites aux UVF avec son conjoint dans le cadre desquelles elles mentionnaient l'exercice d'une activité sexuelle. Outre l'étude de cas

¹ Ce type de confidences échangées entre cocellulaires amène à remettre en question l'idée selon laquelle les femmes ne se livreraient pas entre elles à des récits techniques d'expériences sexuelles mais restreindraient plutôt leurs discussions à des histoires de relations, d'évolution des sentiments, et de problèmes rencontrés dont la sexualité constituerait un indicateur [Bozon, 2002b].

² Selon Alexis Ferrand et Lise Mounier, on ne parle généralement de sexualité que dans des relations existant par ailleurs et pour d'autres propos, le nombre de confidents sur ce sujet décroissant avec l'âge (il commence à baisser entre vingt-quatre et trente-neuf ans, et à partir de quarante ans les femmes abandonnent les échanges verbaux sur les questions affectives et sexuelles, mais dans une moindre mesure que les hommes. Les confidences s'échangent en outre de façon privilégiée avec des personnes d'âge proche) [Ferrand, Mounier, 1993].

que nous allons en faire, nous verrons que les avis des autres détenues sur le sujet s'avèrent riches d'informations. Mais commençons par nous intéresser à Alice, une détenue âgée de quarante-trois ans que je rencontrais à six reprises pendant un an. Le parcours biographique d'Alice tendrait à la définir comme une « cliente déviante » [Cardi, 2006] puisqu'elle était incarcérée pour la vingt-cinquième fois. Elle avait passé de façon discontinue dix-neuf ans de sa vie en prison, chaque fois pour le même motif d'infraction, le vol, qu'elle avait commencé à pratiquer à l'âge de quinze ans après avoir quitté sa famille et s'être retrouvée à la rue. Mariée depuis une dizaine d'années à un Gitan plus jeune qu'elle de treize ans, elle avait intégré la communauté des gens du voyage vers ses dix-huit ans. Elle se définissait elle-même comme une voyageuse mais soulignait néanmoins avoir rencontré beaucoup de difficultés à s'adapter aux modèles de rapports sociaux de sexe au sein de la communauté. Elle avait eu avec son époux une fille âgée de six ans, ainsi que quatre autres enfants avec son ex conjoint. Elle n'avait que peu de contacts avec ces derniers et ne parlait que de sa plus jeune fille, qu'elle avait d'ailleurs élevée en prison pendant un an.

Alice voyait sa fille et son mari au parloir chaque semaine et bénéficiait en outre de visites régulières aux UVF. Elle était très enthousiaste quand elle parlait de ce dispositif¹, mais son euphorie renvoyait avant tout à sa joie de rencontrer sa fille dans des conditions qu'elle estimait privilégiées. Tout son discours soulignait avec force à quel point sa relation avec sa fille primait sur ses rapports conjugaux (son mari ne lui avait d'ailleurs jamais rendu visite seul), l'activité sexuelle conjugale étant décrite comme un bénéfice résiduel. Elle tâchait ainsi d'organiser le déroulement des visites de manière à maximiser le temps passé avec sa fille, et restreignait l'intimité conjugale à des espaces-temps laissés vacants, la nuit dans la salle-de-bain, l'enfant dormant avec eux dans la chambre. Son mari lui avait plusieurs fois fait remarquer qu'il se sentait délaissé au regard de l'attention exclusive qu'elle portait à leur fille, mais Alice se montrait inflexible quant à cette partition de l'espace-temps conjugalo-sexuel et parental.

Aux UVF mon mari il est mis de côté, d'ailleurs il me dit « Je suis jaloux ». Mais il comprend, à la base les UVF c'est plus pour les enfants. On resserre le lien avec les enfants, pas avec le mari. [...] Elle a un matelas dans la pièce avec nous. Donc on sort, on va dans la salle-de-bain ou dans la pièce à côté. Nous on attend qu'elle dort, on est obligés, on va pas aller dans la salle-de-bain en plein après-midi ! [...] Y a beaucoup de personnes qui disent « Les UVF c'est un baisodrome » mais nous c'est pas pour faire l'amour, c'est pour l'enfant. Quand je suis aux UVF je m'occupe que de ma fille. Il me le dit d'ailleurs.

¹ Je retrouvai cet enthousiasme dans le discours des détenues qui recevaient la visite de leurs enfants, de leurs parents ou de leurs amis dans les UVF, l'une d'entre elles qualifiant les UVF de « cerise sur le gâteau ». Comme le fait remarquer Cécile Rambourg, « La structure des UVF est d'autant plus appréciée que les personnes détenues [...] l'évaluent comparativement aux structures de détention et aux dispositifs classiques de rencontre qu'ils connaissent » [Rambourg, 2006 : 36].

Les UVF c'est ma fille, et si tu me dis de choisir entre mon mari ou ma fille je choisis ma fille. [...] La première UVF on n'a pas eu de relation sexuelle car c'était six heures, on s'est occupés que de la petite. C'est un plus, ça en fait partie et pour pas que mon mari aille voir ailleurs aussi. Si on a vingt-quatre heures, on va avoir une relation sexuelle que le soir. On va pas la mettre devant un DVD et...Une fois j'étais indisposée, j'ai pas fait l'amour. C'est pas grave, y a l'amour physique, y a pas que la pénétration ! Moi si j'avais pas d'UVF je m'en passerais, j'suis pas en manque de cul. Là mon dernier rapport c'est depuis février. Ca me manque pas. C'est pas primordial pour moi, c'est pas mon truc. C'est les sentiments, le plan sexuel passe en dernier. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

Peut-on soutenir que l'attitude intransigeante d'Alice constitue un pur produit de la situation carcérale, autrement dit qu'elle minorait son activité sexuelle conjugale dans les UVF uniquement du fait de son emprisonnement ? Ses représentations à propos de la sexualité et ses pratiques sexuelles précarcérales –elle se trouvait dans une forme de « dés-orientation intime » et déclarait n'avoir eu de rapports sexuels avec son mari qu'en l'absence de leur fille de la caravane et/ou pendant la nuit– invitent plutôt à penser que son comportement sexuel dans les UVF traduit une importation du dehors vers le dedans d'usages sexuels familiers du temps et de l'espace. Il me semble ainsi plus pertinent d'appréhender l'activité sexuelle des détenues dans les UVF dans la continuité de leur activité sexuelle précarcérale, tout en gardant à l'esprit que les pratiques sont tout de même soumises à une évolution concourant à en renforcer et à en rendre saillants les traits les plus caractéristiques.

Comme nous l'avons indiqué, l'architecture en appartement a été conçue dans l'optique de recréer un espace-temps décarcéralisé qui se rapproche le plus possible de l'environnement domestique classique. Cet effort de conformité renvoie à la fois à une disposition spatiale recréant différentes pièces à l'utilisation standardisée (salle-de-bain, salon, chambre, etc.) et à la possibilité laissée aux personnes détenues de vivre des moments typiques de la vie domestique (confection des repas, visionnage de films, petit-déjeuner, etc.). L'activité sexuelle apparaît par conséquent comme « diluée » dans le déroulement de la visite, puisque d'une part les détenues et leur conjoint(e) peuvent avoir des relations sexuelles quand ils le choisissent¹ ; et d'autre part parce que les autres acteurs carcéraux ne sont pas en mesure de deviner à quel moment exact et dans quelles conditions celles-ci sont survenues. La perspective de cette invisibilisation permet de comprendre pourquoi l'ensemble des acteurs carcéraux rencontrés, tout statut confondu, se déclarait très favorable au dispositif des UVF. Après leur en avoir exposé le mode de fonctionnement, les détenues incarcérées en maison d'arrêt affirmèrent ainsi à l'unanimité

¹ La notion de choix est évidemment à relativiser dans la mesure où celui-ci reste toujours soumis à l'impératif d'avoir une activité sexuelle dans le laps de temps de la visite (pouvant s'étendre de six à soixante-douze heures rappelons-le).

qu'elles auraient envisagé d'y avoir une activité sexuelle si elles y avaient eu accès, la majorité, rappelons-le, ayant exprimé² des critiques très négatives vis-à-vis des parloirs intimes avec lesquels elles faisaient spontanément la comparaison.

Il serait réducteur d'interpréter cette différence d'appréciation au prisme du seul critère de l'isolement, l'assignation stricte de l'activité sexuelle à des lieux réservés [Bozon, 1999] se conjuguant en fait à d'autres facteurs. L'absence de regard extérieur s'inscrit plus globalement dans la recréation d'un espace-temps proche des conditions dans lesquelles était entreprise l'activité sexuelle avant l'incarcération : au sein du foyer domestique, dans la chambre conjugale, la nuit, une fois que les enfants étaient couchés. Il n'y a donc pas que le lieu qui importe mais également le moment, la nuit étant appréhendée dans toutes les cultures comme un moment propice à la réalisation d'activité sexuelle en raison de la discrétion qu'elle permet [Bozon, 1999]. C'est donc la reconnaissance de ces conditions familiales qui se trouve être à l'origine de l'enthousiasme des détenues pour ce dispositif, les femmes bénéficiant de telles visites affirmant d'ailleurs que « Les UVF ce n'est pas la prison ». Aucune pratique physique de la sexualité n'est possible sans une ritualisation des interactions interpersonnelles et une élaboration mentale spécifique qui mettent le corps en route, structurent l'activité sexuelle et la saturent de significations [Ibid.]. Or les caractéristiques des UVF permettent justement l'activation des scripts sexuels précarcéraux¹, ceux-ci n'ayant à subir que de légères modifications afin de satisfaire aux contraintes de la situation. Ces adaptations conduisent d'une part à signaler l'existence d'un changement dans la continuité entre les scripts précarcéraux et carcéraux (ce qui permet d'assurer le maintien de la cohérence entre les pratiques et les représentations associées), et invitent d'autre part à considérer les détenues comme des acteurs sexuels capables d'improvisation plutôt que comme des pures actrices disant leur texte [Gagnon, 1999].

Quand on est ensemble, on oublie qu'on est dans le milieu carcéral. Les UVF c'est comme si on était pas dans le milieu carcéral. C'est comme un appart. Et les parloirs, je ferai jamais quelque chose au parloir. C'est pas mon truc d'aller faire l'amour dans les parloirs. On s'embrasse mais voilà, on évite des choses comme ça. Déjà nous on le fait pas car c'est pas un milieu pour le faire, c'est pas un endroit...Les UVF c'est différent, c'est intime ! Le parloir rien que mon mari mettre la main pour toucher ma poitrine, c'est hors de question. C'est des choses intimes, dehors quand on le fait j'ouvre pas mon camping, j'ouvre pas les rideaux ! Je veux pas que les gens ils voient ! [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

(Elle est très enthousiaste) La voilà la solution ! Je savais même pas que ça existait ! C'est vraiment trop top. C'est génial comme idée ! Sans parler de sexualité même, c'est un autre

¹ Dans leur article présentant le travail de John Gagnon, Michel Bozon et Alain Giami font ainsi remarquer que l'excitation et le désir sont plutôt produits par la reconnaissance d'éléments connus ou par le déroulement d'un scénario attendu que par des événements surgissant hors de tout script existant [Bozon, Giami, 1999].

cadre. Et là bien sûr, là j'en aurais profité. [Manuelle, détenue, 29 ans, en couple, 2 enfants, 1ère incarcération, 3 semaines]

Là ça le fait, là nickel, allons-y gaiement ! (*Rires*) [...] Même ma belle-mère si elle était là, j'essayais qu'elle soit pas tout près. Même avec un gamin, qu'on soit dans la vie de tous les jours ou enfermé, on le respecte...[Anaïs, détenue, 28 ans, en couple, 1 enfant, 4ème incarcération, 4 ans]

J'aime pas l'exhibition, par contre aux UVF bien sûr. Vous êtes dans un appartement comme si c'était chez vous. Là oui. Au contraire c'est fait pour ça attendez ! Enfin c'est fait pour ça, seuls dans une pièce vous allez pas vous regarder dans le blanc des yeux ! (*Rires*) [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Si les travailleurs sociaux et les psychologues se refusaient à évoquer l'activité sexuelle des détenues dans les UVF, eux aussi mettaient en avant l'idée d'un changement dans la continuité, en présentant le dispositif comme un facteur d'évolution des rapports conjugaux. La plupart des études portant sur les relations conjugales des personnes détenues proposent un modèle d'interprétation binaire partagé entre l'idée de maintien et celle de rupture. L'intérêt aux UVF permet de mettre en exergue des processus d'évolution qui, s'ils peuvent effectivement conduire à la rupture sont également susceptibles de renforcer les liens entre conjoints, et invitent en tous les cas à abandonner une vision statique et déterminée de ces relations. A l'instar du courrier, on constate en effet que les visites dans les UVF s'accompagnent le plus souvent d'une transformation des rapports sociaux de sexe entre conjoints.

Contrairement aux parloirs où se produit une déréalisation de la rencontre, l'architecture en appartement replonge les conjoints dans la réalité de la vie commune grâce la reprise de gestes issus du fond commun conjugal [Kaufmann, 1992]. La recomposition de cette familiarité peut alors rapprocher les époux grâce à leurs efforts respectifs pour que la visite se passe au mieux, mais aussi faire prendre conscience à certaines femmes du caractère insatisfaisant, superficiel ou impossible de la relation [Rambourg, 2006], *a fortiori* dans le cadre d'un processus d'*empowerment* caractérisé par une remise en cause des épisodes de violence¹ et du partage inégalitaire des tâches domestiques. Plusieurs agents pénitentiaires nuançaient cependant la portée de ces transformations en soulignant la rareté et la discontinuité des visites des conjoints, une telle remarque allant d'ailleurs à l'encontre des résultats du rapport final sur les UVF mettant en avant un « retour du conjoint »² [*Ibid*].

¹ Une gradée signalait à cet endroit qu'ils étaient déjà intervenus pour interrompre une visite après qu'une détenue ait déclenché l'alarme.

² Cécile Rambourg parle à cet endroit d'une modification du paysage relationnel des détenues, les compagnons devenant les principaux visiteurs (31,5% contre 17% auparavant) [Rambourg, 2006].

(Donc globalement les UVF c'est positif pour les couples alors ?) Oh oui, aussi bien pour construire que pour déconstruire. Y a des gens qui se sont séparés suite aux UVF en fait, ils se sont aperçus qu'ils étaient pas faits pour vivre ensemble ou pour reprendre une vie commune, donc ça c'est très bien. [Gaëlle, psychologue PEP, 40 ans, 15 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Et puis même dans le cadre simplement de l'intimité du couple, se retrouver sur six heures, vingt-quatre, quarante-huit ou soixante-douze heures c'est forcément...ben renouer une espèce de toute petite vie de couple pendant un temps où on fait la cuisine, on se couche, voilà une vie un tant soit peu normale ; on retrouve aussi une intimité physique, on retrouve une vraie identité de femme pendant un petit laps de temps. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

(Elle affiche un air réprobateur) Enfin c'est pas que des conjoints je peux vous dire...C'est beaucoup de parents, beaucoup d'amis, beaucoup d'enfants, les conjoints en prison de femmes...Pff ils les laissent carrément tomber dès le début : « On va pas s'emmerder avec ça ! », alors là je peux vous dire qu'ils ont vite fait de trouver une autre hein, ou d'avoir une double vie. Moi de toute ma carrière, bon les UVF datent de 2003 on n'a pas assez de temps de recul, mais j'ai rarement vu un type venir du début de l'incarcération à la fin de l'incarcération. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

En prison de femmes, les discours sur les UVF se caractérisent donc par une invisibilisation de la dimension sexuelle, laquelle renvoie tout à la fois à la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle, à l'injonction sociale pour les femmes à inscrire leur sexualité dans la vie conjugale et à la sacralisation du lien mère-enfant dans l'imaginaire collectif. En concentrant l'attention sur les dimensions conjugale et familiale, cette invisibilisation permet à un niveau plus général de contrer efficacement les critiques véhiculées dans l'opinion publique au sujet du droit à la sexualité et au plaisir des personnes détenues.

Nous avons vu qu'il persistait dans les mécanismes modernes de la justice un fond suppliciant [Foucault, 1975], actuellement satisfait en prison par l'interdit pesant sur l'activité hétérosexuelle conjugale en détention. Parce qu'elle est ponctuelle –une fois par trimestre– et qu'elle s'exerce dans un espace-temps n'appartenant ni à la détention ni à l'extérieur, l'activité sexuelle dans les UVF ne va pas directement à l'encontre de cet aspect punitif. Mais c'est surtout la possibilité de la venue d'autres proches, soit une présence conjointe au couple et notamment celle des enfants, qui permet d'affirmer la légitimité du dispositif face aux critiques déniaient le droit à la sexualité et au plaisir des personnes détenues : ce sont les liens familiaux des personnes détenues qui sont privilégiés dans l'optique de la réinsertion¹, l'activité sexuelle apparaissant de

¹ La circulaire de la DAP du 26 mars 2009 stipule ainsi en préambule que « Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique de maintien des liens familiaux mise en œuvre par l'administration pénitentiaire dans le cadre de sa mission de réinsertion. Les UVF ont non seulement pour vocation de favoriser et d'accompagner la création ou le développement de projets familiaux et affectifs des personnes détenues, en vue de leur réinsertion, mais aussi de répondre aux besoins des proches et des familles –notamment des enfants– de préserver leurs liens avec les personnes incarcérées. ».

fait comme un *résidu*. Avec les UVF –et à la différence des parloirs intimes– l’AP ne peut donc se voir reprochée de favoriser la sexualité et partant le plaisir sexuel de la population incarcérée alors même qu’on lui assigne dans l’imaginaire collectif la mission de préserver le fond suppliciant de la justice moderne.

Cet aspect permet de comprendre pourquoi la perspective de développer le dispositif à l’ensemble du parc pénitentiaire suscitait les réticences de nombreux acteurs carcéraux. Durant les entretiens, j’achevais mon questionnement sur les UVF par la question de savoir s’il fallait les généraliser, c’est-à-dire étendre leur implantation à l’ensemble des établissements existants, soit y compris aux maisons d’arrêt. Je prenais soin de préciser à mes interlocuteurs que mon interrogation faisait volontairement abstraction des possibilités techniques réelles de construction (relatives notamment à l’espace disponible). Les professionnels présentaient d’abord le coût financier comme un argument dissuasif majeur, en ce qu’il leur paraissait plus adéquat d’utiliser les fonds disponibles pour d’autres projets (telle l’amélioration des conditions de détention et celles des visites au parloir), considérés comme plus importants que celui de permettre à la population incarcérée l’exercice d’une activité sexuelle.

C’est pas ce qu’il y a de plus important ; moi je pense que le plus important déjà c’est les conditions d’incarcération hein...[...] Pour moi c’est secondaire hein, moi où il faut lutter absolument c’est que les détenus arrivent dans une cellule décente, avec un minimum de confort, seul en cellule, ça c’est important. (*Donc selon vous les fonds devraient plus être affectés à d’autres priorités que les UVF ?*) Ouais, ouais ; y a d’autres choses de plus important. Les parloirs, l’amélioration des parloirs dans un premier temps aussi, l’élargissement : ces familles qui viennent de loin pour trente minutes je disais ça l’autre jour, ça c’est pas normal...Je préférerais plus des parloirs rallongés, avec plus d’intimité aussi dans les parloirs. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d’ancienneté pénitentiaire]

Une part importante des détenues et des professionnels objectait ensuite qu’il leur semblait inutile d’engager de telles dépenses dans le cas où les personnes détenues avaient des peines égales ou inférieures à une durée d’un an, l’expérience de la privation sexuelle étant justifiée dans les discours par la perspective d’une sortie proche. La minoration des « besoins » sexuels féminins conduisait notamment les détenues à préciser que les femmes pouvaient aisément se passer d’activité sexuelle pendant un an. Il convient de noter qu’elles mobilisaient à cet endroit un double niveau de représentations, celles liées à leurs expériences sexuelles personnelles et celles relatives au genre. Cette distinction s’avère utile pour comprendre le caractère contradictoire du discours de certaines de mes interlocutrices, à l’instar de ces détenues qui déclaraient que l’activité sexuelle était nécessaire à leur équilibre personnel mais qui

affirmaient en même temps qu'une femme pouvait aisément s'en passer¹, les hommes étant alors désignés comme devant bénéficier en priorité du dispositif.

Les représentations naturalistes associées à la sexualité féminine se retrouvaient en fait de manière constante parmi l'ensemble des acteurs carcéraux, avec une exception concernant les personnes, peu nombreuses, qui avaient suivi un cursus universitaire impliquant à un moment ou à un autre un intérêt à la discipline sociologique². Si celles-là évoquaient les normes sociales pesant sur l'expression du désir sexuel féminin, les autres soulignaient que les femmes éprouvaient « par nature »³ moins de besoins sexuels que les hommes⁴, ce type de discours entrant en résonance avec les résultats de l'enquête CSF selon lesquels la biologie est toujours considérée comme la cause essentielle des différences hommes-femmes en matière de sexualité [Bajos, Bozon, 2008]. On remarque en outre que la conception essentialiste de sens commun selon laquelle la sexualité féminine serait plus « psychologique » que la sexualité masculine⁵ [de Colomby, Giarni, 2001] était la plus prégnante chez les personnes âgées de plus de cinquante ans ainsi que chez les psychologues et les psychiatres, l'appartenance aux générations nées avant les années soixante comme celle à une discipline à visée clinique favorisant une forte adhésion aux stéréotypes de genre.

Je dis que ça devrait être arrangé pour les grandes peines. Bon les courtes peines non. La personne peut patienter on va dire. Mais quand vous arrivez à des années...Des UVF partout ça va être difficile et je pense que les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes ; ça leur manque plus que les femmes. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Ce serait bien pour les longues peines, il faudrait qu'ils mettent en place ce genre de choses. C'est important quand même, celles qui ont une peine de dix ans ça doit être dur

¹ Cela pouvait d'ailleurs conduire certaines détenues à se considérer comme hors-norme, ce qu'elles exprimaient en s'auto-définissant comme des « salopes ».

² Je pense notamment aux magistrats et aux génépistes suivant des études en sciences humaines et sociales. Précisons que cet aspect n'était pas corrélé au niveau d'études (les soignants avaient par exemple des représentations en conformité totale avec les normes de genre) mais bien à la familiarité des acteurs avec les postulats sociologiques.

³ Un intervenant extérieur appuya ainsi ses déclarations en mobilisant un exemple sur la situation chez les hommes de Cro-Magnon.

⁴ Mes interlocuteurs masculins manifestaient une certaine gêne à faire ce type de déclaration devant une jeune femme, leur discours s'accompagnant alors parfois d'une forme de glorification de la sexualité féminine pour se justifier : « J'ai toujours pensé que la femme la plus frustrée était bien plus élaborée du point de vue de la mentalisation...Bon là c'est plutôt général, je pense qu'il y a un fonctionnement psychique du point de vue de l'élaboration mentale différent chez l'homme et chez la femme. Je sais pas vous en tant que femme, mais il me semble...Enfin là ça me gêne un peu...Non mais moi je vais vous dire franchement ce que je pense : il me semble que la sexualité féminine est bien plus élaborée et complexe [...] que la sexualité masculine. Donc est-ce que c'est pas une façon de dire : certes l'homme n'est pas très élaboré mais il a plus de besoins par rapport...Est-ce que c'est pas une façon de reconnaître en creux finalement une élaboration à mes yeux moins subtile chez l'homme que chez la femme ? Voilà ! » [Augustin, 54 ans, juge des libertés et de la détention, 15 ans d'ancienneté dans la magistrature]

⁵ Dans leur enquête sur les différences entre les femmes et les hommes, Anne de Kervasdoué et Janine Mossuz-Lavau font remarquer que le terme qui revient le plus souvent dans les discours des personnes interrogées pour caractériser la sexualité des hommes est le mot « physique », tandis que pour les femmes on retrouve les sentiments, la cérébralité ou la spiritualité [de Kervasdoué, Mossuz-Lavau, 1997].

pour elles. Pour les peines de plus d'un an. [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

(Il hésite) Je pense qu'une femme...*(Il a un petit rire gêné)* C'est un peu gênant de le dire car vous êtes une jeune femme, mais je pense qu'une femme peut se passer de relations sexuelles, un homme non. C'est une addiction chez les hommes. [Christian, 71 ans, visiteur de prison depuis 8 ans]

Pour moi y a une partie psychologique chez les hommes mais c'est un plaisir physiologique car quoi qu'il arrive, il va aller jusqu'à éjaculer donc il aura du plaisir. Un homme on l'excite, ça monte, il a un rapport sexuel ou il se masturbe, il éjacule, il a un pic de plaisir. La femme dépend beaucoup de l'état d'esprit, les préliminaires. On est quand même les réceptrices, on reçoit, je pense qu'on n'est pas du tout égaux par rapport à la sexualité. Pour les hommes la sexualité est plus importante ; la femme y a beaucoup de choses qui peuvent rentrer en compte, la relation peut combler l'absence de sexualité. [Léa, psychologue PEP, 25 ans, 7 mois d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

La femme peut plus mécaniquement se retenir, les hommes non, ça monte tout de suite pour parler vulgairement *(Elle fait le geste avec la main)*. On le dit souvent, nous c'est plus intellectuel, on en convient tous que c'est comme ça. Je vais parler cru, ils voient une paire de nichons ils bandent ! Nous on voit un bel homme passer on...mouille pas ! [Géraldine, infirmière psychologue, 42 ans, 7 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Il est intéressant de constater que les discours des professionnels à propos de la généralisation des UVF se recentraient sur la question sexuelle, alors même que leurs auteurs avaient souligné plus tôt qu'on ne pouvait réduire le dispositif à cette seule dimension. Présentée comme un bénéfice résiduel de l'entreprise de réinsertion, l'activité sexuelle était alors mise en avant et utilisée comme argument dissuasif lorsqu'il était question de faire profiter du dispositif l'ensemble de la population incarcérée.

Corrélé au fond suppliciant de la justice moderne, le principe de *less eligibility* –selon lequel le niveau de vie des personnes détenues ne doit pas être supérieur à celui du plus pauvre des travailleurs dans la société libre– permet d'expliquer ce paradoxe, que l'on retrouve d'ailleurs dans le discours des détenues elles-mêmes. De la même manière que Laurent Gras le souligne à propos des permissions de sortir sportives, « ce principe interroge la légitimité même de telles entreprises réparatrices qui, conçues comme une source de satisfaction et de plaisir, rencontreraient des difficultés à participer à la logique de l'emprisonnement, de la punition, voire l'élaboration mentale de la culpabilité » [Gras, 2005]. S'il paraît donc légitime que les personnes condamnées à de longues peines bénéficient ponctuellement d'UVF dans la mesure où la prison est supposé avoir déjà produit sur elles un effet punitif, il semble en revanche indécent que les personnes incarcérées en maisons d'arrêt puissent y accéder, le temps passé en prison étant estimé trop court pour avoir pu satisfaire à cet impératif, *a fortiori* quand l'individu n'a pas été encore jugé.

(Et si on construisait des UVF partout, ici par exemple, t'en penses quoi ? Elle a une moue dubitative) Mais bon après s'ils laissent les gens coucher avec leur copain, ce serait la belle vie pour les détenues non ? On est nourries, blanchies, logées... [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

Si toutes les grosses peines pouvaient déjà avoir ce système-là...Après il faut aussi que la prison ce soit répressif. Il faut pas que ce soit comme la vie, sinon c'est pas la prison. Nous les petites peines on peut s'accommoder. [Ludivine, détenue, 26 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

Les UVF, arrivé à un certain nombre d'années, une petite vie sur un week-end...*(Et on pourrait en mettre en maison d'arrêt aussi vous pensez ?)* Ca fait partie de la privation de liberté ça ! La privation de sexualité voilà, il faut qu'il y ait un peu d'interdit aussi. Ca fait partie de la punition, je pense qu'elles peuvent vivre trois ou quatre ans sans...Ca fait partie d'un loisir et la prison ça sert pas à s'éclater. [Diane, 31 ans, surveillante depuis 10 ans]

Les agents pénitentiaires évoquaient par ailleurs la gêne qu'ils éprouveraient vis-à-vis des victimes, le cas des personnes incarcérées pour des infractions à caractère sexuel cristallisant les réticences énoncées à propos de la généralisation des UVF. Ils s'opposaient ainsi fermement à ce que ces personnes détenues puissent bénéficier du dispositif avant d'avoir été condamnées et envoyées en établissement pour peine, l'accès au UVF –et donc au plaisir sexuel– étant légitimé dans un second temps par l'effet punitif de l'expérience carcérale avant le transfert.

Je le dis clairement : un agresseur sexuel qui est en attente de jugement, pour la victime ce serait trop...C'est ça qui me gêne. C'est qu'un avis hein ! Alors c'est vraiment ce que je pense, je trouve que la victime...Une agression sexuelle c'est compliqué et c'est à vie. Et donc s'il apprend que le détenu ben on l'autorise nous, l'Administration pénitentiaire, à avoir des relations sexuelles, mais autorisées, validées, ça me gêne. Ben j'aime autant vous dire que là il faut que le SMPR passe par là déjà, et ensuite je vous garantis que je défendrai mon morceau ! Après le jugement je vous dis...Y a un jugement qui est fait, on n'en discute plus. [Fabrice, gradé, 42 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La « pénitence sexuelle » telle qu'elle est actuellement organisée au travers de la circonscription du dispositif des UVF aux seuls établissements pour peine se heurte néanmoins à deux considérations invitant à appréhender la situation sous un autre angle : non seulement il apparaît que les personnes reconnues coupables bénéficient de meilleures conditions de visites que celles présumées innocentes ; mais il a été démontré par ailleurs que c'est au début de l'incarcération que les liens conjugaux sont les plus vulnérables et nécessitent d'être préservés¹ [Cassan, 2002]. En tous les cas, la généralisation du dispositif à l'ensemble des établissements poserait divers problèmes qu'il convient d'examiner, le premier étant le coût financier

¹ Plus d'une union sur dix est rompue dans le mois qui suit l'incarcération, la probabilité de rupture diminuant ensuite. Au total, 20% des unions sont rompues au cours de la première année de l'incarcération [INSEE, 2002].

occasionné. Cet aspect représente-t-il un réel obstacle ? La rénovation actuelle du parc pénitentiaire laisse à penser qu'il existe des fonds disponibles, mais la question est de savoir d'une part si les dimensions familiale et conjugale sont suffisamment légitimes pour compenser l'illégitimité de la dimension sexuelle, et d'autre part si elles peuvent faire le poids face à une problématique sécuritaire investie d'une telle légitimité qu'elle semble justifier toutes les dépenses budgétaires.

La seconde difficulté renvoie à l'acceptation du projet par les membres du personnel pénitentiaire et par les agents de surveillance en particulier, à propos desquels les médias véhiculent l'image d'un bloc uni hostile à l'introduction de tout changement en prison, leurs discours sécuritaires étant le plus souvent interprétés et réduits à une idéologie et à une culture corporatistes réactionnaires¹ [Benguigui, Chauvenet Orlic, 1993]. La mise en place des postes de télévision dans les cellules en 1985 démontre pourtant à quel point ils sont capables d'intégrer rapidement les changements et de s'y adapter. Pour avoir assisté à l'installation de cabines téléphoniques dans le QF de plusieurs maisons d'arrêt, j'ai pu constater que les réactions hostiles des surveillantes s'expliquaient non pas par une opposition de principe à la réforme téléphonique, mais par les difficultés d'ordre pratique que cela soulevait. Prévenues sans ambages par une circulaire que les cabines seraient installées trois jours plus tard, elles étaient sommées de s'organiser afin que les détenues puissent téléphoner le plus rapidement possible. Déconcertées, elles s'inquiétaient de connaître les modalités exactes d'accès au téléphone et se montraient très critiques, ce que certains membres de personnel de direction interprétaient d'ailleurs comme la marque d'un refus du changement.

Le travail de surveillance repose sur l'instauration d'une routine destinée à limiter autant que possible les aléas du quotidien de la détention, aussi toute transformation est vécue par les agents de surveillance comme un risque de désorganisation de leur mode de fonctionnement. On l'observe d'autant plus au QF au regard de l'autonomie des surveillantes, la polyvalence de chacune leur imposant de se conformer à une organisation rigide leur évitant d'être débordées. Lorsque j'évoquais la perspective d'une généralisation des UVF, les agents rencontrés soulignaient de fait la nécessité que soient mentionnées de manière précise et explicite leurs nouvelles tâches, ces indications permettant en outre selon eux de désamorcer les craintes relatives à la dimension sexuelle des UVF dont nous avons vu qu'elle cristallisait les réticences.

¹ Georges Benguigui, Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic ont mis en lumière le dilemme de la sécurité qui se pose aux agents de surveillance lors de l'introduction de changements : « l'amélioration des conditions de vie des détenus et le développement d'activités destinées à favoriser leur réinsertion entraînent mécaniquement des risques d'insécurité externes et internes, puisqu'ils signifient un volume toujours plus grand de circulation des biens et des personnes à l'intérieur des établissements ainsi qu'entre la prison et l'extérieur » [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1993 : 348].

Tel qu'ils le faisaient eux-mêmes remarquer, des informations détaillées sur le dispositif, aussi bien sur sa forme architecturale que sur les modalités d'accès, son mode de fonctionnement ou encore les bénéfices retirés par les établissements qui en sont déjà pourvus, ainsi que leur participation à un débat visant à déterminer la faisabilité de cette généralisation, constitueraient un moyen efficace de pallier aux critiques et d'éviter qu'ils aient le sentiment qu'on essaie de leur imposer, une fois de plus, un projet en faveur des personnes détenues sans se soucier de leurs missions.

On n'a pas d'unité de vie familiale, pour l'instant y a que quelques prisons qui en sont équipées. Oh ça viendra partout hein...Ca va être généralisé. (*Vous y êtes favorable en mison d'arrêt ?*) Oui, bien sûr oui. C'est une bonne chose, c'est une bouffée d'oxygène hein. Après on est souvent sujets, sur le passé, on n'aime pas trop le changement ; y a qu'à voir à l'époque où la télé s'est mise en place les boucliers qu'il y a eus. Et puis une fois qu'elle a été mise en place les gens se sont aperçus que c'était une bonne chose et qu'il fallait pas l'enlever ! [Patrick, directeur adjoint, 58 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Et il faudrait les généraliser ces UVF vous pensez ?*) Alors premièrement on va dire que culturellement, intellectuellement on n'est pas prêt. Parce que tout le monde a déjà fait les démarches, c'est pas une question matérielle parce que c'est vite fait à faire. Je pense que voilà, c'est culturel, c'est intellectuel...Mais comme tout grand bouleversement ! La première fois que j'ai vu arriver la télé, c'était pour nous un grand bouleversement ! C'est des bouleversements, il faut être prêt à accepter les bouleversements. Et puis il faut s'axer sur la spécialisation du personnel. Parce que c'est ça, là les grandes critiques des personnels, ils vont se dire : « Nous on veut pas devenir des voyeurs ». [Michel, gradé, 54 ans, 32 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Le dernier problème que soulèverait la généralisation des UVF est celui de l'introduction d'inégalités entre les personnes détenues sur le plan sexuel, eu égard à l'impossibilité pour un certain nombre d'y avoir accès faute de conjoint [Vacheret, 2005]. Faut-il craindre des jalousies et la survenue de conflits en détention ? On peut apporter deux éléments de réponse au travers de l'examen de la situation chez les femmes. D'abord si des querelles de jalousie opposaient effectivement les détenues qui bénéficiaient d'UVF à celles qui n'en bénéficiaient pas, on constate que de tels conflits existaient également dans toutes les maisons d'arrêt. L'envie qu'éprouvaient certaines femmes par rapport à d'autres renvoyait à des disparités autres que sexuelles, à l'instar de la force du soutien familial estimée au travers de la fréquence des visites aux parloirs, de l'envoi de mandats et du volume du courrier reçu. Mais surtout il convient de noter dès avant l'incarcération de grandes dissemblances en matière d'activité sexuelle conjugale, une telle remarque imposant d'interroger la légitimité d'une restriction du dispositif pour des raisons égalitaristes ignorant finalement l'inégalité des situations précarisées.

Cette seconde remarque conduit à examiner la question des modalités d'accès des couples aux UVF. Aujourd'hui seuls les conjoints pouvant attester de la solidité de leur union en bénéficient, à l'exception des couples dont les deux conjoints sont incarcérés. Pour ce cas précis, aucune raison ne peut objectivement justifier le fait qu'un couple détenu dans le même établissement et constitué avant l'incarcération ne puisse y accéder ; mais qu'en est-il de deux personnes qui se sont rencontrées pendant leur incarcération ? Les enquêtes destinées à s'assurer de la profondeur des liens entre les conjoints postulent que l'accès à une activité sexuelle est soumis à l'impératif du partage de sentiments. Outre la définition hautement normative de la sexualité que cela implique, on constate que l'accès aux UVF des personnes incarcérées pour une courte période¹ s'en verrait compliqué, au regard des délais imposés par de telles enquêtes. On peut se demander par ailleurs si les demandes provenant de personnes emprisonnées depuis/pour une période subjectivement considérée comme plus éprouvante ne seraient pas traitées en priorité, ce qui remettrait en question le principe même d'égalité d'accès au dispositif. Tel que le souligne un juge d'instruction, ces considérations mettent finalement en lumière l'épineux problème de la surpopulation carcérale², principal écueil sur lequel achopperait l'entreprise de généralisation des UVF.

Quelles soient généralisées le plus possible. Le problème c'est qu'on peut pas dissocier cette question-là de la question plus générale de la population carcérale. Toute la politique pénale et pénitentiaire elle est construite sur le modèle suivant : il faut cogner au maximum et donc envoyer un maximum de gens en prison [...] Pourquoi je dis ça, parce que si je dis là maintenant tout de suite qu'il faut généraliser les UVF on va me dire : « Ben vous êtes bien gentil mais enfin bon avec soixante trois mille détenus ça va être compliqué ! ». Et réponse : ben oui mais pourquoi on a soixante trois mille détenus ? [...] C'est-à-dire qu'on ne peut pas mener une réflexion ambitieuse en matière d'intimité, sans diminuer le stock si j'ose dire, le mot est horrible, de détenus. On n'y arrivera pas ! Parce que là en l'état on peut rien développer. [Laurent, juge d'instruction, 31 ans, 5 ans d'ancienneté dans la magistrature]

Le problème d'équité que soulève la question de l'accès aux UVF des personnes détenues invite à considérer le volume de la population incarcérée comme le principal obstacle à la diffusion du dispositif à l'ensemble du parc pénitentiaire. La mise en évidence de cet aspect nous conduit maintenant à nous intéresser à un autre dispositif dépris de ce type de considération, celui des permissions de sortir.

¹ Un directeur faisait remarquer que certaines personnes avaient été incarcérées dans son établissement pour quinze jours.

² Au 1^{er} février 2012, 65 699 personnes étaient incarcérées en France.

4. Renouer avec le désir sexuel hors des murs

Selon l'article 723-3 du Code de procédure pénale, « La permission de sortir autorise un condamné à s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant une période de temps déterminée¹ qui s'impute sur la durée de la peine en cours d'exécution. Elle a pour objet de préparer la réinsertion professionnelle ou sociale du condamné, de maintenir ses liens familiaux ou de lui permettre d'accomplir une obligation exigeant sa présence ». La durée des permissions varie entre un et dix jours et les personnes qui en bénéficient ne peuvent normalement avoir accès aux UVF.

On observe concernant les permissions de sortir les mêmes processus d'invisibilisation de la dimension sexuelle que pour les UVF, soit sa relégation par l'ensemble des acteurs carcéraux en arrière-plan des dimensions familiale et conjugale, qu'entérine sur un plan légal la restriction des motifs de permission à des fins non sexuelles tel que stipulé dans l'article de loi². Parmi les détenues rencontrées, une douzaine était sortie en permission, et si elles estimaient qu'un tel sujet relevait de la sphère privée et qu'il aurait été de toute façon inconvenant de l'aborder dans le cadre de leurs échanges avec les professionnels, certaines indiquaient néanmoins éprouver un sentiment d'illégitimité à envisager leurs permissions dans une perspective sexuelle. L'une de mes interlocutrices mentionna ainsi son absence de désir au cours de ses permissions, tandis qu'une autre déclara se sentir obligée de mettre en avant un motif professionnel pour pouvoir retrouver son partenaire (elle demandait à son futur patron de la convoquer, passait le voir brièvement et rejoignait ensuite son partenaire à son domicile pour les heures restantes).

Même quand j'étais dehors pendant ma perm, j'avais plus du tout envie. C'était la perm familiale, ils te mettent tellement dans la tête les liens familiaux, tu *deviens* un lien familial, tu te dépersonnalises. Jamais tu pourras dire : « Je veux une perm pour les liens amoureux ». Je ne deviens que ça, le lien maternel, je crois que je suis dénaturée. Je m'en suis aperçue à mon corps défendant, c'est arrivé comme ça. [...] Cette perte de tout...Tu es plus maître de ton corps, de tes envies. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

¹ Dans son étude sur les marins, Maurice Duval faisait remarquer que l'escale constituait un troisième espace-temps en-dehors du navire et de la terre [Duval, 1998], au cours duquel les marins regagnaient la terre mais pour une durée définie et sachant qu'ils allaient réintégrer le navire. A ce titre il peut être intéressant d'évoquer le parallèle entre la situation de l'escale pour les marins et celle de la permission de sortir pour les personnes détenues.

² Même s'il s'agit d'une situation différente, cela m'amène à évoquer le cas –relaté par une gradée– de détenues qui avaient été placées en semi-liberté pour raisons professionnelles et qui avaient été réincarcérées après être tombées enceintes, le juge ayant apparemment estimé qu'elles n'avaient pas respecté les termes de leur projet de semi-liberté. Cet exemple démontre ainsi que les aménagements de peine –encore plus que les permissions de sortir– sont envisagés uniquement à certaines fins dont la grossesse, en ce qu'elle représente le signe tangible d'une activité sexuelle illégitime, ne fait pas partie.

Les discours des détenues ayant bénéficié de permissions de sortir mettent en lumière la coexistence de sentiments positifs et négatifs, la joie de quitter la détention et/ou de revoir ses proches coexistant en effet avec plusieurs craintes¹. Était d'abord évoquée la peur du regard d'autrui au regard du stigmate associé au statut de détenue. Cette angoisse se retrouvait en particulier chez les femmes qui culpabilisaient par rapport à leur acte et qui envisageaient leur peine dans une optique de pénitence. Elles craignaient ainsi le jugement des personnes qu'elles rencontreraient à l'extérieur, notamment celui des voisins et des inconnus susceptibles d'avoir eu connaissance de leur situation. Elles avaient l'impression que leur stigmate était à ce point infamant qu'il en devenait immédiatement perceptible par tous, les permissions de sortir leur imposant de fait d'apprendre à gérer ce statut stigmatisant et la légitimité de leur présence dans la place sociale [Gras, 2005].

Une autre crainte renvoyait à la modification de leur apparence physique, le corps féminin étant traditionnellement perçu par les femmes comme le cœur de leur identité [Théry, 1999]. De nombreuses détenues déclaraient ne pas se reconnaître et avoir honte de leur reflet dans le miroir. Les transformations évoquées concernaient le plus souvent leur poids ; l'inactivité, le régime alimentaire et d'autres causes encore (prise de médicaments, boulimie, etc.) aboutissant à une prise de poids rapide et importante² dont je me rendais moi-même compte au cours du suivi longitudinal et à propos de laquelle mon avis était régulièrement sollicité. Beaucoup déploraient en outre la faiblesse de l'offre cosmétique proposée dans les bons de cantine (maquillage, crèmes, colorations, etc.), notamment les détenues noires qui n'avaient pas accès à leurs produits spécifiques et me proposaient d'amener à l'entretien suivant des photos datant d'avant leur incarcération pour que je me rende compte de leur changement. Si ces modifications physiques étaient déjà source d'angoisse en détention, elles devenaient d'autant plus difficiles à vivre lorsque survenait l'occasion de sortir en permission.

¹ Il importe de ne pas idéaliser les permissions de sortie : celles-ci ne constituent pas forcément des périodes de liberté heureuses que l'on pourrait opposer à un insupportable enfermement carcéral, plusieurs détenues ayant déclaré avoir éprouvé du soulagement à rentrer en prison tant leur permission s'était mal passée : « Je me suis fait chier pendant ma perm, ils ont tout planifié pour moi. Je suis sortie neuf jours, j'étais contente de rentrer, j'ai failli rentrer avant tellement c'était lourdingue. Les amis, la famille d'accueil ils ont tout contrôlé, ça m'a pas plu. Ils m'ont fait un plan, déjà je les vois pas mes petits-enfants et ils m'ont pourri la perm, ils ont tout organisé, ils m'ont même coiffée avec une choucroute et tout ! Quand je jouais avec Lucas, ils me l'enlevaient. Ils ont fait une 'sortie garçons', on se serait cru dans les années 30...C'était une sortie entre hommes, non mais on est à quel siècle ? Je ne suis pas sortie, je suis restée dans le jardin. Comme une souillon. » [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

² L'une de mes interlocutrices avait pris par exemple dix-sept kilos en l'espace de trois mois et son exemple était loin d'être isolé. La prise de poids était cependant valorisée par les détenues toxicomanes en raison de l'impact positif qu'il avait sur leur santé.

La perspective de revoir leurs enfants et leur conjoint incitaient les femmes à soigner leur apparence¹, parfois en sollicitant l'aide de leurs codétenues (elles leur demandaient de leur prêter des vêtements ou de les maquiller et les coiffer). Elles mettaient tout en œuvre pour qu'ils ne perçoivent pas les altérations de leur physique, *a fortiori* s'ils n'étaient pas encore venus leur rendre visite au parloir. Contrainte d'enlever ses rajouts capillaires faute de moyens de les entretenir, l'une de mes interlocutrices originaire du Sénégal craignait tant la réaction de son conjoint qu'elle avait demandé à sa sœur de la couvrir immédiatement d'une perruque à sa sortie afin qu'il ne la voie pas ainsi. La capacité à éveiller le désir du conjoint apparaît comme un enjeu fondamental, sa disparition ou son affaiblissement étant interprété par les femmes comme la conséquence des modifications physiques occasionnées par l'incarcération.

Quand je suis pas maquillée je me sens laide, pourrie-pourrie. Ici je peux pas : j'ai pas mes rajouts et mes produits, mes produits pour éclaircir la peau. La peau c'est horrible ! J'ai essayé de mettre un petit haut pour toi mais là j'ai mon pyjama en-dessous. Je me regarde même plus dans la glace. J'ai essayé de maigrir, j'ai acheté le corsaire à la Redoute, je vais le mettre. Franchement j'ai grossi non ? (*Je la rassure*) Mes produits, y a pas dans la liste. A l'extérieur j'étais Miss Maquillage, tous les fonds de teint et tout. Je me reconnais même pas ! Pour ma perm j'ai demandé à ma sœur de ramener sa perruque car je voulais pas sortir comme ça. Ma sœur m'a mis la perruque direct, mon copain il a pas vu. [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

Dans le cadre de leurs permissions de sortir accordées pour le maintien des liens familiaux, les détenues voyaient en général un nombre important de proches. Le temps passé avec le conjoint était alors restreint et plusieurs femmes mettaient en avant les difficultés rencontrées pour partager un moment d'intimité sexuelle, notamment au cours de permissions excluant un temps nocturne. Les conditions matérielles pouvaient aussi compliquer ces retrouvailles intimes car le couple étant parfois contraint de loger chez des proches dans le cas où il ne disposait pas d'un appartement, cet aspect s'avérant d'autant plus inhibant pour les jeunes femmes musulmanes ayant toujours vécu clandestinement leur concubinage. Loin du modèle de domestication du cadre d'accomplissement de la sexualité juvénile qui implique une acceptabilité de la sexualité génitale hors du mariage au sein du foyer parental [Lagrange, 1998], ces détenues avaient eu en effet pour habitude de louer des chambres d'hôtel avant leur incarcération.

Les premières retrouvailles intimes de mes interlocutrices avec leur conjoint avaient généralement été empreintes de gêne, l'incarcération ayant entraîné un affaiblissement du sentiment d'intimité au sein du couple. Les discours mettent ainsi en évidence leurs difficultés à

¹ On retrouve ces mêmes efforts avant les parloirs.

renouer avec une proximité corporelle que venait renforcer un sentiment de déréalisation de la situation les empêchant de vivre pleinement et spontanément ces moments d'intimité. Cela montre bien que la relation conjugale, par le désancrage de la réalité qu'elle subit au cours de l'incarcération, s'accompagne d'une décorporéisation, *a fortiori* lorsque les conjoints n'ont pas eu l'occasion de se voir au parloir. Et parce que la permission de sortir s'accompagne d'une *resexualisation* des interactions, les conjoints se retrouvaient alors dans le même type de situation embarrassante que connaissent les individus dans les premiers moments d'une relation : ils surveillaient leur discours et ne se sentaient pas libres de leurs mouvements. L'activité sexuelle était perçue comme étant en décalage avec ce qui se pratiquait avant l'incarcération et les détenues mentionnaient leurs difficultés à éprouver du plaisir. Le sentiment d'étrangeté s'atténuait néanmoins au fil des permissions, la multiplication des retrouvailles permettant de restaurer voire de renforcer le sentiment d'intimité entre les conjoints, et partant le désir.

Il était intimidé, c'était la première fois que je le voyais comme ça. Et moi j'osais pas le regarder dans les yeux. Tout au long on était gênés. Il savait pas quoi faire, il me racontait sa vie. Y avait trop de monde, on voulait se voir en privé mais y avait trop de bruit. Je voulais un moment d'intimité donc il fallait les dégager dans l'appart de ma sœur. [...] La première fois j'ai rien...Ca m'a fait bizarre. J'ai rien senti...Je croyais que j'étais dans un rêve, pour moi c'était pas réel. En fait quand on part en perm on a l'impression que c'est un rêve, que c'est pas la réalité. [...] Ca m'a fait bizarre, je voulais pas qu'il me touche, ça m'a fait des guillis. Mais je l'aime ! J'ai ressenti ça bizarre. Après j'avais mal, j'avais trop mal. [*Trois mois plus tard*] Moi j'ai grave envie ! (*Tu as plus de désir maintenant pendant tes perms ?*) Ouais ouais, grave ! [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

Ceci m'amène à faire deux remarques. D'abord il est fondamental de prendre en compte le système précarcéral de représentations et de pratiques sexuelles pour comprendre la façon dont les détenues vivent leur expériences sexuelles pendant leurs permissions. A l'instar de ce qui a été souligné pour les UVF, il me semble excessif de considérer l'activité sexuelle à ces occasions comme un pur produit de l'incarcération. Si cette dernière exerce bien une action de type déterminante, c'est en terme d'évolution dans la continuité. Lorsque les détenues inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale signalaient auparavant une vie sexuelle conjugale active et satisfaisante, l'activité sexuelle était vécue comme un temps fort des permissions, en dépit du décalage sus-cité dans les premiers temps. A l'inverse, si les femmes se trouvaient dans une forme de « dés-orientation intime » et mentionnaient de longues périodes de misère sexuelle conjugale, les retrouvailles intimes avec le conjoint étaient source de gêne et d'angoisse, voire n'impliquaient pas l'exercice d'une activité sexuelle. C'est en cela que l'on peut parler de continuité.

Dans le cas des détenues inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale, il convient cependant de remarquer que cette permanence de l'activité sexuelle conjugale n'entraînait pas une reproduction exacte de ce qui se pratiquait auparavant : elle s'accompagnait d'une évolution, elle-même corrélée aux transformations des rapports conjugaux survenues pendant l'incarcération. Lorsque les détenues avaient le sentiment que l'épreuve de la séparation avait renforcé leurs liens et adouci leurs rapports de force, la multiplication des relations sexuelles au cours des permissions et l'intensification du plaisir retiré étaient vécues comme une consécration, l'acte sexuel bien accompli étant tenu pour la forme suprême de communication et de bien-être entre conjoints [Bozon, 2002b]. L'émergence de doutes quant à la pérennité de la relation inhibait en revanche le plaisir sexuel et conduisait à un espacement des pratiques. L'inscription des détenues dans le modèle de la sexualité conjugale a donc pour conséquence que toute évolution des rapports conjugaux au cours de l'incarcération induit une évolution de l'activité sexuelle pendant les permissions.

Y a trop de problèmes, mon copain en ce moment il m'énerve. En fait j'ai l'intention de le larguer mais je lui dis pas. Je lui faisais confiance au départ mais il sait que j'ai plus confiance en lui. [*Deux mois plus tard*] Je l'ai vu un après-midi. J'ai eu trois jours mais j'ai pas pu le voir. J'étais un peu gênée car ça faisait un moment mais comme lui il voulait plus me lâcher, bon...(*Elle hausse les épaules*) Ca m'a fait bizarre car c'est un truc que j'avais pas fait depuis un moment. J'ai l'impression que je l'aime plus. Ca m'a rien fait du tout. C'est normal ça ? [Khadija, détenue, 20 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 3 mois]

Moi j'estime que la sexualité c'est pas quelque chose qui me fait vivre. Y a des gens qui peuvent pas vivre sans, moi je peux vivre sans. Ici y en a qui disent « J'ai hâte de retrouver mon mari ! ». Moi aussi mais pas pour ça. Y en a qui le font pas et ils sont pas morts ! Je l'ai fait ; j'ai eu trois enfants donc je l'ai fait ! Mais même lui, pendant la perm il m'a pas dit : « T'es revenue, on va faire ça ». On n'a rien fait, les câlins, c'est pour après la sortie. [Adèle, détenue, 32 ans, mariée, 3 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 mois]

Pour moi c'est psychologique, c'est important d'être avec la bonne personne. Si y pas d'amour, le sexe pff...[...] Dès qu'elle est sortie, notre fils était chez ma mère donc on a été le voir, on a profité un peu et après j'ai dit à ma mère : « Garde Bertrand, on a des choses à se dire avec Agathe » (*Rires*). On est rentrés, j'avais un peu peur...Ca a été encore mieux ! Comme si on se redécouvrait ; c'est une première fois. [Frédéric, 27 ans, mari d'une femme détenue, 1 enfant]

Le dernier extrait d'entretien de Frédéric ne relate pas une permission mais la libération de sa femme. S'il m'a été impossible de réaliser un suivi longitudinal postcarcéral des détenues¹, un parallèle entre les deux situations s'avère néanmoins pertinent. Les pistes de réflexion que

¹ Il se serait agi d'un troisième terrain pour lequel je ne disposais ni du temps ni des moyens financiers nécessaires à sa réalisation. Je suis cependant restée en contact avec plusieurs détenues après leur sortie.

nous allons mettre au jour laissent à penser qu'il serait fécond de réaliser un tel suivi dans le cadre de recherches futures sur la sexualité en prison de femmes.

Comment les détenues envisageaient-elles l'idée de renouer avec une activité sexuelle avec un partenaire après la sortie ? On constate que les femmes incarcérées depuis plusieurs années et qui n'avaient eu aucune forme d'activité sexuelle avec un/leur partenaire au cours de cette période exprimaient une forte appréhension à ce sujet. Elles craignaient de souffrir, de ne pas éprouver de désir ou de ne plus savoir comment se conduire, l'abstinence observée ayant conduit à une suspension des savoir-être et des savoir-faire associés à l'activité sexuelle non solitaire. Elles se représentaient le rapport sexuel par lequel elles renoueraient avec l'activité sexuelle avec un partenaire comme une sorte de « seconde première fois ». Le recours à cette expression n'est pas anodin. Il traduit le fait qu'à l'instar de la « vraie » première fois, la reprise de l'activité sexuelle conjugale après la sortie était envisagée comme un moment émotionnellement fort qui ne saurait être banalisé [Le Gall, Le Van, 2007], comme une étape symbolique [Bozon, 1993] qui marquerait leur sortie.

Ces préoccupations s'intensifiaient lorsque l'abstinence sexuelle au cours de l'incarcération succédait à une période précarcérale de misère sexuelle de plusieurs années. Ces situations concernaient notamment les détenues ayant subi des abus sexuels conjugaux de longue durée et/ou les femmes âgées de plus de quarante ans, le cumul des violences sexuelles avec le veuvage ou le divorce ayant entraîné leur mise à la retraite sexuelle anticipée [Bozon, 2002b]. Les déclarations de certaines au sujet d'une activité sexuelle considérée comme superflue peuvent être qualifiées de « précoces » en comparaison de la population nationale, dans la mesure où les résultats de l'enquête CSF montrent que c'est dans les générations âgées de plus de cinquante ans que l'on observe généralement ce type de représentations [Bajos, Bozon, 2008]. Les détenues ne semblent donc que peu concernées par l'allongement du calendrier de la vie sexuelle à des âges avancés¹ [Bozon, 2002b].

Point de vue sexualité c'est clair, on est pas arrivé ! Je sais pas comment je vais redémarrer. Ca va être la honte comme au départ, je vais être toute timide...Pourtant c'est mon ex. C'est comme si on démarre à zéro, qu'on se connaît pas. Le soir me retrouver dans un grand lit, j'ai plus l'habitude. Moi j'ai un petit lit, c'est des lits superposés ; j'ai plus l'habitude, je vais l'embarquer le truc ! (*Rires*) Va y avoir de la gêne. On se trouve bêtes au départ. [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

¹ L'enquête CSF a montré que l'activité sexuelle des femmes les plus âgées ne cesse de s'accroître : en 1970, 53% des femmes en couple déclaraient une activité sexuelle dans les douze derniers mois, c'était le cas de 77% en 1992 et près de 90% en 2007 [Bajos, Bozon, 2008]. Tel que le souligne Alain Giami, on a surtout eu tendance à penser que la 'libération sexuelle' concernait les jeunes, or c'est parmi les personnes âgées de plus de cinquante ans que l'on observe en fait les changements les plus importants [Giami, 2005].

J'ai peur qu'on retrouve pas la complicité. J'ai peur d'avoir un blocage. Ca me fait peur. S'il voit que je suis sceptique il va y aller doucement, mais je veux même pas imaginer la première fois...Ce sera comme une deuxième première fois. [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois et demi]

Pendant huit ans sans sexe...A l'heure actuelle, j'espère avoir une vie sexuelle épanouie quand je sortirai. C'est pas la peine de vivre sinon, mais mince ! Par contre des fois je me pose la question : « Le jour où je serai dehors, je vais pas être coincée par rapport à ça ? Si je rencontre quelqu'un, est-ce que je vais pas être coincée au départ ? » Ca va être comme une première fois je pense. [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

La tendresse et tout ça, ça me manque c'est clair mais ça s'arrête là. Moi j'ai zappé ça dans ma tête. Et je le fais rentrer maintenant, tout doucement. Avec Régis c'est un nouveau départ, complètement. J'ai confiance. [...] Moi j'ai une toile d'araignée qui s'est tissée à cet endroit, la choupinette elle est plus en action depuis trois ans ! C'est lui qui mettra en action en juillet. Il va le sentir, le muscle se resserre... [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1ère incarcération, 2 ans et demi]

Si la question de la vie sexuelle postcarcérale se posait en règle générale après une certaine durée d'incarcération¹, c'est pour deux raisons dont l'examen nous amène maintenant à nous intéresser à la dimension temporelle du désir. La première renvoie à ce que pour les détenues rencontrées, la mise en détention avait invariablement été suivie par une période caractérisée par une absence de désir et une évacuation de la question de la sexualité. L'anesthésie de toute préoccupation érotique constitue certes un des effets courants du traumatisme de l'entrée en détention [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], mais la perspective déshomogénéisante dont je me réclame me conduit néanmoins à mettre en lumière une pluralité de situations.

Il est apparu en effet que la durée de cette période variait considérablement selon mes interlocutrices puisqu'elle pouvait s'étendre de quelques jours à plusieurs années, voire à la totalité de l'incarcération. On peut lier cette variation à trois facteurs, l'action de l'un s'adjoignant ou non à celle des autres à l'instar de ce que nous avons observé dans le cas des pratiques sexuelles au parloir. Mentionnons d'abord les orientations intimes des détenues. Avec un certain soulagement, les femmes qui se trouvaient dans une forme de « dés-orientation intime » déclaraient voir en l'incarcération l'occasion de ne plus se soucier d'avoir à pratiquer une quelconque activité sexuelle² ; l'emprisonnement permettant ainsi à ces femmes de

¹ Gene Kassebaum et David Ward ont observé l'inverse, puisqu'ils indiquent que c'est justement durant les premières semaines de l'incarcération que les détenues expérimentent une grande frustration sexuelle [Kassebaum, Ward, 1965].

² Si cette situation concernait une part importante des détenues rencontrées, l'étude de Rose Giallombardo met en avant des résultats très différents : « Most inmates have enjoyed the company of men outside, and sex constitutes a major problem of adjustment for almost every inmate » [Giallombardo, 1966 : 97] (« La plupart des détenues ont

concrétiser leurs aspirations à la misère sexuelle. Les détenues inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale, du fait de l'enchevêtrement de leurs pratiques avec des représentations très strictes d'affectivité et d'intimité, considéraient quant à elles d'emblée les contraintes carcérales comme des obstacles insurmontables à l'expression d'un quelconque désir sexuel. Pour les détenues inscrites dans le modèle du désir individuel en revanche, la prépondérance du désir dans le maintien de leur identité intime les conduisait à relativiser ces contraintes assez rapidement.

On pensera ensuite au rapport à la détention qui, nous l'avons vu dans le premier chapitre, autorise ou non le ressenti même de désir sexuel, les femmes inscrites dans une détention *tournant* associant leur expérience carcérale à une pénitence. Enfin il convient de mentionner la survenue d'évènements individuels ponctuant pour chaque détenue le déroulement de l'incarcération. Outre l'emprisonnement proprement dit, il ne faut pas sous-estimer l'influence d'autres moments forts tel le procès, parfois extrêmement éprouvant sur le plan identitaire¹, les ruptures conjugales, le deuil, la maladie (la sienne ou celle des proches²); mais aussi les évènements positifs comme la rencontre d'un nouveau conjoint, la naissance de petits-enfants, la connaissance de la date de sa sortie, l'obtention d'un travail; ou encore, comme à l'extérieur, les aléas du quotidien comme l'arrivée d'une nouvelle cocellulaire, le transfert espéré ou redouté dans un autre établissement, l'encaissement ou le tarissement de mandats, les conflits ou la naissance de relations amicales avec les autres détenues et avec les surveillantes, etc. Au travers de cette liste non exhaustive, nous voyons qu'il serait réducteur de faire de la mise en détention le déterminant univoque de la suspension du désir sexuel des détenues, *a fortiori* quand l'intérêt à la vie précarcérale remet déjà en question le postulat selon lequel ce désir existait infailliblement.

Un autre point capital est à souligner. Il est ressorti du suivi longitudinal que l'évolution du désir sexuel des détenues était loin de suivre une courbe ascendante qui aboutirait nécessairement à la survenue d'un sentiment de frustration³ omniprésent et se faisant de plus en plus impérieux [Ricordeau, 2005]. Bien au contraire, on observe une alternance entre *les* périodes de mise entre parenthèses de la dimension sexuelle –et j'insiste sur le pluriel, la première

apprécié la compagnie d'hommes à l'extérieur, et le sexe constitue un problème essentiel d'adaptation pour presque chaque détenue » ; traduction par Myriam Joël-Lauf).

¹ Corinne Rostaing fait ainsi remarquer que « Nombreux sont les condamnés qui se remémorent les qualificatifs employés par les experts pour les décrire lors de leur procès aux assises » [Rostaing, 2008 :143]. Pendant leur procès, plusieurs détenues jugées pour meurtres, abus sexuels ou infanticides déclaraient avoir eu le sentiment d'être vues comme des « monstres » ; et beaucoup soulignaient que les avocats avaient mis en avant dans leur plaidoyer des aspects de leur vie qu'elles auraient souhaités ne pas dévoiler (deux femmes avaient mentionné par exemple que leur mère avait appris pendant le procès les sévices sexuels infligés par leur père durant leur enfance, jusque là soigneusement tenus secrets).

² Plusieurs de mes interlocutrices avaient subi de lourdes opérations chirurgicales au cours du suivi longitudinal et beaucoup d'autres déclaraient s'inquiéter de l'état de santé de leurs proches, en particulier de celui de leurs enfants ou de leurs parents âgés.

³ On ne recense pas moins de quatre-vingts six occurrences de ce terme dans le récent travail d'Arnaud Gaillard, [Gaillard, 2008], et cinquante-sept dans celui de Gwénola Ricordeau [Ricordeau, 2005].

succédant à la mise en détention n'étant pas la seule— et les périodes de désir sexuel. Cela nous conduit à la seconde raison pour laquelle de nombreuses détenues s'interrogeaient tardivement à propos de leur vie sexuelle postcarcérale. Les entretiens ont mis en évidence le fait que plus les femmes étaient emprisonnées depuis une longue durée, moins elles déclaraient éprouver de désir sexuel, celui-ci finissant quasiment par disparaître après plusieurs années. C'était alors cette absence qui les préoccupait, *a fortiori* si elles avaient été actives sexuellement pendant les premières années de leur incarcération. Elles s'inquiétaient ainsi de savoir si elles éprouveraient à nouveau du désir sexuel une fois libérées.

Moi j'aimerais bien avoir des relations sexuelles ! On rigolait avec des filles, des fois on dit : « Ce serait bien qu'il y ait des hommes qui viennent une fois par semaine, des prostitués hommes ! » Je serais la première à participer ! (*On rit franchement. Elle devient plus grave*) Un peu de sexe, oui...On m'offrirait l'opportunité...Ca m'était sorti de la tête au début, mais bon maintenant je me dis que j'aimerais bien. Depuis que j'ai été jugée, faut que je pense à l'avenir, à dehors. Dehors je compte en recroquer ! [*Dix mois plus tard*] Maintenant j'y pense plus vraiment. En fait c'est cyclique, c'est de temps en temps que ça revient. Là j'ai plus du tout de désir et ça me manque plus du tout. Moi qui étais un peu accro, enfin qui aimait beaucoup faire l'amour...En ce moment je ressens pas d'envie. Quand je sortirai, j'espère rencontrer quelqu'un, être amoureuse. Après tant d'années sans homme à côté...Est-ce que j'aurais vraiment envie ? [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Ma première incarcération j'avais tué ma copine, j'avais pas du tout de désir. [...] Quand tu penses à ta vie sexuelle, là tu vois je suis en perte de libido totale. Des fois, on va pas se cacher, je me masturbe ; là plus du tout, y a vraiment un souci... Avant j'y avais pas un recours excessif mais ça arrivait. Là c'est plus dû au travail [*thérapie*] que je fais, ça me demande beaucoup d'énergie, de réflexion, qui fait que je me laisse pas aller à ma libido. Maintenant c'est très rare, c'est limite normal je dirais. Là c'est la chute libre. Au bout de la longue peine on devient quelqu'un d'asocial, qu'a plus aucun désir. J'ai plus envie mais c'est tout l'univers qui fait ça. T'es toujours stressée, t'es pas disposée, t'as pas la tête à ça, les fouilles de cul tout ça... [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Quand je suis arrivée, question sexe, j'avais tout évacué. Un bon moment. J'suis restée trois ans et demi seule tu vois. Sans rien. J'y pensais même pas. J'avais plus la tête à mon procès. Après je me suis sentie plus libre, je savais ma peine, je voyais ce que j'allais faire. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1ère incarcération, 4 ans]

Moi j'suis une malade du cul. Déjà quinze jours que j'étais ici j'avais la dalle ! Y a que ça de vrai dans la vie, le sexe. C'est vrai que j'agis aussi, dès que y a un mec qui me plaît, même si ça me prend un mois, je l'ai. Je suis pas mariée, j'ai que ma fille, j'ai vingt-cinq ans, c'est pas à quatre-vingt ans que je vais en profiter ! On peut me traiter de salope, je m'en fiche, je suis fière. (*Elle est indignée*) Une meuf qui couche avec plein de mecs c'est une salope ; un mec, c'est un don Juan ! Je sais que je suis une nymphomane du sexe. Il me faut une perm, dès que je sors, je vais voir un gars ! [Elvire, détenue, 25 ans, célibataire, 1 enfant, 1ère incarcération, 1 mois et demi]

L'examen de la dimension temporelle du désir sexuel nous conduit enfin à une petite digression sur la pratique de la masturbation solitaire, couramment associée dans les préconstructions sociales sur la prison à une sexualité palliative destinée à combler une frustration grandissante. La question de la satisfaction des « besoins » sexuels fait en réalité écran à d'autres aspects dont l'examen s'avère fécond dans le cadre d'une analyse sociologique déprise des postulats psycho-biologiques.

Si les différents scénarios culturels négatifs élaborés dans le passé [Gagnon, 1999] ne définissent plus aujourd'hui la masturbation comme une pratique à risque diabolisée¹ [Laqueur, 2005], on peut néanmoins faire le constat d'une sous-déclaration importante de la part des femmes [Béjin, 1993]. Les résultats de l'enquête ACSF montrent ainsi qu'à la question directe « Vous êtes-vous déjà masturbée ? », 42% des femmes répondaient par l'affirmative, alors qu'à la question indirecte « Quand vous vous masturbez, atteignez-vous l'orgasme ? », 12% ont répondu « toujours », 23% « plutôt facilement » et 16% « difficilement », soit un total de 51% de femmes s'étant déjà masturbées signalant neuf points de différence avec le score précédent [Béjin, 1993]. Les chercheurs de l'enquête ACSF ont par ailleurs mentionné des effets déclaratifs liés au sexe de l'enquêteur², les femmes ayant manifesté plus de réticences à déclarer leurs pratiques aux enquêtrices qu'aux enquêteurs. L'une des raisons avancées³ renvoie à l'idée que les femmes auraient été moins gênées d'en parler avec des hommes au regard de leur familiarité présumée avec la pratique, tandis qu'elles auraient appréhendé le jugement d'autres femmes.

Parmi les détenues rencontrées, une quinzaine déclarait s'être déjà masturbée au moins une fois au cours de leur vie (soit environ 20%), une demi-douzaine signalait l'avoir fait au moins une fois pendant l'incarcération et seule trois femmes indiquaient s'y adonner de manière régulière. Si ces chiffres n'ont que peu d'intérêt étant donné l'absence de représentativité du groupe de détenues constitué, ils permettent cependant de mettre en lumière l'existence d'un écart important avec les résultats nationaux de l'enquête ACSF. Le fait que je sois moi-même une femme ne me semble pas pertinent pour expliquer cette différence, notre communauté de sexe représentant au contraire un atout dans la prise de parole de mes interlocutrices eu égard aux rapports douloureux aux hommes qu'elles entretenaient. La variation du désir au travers de l'action du rapport à la détention et des événements jalonnant l'expérience carcérale échoue

¹ La masturbation fut en effet tenue pour responsable de nombreux maux telle la dépression, la surdit , la tuberculose, la folie, l'anémie, le cancer, etc. [Laqueur, 2005 ; Béjin, 1993].

² L'âge des femmes interrogées doit également être pris en considération pour comprendre cette sous-déclaration. L'effet de génération explique en effet que plus les femmes sont jeunes, plus la masturbation leur apparaît comme une pratique n'apportant pas la preuve que l'on est séduisante, et est donc associée à l'idée de solitude [Béjin, 1993].

³ L'autre raison est que la masturbation féminine est vue comme un objet de fantasme pour de nombreux hommes et que les femmes interrogées ne souhaitent donc pas priver l'enquêteur masculin du plaisir qu'il est censé tirer de cette information [Béjin, 1993].

également à expliquer cette sous-déclaration, dans la mesure où se trouvaient indistinctement concernées des femmes au parcours carcéral très dissemblable. Les représentations associées à la masturbation constituent en revanche une piste intéressante qu'invitent à explorer les réactions des détenues pendant les entretiens.

Certaines de mes interlocutrices furent en effet profondément choquées que j'eusse osé leur demander si elles se masturbaient. Le caractère intime des confidences recueillies auparavant –notamment vis-à-vis des abus sexuels subis au cours de la vie– m'avait conduite à penser que l'introduction du sujet de la masturbation dans le flot de nos conversations animées se ferait sans heurt. J'étais dans l'erreur : « in research on the intimate, what might be 'unproblematic' or innocuous questions for individual interviewers, may be difficult areas, or even unwelcome intrusions, from the interviewee's perspective »¹ [Donovan, Heaphy, Weeks 1998 : 464]. La réaction scandalisée de l'une des détenues, avec qui j'avais pourtant tissé une solide relation de confiance au fil des mois, me fit réaliser qu'il me faudrait parfois employer un arsenal de précautions : elle devint toute rouge, se recula brusquement sur sa chaise² et resta quelques secondes sans voix. A compter de cet incident, je me montrai extrêmement prudente dans mon questionnement et tâchai d'aborder le sujet de manière indirecte, notamment en sollicitant l'avis de mes interlocutrices sur les déclarations d'autres détenues citées anonymement. Cela me valut néanmoins de me retrouver dans de véritables pièges, les femmes me retournant la question de savoir ce que j'en pensai avant de me dévoiler leurs propres représentations³.

Plusieurs détenues condamnaient fermement la masturbation. Il s'agissait essentiellement de femmes musulmanes ou de catholiques pratiquantes, leurs croyances les poussant à adhérer aux principes religieux énoncés contre la « pure dépense sexuelle » sans partenaire ni fécondité [Foucault, 1984a]. Leurs discours présentaient ainsi la masturbation comme un acte de faiblesse qu'elles opposaient à un modèle d'abstention héroïcisé [*Ibid*]. D'autres soulignaient leur désintérêt vis-à-vis de la pratique et mettaient en avant leur incapacité à éprouver un quelconque plaisir sexuel en solitaire. Si cette affirmation pouvait renvoyer à une ignorance de leur propre corps et des moyens de le satisfaire [Mossuz-Lavau, 2002a], elle s'expliquait surtout par leur

¹ « dans la recherche sur l'intime, ce qui peut sembler être des questions non-problématiques ou inoffensives pour les enquêteurs individuels, peuvent constituer des domaines difficiles, ou même des intrusions importunes, du point de vue de l'enquêté » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

² Mentionnons ici la remarque de Pierre Bourdieu à propos du corps qui « fonctionne [...] comme un langage par lequel on est parlé plutôt qu'on ne le parle [...] où se trahit le plus caché et le plus vrai à la fois, parce que le moins consciemment contrôlé et contrôlable, et qui contamine et surdétermine de ses messages perçus et non aperçus toutes les expressions intentionnelles, à commencer par la parole. » [Bourdieu, 1977 : 51].

³ J'évoquais alors des lieux communs d'une généralité confondante en tâchant d'orienter mon discours en fonction de ce que je connaissais de mes interlocutrices. La familiarité de nos échanges les autorisait heureusement à m'interrompre rapidement pour appuyer ou contredire mes déclarations, me permettant ainsi de revenir à la situation de l'entretien semi-dirigé.

inscription dans le modèle de la sexualité conjugale. Le couple étant considéré comme le cadre normal de sexualité et d'obtention du plaisir féminin, la pratique solitaire était tenue pour un acte vide de sens [Bigot, Le Gall, 2005] : « Il faut qu'il y ait un homme ou une femme qui ait le statut de partenaire et avec lequel ou laquelle il y ait un *échange*, pour qu'elles éprouvent du plaisir » [Mossuz-Lavau, 2002a : 229]. Cela explique pourquoi des gestes de masturbation réciproque étaient en revanche intégrés dans le répertoire de l'activité sexuelle conjugale. On peut ainsi noter la grande conformité des représentations de ces femmes aux normes de genre inscrivant la masturbation solitaire dans la masculinité [Bozon, 1999], conformité d'autant plus prégnante en milieu populaire d'où était issue la majorité des détenues rencontrées. L'illégitimité pesant sur la masturbation féminine laisse donc à penser que certaines de mes interlocutrices étaient peut-être des « masturbatrices réticentes » [Bejin, 1993] répugnant à déclarer leurs pratiques.

(Et ça t'arrive de te masturber ?) Pas du tout. Ni ici ni dehors. *(Elle est fière)* Moi je sais me retenir ; ah bien sûr ! Je me trouve plus sale de le faire moi-même que de le faire avec une fille. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

(Tu t'es déjà masturbée en prison ?) Non je pourrais pas. Ça me vient pas à l'idée. J'ai envie, j'ai un manque, mais ça veut pas dire que je vais me trifouiller ! Moi c'est pas mon truc. A l'extérieur encore moins. [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2^{ème} incarcération, 10 mois]

Moi je peux pas. Je sais pas...J'arrive pas. Quand mon chéri il me le fait ça n'a rien à voir. Parce que je l'aime. Ici ça m'est jamais passé par la tête de le faire. Les mecs, même sans qu'ils te le disent tu le sais qu'ils le font ! Ça me choque moins, c'est normal pour eux. La femme ça lui fait rien. Mon chéri quand il me le fait c'est bien et tout. La sexualité c'est à deux. Sinon tu t'ennuies, quoi. Qu'est-ce que j'me ferais chier à faire ça toute seule ? [Marjorie, détenue, 23 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 4 mois et demi]

Moi j'ai pas besoin de me masturber. Les mecs ils ont une pulsion sexuelle. Nous on demande plus de tendresse, d'affection, alors qu'eux c'est le sexe qui leur manque. Moi je me suis jamais touchée. Je sais pas...Je pratique pas déjà dehors. [Nathalie, détenue, 25ans, 3^{ème} incarcération, 5 ans]

Pour quelques unes de mes interlocutrices en revanche, la masturbation solitaire était appréciée comme une source de plaisir complémentaire à l'activité sexuelle conjugale [Bejin, 1993] ; et l'on constate sans surprise que parmi ces femmes se recrutaient les détenues déclarant s'être masturbées au moins une fois pendant leur incarcération. Dans la mesure où l'on observe une indéniable continuité entre les pratiques masturbatoires précarcérales et carcérales, dans leur existence comme dans leur absence, on ne peut donc objectivement qualifier la masturbation de pratique compensatoire. Les difficultés à se ménager des moments d'intimité concouraient néanmoins à restreindre les pratiques des masturbatrices occasionnelles ou régulières, la présence

des cocellulaires et la crainte d'être surprises les contraignant à se masturber pendant la nuit et à guetter les instants de solitude.

Mais je vais pas me masturber si y a quelqu'un dans la cellule avec moi. Soit vous laissez passer dans les gestes, soit vous réprimez. Ca peut arriver que la surveillante elle regarde à l'œilleton...J'essaie de le faire quand elle est pas en train d'ouvrir les portes ! [Maria, détenue, 28 ans, 2ème incarcération, 10 ans]

C'est difficile, entre l'œilleton, la codétenue...Y a toujours une tension ici. [...] Et puis au CD aussi d'être seule en cellule ça permettra...(Je complète sa phrase : « De vous masturber ? », elle opine en souriant). Là je suis avec une prévenue en cellule, on est toujours ensemble. Je suis jamais seule. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1ère incarcération, 1 an et demi]

L'angoisse des détenues d'être surprises en train de se masturber se retrouvait en miroir dans le discours des surveillantes qui redoutaient de les surprendre. Dans ces situations, non seulement ces dernières feignaient de n'avoir rien remarqué, mais leur malaise était si fort qu'elles prenaient garde de ne jamais les évoquer avec les détenues¹. De la même manière, les autres professionnels et les intervenants extérieurs déclaraient se sentir extrêmement gênés à l'idée d'aborder le sujet, l'illégitimité qui lui est attachée redoublant son confinement dans la sphère privée. En prison de femmes, le clivage des représentations essentialistes définissant la masturbation féminine comme une pratique atypique et illégitime en opposition à une masturbation masculine normale et nécessaire² a pour conséquence que l'ensemble des acteurs carcéraux invisibilise la première en se comportant comme si elle n'existait pas réellement. Tel que nous le verrons dans le chapitre suivant, le recours à l'humour participe de cette mise en abstraction, les déclarations explicites vis-à-vis des pratiques masturbatoires entraînant le rejet de leurs auteures en ce que celles-ci transgressent cet accord tacite. Selon David le Breton, un tabou renvoie à une frontière autour de laquelle se structure une identité commune [Le Breton, 2008] ; aussi la structuration de l'identité féminine autour d'une frontière circonscrivant l'activité sexuelle au couple amène à considérer la masturbation des femmes détenues comme l'un des tabous les plus prégnants en milieu carcéral.

Moi je sais qu'une fois y a une détenue qui m'en a parlé et comment je me suis reculée, mais j'ai eu le geste hein ! C'était une sombre histoire parce qu'on soupçonnait une surveillante d'aller la voir un peu trop souvent –ce qui s'est avéré vrai du reste– pour des

¹ La seule exception concernait les situations problématiques requérant leur intervention. Une surveillante déclara par exemple avoir convoqué une détenue car celle-ci se masturbait délibérément devant ses cocellulaires chaque soir.

² Cette idée de « besoin » masturbatoire pour les hommes se retrouvait de manière prégnante dans le discours des psychologues : « Ils sont obligés aussi : quand y a pas de sexualité il faut évacuer le sperme, ça gonfle. La masturbation est aussi une pratique qui est là car sinon y a des éjaculations nocturnes » [Léa, psychologue PEP, 25 ans, 7 mois d'ancienneté en établissement pénitentiaire].

motifs pas très sains ; et la détenue me disait : « Mais de toute façon j'ai pas besoin d'avoir des relations avec elle parce que j'ai mes dix doigts » et ça m'a...Bouh ! Je l'ai regardée, elle m'a fait : « Ben oui ben on va pas se voiler la face, vous avez quarante-cinq ans, moi aussi, vous savez très bien que... ». Ben oui je sais, la masturbation féminine ça existe soit ; mais le fait qu'elle me le dise d'une façon si brutale, là ça touche quelque chose d'aussi intime...J'ai eu l'impression qu'elle me déballe un truc que j'avais pas le droit d'entendre ! Ben évidemment je vais pas me voiler la face, je suis pas ignorante, mais là j'ai eu l'impression qu'elle me parlait vraiment d'elle-même, de quelque chose qui la regarde dans sa cellule quand la porte est fermée, de son intimité. Ca m'avait...ouais je peux dire choquée. Choquée comme si j'avais pas le droit d'entendre ça. Vraiment ! [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Un bon indicateur du processus d'invisibilisation de la masturbation féminine est celui de l'indétermination de la réglementation concernant la présence de *sex toys* en détention. Interrogés à ce sujet, les gradés furent incapables de me répondre de manière catégorique si les détenues avaient ou non l'interdiction de s'en procurer via les catalogues de vente par correspondance mis à leur disposition. S'ils estimaient que de telles commandes seraient probablement refusées, le caractère illégitime de la requête et la crainte de la stigmatisation suffisaient manifestement à dissuader les détenues de s'informer à ce propos¹. On peut d'ailleurs en voir un indice au travers des réactions de dénégation lorsque les surveillantes trouvaient des godemichés ou des boules de geishas –fabriqués artisanalement ou introduits en détention– au cours des fouilles de cellule, chacune des occupantes déclarant que l'objet en question ne lui appartenait pas.

Ces découvertes suscitaient de vifs commentaires parmi mes interlocutrices, les non-masturbatrices² exprimant de l'incompréhension et de la désapprobation, tandis que les masturbatrices occasionnelles et régulières sortaient de leur réserve pour revendiquer le droit de cantiner ce type de produits, *a fortiori* si elles avaient été familières de leur utilisation dans le cadre de leur activité sexuelle précarcérale. Dans l'ensemble on remarque que les agents pénitentiaires se montraient plus favorables que les détenues à ce que les cantines de *sex toys* soient autorisées, à la condition toutefois que les acheteuses bénéficient d'un encellulement individuel, la prégnance de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle concourant une fois de plus à moduler les conditions d'acceptation des pratiques. Il paraît cependant peu probable que ce type de cantines soit mis en pratique, dans la mesure où la question des *sex toys* s'entrecroise avec celle de l'activité homosexuelle, l'utilisation des premiers pouvant également s'inscrire dans le cadre de la seconde. Une réglementation autorisant les *sex toys* en détention impliquerait pour l'AP de devoir statuer sur les conduites homosexuelles, or nous verrons que le

¹ Une seule gradée déclara avoir été sollicitée à ce sujet par une détenue.

² J'emprunte ce terme à André Béjin qui l'utilise pour désigner les femmes ne se masturbant pas [Béjin, 1993].

mode de gestion de ces conduites tel qu'il est actuellement mis en œuvre par les agents s'avère incompatible avec toute rigidification formelle de leurs pratiques.

J'ai connu une nana qui avait fait rentrer à X. un godemiché. Elle était dingue de cul elle ! [...] je lui ai demandé, « Mon mari m'a ramené un sex-toy pour m'amuser ». J'étais énervée, faut respecter les autres ! Enfin elle le faisait discrètement mais on entendait le lit. *(Avec un air réprobateur)* On est toutes quelque part en manque d'amour, en manque de sexe, mais de là à le faire avec un sex toy ! [Serena, détenue, 33 ans, 1 enfant, 4ème incarcération, 4 ans]

(Et y en a pas qu'ont demandé à cantiner des sex toys ?) Oh si, ça a dû arriver ici... On m'a jamais demandé à moi mais... *(Mais elles ont le droit ? Il réfléchit puis décroche son téléphone)* Oui Laetitia une question, une question sérieuse : si une détenue me fait une demande d'achat de sex toy, tu sais ce que c'est ? Est-ce que ça s'est déjà produit ici ? Non jamais hein ? Et on accepterait pas ici ? Bon d'accord non c'était une question parce que je suis avec la sociologue elle me posait la question j'étais pas capable de répondre ! *(Il raccroche)* Non, visiblement non. [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Par contre des fois on fait des fouilles, on trouve des nanas qui ont confectionné des petits sex toys. Alors moi j'étais tombée sur un truc, elle avait dû piquer une balle de ping-pong au gymnase, avec des draps pour que ça fasse un petit rond arrondi, puis après avec des draps qu'elle avait hyper entortillés et tout, bon voilà. Donc après quand on fait la fouille, après les nanas faut quand même leur dire : « Bon ben je vous ai confisqué votre machin ». J'avais été dire au gradé : « On leur laisse ? », « Ben non ! ». Je vois pas pourquoi on leur laisserait pas ; après c'est vrai qu'elle a saccagé des draps quand même pour faire ça, mais... C'était pas très grave, mais c'était marrant le malaise tu vois. « J'ai retrouvé le truc que vous avez fait », « Ah mais c'était pas à moi ! », j'avais trouvé ça rigolo de se rejeter comme ça... [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

En prison de femmes, la question du désir des détenues reste toujours étroitement articulée à celle du couple et de l'intimité, seules dimensions concourant à sa légitimation. Les interrogations que cela soulève, non seulement pour les détenues d'un point de vue introspectif mais aussi pour les acteurs les côtoyant, se font d'autant plus pressantes lorsque les femmes rencontrent un(e) nouveau(ille) conjoint(e) durant leur incarcération. De profonds bouleversements surviennent alors, tant dans le domaine de l'activité sexuelle proprement dite que dans celui des rapports sociaux de sexe.

II. S'engager dans une nouvelle relation intime au cours de l'incarcération

Les préconstructions sociales au sujet de la prison désignent couramment l'expérience carcérale comme un facteur de séparation conjugale. En rompant avec cette approche univoque,

nous avons mesuré à quel point la situation était complexe et hétérogène. L'intérêt au maintien des liens familiaux en général et aux liens conjugaux en particulier achoppe sur la méconnaissance de ces dits liens avant l'incarcération. Examiner ces liens uniquement au prisme du maintien et de la rupture [Ricordeau, 2005] concourt à reléguer dans l'ombre les expériences précarcérales des personnes détenues, une telle approche étant fondée sur le postulat qu'il est *dans tous les cas* nécessaire de préserver les liens. Or non seulement nous avons vu qu'il pouvait être bénéfique pour les femmes détenues de rompre avec leur conjoint¹, mais nous allons maintenant constater que l'incarcération représente pour certaines l'occasion de rencontrer un nouveau partenaire. Parler de maintien me semble donc réducteur, dans la mesure où ce terme occulte d'emblée la possibilité que les personnes détenues puissent tisser de nouveaux liens pendant leur incarcération.

Affirmer que l'incarcération est quelquefois propice à la rencontre avec un nouveau partenaire risque peut-être de susciter l'indignation ; d'une part car cela rompt avec l'approche engagée dénonçant le caractère désocialisant de l'incarcération pour les personnes détenues², et d'autre part car cela révèle les limites du fond suppliciant de la justice moderne [Foucault, 1975]. Précisons donc que notre propos n'est pas de statuer si cet aspect est positif, souhaitable, incongru ou choquant dans un tel lieu, puisque, rappelons-le, « Le point de vue du sociologue n'est pas un point de vue normatif porté sur le monde. Le sociologue n'a pas, dans son étude des faits sociaux, à dire le bien ou le mal, à prendre parti ou à rejeter, à aimer ou ne pas aimer, à faire l'éloge ou à condamner » [Lahire, 2005 : 359]. Il s'agit simplement d'apporter ici un éclairage neuf sur une situation qui constitue finalement à certains égards un objet de réflexion courant, l'abondance de la littérature sur les relations homosexuelles en prison témoignant de cette banalité. En quoi ai-je alors la prétention de proposer une analyse originale ?

Notre effort consistera à nous départir de l'angle d'analyse traditionnel mettant en exergue la problématique du manque. Manque sexuel pour les hommes, manque affectif pour les femmes, les nouvelles relations intimes des personnes incarcérées sont invariablement perçues comme le produit de l'interdit portant sur l'activité sexuelle conjugale hétérosexuelle, et partant comme des formes de sexualité de circonstances ou de substitution [Gaillard, 2008]. Notre objectif sera triple. Il s'agira d'abord de décarcéraliser ces relations en les réinscrivant dans les rapports sociaux de sexe qui les sous-tendent, afin de ne pas faire *a priori* du contexte carcéral leur déterminant univoque. Nous nous attacherons ensuite à comprendre la façon dont les

¹ Je ne m'y suis pas intéressée mais il ne me paraît pas improbable que l'incarcération puisse représenter également l'occasion pour les femmes de rompre des relations difficiles avec d'autres membres de leur famille, par exemple des parents ou des frères maltraitants.

² Nina Califano parle ainsi d' « amputation des rapports sociaux » [Califano, 2012].

détenues *elles-mêmes* envisagent ces relations, afin de nous conformer autant que possible à la perspective compréhensive dont je me réclame depuis le début. Enfin nous chercherons à savoir comment ces relations sont vécues au sein de la détention, en nous intéressant à la façon dont les autres acteurs les perçoivent.

Parce que cette analyse nous conduira à interroger les définitions de l'homosexualité et de l'hétérosexualité, il m'a semblé pertinent de ne pas présenter l'exposé en deux parties séparant les relations dites « homosexuelles » de celles dites « hétérosexuelles ». En premier lieu nous aborderons les relations intimes des femmes détenues avec une personne extérieure au milieu carcéral, puis leurs relations avec un homme incarcéré et enfin leurs relations avec une autre femme détenue, ceci nous permettant d'introduire une distinction au niveau de la situation du partenaire plutôt que de son sexe.

1. Avec une personne extérieure au milieu carcéral : un choix prudent ?

Commençons par nous intéresser aux relations intimes des femmes incarcérées avec une personne extérieure au milieu carcéral. Parmi les détenues rencontrées, seules quelques unes étaient concernées par cette situation, un tel constat étant peu étonnant au regard de la rareté des occasions qui se présentaient à elles. Mais quels étaient ces hommes¹ que parvenaient à rencontrer les détenues en dépit de leur emprisonnement ? Il pouvait s'agir tout d'abord d'un homme connu grâce aux petites annonces. L'une de mes interlocutrices avait ainsi choisi d'y avoir recours en privilégiant la transparence sur sa situation. Si sa décision était fondée sur l'espoir de rencontrer un futur conjoint, elle doutait néanmoins de la possibilité de construire une relation solide. Sa méfiance l'avait d'ailleurs conduite à imposer des limites à l'un de ses correspondants une fois que celui-ci lui eut déclaré ses sentiments, seulement quelques mois après le début de leurs échanges épistolaires. Les rencontres pouvaient ensuite se faire avec un homme croisé pendant les extractions des détenues, par exemple pour se rendre au tribunal ou à l'hôpital. Pour exceptionnelle qu'elles soient, ces situations démontrent que le contrôle formel de l'institution sur les relations intimes des détenues avec une personne étrangère au milieu carcéral demeure circonscrit aux établissements pénitentiaires ; même si hors des murs celles-ci peuvent alors devenir l'objet d'un autre contrôle, comme celui exercé par le personnel de l'hôpital.

¹ Aucune détenue n'entretenait de relation intime avec une femme étrangère au milieu carcéral, ce qui n'exclut pas bien sûr que de telles situations puissent exister.

En fait j'ai passé une annonce en perm, je suis pas pour mais je me suis dit « Faut que j'essaie ! ». Ca peut être l'occasion de voir ce que je vais vivre...Même si y aura sûrement jamais rien car une annonce c'est pas spontané. J'ai reçu une tonne de courrier, et c'est cette personne-là qui m'a plu le plus, il était pas dans le « Je t'aime » alors qu'il me connaît pas tu vois. Mais il me l'a dit après alors je l'ai recadré, j'ai été assez...J'ai dit que je pouvais pas parler de sentiments maintenant, qu'il fallait qu'on se rencontre. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Vous savez en parlant d'hôpital psychiatrique hein, moi j'ai une détenue qui part régulièrement en hôpital psychiatrique, ben elle a un copain là-bas. J'ai l'impression qu'il se passe des trucs, je vous dis pas...[...] Parce qu'elle vous donne les détails hein : les positions, les lieux...Alors moi ça m'énerve un peu, je dis : « Et les infirmières dans tout ça ? Y a bien quelqu'un qui voit ! », je m'énerve. « On a nos coins, nos recoins, on s'enferme aux toilettes », ça doit être beau...[Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Moi j'ai bien embrassé un gendarme en allant à l'extraction ! Ca faisait deux-trois fois qu'il m'accompagnait ce gendarme. On plaisantait. Puis à midi y avait plus personne au tribunal, les autres étaient à la cafétéria. On était sur le banc, y avait personne, il s'est approché de moi et il m'a embrassée. On avait peur qu'on nous surprenne. C'était risqué, déjà rien que là...Comme ça s'est pas passé ici j'en ai parlé avec des surveillantes. Ca a pas été plus loin, juste des baisers échangés. Les surveillantes, tout juste si elles me croyaient, je jure que c'est vrai ! [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Mais c'est surtout à l'occasion des permissions de sortir que les rencontres avec un partenaire extérieur à la prison étaient susceptibles de se produire. En dépit du fait que l'ensemble de mes interlocuteurs m'assurait que cette situation était fréquente, chacun ayant en tête plusieurs exemples nominatifs à me donner, aucune détenue ne déclarait ouvertement être concernée. Un soupçon d'illégitimité entachait en effet ces rencontres, la promptitude du rapprochement entre les partenaires laissant à penser qu'un lien amical n'avait eu le temps de se nouer et que seul l'exercice d'une activité sexuelle les unissait. Parce qu'elles dérogeaient aux normes de genre qui confinent l'activité sexuelle féminine à la relation amoureuse d'une part et qui contraignent les femmes à modérer leur activité sexuelle d'autre part [Théry, 1999], de telles situations exposaient inévitablement les détenues à la stigmatisation. Une gradée mentionna d'ailleurs que ces dernières mentaient couramment en présentant leur partenaire comme un ami d'enfance, alors qu'il s'agissait en réalité d'un inconnu dont elles avaient fait la connaissance dans un lieu public –bar, boîte de nuit, train, etc.– au cours d'une permission. Si ces allégations s'avèrent difficilement vérifiables, les efforts manifestes de dissimulation des détenues mettent en lumière l'existence pour les femmes de modèles sociaux légitimes de rencontre avec un partenaire, prescrivant notamment l'existence préalable de liens amicaux (ce qui garantit

l'observation d'un certain délai avant l'activité sexuelle) et la médiation du groupe des pairs ou des proches (ce qui exclut la fréquentation de certains espaces à cette fin).

Rappelons à cet endroit qu'on observe dès l'adolescence une permissivité différentielle selon le sexe puisque les fréquentations des filles sont soumises à une régulation parentale beaucoup plus stricte que celles des garçons [Jaspard, 2005]. Ce contrôle social se voit en outre intensifié dans certains milieux sociaux et culturels. L'appartenance à la religion musulmane et aux groupes populaires induit pour les filles une forte surveillance de leur temps libre et de leur mobilité spatiale¹ [Boyer, 1999], tendant de fait à limiter les possibilités de rencontrer un partenaire. Issues majoritairement de ces milieux, les détenues avaient donc intériorisé très tôt un ensemble de prescriptions qui, si elles ne déterminaient pas nécessairement leurs pratiques effectives à l'âge adulte, ne les incitaient pas moins à les dissimuler pour ne pas afficher un comportement déviant.

Plusieurs femmes me confièrent s'être engagées au cours de leur incarcération dans une relation intime avec un ami de longue date. On ne peut manquer de s'interroger sur la véracité de ces déclarations au regard de ce qui vient d'être exposé, mais le suivi de l'évolution de leur relation au fil des mois me conduit néanmoins à penser qu'il ne s'agissait pas dans leur cas d'une présentation factice de la réalité. J'ai effectivement été témoin du cheminement de leur réflexion les ayant conduites à cet engagement : lors des premiers entretiens elles affirmaient ne pas souhaiter dépasser le stade de la relation amicale avec l'homme en question, puis leur discours devenait de plus en plus nuancé et enfin elles m'annonçaient avoir changé d'avis et décidé de se mettre en couple avec lui. Je les priais alors de m'en expliquer les raisons et un aspect saillant se distingue de l'ensemble des argumentations recueillies.

Si les détenues valorisaient l'image générique du couple, elles se trouvaient en même temps réfrénées dans leur souhait de s'engager dans une relation conjugale au regard des expériences traumatisantes qu'elles déclaraient avoir subies dans le passé. La mise en couple avec un homme qu'elles connaissaient de longue date et vis-à-vis duquel elles se sentaient assurées de ne pas avoir à craindre de violences apparaît ainsi comme une tentative de résoudre avec succès ce dilemme. L'évolution de leur discours au fil des mois pourrait s'expliquer par leur *empowerment* qui les aurait peu à peu amenées à se sentir assurées de leur capacité à se déprendre d'une relation violente, leur méfiance étant néanmoins par trop irrémédiable pour qu'elles envisagent de rencontrer un inconnu. Les qualités d'un ami masculin comme conjoint

¹ Régine Boyer souligne l'existence d'une différence sexuelle dans l'accès à l'autonomie des adolescents. Les activités des jeunes filles sont faiblement diversifiées et se situent plus souvent dans la sphère domestique et familiale, tandis que pour les garçons on observe une distance prise et consentie avec le domicile parental [Boyer, 1999].

potentiel étaient alors rétrospectivement évaluées à l'aune du soutien qu'il leur avait témoigné tout au long de l'incarcération. Son aide dès leur mise en détention, son absence de jugement par rapport à l'acte qu'elles avaient perpétré, la manifestation dès avant l'incarcération de son désaccord face aux mauvais traitements infligés par le conjoint violent, voire, dans les cas où elles avaient tué ou tenté de tuer celui-ci, l'expression de son empathie, conduisaient les femmes à se montrer sensibles à la déclaration de ses sentiments et à projeter sur cette figure masculine rassurante leurs espoirs de s'engager à nouveau dans une relation conjugale.

Il se passait généralement un certain temps avant qu'elles ne se considèrent officiellement en couple, soit qu'elles aient d'abord eu des doutes quant à l'issue de l'évolution de leurs liens, soit que les contraintes carcérales leur soient apparues comme des obstacles insurmontables à la conduite d'une relation conjugale. L'une des détenues déclara ainsi qu'il lui semblait préférable d'attendre sa sortie prévue quelques mois plus tard. Les femmes condamnées à de longues peines exprimaient au départ une forte culpabilité, car elles ne souhaitaient pas imposer à leur ami les difficultés d'une relation conjugale avec une personne incarcérée. La réassurance de ses sentiments les faisait changer d'avis mais on remarque qu'elles continuaient à faire preuve de la plus grande retenue, leurs expériences malheureuses les incitant à la prudence vis-à-vis de toute forme d'engagement conjugal et notamment de vie commune.

C'est le meilleur ami du petit chéri que j'avais. Lui il voyait la femme soumise et tout ce qu'il me disait par courrier de méchant, je me confiais à lui. Je sentais qu'il me kiffait un peu mais j'ai jamais...J'ai reçu une lettre : « Je vais t'avouer que mes sentiments ont toujours dépassé ceux d'un frère. Je suis ton ami, ton amant, peut-être même ta moitié ». Je lui ai répondu qu'il serait toujours mon amour interdit. [*Quatre mois plus tard*] En fin de compte c'est lui qui m'a ouvert les yeux sur mon ex, il m'a dit « Je me lance, la balle est dans ton camp ». En fin de compte on a les mêmes sentiments tous les deux, en relisant les courriers je me suis rendue compte que y avait plus que de l'amitié. J'étais pas très chaude au début...On a bien avancé, c'est fort. [...] (*Et tu te vois t'installer et tout avec lui après ?*) J'ai un peu peur de vivre avec un homme, je vais procéder par étapes : déjà je sors...J'ai tout le mois de juin pour me préparer. [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1ère incarcération, 2 ans et demi]

(*Et vous pensez vous remettre avec quelqu'un un jour ?*) Non je fais pas confiance. J'ai mon ami d'enfance...Je sais pas. Ca fait une quarantaine d'années qu'on se connaît. Lui il me l'a dit qu'il espérerait qu'il y ait plus qu'une relation amicale. Je lui ai dit que j'étais pas prête. [...] Il me reste quatre années. Je lui ai dit : « Ce n'est pas que je n'ai pas de sentiments pour toi, mais je veux que tu sois heureux ». Ce serait à un an de ma sortie je dis pas. Lui il m'a répondu : « J'attends le temps qu'il faudra et on verra ». [*Huit mois plus tard*] J'ai mis un peu ma vie de femme ici entre parenthèses. (*Elle a un petit sourire*) Mais pour tout vous dire, je pense pas qu'elle sera entre parenthèses bien longtemps...Je vois mon ami au mois d'août, mais on verra. (*Ah bon ! Mais vous me disiez que vous vouliez pas ?*) Moi je voulais pas trop, j'avais mis de la distance mais il était très malheureux : « Tu vois que je suis toujours là ! ». Ca m'a beaucoup touchée car il a des sentiments pour moi. J'appréhende un peu mais il sait très bien qu'il doit me laisser du

temps, qu'on verra comment se feront les choses. Je pense pas qu'on se lance comme ça avec ce que j'ai vécu. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Qu'elles concernent un ami de longue date ou un homme rencontré par petite annonce ou au cours d'une permission de sortir, ces relations naissantes posent la question de l'exercice d'une activité sexuelle. Conformément à ce qui a été souligné antérieurement, les détenues exprimaient de fortes craintes à ce sujet et insistaient sur la patience dont devrait faire preuve leur nouveau partenaire. Pour les femmes incarcérées en centre de détention, la question de l'activité sexuelle se posait avec d'autant plus d'acuité qu'elles avaient potentiellement accès aux UVF. Mais les détenues nouvellement en couple étaient-elles autorisées à y accéder ? Si l'autorisation était généralement accordée dans le cas où le conjoint était un ami de longue date (les partenaires avaient en fait parfois déjà bénéficié de ces visites par le passé à titre amical), qu'en était-il lorsque la rencontre s'était faite par petite annonce ou au cours d'une permission ? La conduite de l'enquête préparatoire destinée à s'assurer de la profondeur des liens apparaît comme un frein potentiel à la consommation physique de ces relations dans les UVF. Si concernant les détenues les représentations genrées associant amour et sexualité féminine¹ délégitimaient l'exercice d'une activité sexuelle, les préconstructions sociales à l'endroit de la sexualité masculine avaient pour conséquence que leurs nouveaux partenaires se voyaient quant à eux suspectés de vouloir bénéficier des visites à des fins uniquement sexuelles. L'emploi des termes de nymphomanie et de fantasme par certains professionnels pour qualifier les motivations respectives des détenues et de leur nouveau partenaire rappelle ainsi à quel point les normes sous-tendent la construction des dispositifs légaux régissant l'activité sexuelle conjugale en prison.

Au travers de l'exemple des relations intimes naissantes, nous voyons que la question de la sexualité des femmes détenues dans les UVF met finalement en jeu trois niveaux de représentations associant affectivité, légitimité et invisibilité. Plus les liens affectifs sont reconnus comme profonds, plus l'aspect sexuel est invisibilisé, plus l'activité sexuelle est légitimée et plus il y a alors de chance que le couple obtienne l'autorisation d'accéder au dispositif ; *a contrario* moins les liens affectifs sont reconnus comme profonds, plus l'aspect sexuel devient saillant, moins l'activité sexuelle est légitimée et moins il y a de chance que l'autorisation soit accordée. L'activité sexuelle des femmes détenues dans les UVF se voit donc doublement invisibilisée en ce que non seulement ces visites sont appréhendées dans une perspective conjugalo-familiale faisant écran à la dimension sexuelle ; mais de plus cette

¹ Comme le souligne Maryse Jaspard, le plaisir sexuel est autorisé aux femmes à condition qu'elles aient une bonne raison, une excuse, pour en profiter : l'amour [Jaspard, 2005].

invisibilisation de la dimension sexuelle constitue la condition *sine qua non* pour que soit octroyée l'autorisation même d'accéder au dispositif.

2. Avec un homme détenu : une décision irréfléchie ?

Si les femmes incarcérées étaient peu nombreuses à se lier à des hommes extérieurs au milieu carcéral, beaucoup écrivaient en revanche à des hommes détenus qu'elles ne connaissaient pas avant leur incarcération. Dans les études portant sur la vie en détention ces échanges épistolaires se voient indistinctement associés à une motivation sentimentale, mais nous allons voir qu'il importe d'introduire certaines distinctions.

Soulignons d'abord que n'importe quelle détenue ne se livrait pas à cette pratique. Lorsque nous nous sommes intéressés aux rencontres dans les failles organisationnelles, nous avons vu que certaines femmes nourrissaient un sentiment d'irréductible étrangeté à l'égard de leurs pairs masculins, tandis que d'autres les considéraient comme un autrui familial. Les femmes qui correspondaient avec les hommes incarcérés se recrutaient ainsi de manière préférentielle parmi les détenues inscrites dans une détention passage. Le rapport aux hommes constitue cette fois quant à lui un facteur moins déterminant que le rapport à la détention. L'absence de contact physique, du moins au début, explique que les femmes se déclarant victimes de violences conjugales ne craignaient pas de s'engager dans ces échanges épistolaires, la possibilité d'y mettre fin à tout moment leur donnant en outre le sentiment d'être maîtresses de la situation. On remarque enfin que les détenues concernées étaient le plus souvent condamnées. La question de la réputation, en lien direct avec la norme de *nurtering* assignant aux femmes certains modèles de conduite vis-à-vis des hommes [Guionnet, Neveu, 2004], pouvait en effet dissuader les prévenues d'entretenir une telle correspondance. Elles estimaient que cela risquait de leur être préjudiciable dans le cadre de leur procès, l'une de mes interlocutrices indiquant par exemple qu'elle ne souhaitait pas que le juge d'instruction la perçoive « comme une fille qui écarte les cuisses ».

Deuxième point important, les motivations des détenues à entretenir une correspondance avec des hommes incarcérés étaient variées. Était d'abord mis en avant le fait que cela représentait un passe-temps plaisant, *a fortiori* quand il s'agissait du seul échange de courrier. Le cas de Paula, cinquante-huit ans et condamnée à la perpétuité, est édifiant. Lorsque je la rencontrai pour la première fois, elle était incarcérée depuis deux ans en maison d'arrêt et n'avait plus de contact avec son mari ni aucun de ses enfants et petits-enfants. Trois années plus tard, je

la retrouvai en centre de détention où elle m'apprit alors qu'elle correspondait avec pas moins de quatre hommes détenus. Bien qu'elle se déclarait déçue par les hommes, elle me confia néanmoins espérer se mettre un jour en couple avec le psychiatre qui l'avait suivie en maison d'arrêt et dont elle était amoureuse. Ces paradoxes témoignent de la coexistence possible de diverses logiques afférentes aux rapports sociaux de sexe. Si Paula écrivait à des hommes incarcérés, ce n'était donc pas dans l'optique de s'engager dans des relations intimes avec eux, mais parce que cette correspondance comblait la vacuité de son temps libre et lui permettait d'échanger avec des personnes extérieures à la détention féminine, aspects d'autant plus importants lorsque l'on est incarcéré depuis une longue période et que le cercle des interacteurs se réduit au fil du temps¹. Les « mots d'amour » comme elle les appelait, rythmaient son quotidien, mais la teneur de son discours ne laissait aucun doute quant à ses motivations.

Après il y a Roger qui est à X, il a soixante-cinq ans, comme Ludo. On s'est écrits par l'intermédiaire de copines. Baptiste j'allais à l'église, il avait écrit sur un banc : « Je m'appelle Baptiste, écris-moi si tu es intéressée », avec son numéro de prison et tout. C'est comme ça que j'ai écrit. Il est sorti mais il m'a pas encore écrit. Les autres ça doit faire deux-trois ans maintenant. En tout j'en ai quatre oui ! (*Et ils sont au courant pour les autres ?*) Ah non ils savent pas ! (*Rires*) T'imagines s'ils savaient ! (*Rires*) [...] C'est des mots d'amour. Moi j'ai toutes leurs photos mais eux ils ont pas tous la mienne. Ce matin, six lettres au courrier ! (*Mais vous vous voyez refaire votre vie avec un homme ?*) Je sais pas non... Y en a un j'ai bien essayé d'écrire, c'était par une amie. Une personne avec l'âge qu'il avait déjà, presque comme mon mari, je m'étais dit : « Ca coûte rien d'essayer ». J'ai essayé mais ça marche pas. Y a rien du tout. J'ai déjà eu un mari, je sais ce que j'ai eu et j'en veux plus. [Paula, détenue, 58 ans, séparée, 5 enfants, 1ère incarcération, 5 ans]

On peut se demander pourquoi les femmes dans le cas de Paula ne choisissaient pas plutôt de recourir aux petites annonces pour trouver des correspondants. Une autre caractéristique de ces échanges épistolaires doit ici être soulignée, celle de l'importance accordée à la communauté de situation. Si la fréquence des courriers envoyés par les proches était relativement constante, les amis et les connaissances se montraient en revanche moins assidus, l'incarcération étant d'ailleurs appréhendée par les détenues comme un moyen efficace de mettre à l'épreuve les amitiés précarcérales [Joël, 2006]. Or parce qu'ils se trouvaient dans la même situation de vacuité, les hommes détenus se révélaient d'excellents correspondants, l'envoi et la réception de courriers se faisant à un rythme soutenu, parfois des années durant. Mais surtout, parce que leurs correspondants masculins traversaient la même épreuve, les femmes estimaient qu'elles n'avaient pas à craindre leur jugement eu égard à la péjoration sociale à laquelle ils se trouvaient pareillement confrontés. La question du stigmatisme est donc ici centrale, *a fortiori* si les femmes

¹ Au terme du suivi, plusieurs détenues me confièrent avoir accepté le premier entretien avec moi pour le seul motif de rencontrer une nouvelle personne.

avaient éprouvé au cours de leur incarcération le sentiment d'être doublement stigmatisées au regard de leur appartenance de sexe¹ [Cardi, 2004 ; Rubi, 2005] (plusieurs de mes interlocutrices signalaient par exemple avoir été détaillées avec curiosité par les proches des hommes détenus au parloir et senti leurs regards lourds de réprobation). Dans le cas où la relation s'approfondissait, l'évacuation du problème de dissimulation/révélation² [Boumaza, Brillet, 2008] induit par la communauté de situation invite à établir un parallèle avec la situation des femmes séropositives, les détenues exprimant elles aussi une bipolarisation normative entre le devoir de dire et le droit de se taire [Théry, 1999].

Certains agents se montraient compréhensifs vis-à-vis du choix de correspondants des détenues, mais d'autres tentaient à l'inverse de les dissuader en leur rappelant les motifs d'infraction pour lesquels avaient été incarcérés ces hommes. Ces sermons étaient considérées par mes interlocutrices comme une ingérence dans leur vie privée, mais il est apparu que certains motifs d'infraction étaient bel et bien réhabilitaires à l'entretien d'une correspondance. Si les détenues minimisaient la gravité des faits lorsqu'il s'agissait de *voyous*, de *délinquants* ou de *braqueurs*³ [Le Caisne, 2000], les atteintes aux enfants disqualifiaient d'emblée tout projet de correspondance par la condamnation sans appel qu'elles provoquaient. Conscientes du rejet auquel elles s'exposaient, les femmes incarcérées pour ce type d'infraction dissimulaient à leurs correspondants ce pourquoi elles se trouvaient emprisonnées et procédaient à une représentation de soi frauduleuse en usant de techniques d'insinuation, d'ambiguïté calculée et de mensonge par omission [Goffman, 1973].

Ca se comprend, ils sont dans la marge donc difficile de trouver quelqu'un dans la normalité je dirais. Donc en allant vers les détenus on est sûr que lui il va comprendre la prison, il va comprendre le passage à l'acte, il va tout comprendre. C'est facile. [Edith, 50 ans, officier, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Et tu leur écris pas toi ?*) Une fois quand j'avais demandé, on m'a répondu : « Vous êtes pas en prison pour chercher des mecs ! ». Ils interprètent. Ici ils nous disent ça : « Vous voulez des mecs qui sont en prison ? ». (*Elle est énervée*) C'est pas la question, on sait

¹ Un jour que je longeais le mur d'enceinte à l'extérieur de la prison, j'entendis les exclamations outrées de passantes derrière moi : « Et y a aussi des femmes là-dedans ! Alors elles pour le coup ça doit être de belles saloperies ! »

² Un intervenant extérieur masculin déclara ainsi avoir été sollicité par plusieurs détenues pour donner son avis sur la question à la perspective de la sortie : « Et alors là le fait que je sois un homme a peut-être joué là-dessus, j'étais la personne ressource quoi : qu'est-ce que je dois faire ? 'Vous, si on se rencontrait en liberté –c'était pas dit comme ça mais en gros– qu'est-ce que vous préféreriez que je vous dise ? Quelle attitude adopter : est-ce qu'il faut que je vous le dise tout de suite ou est-ce que je vous le dis après coup ? » Ca c'était une grosse question, un gros dilemme. » [Florent, 35 ans, chargé de recherche, a mené des études sur les femmes détenues].

³ Selon Léonore Le Caisne, le *voyou* jouit d'un certain prestige au regard des règles morales qu'il s'astreint à respecter. Ses crimes sont dirigés contre la justice ou le gouvernement et non contre les gens ordinaires. Le *délinquant* est un jeune qui usurpe l'identité de *voyou*, mais il ne partage avec lui aucune règle ou valeur morale. Enfin le *braqueur* se caractérise par des traits d'humanité et de virilité ; on lui reconnaît des qualités de réflexion, d'ingéniosité, de courage et de goût du risque dans son crime [Le Caisne, 2000].

qu'on va pas sortir avec, c'est pas la question ! C'est être copains. [Danielle, détenue, 26 ans, 4ème incarcération, 3 ans et demi]

La correspondance avec des hommes incarcérés pouvait aussi constituer pour les plus jeunes une source d'amusement. La rédaction collective de lettres visait alors à leurrer les hommes sur l'exercice d'une activité sexuelle future, les détenues se divertissant ensemble de leurs réactions passionnées. Outre cet aspect distrayant, plusieurs de mes interlocutrices ont mis en avant des motivations d'ordre financier. Utilisé à des fins intéressées, le courrier leur permettait de séduire des hommes afin qu'ils leur envoient des mandats : elles leur laissaient espérer l'exercice d'une activité sexuelle et/ou leur faisaient croire qu'elles éprouvaient des sentiments à leur égard, les écrits à caractère sentimental et/ou sexuel s'inscrivant ainsi dans une optique de transaction sexuelle [Combessie, Meyer, 2013].

(Elle a un petit sourire) Je me servais d'eux, ils me donnaient des cartes téléphoniques. J'écris avec un gars, il est à V. Je lui raconte n'importe quoi ! Qu'est-ce que j'en sais qu'il est sincère le gars ! Je sais même pas comment il a eu mon numéro et mon prénom...Je lui dis que des conneries : « Il fait froid, j'aimerais bien que tu me réchauffes ». Il galope. [Nathalie, détenue, 25ans, 3ème incarcération, 5 ans]

Il m'écrit des lettres d'amour, je rentre dans son jeu : « Envoie-moi un mandat ». C'est un gros pervers, il écrit que des trucs de cul : « J'ai toujours eu envie de faire l'amour avec une Black comme toi ». En plus il est chauve, il est vieux ! Tout ce que je veux c'est qu'il m'envoie donc je lui fais croire qu'on va se voir à la sortie. Lui il insiste, il veut me lécher la fougoune. [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

Pour d'autres femmes en revanche, les échanges épistolaires avec un homme incarcéré aboutissaient à une mise en couple fondée sur la naissance de sentiments réels envers leur correspondant. L'évolution des liens suivait alors plusieurs étapes : d'abord les détenus faisaient connaissance, ensuite ils échangeaient des lettres amicales dans lesquelles ils parlaient de leur quotidien, puis le ton devenait intime et appelait les confidences, ils s'échangeaient leur photo et enfin ils se déclaraient mutuellement leurs sentiments, ce qui valait pour engagement dans une relation de couple et impliquait une exigence d'exclusivité. Si la durée de la transition de la relation amicale à la relation amoureuse variait d'une femme à l'autre, la progression des liens ne semblait pas s'abstraire de ce schéma prédéfini, ce qui explique que les détenues tenaient pour fallacieuses les déclarations d'amour survenant précocement et choisissaient de mettre fin à la correspondance.

Cette méfiance n'empêchait pas que certaines se fassent duper par leurs correspondants. La découverte de la multiplicité des relations intimes qu'un même homme entretenait avec

plusieurs détenues à la fois provoquait ainsi régulièrement des conflits au sein de la détention, chacune accusant les autres de lui avoir « volé » son partenaire. Il me paraît réducteur de voir en ces altercations des manifestations infantiles de « jalousie de bonnes femmes », comme tendaient à me les présenter avec dédain les surveillantes et les autres détenues. Le jeu des correspondances avec les hommes incarcérés participe en fait activement de l'économie relationnelle en détention féminine, en ce qu'il constitue d'abord un enjeu de pouvoir au travers de la réputation. Les détenues considérées comme les plus vulnérables se faisaient voler leurs lettres par leurs cocellulaires qui répondaient à leur place, ce type de plaisanterie s'inscrivant dans un ensemble beaucoup plus vaste de brimades détaillé dans le dernier chapitre. A l'inverse, les femmes qui s'enorgueillissaient publiquement d'éveiller le désir de plusieurs correspondants masculins se construisaient certes une réputation désavantageuse au regard de la non-conformité de leur conduite aux normes de genre, mais elles alimentaient en même temps l'image d'une femme rusée et déterminée dont il fallait se méfier.

Autre aspect capital, la correspondance avec les hommes incarcérés concourait au tissage de liens solides entre détenues. En effet, si la mise en relation avec les hommes relevait parfois du hasard –numéros d'écrou échangés lors d'une rencontre dans les failles organisationnelles ou bien notés à l'arraché sur un petit papier, un mur ou un banc– elle s'inscrivait le plus souvent dans une logique de don. Les détenues qui s'appréciaient se transmettaient les noms et les numéros d'écrou de détenus de leur connaissance, dans une démarche de sociabilité informelle visant à créer du lien entre elles et à développer leurs réseaux de relations [Degenne, Forsé, 1994]. Cette pratique survenait donc uniquement entre des femmes qui se déclaraient proches l'une de l'autre ; et pour certaines elle renvoyait même à l'espoir d'intégrer leur codétenue dans leur cercle familial, *a fortiori* lorsque les liens entre leurs deux familles –le plus souvent des relations de voisinage– préexistaient à l'incarcération. Les détenues jouaient alors les entremetteuses avec un homme incarcéré de leur famille à dessein d'une issue matrimoniale, le tissage de liens de parenté avec leur codétenue venant consacrer leur relation amicale née en détention. Ces aspects permettent non seulement de mesurer à quel point la correspondance avec les hommes détenus excède un jeu puéril, mais invite de plus à reconsidérer le caractère multiforme des liens du QF avec le QH et avec l'extérieur.

Là y avait Roseline, elle écrivait à mon fils. Lui il va aller à X, elle elle a encore trois ans et demi à faire, je sais pas où ça va aller...Je lui ai dit à Roseline : « Si tu sors dehors avec mon fils, je te prendrai chez moi ». Il doit me répondre par oui ou par non s'il va faire sa vie avec Roseline. Ca fait deux mois que ça dure. (*Et comment vous avez fait ?*) J'ai parlé d'abord de mon fils à Roseline, je connaissais déjà un peu sa famille. [...] Mon fils il avait fait une feuille avec plein de questions ! (*Rires*). Ca m'a fait pleurer de bonheur. (*Elle prend un air inquiet*) Enfin là ça fait quand même un moment qu'il lui a pas écrit...

[Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans]

Elle m'a dit hier : « T'es une vraie maman ». Elle m'appelle maman . Elle est contente car je dois annoncer quelque chose, je vais être sa belle-sœur ! Elle a écrit à son beau-frère : « Lili elle est toute seule, écris un petit mot » et il m'a répondu : « Bonjour mon petit bébé d'amour très gentil, tu t'occupes bien de Claire, veux-tu correspondre avec moi ? », « Si tu veux ». Il va me donner une photo. Il a flashé tout de suite. Il m'a marqué sur la lettre qu'il était pas violent ; il est là pour vol. [...] Claire elle dit comme ça qu'on la quittera plus, je vois qu'elle a besoin d'affection : « T'aurais pas été là, je serais pas là. Je vais te donner quelqu'un pour que tu sois de ma famille ». (*Et vous, vous avez envie de vous marier avec lui ?*) S'il est gentil, correct, tout ça. [Maryline, détenue, 47 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 3 ans]

Mais comment évoluaient dans le temps ces relations nées d'un échange épistolaire? Les entretiens réalisés montrent qu'elles périclitaient dans bien des cas, mais cet échec ne semble pas imputable à la précocité d'une mise en couple qu'aurait favorisé l'incarcération. Un intérêt au parcours biographique des personnes détenues met effectivement en lumière l'instabilité caractéristique de leurs engagements conjugaux [Cassan, Mary-Portas, 2002] : les hommes incarcérés ont divorcé trois fois plus souvent que les hommes libres [Cassan, 2002] ; et les femmes détenues sont nombreuses à avoir eu des enfants de père différent et à avoir vécu des ruptures et des remises en couple multiples. Le prompt engagement de ces dernières dans une relation avec un homme détenu fait donc écho à des pratiques conjugales préexistant à l'incarcération. L'on remarque d'ailleurs que les femmes ayant connu un nombre restreint de partenaires au cours de leur vie étaient moins nombreuses à s'engager dans ce type de relation, ou à tout le moins qu'elles se considéraient en couple après une durée de correspondance plus longue.

Quatre scénarii se dessinent après la période d'enthousiasme succédant à la mise en couple. D'abord les deux partenaires pouvaient se lasser progressivement l'un de l'autre et voir leur relation s'étioler en raison de son caractère exclusivement épistolaire. Lorsqu'ils étaient incarcérés dans le même établissement, les demandes de parloir interne étaient en effet refusées au motif qu'ils ne pouvaient attester de la profondeur de leurs liens ; et s'ils se rencontraient parfois de manière fortuite durant un mouvement ou pendant une activité culturelle commune, ces occasions étaient rares et ne permettaient pas de rapprochement physique eu égard au contrôle étroit exercé par les agents de surveillance. Il arrivait ensuite que l'un des membres du couple ait fini de purger sa peine et décide de mettre fin à la relation, la sortie était considérée comme l'occasion de prendre un nouveau départ. Les surveillantes et les gradés déclaraient d'ailleurs encourager les détenues en ce sens, en les incitant à couper radicalement les liens avec le milieu carcéral une fois dehors. Mais quelquefois les partenaires profitaient de la libération de

l'un ou des permissions de sortir de l'autre pour se rencontrer au parloir ou à l'extérieur. Ce contact physique marquait soit la fin de la relation soit la naissance d'une intimité physique caractérisée dans les premiers temps par une certaine réserve.

Je l'avais vu une fois à X, au concert mais c'était pas pareil. Je l'avais reconnu car il m'avait envoyé sa photo. Je l'ai regardé, il a joué une première chanson au synthé. Mais les surveillants ils regardaient, donc on a juste parlé comme ça. J'avais demandé un parloir interne mais ils ont pas voulu car on avait pas de lien de parenté. [...] en 2007 quand il est venu chez moi avec son copain j'ai ouvert la porte, je l'ai regardé et je me suis dit : « C'est lui ou c'est pas lui ? ». Il est venu m'embrasser tout de suite ; le premier pas il a fait. (*Et quand est-ce que vous avez commencé à avoir des relations sexuelles ?*) Quand je venais le voir le week-end. Enfin la première fois c'était quand il était venu me voir le 15 juillet. Ça m'a fait drôle. Lui aussi, il a eu peur que je lui mette une claque dans la figure, que je le rejette ! [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans]

Y a une revue africaine vous savez avec des annonces à l'arrière. Et c'était un détenu martiniquais qui cherchait une relation amicale quoi. Et c'est vrai qu'au travers de la correspondance, on a appris à se découvrir...S'aimer c'est un bien grand mot mais c'est vrai que c'était sympa de savoir qu'on vivait encore dans le cœur de quelqu'un. Puis une fois qu'il est sorti...Au début il me disait : «Même si tu prenais perpète je t'attendrais » et puis une fois qu'il a été dehors il m'a dit : « Oui tu sais, j'ai pas la patience de t'attendre quoi ! ». Donc j'ai dit : « Ben reprends ta liberté, dans les deux sens du terme ! » C'était juste après sa sortie. Trois ans qu'on était en relation. On s'était vus par photos, on avait dessiné nos mains sur une feuille...[Samira, détenue, 28 ans, divorcée, 2 enfants, 1^{ère} incarcération, 7 ans]

Et ensuite le mec qui est en prison...Sur qui elles risquent de tomber à votre avis ? Le braqueur lui il a sa famille, le prisonnier politique il a sa famille, donc on va tomber sur des gens complètement déstructurés. Moi ce que je leur conseille à toutes, c'est qu'une fois qu'elles sont sorties de la prison c'est de couper les liens avec eux. On refait sa vie ! On repart à zéro, on tourne la page : « C'était un accident dans ta vie tu laisses pisser, allez hop tu passes à autre chose ». [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Il arrivait enfin que la mise en couple évolue vers un mariage en détention, cette situation ne manquant pas de provoquer les réactions passionnées des autres détenues comme des agents pénitentiaires. Au travers de la violence de leurs diatribes se lit la force de leur attachement à l'institution maritale, le mariage étant présenté comme le fruit sacré d'une relation entre deux personnes unies par un lien d'amour et d'intimité. La décision des détenues de se marier avec un homme avec lequel elles avaient essentiellement échangé des courriers, voire qu'elles n'avaient même jamais rencontré *de visu*, était donc considérée comme irresponsable et délégitimait à leurs yeux le sens même de l'union maritale. Mes interlocuteurs postulaient des motivations intéressées des détenues, arguant que ces dernières cherchaient uniquement à bénéficier de

davantage de visites au parloir¹. Cette explication fait néanmoins l'économie d'un autre aspect, celui de la valorisation du statut d'épouse au sein de la détention et partant du moyen efficace de distinction qu'il représente [Rostaing, 1997].

Encore une fois, il s'agit de ne pas surestimer le poids du facteur carcéral, dans la mesure où les entretiens réalisés avec les détenues montrent que les représentations symboliques² associées au statut d'épouse préexistaient à l'incarcération. La valeur positive qu'elles conféraient à ce statut s'explique par leur appartenance à des groupes sociaux fortement attachés aux rôles sexuels, qui transmettent aux femmes dès leur plus jeune âge une vision du mariage comme vecteur d'une identité légitimement reconnue [Schwartz, 1990]. L'investissement statutaire sur le long terme explique d'ailleurs pourquoi les détenues se mariaient en dépit du risque de subir durant les premiers temps la stigmatisation des autres acteurs de la détention. Mais le calcul pouvait se révéler infructueux pour certaines. Plusieurs agents pénitentiaires ont en effet déclaré avoir recueilli les confidences de détenues qui regrettaient leur décision, parfois même dès la cérémonie au cours de laquelle le comportement de leur mari les laissait présager d'une future relation d'emprise. Toujours selon les agents pénitentiaires, les divorces survenaient d'ailleurs en général assez rapidement, le plus souvent après la sortie mais parfois aussi pendant l'incarcération, lorsque les détenues découvraient que leur mari entretenait des relations intimes avec d'autres femmes ou qu'elles avaient été victimes d'une escroquerie financière.

En été elle a reçu la lettre d'un mec qu'elle connaissait pas d'Adam ni d'Eve, et elle est toujours en contact avec lui. Ca, ça me choque pas, on a besoin d'amis, mais ce mec-là elle l'a jamais vu, ne serait-ce qu'en photo, et tiens-toi bien, elle va se marier avec lui ! (*Elle est abasourdie*) C'est pas un truc de ouf ! Ca y est c'est l'homme de sa vie ! Comme je suis grande gueule, je lui ai dit. Moi à l'extérieur un gars qui me demande comme ça, je le recale direct. Là en prison se marier sans avoir vu sa gueule, sans partager des choses... [Sophia, détenue, 19 ans, célibataire, 1ère incarcération, 5 mois]

J'ai vu des détenues femmes épouser des mecs de l'autre côté, elles ne les ont jamais vus ! Rien que par courrier...J'avais dit à une détenue : « Vous vous mariez comme moi je vais acheter une baguette ! », « Oui mais dans son courrier je vois bien que... ». C'est sûr qu'avoir du courrier ça occupe, ça fait plaisir, mais se marier c'est un engagement ; c'est n'importe quoi ! Moi je laisserais pas faire, moi. On peut pas empêcher ça, mais deux personnes qui se sont jamais vues on peut pas laisser ce travail c'est pas possible ! (*Elle est outrée*) Moi je trouve ça inadmissible, inadmissible ! Un mariage c'est quand même pas anodin hein...Ils se voient le jour du mariage vous vous rendez compte ? Moi j'en ai mariées trois comme ça. La première quand elle est revenue, je dis : « Alors il est

¹ Les demandes de parloirs entre époux sont en effet automatiquement acceptées, sauf dans le cas où ils sont impliqués dans la même affaire et qu'ils n'ont pas encore été jugés.

² A l'instar de ce que nous avons déjà souligné pour les parloirs intimes, il convient de distinguer les représentations symboliques d'un autre niveau de représentations fondées exclusivement sur l'expérience personnelle : si de nombreuses détenues nourrissaient des représentations négatives à l'endroit du mariage eu égard aux mauvaises expériences qu'elles en avaient faites, cela ne les empêchait pas de valoriser l'union maritale dans une perspective abstraite, cette distinction permettant ainsi de résoudre les contradictions apparentes des discours.

comment ? », « Oui ça va mais bon, il a l'air autoritaire hein. Il m'a dit : 'Fais pas ci, mets-toi là' », « Ben voilà ! Vous le connaissiez pas, vous l'avez jamais vu ! ». [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

La mise en couple des détenues avec une autre personne incarcérée nous conduit maintenant à nous intéresser à un sujet qui a concentré jusqu'à présent –dans les médias comme dans les recherches scientifiques– une grande part de l'intérêt porté à la sexualité en milieu carcéral, celui des relations homosexuelles.

3. Avec une autre femme détenue : un évènement biographique marquant ?

Au centre de toutes les attentions, l'homosexualité apparaît comme un objet saturé dans le champ de la sexualité carcérale, au point de reléguer dans l'ombre les autres questionnements afférents à la problématique sexuelle. Notre objectif dans le cadre de cette étude sera triple. D'abord nous nous efforcerons de déshomogénéiser l'objet au travers de différentes analyses se rapportant tout autant à des processus d'invisibilisation, d'ostentation et de rationalisation. Les conduites homosexuelles en détention renvoient à une pluralité de situations que nous tenterons de distinguer les unes des autres, afin d'éviter l'amalgame entre des situations aussi différentes que des relations de couple avec ou sans activité sexuelle, des transactions sexuelles et des pressions sexuelles. Ensuite il s'agira d'analyser l'objet froidement [Pollak, 1986], la fascination qu'il semble exercer sur tout un chacun ne devant pas conduire à se départir du sens critique et de la rationalité caractérisant l'approche sociologique. Cette attraction comporte en effet le risque de conférer aux conduites homosexuelles une importance en milieu carcéral que dément l'observation calme des faits. Enfin nous nous attacherons à interroger la pertinence de la partition binaire hétérosexualité/homosexualité, les données recueillies invitant plutôt à privilégier la perspective d'un continuum dynamique [Kinsey, Martin, Pomeroy, 1948 ; Johnson, 2004].

Prenons comme point de départ de notre réflexion les détenues qui entretenaient pour la première fois de leur vie une relation intime¹ avec une autre femme, les *turnouts* pour reprendre la terminologie américaine² [Kassebaum, Ward, 1965 ; Giallombardo, 1966]. Lorsque je

¹ Au cours de ma recherche, j'ai rencontré uniquement des femmes s'étant engagées dans une ou plusieurs relation(s) amoureuse(s). Même si certaines les qualifiaient de « petites histoires sans lendemain » –Philippe Combessie souligne d'ailleurs à quel point la définition de la situation amoureuse est malléable [Combessie, 2008]– aucune de mes interlocutrices n'avait eu de pratiques sexuelles volontaires désinscrites d'une relation sentimentale.

² Les détenues et les agents pénitentiaires n'utilisaient pas ce terme, mais comme il n'en existe pas d'équivalent dans la langue française je choisis néanmoins de l'employer par souci d'intelligibilité.

commençai à m'y intéresser, cela faisait quatre années que je fréquentais le milieu carcéral. Si mes propres observations me conduisaient à penser que peu de femmes étaient concernées, les discours des détenues portaient au contraire à croire qu'il s'agissait d'une situation courante. Pour se dégager de ces contradictions, il importe de ne pas chercher à statuer sur la véracité des faits relatés mais d'approfondir les représentations des détenues à cet endroit, celles-ci se révélant très instructives.

On remarque que les détenues qui faisaient ce type de déclarations entretenaient invariablement un rapport d'étrangeté aux conduites homosexuelles, féminines comme masculines au demeurant. Avant leur incarcération, non seulement elles n'avaient jamais eu elles-mêmes de pratiques homosexuelles mais elles n'avaient pas non plus fréquenté de personnes homosexuelles, voire, pour les femmes issues des milieux ruraux, n'en avaient jamais vu que par le biais télévisuel. Couplé à des représentations précarcérales caricaturales de la prison, ce rapport d'étrangeté les amenait à exotiser les relations homosexuelles en détention. Avant même d'être emprisonnées, elles redoutaient fortement les viols et se représentaient la détention féminine comme un lieu de débauche homosexuelle, la confrontation ponctuelle à des conduites homosexuelles venant alors entériner cette représentation. Les fréquents contacts physiques entre détenues étaient par ailleurs porteurs d'une ambiguïté susceptible de favoriser l'équivoque, la construction sociale du féminin autorisant en effet les femmes à des formes d'expression de l'intériorité [Lhuillier, 2003]. Tout rapproché corporel entraînait ainsi une « retrospective reinterpretation »¹ en ce qu'il était immédiatement perçu comme l'indice d'une relation intime, David Ward et Gene Kassebaum faisant remarquer que « These differences between objective and subjective evaluations of affectional behavior should be kept in mind in considering the estimates of the incidence of homosexuality made by staff and inmates »² [Kassebaum, Ward, 1965 : 88]. De fait il n'était pas rare que mes interlocutrices mettent en avant l'exceptionnalité de leur situation au sein d'une population de détenues présentée comme étant composée dans sa quasi-totalité de *turnouts*.

Pourtant lorsque je leur demandais de me citer précisément les personnes concernées par cette activité homosexuelle, elles n'évoquaient jamais plus de deux ou trois noms. Il apparaît que les détenues ne disposaient en fait d'aucune certitude, les femmes suspectées d'être des *turnouts* portant en fait les mêmes accusations vis-à-vis de leurs détractrices. Tout ceci conduit à penser

¹ « une réinterprétation rétrospective » (traduction de Myriam Joël-Lauf). Gene Kassebaum et David Ward soulignent ainsi dans leur étude que les membres du personnel et les détenues réinterprètent certains comportements –comme se tenir la main en marchant– comme la preuve évidente d'une relation [Kassebaum, Ward, 1965].

² «Ces différences entre les évaluations objectives et subjectives du comportement affectif doivent être gardées à l'esprit dans le cadre de l'examen des estimations faites par les membres du personnel et les détenues des conséquences de l'homosexualité » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

que s'il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle, on ne peut la qualifier de courante¹, la surestimation du nombre de *turnouts* s'expliquant par la crainte et le choc d'être confrontée à des conduites homosexuelles, et partant par une modification de la perception. Les doutes à l'endroit de l'homosexualité étaient à ce point généralisés en détention féminine que d'une part j'en vins moi-même à présupposer le caractère homosexuel des relations entre certaines détenues après les avoir observées en train de se tenir les mains, de se serrer dans les bras ou de se caresser les cheveux ; et que d'autre part les suspicions s'étendaient aux surveillantes à l'allure masculine, le stéréotype de l'inversion du genre agissant comme marqueur d'une identité lesbienne aisément repérable² [Chamberland, Théroux-Seguin, 2009].

Ca m'a choquée la première fois. Y en avaient pas mal qui se tenaient par la main et qui s'embrassaient. Nous on était là...(Elle mime l'étonnement et la gêne) On était trois, on s'est prises comme ça (Elle mime bras-dessus bras-dessous) et on s'est dit qu'on marchait toutes les trois ensemble ! Quand on a vu ça on s'était dit : « On risque de nous faire des propositions donc on dit qu'on fait ménage à trois ! » (Rires) [...] Au fil du temps on en voit moins je trouve...Ou est-ce qu'on fait moins attention ? Parce qu'au début on regardait partout, on avait une appréhension. Je m'y attendais pas à ce qu'elles s'affichent. Après on s'y fait. [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Et puis elles sont toutes ensemble, ohlala ! Ici c'est 90% filles-filles, elles sortent toutes ensemble. Ici c'est catastrophique, toutes ! [Paula, détenue, 58 ans, séparée, 5 enfants, 1ère incarcération, 5 ans]

[Il parle du même établissement que la détenue ci-dessus] (Et y avait beaucoup de couples ?) Oh pff non, je dirais sur deux-cents femmes incarcérées on avait quoi...Moi officiellement en tant que chef j'en connaissais peut-être cinq-six des couples, et dont un ou deux couples qui revendiquaient leur attitude on va dire. Non mais peut-être c'est plus par contre de l'ordre du fantasme : dès qu'une fille dans la promenade elle va se mettre à discuter avec une fille avec qui elle a pas discuté jusqu'ici, elles vont dire : « Ah ben tiens elle va sortir avec », ou ce genre de choses. [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

D'aucuns, telle l'une des psychologues rencontrées, pourraient objecter que le stigmatisme associé à l'homosexualité serait incompatible avec la tentative de sauvegarder un moi acceptable

¹ On est donc loin des résultats de l'enquête de Gene Kassebaum et David Ward qui estimaient à 50% la proportion de détenues impliquées sexuellement au moins une fois durant leur incarcération avec une autre femme. [Kassebaum, Ward, 1965].

² « It is quite generally believed that one's preference for a sexual partner of one or the other sex is correlated with various physical and mental qualities, and with the total personality which makes a homosexual male or female physically, psychically, and perhaps spiritually distinct from a heterosexual individual. It's generally thought that these qualities make a homosexual person obvious and recognizable to any one who has a sufficient understanding of such matters » [Kinsey, Martin, Pomeroy, 1948 : 637] (« Il est courant de croire que la préférence de quelqu'un pour un partenaire sexuel de l'un ou de l'autre sexe est corrélée à diverses qualités physiques et mentales, et à la personnalité générale qui rend un homme ou une femme homosexuel(le) physiquement, psychiquement et peut-être spirituellement distinct d'un individu hétérosexuel. Il est généralement admis que ces qualités font que l'homosexualité d'une personne est évidente et reconnaissable pour quiconque a une connaissance suffisante de ces questions » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

durant la rencontre sociale que constitue l'entretien [Goffman, 1967] : les détenues auraient craint de me confier leurs propres pratiques homosexuelles. La réalisation d'un suivi longitudinal qualitatif m'amène à penser que cela n'a pas été le cas, comme l'illustre l'anecdote ci-après. L'une de mes interlocutrices m'annonça un jour qu'elle avait quelque chose à « m'avouer », l'aveu concernant précisément sa relation avec une autre détenue. Si l'embarras qu'elle éprouvait l'avait conduite à différer son annonce, la relation de confiance construite au fil des mois avait néanmoins permis que le risque de stigmatisation ne constitue pas un obstacle insurmontable à cette énonciation. Il me semble utile d'indiquer par ailleurs que plusieurs détenues me révélèrent avoir fait entrer de la drogue ou des portables en détention –voire me prévinrent de la date de leur prochain arrivage– ou me fournirent des détails de leur affaire susceptibles d'alourdir les chefs d'accusation à leur rencontre¹.

Pour subtile que paraît cette distinction, je pense que la dissimulation de certaines pratiques est moins à lier à la crainte d'un jugement de ma part qu'à une évaluation du degré de déviance de ces pratiques à l'aune des normes sociales et du contexte particulier dans lequel elles ont été entreprises. Ainsi l'intériorisation précoce d'une norme aussi prescriptive que celle du *nurtering* conduisait les détenues à se défendre d'avoir des attitudes aguicheuses envers les hommes dans la mesure où elles présumaient intuitivement mon adhésion à celle-ci ; tandis que l'introduction de pratiques homosexuelles dans le répertoire de l'activité sexuelle, parce qu'elle était appréhendée par leurs auteures comme un pur produit de l'incarcération, devenait dicible pour une personne extérieure au milieu carcéral dont elles présupposaient la moindre normativité à ce sujet. Il me semble donc que c'est avant tout la précocité, la communauté et la force de l'intériorisation des normes qui pouvaient inciter les détenues à dissimuler certaines de leurs pratiques. Aussi tracassière que soit cette remarque, elle permet de comprendre pourquoi les détenues se livraient sur certains sujets et répugnaient étonnamment à le faire pour d'autres.

Il apparaît en tous les cas que détenues comme surveillantes ignoraient finalement l'identité exacte des *turnouts*. A l'origine de ces suppositions hasardeuses, un processus d'invisibilisation des conduites homosexuelles relevant de plusieurs facteurs. Le premier est celui de la norme d'invisibilité de la sexualité physique dont la prégnance, rappelons-le, est caractéristique de la construction de l'intimité et de l'intériorité contemporaines [Bozon, 1999].

¹ L'une de mes interlocutrices incarcérée pour trafic de drogue déclara par exemple que la quantité de drogue pour laquelle elle avait été inculpée était en réalité dix fois moins importante que ce qu'elle avait l'habitude de transporter. Elle me confia également que sa mère l'aidait en fait à blanchir l'argent et me raconta la tactique qu'elle avait mise au point pour s'attirer la clémence des juges : « Moi j'ai dit qu'on m'a mis un truc dans mon sac, que j'ai été agressée, qu'il m'avait menacée de mort, que je devais le rembourser, et au Palais de Justice ils m'ont tous crue. J'ai vraiment joué la grosse victime ! Avec ma tête, quand on me voit, on voit pas que je suis une grosse vendeuse d'héro. [...] La peine que je fais c'est pas grave car j'ai beaucoup d'argent. C'est comme si on me payait pour faire de la prison ! Ca valait le coup. » [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois].

Au sein de la détention, cette norme concourait non seulement à ce que les conduites homosexuelles soient soumises à une pression externe exercée en ce sens par les autres acteurs, mais également à ce qu'elles soient contrôlées de l'intérieur au travers d'une forte inhibition, *a fortiori* lorsque leurs auteures étaient inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale qui circonscrit l'activité sexuelle aux lieux de l'entre-soi conjugal [Bozon, 2001b]. Les détenues en couple répugnaient alors à s'exposer au regard d'autrui et s'autorisaient en public à se laisser aller uniquement à des conduites affectueuses, dans la mesure où celles-ci se fondaient dans le répertoire des gestes tendres caractéristiques des interactions entre femmes incarcérées¹.

Autre facteur cette fois spécifique au contexte, les détenues ne souhaitaient pas alimenter les rumeurs par crainte que cela puisse influencer négativement sur leur relation, incessamment soumise au jugement et aux critiques des autres acteurs de la détention [Kassebaum, Ward, 1965]. L'une de mes interlocutrices signala ainsi que détenues comme surveillantes se mêlaient continuellement de sa relation avec sa partenaire, ce qui les avait conduites à traverser plusieurs situations de crise. La crainte des rumeurs incitait la plupart des détenues en couple à se comporter en public de manière à ce que leur comportement ne puisse rien laisser présager de la nature de leurs relations. Ces précautions étaient d'autant plus inhibitrices que les couples de cocellulaires étaient convaincus qu'on les séparerait si leur relation était découverte par les agents pénitentiaires.

Mais si y a du public c'est pas possible. Ma petite copine, elle ça la dérangeait pas. A la médiathèque une fois elle a enlevé son soutien-gorge, moi j'étais gênée. Elle me fait « T'es coincée ! », « Total là ! ». Je suis comme ça dehors aussi. Si ma fille venait dormir à la maison, je pouvais pas. Il faut que je sois complètement à l'aise. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Ma relation avec Lydia, tout le monde la connaît et on est respectueuses : jamais je vais l'embrasser en promenade. Ça me choque quand j'en vois. [...] Et si on se rencontre par hasard, on se fait un bisou sur le front ou la joue. On va pas le montrer, notre relation regarde personne. [...] Même les surveillantes elles faisaient des paris sur notre dos, c'est Lydia qui avait entendu. On s'en est rendues compte car ma compagne a une cellule qui donne sur leur bureau et elle entendait : « Je te parierais qu'elles vont se remettre ensemble ! ». Ça nous a foutu un coup...Donc nous on dit plus rien, on vit notre petite vie toutes les deux. Ici quand y a un conflit dans un couple, tout le monde s'en mêle, les filles, les surveillantes...On répète différemment, ça va être : « Elle t'a quittée pour une autre »,

¹ Soulignons que certaines détenues limitaient ces démonstrations d'affection à leur seule partenaire, afin d'éviter d'éveiller sa jalousie. Selon les autres acteurs, la jalousie était un problème récurrent en détention mais les détenues en couple ne le mentionnèrent que très succinctement. Gene Kassebaum et David Ward évoquent quant à-eux l'existence d'un phénomène de compétition entre détenues : « Efforts by other inmates to intervene in an affair as competitors for the affection of one of the partners also provoke emotional outbursts, escape attempts, occasional fights and attempted suicides » (« Les tentatives des autres détenues pour intervenir dans les histoires en sollicitant en tant que concurrentes l'affection de l'une des partenaires provoque aussi des conflits émotionnel explosifs, des tentatives d'évasion, des bagarres ponctuelles et des tentatives de suicide » ; traduction de Myriam Joël-Lauf [Kassebaum, Ward, 1965 : 109].

« Tu seras mieux avec une autre », « Elle vaut rien »...C'est histoire de foutre la merde. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

En promenade quand on s'engueulait ou des trucs comme ça, on pouvait pas se faire un bisou. C'était : « Excuse-moi ma chérie », « Viens dans les toilettes ». On le montrait pas car on savait qu'on se serait fait balancer et on aurait été séparées. Donc on se tenait par le bras, on se faisait un câlin, on s'asseyait entre les jambes. Comme ici y en a plein qui le font... [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

Les craintes exprimées par les détenues à propos d'un éventuel changement de cellule étaient-elles fondées ? Les entretiens réalisés avec les agents pénitentiaires montrent qu'à l'application de sanctions était privilégié l'exercice d'une pression venant redoubler le succès des manœuvres d'invisibilisation initiées par les détenues elles-mêmes. L'introduction d'une distinction entre les différents espaces de la détention s'avère ici déterminante pour comprendre la façon dont surveillantes et gradés tentaient de réguler la visibilité des conduites homosexuelles. Le but de cette approche n'est pas de catégoriser des espaces « sexuels » et « non-sexuels » –Catherine Deschamps et Laurent Gaissad faisant remarquer que « Le territoire 'sexuel' n'est pas simplement annexe ou contigu à d'autres espaces sociaux ; il les chevauche et les relie plutôt que de les isoler » [Deschamps, Gaissad, 2007 : 368]– mais de montrer que certains espaces plus que d'autres sont investis d'une certaine légitimité par les agents pénitentiaires pour l'exercice d'une activité sexuelle, ceci permettant d'éclairer leur tolérance ou leur absence de tolérance selon les situations.

Dans les lieux considérés comme *publics*, à savoir les coursives, les salles d'activité et de manière générale les espaces fréquentés par l'ensemble des acteurs carcéraux, la pression pour que soient invisibilisées les conduites homosexuelles était exacerbée. On attendait des détenues qu'elles ne se livrent à aucun acte dévoilant la nature de leur relation ; aussi elles ne pouvaient ni s'embrasser ni se tenir par la main sans qu'interviennent les surveillantes et les gradés. Soulignons néanmoins qu'à l'instar des visites aux parloirs, ceux-ci privilégiaient un jeu de normalisation douce visant à transformer les représentations et les comportements des détenues¹ [Fassin, Memmi, 2004]. Dans les lieux que l'on pourrait qualifier de *semi-publics*, c'est-à-dire la

¹ « Alors moi j'étais en maison d'arrêt et on avait des problèmes avec des gens qui devant tout le monde elles se montaient l'une sur l'autre sur le banc etc. et tout ça. En cour de promenade. Et on leur expliquait : 'C'est pas correct parce que là vous êtes quand même trop intimes et ça gêne les autres, donc vous ne pouvez pas', 'Oui mais qu'est-ce qu'on peut faire ? Est-ce qu'on peut se donner la main ?', 'La main oui !' . [...] Alors après quand elles étaient sur la cour toutes les deux, si j'étais mise sur la cour de promenade elles me regardaient d'un air interrogateur. Alors moi je leur faisais : (*Elle mime un pouce levé*) « Bien ! » (*Rires*) » [Simone, gradée, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire].

cour de promenade et les douches¹, on autorisait certains contacts corporels (comme s'asseoir sur les genoux) à condition qu'ils ne comportent pas de dimension explicitement sexuelle. Enfin dans les espaces se rapprochant le plus de ce qui pourrait être défini comme *privés* puisque réservés à l'usage personnel des détenues, soit les cellules, les agents pénitentiaires toléraient que les femmes aient des pratiques sexuelles à condition que celles-ci soient suffisamment invisibilisées pour ne pas être immédiatement perceptibles par autrui.

La fréquentation de divers établissements m'a permis de constater une hétérogénéité de l'entreprise d'invisibilisation des conduites homosexuelles dans les espaces *semi-publics*, celle-ci se trouvant intensifiée dans les petits quartiers. Un nombre réduit de femmes incarcérées et une structure de taille restreinte constituent en effet des facteurs inhibants, en ce qu'ils engendrent une promiscuité des couples avec les surveillantes. *A contrario* une population importante de détenues et une structure étendue viennent compliquer la tâche de surveillance des agents.

Ah moi je veux pas en voir deux se tenir par la taille et se rouler une galoche ! Ca niet ! Je veux pas que ce soit affiché. Elles sont dans leur cellule elles font ce qu'elles veulent, mais sinon il faut qu'elles aient une tenue correcte. Mais ça elles le savent ; moi je leur dis : « Vous manquez de respect à la surveillante, elle peut vous mettre un compte-rendu d'incident pour attentat à la pudeur ! Vous pourrez rien dire vous aurez tort ». Donc moi je veux du respect. Donc monsieur le directeur, il a jamais vu deux filles s'embrasser ici quoi ! [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Non non, elles s'embrassent pas sur les coursives, elles se tiennent pas par la main sur les coursives. En promenade si elles veulent se tenir par la main elles font ce qu'elles veulent. Et si elles sont en cour de promenade, elles doivent rester décentes : elles ont pas à imposer à autrui quelque chose...d'offensant. Elles ont pas à se masturber mutuellement sur la cour de promenade, elles ont pas à se tripoter les seins, elles ont pas à s'embrasser goulûment en s'allongeant par terre, enfin vous voyez ! [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Les détenues sont en régime portes ouvertes, ce qui fait qu'elles peuvent aller d'une cellule à l'autre et elles peuvent plus ou moins tirer la porte et voilà, donc ça c'est toléré. C'est dans un espace relativement privé, même si juridiquement la cellule n'est pas considérée comme un espace privée. Mais bon ça c'est toléré, vous allez les trouver toutes les deux sous la couverture en train de rigoler, de se faire des bisous, des papouilles, des machins, des trucs, ptt ! Par contre c'est beaucoup moins toléré sur la cour de promenade, c'est quelque chose de privé, ça doit rester privé, donc ça n'a pas à être exposé à la vue de tout le monde. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La partition de la détention en trois types d'espaces inégalement soumis à la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle me conduit à formuler deux remarques importantes. D'abord il apparaît que le processus d'invisibilisation des conduites homosexuelles est le résultat de l'action conjointe des agents pénitentiaires et des détenues en couples (ou tout du moins de la

¹ Gene Kassebaum et David Ward font remarquer qu'après la cellule, les douches constituent le second lieu le plus fréquent pour la réalisation de pratiques homosexuelles [Kassebaum, Ward, 1965].

plupart d'entre elles), chaque partie s'efforçant de confiner ces conduites dans l'espace privé. La contrainte est donc à la fois externe et interne, en ce qu'elle relève aussi d'un autocontrôle. Certes « Le vécu homosexuel dépend en partie du bon-vouloir du personnel et de l'habileté des femmes à négocier avec celui-ci » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 196], mais il convient de ne pas occulter les manœuvres d'invisibilisation initiées par les détenues elles-mêmes.

Ces manœuvres ne doivent pas être interprétées comme le seul produit de la pression exercée par les agents pénitentiaires, mais sont à comprendre comme l'expression d'une normativité sexuelle reposant sur des contrôles internes¹ [Bozon, 2004] et témoignant de la constitution des individus comme sujet moral de leur conduite sexuelle [Foucault, 1984b]. Hâtivement interprétée dans l'imaginaire collectif comme une rupture avec l'activité sexuelle précarcérale, l'initiation aux actes homosexuels d'une *turnout* constitue certes une nouveauté en ce qui concerne le sexe de sa partenaire, mais traduit néanmoins une permanence des représentations et des pratiques –du point de vue de leurs formes– telles qu'elles existaient auparavant : « she often does in the homosexual affair what she did in a heterosexual one [...] [*she*] changes only the love object »² [Kassebaum, Ward, 1965 : 113]. En témoignent notamment l'attention portée à l'intimité dans laquelle se déroulent les actes sexuels et l'inscription de ceux-ci dans une relation de couple.

Deuxième commentaire, nous voyons que l'exercice de contrôles sur les conduites homosexuelles dans les lieux publics de la détention ne renvoie pas à une *règle formelle de prohibition* mais bien à un *principe informel d'invisibilisation*. Si l'on compare avec les formes de sexualité clandestines exposées dans le premier chapitre, il ressort donc qu'un même effet, l'absence de conduites sexuelles, peut renvoyer à deux processus différents. Il paraît ici fécond d'ouvrir à nouveau le regard à ce qui se passe dans la société civile et de faire remarquer que si les agents pénitentiaires œuvraient activement pour que les détenues ne se livrent pas à des conduites intimes avec leur partenaire en public, ce n'était pas parce que celles-ci relevaient d'une activité *homosexuelle* mais bien *sexuelle*. Plusieurs d'entre eux faisaient ainsi explicitement le parallèle avec ce qui est permis et interdit à l'extérieur dans les lieux publics, et comparaient la cellule à la chambre à coucher, véritable enclave de l'intime retirée du monde à laquelle est assignée l'activité sexuelle [Deschamp, Gaissad, 2008].

Si l'on déplace le regard sur les parties communes des établissements, on s'aperçoit que ce principe informel d'invisibilisation des conduites sexuelles s'appliquait tout autant aux

¹ Selon Michel Bozon ces contrôles sont élaborés au sein des réseaux d'amis et de confidents ainsi que dans l'interaction entre partenaires, avant d'être mis en œuvre et intériorisés par les individus [Bozon, 2004].

² « elle fait souvent dans la liaison homosexuelle ce qu'elle faisait dans la liaison hétérosexuelle [...] [*elle*] change seulement l'objet de son amour » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

professionnels. Quelques uns de mes interlocuteurs reprochaient ainsi aux couples de surveillantes d'afficher leur relation et il serait réducteur de voir en ces critiques la seule expression d'une homophobie. Un intérêt attentif aux couples hétérosexuels de professionnels¹ révèle qu'eux aussi se voyaient étroitement soumis à un impératif de discrétion, chacun se conduisant vis-à-vis de son conjoint comme s'il s'agissait de n'importe lequel de ses collègues (et ce quand bien même leur relation était connue de tous). Dans les espaces publics carcéraux, tout acte physique trahissant la moindre intimité sexuelle entre deux individus est interprété comme une violation de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle.

La prégnance de cette norme se comprend au regard du caractère suppliciant du lieu. Associées à l'idée de plaisir, les manifestations d'intimité sexuelle sont illégitimes en ce qu'elles transgressent ouvertement le principe de pénitence que l'architecture même des établissements – barreaux, miradors, sas, portes blindées, etc.– tend à rappeler constamment à tout un chacun y pénétrant (une gradée me prit ainsi à parti en me demandant ce que penseraient les jurés en visite² s'ils voyaient deux détenues s'embrasser sur les coursives). Soulignons à cet endroit que c'est bien l'aspect physique de la sexualité qui pose problème, dans la mesure où, nous le verrons dans le chapitre suivant, les interactions orales à caractère sexuel sont en revanche complètement acceptées. Cette précision a son importance. Dans l'un des QF que je fréquentai, un calendrier des Dieux du Stade³ ornait la porte des toilettes de la salle de repos des surveillantes. L'emplacement choisi était loin d'être anodin : même si la porte de la salle de repos était ouverte, ni les détenues ni les autres acteurs de la détention ne pouvait l'apercevoir ; l'exposition de photos grivoises dans l'espace le plus privé de l'entre-soi des agents pénitentiaires représentant un exemple paroxystique de l'entreprise de confinement des formes visibles de sexualité en milieu carcéral.

Parce qu'ils mettent en évidence une stricte régulation des conduites homosexuelles des détenues dans les espaces publics, mes résultats vont donc à l'encontre des études présentant l'homosexualité comme étant vécue au grand jour dans les prisons de femmes [Ricordeau, 2004 ; Lhuillier, 2003]. Les pratiques homosexuelles ne sont certes pas condamnées à la clandestinité mais elles doivent impérativement être invisibilisées pour être tolérées. Nous avons montré que l'invisibilisation repose sur la privatisation ; or si la frontière entre le public et le privé est déjà

¹ En conformité avec le principe d'homogamie, les professionnels, en particulier les agents de surveillance et les gradé(e)s, étaient nombreux à être engagés dans une relation conjugale avec une personne travaillant en milieu carcéral.

² Avant les procès, les jurés ont pour coutume de visiter un établissement pénitentiaire. J'en croisai plusieurs fois, manifestement très impressionnés par le lieu où ils se trouvaient.

³ Il s'agit d'un calendrier réalisé chaque année par les rugbymen de l'équipe parisienne qui affichent des poses suggestives, certaines photos dévoilant une partie du sexe des modèles.

perméable à l'extérieur [Hekma, 1997], elle l'est d'autant plus en prison où le mode de gestion des personnes détenues s'accommode mal de la privatisation des espaces : « La personne incarcérée peut être surveillée en permanence, son espace fouillé et sa vie privée contrôlée » [Rostaing, 1997 : 129]. Il existe donc une contradiction fondamentale entre la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle et l'impératif sécuritaire stipulant qu'une personne détenue doit pouvoir être surveillée en toutes circonstances.

Au centre de cette antinomie, l'épineux problème de l'œilleton se pose aussi bien pour les couples de détenues que pour les surveillantes. Les premières en parlaient comme d'un facteur inhibant qui les contraignait à « s'arranger » avec l'aspect matériel de l'espace de la cellule et à « composer » avec les moments déterminant les flux et les rythmes de circulation au sein de la détention [Deschamps, Gaissad, 2007]. Elles craignaient à tout instant d'être vues, ce qui compliquait l'exercice de l'activité sexuelle en les empêchant de s'abandonner au plaisir. A l'angoisse de la surveillance par l'œilleton s'adjoignait d'ailleurs celle que les surveillantes rentrent sans frapper dans la cellule. Si en maison d'arrêt les couples de cocellulaires attendaient alors la nuit et relevaient les heures de ronde des surveillantes, les femmes incarcérées en centre de détention développaient quant à elles des stratégies afin de minimiser le risque d'être observées et d'éveiller les soupçons : elles ne se dévêtaient jamais complètement, se cachaient dans le lit sous les couvertures, se plaçaient dans l'angle mort de l'œilleton sous la porte, veillaient à faire le moins de bruits possibles et certaines bouchaient même l'œilleton bien que cela soit interdit. L'une de mes interlocutrices, « en lutte contre l'AP » comme elle se définissait elle-même, mentionna qu'il lui était d'ailleurs arrivé de prévenir explicitement les surveillantes de l'imminence de pratiques sexuelles avec sa compagne afin qu'elles ne soient pas dérangées.

Autre élément important, les discours des détenues signalent une restriction de l'activité sexuelle, tant vis-à-vis de la durée que du répertoire de pratiques, le cunnilingus, le soixante-neuf et le tribadisme requérant de se dénuder et exposant donc nécessairement les corps. La situation était particulièrement complexe pour les couples qui ne pouvaient se retrouver en cellule, à l'instar des détenues appartenant à des divisions différentes en centre de détention ou des femmes non cocellulaires en maison d'arrêt. Les pratiques sexuelles se déroulaient alors dans les douches ou sur la cour de promenade. Cependant, parce que « Le fait que certains individus [...] ne disposent pas d'espace privé propre ne les dispense pas de l'obligation de se dissimuler » [Bozon, 1999 : 4], les détenues procédaient à des formes de *détournement* de ces espaces [Deschamps, Gaissad, 2008] afin d'invisibiliser autant que possible leur activité sexuelle. Ainsi elles s'isolaient en exploitant les caractéristiques spatiales des lieux (elles se cachaient derrière un arbre, s'enfermaient dans les toilettes ou choisissaient la cabine de douche la plus éloignée de

l'entrée) et demandaient à une codétenue complice de surveiller les allées et venues (le « pinning » [Kassebaum, Ward, 1965]).

Je me disais : « Si y a une surveillante qui passe ? », je me disais ça ! « Tu connais les horaires », et puis voilà ! On sait à quelle heure les surveillantes passent, on connaît les relèves. C'est tout un art ! (*Rires*) C'est tout un art et la manière... On fait attention, on est correctes. On sait qui c'est, on sait quand elle repassera pas. On prend le pli, c'est pas... [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Dans le couple t'en reviens toujours aux positions banales, du coup la relation devient banale, emmerdante. Tu sais, les jeux sexuels tu peux pas ici. Il faut toujours être prête à t'habiller. Tu peux pas te mettre complètement nue, sentir la peau. Là t'as le cul à l'air, ça fait droit au but. Les préliminaires, t'en as quasiment pas. Il faut faire au pratique. T'en as conscience... Même des fois ça m'est arrivé de demander : « T'as pas l'impression qu'on va droit au but ? », « On peut pas faire autrement ». Moi j'aime bien le côté séduction, sensuel. Mais là d'un coup tu te retrouves clouée, tu le fais pas de façon très naturelle. [...] Ca m'est arrivé de faire sur la cour. Quand t'es pas avec la personne dans la même division ou que t'as vraiment du désir, tu le fais. Y avait pratiquement personne, c'était faisable. Derrière l'arbre, et c'était très bien d'ailleurs ! (*Rires*) On a fait tout l'acte, c'était comme dans une forêt, tu t'imagines même dans une forêt, tu phantasmes, t'arrives à occulter la surveillante. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

C'était pas très souvent qu'on était toutes les deux. On était pas dans une intimité complète. Y a toujours quelqu'un d'autre qui va surveiller... On a pas eu des moments intimes, de tranquillité. C'est jamais en prison, ça. Toujours vous appréhendez. Moi ça m'arrive je prends la douche, il y a un couple dans la douche d'à côté, je chante, si la surveillante passe je leur dis. Nous on se voyait dans la douche après le sport mais c'est un endroit qu'on partage avec les autres détenues. [...] A l'extérieur en couple c'est pas un problème, vous avez envie le matin, l'après-midi ou le soir. Ici vous cherchez les moments, c'est pas naturel. [Maria, détenue, 28 ans, 2ème incarcération, 10 ans]

La présence d'une tierce personne n'était pas toujours le fruit d'une manœuvre d'invisibilisation car les couples partageaient quelquefois leur cellule avec d'autres détenues. Les possibilités de dissimuler l'activité sexuelle étaient alors limitées, les partenaires n'ayant d'autre alternative que d'attendre le sommeil et le départ en promenade ou en activité de leurs cocellulaires. Spectatrices malgré elles de ces ébats nocturnes, celles-ci s'en plaignaient d'ailleurs fréquemment aux surveillantes et demandaient à changer de cellule. Si les détenues en couples déploraient elles-mêmes ce manque d'intimité, l'une de mes interlocutrices qualifiait pourtant la situation de « comique ». Sa biographie sexuelle révèle qu'elle avait en fait déjà expérimenté à plusieurs reprises une activité sexuelle dans des lieux publics, ce qui démontre une fois de plus à quel point on ne peut faire abstraction des expériences sexuelles d'avant la détention pour comprendre comment celles-ci sont vécues pendant la détention. A l'exception de

cette déclaration, les autres récits indiquent l'existence de coûts importants attachés à l'exercice de l'activité sexuelle, en ce que celle-ci est nécessairement anticipée, pensée et organisée.

J'ai couché avec elle. On a eu de la chance, on était dans la même cellule. Au début on était quatre donc on attendait que les filles elles dorment. On a jamais rien fait quand les filles étaient éveillées. Dès qu'elles s'endormaient, hop ! (*Rires*) Après une fille est partie, on était à trois. C'était une dame assez âgée donc à neuf heures elle était couchée. Puis on criait pas, on faisait pas de bruit ! [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

Quand on est sorties ensemble, le soir on a fait tout de suite l'amour. En plus y avait une codétenue avec nous, on était sous la couette, on se cachait. Aurélie elle était gênée car elle est réservée. On se faisait des doigts, des minettes...La surveillante passe toutes les deux heures donc bon...[...] Pour s'embrasser pas de souci mais l'amour sous la couette...Quand on jouissait on faisait doucement ! (*Rires*) Des fois on faisait un peu fort, c'est vraiment compliqué, on mettait la tête dans les coussins. Des fois on rigolait, c'était vraiment comique ! [Camille, détenue, 24 ans, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 4 mois]

Mais comment les surveillantes vivaient-elles ces situations ? Si l'intérêt que leur portent les sociologues a été concentré jusqu'à présent sur leurs pratiques de contrôle, de surveillance et de tolérance en la matière, la mise en lumière d'une contradiction fondamentale entre la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle et l'impératif sécuritaire invite à complexifier l'analyse de leurs conduites dans les espaces privés. Loin de renvoyer à une décision établie d'endiguer ou de laisser-faire, ces conduites mettent en exergue les obstacles et les contraintes qui limitent les agents dans l'exercice d'une surveillance.

On remarque en effet que même les surveillantes les plus résolument attachées à l'application du règlement s'attachaient à « voir sans voir » lorsqu'émergeaient de telles contradictions entre les règles de jeu officielles et les zones de secret individuel [Kaufmann, 1995]. L'assujettissement des pratiques professionnelles à certaines contraintes du milieu se combinait au caractère sexuel du motif d'intervention pour dissuader les surveillantes d'interrompre les détenues surprises dans leur activité sexuelle en cellule. Ne disposant pas des clés pendant la nuit, elles devaient faire venir un gradé pour ouvrir la porte, mais le malaise qu'elles éprouvaient les conduisait à minorer leur intervention : elles se contentaient de cogner à la porte ou d'allumer la lumière à titre d'avertissement. Même en journée, elles estimaient très gênant de rentrer dans les cellules et préféraient s'en tenir à des manifestations délibérées de leur présence, misant sur l'embarras des détenues à avoir été surprises pour que celles-ci cessent d'elles-mêmes leur activité sexuelle. De telles visions pouvaient choquer profondément les nouvelles recrues du fait qu'il s'agissait non seulement de pratiques sexuelles mais de surcroît de pratiques homosexuelles, nombre d'entre elles étant issues de milieux ruraux où l'homosexualité

ne se donnait pas à voir publiquement. L'expérience acquise au fil des années permettait certes aux surveillantes de ne plus être prises au dépourvu lorsqu'elles se trouvaient confrontées à ces situations, mais ne dissipait jamais complètement leur embarras.

Ca m'a surprise dans le sens où comme je vous disais tout à l'heure moi j'ai commencé là-bas et je sortais de ma campagne avec mes valises pleines de naïveté ! (*Rires*) Et c'est vrai que waah ! Chez moi c'était rare, je viens du cœur du Limousin et ce genre de choses on va surtout pas l'afficher quoi ! Ah non non non, moi je sors d'un milieu vraiment rural, c'est la campagne profonde hein ! Ah mais je suis passée d'un monde à l'autre moi hein ! [Clémentine, 34 ans, surveillante depuis 11 ans]

(*T'en as déjà vues avoir des pratiques sexuelles à l'œilleton ?*) Oui ben oui ! Ben oui ! Donc c'est pas terrible non plus, on n'est pas là...Moi quand ça m'est arrivé c'était en service de nuit donc la nuit tu n'as pas les clés, donc c'est fermé, moi j'ai fait un coup de lumière pour comprendre que je les avais captées quoi. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

C'est dans les cellules que ça se passe. Alors des fois on en trouve deux dans le même lit, toutes nues...Parce que la surveillante elle peut rentrer à n'importe quel moment hein ! (*Ca doit pas être facile*) Ben non pour la surveillante c'est embêtant alors bon...On est habituées vous savez : on prend nos clés et (*Elle frappe sur la table*) et on rentre ; ou on fait du bruit avant. [Edith, 50 ans, officier, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Parce que faire venir un gradé ou rédiger un rapport disciplinaire implique une désinvisibilisation des conduites homosexuelles et partant une transgression de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle, on observe dans les espaces privés de la détention féminine une atomisation et une minoration des pratiques d'intervention des surveillantes. Ce qui est interprété comme une bienveillance globale à l'égard de l'homosexualité [Ricordeau, 2004 ; Lhuillier, 2003] semble donc davantage renvoyer à des stratégies individuelles d'évitement, visant à sauvegarder l'entreprise de dissimulation jusqu'au point limite où celle-ci ne peut plus être maintenue : le « day-day policy » [Kassebaum, Ward, 1965]. Cette situation peut d'ailleurs conduire l'observateur extérieur à éprouver un sentiment de faux-semblant généralisé, *a fortiori* dans le cas des demandes de partage de cellule par les couples en maison d'arrêt.

Les agents pénitentiaires déclaraient en effet qu'ils ne pouvaient accéder à cette requête si les détenues mettaient explicitement en avant la nature de leur relation, tandis qu'ils y donnaient suite dans le cas où elles mentionnaient seulement s'apprécier (et ce quand bien même leur relation était connue de tous). Ils leur précisaient en outre qu'elles devaient impérativement se trouver chacune dans leur lit au réveil¹. La responsable d'un QF indiquait quant à elle prendre l'initiative de proposer aux femmes qu'elles présumaient en couple de partager une cellule, afin

¹ Il semble qu'il existe néanmoins des exceptions puisqu'une surveillante déclarait que dans son établissement les détenues étaient autorisées à disposer leurs deux matelas par terre côte-à-côte.

d'anticiper l'éventuel débordement de leur activité sexuelle dans les espaces publics et semi-publics de la détention. Ces simulacres apparaissent ainsi comme l'expression même des tentatives des agents pénitentiaires pour surmonter la contradiction existant entre la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle et l'impératif sécuritaire.

Elles me demandent à être en cellule ensemble, je suis pas aveugle. Je demande à ce que les gens soient discrets, corrects, quand la surveillante fait la ronde. [...] Si y a du bécotage sur la cour de promenade, c'est très délicat. C'est pour ça que je favorise les cellules. Je les reçois, je leur propose d'être ensemble en cellule, je leur demande d'être discrètes. C'est un sujet qu'on n'aborde pas, j'ai jamais abordé avec la direction. C'est mon bâtiment, j'ai pas demandé d'aide. [Laure, responsable d'un QF, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(Et elles peuvent demander à être ensemble en cellule ?) Oui mais faut rien voir hein ! Je veux dire, nous quand on fait les œillets la nuit on veut rien voir hein ! Elles le savent en fait. Parce que déjà quand on en voit deux qui dorment ensemble, le lendemain matin on leur dit déjà. On leur dit : « Chacune dans votre lit ! [Rachel, 53 ans, surveillante depuis 18 ans]

Parce que normalement on n'a pas le droit de le prôner quoi ! Alors bien souvent elles demandent à être ensemble, si elles ont été intelligentes et discrètes elles ont demandé à être ensemble parce qu'elle s'entendait bien machin et tout, et du coup on les met ensemble. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

L'attention portée à l'invisibilisation des conduites homosexuelles nous amène maintenant à nous intéresser à leur naissance et à leur évolution. Les études américaines introduisent une dichotomie très nette entre les *turnouts* et les *true homosexuals*¹, présentées comme des femmes ayant toujours été attirées par les femmes et ayant eu une activité homosexuelle tout au long de leur vie [Kassebaum, Ward, 1965 ; Giallombardo, 1966]. L'emploi de l'adjectif « true »² interroge sur la coloration essentialiste de cette distinction, en ce qu'il évoque une conception de l'homosexualité « comme une forme prédéterminée de la sexualité humaine échappant largement aux influences extérieures, une orientation particulière du désir sexuel dont les causes restent à déterminer, une réalité en soi, constante et 'naturelle' en quelque sorte » [Chamberland, 1997 : 10]. Cette terminologie –que l'on retrouve d'ailleurs dans le discours des acteurs carcéraux– tend à réifier une division abstraite entre homosexualité et hétérosexualité qui ne résiste pas à un examen biographique approfondi. En prison comme ailleurs, seule une minorité de personnes semble réellement concernée par cette stricte opposition, aussi, dans la lignée de ce que préconisaient Alfred C. Kinsey, Clyde E. Martin et

¹ « vraies homosexuelles » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

² « vrai » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

Wardell B. Pomeroy, il me paraît plus fécond d'envisager l'idée d'un continuum¹ [Kinsey, Martin, Pomeroy, 1948 ; 1953] permettant de saisir la multiplicité des intérêts et des positions irréductibles à une simple mécanique physiologique [Hekma, 1997 : 149].

Parmi les détenues rencontrées, celles que tous qualifiaient de « vraies homosexuelles » avaient en réalité fréquemment été engagées au moins une fois au cours de leur vie –souvent à des âges jeunes– dans une relation conjugale avec un homme, voire des enfants étaient nés de cette union. Parallèlement, l'examen de la biographie sexuelle des femmes spontanément désignées comme des *turnouts* révèle que dans le passé celles-ci avaient éprouvé des attirances pour des femmes de leur connaissance et/ou avaient reçu des propositions les ayant conduites à s'interroger sur leur orientation sexuelle². D'autres détenues avaient par ailleurs été en couple avec des femmes de manière ponctuelle, en particulier pendant l'adolescence, période de la vie la plus riche en expériences homosexuelles [Messiah, Mouret-Fourme, 1993].

Peut-on réellement considérer que les premières étaient de « vraies homosexuelles », les secondes de « fausses hétérosexuelles » et les troisièmes des bisexuelles ? Plutôt que d'imposer une classification *a priori* et rigide construite à partir de la seule variable du sexe des partenaires, il me semble pertinent de fonder l'analyse sur les tentatives d'autodéfinition subjectives des acteurs d'une part [Donovan, Heaphy, Weeks, 1998], et de prendre en considération le caractère dynamique des frontières d'autre part [Johnson, 2004 ; Evans, Forsyth, Foster, 2002]. Or aucune des *turnouts* rencontrées ne se déclarait homosexuelle ou lesbienne, le fait d'avoir eu des pratiques sexuelles avec une personne du même sexe ne suffisant pas à leurs yeux à remettre en question leur hétérosexualité³. En dépit de la dichotomie proposée par Gene Kassebaum et David Ward, on remarque d'ailleurs que les détenues de leur étude répugnaient pareillement à employer

¹ « Finally, it should be emphasized again that the reality is a continuum, with individuals in the population occupying not only the seven categories [...] but every gradation between each of the categories » [Kinsey, Martin, Pomeroy, 1948 : 647] (« Enfin, il convient de souligner à nouveau que la réalité est un continuum, avec des individus dans la population qui occupent non seulement les sept catégories [...] mais toutes les gradations entre chacune de ces catégories » (traduction de Myriam Joël-Lauf). L'échelle proposée pour appréhender ce continuum est la suivante :

0 : hétérosexualité exclusive

1 : hétérosexualité prédominante, avec quelques activités homosexuelles

2 : hétérosexualité préférentielle, avec des activités homosexuelles plus qu'occasionnelles

3 : bisexualité (autant d'activités homosexuelles qu'hétérosexuelles)

4 : homosexualité préférentielle, avec des activités hétérosexuelles plus qu'occasionnelles

5 : homosexualité prédominante, avec quelques activités hétérosexuelles

6 : homosexualité exclusive

² Pour Alfred C. Kinsey, Clyde Martin et Wardell Pomeroy, la position d'un individu sur l'échelle est davantage fondée sur la relation qu'il a entretenue à l'hétérosexualité et à l'homosexualité tout au long de sa vie, que sur la quantité d'expériences sexuelles qu'il déclare à l'instant t [Kinsey, Martin, Pomeroy, 1948].

³ Paul Johnson fait remarquer à ce sujet : « in order to produce and maintain a heterosexual identity, the subject must negotiate the boundaries with homosexuality with extreme care » (« afin de produire et de maintenir une identité hétérosexuelle, le sujet doit négocier les frontières avec l'homosexualité avec une extrême prudence » ; traduction de Myriam Joël-Lauf) [Johnson, 2004 : 187].

le terme d'homosexualité et lui préféraient celui, plus neutre, de bisexualité : « It permits to rationalize a homosexual relationship [...] without the feelings of guilt and anxiety which generally accompany a more commitment to the homosexual role »¹ [Kassebaum, Ward, 1965 : 98]. Ces précautions terminologiques traduisent les réticences des détenues à se voir imposer une catégorisation qui ne coïncide pas avec leur propre appréciation de la situation ; ceci m'amenant à signaler que l'on ne peut légitimement employer le terme d'« homosexuelles » pour désigner les *turnouts*.

Finalement, seules les détenues ayant eu des pratiques sexuelles exclusivement avec des hommes affirmaient être hétérosexuelles, le plus souvent en précisant en creux l'absence d'activité homosexuelle dans leur parcours biographique² [Johnson, 2004]. Pour les autres donc, le flou. Oscillant entre leurs propres ressentis et les catégories restrictives de l'homosexualité et de l'hétérosexualité, elles étaient dans l'incapacité de savoir comment se définir et leur discours dénotait une grande confusion. Cette indétermination est hautement significative car l'affirmation d'une identité³ homosexuelle dépend de l'élaboration d'une construction individuelle à partir de représentations ayant émergé dans des contextes sociaux et historiques [Revillard, 2002]. Or les représentations collectives associées à la sexualité féminine non strictement hétérosexuelle opposent de manière caricaturale des pratiques homosexuelles ponctuelles récréatives à des pratiques homosexuelles exclusives sous-tendues par un militantisme féministe. Si les premières ne sont généralement pas considérées comme une « vraie » activité sexuelle [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], voire sont associées à une forme d'asexualité [Chamberland, Théroux-Seguin, 2009], les secondes évoquent quant à elles l'image péjorative d'une sexualité trouvant sa source dans la haine des hommes [Lamoureux, 2009]. Ne se reconnaissant ni dans les unes ni dans les autres, les *turnouts* voyaient donc leur tentatives d'autodéfinition achopper sur le manque de représentations collectives disponibles ; cette pénurie s'avérant d'autant plus troublante qu'il existe aujourd'hui une attitude de plus en plus réflexive entraînant une augmentation des demandes de signification et d'interprétation adressées à l'activité sexuelle [Bozon, 2004].

¹ « Cela permet de rationaliser une relation homosexuelle [...] sans les sentiments de culpabilité et l'anxiété qui accompagnent généralement un engagement plus profond dans le rôle homosexuel » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

² « heterosexual identity is constituted through the invocation and maintenance of 'border controls' with homosexuality » [Johnson, 2004 : 197] (« l'identité hétérosexuelle est fondée sur l'invocation et le maintien de 'contrôle de frontières' avec l'homosexualité » ; traduction de Myriam Joël-Lauf).

³ Je me réfère à la définition de l'identité telle qu'elle est donnée par Didier Demazière et Claude Dubar, soit un « processus de construction et de reconnaissance d'une définition de soi qui soit à la fois satisfaisante pour le sujet lui-même et validée par les institutions qui l'encadrent et l'ancrent socialement en le catégorisant » [Demazière, Dubar, 1997 : 304]. Les auteurs insistent sur le fait que l'identité s'apparente moins à une définition donnée par l'héritage familial ou culturel qu'à une construction tout au long de l'existence [*Ibid.*].

La confusion des *turnouts* renvoyait en outre pour certaines à l'absence d'activité sexuelle génitale avec leur partenaire. Les récits témoignent en effet d'un développement complexe de la relation intime s'apparentant à un cheminement, non seulement dans la mise en couple mais aussi dans les pratiques sexuelles, la première ne conduisant pas automatiquement aux secondes. A une exception près, les *turnouts* rencontrées étaient en couple avec une détenue qui avait déjà été engagée dans une relation homosexuelle par le passé, celle-ci s'étant d'ailleurs vue déléguer l'initiative du rapprochement. Ce dernier avait été discret et progressif puisqu'il s'était généralement déroulé sur plusieurs semaines. Le terme d'« amitié amoureuse » qu'employaient les autres acteurs carcéraux pour qualifier cette période me semble spécieux, car si à leurs yeux la mise en couple constituait l'aboutissement d'une relation d'amitié, les détenues concernées indiquaient quant à elles avoir éprouvé une attirance dès leur rencontre. La prégnance de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle les avait certes conduites à dissimuler en public leur attrait l'une pour l'autre sous la forme d'un lien amical privilégié peu propice à éveiller les soupçons, mais les jeux de regard, les échanges de plaisanterie, les caresses, les baisers dans le cou et le fait de se prendre par la main ou dans les bras avaient éveillé en elles des sensations particulières que les mêmes interactions avec les autres détenues n'avaient pas provoquées. L'échange d'un baiser profond marquait le début de la relation, le plus souvent à l'abri des regards extérieurs dans l'intimité de la cellule ou même du lit. S'ensuivait alors un long flirt, entendu comme un échange affectif accompagné de baisers et de caresses, qu'il serait réducteur de considérer ici comme une étape d'attente des rapports génitaux à l'instar de ce que souligne Hugues Lagrange vis-à-vis des adolescents¹ [Lagrange, 1998].

L'importance du flirt dans les couples des *turnouts* s'explique de deux manières. D'abord il s'agissait de femmes relativement jeunes et donc familières de cette pratique, le flirt étant devenu valorisé pour lui-même et s'étant imposé comme une composante autonome des relations interpersonnelles à partir des années cinquante² [*Ibid.*]. L'intervalle de temps observé entre le premier baiser et les pratiques génitales invite ainsi à faire un parallèle avec la situation des couples d'adolescents³. Même si la durée écoulée diffère puisqu'elle se compte en années pour les adolescents⁴ et en semaines ou en mois pour les *turnouts*, il paraît opportun dans les deux cas

¹ La perspective de Hugues Lagrange rompt ainsi avec celle qui appréhende classiquement le flirt comme une procédure de sexualité d'attente [Jaspard, 2005].

² Pour les générations nées avant 1950, les baisers et les caresses sont en revanche étroitement dépendantes de la sexualité pénétrative [Lagrange, 1998].

³ Gene Kassebaum et David Ward font également un parallèle avec la situation des couples d'adolescents mais concernant deux autres aspects, celui du contrôle exercé par les autres acteurs d'une part, et celui de l'accusation récurrente de ne pas éprouver un amour véritable d'autre part [Kassebaum, Ward, 1965].

⁴ Près de trois ans et demi séparent l'âge médian au premier baiser de l'âge médian au premier coït [Lagrange, 1998].

de signaler une déconnexion des échanges de baisers et de caresses par rapport à la sexualité génitale [Lagrange, 1998]. La deuxième raison renvoie au caractère initiatique et partant impressionnant des pratiques génitales homosexuelles pour les détenues n'en ayant encore jamais fait l'expérience. Si le flirt représentait déjà pour certaines un évènement troublant, la sexualité génitale constituait pour toutes les *turnouts* rencontrées une phase marquante dans leur biographie sexuelle, une étape charnière qu'elles préféraient ne pas précipiter¹. Après avoir été retardée, la prise d'initiative de ce passage était ainsi abandonnée à la partenaire la plus expérimentée² [Kassebaum, Ward, 1965]. Dans certains couples cependant, l'activité sexuelle génitale ne succédait pas toujours à la période de flirt.

Prenons ici l'exemple de Clarisse, une jeune femme de vingt-huit ans incarcérée depuis quatre ans en maison d'arrêt. Je la connaissais depuis trois ans³ lorsqu'elle m'annonça un jour qu'elle avait quelque chose à « m'avouer ». Embarrassée et rougissante, elle m'annonça qu'elle avait eu une aventure avec une autre détenue. Leur relation avait duré quelques semaines au cours desquelles elles avaient uniquement échangé des baisers, le premier ayant provoqué chez Clarisse un grand bouleversement. Angoissée à l'idée d'aller plus loin, elle avait demandé conseil à une autre détenue et avait finalement décidé de se limiter à des baisers. Son discours tout entier était traversé par la coexistence de sentiments contradictoires : désir de commencer une relation, curiosité, inquiétude, plaisir, honte, etc. Le cas de Clarisse est un exemple clé en ce qu'il permet d'appréhender finement les représentations des *turnouts* et de remettre en question les prénotions à leur sujet. Il signale d'abord qu'on ne saurait catégoriser *a priori* les pratiques intimes comme étant ou non sexuelles, cette définition étant du ressort de leurs auteures au regard des représentations qu'elles y attachent. Pour Clarisse les baisers constituaient bien une pratique sexuelle, en ce qu'ils s'inscrivaient pleinement dans l'élaboration d'un script sexuel aux multiples incidences sur le plan identitaire.

Afin de saisir la portée de ces innovations sexuelles pour les *turnouts*, il me paraît primordial de réinscrire celles-ci dans leur trajectoire biographique. Un intérêt à la période postcarcérale permettrait notamment de déterminer s'il s'est produit une carcéralisation des scripts sexuels ou si les pratiques homosexuelles ont véritablement été intégrées dans le répertoire sexuel au point de survivre à la disparition du contexte qui les a vues naître. L'étude

¹ On remarque que l'intervalle de temps était en revanche beaucoup plus restreint pour les couples de femmes ayant chacune expérimenté de telles pratiques avant l'incarcération (l'une des détenues déclarait ainsi avoir eu des pratiques sexuelles le soir même avec sa partenaire).

² Gene Kassebaum et David Ward font remarquer que certaines *turnouts* rencontrées refusaient d'endosser un rôle actif dans le cadre de l'activité sexuelle avec leur compagne : elles acceptaient de se faire toucher mais refusaient de la toucher [Kassebaum, Ward, 1965].

³ J'avais rencontré Clarisse au cours de mes recherches de Master.

comporte un biais vis-à-vis de ces interrogations dans la mesure je n'ai pas poursuivi le suivi longitudinal après la libération. Les récits de vie¹ mettent en tous les cas en évidence le fait que l'expérience novatrice de pratiques homosexuelles en détention constituait une forme de rupture positive avec l'activité sexuelle conjugale précarcérale. Les *turnouts* procédaient en effet à une comparaison entre leurs partenaires sexuels masculins et féminins à l'avantage des secondes, les premiers étant présentés comme dominateurs et incapables de se montrer à l'écoute de leurs désirs sexuels.

C'est une sexualité différente d'avec un homme : y a plus de douceur, de chaleur, de caresses. Y a la douceur qui est en plus, des préliminaires et tout ça qu'un homme... Quoique peut-être que y a des hommes qui sont doux mais moi j'ai pas trop connu ça. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Il ne s'agit évidemment pas d'emprunter un raccourci douteux postulant d'un lien de cause à effet entre les violences exercées par les hommes dans le passé et l'engagement dans une relation homosexuelle au cours de l'incarcération. On peut cependant souligner que les difficultés relationnelles des détenues avec leurs conjoints ont manifestement joué *un rôle* dans leur décision de s'engager avec une femme [Evans, Forsyth, Foster, 2002], dans la mesure où, dès avant l'incarcération, cela les avait conduites à se désintéresser de l'activité sexuelle conjugale hétérosexuelle et partant à cesser de considérer les hommes comme des partenaires sexuels potentiels. Il importe par conséquent de ne pas inverser le raisonnement : les *turnouts* étaient certes des femmes qui entretenaient un rapport négatif aux hommes et à l'activité sexuelle conjugale hétérosexuelle, mais les femmes qui entretenaient un rapport négatif aux hommes et à l'activité sexuelle conjugale hétérosexuelle n'étaient pas nécessairement des *turnouts*.

L'idée de rupture positive dans la biographie sexuelle se vérifiait au travers de l'évocation du plaisir sexuel, parfois éprouvé pour la première fois, qui avait amené les femmes à reconsidérer leurs représentations négatives associées à l'activité sexuelle et à se considérer comme des sujets sexuels. Si l'activité homosexuelle carcérale apparaît ainsi comme un événement biographique marquant, peut-elle être appréhendée comme les prémisses d'un phénomène d'*empowerment* sexuel ? Les données recueillies ne nous permettent pas d'y répondre, mais une déclaration comme celle de Clarisse invite néanmoins à explorer cette piste de recherche.

¹ Quelques psychologues mentionnaient aussi cet aspect : « [...] et puis les autres qui vont se dire : 'Ben tiens avec une femme c'est mieux que le mec parce qu'au moins c'est moins violent'. Ah ça par contre moi elles me l'ont dit ! » [Gaëlle, psychologue PEP, 40 ans, 15 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Quand je vais sortir ? Je sais pas. Je vais essayer de trouver un garçon. Pour faire un petit. Un bambino comme on dit chez nous. Et après on verra. On aura chacun notre appart, ça c'est clair. Je me suis faite coincée une fois, pas deux. J'aurai mon gamin, je verrai peut-être une femme à côté. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

La mise en lumière d'un cheminement fondé sur le bouleversement des représentations associées à la sexualité va donc à l'encontre des préconstructions sociales réduisant les pratiques homosexuelles à la satisfaction d'un « besoin » sexuel de plus en plus impérieux. Une telle remarque nous conduit à présent à examiner en détail les théories des « causes » de l'homosexualité carcérale. On ne saurait manquer de souligner au passage que la concentration sur cet aspect de la problématique s'est souvent faite au détriment de l'examen de l'activité sexuelle elle-même et surtout des représentations que les personnes y attachent¹.

Dans les travaux américains, la recherche des « causes » s'est orientée selon une approche fondée sur l'idée d'adaptation [Giallombardo, 1966 ; Kassebaum, Ward, 1965]. Les mises en couple des détenues, qualifiées d'unions maritales, sont ainsi appréhendées comme une réponse compensatoire à la souffrance et à l'isolement provoqués par l'emprisonnement. Selon Gene Kassebaum et David Ward, « Many women [...] find in the homosexual affair the answer to the problem of adjusting to the lonely and frightening atmosphere of the prison »² [*Ibid.* : 74] ; tandis que Rose Giallombardo fait remarquer que « The vast majority of inmates adjust to the prison world by establishing a homosexual alliance with a compatible partner as a marriage unit »³ [Giallombardo, 1966 : 136]. Si l'on élude les différences de contexte historico-social n'autorisant que difficilement la comparaison entre ces études et la nôtre, l'inconvénient de cette approche réside dans l'influence excessive accordée au milieu, institué comme facteur univoque de l'activité homosexuelle⁴. Cette dernière est envisagée comme une réponse unanime à des situations individuelles distinctes ; or nous avons vu que le rapport des détenues à leur expérience carcérale était loin de se restreindre à la souffrance, à l'isolement et à l'angoisse. Mais surtout, il me semble capital de ne pas appréhender *d'emblée* l'homosexualité comme une forme de sexualité spécifique au milieu, ce qui tend à en faire un isolat.

En France, deux théories véhiculées dans l'imaginaire collectif prennent valeur de postulats dans les études scientifiques, l'influence surdéterminante conférée aux contraintes

¹ Dans une perspective plus générale, Michel Dorais parle d'un *entêtement* à vouloir trouver les « causes » de l'homosexualité, délaissant à toutes fins pratiques celles de l'hétérosexualité ou de la bisexualité [Dorais, 1994].

² « De nombreuses femmes [...] trouvent dans la liaison homosexuelle la réponse au problème d'adaptation à l'atmosphère isolante et effrayante de la prison » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

³ « La grande majorité des détenues s'adapte au monde carcéral en établissant une alliance homosexuelle avec une partenaire compatible, à l'instar d'une unité maritale » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

⁴ Et ce malgré un intérêt marqué des auteurs aux rôles et aux rapports sociaux de sexe tels qu'ils sont importés par les détenues.

invitant à citer la remarque de Michaël Pollak à propos des camps de concentration : « Si les relations (homo)sexuelles dans les camps sont bien documentées, elles sont d'ordinaire approchées exclusivement comme le produit des contraintes propres à une institution totale [...] où ne se côtoient que des personnes du même sexe » [Pollak, 2000 : 20]. L'« hypothèse sexologique » tout d'abord – telle qu'elle est définie et remise en cause par Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang – stipule que l'homosexualité des personnes détenues est une sexualité substitutive : le coït hétérosexuel¹ ne pouvant être pratiqué, les pulsions sexuelles sont dirigées vers un autre objet disponible, en l'occurrence ici vers d'autres femmes [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996]. L'hypothèse sexologique suppose ainsi que les détenu(e)s choisissent de fait un objet sexuel substitutif le plus proche de celui qui en constitue la référence [*Ibid.*], soit pour les femmes une codétenue à l'apparence masculine.

On retrouve d'ailleurs un écho de cette perspective dans les études américaines qui mettent également en exergue un processus de substitution, non pas cette fois des objets mais des rôles sexuels au sein des couples², fondés notamment sur la conformité à une apparence stéréotypée : la *femme* conserve les caractéristiques féminines valorisées dans la population hétérosexuelle et la *butch* ou *stud broad* adopte un comportement dérivant du modèle masculin défini par la société [Kassebaum, Ward, 1965 ; Giallombardo, 1966]. Les *butches* mettent tout en œuvre pour masculiniser leur apparence (cheveux courts, musculature développée, port de chemises, etc.), ce qui leur permet de séduire aisément les *femmes* (alors qu'auparavant elles avaient connu des expériences malheureuses avec les hommes en raison de leur physique³). Un intervenant extérieur et une infirmière me firent part de deux situations analogues, mais hormis ces exemples isolés, nous verrons dans le chapitre suivant que les détenues d'apparence

¹ On mesure à quel point cette théorie est sous-tendue par une conception normative et restrictive de l'activité sexuelle, envisagée exclusivement au travers du coït. On peut également signaler l'occultation totale de la situation des personnes homosexuelles, ou à tout le moins ayant eu une activité homosexuelle avant leur incarcération.

² « it appears that general features of American society in connection with the cultural definition ascribed to male and female roles are imported into the prison and are reflected in the structure of social relationships formed by the inmates » (« il apparaît que les caractéristiques générales de la société américaine relatives à la définition culturelle des rôles masculins et féminins sont importées à l'intérieur de la prison et se reflètent dans la structure sociale des couples formés par les détenues » [Giallombardo, 1966 : 130] ; traduction de Myriam Joël-Lauf). Rose Giallombardo parle à cet endroit de « substitute role conformity » (« conformité aux rôles de substitution ») [*Ibid.*], mais sans expliquer comment ceux-ci s'agencent avec les anciens rôles qu'impliquent les liens des détenues avec leur conjoint masculin à l'extérieur. Les études américaines donnent ainsi l'impression que leurs auteurs ne parviennent finalement pas à dépasser une perspective hétérocentrée appliquée à l'objet d'étude sans être véritablement interrogée. Outre la reproduction des rôles sexuels dans les couples, ils mentionnent de la même manière la recréation de noyaux familiaux sans évoquer les liens des détenues avec leurs proches pendant l'incarcération, ce qui, en dépit de leur refus de faire de la prison un isolat, tend à donner une image de la détention coupée du monde extérieure puisque simplement *calquée* sur celui-ci.

³ « the unattractive woman may have been unsuccessful in the heterosexual world and in prison she finds at least a temporary solution to her problem by assuming the role of the person who can actively solicit affection and attention » (« la femme peu attirante peut ne pas avoir eu de succès dans le monde hétérosexuel et trouver enfin en prison une solution temporaire à son problème en assumant le rôle d'une personne capable de solliciter activement l'affection et l'attention » ; traduction de Myriam Joël-Lauf) [Kassebaum, Ward, 1965 : 116].

masculine étaient au contraire fortement stigmatisées par leurs codétenues à qui elles inspiraient du dégoût.

La critique que l'on peut adresser à l'hypothèse sexologique telle qu'on la retrouve en France est celle d'une perspective foncièrement biologisante et naturalisante de la sexualité, qui évacue d'emblée les conditions sociales de production des pratiques et les représentations des acteurs : « En ce qui concerne la sexualité carcérale, ce n'est pas tant le manque de réflexions que leur optique, le plus souvent psychopathologisante, qui constitue un réel obstacle à leur appréhension sociologique » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 30]. La prégnance de l'hypothèse sexologique se donne ainsi à voir au travers d'études sociologiques intégralement traversées par l'idée de « besoins sexuels » et de « satisfaction de désirs frustrés »¹ [Gaillard, 2008].

La seconde théorie, cette fois spécifique aux femmes incarcérées, stipule que les conduites homosexuelles en détention féminine sont à apprécier comme la tentative de combler un manque affectif. En faisant des pratiques homosexuelles des détenues quelque chose de temporaire et d'inauthentique [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], cette théorie reconduit les préconstructions sociales à l'endroit de l'homosexualité féminine, réduite à une sexualité de manque, dissolue dans une affectivité diffuse, envisagée par dépit² [Chamberland, Théroux-Seguin, 2009], immature et incomplète [Zeilinger, 2004]. Mais surtout elle concourt à homogénéiser démesurément la population féminine incarcérée. Des cent-vingt-cinq détenues rencontrées au cours de mes recherches, à quelques exceptions près, toutes ont mentionné souffrir d'un manque affectif³, aussi il me semble hasardeux de faire d'un trait aussi récurrent la cause univoque d'une situation somme toute relativement singulière.

L'activité homosexuelle des *turnouts* est certes un produit de l'expérience carcérale, mais dans le sens où cette dernière a rendu possible le cheminement vers elle, l'incarcération apparaissant comme un évènement catalyseur à l'origine du déclenchement de la potentialité de schèmes d'action à usage différé, engourdis, inertes et somnolents [Lahire, 1998] : « La prison ne modifie pas d'elle-même, par l'effet exclusif de l'incarcération, la façon dont les individus vivent et se représentent la sexualité, mais elle offre plutôt à celle-ci des conditions spécifiques

¹ « Le palliatif du corps de l'homme permet de satisfaire l'animalité du *désir de mélanger les corps*. C'est comme la libération d'un désir trop comprimé, de *décharger* une libido contenue [...] Quand la détention prive des relations sexuelles, elle occulte cette dimension charnelle qui influe sur la complétude des êtres. Les pratiques homosexuelles en détention représentent ce besoin inhérent à l'espèce humaine, de partager des intimités physiques qui relèvent de l'existence même de soi en tant qu'homme ou en tant que femme » [Gaillard, 2008 : 380].

² Tel que le remettent en question Line Chamberland et Julie Théroux-Seguin, « Dans tous les cas, c'est l'action masculine qui est à l'origine de la sexualité d'une femme, en l'éveillant, en la comblant ou en la faisant bifurquer, par sa maladresse, par sa violence, vers le lesbianisme » [Chamberland, Théroux-Seguin, 2009].

³ Le manque affectif n'était d'ailleurs pas toujours propre à l'expérience carcérale, de nombreuses femmes indiquant en avoir souffert dès avant leur emprisonnement.

d'actualisation» [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 84]. Il me semble donc plus pertinent d'appréhender les conduites homosexuelles des *turnouts* comme une évolution –temporaire ou non– de leurs scripts sexuels que comme la tentative de combler un manque généré par les contraintes. Il est fort probable que les femmes ayant eu pour la première fois une activité homosexuelle en prison auraient expérimenté ce type d'innovation sexuelle à l'extérieur à un moment donné de leur vie au terme d'un cheminement similaire (rappelons que la plupart avait déjà reçu des propositions qui les avaient fait réfléchir à la question et/ou éprouvé des attirances envers des femmes de leur entourage). C'est en cela que j'affirme qu'il ne faut pas considérer automatiquement les conduites homosexuelles comme une forme de sexualité spécifique au milieu carcéral, cette perspective ne dispensant pas pour autant d'examiner le rôle du contexte dans lequel elles sont nées.

A mon sens c'est une pluralité de facteurs étroitement liés les uns aux autres qui favorise ou au contraire se dresse contre le développement de l'activité homosexuelle : l'ensemble des pratiques –notamment les violences sexuelles subies– et des représentations associées à la sexualité et à l'homosexualité, le rapport à la détention (les détenues inscrites dans une détention *tournant* se trouvent dans une situation de remise en question globale de leur existence, la dimension sexuelle constituant une dimension parmi d'autres), la portée du processus d'*empowerment* initié et partant de la réflexion menée par rapport au conjoint et aux hommes en général (la mise en couple avec une femme peut paraître moins propice à l'évolution vers des rapports inégalitaires), l'appartenance religieuse et sociale (la religion musulmane condamne fermement l'homosexualité et son illégitimité est plus marquée parmi les groupes populaires que dans les autres groupes sociaux [Bozon, 2002]), le moment particulier où les détenues se trouvent dans leur détention (les évènements tristes et bouleversant sont fortement inhibiteurs), et bien d'autres facteurs encore. Au travers de cette liste non exhaustive, on comprend que la recherche des facteurs *déclenchants* ne peut finalement se dispenser de celle des facteurs *inhibants*, cette remarque invitant à considérer la fécondité d'une démarche typologique dans le cadre de futures études consacrées à cette question.

La combinaison différenciée de ces facteurs pour chaque détenue permet en tous les cas de comprendre pourquoi les conduites homosexuelles survenaient plus ou moins tardivement. Si parmi les *turnouts* rencontrées la première mise en couple s'était produite après plusieurs mois voire plusieurs années d'incarcération¹, ce n'était pas, soulignons-le une fois de plus, car les

¹ L'étude de Gene Kassebaum et de David Ward met en avant des résultats très différents puisque les *turnouts* de leur échantillon s'étaient généralement engagées dans une relation homosexuelle dès les premières semaines suivant leur incarcération (les auteurs avancent l'idée que le besoin d'adaptation était à ce moment le plus fort) [Kassebaum, Ward, 1965].

« besoins » s'étaient faits de plus en plus impérieux, mais parce que les *turnouts* avaient dû surmonter différents obstacles sur lesquels avait achoppé leur désir, en particulier la normativité d'un modèle hétérosexuel profondément intériorisé depuis l'enfance¹ [Evans, Forsyth, Foster, 2002]. Pour de nombreuses détenues, l'hétéronormativité apparaît en fait comme une véritable disposition indésirable [Lahire, 1998] venant entraver l'exercice et la perspective même de l'activité homosexuelle.

Les obstacles sont donc avant tout internes, l'exemple de Lilou, jeune détenue de vingt ans, venant entériner cette perspective. En signalant les réticences qu'elle avait eues à s'engager dans une relation homosexuelle avec une fille de son foyer d'accueil, elle met en évidence le fait qu'à l'extérieur de la prison aussi, les désirs sexuels se heurtent à l'intériorisation de modèles normatifs dont la remise en cause nécessite un certain temps². Certaines *turnouts* mentionnaient d'ailleurs explicitement les sentiments de honte et de culpabilité éprouvés vis-à-vis de leurs proches à qui elles avaient caché leur relation³. Ainsi Clarisse déclarait qu'elle n'embrassait pas sa mère au parloir parce qu'elle se sentait « sale ». La récurrence de ce terme dans son discours n'est pas anodin, dans la mesure où celui-ci renvoie à un système de représentations fondé sur l'intériorisation du modèle hétérosexuel et sur celle du stigmaté associé à l'homosexualité : « La saleté n'est [...] jamais un phénomène unique, isolé. Là où il y a saleté il y a système. » [Douglas, 1981 : 55]. Les discours des *turnouts* indiquent clairement leurs hésitations à s'engager dans une relation homosexuelle et les nombreux questionnements soulevés par cet événement, tant concernant l'aspect physique de la relation (l'activité sexuelle proprement dite) que les significations qu'elles y attachaient, l'avenir de leur couple, et surtout l'évolution de leur identité sexuelle ; le trouble et le danger ressentis sur le plan identitaire s'expliquant par la période de *désintériorisation* et donc de flottement dans laquelle elles s'étaient alors trouvées⁴ [*Ibid.*].

Je vais être franche avec toi Myriam, je suis sortie avec une fille ici. Ca a duré quinze jours trois semaines. [...] Le premier bisou, ça a été dur. J'avais du mal, j'ai fermé les yeux, je

¹ « The accounts of these women were framed within the confines of a discourse in which heterosexuality is the social norm » [Evans, Forsyth, Foster, 2002 : 74] (« Les déclarations de ces femmes étaient bornées par les limites d'un discours dans lequel l'hétérosexualité représente la norme sociale » ; traduction de Myriam Joël-Lauf).

² « Au début je voulais pas du tout, mais avec le temps ça s'est fait. J'aurais jamais fait le premier pas, c'était impossible que je sorte avec une fille. Ca a mis un bout de temps, on vivait tout le temps ensemble : on était dans le même foyer, dans la même chambre, le coup du destin, on traînait ensemble, on avait les mêmes délires...La première fois qu'on s'est embrassées c'était trop bizarre : « Qu'est-ce que je fais ? C'est un cauchemar ! ». [Lilou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois].

³ Leur compagne l'interprétait comme une forme de rejet et exerçait alors un chantage affectif : « C'était pas facile de le dire à ma mère, ils sont de l'ancienne génération... J'avais peur qu'ils prennent mal l'homosexualité. J'appréhendais, je repoussais mais Lydia disait : 'Si t'en parles pas c'est que tu m'aimes pas'. J'ai été obligée. » [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi].

⁴ « C'est pendant les états de transition que réside le danger, pour la simple raison que toute transition entre un état et un autre est indéfinissable » [Douglas, 1981 : 113].

me suis imaginée que c'était un mec. Et puis j'ai demandé à être en cellule avec elle. En promenade on se donnait la main, elle s'asseyait sur mes genoux. Y a plein de filles qui s'assoient sur les genoux des autres, c'est pas forcément...Mais elle c'était dans le cou, tout ça. J'avais du mal. Parce que je suis pas habituée. Elle voyait bien que j'étais pas trop...Elle, elle était homo déjà. [...] J'ai envie d'embrasser ma mère mais je peux pas. Je me trouve sale parce que j'ai quand même embrassé une fille ici. Je me sens sale. Dehors, je suis pas comme ça. C'est pas bien. Le fait de l'avoir fait en prison...Tu vois on m'aurait dit « Tu vas aller en prison », j'l'aurais pas cru. Pareil : « Tu vas sortir avec une fille »... [...] La fille elle était douce, elle voyait bien que c'était la première fois. Mais Dieu m'a dit : « Arrête-toi », heureusement. J'ai pas été plus loin, heureusement pour moi. C'est dur quand même quand c'est la première fois que tu sors avec une fille. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Ma première relation homosexuelle on était les deux en couple, bien dans notre couple. On est pas sorties ensemble plus tôt car on était dans la crainte...On était en couple, on se disait : « Peut-être que y a une crise de couple. Pourquoi je ressens ça pour une femme ? Comment ça va se passer plus tard ? ». On avait peur, c'est l'inconnu ! C'est pas naturel, c'est comme une relation avec une première personne. Vous vous demandez où ça va, vous vous posez des questions dans le couple. [...] J'aurais préféré que ce soit un homme, je me disais ça à ce moment-là car ça fait poser des questions : est-ce que c'est à cause de la prison ? Est-ce que c'est le manque ? Est-ce que sexuellement ça va fonctionner car avec les femmes je sais pas ? Est-ce que je vais aimer avec le corps d'une femme ? Ça perturbe, enfin ça fait poser des questions : est-ce que y aura du plaisir ? Et si ça va fonctionner au niveau de la sexualité, qu'est-ce qu'on fait ? Mais il y avait une très forte attirance physique à la base, y avait beaucoup d'énergie, on n'arrêtait pas de se regarder dans la cour de promenade, ça faisait un truc comme l'électricité. [...] Je pense pas que c'était par le manque, je veux le souligner car beaucoup de gens voient le manque. Après je commençais à réfléchir, j'ai senti aussi des attirances pour des femmes avant, je me demandais : « Quelles femmes j'ai aimées ? ». C'est pour ça que je pense qu'on peut tous être bi ; comme j'étais en couple fixe et très bien, j'ai pas regardé plus que ça, ou du fait de mon éducation ça m'est pas passé par la tête, mais je pense que y a eu des attirances avec de bonnes amies. [Maria, détenue, 28 ans, 2^{ème} incarcération, 10 ans]

Mais qu'advenait-il dans le temps de ces relations homosexuelles ? Si leur évolution pouvait être variée, toutes semblaient néanmoins se caractériser par une certaine instabilité au regard de la succession des ruptures et des remises en couple qui les jalonnaient. Ces fluctuations –« C'est Dallas » soupiraient mes autres interlocuteurs– suscitaient le mépris au sein de la détention, détenues comme surveillantes les tenant pour des excès déraisonnables et remettant en doute les sentiments amoureux des femmes à l'égard de leur partenaire, *a fortiori* lorsqu'il s'agissait de *turnouts* dont elles considéraient l'activité homosexuelle comme un égarement sexuel [Guillemaut, 1994]. A l'instar de ce qu'avance Karlene Faith, les déclarations d'amour enflammées, les promesses d'engagement éternel, les larmes, les scènes de jalousie et les violences physiques qui survenaient couramment dans ces couples semblent pouvoir s'expliquer par le fait que « Prisons tend to intensify every emotion, and when women fall in love it can

become a consuming passion even if the circumstances prevent sexual contact »¹ [Faith, 1993 : 215].

Les relations se poursuivaient quelques jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois, mais il arrivait aussi qu'elles perdurent de nombreuses années, voire qu'elles survivent à la libération de l'une des partenaires. La durée de la relation n'a cependant pas grand intérêt si l'on ne se préoccupe pas de la signification que les y femmes y attachaient. Or si quelques unes de mes interlocutrices considéraient qu'elles n'avaient pas grand-chose à partager avec leur compagne et qu'il s'agissait d'une relation sans importance, beaucoup en revanche élaboraient des projets d'avenir commun à la sortie, projets quelquefois menés à terme aux dires des agents pénitentiaires.

Je pense que c'est pas possible de rencontrer l'amour. Dehors je serais pas sortie avec elle, c'est sûr. Je lui ai dit. Je suis sortie avec elle par facilité. Elle me sortait des discours de « Je t'aime » à tout-va, moi je lui ai dit pour lui faire plaisir. Je l'aime beaucoup, mais c'est pas pareil. Moi j'aime les gens intellectuels, elle est pas conne attention, on peut avoir des discussions sérieuses, mais on a pas les mêmes centres d'intérêt. [...] Dehors on se serait même pas captées. La personne que je choisis, ici je la choisis pas vraiment en fait. Dans ces conditions-là on se découvre, dans d'autres on se serait même pas regardées. Et comme on y fonctionne depuis des années dans ce milieu-là, on se trouve des atomes crochus par rapport à ce vécu. C'est pour ça que c'est vachement pipé je te dis. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Au début je pensais que c'était juste comme ça. Au bout d'un mois je lui ai écrit qu'elle me manquait. Elle aussi. Ça fait cinq mois qu'on est ensemble maintenant. Dès que je sors on essaie de trouver un appart. Je veux faire avec elle au moins un bout de ma vie. [...] Elle est très très présente et elle est très affectueuse. Je vois que je lui manque beaucoup. J'aurais pas imaginé...Peut-être trouver quelqu'un mais en rigolant. [Camille, détenue, 24 ans, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 4 mois]

Ces espoirs d'avenir commun se voyaient néanmoins contrecarrés par divers obstacles, évalués par les détenues en termes de coûts attachés à la relation. On peut d'abord mentionner les difficultés liées au contexte particulier dans lequel était née la relation, la perspective d'un transfert et de la libération posant aux couples la question de l'inévitable séparation, en particulier lorsque leur reliquat de peine était très différent. L'avenir représentait une source d'angoisse pour de nombreuses femmes qui craignaient que leurs liens ne s'étiolent et que leur compagne finisse par rencontrer quelqu'un d'autre. Afin d'éviter cette épreuve, plusieurs de mes interlocutrices avaient ainsi décidé de rompre prématurément malgré la force de leurs sentiments. Le deuxième obstacle renvoie ensuite à l'instabilité des relations dont nous avons souligné

¹ « La prison tend à intensifier chaque émotion, et quand les femmes tombent amoureuses cela peut devenir une passion dévorante, même si les circonstances empêchent tout contact sexuel » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

qu'elle était caractéristique de la biographie conjugale des détenues, et sur laquelle finissaient par achopper les projets d'avenir enthousiastes.

On est restées trois ans ensemble. Nous ça s'est fini qu'on s'aime mais on peut pas être ensemble. Moi j'ai été transférée, elle elle est sortie et elle a pas eu de permis de visite. [...] On peut pas être ensemble, elle a peur. Mais on s'aime, c'est un amour qui reste là. Comme un couple avec une personne qui est décédée. Vous l'aimez mais elle est pas là. [Maria, détenue, 28 ans, 2ème incarcération, 10 ans]

On parle de projets, de sortie, d'avenir. Elle a demandé son transfert à X aussi. [*Deux mois plus tard*] Elle m'a fait un coup ces derniers temps, c'est pas possible. On devait partir à X et elle m'a dit qu'elle avait annulé. Elle m'a dit qu'elle voulait penser à elle, vivre seule. Disons que j'ai pas apprécié, on avait fait des projets et puis d'un coup... Elle a dit qu'on s'écrirait mais je vous le dis franchement, petit à petit je cesserai de lui écrire et je lui renverrai les photos. Elle m'a prise pour une conne. (*Ca faisait combien de temps que vous étiez ensemble ?*) Ca va faire deux ans. C'est bête que ça se finisse comme ça quoi... C'est comme un coup de poignard dans le cœur, je le vois comme ça. [*Deux mois plus tard*] Elle angoisse car elle sait que cette fois c'est définitif, elle regrette d'avoir annulé son transfert (*Mais vous n'aviez pas cassé complètement ?*) Non. C'est une séparation, un laps de temps. J'ai totalement confiance. Là elle me lâche plus depuis qu'elle sait que je vais partir. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Un troisième aspect vient compléter ce tableau de difficultés, celui du poids de la péjoration sociale que supportent les personnes homosexuelles dans la société civile, la nature hétérosexuelle de l'union demeurant l'élément constitutif de la légitimité du lien [Borrillo, 2004]. Si la détention féminine se prête régulièrement à la démonstration de conduites homophobes comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'entre-soi qui la caractérise¹ et la vigilance dont font preuve les agents pénitentiaires vis-à-vis des discriminations en tous genres parviennent néanmoins à limiter l'exercice des violences, notamment symboliques, couramment subies par les femmes homosexuelles à l'extérieur dans les espaces publics² [Zeilinger, 2004]. Nous avons vu que les *turnouts* ne se définissaient pas elles-mêmes comme homosexuelles ; or sans cette affirmation identitaire, elles paraissent mal armées pour supporter les différentes formes de stigmatisation associées à l'homosexualité. Leur réticence à assumer publiquement leur relation s'observait d'ailleurs pendant l'incarcération même, comme en témoignent les précautions prises par certaines détenues de ne pas avoir des gestes équivoques avec leur compagne en présence de personnes étrangères à la détention, notamment des hommes. Elles n'étaient manifestement pas prêtes à entamer une « carrière homosexuelle » hors du milieu carcéral [Pollak, 1993].

¹ Cet entre-soi s'observe également dans les grandes structures en raison de leur organisation en divisions.

² Karen Corteen souligne à cet endroit le caractère hétérosexué des espaces : « The process of heterosexing space is naturalized through repetitive and regulatory performative acts, of both heterosexual desire and gender identities » (« Le processus d'hétérosexuation de l'espace est naturalisé à travers la répétition et la réglementation d'actes relatifs au désir hétérosexuel et aux identités de genre » ; traduction de Myriam Joël-Lauf) [Corteen, 2002 : 260].

Au début ça m'a gênée un peu, elle m'avait dit : « On se cache pas, on est ensemble ». Elle me disait de la tenir par le petit doigt, j'avais tendance à l'enlever, à cacher. Bon, on se tient par le petit doigt, mais si y a des hommes on se lâche. Si c'est une surveillante ou un gradé qu'on connaît, on laisse. [Cathie, détenue, 42 ans, divorcée, veuve, en couple, 3 enfants, 1 petit enfant, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Il n'est dès lors pas très surprenant de constater qu'à la sortie les *turnouts* revenaient fréquemment sur leur décision d'entamer une vie commune avec leur compagne, alors même qu'elles déclaraient leur(s) relation(s) homosexuelle(s) bien plus satisfaisante(s) émotionnellement et sexuellement que leurs relations hétérosexuelles : « the implications of continuing to play a homosexual role outside the prison are so serious and so socially stigmatizing that most women appear to return immediately upon release to their roles as mothers, wives and girlfriends »¹ [Kassebaum, Ward, 1965 : 198]. Il apparaît donc que c'est avant tout l'absence d'affirmation d'une identité homosexuelle qui conduit à la remise en couple des *turnouts* avec un homme après leur libération, et non pas la possibilité retrouvée de renouer avec une activité hétérosexuelle. Cela m'amène ainsi à formuler l'hypothèse que les pratiques homosexuelles des *turnouts* en milieu carcéral féminin constituent une activité sexuelle *interstitielle* au sens où l'emploie Philippe Combessie dans son étude du pluripartenariat au féminin, soit des pratiques prenant place dans des espaces –la détention féminine– et des temps – l'incarcération– interstitiels de la vie ordinaire [Combessie, 2010].

CONCLUSION SUR LA SEXUALITE INVISIBLE

Dans le cadre de cette seconde partie, nous avons vu que la sexualité en prison de femmes pouvait se vivre discrètement au regard de la prégnance de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle en milieu carcéral. Les processus d'invisibilisation conjointement mis en œuvre par les différents acteurs carcéraux pour confiner les conduites sexuelles dans la sphère privée, et non pas simplement les endiguer, montrent qu'il s'agit cette fois d'une forme de sexualité invisible. Celle-ci est susceptible d'évoluer de deux façons. La première renvoie à la survenue de changements dans la continuité de la situation précarcérale.

Notre intérêt s'est tout d'abord porté à l'activité sexuelle au parloir, dont l'absence relève d'un durcissement de l'autocontrôle exercé par les détenues sur leurs propres conduites sexuelles,

¹ « Continuer à jouer un rôle homosexuel à l'extérieur de la prison a des conséquences si sérieuses et si socialement stigmatisantes que la plupart des femmes semble retourner immédiatement après leur libération à leurs rôles de mères, de femmes et de petites amies » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

et dont l'exercice requiert la transformation des scripts sexuels. L'examen des logiques des détenues dans cette situation nous a ainsi permis d'introduire l'idée que le contrôle exercé sur la sexualité en prison pouvait également être leur propre fait, les interventions auprès des pairs en représentant d'ailleurs un exemple probant. Le courrier est apparu ensuite comme un élément fondamental de l'évolution des relations conjugales car il permet tout à la fois aux femmes d'entériner leur décision de rompre, de renforcer les liens avec le conjoint ou d'entamer un processus de renégociation des rapports sociaux de sexe au sein du couple. Les visites dans les UVF peuvent également être appréhendées comme un facteur d'évolution, en ce que ces structures recréent un cadre domestique proche de celui dont les détenues étaient familières avant leur emprisonnement. Cette familiarité constitue un aspect crucial pour l'exercice de l'activité sexuelle, dans la mesure où les détenues retrouvent ainsi les conditions habituelles dans lesquelles se déroulait leur activité sexuelle précarcérale. Pour ce qui est des permissions de sortir, les détenues déclarent avoir rencontré dans les premiers temps des difficultés à éprouver du plaisir sexuel avec leur partenaire en raison de la perte du sentiment d'intimité au sein de leur couple, ce qui entraînait un embarras mutuel. Les détenues condamnées à de longues peines évoquent quant à elles leurs angoisses à l'idée de renouer avec une activité sexuelle à leur libération.

Au cours de l'incarcération, il arrive que les détenues s'engagent dans une nouvelle relation intime. S'il s'agit d'une personne extérieure au milieu carcéral, elles se montrent prudentes en refusant de se mettre en couple rapidement –notamment avec un homme rencontré par les petites annonces– et surtout en choisissant de préférence un homme qu'elles connaissent bien et en qui elles ont confiance, tel un ami de longue date. Les femmes qui correspondent avec un homme détenu semblent en revanche moins s'astreindre à ce principe de précaution. Nous avons souligné que leurs motivations étaient variées et que l'échange de coordonnées entre détenues s'inscrivait dans une démarche de sociabilité visant à créer du lien entre elles et à développer leurs réseaux. La périclitation fréquente de ces relations traduit le caractère instable de la conjugalité des personnes incarcérées, qui préexiste bien avant l'incarcération.

Sujet qui fascine le grand public comme les chercheurs, l'expérimentation de relations homosexuelles par les détenues est en fait une situation relativement singulière. Pour les femmes concernées, les *turnouts*, cet événement se trouve à l'origine d'un bouleversement identitaire dans la mesure où elles ne savent alors plus comment définir leur orientation sexuelle. Cela m'a d'ailleurs conduit à récuser l'emploi du terme « homosexuelles » pour les désigner. Nous avons également vu qu'à l'invisibilité caractéristique de l'homosexualité féminine dans la société extérieure [Revillard, 2002] ne s'opposait pas un affichage sans complexe spécifique à la

détention féminine. Cette dernière se partage en fait en trois espaces, publics, semi-publics et privés, inégalement soumis à la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle et donc à la pression visant à invisibiliser les conduites homosexuelles. La cellule est ainsi considérée par les agents pénitentiaires comme le seul espace légitime d'activité sexuelle, les détenues en couple s'efforçant elles-mêmes d'y reléguer leurs pratiques sexuelles. Enfin l'examen de la question de la longévité des couples homosexuels a montré que leur instabilité n'empêchait pas les détenues d'envisager des projets d'avenir communs. L'engagement des femmes dans une relation homosexuelle avec une codétenue peut ainsi être interprété comme un événement biographique marquant, qui restructure la biographie affective sur un « avant » et un « maintenant » [Levinson, 2003].

Jusqu'à présent notre intérêt s'est porté à des formes de sexualité difficilement perceptibles par un observateur extérieur, la sexualité clandestine comme la sexualité invisible étant soumises à des impératifs de dissimulation. La sexualité en prison de femmes se donne néanmoins aussi à voir ouvertement. L'étude de cette forme ostensible de sexualité constitue l'objet de notre prochain chapitre.

PARTIE 3 : UNE SEXUALITE OSTENSIBLE

Parler de sexualité ostensible en prison peut sembler quelque peu antinomique, tant le caractère coercitif de la vie en institution carcérale semble mal se prêter à une quelconque mise en avant de conduites sexuelles. Pourtant, si la sexualité en prison de femmes représente une transgression que l'on tente de réprimer et un objet intime que l'on confine dans la sphère privée, elle se donne aussi à voir au travers de comportements délibérés. Ces derniers se diluent dans les processus de prohibition et d'invisibilisation qui, par leur aspect formel et normatif, les ravalent au rang d'attitudes marginales sporadiques. Une fréquentation de longue durée des établissements pénitentiaires révèle néanmoins qu'ils participent du fonctionnement quotidien de la détention et qu'ils constituent même une composante primordiale des interactions entre les acteurs. Comme à l'extérieur, la sexualité « occupe » l'espace public (et semi-public) de la détention ; et comme à l'extérieur cette visibilité se limite à certaines formes particulières.

Contrairement à ce que le mythe de la libération sexuelle [Jaspard, 2005] a pu conduire à penser, la mise en visibilité de la sexualité ne s'est pas accompagnée de la disparition des contrôles sociaux s'exerçant à son encontre [Autain *et al.*, 2002]. Cette permanence se traduit notamment par la spécification toujours mouvante des formes sous lesquelles la sexualité est autorisée à s'exposer. En témoignent les mouvements de protestation actuels déclenchés par certaines publicités taxées de pornographiques et qui se voient interdites de diffusion dans l'espace public, une telle indignation collective n'étant pas sans rappeler l'opprobre ayant frappé dans le passé certaines toiles de maître aujourd'hui unanimement célébrées.

Cela nous amène à souligner un point important, celui de l'extrême porosité de la frontière entre l'acceptable et le répréhensible en ce qui concerne le sexuel. La question des *limites* sera ainsi au cœur de l'exposé, l'acceptation des formes ostensibles de sexualité sur le sol pénitentiaire n'étant jamais établie une fois pour toutes. Ce dynamisme s'observe au travers d'une renégociation perpétuelle de ce qui est dicible et montrable, chaque acteur tentant d'exercer un contrôle sur la situation. A l'instar de ce que nous avons mis en lumière pour les formes invisibles de sexualité, ces contrôles attestent plus d'une tentative de régulation que d'une prohibition, dans la mesure où ils visent à conformer les conduites à des règles de conduite informelles et non formelles. Nous verrons d'ailleurs que l'adoption de comportements ouvertement sexualisés est autant le fait des agents pénitentiaires que des détenues ; et que les détenues comme les agents pénitentiaires s'attachent à les réguler, cette constatation invitant une

fois de plus à nuancer l'analyse des mécanismes de contrôle à l'œuvre au sein de l'institution carcérale.

Dans un premier temps nous nous intéresserons à deux types de conduites sexualisées qu'adoptent délibérément les détenues dans les espaces semi-publics de la détention. Les premières concernent les plaisanteries grasses et les récits emphatiques d'exploits sexuels ou de fantasmes auxquels se livrent les détenues entre elles ou avec les membres du personnel pénitentiaire de la détention, et qui, sous l'apparence d'une totale liberté, s'avèrent en fait régulés par un système de règles restrictives et prescriptives. Les seconds agissements renvoient aux comportements homosexuels affichés par certaines détenues. Les réactions des autres femmes nous conduiront à nous interroger sur la pertinence de l'emploi du terme d'homophobie pour qualifier les attitudes discriminatoires à leur rencontre au sein de la détention. Par la suite, notre attention se portera sur la sexualisation explicite et délibérée des rapports sociaux de sexe. En ouvrant l'analyse aux parties commune de l'établissement, nous verrons que les conduites ostensiblement sexualisées des différents acteurs participent activement de l'économie des relations de pouvoir entre hommes et femmes. Dans cette perspective, la détention féminine apparaîtra comme une enclave dans la « maison-des-hommes » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

I. Un vent de scandale : la régulation de la sexualité à découvert dans l'entre-soi féminin

« Elle est vraiment vulgaire » ; c'est en ces mots que surveillantes et détenues me décrivent à l'unanimité et avec réprobation Fleur, une jeune femme incarcérée de vingt-neuf ans. Je compris rapidement les raisons de sa réputation peu élogieuse. Si les mots crus et les expressions grivoises alimentent couramment les discussions au sein de la détention féminine, Fleur quant à-elle les vociférait à pleine voix, de préférence lorsqu'il y avait des visiteurs ponctuels. Lorsque je la croisai pour la première fois dans l'escalier menant aux coursives, elle rugit qu'elle voulait « parler de cul » avec moi, ce à quoi ses codétenues et les surveillantes réagirent par des soupirs consternés et des mimiques d'excuse à mon égard. Notre premier entretien¹ acheva de me convaincre que son comportement se révélerait un indicateur précieux

¹ Je crois pouvoir dire que j'étais alors rouée aux discussions licencieuses, mais la rafale ininterrompue d'obscénités qu'elle déclama au cours de notre premier échange me laissa pantoise : « *(Elle remarque mon alliance)* Oh t'es mariée ? Quelle race ? Ah les Français ils bandent mou ! Les Arabes ils ont une bite dure, les Français ils ont une bite mou. C'est incomparable. Ils ont la bite d'or. La bite tu la sens bien ! J'ai pas raison ? *(J'acquiesce prudemment)* »

des limites bornant les échanges à caractère sexuel en détention. Le cas de Fleur n'était pas isolé puisque dans chaque établissement je remarquai qu'une détenue se distinguait par des propos particulièrement obscènes. Les tentatives de dissuasion des surveillantes lorsque je cherchais à les rencontrer en entretien me conduisent à ouvrir une brève parenthèse sur les pressions auxquelles peut être soumis le chercheur sur le terrain carcéral dans le recrutement de ses enquêtés.

Si j'ai parfois été confrontée à des difficultés pour réaliser des entretiens avec certaines femmes, je n'ai toutefois pas eu l'impression d'avoir affaire à « une forme de maternalisme conjugué à un sentiment de possession de ces êtres pris en charge dans le cercle très privé de la prison » [Gaillard, 2008 : 66]. Je n'ai pas non plus ressenti de la part des agents pénitentiaires qu'ils cherchaient à contrôler le péril d'une mauvaise image donnée de leur administration [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], dans la mesure où plusieurs de mes interlocutrices tentaient d'organiser des mouvements de contestation collective et/ou avaient déposé plainte contre l'AP¹. Outre leur volonté de protéger certaines détenues considérées comme psychologiquement fragiles², les obstacles auxquels je dus faire face renvoyaient plutôt à leur effort de me soustraire des femmes jugées « peu convenables ».

Le *biais de représentativité* que recouvre ces efforts de filtrage [Cliquennois, 2006] concernait notamment les femmes taxées de vulgarité, dont les agents m'assuraient qu'elles me raconteraient des « cochonneries ». Il me fallut donc parfois insister pour entendre ces dites « cochonneries ». Les tentatives de dissuasion s'appliquaient également aux détenues qu'ils estimaient inintéressantes, le plus souvent des personnes analphabètes et/ou au léger handicap mental. Contrairement à ce que cette mise en garde laissait présumer, les entretiens réalisés avec ces femmes se révélèrent souvent fructueux, les surveillantes se montrant alors surprises de me voir passer plusieurs heures avec elles. Les réticences exprimées par les agents pénitentiaires semblent en fait surtout s'expliquer par la crainte que ces rencontres ne puissent m'amener à nourrir des représentations négatives à l'endroit de la population féminine incarcérée, celles-ci risquant alors de se projeter sur eux eu égard au caractère contagieux du stigmatisme [Goffman,

Les Français ils savent pas comment vous manier. Les Français c'est des lécheurs de chatte ! Ils ont la langue d'or et les Arabes ils ont la bite d'or ! Les Blacks ils en ont des grosses, eux. J'étais sortie avec un Black, il m'a fait mal ; quand il éjacule t'as l'impression que y a une deuxième bite haha ! (*Elle rit et tape sur la table*) [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 10 mois]

¹ Corinne Rostaing fait remarquer qu'en matière de droits on observe aujourd'hui l'intervention croissante des tribunaux dans les affaires intérieures de la prison. L'institution carcérale connaît en fait une judiciarisation de ses rapports, c'est-à-dire une tendance à régler des différends ou à traiter des problèmes par la voie judiciaire [Rostaing, 2007].

² Dans plusieurs établissements on me répéta ainsi que je devais avoir conscience de l'impact psychologique des entretiens sur les détenues ; et on me recommanda de signaler à l'équipe du SMPR tout comportement de trouble de leur part à l'issue de nos rencontres.

1975]. Leur inquiétude se manifestait d'ailleurs en creux de leur empressement à me mettre en contact avec des détenues au profil jugé intéressant. La fierté avec laquelle ils me les décrivaient –notamment en énumérant leurs diplômes et en me détaillant leur parcours scolaire ou leur situation sociale à l'extérieur¹– ne laisse aucun doute quant à la relation d'interdépendance unissant l'image des personnes détenues à celle des agents qui en ont la charge.

En détention féminine, les détenues à la réputation peu élogieuse comme Fleur sont donc fortement stigmatisées. Mais dans quelle mesure leurs conduites sont-elles soumises à des tentatives de régulation, alors même que les autres détenues et les surveillantes tiennent elles aussi des propos grivois ?

1. Parler publiquement de sexe : le poids des règles derrière l'apparente liberté

Au fil de mes entretiens avec les détenues, j'en vins à dresser un étrange constat : toutes mes interlocutrices déclaraient que la sexualité était au centre des discussions dans la cour de promenade et me désignaient à l'unanimité une détenue à l'origine de ces échanges, mais celle-ci démentait invariablement, voire affirmait qu'elle-même se tenait en retrait au regard de la grossièreté des propos tenus. L'allégation de la sauvegarde d'un moi acceptable durant l'entretien [Goffman, 1967] s'avère insuffisante pour comprendre ce comportement de dénégation, l'intérêt aux représentations des unes et des autres vis-à-vis de la situation constituant une piste explicative bien plus féconde.

On remarque d'abord que l'ensemble des détenues mettait en avant la dimension humoristique de ces conversations. Contrairement à ce qui se racontait dans l'intimité de la cellule, les propos tenus dans les espaces publics ou semi-publics de la détention ne visaient pas à susciter les confidences mais étaient destinés à provoquer le rire en divertissant le groupe formé par les autres détenues. Il importe donc de distinguer cette distraction collective des récits intimes qui engageaient dans le privé des interlocutrices partageant un lien privilégié. Non seulement leur logique n'était pas la même, mais leur contenu était par ailleurs foncièrement différent. Ici nulle confiance sur l'intimité de l'activité sexuelle conjugale ou sur les violences sexuelles subies au cours de la vie, mais des discours délibérément emphatiques et abstraits, au moyens desquels,

¹ Un jour que je patientais dans le bureau où je réalisais mes entretiens, j'eus la surprise de voir entrer une détenue essoufflée, ignorant tout de mon étude mais qu'une surveillante avait interrompue dans son jogging sur la cour de promenade pour la convaincre de participer. J'appris par la suite que la surveillante avait estimé que je devais absolument la rencontrer eu égard à son profil « intéressant », la détenue en question se trouvant à la tête d'une grande entreprise.

avec force mots crus et gestes explicites, les détenues évoquaient leurs phantasmes, imaginaient des scénarios torrides avec des célébrités, partageaient et commentaient des anecdotes personnelles dont l'aspect comico-obscène était volontairement exagéré, comparaient leurs opinions respectives au sujet de certaines pratiques sexuelles, détaillaient les attributs de leurs anciens partenaires, ironisaient sur leurs prouesses sexuelles, etc. En contrepied de ce qui a été souligné dans certaines études, il apparaît donc que les discussions à caractère sexuel entre femmes détenues ne relèvent pas seulement du privé et ne se cantonnent pas à la dimension affective [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], le sexe constituant en réalité un sujet de discussion majeur au sein de la détention féminine [Boumaza, Brillet, 2008].

La mise en scène de ces conversations requérait la coopération des membres d'une équipe de représentation¹ [Goffman, 1973a] à laquelle surveillantes et même gradés se joignaient régulièrement. En effet, les plaisanteries et les discussions à caractère sexuel n'étaient pas circonscrites à la cours de promenade mais se déroulaient aussi sur les coursives au cours des mouvements, pendant la distribution des repas et lors de l'ouverture ou de la fermeture des cellules ; soit dans des espaces et à des moments où les détenues interagissaient avec les membres du personnel pénitentiaire. Soulignons que les seuls participants masculins se trouvaient être les responsables de bâtiment ou de quartier, intégrés au fonctionnement de l'entre-soi de la détention eu égard à leur présence quotidienne. La combinaison des dimensions humoristique, ostentatoire et familière des interactions apparaît de fait comme l'unique facteur de légitimation de la parole sur le sexuel échangée entre les femmes détenues et les agents masculins. Alexandre, responsable de QF, plaisantait volontiers par exemple avec les détenues lorsque des bananes étaient servies au repas. Le fait qu'il s'adressait avec humour à des femmes dont il partageait le quotidien et qu'il le faisait dans l'espace public de la détention –il n'agissait jamais ainsi dans son bureau– suffisait à le protéger d'éventuelles accusations de harcèlement.

L'exemple des plaisanteries à propos des fruits et des légumes est une bonne illustration de la participation des agents pénitentiaires aux conversations grivoises. Chaque fois qu'étaient servis ou cantinés concombres, bananes, courgettes ou tout autre aliment oblong, détenues et membres du personnel évoquaient avec humour l'usage masturbatoire qui pouvait en être fait. Pour anecdotique qu'elle soit, cette gaudriole systématique –on me la cita sans exception dans tous les établissements fréquentés– traduit l'existence d'un jeu de connivence respectant la fragile limite entre l'obscénité et l'élégance [Jeudy, 2007], et met en lumière le rôle joué par une

¹ Erving Goffman définit l'équipe de représentation comme un ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière. Elle vise à maintenir en public une définition donnée de la situation que propose la représentation [Goffman, 1973a].

certaine ritualisation de l'humour à caractère sexuel dans l'économie relationnelle en détention féminine.

C'est juste de la plaisanterie, moi je rentre pas dans les détails ; c'est style je vais faire la distribution du repas, le dessert c'est des bananes, je vais dire : « Ah j'avais demandé aux cuisines de plus mettre de bananes sauf coupées en rondelles ! ». C'est que des vanes comme ça. Ca rigole. [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Quand ils me donnent le repas et que y a des bananes, je leur dis : « Donnez-moi une grosse ! ». Elles me connaissent...Ou quand je cantine un concombre alors là c'est le délire total ! Je leur fais : « Je suis passée à l'échelon supérieur ! » (*Rires*) Mais c'est pour plaisanter, ils le savent. [Agnès, détenue 41 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 1 an et 3 mois]

Même les surveillantes elles délirent, y en a une –on était ensemble avec celle qui travaille avec moi et on feuilletait le catalogue de la Redoute– elle rentre dans la cellule et elle crie « Je vous interdis de regarder ces pages, y a pas moyen d'avoir un sex toy mesdames ! », puis elle gueulait bien fort ! (*Rires*) C'est pareil, même avec les fruits, y a toujours moyen de raconter des conneries. Avec deux poires si elles sont bien grosses et une banane, vous faites le sexe d'un homme ! Tout le monde rentre dans le jeu. [Cécile, détenue, 23 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 2 mois]

Attendez moi je suis...comment dirais-je, j'aime bien rigoler ! Donc même quand on m'envoie des vanes un peu salaces, faut pas non plus que moi : (*Il imite une voix offensée*) « Dites donc vous savez à qui vous parlez quand même... ». (*Genre monter sur vos grands chevaux ?*) Voilà. Si je dois en rajouter j'en rajouterai, mais ça n'ira jamais au-delà, et elles le savent vraiment. Si faut déconner un petit peu sur des histoires de cul, on rigolera sur des histoires de cul. Je vais pas en faire une montagne non plus, je vais pas commencer à rougir, j'ai passé l'âge hein, ce sont pas des monastères... [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Quiconque fréquente régulièrement les établissements pénitentiaires ne peut manquer d'être surpris par l'omniprésence de la dimension humoristique dans les interactions, y compris concernant les sujets les plus graves ou les plus attristants¹. Il m'est arrivé d'être choquée par ce que je jugeai sur le moment comme un manque de sensibilité, mais la conduite d'une analyse rétrospective me permit de saisir le caractère erroné de ces réflexions intérieures. Si l'humour, parfois noir et grinçant, est à ce point présent en milieu carcéral, c'est parce qu'il permet aux acteurs de prendre de la distance avec la violence des situations affrontées quotidiennement : « le rire exorcise le drame, substituant le farcesque au tragique, la dérision à l'expression violente des

¹ L'un des gradés déclara à ce sujet : « Il faut aussi savoir rire de tout. On peut des fois paraître pour des monstres hein, quand on fait de l'humour sur un fait très grave, mais c'est un moyen de nous protéger aussi...C'est aussi un moyen de défense entre guillemets, faut en avoir conscience. Une fois au tout début de ma carrière en audience on parlait d'une histoire glauque, vraiment crade, avec des ustensiles, avec tout ça, et y a le Procureur qui rit. Je dis : 'S'il-vous-plaît, je comprends pas bien quoi !'. Moi j'étais dans la victime, j'étais tout jeune professionnel. Et le Procureur arrête là l'audience : 'Monsieur B. il faut savoir rire parfois des choses les plus graves, sinon ce ne sera jamais possible dans votre carrière'. C'est quelque chose que j'ai retenu et qui m'a beaucoup servi ». [Fabrice, gradé, 42 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire].

sentiments » [Bromberger, 1988 : 149]. Dans cette perspective, l'humour à caractère sexuel observable en détention féminine doit être compris comme relevant d'un mode humoristique d'interaction commun à la prison dans son ensemble. Sa spécificité est qu'il participe activement de la cohésion des trois groupes présents dans cet espace : le groupe des détenues, le groupe des agents pénitentiaires affectés au quartier et enfin le groupe formé par l'ensemble des individus qui évoluent quotidiennement dans cet entre-soi.

Au sein de chacun de ces groupes existent des formes spécifiques d'humour à caractère sexuel, dont les membres font un usage différencié selon les personnes avec qui ils interagissent. Par exemple je n'entendis jamais de surveillante lancer à la cantonade sur une coursive de boutade vis-à-vis du physique avantageux d'un surveillant, tandis qu'elles le faisaient lorsqu'elles se retrouvaient entre elles en salle de repos. De la même manière, les détenues pouvaient tout à fait vanter entre elles en plaisantant les vertus cosmétiques du sperme, mais elles n'auraient pas pris à parti un agent pénitentiaire à ce sujet. L'humour à caractère sexuel apparaît ainsi comme un moyen efficient de maintenir la cohésion au sein des groupes, par la force de son action à la fois inclusive et exclusive.

Inclusive tout d'abord car en tant que rituel positif il permet, à défaut de les abolir, d'atténuer les frontières entre les membres du groupe, en affirmant et en confirmant la relation sociale qui les unit [Goffman, 1973b]. Emile Durkheim disait de l'acte sexuel qu'il a une puissance associative incomparable [Durkheim, 1975], et il ne semble pas inopportun de voir dans l'humour à caractère sexuel une sorte de liant entre les individus qui y participent. Au sein de la détention, des personnes très différentes sont en effet contraintes de coexister. Le couple surveillante/détenue est celui qui vient spontanément à l'esprit, mais les barrières ne se limitent pas au statut institutionnel puisqu'elles concernent également l'âge (les acteurs rencontrés étaient âgés de seize à cinquante-deux ans), le milieu social (si certains appartenaient aux couches les plus défavorisées d'autres faisaient partie des groupes supérieurs), l'origine géographique (ils pouvaient avoir vécu dans des quartiers branchés parisiens comme dans de petits villages de zone rurale), le niveau d'étude (certains avaient quitté le système scolaire très tôt tandis que d'autres avaient obtenu de hauts diplômes à l'université), l'appartenance religieuse (je rencontrai des musulmans, des juifs, des catholiques, des protestants et des athées), etc.

Il existe donc de fortes dissemblances entre les acteurs de la détention. Or la sexualité, sans aller jusqu'à affirmer qu'elle constitue un trait d'union entre les acteurs, n'en représente pas moins un sujet que la plupart postule familier pour tous. Le recours à une forme humoristique de discours permet alors de s'y référer en toute légitimité, puisqu'il en neutralise la charge symbolique en même temps qu'il en limite l'éventuel coût interactionnel, en autorisant

notamment l'individu à minimiser la portée de ses propos, voire à se rétracter. Ainsi Brigitte, désignée par ses pairs comme une « obsédée sexuelle » en raison de sa propension à alimenter de détails très crus les conversations dans la cour de promenade, m'assura qu'il ne s'agissait en réalité que de plaisanteries.

En fait je déconne. C'est pour camoufler le truc, c'est un camouflage. Moi j'aime déconner ; elles sont casse-pieds, dès que je dis quelque chose elles prennent tout au sérieux. Une fois y a deux nanas qui ont imité un rapport, j'étais pliée. La position de la pendule. Y avait les deux nanas qui s'y mettaient : « Faut que tu sois en travers, comme le système de la pendule », « Il fait comment ? », « Il pénètre et il tourne comme la pendule ». Ca c'était quand je suis arrivée, je déconne comme une pendue. Maintenant je déconne plus. (*Vous pensez que les autres croient que vous êtes accro au sexe en fait ?*) Oh oui elles le croient ! C'est pas le cas. Elles sont pires que moi, faut qu'elles s'écoutent ! C'est bien plus vulgaire que ce que je dis. Moi ce que je dis ça passe, c'est pas choquant. [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

La typification réciproque inter ou intra-groupes à laquelle procédaient les acteurs –c'est-à-dire le classement de leurs interlocuteurs dans une catégorie et la définition de leurs attentes, de leur comportement et de leur langage pour s'adapter à eux [Berger Luckmann, 1986]– déterminait leur décision de s'engager ou non dans ce genre de conversation. Dans cette perspective, le caractère cohésif de l'humour à caractère sexuel, en plus d'inclure les individus dans le groupe, avait aussi une action exclusive. Certains acteurs étaient en effet tenus à l'écart de ces échanges, à l'instar, dans le groupe des détenues, des femmes incarcérées pour atteintes aux enfants. Si certaines de leurs codétenues avaient avec elles des rapports cordiaux, elles s'opposaient en revanche catégoriquement à leur participation aux discussions grivoises. De la même manière, on constate qu'une surveillante et une détenue ne plaisantaient jamais ensemble à ce sujet si elles entretenaient des rapports hostiles ou froids.

L'on pourrait objecter de façon fort pertinente que ces remarques concernent finalement tout thème de discussion un tant soit peu personnel. Il me semble néanmoins judicieux de considérer l'emploi de l'humour à caractère sexuel comme une sorte d'indicateur paroxystique des relations entre acteurs carcéraux. Il constitue en effet un moyen précieux de lire les rapports sociaux à la fois entre individus mais aussi entre groupes, l'examen de plaisanteries insignifiantes au premier abord permettant d'identifier les acteurs définis comme étrangers au groupe. On remarque par exemple que les travailleurs sociaux et les soignants qui abordaient ponctuellement avec les détenues des questions d'ordre sexuel ne plaisantaient jamais avec elles sur ce sujet et vice-versa, chaque partie pressentant qu'il s'agissait là d'un comportement inapproprié au regard de leur appartenance respective à des groupes distincts. On peut noter en outre que les

surveillantes et les gradés avaient commencé à se livrer à ce type de discussions en ma présence uniquement après que j'eusse commencé à réaliser des entretiens avec eux. Si l'on ne peut véritablement parler d'intégration, ce changement était significatif d'une évolution de ma position : je n'étais plus complètement une étrangère.

La position d'extériorité de certains acteurs par rapport aux plaisanteries intra-groupes ne renvoyait cependant pas toujours à une entreprise d'exclusion initiée par les autres membres ; elle était parfois intentionnelle. Ainsi quelques détenues me signifièrent leur refus de participer et il s'agissait précisément de femmes enfermant leurs pairs dans une radicale altérité. Elles déclaraient éprouver au cours de ces situations une grande gêne qui les incitait à se tenir en retrait, « Gêne et distance [étant] les deux faces d'un même phénomène : la gêne se développe par manque d'aisance et inversement » [Kaufmann, 1995 : 236]. On constate que ces conduites étaient principalement le fait de détenues issues des classes supérieures et/ou âgées de plus de quarante ans. Ayant profondément intériorisé dès leur plus jeune âge les prescriptions normatives confinant la sexualité dans la sphère privée¹, elles considéraient ces plaisanteries comme une insoutenable violation de leur intimité et soulignaient avec indignation le manque d'éducation de leurs auteures. La stigmatisation qu'elles subissaient en retour –les autres détenues les traitaient de « saintes-nitouches » et de « coincées »– atteste ainsi de l'existence de règles injonctives définissant les attentes et les obligations [Goffman, 1967] liées à l'emploi de l'humour à caractère sexuel. S'il était mal vu de s'exclure, il s'agissait toutefois de participer avec modération. Dans le cas où l'une des participantes ne respectait pas cette seconde injonction, les autres adoptaient alors à son égard des comportements de défection destinés à manifester leur désaccord et partant à exercer un certain contrôle sur sa conduite.

Comme le fait remarquer Howard Becker, « le contrôle serait difficile à maintenir s'il était toujours imposé par la contrainte. Il existe des mécanismes plus subtils qui peuvent remplir la même fonction » [Becker, 1985 : 84]. Qu'elles fassent une réflexion, s'éloignent au bout d'un certain temps, écoutent sans prendre part à la conversation, tentent d'en faire dévier le sujet, détournent le regard ou refusent de répondre à des questions embarrassantes, les détenues s'efforçaient de réguler les discussions humoristiques à caractère sexuel dans les espaces publics et semi-publics de la détention. Le durcissement des attentes vis-à-vis de certaines femmes conduisait par ailleurs à intensifier le contrôle les concernant. Ainsi les quadragénaires et les quinquagénaires qui contribuaient activement à ces discussions suscitaient une vive désapprobation. Leurs codétenues attendaient d'elles un comportement plus réservé, un intérêt marqué à la sexualité étant défini comme la prérogative des jeunes générations. La maternité

¹ Certaines déclaraient n'avoir jamais parlé auparavant de leur vie sexuelle, y compris avec leur(s) conjoint(s).

apparaît comme un autre facteur de stigmatisation, la prégnance de l'opposition caricaturale entre la figure de la *maman*, personnage fait d'amour quasiment asexué, et celle de la *putain* [Combessie, 2010] amenant plusieurs de mes interlocutrices à se déclarer choquées par l'enthousiasme manifesté par les mères de famille au cours de ces discussions.

Là ça revient souvent sur le tapis. Avec des mots crus, moi aussi des fois pour rigoler. Y en a qui tiquent un peu, ou alors elles répondent pas. Au bout d'un moment ça va, faut changer de discussion. C'est dans le registre de la rigolade. Mais des fois après ça me fait plus rire ; une, deux, trois vanes ça va. C'est des bêtises quoi ! C'est pas méchant mais des fois faut dire stop. Puis même si je reste là je pars ailleurs dans ma tête. Ca m'arrive d'avoir des mots crus, faut jouer le jeu aussi sinon...Faut pas faire sa mijaurée sinon...Sinon ça va être : « Elle se croit quoi ? Elle se croit plus intelligente ? ». Moi j'ai honte pour certaines. Des fois je leur dis, sur le ton de la plaisanterie. [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Je vais vous donner un exemple, moi j'aime pas quand y a une banane au repas, les filles disent : « Ah tu m'en mets une grosse ! ». C'est monnaie courante. Ou elles vont dire : « J'ai essayé ça et ça ». Je trouve ça irrespectueux pour elles-mêmes et pour l'autre. Une fois on m'a dit : « T'es pas une sainte », moi j'ai répondu : « Y a un minimum de respect à avoir pour autrui ». Elles disent « T'es coincée ! ». (*Elle est indignée*) Ah oui moi je suis coincée, enfin on met pas ses ébats amoureux sur la place publique ! Pour moi c'est pas de l'amour, c'est de la bestialité. Ca devient obscène. Et elles comprennent pas qu'on puisse être choquée. On sent le manque d'éducation, ça a dérapé quelque part. [...] Quelqu'un de jeune ça me fait sourire, mais non c'est des personnes de quarante-cinq cinquante ans ! Y a aucune pudeur. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Elle me demandait mes positions favorites au lit... Je lui ai dit « C'est pas une gamine de vingt-deux ans qui va me demander mes positions favorites ! ». C'est quoi ce délire ! Ou elle me demandait : « Tu sais ce que ça veut dire 'lécher le con' ? ». Jamais j'avais entendu des conversations comme ça, pour moi c'était tout nouveau. Je suis sortie en promenade, franchement j'étais une débutante en tout, une novice par rapport à tout le monde. Je venais de naître, j'avais le sentiment d'avoir jamais vécu et d'être tombée très bas. [Lise, détenue, 49 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 2 mois et demi]

Ce qui me choque c'est que ce sont des mères. Elles sont en manque terrible ! Des fois j'en parle avec elles mais ça peut me choquer. Y a aucune pudeur, à tous les niveaux. [...] Je sais que y en a une qui écoute beaucoup, elle me racontait énormément de choses mais moi j'aborde pas : « Ah ouais c'est bien », je fais un hochement de tête platonique et puis c'est tout. [Hélène, détenue, 33 ans, 1 enfant, 1ère incarcération, 2 mois]

Le rôle cohésif de l'humour à caractère sexuel au sein du groupe des détenues est donc intimement lié au respect de règles de conduite prescriptives et restrictives limitant les manques comme les excès : les femmes devaient rester dans une forme de légèreté, d'emphase et/ou de généralité, participer *a minima* tout en gardant une certaine réserve, ne pas initier trop

fréquemment ce type de conversations et ne pas aborder certains sujets. L'emploi de l'humour à caractère sexuel représente donc un rituel tant positif que négatif [Goffman, 1973b], ce qui explique pourquoi les détenues pouvaient formuler les critiques les plus virulentes à l'encontre de textes littéraires évoquant des scènes charnelles dans le cadre de l'activité de lecture, alors même que se faisaient entendre les anecdotes les plus crues dans la cour de promenade. Par leur infraction à ces règles, les femmes comme Fleur ou Brigitte cassaient le spectacle et mettaient en péril l'équipe de représentation [Goffman, 1973a], provoquant de fait leur exclusion. Soulignons-le, la stigmatisation de ces détenues et partant leur rejet ne renvoyaient pas à l'usage qu'elles faisaient de mot crus, couramment utilisés par les autres femmes, mais bien à leur transgression de ces différentes règles.

Si l'on s'attarde sur le dernier impératif énoncé, soit la restriction des sujets abordés, il est intéressant de constater que les discussions à propos de certaines pratiques sexuelles suscitaient une vive désapprobation, voire une ferme condamnation, tandis que d'autres étaient appréciées comme d'inépuisables sources d'amusement. Outre l'exemple des fruits et des légumes, il était d'usage de saisir toutes les occasions pour faire référence au sexe de l'homme et au plaisir qui pouvait en être retiré. Avec forces gestes volontairement caricaturaux, les femmes utilisaient bouteilles, balai et autres objets pour amuser leurs codétenues en singeant la masturbation et le coït. Les avantages et les inconvénients des positions sexuelles étaient largement débattus, les unes expliquant aux autres en quoi elles consistaient, parfois en les mimant. Autre pratique régulièrement mise au centre des discussions, la fellation provoquait des débats animés concernant le plaisir ou *a contrario* le dégoût associés à l'éjaculation dans la bouche.

On parle de toutes les positions, une détenue nous a appris la position de l'hélicoptère ! Avec les détenues on parle de sexe tout le temps ! Même au chant, on a chanté pour Dieu et arrivées en promenade on transforme en chanson de cul : « Fais-moi une pipe alléluia ! ». (*Rires*) [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

(*Et vous parlez de votre vie sexuelle en promenade ?*) Avec les autres filles on parle pas de ça, ça les gêne même si certaines prennent à la dérision. C'est intime, y a pas d'intérêt...Des blagues si, par contre. Par exemple ce matin dans le frigo y avait un pic de glace qui pendait, je l'ai pris, je l'ai mis derrière les fesses d'une fille et je lui ai dit : « Allez, prends ton pied ! » (*Rires*). Ça arrive souvent qu'on fasse des blagues comme ça, ça détend l'atmosphère. C'est plus des blagues donc. Parce que si on en parle vraiment, on va dire : « Quelle salope ! Quelle vicieuse ! » [Manon, détenue, 46 ans, divorcée, 2 enfants, 1ère incarcération, 4 ans et demi]

Quand on est vraiment dans le sujet, y en a qui parlent de leurs phantasmes. C'est libéré, on rigole. Ça peut être très cru entre nous et rentrer directement dans le sujet, raconter les pipes par exemple, les expériences, tout. On n'est pas obsédées du tout, on lâche l'histoire, ça fait du bien de déconner ! Moi je leur pose des questions à deux balles : « Comment tu fais pour sucer ? ». C'est des discussions de filles, qu'on pourrait avoir

dehors. On parlerait de ça aussi. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Dans la cour on discute, y en a une qui parle beaucoup de sexe. Tout le monde rigole mais y a certaines filles qui sont gênées. (*Elle se lève pour mimer*) Elle fait ces gestes-là, avec son derrière comme ça, elle bouge comme si c'était un mec qui pénétrait une fille, elle te prend le sein...Elle pose des questions : « T'as déjà fait une pipe à un mec ? Est-ce que t'avales ? », moi : « Oui une fois », les autres : « Beuh c'est dégueu ! », « Quand t'as dans la bouche tu dis pas ça. Et les branlettes espagnoles ? », « Oui », « Et il a giclé, oui ? », « Je me suis fait un masque, j'avais la peau douce après ». Je rentre dans son jeu. Je les fais rire, elles disent que je mets l'ambiance. Je l'ai vraiment fait le masque, une fois. [Caroline, détenue, 42 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 4 mois]

On le voit clairement, le contenu des discussions à caractère sexuel dans les espaces publics et semi-publics de la détention différait de celui des confidences tenues dans l'espace privé, le refus de certaines femmes de participer aux premières alors qu'elles se livraient aux secondes suscitant d'ailleurs l'incompréhension de leurs cocellulaires. Mais ce qui se disait en public était-il pour autant moins « vrai » que ce qui se disait en privé ? Ou formulé autrement, les pratiques sexuelles relatées en groupe faisaient-elles véritablement partie du répertoire de l'activité sexuelle des détenues, ce dont chacune était intimement convaincue concernant les autres ?

La teneur des discours recueillis pendant les entretiens invite à considérer deux éléments. D'une part, au regard des difficultés rencontrées par de nombreuses femmes au cours de leur biographie sexuelle, il apparaît que cette grandiloquence renvoyait à un détachement vis-à-vis des expériences passées : « Parodie et emphase délibérée expriment un écart, une prise de distance par rapport aux sentiments graves que l'on éprouve. Le temps incertain d'un rire, souvent grinçant, dont le jeu de mots est un des ressorts majeurs. » [Bromberger, 1988 : 147]. En alimentant leur personnage¹ au moyen d'un spectacle et d'une mise en scène théâtrale, ces attitudes permettaient aux détenues de se détacher des violences et des périodes de misère sexuelle précarcérales. Le caractère ostensible des conduites en public traduisait donc de manière assez paradoxale la distance qui existait entre un discours très libre et une activité sexuelle plutôt limitée [Hekma, 1997].

Bien sûr on parle de mecs, on parle de tout. Surtout les acteurs à la télé : « Hier à la télé t'as trouvé le mec beau ? » « C'est vrai qu'il serait dans mon lit on ferait ça, ça, ça. » Voilà, ça part comme ça, on part dans une lancée. Je dis ça, mais je te dis, je suis bloquée. Je m'endors, j'y pense pas du tout. Je vois un mec à la télé, le présentateur, je

¹ Erving Goffman met en lumière deux dimensions fondamentales dans la personnalité individuelle : l'acteur (décrit comme l'artisan infatigable des impressions d'autrui, engagé dans d'innombrables mises en scène quotidiennes) et le personnage (défini comme une silhouette habilement avantageuse destinée à mettre en évidence les qualités pour poursuivre le spectacle) [Goffman, 1973a].

crie : « Ramène ta fraise sur mon lit ! », et Sophie me fait : « Tu dis ça mais au parloir t'oses même pas embrasser un mec ! ». [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Khadidja elle fait toujours des chichis quand on parle de sexe : « Non, on parle pas de sexe ! ». Je lui dis de se casser, les autres, tout le monde parle. Elle est toujours là pour dire : « C'est très intime, c'est vulgaire d'en parler ». Comme si elle avait jamais baisé de sa vie ! Dans la cellule elle raconte sa vie sexuelle et dans la cour non ! [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 2 mois]

(Et vous parlez de sexe en promenade ?) Si on parle de sexe c'est des rêves qu'on a faits. Avec Tania on se connaît depuis dix ans, donc ça nous arrive d'en parler. En cellule. On sait que ça sortira pas de cellule. Je sais pas si avec elle on irait parler comme ça devant les autres. [Cécile, détenue, 23 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 2 mois]

Celles qui parlent ouvertement et fort, c'est un langage vulgaire. Elles parlent de sexualité, mais si la fille se masturbe dans sa cellule elle le dira pas. [Karima, détenue, 39 ans, 2 enfants, 1^{ère} incarcération, 2 ans]

Mais d'autre part ces fanfaronnades n'étaient pas complètement fictives, dans la mesure où même si les détenues procédaient à des exagérations, les actes sexuels dont elles se prévalaient étaient toujours plus ou moins liés à ceux qu'elles avaient pratiqués auparavant. Plus important encore, une analyse en creux de ce qui ne se disait pas dans les espaces publics et semi-publics met en lumière deux types d'acte leur inspirant tant de dégoût et de honte qu'elles n'en plaisaient que rarement, à savoir la masturbation clitoridienne et la sodomie.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la masturbation des femmes détenues représentait un tabou en milieu carcéral. L'humour est un agent neutralisateur suffisamment puissant pour le lever au moyen d'une mise en abstraction, mais en partie seulement. On constate en effet que si l'usage d'objets oblongs suscitait bien des plaisanteries, la masturbation clitoridienne –entendue comme stimulation du clitoris sans pénétration– n'était en revanche jamais abordée collectivement, que ce soit dans la cour de promenade ou sur les coursives avec les agents pénitentiaires. Cette absence constitue un indicateur précieux des représentations des acteurs de la détention à l'endroit de la sexualité féminine. A quelques exceptions près, tous associaient la masturbation féminine à une pratique vaginale évoquée par le truchement de la présence ou de l'absence d'objets susceptibles de servir de godemichés, les références aux doigts et au clitoris apparaissant uniquement dans le discours des femmes pratiquantes. La pratique de la masturbation vaginale éclipsait à ce point celle de la masturbation clitoridienne que mes interlocuteurs n'abordaient jamais spontanément la seconde au cours des entretiens, un certain nombre d'entre eux semblant d'ailleurs en ignorer l'existence.

Cette occultation n'est que l'écho de la représentation collective réduisant la masturbation solitaire féminine à un acte substitutif en l'absence de la possibilité de pratiquer le coït avec un

partenaire masculin. Si la masturbation est inscrite dans une représentation de la masculinité [Bozon, 1999], elle l'est donc non seulement au regard de la représentation normative selon laquelle le plaisir féminin ne peut être légitimement obtenu que dans le cadre du couple hétérosexuel [Bigot, Le Gall, 2005], mais également parce qu'elle est associée pour les femmes à l'usage d'un objet remplaçant le pénis de l'homme. Le masculin définit donc en creux la masturbation solitaire féminine alors même qu'il s'agit d'une pratique impliquant précisément son absence. La masturbation clitoridienne est marquée par une telle illégitimité sociale qu'au sein de la détention féminine le recours à l'humour ne suffisait alors pas à la rendre dicible. On comprend dès lors pourquoi ni plaisanterie ni discussion ne se faisaient entendre à son sujet dans la cour de promenade ou sur les coursives, les seules références à la masturbation étant circonscrites à la pratique vaginale. Un autre acte sexuel faisait néanmoins l'objet d'un tabou encore plus prégnant, il s'agit de la sodomie.

Aborder en les nommant les actes sexuels avec les détenues s'est parfois révélé un exercice périlleux. Si globalement je n'ai pas rencontré de difficulté pour susciter un discours *général* à propos de leur activité sexuelle, j'ai quelquefois eu en revanche l'impression « d'avoir à escalader un mur, à [m]'immiscer dans une forêt dense où les lianes d'informations se nouaient et se renouaient continuellement » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 267] lorsque je cherchais à ce qu'elles développent *dans le détail* leurs pratiques. Ainsi elles abordaient aisément la question du plaisir, de la fréquence des rapports, du nombre des partenaires sexuels ou des conditions spatiotemporelles dans lesquels se déroulaient l'activité sexuelle, mais elles se montraient avares de « détails techniques »¹ [Mossuz-Lavau, 2002a]. Les détenues inscrites dans le modèle de la sexualité conjugale étaient les plus réticentes en raison du sentiment de trahison qu'elles éprouvaient par rapport à leur conjoint en se dévoilant [Bozon, 2001b]. Pour obtenir certaines informations, il me fallait néanmoins parfois les questionner en nommant avec exactitude les actes sexuels.

Se posait alors le choix du vocabulaire à employer, le chercheur disposant soit du registre argotique soit du langage technique de la sexologie [Bozon, 1999]. Le second avait certes l'avantage de neutraliser, ou à tout le moins d'amoindrir la « charge sexuelle » de la discussion, mais d'une part son utilisation s'avérait problématique avec les détenues non familières de ce jargon ; et d'autre part cela réintroduisait un certain formalisme alors même que je tentais d'instaurer une ambiance décontractée visant à faire oublier le caractère artificiel de l'échange. Le recours à l'argot pouvait cependant choquer les femmes vis-à-vis desquelles j'adoptais le rôle

¹ Janine Mossuz-Lavau précise à ce sujet que les femmes hétérosexuelles de son étude se montraient plus avares de détails que les femmes homosexuelles et que les hommes [Mossuz-Lavau, 2002a].

de la *chercheuse passionnée* ou celui de la *jeune fille*. Je pris véritablement conscience de ce dilemme avec la pratique de la sodomie lorsque l'une des détenues ne comprit pas ce terme et que, surprise et embarrassée, je me retrouvai à le lui expliquer maladroitement. « Par derrière », « pénétration anale », comment dire sans heurter la pudeur, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'une pratique que l'on subodore son interlocutrice de condamner au regard de son appartenance générationnelle, sociale, culturelle ou religieuse ? Au fil des entretiens je mis au point une technique d'approche pour le moins circonlocutive, mais qui avait l'avantage d'introduire le sujet de manière indirecte et qui me permettait de surcroît de réutiliser les mots employés par la personne elle-même. Je demandais aux détenues si elles avaient des « limites » dans l'exercice de leur activité sexuelle, ce à quoi la plupart me répondait en citant la sodomie. Il ne me restait plus alors qu'à leur demander d'explicitier les raisons de ces réticences si elles ne le faisaient pas spontanément. De cette manière je parvins à prévenir leurs réactions d'indignation, me heurtant tout au plus à quelques silences éloquents qu'il m'était aisé de combler en relançant le flot de la discussion.

Selon l'enquête CSF, réalisée près de quinze ans après la première enquête ACSF, la pénétration anale reste une pratique minoritaire n'ayant connu qu'une diffusion modérée : en 2006, seules 37% des femmes en avaient fait l'expérience contre 24% en 1992 [Bajos, Bozon, 2008]. A l'exception de quelques détenues qui l'avait pratiquée occasionnellement¹, l'ensemble des femmes rencontrées la définissait comme un acte contre-nature, sale et douloureux [Bigot, Le Gall, 2005]. La récurrence de leurs exclamations véhémentes et le recours systématique à des euphémismes pour l'aborder sans la nommer² rappellent ainsi que la sodomie constitue toujours une transgression suprême [Bozon, 1999].

La proscription renvoyait d'abord aux appartenances culturelles et religieuses des détenues, les gens du voyage et les musulmans prohibant avec force cet acte considéré comme impur. Il convient ensuite de rappeler la moindre légitimité des pratiques éloignées des formes conjugales acceptées de la sexualité parmi les femmes des milieux populaires³ [Bozon, 2002b ; Combessie, 2010]. Soulignons également que le processus de banalisation de la sodomie dans la société française est à lier à la diffusion des films X sur cassettes vidéos dans les années quatre-vingt [Bigot, Le Gall, 2005] ; or la majorité de mes interlocutrices condamnait d'emblée la pornographie, jugée dégradante et avilissante pour les femmes, et n'était donc pas familière de ce

¹ On remarque que les détenues déclarant pratiquer la sodomie se recrutaient parmi celles déclarant pratiquer la masturbation. Seule une femme se désignait comme une pratiquante régulière.

² Pour Maurice Duval, l'emploi de propos évocatoires démontre que l'on respecte un tabou [Duval, 1998].

³ Philippe Combessie souligne que ses recherches sur les groupes d'individus adeptes de sexualités collectives l'ont amené à vérifier la difficulté rencontrée par des femmes issues de ces milieux à opérer sur elles-mêmes le travail nécessaire pour adopter une *plasticité normative* et faire preuve de *tolérance* [Combessie, 2010].

type de film. De la même manière, elles s'étaient tenues à l'écart du canal contemporain de banalisation que constitue la diffusion massive des films pornographiques sur Internet, média dont peu semblait maîtriser l'utilisation.

On remarque enfin que leurs discours désapprobateurs étaient traversés par l'idée que la sodomie relevait d'un inévitable rapport de domination de l'homme sur la femme [Bigot, Le Gall, 2005], aspect d'autant plus inhibiteur du fait de la violence de leurs rapports conjugaux et plus généralement de leur rapport aux hommes. La pénétration anale était ainsi assimilée à une emprise ultime sur leur corps, notamment si elles s'étaient déjà fait harceler par leur conjoint en ce sens, voire y avaient été contraintes dans le cadre d'un viol¹. Dans cette perspective, leur refus de la pratique peut s'interpréter comme une tentative de résistance visant à garder le contrôle de leur corps. On comprend dès lors pourquoi la sodomie représentait un sujet de discussion et de plaisanterie contesté dans les espaces publics et semi-publics de la détention, lieu d'entre-soi féminin où, comme nous le verrons par la suite, les femmes s'attachaient justement à affirmer en public leur pouvoir sur les hommes.

Moi je suis anti-anus ! Déjà quand je sors ma crotte, je souffre. Je trouve ça malsain. Lui il est là « Viens, on essaie ». C'est ma limite, c'est ça. [...]. Il me demande de faire des efforts, il me demande des fellations souvent, puis la sodomie il essaie : « On fera doucement, j'ai acheté ça », « Non c'est pas la peine ! ». (*Elle est énervée*) Puis je déteste qu'on insiste ! [Serena, détenue, 33 ans, 1 enfant, 4^{ème} incarcération, 4 ans]

Me prendre par-derrière je refuse. C'est pas bien de faire ça par-derrière, j'ai pas envie d'être punie. C'est impardonnable de faire ça. (*Mais pourquoi ?*) Je sais pas, ça se fait pas ! C'est la boîte à faire ses petits besoins. Quand on s'est rencontrés, avec le temps il m'a demandé ce que je faisais et ce que je faisais pas, et je lui ai dit. [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 3 mois]

Moi ce que je veux pas faire c'est la sodomie. (*Elle est dégoûtée*) Jamais je le ferai de ma vie, je sais pas c'est dégueulasse ! Je trouve ça sale. Une fois il a voulu et j'ai dit non, je lui ai dit : « Tu n'as qu'à prendre une maîtresse et tu lui fais dans le cul ! ». Moi je veux pas ça, c'est mort. Une fois on le faisait et ça a glissé, une douleur de bâtard. Ça a même pas rentré, ça a juste appuyé, j'ai senti un peu puis c'était quoi, j'ai pleuré c'était affreux, j'ai eu la chiasse même ! [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 2 mois]

Y a des femmes ça les dérangera pas mais pour moi la sodomie c'est même pas la peine. C'est pas fait pour ça. Pour moi le plus grave c'est ça, la sodomie [...] il a déjà essayé mais il a vu que ça me faisait souffrir, et ça clash. Il a compris qu'il valait mieux pas : « Si tu veux, va voir une pute mais moi je céderai jamais. Et me ramène pas de vacherie car l'anus y a rien de tel ! Ça fait combien de fois que je t'envoie chier ! C'est pour ton plaisir parce que c'est plus serré, pas le mien ». Il fait chier avec ses conneries ! Comme je lui dis : « Tu prends un gant de toilette avec des nouilles ! » (*Rires*). [Manuelle, détenue, 29 ans, en couple, 2 enfants, 1^{ère} incarcération, 3 semaines]

¹ L'une des détenues rencontrées indiqua ainsi que la seule fois où son conjoint l'avait violée, celui-ci l'avait sodomisée.

Mais illégitimation de la pratique ne signifiait pas pour autant occultation totale. Certaines femmes l'évoquaient en effet ponctuellement, non pas cette fois pour amuser leurs codétenues, mais dans l'optique de les provoquer. On constate que les détenues qui recouraient à ces provocations étaient celles que les autres désignaient comme des « salopes » au regard de leur violation systématique des règles de conduite régulant l'emploi de l'humour à caractère sexuel. Que ce soit pour marquer leur différence, affirmer leur point de vue ou attiser la colère de leurs pairs, elles agissaient sciemment dans le but de susciter l'indignation. Dans la mesure où elles prêchaient ostensiblement contre une règle morale qu'elles savaient les autres vouées à défendre, ces comportements peuvent donc être qualifiés de *jeu des conflits* [Goffman, 1967].

Les sentiments d'offense ressentis étaient tels que les détenues scandalisées ne se contentaient pas d'ignorer ces provocations ou de se mettre en retrait : elles exprimaient, souvent avec violence, leur mortification, ce qui pouvait donner lieu à des altercations. Ces dernières ne se limitaient d'ailleurs pas au groupe des détenues. Une responsable d'activité avait mis en place depuis une dizaine d'années des ateliers collectifs qui avaient pour objet le corps féminin. Les thèmes abordés étaient variés (alimentation, sommeil, hygiène, etc.) et les dernières séances étaient consacrées à la sexualité. Or cette intervenante soulignait qu'elle se faisait régulièrement invectiver par les détenues lorsque qu'elle abordait la pratique de la sodomie, au point que certaines participantes en venaient à quitter l'activité au cours de la séance.

En fait ce qui est sectaire c'est la religion musulmane. Avec mon ancienne co je lui disais : « Ah bon, il va pas dans la boîte à caca ? ». Un rien la choquait donc je la déstabilisais (*Elle rit*) On pouvait parler de rien car elle était pire que la bonne sœur catholique pff ! [Céline, détenue, 30 ans, 1ère incarcération, 2 mois]

Y en a qui sont très très choquées que je parle de sodomie par exemple, pas toutes mais y en a plein qui sont choquées, de temps en temps y en a qui sortent à cause de ça. [...] Alors souvent elles disent : « Entendre ça ! C'est exagéré, c'est dégueulasse ! », « Mais pourquoi ? ». Alors souvent ça peut être la religion, ça peut être la tradition, une valeur personnelle, à peu près tout ce qu'elles veulent, mais l'idée c'est qu'elles mettent des mots dessus. [Raphaëlle, 49 ans, sexologue, animatrice d'une activité de réflexion sur le corps depuis 12 ans]

Les détenues avaient si profondément intériorisé la prohibition de la sodomie que sa simple évocation au cours de discussions en public constituait déjà en soi une déviance. Les femmes provocatrices étaient alors rejetées car la saleté de leur discours perturbait l'ordre établi, saleté dessinant en creux l'existence d'une organisation et d'une mise en ordre induisant le rejet des éléments non appropriés [Douglas, 1981]. La catégorisation *hors-groupe* de ces détenues, et partant le renforcement de la cohésion entre celles qui affichaient des discours et des pratiques

sexuelles conformes aux règles de conduites, rappellent ainsi que « La stigmatisation de certaines pratiques a toujours contribué, autant que des recommandations positives, à soutenir l'édifice de la normalité sexuelle »¹ [Bozon, 1999 : 16].

Les discussions et les plaisanteries à caractère sexuel se sont révélées être un objet d'étude fécond en ce qu'elles renseignent à la fois sur les représentations des acteurs de la détention à l'endroit de la sexualité féminine et sur les rapports qu'ils entretiennent, l'humour apparaissant comme un ressort important des interactions menées dans les espaces publics et semi-publics. Aussi libres qu'elles semblent à première vue, ces discussions et ces plaisanteries sont donc régies par un ensemble de règles informelles visant à réguler les conduites des participants. Autre élément permettant de rendre compte des processus de contrôle social à l'œuvre en détention féminine, nous allons maintenant nous intéresser aux comportements homosexuels ostensibles.

2. Le rejet des conduites homosexuelles ostensibles

L'intériorisation de la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle par les couples de détenues suffisait généralement à inhiber l'exposition des conduites homosexuelles au sein de la détention. Au cours des entretiens, tous mes interlocuteurs évoquèrent néanmoins quelques situations au cours desquelles certaines détenues avaient affiché, voire exhibé, en public la nature de leurs liens ; de tels comportements leur conférant une position d'*outsider*² pour reprendre la terminologie beckerienne [Becker, 1963]. Les observateurs extérieurs à la détention, tels les responsables d'activité, avançaient des raisons d'ordre psychologique comme la déficience ou la perversité pour expliquer ces comportements. Ce type de déclarations fait écho aux préconstructions sociales associées à l'exhibitionnisme, qui puisent leur source dans des travaux médicaux promouvant « a psychiatric perspective emphasizing and theorizing this 'abnormal' practice [...] There is little research on exhibitionism with non-clinical or non-offending individuals »³ [Gough, Hugh-Jones, Littlewood, 2005 : 260]. L'invocation d'un trouble psychologique ne saurait rendre compte à elle seule de la complexité des logiques sous-tendant

¹ Michel Bozon souligne à cet endroit que le choix conscient de pratiquer la sodomie porte en germe une véritable « subversion de l'ordre du monde » [Bozon, 1999 : 17].

² Un *outsider* renvoie à un individu étranger au groupe, dont on suppose qu'il a transgressé une norme en vigueur. Il est donc perçu comme un individu auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe [Becker, 1963].

³ « une perspective psychiatrique mettant en évidence et théorisant cette pratique « anormale » [...] Il existe peu de recherches sur l'exhibitionnisme qui ne médicalisent ni ne condamnent les individus » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

ces comportements. En concentrant le regard sur le seul individu, cette argumentation évacue d'emblée toute perspective sociale puisqu'elle occulte le système d'interactions dans lequel ils s'inscrivent. Nous allons ainsi élargir l'analyse aux réactions des autres acteurs de la détention, non seulement dans le cas des situations d'exhibition, mais plus généralement lors de toute situation où se donnait à voir de manière ostensible une conduite laissant présager d'une orientation homosexuelle.

On peut recenser trois logiques au fondement de l'affichage des conduites homosexuelles en détention. La première concerne des femmes dont on peut supposer qu'elles ne se conformaient pas à la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle pour la raison qu'elles n'avaient pas la possibilité de se retrouver seules avec leur compagne dans des espaces privés. Se moquant d'importuner autrui et de nuire à leur réputation, elles mettaient à profit toutes les occasions propices à l'exercice d'une activité sexuelle. Il convient de relativiser le poids des contraintes carcérales comme déterminant de cette exposition puisque confrontées à des difficultés similaires, nous avons vu que les autres couples développaient des stratégies pour invisibiliser leurs pratiques sexuelles, quand bien même celles-ci se tenaient dans des espaces fréquentés (on pensera notamment à Véronique qui s'était cachée avec sa compagne derrière un arbre dans la cour de promenade). Ici les détenues s'embrassaient, se caressaient la poitrine ou se masturbaient mutuellement en présence de tierces personnes, sans chercher à se dissimuler. Les détenues qui avaient été confrontées à ces situations se déclaraient extrêmement choquées, *a fortiori* lorsque cela s'était produit durant les premiers temps de leur incarcération.

Quand je suis arrivée, ça m'a hyper choquée. Je me suis dit « Faut pas que je tombe dans cette galère ». La première fois, quand je suis arrivée, j'étais en promenade, et sous le préau y avait deux filles avec la main où il fallait pas, la totale. J'étais surprise, choquée. Je me suis retournée, j'ai fait comme si de rien. Au début j'avais même pas calculé. Je savais que les filles elles sortaient ensemble mais pas qu'elles allaient le faire sous le préau ! [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Moi en promenade j'y vais plus, elles sont toutes en train de se lécher ! Elles s'embrassent, se mettent la main dans la culotte, se touchent les seins...Vous pouvez être gay et faire ça discrètement ! Tout le monde voit. Et y a des personnes d'un certain âge ! (*Elle est écœurée*) Et ça change tous les jours, et allez...La première fois ça m'a choquée. J'ai demandé à être transférée dans une prison d'hommes, c'est pour dire ! Ca me choque, ça m'énerve. On peut pas aller en promenade ! [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 25^{ème} incarcération, 19 ans]

La deuxième logique est instrumentale. L'affichage de conduites homosexuelles par les détenues renvoyait cette fois à une manœuvre visant à contraindre le responsable du quartier de les mettre en cellule avec leur compagne. Si dans les établissements fréquentés les gradés

déclaraient pratiquer couramment ces placements, les détenues mentionnaient en effet qu'on leur avait parfois opposé ailleurs des refus. Dès lors elles adoptaient des conduites exagérément sexualisées sur les coursives ou dans la cour de promenade, dans le but d'amener le gradé à reconsidérer leur requête. Il s'agit donc là d'un usage contestataire du corps¹ [Pagès-Delon, 1989], mis en œuvre de manière stratégique dans la mesure où les détenues cherchaient à atteindre un objectif clair en exploitant les opportunités offertes par le contexte [Crozier, Friedberg, 1981].

Ces conduites d'exhibition volontaire demandaient néanmoins à leur auteures un effort important lorsqu'elles rentraient en contradiction avec leurs représentations construisant le critère d'intimité comme condition première à l'exercice d'une activité sexuelle. Elles occasionnaient par ailleurs un certain coût interactionnel car elles suscitaient inévitablement la désapprobation des pairs et compliquaient les relations avec les agents pénitentiaires, en particulier avec les surveillantes qui se trouvaient impliquées dans ces manœuvres auxquelles elles assistaient en qualité de simples spectatrices, la décision d'encellulement revenant au gradé. Cette stratégie ne fonctionnait d'ailleurs pas toujours et pouvait quelquefois conduire à des sanctions, ce qui explique que les détenues l'adoptaient en dernier recours au terme d'un calcul coût-bénéfice les ayant convaincues de sa nécessité. Elle s'apparente ainsi, toute proportion gardée, à une forme d'économie morale de l'illégitimité dans laquelle les dominés en viennent à utiliser leur corps « lorsque tous les autres fondements d'une légitimité semblent avoir été épuisés »² [Fassin, 2004 : 240].

La gradée : « On la mettra pas avec vous », « C'est dommage car je vais être obligée de faire de l'exhibitionnisme. C'est simple, on fait ça soit dans la cour, soit dans l'intimité de la cellule ». Ils ont été très surpris. Du coup quelques jours après : « Demain on vous met ensemble ». C'est dingue cette situation ! Avant qu'ils nous changent, ma copine Monique me disait : « Arrêtez de vous embrasser dans les coursives ! ». Alors que je déteste embrasser devant d'autres filles, je veux ménager les susceptibilités et là je faisais exprès ! Je les mettais devant le truc. Le fait de déstabiliser...Et après ils sont obligés. Ils te poussent sinon à un attentat à la pudeur. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

¹ Michèle Pagès-Delon reprend à cet endroit la typologie des pratiques de Georges Balandier –pratiques de conformité, pratiques stratégiques, pratiques de manipulation et pratiques de contestation [Balandier, 1985]– pour les appliquer à l'apparence corporelle [Pagès-Delon, 1989].

² Didier Fassin se réfère au corps malade ou souffrant avec lequel il semble néanmoins pertinent de faire un parallèle au regard de la reconnaissance sociale en dernière instance dont celui-ci est investi : « L'exposition de soi, qu'elle relève d'un exercice narratif ou d'un dévoilement physique [...] appartient aux figures contemporaines du gouvernement, et singulièrement, quand on en vient à exposer son propre corps, aux figures contemporaines du gouvernement des gouvernés » [Fassin, 2004 : 240].

La dernière logique est celle de la provocation, certaines femmes s'exposant sciemment avec leur compagne dans le but de provoquer l'indignation des autres acteurs de la détention. Une seule de mes interlocutrices, irritée par les réflexions désobligeantes de ses pairs déclara embrasser délibérément en public sa compagne afin de les agacer. En leur imposant la vision de conduites homosexuelles, elle voulait ainsi mettre à l'épreuve en les forçant leurs représentations de la « normalité » sexuelle. A l'exception de ce discours, les attitudes provocantes au sein de la détention m'étaient relaté par les surveillantes et les gradés qui en soulignaient le caractère contestataire, les détenues concernées étant en conflit avec l'AP en général ou avec certains agents en particulier, pour des motifs d'ailleurs tout autre que sexuels.

Dans cette optique, l'exhibition était alors utilisée comme moyen de punir autrui en lui infligeant un spectacle destiné à le choquer. Outre les pratiques sexuelles se déroulant au grand jour dans la cour de promenade –devant la guérite de surveillance de préférence– l'une des tactiques utilisées par les détenues consistait en l'exercice d'une activité sexuelle dans la cellule au moment exact où les surveillantes faisaient leur ronde, sans se mettre sous la couverture et entièrement dévêtues. A la différence des situations où les surveillantes surprenaient les couples dans les cellules eu égard à l'échec manifeste de leurs manœuvres d'invisibilisation, le caractère ostensible de ces conduites était ressenti comme une agression, comme l'un « des points critiques dont tout le monde admet que c'est aller trop loin que de les dépasser. Une fois atteints, l'offensé ne peut plus accepter aucune excuse ni aucune plaisanterie, et doit prendre des mesures pour rétablir l'ordre normatif s'il veut conserver son honneur » [Goffman, 1967 : 211]. Par voie de conséquence, les surveillantes ne se contentaient pas cette fois de manifester discrètement leur présence mais signifiaient clairement aux détenues leur mécontentement.

(Et en public elles s'embrassent, elles se touchent ?) Non. Quand ça arrive c'est plus...quand elles sont un peu en conflit avec l'administration, mais là c'est de la provocation ; c'est arrivé à la maison d'arrêt mais c'était vraiment de la provoc quoi. [Aude, gradée, officier, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Parce que bon en service de nuit quand tu tombes sur elles, non faut arrêter quoi ! *(Elle est énervée)* Après elle dit : « C'est du voyeurisme », « Ben non excuse-moi on passe quatre fois dans la nuit, vous savez plus ou moins, pas à la minute près, quasiment à la limite allez de une heure à six heures du matin, vous savez qu'on passe pas ! Enfin si vous voulez vraiment avoir de l'intimité vous savez que vous pouvez l'avoir à ce moment-là ! » Oui y en a elles s'en foutent puis des fois même c'est de la provoc quoi ! [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

Et d'autres étaient plus dans leur provoc : « Moi je suis comme aç, si t'es pas contente tu dégages ! » Y en a certaines qui par exemple se tiennent par le cou, s'embrassent devant tout le monde...Par exemple à midi elles vont se séparer, elles s'embrassent. Comme je leur ai dit : « Attendez on dirait que vous allez partir pour une semaine ! » et après l'après-midi ça recommence, et souvent je veux dire c'est vraiment au milieu de tout le

monde ! Pour bien montrer que...Il va être indiqué que c'est plus que ça, mais je pense que c'est un petit peu de la provoc par rapport aux autres et là on intervient parce que bon on n'a pas besoin de s'exhiber comme ça. [Simone, gradée, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les provocations participaient quelquefois d'un jeu institué par les détenues se revendiquant homosexuelles avec les surveillantes. Dans l'un des QF fréquentés, une jeune détenue clamait ainsi régulièrement son désir sexuel envers plusieurs agents (ou d'autres femmes de la détention) et mimait un plaisir suggestif lors des fouilles à corps. L'écart entre la réalité et ces attitude provocantes –la détenue en question s'était montrée extrêmement pudique et embarrassée lors des premières fouilles– met ainsi en évidence le jeu sous-tendant ces interactions.

Si ces conduites ouvertement sexualisées constituaient bien un défi, leur caractère humoristique montre que leurs auteures cherchaient moins à blesser les surveillantes en offensant leur pudeur qu'à renégocier leur position désavantageuse dans le rapport de pouvoir les unissant. En se comportant ainsi, elles les contraignaient en effet à des interactions fondées non pas sur leur statut institutionnel respectif mais sur leur statut d'individu sexué. Il convient donc de bien faire la différence entre ces comportements et les actes d'exhibition sus-citées, ainsi d'ailleurs qu'avec les discussions et les plaisanteries à caractère sexuel : il s'agit ici d'assauts provocateurs relevant d'un mécanisme de contrôle social interpersonnel, auquel les surveillantes participent en sauvant la face « au prix d'un déshonneur à peine sensible » [Goffman, 1967 : 215].

-On va en rigoler même ; ben comme avec V. là, je te dis elle est homo et tu vois, elle elle va en parler très facilement. En plus elle comme elle dit, elle est sur son marché ! [...] tu vois là on a des élèves, dès que y a des élèves elle veut les voir quoi ! Comme elle dit : « Y a de la viande fraîche qui arrive ! ». C'est peut-être vulgairement parlé mais bon ! De toute façon elle elle en joue quoi, parce que elle de toute façon sa copine vient au parloir et tout. [...] D'ailleurs tu l'as vue là qu'est passée tout à l'heure ? Elle m'a fait (*Elle mime un pouce levé et un clin d'œil*) en parlant de toi ! Elle s'était cachée pour pas que tu la voies ! Parce qu'elle aime les brunes ! (*Explosion de rires*) Ah oui, parce qu'elle m'a demandé : « Mais c'est qui ? C'est qui ? », « C'est mort ! Tu m'as entendue ? J'ai dit c'est mort » ; les autres elles ont rigolé. Et elle dit : « Elle est venue que pour vous ! ». J'aime bien jouer aussi avec ce jeu-là tu vois, mais après ça reste du jeu, c'est vraiment du jeu.

-Je l'ai fouillée elle était là (*Elle imite des gémissements suggestifs de plaisir*). En plus elle avait des poches là (*Elle désigne la poitrine*) donc j'ai dû y aller !

-[...] quand je l'ai eue en arrivante, elle me disait : « Non non, je peux pas » machin, enfin j'ai parlé avec elle, c'est vrai que ça a été un peu dur, enfin elle voulait pas se montrer.

[Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans ; et Ségolène, 22 ans, élève surveillante]

Si la plupart des surveillantes participait volontiers à ces taquineries, les autres détenues ne se montraient pas aussi complaisantes. Il a été souligné dans les travaux comparant les détentions féminines et masculines que l'homophobie prégnante chez les hommes ne se retrouvait pas chez les femmes [Ricordeau, 2005 ; Lhuilier, 2003]. En faisant de la situation chez les hommes un référent, cette approche en creux masque cependant des mécanismes d'exclusion ayant cours chez les femmes. L'intérêt aux formes classiques de l'homophobie observables en détention masculine –les violences physiques– ne permet pas de mettre en lumière ces mécanismes car ceux-ci sont comme dilués dans l'économie interactionnelle de la détention féminine par leur aspect moins spectaculaire : « La définition de l'homophobie n'implique pas nécessairement des actes de violences physiques et ne se limite pas à l'exclusion des homosexuels. En détention femme, cette tolérance contrastée par rapport à la détention des hommes, n'exclut pas pour autant des insultes, brimades et autres manifestations de désaccord [...] la requalification de l'homophobie à partir de la minimisation de ses conséquences ne doit pas conduire à omettre la stigmatisation sur laquelle elle se base » [Gaillard, 2008 : 296].

En quoi peut-on parler d'homophobie en détention féminine ? Il apparaît en premier lieu que le discours de nombreuses détenues était saturé de stéréotypes négatifs à propos des homosexuel(le)s ; Richard Hoggart faisant remarquer à cet endroit que les pressions les plus efficaces dans le sens du conformisme s'expriment précisément sous la forme d'un réseau embrouillé de préjugés [Hoggart, 1970]. Si le rejet de l'homosexualité par une part importante de mes interlocutrices ne signalait pas forcément une intolérance mais traduisait plutôt un fort sentiment de non-identification personnelle [Bozon, 1998a], je fus néanmoins stupéfaite par la virulence de certains propos recueillis. En mettant en avant l'argument de la transgression du modèle de sexualité légitime fondé sur l'alliance hétérosexuelle [Borrillo, 2004], leurs auteures tâchaient de me convaincre qu'il s'agissait d'une pratique « contre-nature » témoignant d'une grave déviance¹. Elles manifestaient ainsi leur profond dégoût –dirigé tout aussi bien contre les femmes que contre les hommes homosexuels– au travers de l'emploi réitéré de termes péjoratifs comme « gouines » et « dégueulasse ». Je compris plus tard que les entretiens représentaient un exutoire pour ces détenues, car beaucoup d'entre elles n'osaient en fait manifester leur mécontentement autrement qu'en s'éloignant des femmes qui s'embrassaient ou se caressaient dans les espaces semi-publics de la détention.

¹ Rappelons que dans la perspective beckerienne, le caractère déviant d'une pratique dépend de la manière dont les autres réagissent, la déviance ne constituant pas une caractéristique de l'acte en question [Becker, 1985].

Denise m'avait dit que y avait eu deux gouines en 2007. Ils en auraient mis une avec moi, je l'aurais dégagée ! On est humains, c'est pire que des animaux ! Et encore, les animaux c'est le chien et la chienne. (*Elle est scandalisée*) Ca me dégoûte de voir ça putain ! C'est pas naturel, la nature elle est pas comme ça. La nature c'est un homme-une femme, la nature c'est comme ça, les ancêtres c'était comme ça. (*Elle est méprisante*) Si y en avait je leur parlerais pas, pff...Même dehors je trouve que c'est dégueulasse. Moi je dis que c'est dégueulasse. Deux hommes ensemble, deux femmes ensemble, c'est pas naturel. La nature elle nous a fait comme ça, c'est comme ça ! [Anne-Sophie, détenue, 50 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 2ème incarcération, 7 mois]

L'homosexualité c'est dégueulasse, pour moi c'est dégueulasse. Ici y a que des lesbiennes. C'est quand même dégueu. (*Elle est énervée*) Putain mais merde faut arrêter ! Y en avait une avec moi je l'ai virée. J'ai dit à la chef : « Vous me virez cette chose dehors ! ». [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 10 mois]

On remarque que les propos discriminatoires se retrouvaient tout autant chez les détenues jeunes (âgées de moins de trente ans) que chez les plus âgées. Les résultats de l'enquête ACSF font état d'une acceptation de l'homosexualité plus marquée chez les femmes et chez les personnes nées après le milieu des années cinquante [Bajos, Bozon, 2008], mais les appartenances sociale et religieuse des détenues apparaissent comme des facteurs pesant davantage dans l'élaboration de leurs représentations à l'endroit de l'homosexualité que leurs appartenances sexuelle et générationnelle. D'une part les groupes populaires se caractérisent en effet par une faible acceptation sociale de l'homosexualité eu égard à la prégnance du système de rôles sexuels, ce qui explique la faible légitimité de l'homosexualité parmi les femmes situées en bas de l'échelle sociale, indépendamment de leur âge [Bozon, 2002b] ; et d'autre part la religion musulmane définit l'homosexualité comme une proscription divine évoquée à maintes reprises dans la charia¹.

L'intervenante extérieure qui animait les ateliers sur le corps féminin déclara ainsi être régulièrement confrontée à des réactions violentes de la part des détenues musulmanes lorsqu'elle évoquait le sujet. Il arrivait que celle-ci aillent jusqu'à nier l'existence de pratiques homosexuelles chez les musulmans, aussi, pour anticiper ces dénégations, elle ramenait des écrits attestant de l'emprisonnement de femmes reconnues coupables de pratiques homosexuelles. Ses efforts pour déconstruire et resocialiser les interdits religieux profondément intériorisés par les détenues musulmanes suscitaient tant de résistance et d'agressivité qu'elle était parfois contrainte de clore le débat, au moins provisoirement.

¹ Le Coran évoque ainsi à plusieurs reprises la destruction de peuples de Sodome et de Gomorre pour leurs pratiques homosexuelles. Soulignons par ailleurs que l'homosexualité constitue toujours un délit passible d'emprisonnement ou de peine de mort dans de nombreux pays musulmans (par exemple en Algérie, en Afghanistan, au Koweït, au Liban, au Maroc, au Sénégal, au Yémen, etc.).

Elles sont beaucoup dans le : « Non mais je la tue si elle m'approche, si elle me touche ! ». On entend déjà chez les jeunes quand on fait les séances : « Moi mon fils s'il est homosexuel je le tue ! ». Moi je les renvoie dans leurs filets en disant : « Ce sont des propos nazis, que j'ai jamais tolérés », « Je suis pas nazie moi ! ». [...] on est beaucoup dans un truc homophobe d'entrée : « Moi dans ma religion, dans ma tradition ça se fait pas ». Des fois je leur dis : « Mais dans la mienne non plus hein ! » (*Rires*). Globalement souvent y a des femmes qui disent : « De toute façon c'est pas possible, c'est sanctionné par Dieu, c'est interdit donc chez nous y en a pas », « Bon alors on reprend tout ; si y en a, la preuve y a bien des homosexuelles qui sont emprisonnées ». Moi j'ai récupéré des documents nationaux, je leur passe même si la majorité maîtrise pas l'écrit, mais j'ai des preuves, des photos comme quoi y a des homosexuelles ailleurs. L'homosexualité ça passe pas. C'est un vrai problème. Elles gigotent sur leur chaise quoi. Certaines montent en puissance, en agressivité : « Oui mais c'est quoi ces séances de merde ! », alors je dis : « C'est pas grave, on peut passer à autre chose ». On ferme le jeu et on y revient autrement. [Raphaëlle, 49 ans, sexologue, animatrice d'une activité de réflexion sur le corps depuis 12 ans]

Au sein de la détention, le rejet de l'homosexualité s'exprimait au travers d'une multitude d'aspects visant à réguler les conduites laissant présager d'une orientation homosexuelle. La plupart des détenues adoptait un double langage, se réclamant de prime abord d'une grande tolérance à laquelle succédait l'expression d'une forte discrimination. Elles déclaraient ainsi se moquer des conduites homosexuelles tant que celles-ci ne se déroulaient pas sous leurs yeux, mais indiquaient par la suite qu'elles n'hésiteraient pas à avoir recours à la violence physique si d'aventure une autre détenue leur faisait des avances. Certaines avaient d'ailleurs anticipé ces propositions éventuelles en informant les femmes qui revendiquaient leur homosexualité qu'elles les frapperaient en cas de gestes déplacés de leur part, le caractère préventif de ces conduites faisant écho aux préconstructions sociales définissant entièrement les personnes homosexuelles à partir de leur pratiques sexuelles¹ [Parent, 2001].

Une seule de mes interlocutrices mentionna l'exercice de violences physiques à l'encontre des détenues se livrant publiquement à des attouchements, mais elles étaient en revanche nombreuses à signaler des insultes, des remarques désobligeantes et des moqueries, en présence comme en l'absence des femmes concernées. Les plaisanteries prenaient parfois la forme de farces au moyen desquelles les détenues tentaient de faire croire à leurs victimes qu'elles-mêmes étaient homosexuelles, pour les détromper ensuite et se moquer collectivement de leur gêne. D'autres signifiaient leur rejet par des moyens détournés telles les demandes de changement de cellule, le refus de boire dans le même verre, de prêter leurs affaires ou de leur faire la bise. Ce type de comportement exprime non seulement l'aversion qu'éprouvaient les détenues vis-à-vis de

¹ Colette Parent met en évidence l'association commune entre sexualité et identité personnelle, les pratiques homosexuelles ne représentant plus une sorte de péché mais plutôt le reflet de la nature de celui qui s'y adonne : « On lui prête une enfance, une vie, un caractère, une morphologie, une anatomie, etc., qui renvoient à sa sexualité » [Parent, 2001 : 162].

l'homosexualité, mais met par ailleurs en exergue le caractère médico-psychologique de leurs représentations, héritées des conceptions essentialistes ayant défini l'homosexualité comme une sexualité pathologique jusque dans les années cinquante¹ [Barbosa, Mathieu, Welzer-Lang, 1994].

Il importe de souligner que les conduites d'exclusion de la part des autres détenues n'étaient pas seulement hétérosexistes mais homophobes, en ce qu'elles renvoyaient à une discrimination à la fois envers les détenues qui affichaient des conduites homosexuelles et « envers les personnes qui montr[ai]ent, ou à qui l'on prêt[ait], certaines qualités (ou défauts) attribués à l'autre genre »² [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 123]. Parce qu'elles visaient à bétonner les frontières sociales du genre [Dutey, 1994], les réflexions désobligeantes au sujet de caractéristiques physiques socialement définies comme masculines s'apparentent ainsi à des sanctions prises à l'encontre de femmes ayant quitté les stéréotypes hétérosexistes [Zeilinger, 2004]. Les préjugés relatifs à l'inversion du genre étaient d'autant plus importants qu'ils provenaient, soulignons-le à nouveau, de femmes fortement attachées aux rôles sexuels de par leur appartenance sociale, l'opposition masculin-féminin recevant en effet des formes différentes selon les classes en fonction de la force et de la rigueur avec laquelle l'opposition entre les sexes y est affirmée [Bourdieu, 1977]. Au sein de la détention féminine, ce n'étaient donc pas tant les conduites homosexuelles qui étaient tenues pour déviantes que l'affichage d'attitudes signalant une transgression des frontières sociales du genre, une simple apparence masculine suffisant à cette (sur)interprétation.

Tant qu'elles me font pas chier...Mais ça me choque. Une fille c'est fait pour être avec un garçon. (*Et si tu te faisais draguer ?*) Moi je lui aurais mis une tête direct. J'sais pas, y a pas marqué « lesbienne » sur mon front, fais attention à qui tu dragues ! [Lara, détenue, 19 ans, 1ère incarcération, 3 mois]

Les gouines y en avait deux. Quand j'en ai vu ah j'ai été choquée ! Qu'est-ce qu'elles ont à voir avec une femme plutôt qu'un homme ? Moi j'avais prévenue : « Si on me touche je mets une claque ». Je lui avais dit d'ailleurs à la fille : « T'as pas intérêt à me toucher ». Elle était moitié homme moitié femme. Une fois elle a voulu boire dans mon verre, je lui ai dit : « Prends pas le mien ». (*Elle est dégoûtée*) Ah non... [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans]

Je supporterais pas de voir un couple s'emballer ! (*Elle est énervée*) C'est le respect putain ! OK tu veux être avec elle, tout le baratin, mais quand elles s'embrassent t'oses pas tourner la tête, c'est gênant pour l'une ou l'autre. (*Et y en a qui font des réflexions du*

¹ C'est seulement dans les années soixante-dix que les théories constructivistes commencèrent à s'opposer au discours essentialiste qui avait régné pendant près de cent ans et qui avait profondément marqué la recherche scientifique, l'intervention thérapeutique et les croyances populaires [Barbosa, Mathieu, Welzer-Lang, 1994].

² Selon Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang, l'hétérosexisme est un produit de l'homophobie ; il en constitue donc une forme restrictive [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

coup ?) Ouais, dans les petites et grandes structures : « Les gouinasses ! Les lécheuses de chattes ! ». Juste devant, des fois ça arrive. [Serena, détenue, 33 ans, 1 enfant, 4ème incarcération, 4 ans]

-(Elle est véhémente) Moi ça me dégoûte ! Comment expliquer une fille qui s'habille comme un homme, qui a les manières d'un homme ! *(Elle s'adresse à sa cocellulaire)* En plus elle a une petite moustache t'as vu ? Moi je lui ai toujours demandé : « T'es un gars ou une fille ? ». [...] Ici y a de l'homosexualité. Comme c'est nos ennemies on les traite de travelos, on les aime pas. J'ai déjà smacké des filles pour faire croire à d'autres filles que j'étais lesbienne. Car une fille, on savait pas si elle l'était ou pas. La fille on essayait de la toucher, de baisser son pantalon pour voir. Pour rigoler. Elle était lesbienne ! Elle y a cru au départ.

- Le travelo il m'a dit : « Ouais t'es bisexuelle ? ». Je suis rentrée dans son jeu. Quand je suis en promenade je lui sors à chaque fois : « Travesti ! ».

[Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois ; et Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

Dernière forme de régulation, les détenues signalaient aux membres du personnel pénitentiaire les couples qui s'embrassaient ou qui s'enlaçaient dans la cour de promenade. Ces plaintes étaient soit le fait de femmes qui n'osaient exprimer directement leur mécontentement, soit le dernier recours de femmes qui avaient vu échouer leurs précédentes tentatives de régulation (comme les réflexions désapprobatrices). Ces détenues délatrices peuvent être considérées comme des entrepreneurs de morale dans la mesure où en attirant l'attention des surveillantes et des gradés sur la transgression commise, elles cherchaient à faire appliquer une norme et partaient ainsi en croisade pour la réforme des mœurs [Becker, 1985].

Les agents convoquaient alors les couples pour leur demander de faire preuve de plus de discrétion¹, mais ils s'employaient en même temps à faire prendre conscience aux plaignantes du caractère discriminatoire de leurs propos lorsque leurs récriminations s'accompagnaient de réflexions homophobes. Ils traitaient en fait la question de l'homophobie de la même manière qu'ils géraient le problème du racisme auquel ils se trouvaient aussi régulièrement confrontés, ce qui pouvait les conduire à prendre des sanctions à l'encontre des détenues les plus virulentes. Les plaignantes déploraient quant à elles l'inefficacité de leur intervention sur le long terme, cette situation illustrant l'échec du contrôle social formel [Goffman, 1967] à l'endroit de pratiques ordinairement régulées par la seule intériorisation des normes.

Quand j'ai intégré la promenade la première fois, il y avait des filles en maillot de bain, elles s'embrassaient, elles se léchaient ! Je suis remontée de la promenade et j'ai demandé à la surveillante : « Madame, c'est quoi ça ? On est dans un baisodrome ! ». Ils ont réagi, ça a duré une semaine...Après c'est revenu comme avant. Je suis rendue à me

¹ Les plaintes pouvaient aussi concerner les visites aux parloirs. L'une des gradées indiqua ainsi qu'elle tentait dans la mesure du possible d'organiser les visites des femmes homosexuelles et de leurs compagnes à des plages horaires de moindre affluence afin de leur éviter les réflexions agressives des autres détenues.

mettre dans un coin de la promenade, derrière un arbre. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

(Et vous avez déjà eu à gérer des comportements homophobes ?) On élimine immédiatement, on rétablit immédiatement. Parce qu'on prend la personne qui les critique ou qui les méprise, on lui demande qu'est-ce que c'est qui les gêne, et quand c'est quelque chose par exemple : « Oui devant moi elle fait », on lui dit : « Effectivement on lui fera la remarque, on va s'occuper ». Mais après quand elles disent : « Moi je ne supporte pas que deux autres sont ensemble », on leur dit que ça c'est pas leur problème et que c'est des idées, d'autres ont des idées différentes. On le gère exactement comme par exemple le problème de racisme : « Moi j'aime pas les Noirs », tous ces problèmes-là qui seraient un petit peu des idées...hein, on en discute et on leur dit qu'on les cautionne pas. Et si elles le font devant tout le monde, on les sanctionne en disant qu'il y a insulte. [Simone, gradée, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les pratiques de délation permettent de mesurer l'écart existant entre la réalité et la croyance collective en une acceptation plénière et bienveillante de l'homosexualité en prison de femmes : « Vécue sans gêne, rarement blâmée, l'homosexualité dans les prisons de femmes ne pose problème ni aux surveillantes, ni aux détenues » [Ricordeau, 2005 : 241]. La détention féminine ne constitue pas un lieu hors-normes : toute conduite signalant ostensiblement une transgression des frontières sociales du genre est soumise à des mécanismes de régulation exprimant une forme *silencieuse* d'homophobie [Revillard, 2002 ; Guillemaut, 1994].

Ces mécanismes sont si prégnants qu'ils s'étendent d'ailleurs aux surveillantes et aux gradées affichant des caractéristiques physiques associées au genre masculin. Je fus ainsi régulièrement prise à partie par des professionnels s'indignant de l'allure peu féminine de leurs collègues et partant de la proportion importante d'agents féminins homosexuels au QF¹. En revanche je ne fus pas confrontée à ce type de réflexions concernant la population féminine incarcérée. Est-ce à dire qu'il n'existe pas d'homophobie dans ce sens-là ? En lien direct avec la représentation sociale dominante construisant l'homosexualité féminine comme une non-sexualité ou une sexualité incomplète [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 ; Zeilinger, 2004], celle-ci me semble plutôt s'exprimer au travers de la mise en dérision des couples de détenues et des divers sarcasmes et railleries prononcés par certains agents à leur rencontre.

¹ « Elles sont dehors elles sont homosexuelles, ça me regarde pas, c'est dehors, elles ont leur copine bon, elles ont même des gosses pour certaines, elles vivent leur vie je m'en fous. Mais elles transportent leur vie privée à l'intérieur des murs et en plus physiquement vous les reconnaissez à dix mètres. *(Elle est outrée)* Ce sont des mecs ! Ce sont des mecs ! On s'habille comme des mecs, on marche comme des mecs, on se coupe les cheveux comme des mecs et on parle comme des mecs. [...] Moi j'ai pas assez de chiffres là-dessus, je me suis pas assez renseignée, mais ce que je peux vous dire c'est que nous à X on en a de plus en plus. Moi ça m'interpelle et ça me fait peur. Moi quand j'ai un agent devant moi, moi je suis très mal-à-l'aise avec ces gens-là, très très mal-à-l'aise. » [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire].

(Et vos collègues par rapport à ces couples?) J'ai jamais entendu de propos...Non. Non je dirais que c'est plutôt tendance à en rire quoi, de la dérision. Que de les brimer parce qu'elles sont homosexuelles, non. J'ai plus entendu de la dérision, des moqueries que de la brimade ou de l'homophobie. [Clémentine, 34 ans, surveillante depuis 11 ans]

La question de la régulation des conduites ouvertement sexualisées dépasse les seules interactions entre les acteurs de la détention féminine. Nous allons voir maintenant qu'elle concerne plus largement les rapports entre hommes et femmes sur le sol pénitentiaire.

II. La détention féminine, une enclave dans la « maison-des-hommes »

L'intérêt des sociologues aux rapports sociaux de sexe en milieu carcéral s'est concentré jusqu'à présent sur les relations des femmes surveillantes avec les hommes de la détention masculine, détenus et agents pénitentiaires. Des analyses particulièrement fines ont ainsi montré le caractère paroxystique de ces rapports par rapport à l'extérieur [Malochet, 2005], ce qui a permis d'entériner la rupture avec les approches construisant la prison comme isolat. On remarque néanmoins une absence de réflexion sur deux types d'espace carcéral, à savoir la détention féminine et les parties communes des établissements. L'étude des interactions qui s'y déroulent s'avère pourtant féconde, en ce qu'elle ouvre le regard à des lieux très différents du QH, tant au niveau de l'architecture que du mode de fonctionnement, des acteurs qui les fréquentent ou encore de la manière dont ceux-ci s'y comportent.

Je pris pleinement conscience de ces dissemblances lorsque je fus amenée à me rendre en détention masculine. Mes six années de recherche auprès des femmes détenues m'avaient conduite à banaliser, ou plus exactement à désingulariser, ma fréquentation des établissements pénitentiaires : je me soumettais aux contrôles de façon machinale, j'anticipais les problèmes que je pouvais rencontrer sur place et j'en étais venue à considérer le QF comme un lieu de vie familial¹, ne prêtant plus attention aux bruits spécifiques – cliquetis des clés, portes qui claquent et se verrouillent, cris des surveillantes et des détenues qui s'interpellent – qui continuent souvent de raisonner dans la tête du chercheur bien après qu'il ait quitté la prison [Rostaing, 1997]. Lorsque je commençai à réaliser des entretiens avec les professionnels, il me fallut cependant me

¹ Janine Pierret fait remarquer que le passage à l'analyse dans le cadre d'une enquête peut être douloureux car il signifie la mise à distance et l'oubli des personnes singulières [Pierret, 2004]. J'en fis personnellement l'expérience puisque j'eus beaucoup de mal à me résoudre à l'idée que ne me rendrai plus en prison et surtout que je ne fréquenterai plus mes interlocuteurs de manière régulière. La déprise du terrain me laissa ainsi un sentiment de vide qui m'empêcha de débiter dans la foulée l'analyse des données.

rendre de temps à autre au QH. Aussi surprenant que cela puisse paraître, je me rendis seulement compte à cette occasion que « mes » prisons ne m'étaient pas aussi familières que je le pensais et qu'il s'y trouvait même des espaces m'étant inconnus.

Dès ma première incursion chez les hommes, je constatai que mes conduites usuelles, incorporées au fil des ans au QF sans que j'en eusse conscience, se révélaient là inadéquates. Je me sentais gauche et ne savais comment me comporter, ce malaise concernant même les détails les plus triviaux comme le sens d'ouverture des portes qui me jouait des tours et me rendait rouge de confusion lorsque je devais sonner une seconde fois afin qu'un surveillant moqueur les déverrouille à nouveau¹. Mais mon embarras était avant tout dû au fait que je me retrouvais entourée d'hommes dont je sentais le regard et dont je devinais les interrogations quant à ma présence. Très vite j'appréhendai de m'y rendre, bien qu'aucun incident notoire n'eut marqué ces visites. Une réflexion rétrospective sur mes rapports avec les hommes en milieu carcéral m'amena alors à noter que d'une part je n'étais finalement à l'aise que dans l'enceinte de la détention féminine, et d'autre part que les agents masculins de passage au QF semblaient aussi gênés que je l'étais moi-même au QH.

L'emploi du terme générique de prison pour parler des établissements pénitentiaires fait oublier que ceux-ci se composent d'espaces distincts au sein desquels se déroulent des rapports sociaux de sexe différenciés. Il apparaît ainsi qu'une part importante des interactions entre les femmes et les hommes est ouvertement sexualisée et que les rapports de pouvoir qui en découlent s'inversent selon les espaces où ils se tiennent. Nous allons maintenant nous intéresser à ces rapports en plaçant au cœur de notre réflexion les actrices de la détention féminine. Nous scinderons ainsi notre propos en deux parties en portant d'abord notre attention aux surveillantes du QF puis dans un second temps aux détenues.

1. Un espace d'exercice professionnel préservé du rappel du pouvoir des hommes sur le sol pénitentiaire

S'il ne s'agit pas de recourir à une stricte approche comparative, l'ouverture de l'analyse aux parties communes des établissements va nous permettre de mettre en lumière l'hétérogénéité des interactions entre les surveillantes du QF et les agents pénitentiaires masculins sur le sol pénitentiaire. Mais qu'entends-je exactement par parties communes ? Outre les bâtiments

¹ Les portes se reverrouillent en effet automatiquement si l'on s'est trompé de sens pour les ouvrir ou que l'on n'a pas été assez rapide.

administratifs¹ et la détention dont l'accès est strictement contrôlé, un établissement pénitentiaire comprend des espaces accessibles à tous, tels les lieux de passage pour se rendre d'un point à l'autre² ou les endroits collectifs comme le mess. L'observation de ces parties communes est très intéressante, d'une part car l'ensemble des acteurs carcéraux s'y rencontre, y compris des personnes qui ne se côtoient pas dans le cadre de leur travail, et d'autre part car on y remarque des modes de fréquentation différenciés selon le sexe.

Les hommes y sont physiquement et symboliquement très présents. Historiquement, la prison est en effet un lieu « façonné par la logique du masculin » [Malochet, 2005 : 217], le personnel ayant été composé exclusivement d'hommes jusqu'en 1839. Le recrutement d'agents féminins s'avérant difficile, ce furent les sœurs qui prirent en charge la surveillance des femmes détenues jusqu'au début du vingtième siècle [Rostaing, 1990] ; et c'est seulement à partir de 1998 que l'AP décida d'affecter des surveillantes femmes dans les détentions masculines³ [Malochet, 2005]. Si les agents féminins sont présents en milieu carcéral depuis environ un siècle, cela fait donc seulement quatorze ans que les surveillantes peuvent travailler ailleurs qu'au QF. Nous avons souligné par ailleurs que les bâtiments de la détention féminine sont souvent excentrés ; aussi les surveillantes sont longtemps restées concentrées dans des espaces à l'écart du cœur de l'activité des établissements pénitentiaires. Ajoutée à cela la forte disparité entre les effectifs masculins et féminins de population incarcérée, l'ensemble des acteurs carcéraux s'accorde de fait à considérer la prison comme un « milieu d'hommes ». Cet aspect se perçoit non seulement à un niveau physique au travers de la présence plus importante d'hommes que de femmes sur le sol pénitentiaire⁴, mais également à un niveau symbolique par l'exercice d'une mainmise des agents pénitentiaires masculins sur l'ensemble des espaces hors QF.

La plupart des agents masculins rencontrés valorisait la mixité du personnel de surveillance au QH en soulignant le pouvoir supposé *naturel* de pacification et de régulation des femmes [Cardi, 2007b] : « Considérées abstraitement selon une logique essentialiste, elles sont supposées détenir des qualités propres aux métiers 'féminins' où, en fait de qualifications, elles mobiliseraient plus des 'sa-voir-être' acquis par ailleurs, notamment dans la socialisation familiale. » [Malochet, 2005 : 205]. Ils nuançaient cependant leurs propos en énonçant les trois réserves principales mises en exergue par Guillaume Malochet, à savoir la désorganisation

¹ Ma fréquentation fut trop ponctuelle pour que je puisse inclure ce type d'espace dans l'analyse.

² Dans la plupart des établissements fréquentés, il y avait par exemple une cour intérieure que l'on devait traverser pour accéder aux détentions ou aux bureaux administratifs.

³ Ayant effectué leur formation à l'ENAP avant 1998, plusieurs des surveillantes rencontrées avaient été recrutées spécifiquement pour le QF et ne pouvaient travailler chez les hommes.

⁴ Le Centre de détention de Rennes apparaît ainsi comme une exception puisqu'il est le seul établissement français à accueillir exclusivement des femmes détenues et partant à compter plus de femmes que d'hommes.

induite dans la répartition des tâches, le danger potentiel que représente la présence d'agents perçus comme physiquement faibles et enfin la crainte de se voir dépassés en nombre par elles [Malochet, 2005]. Emergeait ainsi dans les discours l'idée d'un quota à respecter pour assurer le bon fonctionnement du QH. Seuls quelques uns affirmèrent avec force que les femmes devraient travailler uniquement en détention féminine, Pierre Bourdieu faisant remarquer vis-à-vis de ce type de discours que : « La violence de certaines réactions émotionnelles contre l'entrée des femmes dans telle ou telle profession se comprend si l'on sait [...] que, en défendant leurs postes contre la féminisation, c'est leur idée la plus profonde d'eux-mêmes en tant qu'homme que les hommes entendent protéger, surtout dans le cas de [...] professions [...] qui doivent une grande partie, sinon la totalité, de leur valeur, même à leurs propres yeux, à leur image de virilité. » [Bourdieu, 1998 : 132].

Moi, première réaction quand j'ai su qu'on allait avoir des surveillantes qu'allaient arriver dans les détentions hommes, j'étais réticent. (*Vous aviez peur ?*) Ouais. Et après pour d'autres...d'autres motifs, c'est-à-dire que y a des choses forcément que les surveillantes ne pourraient pas faire et qu'elles ne font pas. Par exemple sur un bâtiment où vous vous retrouvez sur trois étages avec trois femmes et que vous avez personne pour faire les fouilles à corps, après faut expliquer au collègue masculin qu'on va chercher dans les autres bâtiments pour venir, au bout d'un moment les mecs ils en ont marre ! (*Et maintenant votre regard a changé sur la place des femmes en détention hommes? Silence, il soupire*) Question piège. Le danger de maintenant ça vient du fait de l'augmentation du nombre des femmes en détention. Et donc de la banalisation des femmes en détention. (*Il est embarrassé*) Puis...je m'excuse pour vous Myriam, mais quand je vois quelqu'un de jeune comme vous, épaisse comme ça, qui agirait à l'étage de quatre-vingt bonhommes où vous allez avoir des monstres de deux mètres...(*Donc faudrait pas de femmes en fait ?*) Je suis pas contre, mais actuellement j'estime que y en a trop. A un moment donné on va inverser la tendance. Le danger est là quoi ! [Georges, chef d'établissement, 45 ans, 22 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Et chez les hommes les surveillantes elles sont mises à l'écart ?*) Ca c'était surtout au début, maintenant c'est rentré sans les mœurs, on est tous habitués à avoir des surveillantes femmes dans les équipes. Mais c'est vrai que les premières surveillantes qui sont arrivées dans les établissements, ça a été très difficile pour elles. Ca reste quand même un métier où à l'époque y avait beaucoup d'anciens, donc c'était assez macho, donc une surveillante femme c'était : « Elle va servir à rien ! Ca va être plus un poids pour nous qu'autre chose ». Sauf que maintenant c'est rentré dans les mœurs et on a l'habitude. Même si y a toujours des gens qui sont très réfractaires à ça, ça y en aura toujours de toute façon...Il faut une certaine quantité de personnel féminin mais il faut pas dépasser un certain nombre. [Armand, gradé, 34 ans, 14 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Aujourd'hui les membres féminins du personnel de surveillance font pour ainsi dire partie du paysage pénitentiaire. Mais la normalisation de leur présence a un coût que l'ensemble des femmes est contraint de supporter, non seulement au sein de la détention masculine mais également sur les parties communes des établissements. Ce prix est celui de l'imposition d'une

forte sexualisation des interactions par les agents masculins. Si les comportements machistes et misogynes se sont en effet atténués au fil des années, notamment avec le départ des anciens¹, les observations et les entretiens réalisés avec les surveillantes du QF et les gradées ont révélé que leurs collègues masculins avaient mis en place tout un ensemble de rituels sexualisés destinés à leur rappeler quotidiennement l'historicité de leur contrôle des lieux. Ces rappels s'exprimaient au moyen de plaisanteries grasses, d'interpellation à contenu sexuel et de propositions licencieuses plus ou moins explicites vis-à-vis desquelles les surveillantes se déclaraient être quelquefois prises au dépourvu et ne pas savoir comment se comporter. En même temps qu'elles pensaient devoir imposer à leurs collègues masculins certaines limites pour conserver leur respect, elles estimaient judicieux de participer afin de ne pas être exclues², cette participation pouvant d'ailleurs se retourner contre elles : « Les femmes n'ont souvent d'autres choix que de s'exclure ou de participer, au moins passivement, pour essayer de s'intégrer, mais en s'exposant alors à ne plus pouvoir protester si elles sont victimes du sexisme ou du harcèlement sexuel » [Bourdieu, 1998 : 96].

Les surveillantes recrutées spécifiquement pour le QF estimaient que la sexualisation des interactions demeurait supportable du fait qu'elles ne fréquentaient les agents de la détention masculine que sur les parties communes (et elles indiquaient d'ailleurs leur soulagement de ne pas avoir à travailler au QH) ; mais leurs collègues affectées aux deux quartiers me signifiaient leur agacement. Elles insistaient sur la nécessité de maintenir une distance physique au regard des attouchements subis à leur entrée dans la profession, processus de « péage » par convocation des corps [Deschamps, 2003] destiné à éprouver la place des nouvelles recrues féminines dans les équipes. Il est intéressant de noter dans leurs discours la mobilisation d'un argumentaire essentialiste, leurs collègues féminines ayant échoué à maintenir cette distance se voyant reprochées d'avoir adopté un comportement laissant à penser aux hommes qu'elles étaient sexuellement disponibles. Outre la conformité de ces propos avec la norme de *nurtering*, le glissement de la responsabilité de l'homme vers la femme montre à quel point les violences dans

¹ Les surveillantes déclaraient que leurs collègues les plus âgés leur adressaient encore des réflexions désobligeantes –par exemple si elles ne faisaient pas la vaisselle en salle de repos ou lorsqu'elles partaient en congé maternité– mais elles soulignaient que ce type d'attitude se faisait de plus en plus rare, les jeunes surveillants étant manifestement familiarisés à l'idée de travailler avec des femmes dès leur formation à l'ENAP.

² Les surveillantes qui refusaient d'entrer dans ce jeu déclaraient que leurs collègues masculins les traitaient de « mal-baisées » et de féministes ; Diane Lamoureux faisant remarquer que l'association de ces deux termes est courante dans l'antiféminisme qui postule une haine des hommes conduisant nécessairement au lesbianisme [Lamoureux, 2009].

les espaces publics comme professionnels¹ font partie du quotidien des femmes [Maillochon, 2004].

Des blagues sous la ceinture souvent...Ah ben moi j'aime pas aller au Grand Quartier hein ! Après pas tous mais y en a c'est des bourrins, ils sont pas raffinés, ils sont relous ! Et des fois j'ai envie de dire : « Les détenus ils sont presque plus civilisés ». Non les surveillants, pff...Quand on vit entre femmes c'est des histoires aussi, mais je pense que j'arrive plus à supporter la bêtise de mes collègues femmes que je ne supporterais la bêtise et la lourdeur et les blagues salaces, graveleuses, débiles...Moi j'ai pas envie de supporter. Après quand on se retrouve en binôme avec un mec, passer six heures avec un gros relou...[Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans]

Je me laisse pas faire, ils le voient très bien. Enfin si tu sais pas travailler avec des hommes faut pas venir dans ce monde-là quoi ! Si elles le savent pas faut changer de métier quoi ! [...] Bon y a des moments...(Ca te pèse à force?) Oui au bout d'un moment c'est lourd ! Au bout d'un moment j'ai instauré des barrières. Oh oui, oh ben y a plutôt intérêt parce que y a des gars surveillants y a des moments où ils vont avoir des gestes...Moi y en a ils ont testé, eh ben...Y a des gars justement qui ont essayé, ils sont juste venus faire ça (*Elle mime une tape sur les fesses*) : « Eh ça va Ségolène ? », ma main est partie dans sa tête. Après y a des femmes c'est sûr qui se prennent une claque sur...elles disent rien ! Je veux dire, si tu sais pas mettre des barrières ça sert à rien de venir dans le monde d'hommes. Parce qu'à partir du moment où tu leur dis oui, après c'est crescendo. [Ségolène, 22 ans, élève surveillante]

Il faut pas se laisser faire, enfin il faut se laisse taquiner sans se laisser taquiner vous voyez...Comme tout à l'heure.² (*Et jusqu'ou ça peut aller ?*) Se laisser pincer les fesses. C'est arrivé qu'une fois, je me suis retournée et je l'ai torché. J'ai jamais eu de geste déplacé avec les hommes, je me suis toujours arrangée pour pas que ça se produise. (*Elle lève les yeux au ciel*) C'est très macho, y a rien à faire. [...] J'ai toujours été quelqu'un qu'on respecte. Il faut faire comprendre que l'air de rien...C'est une façon d'être, y a d'autres collègues je me dis : « Mais pourquoi elles se laissent parler comme ça ? ». (*Vous avez déjà pris leur défense ?*) Oui. Quand y a des blagues un petit peu trop graveleuses : « Ne te laisse pas parler comme ça » ; ou des personnes insistantes : « Tu dis clairement non ». [Laure, responsable d'un QF, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les surveillantes constituent la cible privilégiée de cette mise à l'épreuve sexualisée, mais celle-ci s'étend en fait à toute femme fréquentant le milieu carcéral. Les intervenantes extérieures et les autres professionnelles déclaraient ainsi adapter leurs conduites et leur présentation de soi à dessein d'anticiper et de neutraliser le caractère sexuel de leurs interactions avec les agents masculins. Outre le maintien d'un équilibre précaire entre la participation et la défection aux rituels sexualisés, elles s'habillaient sobrement en évitant les avatars de la féminité (décolletés, jupes, talons, maquillage prononcé, etc.). Il importe néanmoins d'introduire des distinctions selon

¹ Rappelons ici quelques chiffres : une femme sur sept a vécu des avances sexuelles non désirées plus de dix fois au cours de l'année sur son lieu de travail, 80% l'ont vécu une seule fois, et parmi les femmes s'étant fait peloter, 48% l'ont été par un collègue et 19% par un supérieur hiérarchique [Jaspard *et al.*, 2003].

² Laure fait ici référence au déjeuner que nous venions de partager, au cours duquel un gradé s'était montré particulièrement insistant à mon égard.

les femmes, en ce que celles-ci ne se trouvent pas confrontées de la même manière à cette mise à l'épreuve. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération.

L'âge joue un rôle important, la paroxysation des conduites sexualisées à l'égard des jeunes femmes pouvant s'interpréter comme un test de leur capacité à s'affirmer. Le statut occupé au sein de l'établissement apparaît comme un facteur inhibiteur ou activateur, dans la mesure où il protège ou expose davantage les femmes. Ainsi les gradées, les juges, les médecins et les directrices faisaient remarquer que l'autorité ou le prestige dont elles jouissaient au travers de leur fonction dissuadaient les agents masculins de leur adresser des plaisanteries grasses ou des propositions licencieuses ; tandis que les étudiantes du GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées) s'y trouvaient quant à elles fortement confrontées. Rappelons d'ailleurs que les surveillantes signalaient la survenue des formes les plus extrêmes de sexualisation des interactions –les attouchements– au début de leur carrière, quand elles étaient élèves ou nouvelles recrues. Le dernier facteur est celui du degré de proximité qu'entretiennent les agents masculins avec les femmes. On constate en effet que les conduites sexualisées les plus marquées se concentraient aux deux extrêmes d'un continuum de proximité, c'est à dire vis-à-vis des femmes qu'ils côtoyaient quotidiennement (les surveillantes) et vis-à-vis de celles qu'ils croisaient épisodiquement (les intervenantes extérieures). Soulignons néanmoins que la mise à l'épreuve des femmes les moins exposées, comme les médecins ou les directrices, s'exprimait alors autrement, au travers de manœuvres d'intimidation¹ ou de critiques quant à leurs capacités à assumer leur fonction.

Certaines femmes cumulaient les caractéristiques les exposant à la sexualisation des interactions, ce qui était d'ailleurs mon cas : j'étais jeune, étudiante –on me présentait parfois comme stagiaire²– et j'avais des contacts épisodiques avec les agents masculins. Tout comme les surveillantes, je me trouvai au début fort déroutée : valait-il mieux participer à ces plaisanteries et me faire quelque peu malmener, ou bien marquer mes distances mais encourir le risque d'être exclue ? Mon enquête imposant que je m'intègre, je ravalai mon agacement, étouffai mes réparties cinglantes et m'efforçai de sourire niaisement. Si je pus ainsi me mêler aux groupes d'agents pénitentiaires qui discutaient au mess, aux ronds-points ou sur la cour interne ; je me vis en contrepartie affublée de surnoms peu gratifiants comme « Bichette » ou « Barbie », je me trouvai confrontée à des œillades, des réflexions sur mon physique et des plaisanteries d'une

¹ Plusieurs soignantes relatèrent des incidents avec des surveillants qui les avaient selon elles intentionnellement enfermées dans un sas de la détention masculine avec des hommes détenus durant une dizaine de minutes.

² Léonore le Caisne souligne dans son étude qu'elle était considérée comme « sociologue stagiaire » [Le Caisne, 2000].

salacité parfois déconcertante¹, et j'eus à décliner par une pirouette les propositions embarrassantes que me firent certains agents devant leurs collègues. Comme le fait remarquer de manière explicite Anne-Marie Marchetti, en prison « la sociologue ne peut guère oublier qu'elle a un corps et un cul »² [Marchetti, 2001 : 245].

(Ca parle beaucoup de sexe j'ai remarqué !) Oui oui, c'est un principe même de la prison. Et au-delà de ça, et ça va même vachement plus loin parce que tout est sexualisé : les plaisanteries un peu graveleuses... Il faut jouer le truc. Nous on avait compris qu'il fallait jouer le jeu : faire un sourire bête, enfin rire bêtement d'une plaisanterie qui nous fait pas rire du tout. Moi il m'est arrivé chez les hommes, quand j'y rentre les surveillants ils me testent : c'est-à-dire : « Ah tu viens voir les mecs, tu veux faire ta belle » ; je traduis mais c'était un peu ça. [...] je viens très très souvent avec des stagiaires infirmières, alors naturellement les surveillants d'entrée : « Ah ben vous avez de la compagnie aujourd'hui ! » Gna gna gna... Je lui dis : « Ca va être le petit couplet : gna gna gna, tu ris bêtement et on rentre. Tu te fâches pas ». Mais les surveillants sont pires que les détenus, ils sont peu respectueux. [Raphaëlle, 49 ans, sexologue, animatrice d'une activité de réflexion sur le corps depuis 12 ans]

Pour le coup c'est des choses que je savais devoir affronter à un moment donné, ouais c'était sûr. Ca fait aussi partie... des raisons qui m'ont un peu fait quitter la maison d'arrêt parce qu'au bout d'un moment c'est un peu fatiguant. D'être toujours un petit peu... titillée ! C'est surtout des blagues. (*Comment vous réagissiez ?*) Alors au départ pas super bien mais en fait vaut mieux en rire. En même temps y a des fois c'est un peu fatiguant donc au bout d'un moment voilà. Trouver l'équilibre entre tout ça [...] Y a le fait de montrer aux femmes que c'est pas leur place, de se demander qu'est-ce qu'une jeune femme vient chercher. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Avec les élèves on est en plein délire, on a été obligé d'intervenir car les surveillants les suivaient pour avoir leur numéro de téléphone ! On en a eu une en remplacement, elle était magnifique, c'était l'horreur. Faut pas être trop canon ! (*Rires*) Heureusement qu'elle avait de l'assurance. Y en a qui doutent de rien quand même... On les connaît, on essaie de protéger. [...] Moi j'ai l'avantage d'avoir un certain âge, ils ont un peu plus de respect. C'est un monde d'hommes, y a rien à foutre. On sent, c'est pesant. On est quand même là, on n'est pas dans notre monde. Des fois ils sont en groupe, ils sont comme ça (*Elle mime une posture intimidante*). Il faut pas se braquer et pas trop rentrer dans leur jeu non plus. [Géraldine, infirmière psychologue, 42 ans, 7 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Si les conduites sexualisées caractérisent les interactions des agents pénitentiaires masculins avec les femmes, elles n'en sont pas moins régulées par trois règles informelles dans le cas où elles concernent leurs collègues féminines. La première renvoie à leur dimension collective, les surveillantes et les gradées soulignant la disparité des comportements des hommes

¹ Un matin par exemple, je dus aller chercher un surveillant afin qu'il m'ouvre la porte permettant d'accéder à la détention féminine ; celui-ci répondit à mon salut en déclarant : « Ce matin j'ai les pattes plus raides que la queue » et j'en fus si déconcertée que je gardai le silence tout le temps que dura notre trajet.

² Elle pointe d'ailleurs du doigt que « Dans le domaine de la recherche [...] on fait si souvent comme si le corps, le sexe et compagnie, tout ça n'existait pas ! » [Marchetti, 2001 : 244].

selon qu'ils se trouvent seuls ou en groupe¹. Ce type de mise à l'épreuve requiert en effet une coopération, la mise en scène théâtrale des équipes de représentation masculines [Goffman, 1973a] étant d'ailleurs tellement ritualisée que les mêmes plaisanteries revenaient régulièrement. La deuxième règle tend à circonscrire les conduites sexualisées des agents masculins aux espaces publics des établissements pénitentiaires, autrement dit dans des lieux fréquentés et non isolés. Le harcèlement sexuel apparaît de fait comme une transgression, dans la mesure où il s'inscrit dans une relation individualisée et où il se déroule à l'abri des regards. L'exemple le plus courant de harcèlement se rapporte aux nuits de garde au cours desquelles les surveillantes se déclaraient parfois contraintes de repousser physiquement les avances de leurs collègues, plusieurs plaintes ayant été déposées dans les établissements fréquentés². Plusieurs directeurs adjoints précisèrent que ces comportements n'étaient que rarement dénoncés au regard de l'exigence pour les membres du personnel pénitentiaire de maintenir l'image d'une unité professionnelle³ [Combessie, 1996].

Cette exigence renvoie directement à la troisième règle qui est celle d'une sélection du public assistant aux représentations. La population incarcérée représente un public prohibé en ce qu'une telle mise à l'épreuve irait ouvertement à l'encontre de l'image du bloc uni que les agents tentent d'afficher [*Ibid.*] et mettrait ainsi en difficulté leurs collègues féminines vis-à-vis des hommes détenus en les désignant comme des personnes vulnérables. Lorsqu'elles surviennent en-dehors de cet entre-soi, les conduites sexualisées se comprennent alors comme un effort délibéré de nuire⁴.

On sait pas comment réagir. C'est des collègues quand même malgré tout, à côté de ça ils font des bonnes choses hein...Un par un ça va, vous voyez ? Mais s'ils sont en masse c'est foutu, là c'est même pas la peine. Je sais pas si c'est l'effet de masse, l'effet de groupe...C'est dommage. [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

Je vous parlais de la nuit moi ça se passait très très bien, j'avais pas peur, j'étais sûre de mon binôme, je savais pertinemment qu'il viendrait jamais pour me...Mais n'empêche que j'étais prête à bondir ! [Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans]

Et on a des personnels de surveillance féminins qui ont subi des harcèlements sexuels, des vrais, ça a été jusqu'aux tribunaux ou même jusqu'au suicide. Surtout en service de

¹ J'ai moi-même été surprise de constater que certains surveillants particulièrement provocateurs à mon égard devant leurs collègues se montraient respectueux, voire timides, dès que nous nous retrouvions en tête-à-tête.

² Le harcèlement n'est cependant pas une prérogative masculine puisqu'un responsable de QF me confia subir des pressions sexuelles de la part d'une surveillante avec laquelle il travaillait : celle-ci lui faisait des propositions explicites et se déshabillait en sa présence dans la salle de repos lorsqu'ils étaient seuls.

³ Même s'ils sont divisés en clans, ils forment néanmoins un bloc uni en cas d'incident avec une personne détenue, ainsi que devant la presse et l'extérieur [Combessie, 1996].

⁴ Réciproquement il arrive que les agents féminins se trouvent à l'origine de ce type d'initiative malveillante. Même s'il ne s'agit pas d'une conduite sexualisée à proprement parler, il est intéressant de mentionner l'exemple d'une surveillante qui avait raconté aux détenues que le directeur adjoint était un « bon coup » afin de le décrédibiliser.

nuit. Des surveillants qui ont harcelé sexuellement une surveillante, ils l'ont vraiment harcelée jusqu'à temps que certains de leurs collègues les dénoncent. Ce qui ne se fait jamais dans... Pas entre bleus marines, on ne se dénonce pas. Mais là oui, ils ont été dénoncés. (*Elle avait pas porté plainte ? Elle fait un signe de dénégation*) C'est un monde très secret le bleu marine. Ce qui se passe au sein du bleu marine reste au sein du bleu marine. [...] le bleu marine ne peut exister que par le sens de l'équipe. On peut pas travailler tout seul dans la Pénitencière, non non, par nature c'est un travail d'équipe ; et donc y a un équilibre à trouver là-aussi. On a eu trop d'abus, à cause de cette mentalité : que tout ce qui se passait au sein des bleus restait au sein des bleus. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitencière]

La mise en évidence de ces règles informelles conduit à appréhender les conduites sexualisées des agents pénitenciers masculins comme une composante régulée de leurs rapports de pouvoir avec leurs collègues féminines (ce qui n'exclut pas, il est important de le souligner, que ces conduites puissent également participer d'autres rapports, tel un flirt¹ ou une grande connivence, auxquels les femmes disaient cette fois prendre beaucoup de plaisir). La récurrence et la force avec laquelle ils les leur imposent révèlent en effet qu'elles sont au fondement d'une logique d'interaction se rapportant à une démonstration de pouvoir. Si aujourd'hui la présence d'agents féminins en-dehors du QF est, sinon pleinement acceptée, du moins normalisée, cette situation démontre qu'il existe toujours un processus actif de rappel du pouvoir masculin sur le sol pénitencier. Cela m'amène, avec toute la prudence qui s'impose, à proposer d'élargir le concept de « maison des hommes » [Godelier, 1982] – défini comme espace monosexué concourant à la production et la consolidation de l'identité masculine et des privilèges qui lui sont attachés – à la prison dans son ensemble² et non pas seulement à la détention masculine³ [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

La situation au centre de détention accueillant exclusivement une population incarcérée féminine en est un contre-exemple probant. Conformément à ce que j'avais moi-même observé, les surveillantes et les gradées indiquaient qu'en comparaison des autres établissements fréquentés au cours de leur carrière, il s'agissait de la seule structure où elles ne ressentaient pas cette mise à l'épreuve sexualisée, et ce en dépit de la présence de nombreux agents masculins. L'asexualisation des interactions dépend donc moins d'un équilibre entre les effectifs féminins et masculins d'agents pénitenciers que de l'absence d'un espace où se joue et se rejoue

¹ Rappelons l'existence d'un principe d'homogamie à l'origine de la formation de nombreux couples d'agents pénitenciers.

² Les locaux du personnel administratif et de direction me semblent constituer une exception, mais ma fréquentation fut trop occasionnelle pour pouvoir l'affirmer.

³ Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang insistent sur le fait que les surveillants partagent avec les détenus les valeurs constitutives de l'identité masculine [Mathieu, Welzer-Lang, 1998] ; et Guillaume Malochet fait remarquer que si ces valeurs s'expriment différemment, elles reposent néanmoins sur une semblable dévalorisation des femmes et de leur corps [Malochet, 2005].

l'historicité du pouvoir des hommes sur le sol pénitentiaire, à savoir la détention masculine : « Plus encore que la proportion d'hommes et de femmes [...] c'est le fait que certains secteurs soient restés pendant longtemps des bastions masculins qui constitue un facteur propice à l'accroissement des atteintes contre les femmes » [Jaspard *et al.*, 2003 : 129]. Demeurée un bastion masculin jusqu'en 1998¹, la détention masculine apparaît ainsi comme un espace au cœur du processus de mise à l'épreuve sexualisée des femmes, d'où se diffusent des manifestations de pouvoir de moins en moins marquées à mesure que l'on s'en éloigne. Autrement dit, ces manifestations existent à l'entrée de l'établissement, s'accroissent sur les parties communes et s'exacerbent dès que l'on pénètre dans la détention masculine. Préservé de ce processus, le QF apparaît comme une enclave dans la « maison-des-hommes ».

La vivacité des réactions des surveillantes à l'idée d'introduire la mixité dans le personnel de surveillance de la détention féminine² constitue un indice de cette situation d'enclave. Si les surveillantes ont la possibilité de travailler au QH, la réciproque n'est pas vraie : seuls les postes de gradés peuvent être occupés par des hommes, la surveillance de la population féminine se faisant exclusivement par des femmes. Lorsque je remettais en cause cette disparité, les surveillantes m'opposaient un discours témoignant de leur ferme volonté de préserver le QF d'une intrusion masculine. Elles craignaient d'abord que l'arrivée de surveillants ne vienne perturber leur façon de travailler, ceux-ci étant suspectés de vouloir leur imposer d'emblée leur propre façon de gérer la détention. Nous avons vu que le travail auprès des femmes détenues était défini suivant un modèle sexué particulier (importance du dialogue et de l'écoute, sollicitude, etc.), or sa valorisation reposait précisément sur la distinction avec le modèle de travail de leurs collègues en détention masculine. Dans cette perspective, on comprend que l'introduction de la mixité comporte pour les surveillantes un risque de perte ou d'affaiblissement de leur identité professionnelle au regard du flou et de la remise en question des frontières que cela entraînerait, et partant de l'éventuelle assimilation au modèle masculin [Commaille, Ferrand, 1995].

Même les visites ponctuelles d'agents masculins non affectés au QF pouvaient être perçues comme une intrusion. L'un des gradés me confia par exemple que plusieurs surveillantes s'étaient plaintes de son habitude de venir boire un café tous les jours, ce qui l'avait conduit à suspendre toute visite durant une année entière³. L'anecdote qui suit illustre pareillement la volonté des surveillantes du QF de maintenir un entre-soi excluant les agents masculins. J'étais en train de réaliser un entretien collectif avec deux surveillantes dans leur salle de repos

¹ Avant l'introduction des surveillantes en 1998, la détention masculine était fréquentée par des religieuses, des soignantes ou encore des intervenantes extérieures, mais leur présence était ponctuelle.

² Notons que dans certains établissements les surveillants étaient amenés à remplacer exceptionnellement leurs collègues du QF dans le cas d'un manque d'effectif.

³ Deux ans après il était nommé responsable du quartier et était désormais très apprécié par l'équipe de surveillantes.

lorsqu'un gradé entra pour boire un café à l'improviste ; l'ambiance –jusqu'alors très décontractée– devint tendue et la surveillante la plus bavarde se leva brusquement pour aller faire la vaisselle en se murant dans le plus profond silence, tandis que lui devisait gaiment sans se rendre compte du malaise que son arrivée avait créé. Les manifestations d'hostilité plus ou moins déguisées des surveillantes se comprennent ainsi comme leurs efforts d'assurer leur mainmise sur le seul espace carcéral où elles ne se sentent pas contraintes d'autocontrôler leur comportement pour sauver la face dans le jeu des interactions sexualisées imposé par les hommes.

Depuis que je suis ici, je me sens mieux. C'est vrai que les conversations...Je me sens beaucoup plus détendue ici, naturelle. Moi j'arrive ici, je suis avec une femme, je lui dis ce que j'ai à lui dire tandis que là-bas on compose quand même. Ouais là-bas je compose, on est avec des hommes. On est avec des hommes quand même ! [Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans]

Nous avons souligné dans le premier chapitre que l'ensemble des acteurs de la détention féminine se montrait favorable à l'occupation des postes de gradés par les hommes. Outre la valorisation d'un rôle paternaliste, cette appréciation renvoyait à la conscience des agents féminins de leur position avantageuse dans les rapports de pouvoir avec les hommes dans l'espace de la détention féminine, ce qui se traduisait de deux manières. D'abord elles n'hésitaient pas à tancer les gradés masculins. En déclarant les « remettre à leur place », elles exprimaient ainsi en creux la formulation de certaines attentes comportementales à leur égard, notamment celle qu'ils ne mettent pas en avant une quelconque virilité machiste. D'autre part plusieurs surveillantes ont signalé qu'il leur arrivait de duper leur responsable de quartier lorsqu'elles désapprouvaient ses choix concernant la gestion de la détention. Plutôt que de rentrer en conflit avec lui, elles manœuvraient pour qu'il agisse comme elles l'entendaient, tout en lui laissant la satisfaction illusoire d'avoir pris seul la décision.

Le succès de cette entreprise était attribué à la nigauderie naturelle des hommes, mais plus qu'une prédisposition à se laisser berner, il semble que c'est surtout la place périlleuse qu'occupe un responsable masculin au sein d'une détention féminine qui peut le conduire à s'effacer et à déléguer aux surveillantes certains aspects organisationnels. Si auparavant il a travaillé uniquement en détention masculine, lors de son entrée en fonction il est incapable de se passer de l'aide des surveillantes les plus expérimentées qui lui transmettent leurs savoirs sur le fonctionnement autonome du quartier¹. Son statut est certes celui d'un chef, mais la mainmise des surveillantes sur le QF –pas seulement concédée mais plébiscitée par le personnel de

¹ L'un des responsables souligna ainsi qu'il avait fallu plus de dix-huit mois pour ne pas qu'il n'ait plus besoin de solliciter l'aide de la plus ancienne surveillante pendant ses congés.

direction comme nous l'avons vu antérieurement– peut rendre difficile son intégration et la démonstration de son pouvoir effectif. En tant qu'homme, il représente de fait un ajout dans une structure féminine organisée de telle manière qu'elle est en mesure de fonctionner sans sa présence quotidienne¹ ; et qui est de surcroît divisée par des conflits antérieurs à sa prise de fonction. Les affrontements entre clans de surveillantes inscrites dans une logique missionnaire et statutaire concourent à le placer dans une position délicate, l'obligeant à prendre parti quand bien même il ne souhaite pas s'impliquer dans ces conflits. L'un des responsables souligna ainsi qu'il rencontrait bien plus de difficultés dans la gestion de l'équipe de surveillantes que dans celle des détenues, et il m'annonça quelques mois plus tard son intention de quitter le QF en raison de la tension perpétuelle qui y régnait.

Non parce que moi je suis un peu une ancienne ici donc...Je suis là depuis 97, donc c'est vrai que même pour Alex y a beaucoup de choses que je lui ai appris. (*Oui ça fait pas très longtemps qu'il est là, je me souviens quand il est arrivé*) Un an et demi à tout casser. En plus il est arrivé ici comme un cheveu sur la soupe un peu donc monsieur R. [*l'ancien responsable*] lui a pratiquement rien expliqué. Alex n'avait jamais fait de femmes, puis ici c'est un quartier complètement à part, qui est autonome, par rapport à l'autre côté où il faisait un travail de roulement. Après c'est à eux, c'est à eux de s'adapter comme nous on s'adapte ! [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

(*Elle parle de son ancien chef*) En plus ça se voyait gros comme une maison qu'il était manipulable ; de toute façon on l'a déjà utilisé, pas de façon méchante mais pour lui faire décider ce que nous on voulait, pour être sûr que ça fonctionne mais que ça vienne de lui. Et on était très douées pour ça, on le mettait sur le chemin parce que des fois il s'apprêtait à faire des bêtises. Nous on le savait parce que les détenues on les voyait tous les jours, si on les mettait ensemble on savait très bien que ça allait pas fonctionner. Mais la décision on lui accordait tout à fait c'est pas un problème ! [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Moi ça me gêne pas par exemple de dire à monsieur D. quelquefois : « Eh oh ! Dites donc eh oh, vous n'êtes pas dans votre harem ici hein ! On a notre parole aussi hein ! ». C'est à nous de nous imposer ! Ben bien sûr ! (*Oui sinon...*) On se fait bouffer. Moi j'ai eu monsieur D. comme chef de bâtiment, je peux vous dire qu'il a fallu que je lui rentre dedans pour m'imposer hein ! [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Pour justifier leurs réticences à l'encontre de l'introduction de la mixité dans le personnel de surveillance, les agents féminins évoquaient ensuite la survenue d'inévitables difficultés dans les relations des hommes avec les détenues. Elles objectaient que certains surveillants –qualifiés explicitement de « coqs »– useraient de manière abusive de leur pouvoir auprès des détenues, la combinaison des prérogatives liées à leur statut institutionnel avec la propension naturelle des hommes à dominer les femmes les conduisant à d'inutiles démonstrations de force auprès de la

¹ Dans l'un des QF, je compris rapidement que le poste de responsable était seulement symbolique et que j'avais tout intérêt à m'adresser directement aux surveillantes pour organiser mes venues.

population féminine incarcérée. L'allégation de cet argument se fondait notamment sur la connaissance qu'elles avaient des parcours biographiques des détenues. Ayant recueilli leurs confidences sur les violences commises par leur père, leurs frères ou leurs conjoints, elles estimaient d'une part que les détenues gagnaient à éviter d'être confrontées à une nouvelle forme de domination masculine, et d'autre part que la présence quotidienne de surveillants ne ferait qu'envenimer les problèmes relationnels de certaines femmes avec les hommes (qu'elles observaient déjà au domicile avec les gradés masculins). Ces discours amènent donc à considérer le QF comme un espace où les agents féminins tentent de protéger les femmes des rapports de pouvoir inégalitaires avec les hommes, les recommandations et les remontrances adressées aux gradés masculins attestant du primat des rapports sociaux de sexe sur les rapports institutionnels dans la conduite de cette entreprise.

Y a des machos bien sûr, vous avez des gradés qui viennent là pour se la jouer et tout mais ils descendent de leur piédestal avec nous, on leur dit : « Eh dites donc on n'est pas au Pakistan ici ! », ah oui ! J'dis : « T'as pas à parler comme ça aux détenues ». (*Pourquoi vous leur dites ça ?*) « Je suis l'homme », le coq. Et de vous à moi (*Elle baisse la voix*) y a des mecs qui viennent là parce que chez les hommes ils sont incapables de se positionner ; in-ca-pables ! Ils ont une trouille, ils font dans leur froc ! (*Elle est méprisante*) Alors bon on vient chez les femmes, c'est facile hein...De toute façon rien que de voir un mec pour la plupart des femmes elles baissent la tête parce qu'elles ont toujours été habituées à être dominées par un mec, donc le mec arrive ben...(Elle baisse la tête et prend un air soumis). [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Parce que quand je suis arrivé j'ai une grosse voix et au début j'avais aucune détenue. Il y a une surveillante au début, qui a quelques années de cabane, elle me dit : « Est-ce que je peux vous voir ? Est-ce que ce serait possible que vous parliez moins fort parce que là c'est pas possible là ». (*Rires. C'est le fait d'avoir une voix qui porte, une voix virile qui bloquait les détenues ?*) Qui les bloquait et qui effectivement leur rappelait des mauvais souvenirs quoi. [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Non non, faut pas de surveillants hommes dans une détention femmes. Parce qu'un homme avec un uniforme il va jouer de sa stature, il va jouer de son côté masculin : « Je commande, je dirige ». De toute façon les hommes, à partir du moment où...Quasiment tous quand ils ont un uniforme, il faut qu'ils fassent le beau ! [...] Y en avait une c'était une armoire à glace, elle avait une sainte horreur des hommes. Son mari avait la main lourde sur elle, je crois qu'elle était abusée, enfin c'était très dur pour elle. Et une fois elle avait péti un plomb. Et j'ai réussi à la calmer, je suis rentrée et je l'ai calmée. Et là y a le chef qui est rentré, grand, bel homme, sûr de lui, il rentre dans la cellule je lui dis : « Non non c'est pas la peine, elle est calmée, sortez ». Moi je savais qu'elle supportait pas les hommes. Il a remis de l'huile sur le feu. Elle, n'aimant pas les hommes, quand elle l'a vu rentrer...Surtout que c'était par rapport à ça, elle repensait à tout ça, c'était vraiment pas le moment qu'il rentre ! [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Le second argument relatif aux problèmes relationnels afférents à une surveillance mixte était celui d'une inévitable sexualisation des interactions des détenues avec les surveillants, sur laquelle viendrait achopper l'impératif du respect de la « bonne distance ». Pierre angulaire de l'argumentation, la question de la fouille à corps et de la surveillance à l'œilleton dont tous les agents pénitentiaires, hommes comme femmes, s'accordaient à dire qu'il était impensable qu'elles soient effectuées par des hommes. Concernant la fouille à corps tout d'abord, la différence de sexes entre les deux parties était tenue pour un obstacle insurmontable à la conservation de la neutralité fonctionnelle de la situation [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994]. On remarque pourtant que cela ne posait aucun problème que certains professionnels masculins, tels les médecins généralistes et les gynécologues, observent et manipulent le corps des détenues. Ce n'est donc pas seulement le sexe mais bien sa conjonction avec le statut occupé au sein de l'institution qui détermine la légitimité ou l'illégitimité du contact intime en jeu dans l'interaction, quand bien même celui-ci n'est que visuel¹. Le statut d'agent de surveillance ne permet pas de neutraliser suffisamment le caractère sexuel de la situation de la fouille à corps pour que la différence de sexe perde de son pouvoir illégitimant, un exemple paroxystique étant celui des dispositions spéciales prises pour la fouille des travestis au QH².

Pour ce qui est maintenant de la surveillance à l'œilleton, les surveillantes n'effectuent-elles pas cette même tâche en détention masculine ? Lorsque je le leur faisais remarquer, mes interlocuteurs objectaient qu'un homme peut difficilement faire abstraction du sexe féminin d'une personne avec qui il est amené à interagir quotidiennement, tandis qu'une femme est en capacité de le faire dans le cas inverse. De par leurs fonctions, les surveillants entretiendraient donc avec les détenues une relation de proximité propre à leur faire oublier la nature institutionnelle de leurs rapports, leur désir les empêchant de juguler le caractère sexuel supposé inhérent à toute interaction homme-femme. A l'inverse ils considéraient qu'*en tant que femmes*, les surveillantes éprouvaient peu de désir pour les hommes détenus lors de la surveillance à l'œilleton, cet éventuel désir pouvant de toute façon être aisément régulé par leur conscience professionnelle, présentée comme supérieure à celle de leurs collègues masculins. On retrouve ici la représentation stéréotypée d'une pulsion sexuelle masculine irrépressible, opposant « l'homme nature qui ne peut contrôler ses désirs et ses pulsions [...] à la femme culture qui ne peut vivre sa sexualité que dans un construit culturel : l'amour » [Welzer-Lang, 1991 : 62]. L'argumentaire

¹ Rappelons que les agents de surveillance ne touchent pas les personnes détenues pendant les fouilles à corps.

² Un responsable d'établissement fit remarquer que deux agents pénitentiaires étaient alors présents au cours de la fouille, afin de se prémunir de toute accusation éventuelle ultérieure d'abus sexuel ou de tentative d'abus.

des agents pénitentiaires traduit ainsi une non-reconnaissance du désir sexuel féminin¹, qui ne concerne pas que les détenues comme cela a été souligné dans les études portant sur les prisons de femmes [Rostaing, 1990 ; Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996] mais qui s'étend également aux surveillantes.

Autant on accepte que les femmes soient en détention hommes, on n'accepte pas que les hommes soient en détention femmes. Vous pouvez couper trente secondes ? (*Je coupe. Il me dit que c'est parce que les surveillants seraient incapables de se contrôler sexuellement*) Mais les femmes, moi je le dis, je le répète et je le maintiendrai jusqu'à la fin de ma carrière : les femmes sont cent fois plus professionnelles que les mecs. [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

(*Elle fait la moue*) Ca les collègues masculins, je sais pas...Parce que bon sous l'uniforme y a quand même un homme quoi...Moi j'aurais peur ; je dis pas que certaines surveillantes ne tombent pas sous le charme de certains détenus masculins, mais je pense que si les collègues masculins travaillaient en détention femmes la proportion serait plus forte. [Clémentine, 34 ans, surveillante depuis 11 ans]

Au sein même des membres du personnel pénitentiaire, la perception de la pratique professionnelle des agents de surveillance est donc étroitement liée à leur identité de genre, la faiblesse de l'homme face aux tentations étant présentée comme un argument disqualifiant d'emblée l'idée d'introduire une surveillance mixte au QF. Il importe néanmoins de souligner que c'est bien la conjonction des représentations stéréotypées vis-à-vis des hommes *et* des femmes qui conduisait les agents à l'expression de cette opposition. Dans les discours était en effet systématiquement associé à l'argument du désir sexuel masculin irréprensible celui de la rouerie féminine. En présence de surveillants, les détenues auraient recours aux armes des faibles leur permettant de tirer profit de la situation [Bourdieu, 1998] : elles joueraient habilement du désir des agents et porteraient plainte contre eux de manière abusive². Les agents signalaient ainsi l'habileté psychologique dont les femmes seraient naturellement douées et grâce à laquelle elles modèleraient l'interaction dans le sens souhaité afin de parvenir à leurs fins. Par ailleurs les discours de certaines surveillantes ne sont pas sans évoquer l'hypothèse d'une institutionnalisation de la protection chevaleresque [Parent, 1986] à l'intérieur de la détention féminine, qui viendrait limiter les démonstrations d'autorité des agents masculins vis-à-vis des détenues.

¹ Michel Bozon fait remarquer que la pudeur, la modération et l'absence de désir sont présentées comme des qualités *naturellement* féminines [Bozon, 2002b].

² Il convient de souligner que les acteurs ont manifestement à l'esprit la généralisation, toute relative, de ce type de plaintes dans le cadre de l'exercice professionnel contemporain.

Et une femme détenue elle joue de la séduction dès qu'elle est avec un homme. Donc imaginez un surveillant homme qui surveille une détenue femme ! Elle va essayer de le séduire pour obtenir ce qu'elle veut, lui il va peut-être faire son petit truc de force mais il va du coup se laisser manipuler. On sait très bien que les hommes on leur met une petite carotte il vont la suivre...[...] Ah non au final ce serait pas bon, puis même regarder à l'œilleton, quand elles vont savoir qu'il est là elles vont forcément se déshabiller...Ca va créer quelque chose de trop malsain. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

(Et une surveillance mixte, vous en pensez quoi ? Elle ouvre de grands yeux) Ici ? Des gradés hommes oui ; des hommes ici en tant que surveillant ce serait la débâcle ! Mon Dieu mais alors ! *(Rires)* On a eu une fois un surveillant qui est venu parce que justement y avait quatre surveillantes de malades, c'était... Mon Dieu heureusement que y a pas d'homme ! Il s'est laissé appeler par son prénom, il a pas mis la barrière tout de suite. Elles auraient tout ce qu'elles veulent ! Oh non !

-Oui puis je pense que les surveillants ils savent pas donner la barrière quand c'est des femmes. *(Sa collègue acquiesce vigoureusement)* Alors que nous on sait. Les surveillants ils savent pas comment agir en fait envers les femmes je trouve. Et même les premiers surveillants, quand tu les vois en audience ici...

-Ils sont tout gentils.

-Ben ouais. T'as l'impression, tu te dis : « Tu sais pas faire ou quoi ? ».

-Ben nous on a eu un premier surveillant qu'est parti à la retraite là, et quand on avait un problème avec une femme on l'appelait, il disait : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? », « On veut que tu viennes l'engueuler », « Ah non je sais pas faire ça », « Ben alors c'est pas la peine, ne viens pas ».

(Elle s'adresse à moi) Tu vois donc, c'est un problème.

-Il ne voulait jamais engueuler une femme, il ne voulait jamais mettre une femme au mitard ! Ohlala il était terrible hein ! Une fois y avait un problème, une bagarre au deuxième, il voulait intervenir, je sais plus quelle surveillante qu'était avec moi elle lui dit : « Ah non non, c'est pas la peine que t'y ailles hein. On va y aller, toi tu restes là. ».

[Rachel, 53 ans, surveillante depuis 18 ans ; et Jeanne, 52 ans, surveillante depuis 10 ans]

En dépit de son caractère contradictoire, la double argumentation à l'encontre d'une surveillance mixte au QF –abus de pouvoir des surveillants sur les détenues et faiblesse « naturelle » des hommes face aux femmes– se retrouvait fréquemment dans les mêmes discours ; ce qui révèle finalement toute l'ambivalence des représentations essentialistes associées aux processus de domination dans l'économie des rapports sociaux de sexe. On remarque en outre que les quelques agents pénitentiaires favorables à l'introduction de la mixité se trouvaient précisément être des acteurs dont les discours témoignaient d'une rupture avec ces représentations, en particulier les membres du personnel de direction. Ces derniers soulignaient ainsi les différences légalement infondées entre le système de surveillance du QF et du QH, et remettaient en cause les contradictions d'un système à double niveau fonctionnant sur la base de stéréotypes essentialistes. Mais les craintes énoncées par les autres agents pénitentiaires étaient-elles dépourvues de tout fondement ? Nous allons voir maintenant que les conduites des détenues vis-à-vis des hommes de passage au QF traduisent une inversion des rapports de pouvoir entre les

sexes rendant effectivement difficile, en l'état actuel des choses tout du moins, l'intégration d'agents masculins dans les équipes de surveillance de la détention féminine.

2. Un espace d'inversion des rapports de pouvoir entre les sexes défendu par les détenues

Définir la détention féminine comme un espace d'inversion des rapports de pouvoir entre les sexes pourrait laisser sous-entendre qu'il s'agit d'un isolat sur le sol pénitentiaire. Or, s'il importe de ne pas appréhender la prison comme un espace fonctionnant selon ses propres normes, il s'agit ici de faire preuve du même principe de précaution à l'endroit de la détention féminine. Celle-ci représente un espace à part parce qu'il s'y produit un *renversement* des rapports de pouvoir sexués ayant cours dans les autres espaces carcéraux ; aussi on ne peut en apprécier la spécificité sans la mettre en lien avec les espaces environnants. Il est donc primordial de mesurer l'interdépendance de ces rapports de pouvoir pour comprendre que la détention féminine constitue un espace d'affirmation du pouvoir féminin au-dedans d'un espace d'affirmation du pouvoir masculin. Nous avons vu que les agents féminins s'attachaient à préserver le QF du rappel du pouvoir des hommes sur le sol pénitentiaire, mais il est apparu que ce sont les détenues qui se trouvent à l'origine de ce processus d'inversion, et ce au moyen d'attitudes ouvertement sexualisées à l'attention des hommes de passage¹.

A l'instar des surveillantes, une majorité de détenues se déclarait opposée à l'introduction de la mixité dans le personnel de surveillance. Elles soulignaient d'abord que le peu d'intimité qu'on leur concédait serait dès lors impossible à sauvegarder, la surveillance à l'œil par des hommes était considérée comme une offense territoriale [Goffman, 1973b]. Plus généralement, la présence de surveillants était assimilée à un élément venant perturber le bon fonctionnement de la détention. Si certaines évoquaient la survenue de situations problématiques ayant trait aux « pulsions » sexuelles masculines et que d'autres reprenaient à leur compte un argumentaire féministe dénonçant la reconduction d'une domination patriarcale, deux éléments de leur biographie permettent de comprendre pourquoi la surveillance quotidienne par des hommes –et partant la proximité que cela induirait– était présentée en filigrane dans les discours comme une intrusion dans un entre-soi qu'elles entendaient préserver, alors même qu'elles déploraient le caractère vicié des relations féminines.

¹ J'entends par là des hommes qui ne sont pas intégrés au fonctionnement quotidien du QF.

Il convient d'abord de rappeler que la plupart des détenues entretenait des rapports douloureux aux hommes. Le souvenir des expériences traumatisantes était si présent qu'elles déclaraient se sentir intimidées face aux agents pénitentiaires masculins [Faith, 1993], voire ressentir de la crainte à l'égard des surveillantes à l'allure masculine. Mais surtout on remarque que les réseaux de sociabilité d'un certain nombre de détenues se caractérisaient par une éviction des hommes, ce qui les avait conduites à se déshabituer des interactions mixtes dès avant l'incarcération. Leurs récits de vie mettent en effet en lumière une restriction de leurs relations de sociabilité à des rapports monosexués, notamment au travers de la constitution de noyaux de solidarité féminine. Elles avaient ainsi développé autour d'elles une spirale de solidarité féminine¹ fondée sur des échanges avec leur mère, leur(s) sœurs, leur(s) tante(s), leurs amies et leurs voisines², parfois en cachette de leur conjoint.

Pour les femmes violentées, la relation intense entretenue avec leur mère et/ou leur(s) sœur(s) était devenue un couple-refuge [Schwartz, 1990] qui avait contrebalancé les difficultés rencontrées dans leur union conjugale, voire qui avait pris sa place en cas de rupture (les femmes étaient alors retournées vivre chez leur mère ou avaient emménagé avec leur sœur). Ajoutés à cette fuite du conjugal, la pression exercée par leur conjoint pour limiter autant que possible leurs rapports avec d'autres hommes³, sa défection vis-à-vis du foyer familial (elles déclaraient qu'il rentrait tard, qu'il découchait⁴ et qu'ils ne partageaient plus vraiment de vie commune), et les mauvais rapports voire l'absence de liens avec leur père et/ou avec les autres hommes de la famille, concouraient à ce que dès avant leur incarcération, les hommes ne constituaient déjà plus des acteurs de la vie quotidienne de nombreuses détenues.

¹ Cela se traduisait notamment dans les discours au travers de l'absence de mention des membres masculins de leur famille : elles ne les évoquaient jamais spontanément et soulignaient l'emprise qu'ils tentaient d'exercer sur elles : « Ma mère me soutient toujours. Mes sœurs, mes tantes, j'ai une famille je suis très liée. (*Et tu as aussi ce lien avec les hommes de ta famille ? Elle est surprise*) Les hommes de ma famille ? Non non ! Mes frères je les calcule pas. On se tape dessus souvent. Ils se prennent pour qui ces petits merdeux ! Quand je vais en boîte ils viennent me chercher et ils me mettent des coups de pied au cul. C'est pas pour me vanter mais je suis une belle fille donc les mecs me courent après ! Et après ils viennent me boxer dans la discothèque, putain mon frère en plus il a vingt-cinq ans ce connard ! » [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 10 mois]

² L'aide des voisines était souvent sollicitée en cas de coups durs ou lorsque les femmes décidaient de quitter leur foyer sans en avertir leur conjoint (elles leur demandaient alors d'abriter les enfants ou de cacher des valises en prévision de leur départ). Richard Hoggart fait remarquer à cet endroit qu'on trouve chez les classes populaires un fort attachement au groupe local se manifestant notamment dans l'importance conférée aux relations de voisinage [Hoggart, 1970].

³ Par crainte des représailles sur leurs amis masculins, les détenues en étaient d'ailleurs venues à limiter elles-mêmes leurs relations amicales avec des hommes : « Une fois il est venu à la maison et deux jours avant j'avais été boire un verre avec lui donc ma fille bêtement a dit : ' Oh c'est le monsieur'. Le soir mon copain m'a mis une claque. J'en avais marre, même une amitié... [...] J'avais rencontré un garçon, il travaillait, il était bien, clean. Il travaillait au Monoprix dans les rayons. Puis un jour mon copain sortait du travail, il m'a vue discuter avec lui. 'Pourquoi tu viens ici ? Tu cherches des bites ?'. J'ai laissé tomber, je me suis dit : 'Il va en prendre plein la gueule'. Du coup je suis allée dix fois plus loin pour les courses... » [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2ème incarcération, 1 an].

⁴ Plusieurs de mes interlocutrices signalaient dormir avec leurs enfants et non avec leur conjoint.

Dès lors, non seulement la présence de surveillants était perçue comme une intrusion, mais par ailleurs seules les femmes, indépendamment de leur statut au sein de l'établissement, étaient considérées comme susceptibles de devenir des interlocuteurs privilégiés. Cela ne les empêchait pas de se confier ponctuellement au responsable masculin du quartier eu égard à la valorisation de son rôle paternaliste, mais elles se refusaient à identifier les hommes comme des acteurs de leur quotidien carcéral avec qui elles pourraient développer une relation individualisée. Ces réticences se traduisaient au travers d'un argumentaire essentialiste signalant une capacité différentielle de compréhension, d'empathie et de proximité selon le sexe. Les oppositions exprimées à l'encontre de l'introduction d'une surveillance mixte ne se réduisent donc pas seulement à une question de pudeur ou à la crainte de la reconduction d'une domination masculine telle que les détenues le mettaient spontanément en avant, mais renvoient aussi plus finement à l'élaboration précarcérale d'un système de relations monosexuées au sein de la sphère privée, et notamment domestique.

(Et une surveillance mixte vous en pensez quoi ?) Ah ben ce matin justement y en a une qui a dit : « Ils devraient nous mettre des hommes », oh non vous allez en retrouver dehors des hommes ! Elle se rendait pas compte. Je leur ai dit : « Vous seriez passées par tout ce que j'ai passé... ». Moi mon problème, j'ai un problème avec les hommes. Ils me stressent à chaque coup. Là je suis rassurée. Même je vois en garde-à-vue, je parlais plus avec la gendarmette qu'aux mecs. Ici je suis enfermée mais comment je vais être dehors ? [Anne-Sophie, détenue, 50 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 2ème incarcération, 7 mois]

J'ai peur qu'un maton me serre dans un coin. Ca a été vu, qu'ils violent ou fassent des menaces. Moi ça me rassure que ce soit que des femmes qui nous surveillent. [Cécile, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

La surveillance mixte non, une cellule déjà elle est petite, on a qu'un rideau à demi transparent, alors si le mec il passe à l'œilleton et il te voit à poils ! Quand on enfle un pantalon déjà on fait ça vite, mais lui il te voit en culotte il va bander. On parle pas avec eux, on n'a pas de contact avec eux. C'est mieux d'être qu'entre femmes je trouve. [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

C'est tellement gouverné sous du patriarcat et on le sent vraiment. Chez les hommes c'est très bien, ça fait comme une mère, une protection ; mais chez les femmes c'est différent, je l'aime pas cette mixité. Déjà pour une femme c'est difficile qu'il te regarde à l'œilleton. Il faudrait qu'ils restent à leur place ; des hommes modernes et pas des Cro-Magnon...[...] Chez les femmes les hommes reprennent le pouvoir. Les femmes surveillantes ça se passe bien avec les mecs, elles ont un truc, je sais pas comment te dire mais elles se font respecter, ça atténue un peu les colères. Mais chez les femmes, une grande majorité des mecs, même inconsciemment, ils reprennent le pouvoir. Dans le bureau par exemple ils tapent du poing sur la table, les femmes elles sont déjà dominées, elles s'écrasent. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Les détenues valorisaient donc la détention en tant qu'entre-soi féminin. Or si certaines se contentaient d'apprécier cet entre-soi, d'autres s'attachaient à signifier explicitement aux hommes leur position d'intrus en adoptant à leur égard des attitudes sexualisées. Mais tous les hommes se voyaient-ils imposés ce même traitement ? On constate que les hommes qui fréquentaient la détention de manière épisodique¹ constituaient la cible préférentielle des détenues, à l'instar des surveillants, des gradés non affectés au quartier ou encore des plombiers et des électriciens ; tandis que les responsables de quartier ou de bâtiment se trouvaient préservés par l'autorité légitime dont ils étaient investis au travers de leur rôle paternaliste et surtout par leur intégration dans la vie quotidienne de l'entre-soi de la détention². Les hommes que les détenues voyaient ponctuellement, comme les responsables d'activité, étaient quant à eux fortement soumis à ces interactions sexualisées lors de leurs premières venues en détention, la reconnaissance de leur ancienneté leur permettant par la suite d'y être moins exposés. Deux remarques s'imposent.

D'abord il apparaît que les conduites sexualisées des détenues étaient étroitement corrélées à leur position spatiale sur le sol pénitentiaire ; autrement dit, si elles se conduisaient de cette manière, c'était bien parce qu'elles se trouvaient dans l'enclave de la détention féminine. Non seulement elles ne se comportaient pas ainsi dans les autres espaces carcéraux, mais de plus leur sentiment de pouvoir éprouvé en ce lieu était suffisamment puissant pour qu'elles étendent ce type d'interactions aux hommes dont nous avons vu qu'elles avaient peur ailleurs, c'est-à-dire aux hommes détenus. Ainsi elles les apostrophaient de leur fenêtre, leur criaient des propos obscènes ou les excitaient délibérément lorsque leurs cours de promenade se jouxtaient. Dans presque chaque établissement fréquenté, on me désigna en outre une exhibitionniste réputée pour montrer ses seins à la fenêtre de sa cellule.

(Elle glousse) Aurélia elle montre ses seins dehors aux mecs dehors à côté ! Je l'ai vue soulever de dos. Si je vous disais tout ce qu'elle dit... « Viens me sucer mes escalopes ! ». C'est de cellule en cellule : « Demande-lui s'il a des érections quand il lit ma lettre ». Ou bien : « Demande-lui s'il préfère ma chatte ou moi ! ». L'autre il est gêné car tout le monde entend ! *(Rires)* [Lise, détenue, 49 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 2 mois et demi]

Ah ouais ouais, on a eu une période on avait Crystal ! *(Rires)* Attends son vrai nom je ne sais même plus... Enfin elle s'était surnommée Crystal et elle avait pas du tout le physique de Crystal forcément. Attends elle nous les mettait tous en rut de l'autre côté ! C'est vrai que le soir venu, on voit sans voir quoi ; elle se mettait à la fenêtre elle

¹ Les membres du personnel de direction représentent une exception, leur fonction les prémunissant efficacement des interactions sexualisées imposées par les détenues.

² Rappelons que leurs échanges de plaisanteries à caractère sexuel avec les détenues participaient de la construction d'une cohésion à l'intérieur du groupe formé par les membres de la détention féminine.

montrait ses nichons ! Donc là tu le savais tout de suite, ça gueulait quoi ! (*Rires*)
[Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

Les conduites d'exhibition mettent en lumière le fait que l'inversion des rapports de pouvoir par les détenues passait moins par la mise en œuvre d'une forme d'humiliation des hommes que par la démonstration de leur contrôle de la situation. En effet, même si l'exhibition semble confiner la femme dans une position d'objet sexuel, la pratiquante éprouve néanmoins le sentiment de maintenir les hommes dans une position de dépendance¹ et partant de contrôler la situation [Gough, Hugh-Jones, Littlewood, 2005]. En s'exhibant et en excitant des hommes dont elles se savaient physiquement hors de portée, les détenues affichaient donc leur position de force dans des rapports de pouvoir qu'elles subissaient *a contrario* dans les autres espaces carcéraux. Cette partition du comportement en fonction de la position sur le sol pénitentiaire n'excluait pas que certaines sexualisaient leurs interactions avec les hommes indépendamment des lieux où elles se trouvaient, mais il s'agissait de conduites exceptionnelles exprimant une assurance par rapport aux hommes dont la majorité des détenues était dépourvue. Ceci nous amène à la seconde remarque.

Les discours recueillis auprès des différents acteurs de la détention féminine mettent en évidence pléthore de conduites sexualisées de la part des détenues vis-à-vis des hommes, qu'il s'agisse de propositions explicites ou d'attitudes aguicheuses qualifiées indifféremment de « séduction ». Il me paraît cependant primordial de faire la distinction entre ce qui relève d'un rapport de séduction et ce qui relève d'un rapport de pouvoir comme ce qui nous intéresse ici. La séduction, entendue comme le charme qu'une personne tente d'exercer sur une autre, s'inscrit dans une optique intéressée, l'acceptation du terme intérêt devant se faire au sens large puisqu'elle réfère à des situations dont les acteurs espèrent non seulement retirer des avantages, mais aussi du plaisir ou de la considération. Dans cette perspective, la capitalisation par les détenues de leur apparence corporelle et leurs allusions sexualisées à destination des hommes renvoyaient bien quelquefois en effet à une tactique d'investissement [Pagès-Delon, 1989]. Mais les comportements de séduction étaient loin de se cantonner à la dimension sexuelle et pouvaient prendre des formes diversifiées tel l'effort de paraître sympathique, de gagner le respect, de susciter la connivence ou la pitié. Ils s'adressaient donc aussi aux femmes, le recours à l'une ou l'autre de ces formes s'avérant d'ailleurs fortement sexué : avec les femmes les détenues mettaient en avant leur qualités maternelles, tandis qu'elles tâchaient d'éveiller la compassion

¹ On peut établir un parallèle avec le strip-tease, l'une des détenues déclarant à cet endroit qu'elle ressentait un sentiment de maîtrise totale de la situation lorsqu'elle dansait nue devant des hommes.

des hommes. Dans les deux cas il s'agissait bien de séduction en ce qu'elles tentaient de donner une image d'elles mêmes qu'elles supposaient rentable, y compris sur le plan symbolique.

Les tentatives de séduction des détenues débordaient donc largement la mise en avant d'atouts physiques ou l'énonciation de propositions à caractère sexuel. Si ces conduites de séduction étaient bel et bien observables au sein de la détention, elles se déroulaient en fait plutôt à l'abri des regards. Une détenue qui s'efforçait par exemple de séduire un gradé au moyen d'une tenue suggestive ou en lui laissant entendre qu'ils pourraient avoir une relation sexuelle, avait tout intérêt à le faire lorsqu'elle se trouvait seule avec lui dans son bureau¹ et non devant les surveillantes ou les autres codétenues. Les comportements de séduction des détenues doivent donc impérativement être distingués des conduites sexualisées imposées aux hommes dans les espaces publics de la détention. Si les premiers s'inscrivent dans une perspective intéressée, les secondes renvoient quant à elles à une démonstration de pouvoir.

Regarde le chef au début forcément elles ont joué, elles essaient ce jeu de séduction quoi, si ça peut marcher : « J'suis gentille et mignonne », s'il me donne tout ce que je veux...Tu vois elles essaient un petit peu de profiter, c'est humain quelque part ! Forcément elles essaient. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

En maison d'arrêt de femmes j'avais des responsables qui étaient des hommes, y avait un rapport de séduction oooh...Sauf que les premiers surveillants qui étaient chez nous ne s'en apercevaient pas. Et je lui avais dit à mon supérieur : « Fais attention, méfie-toi elle te mène en bateau ! », « Mais non mais non ! ». Et il l'appelle pour la recevoir en audience, la nana elle est en petit débardeur, on lui fait mettre un petit gilet donc elle met son petit gilet, mais dès qu'elle arrive devant le bureau pouf pouf ! Et l'autre il voit rien forcément, c'est un homme ! Quand y a des hommes, elles jouent dans le rapport de séduction, puis dès qu'elles vont pouvoir se montrer elles vont se dévêtir. [Alison, 30 ans, surveillante depuis 8 ans]

Les conduites sexualisées qui nous intéressent ici étaient donc sous-tendues par une logique de pouvoir, leur caractère ostentatoire traduisant la volonté de leurs auteures de signifier délibérément aux hommes leur position de faiblesse dans l'espace de la détention féminine. La forme sexualisée au travers de laquelle s'exprimait cette démonstration n'est pas anodine, puisqu'elle consiste en l'inversion exacte des rapports de pouvoir qu'imposent traditionnellement les hommes aux femmes pour leur signaler leur contrôle de l'espace, *a fortiori* carcéral : plaisanteries grasses, interpellation à contenu sexuel et propositions licencieuses. Les conduites des détenues s'échelonnaient ainsi sur un continuum allant des réflexions enjouées au caractère sexuel sous-entendu à des actes d'exhibition, en passant par des allusions grivoises au physique des hommes et des invitations explicites à l'exercice d'une activité sexuelle. L'adoption de l'une

¹ On repensera ici à l'exemple du gradé qui avait reçu une telle proposition, mentionné dans le premier chapitre.

plutôt que de l'autre de ces conduites peut s'interpréter comme relevant d'une intention différenciée de démonstration de force : lorsque certaines détenues chahutaient les hommes pour provoquer leur embarras, d'autres cherchaient véritablement à les déstabiliser, voire à les choquer, *a fortiori* lorsqu'il s'agissait d'hommes exerçant un certain pouvoir de par leur fonction, à l'instar des gradés. Elles agissaient alors de préférence en groupe, le déséquilibre numérique venant renforcer l'effet souhaité.

On a même vu une fois, quand les électriciens sont venus faire les branchements, les détenues étaient dans la cour de promenade, on a été obligées de les enfermer sur la cour parce que le pauvre électricien il était rouge vif, il ne savait plus où se mettre ! Mon Dieu mais des grossièretés et tout le pauvre ! Et on leur disait de se taire : « Ah mais on a le droit de rigoler hein ! » [Rachel, 53 ans, surveillante depuis 18 ans]

(Et y en a qui font des réflexions un peu grivoises, ce genre de choses?) Ouais parfois c'est plus des petites remarques...on va dire dites un peu sur le ton de l'humour, mais c'est dit quand même. *(Sur quoi par exemple ?)* Ben sur l'aspect physique des hommes ou sur des choses comme ça. Y a des détenues qui n'hésitent pas à le dire justement pour essayer de mettre mal-à-l'aise, on sent bien que c'est fait pour ça. [Xavier, gradé, 32 ans, 12 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Je faisais le cours et puis en même temps j'expliquais à l'étrangère le nom des animaux et ainsi de suite. Y avait le chien, donc le cri du chien tu vois, je fais « waf waf », après le cochon et j'étais là : « Quel cri ça fait le cochon ? », et y en a une autre qui dit : « Ben moi je sais pas mais je peux te faire la truie si tu veux ». Voilà, bon....Ca c'est pour celles qui rentrent bien dedans. [...] ou une autre, bon alors elle qui était très très vulgaire, une jeune que j'ai eue trois-quatre fois : « Tu pourrais me casser les pattes quand on sortira », vraiment directe ! Beaucoup de provoc. [Loïc, 36 ans, enseignant en établissement pénitentiaire depuis 13 ans]

Vous voyez la fille derrière ? Celle avec le pull blanc, là ? Eh ben y avait un mec du centre pénitentiaire qui était venu à la bibliothèque je sais plus pourquoi, eh ben elle a soulevé son tee-shirt ! *(Elle est excitée)* Elle lui a montré ses nichons ! Ses gros nichons ! Il était pas à l'aise le pauvre, il était tout gêné ! *(Rires)* [Audrey, détenue, 26 ans, 1 enfant, en couple, 1^{ère} incarcération, 2 semaines]

Il convient de souligner que ces conduites n'étaient pas toujours le fait de personnes se faisant remarquer outre mesure par un comportement perturbateur au sein de la détention. Pendant son cours, un responsable d'activité se trouva par exemple abasourdi par l'inscription au tableau d'une phrase licencieuse, l'initiative en revenant à une détenue particulièrement effacée. De la même manière, je fus confondue par ce que me raconta fièrement Paula, vieille dame dont tous les agents pénitentiaires s'accordaient à dire quelle « rasait les murs » : prise à parti publiquement par un gradé au sujet d'un incident avec une surveillante qui l'avait accusée de lui avoir fait des avances, elle rétorqua qu'elle « aimait trop les queues pour ça », ce qui clôt l'incident puisqu'il s'éloigna aussitôt sous les rires des autres détenues. Pour anecdotique qu'il

soit, cet exemple illustre la volonté des détenues d'affirmer ouvertement leur position de force au sein de la détention féminine, ne serait-ce qu'au moyen d'un langage cru, Paula déclarant de son propre aveu qu'elle n'aurait pas fait ce type de remarque si elle avait été sommée de s'expliquer par la gradée habituelle et que l'échange avait eu lieu dans l'intimité d'un bureau.

Pour autant il serait illusoire d'en arriver à considérer la détention féminine comme un espace où les femmes s'uniraient face à des hommes identifiés comme adversaire commun. Si l'on y observe bien une inversion des rapports de pouvoir entre les sexes, cela ne signifie pas que toutes les femmes approuvaient les conduites sexualisées à l'extrême du continuum. Surveillantes et détenues s'entendaient ainsi sur l'instauration de limites au-delà desquelles les conduites étaient considérées comme inacceptables et donc soumises à un processus de régulation. Il ne faut pas négliger l'importance de ces frontières car elles permettent de comprendre la variabilité des attitudes des surveillantes dans ces situations. En effet celles-ci n'intervenaient pas systématiquement, tout comme elles ne s'effaçaient pas toujours : elles s'amusaient avec les détenues des réactions des hommes lorsque la sexualisation des interactions était peu marquée, mais elles les réprimandaient dans le cas d'exhibitions ou de prises à partie très crues. La complicité que l'on observe parfois entre les deux parties amène en tous les cas à remettre une fois de plus en cause la logique de clans opposant les agents pénitentiaires aux personnes incarcérées, le groupe solidaire formé par les surveillantes et les détenues dans certaines de ces situations s'expliquant par la cohésion entre les différents acteurs de l'entre-soi de la détention féminine telle que nous l'avons déjà évoquée.

Outre la variabilité des réactions des surveillantes, les remontrances adressées par les détenues à leurs pairs invitent à se départir d'une vision caricaturale de l'inversion des rapports de pouvoir entre les sexes au sein de la détention. Parce que la plupart des femmes incarcérées avait intériorisé la stigmatisation associée au statut de détenue, elles multipliaient les démonstrations d'attitudes en conformité avec les rôles féminins traditionnels, dans l'espoir que les déficits de capital symbolique induits par la stigmatisation soient compensés par les bénéfices attachés aux statuts d'épouse et de mère. Cette entreprise concernait notamment les pratiques de rangement et de nettoyage de la cellule mentionnées dans le second chapitre, ainsi que les pratiques de *care* à destination des enfants que nous détaillerons plus loin. Or les conduites d'exhibition et les prises à partie très crues contredisaient ces présentations de soi, dans la mesure où elles donnaient de leur auteures l'image de femmes déviantes dont les autres détenues craignaient qu'elle ne contamine l'ensemble de la population féminine incarcérée. Elles s'attachaient alors à signaler leur réprobation, soit en prenant publiquement la défense des hommes, soit en leur faisant part en privé de leur gêne, soit en sermonnant leurs pairs.

En ce moment je vois les mecs qui travaillent aux travaux, ils se font harceler par les femmes, elles les bousculent et c'est aussi trash que les bonhommes. En plus il y en a un qui est joli garçon, elles sont là : « Je vais me le faire ! », « Je le mettrais bien dans mon lit », « Il porte à droite, à gauche »...Comme les bonhommes avec les femmes. Un mur de gonzesses qui le détaillent ! C'est une forme de harcèlement. Moi j'étais gênée, vraiment gênée, je leur ai dit : « Je suis désolée pour mes collègues ». Pour elles c'est une grosse blague, elles rigolent, mais je vois que y a un revirement de situation. Enfin le plombier maintenant il a l'habitude le pauvre...Il réagit comme une femme, on voit qu'il serre les fesses ! (*Rires*) Même s'il a conscience qu'il sera pas agressé, c'est comme nous quand il subit, il a un comportement d'effacement, il se comporte comme une femme dans la même situation. C'est le renversement de vapeur total ! [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Les intervenants ils se font carrément draguer, surtout avec le prof d'informatique, elles le lâchent pas d'une semelle. Le pauvre était gêné...Il est très gentil mais il sait pas se défendre. Ca débordait donc c'était moi qui tapais un coup sur la table et qui criais. [Claude, détenue, 46 ans, divorcée, 3 enfants, 4 petits-enfants, 1ère incarcération, 9 mois]

Et puis elles sont en chaleur, j'te jure laisse tomber ! Elles font des réflexions, des regards...La honte ! Elles nous font passer pour des grosses chiennes ! [Ludivine, détenue, 26 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

Ca me choque. (*Elle prend un air réprobateur*) C'est pas étonnant après que les détenues puissent être cataloguées, avoir une étiquette. Je trouve qu'elles renvoient une très mauvaise image de la femme. Une image de femmes qui s'offrent assez facilement. C'est dans l'attitude...De la vulgarité pure. C'est quelques personnes, on peut pas non plus faire d'amalgame. [Emma, détenue, 37 ans, en couple, 1ère incarcération, 1 an et demi]

Les conduites, et plus spécifiquement la tenue¹ des détenues vis-à-vis des hommes, participaient grandement de la construction des représentations des autres acteurs de la détention à leur égard. Parce que l'on tend à donner aux qualités révélées la valeur d'un diagnostic susceptible d'indiquer ce qu'est en général leur possesseur [Goffman, 1967], les femmes qui transgressaient les limites étaient considérées comme des nymphomanes, leur conduite étant interprétée comme le signe tangible d'une « pulsion » sexuelle trop forte pour pouvoir être contenue. Mais cela concernait-il beaucoup de détenues ? Exactement comme dans le cas des *turnouts*, il apparaît que les acteurs carcéraux procédaient à une surinterprétation du nombre de femmes concernées ne résistant pas un examen détaillé. Autrement dit, l'ensemble de mes interlocuteurs –détenues y compris– déclarait spontanément que *les détenues* se montraient

¹ Erving Goffman définit la tenue comme un « élément du comportement cérémoniel qui se révèle typiquement à travers le maintien, le vêtement et l'allure, et qui sert à montrer à l'entourage que l'on est une personne douée de certaines qualités, favorables ou défavorables » [Goffman, 1967 : 68].

obscènes envers les hommes, mais lorsque je leur demandai de désigner précisément les femmes en question, ils citaient seulement un ou deux noms¹ et nuançaient ensuite leurs propos.

Les démonstrations de pouvoir sexualisées marquaient cependant si fortement les hommes que ceux-ci diffusaient au sein des établissements une image caricaturale du QF et des détenues ; ce que déploraient d'ailleurs les surveillantes et les gradées qui m'assuraient du caractère « gentillet » de la majorité des interactions. Les hommes rencontrés indiquaient en tous les cas avoir été profondément déstabilisés, voire choqués, et s'être trouvés démunis quant à l'attitude à adopter, le caractère sexualisé de ces prises à partie leur imposant un registre d'interaction fondé sur le genre alors même qu'ils s'efforçaient de limiter leurs échanges avec les détenues à des rapports institutionnels. Eprouvant douloureusement leur isolement au sein de la détention féminine, ils perdaient quelquefois tous leurs moyens, ce qui confortait les détenues dans leur entreprise de déstabilisation. Quelques uns leur signifiaient leur mécontentement mais la plupart se contentait de les ignorer et de se réfugier dans le mutisme. Ce n'étaient pas tant les mots employés qui rendaient les conduites des détenues inconvenantes que cette absence de réciprocité et d'un quelconque jeu de connivence, assimilant de fait la moindre allusion à une ostentation obscène [Jeudy, 2007]. En conséquence, quand bien même les agents masculins n'avaient pas été personnellement exposés à ces démonstrations de pouvoir sexualisées, le récit des expériences malheureuses de leurs collègues leur faisait appréhender leurs déplacements au QF et les incitait à y adopter d'emblée une posture rendant finalement d'autant plus perceptible leur malaise.

On ne peut manquer de souligner le fossé entre la façon dont se tenaient les hommes au QH et sur les parties communes², bien campés sur leurs jambes, bombant le torse, occupant l'espace avec le volume sonore de leurs voix et leurs rires, et celle dont ils se comportaient au QF, s'astreignant *a contrario* à la plus grande discrétion. Si le maintien exprime le rapport au monde social [Bourdieu, 1977], ces conduites d'effacement signalent clairement le rapport d'étrangeté qu'entretenaient les agents masculins à la détention féminine, espace d'exception où les rapports de pouvoir entre les sexes se jouaient d'une manière à laquelle ils n'avaient jamais et nulle part ailleurs été familiarisés. Je me souviens en particulier d'un surveillant, grand, carré, bel homme, qui se montrait particulièrement entreprenant avec les femmes sur les parties communes. J'eus un jour l'occasion de le croiser au QF. Complètement départi de sa superbe, il se dandinait

¹ Les mêmes noms revenaient d'ailleurs parmi les acteurs de la détention.

² Les agents pénitentiaires masculins formaient parfois des groupes réellement impressionnants. Un jour que je me rendais en détention féminine, filant comme à mon habitude le plus vite possible le long des murs, je me retrouvai face à un groupe d'une quinzaine de surveillants attendant devant le mess. Lorsqu'ils me virent arriver, ils cessèrent leurs discussions et fendirent en deux leur groupe pour m'obliger à traverser au milieu, et si je les saluai crânement j'étais en fait très intimidée.

d'une jambe sur l'autre, affectant d'être occupé à lire une affiche pour éviter les œillades insistantes des détenues, et me gratifia d'un regard éperdu de reconnaissance lorsque j'engageai la conversation avec lui. Cette anecdote peut prêter à sourire, mais le malaise éprouvé par les agents masculins¹ avait pour conséquence qu'ils fuyaient la détention féminine, renforçant d'autant plus sa relégation au sein des établissements. Le responsable d'un QF indiqua ainsi qu'un an et demi après sa prise de fonction et malgré ses invitations répétées, ses anciens collègues surveillants n'étaient pas venus une seule fois lui rendre visite pour boire un café.

Une fois ben y en a une qui me dit : « Chef, il faudrait que vous fassiez quelque chose pour moi ». Sur le coup : « Ben oui c'est quoi votre problème ? » ; elle me regarde dans les yeux et elle me dit : « J'ai les escalopes en feu ». Ah ! Je suis devenu tout rouge, machin, enfin voilà (*Rires*). Donc les autres lui disent : « Mais tu te rends compte c'est pas bien de parler comme ça, tu devrais avoir honte ». Ah les autres détenues la recadraient hein ! Et moi je suis resté mais baba, je m'attendais à tout sauf à ça ! Pétrifié. Et puis on n'a pas le même aplomb face à une femme que face à un homme je veux dire. Et donc elle continuait : « Mais venez dans ma cellule, vous allez pas le regretter ! Là je suis en manque, venez ! ». Et donc je suis devenu pivoine, écarlate [...] ça m'est arrivé j'étais le seul homme : y avait Nadine à côté, y avait quoi dix-quinze détenues, donc je suis entouré de femmes et y en a une qui me fait une proposition on ne peut plus directe ! Tu te rends compte dans quelle situation t'es ? Mais y a un trou qui s'est ouvert sous moi là ! (*Rires*) T'imagines un peu ? Puis j'ai cherché dans ma tête quelle répartie, quel truc, mais je savais pas quoi dire. [Antoine, gradé, 36 ans, 15 ans d'ancienneté pénitentiaire]

C'est des provocations pour montrer aux autres : « Tiens regarde je vais dire ça », de la caricature. Maintenant on a aussi la provocatrice, celle capable de soulever son tee-shirt, pour choquer, faire exprès. Y en a toujours une qui va faire la maligne, qui va être provocante et c'est celle-là qu'on va retenir. (*Elle soupire*) Et on généralisera : « Elles ont le feu aux fesses tes femmes ». [Laure, responsable d'un QF, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Elles sont prêtes à leur donner leur adresse, elles leur font du rentre-dedans. C'est gentillet, c'est toujours gentillet. (*C'est un peu violent des fois ?*) Ah non nullement ! C'est des sifflets, elles vont faire « Wouhou ! », des trucs de gamines. Elles vont faire des compliments tu vois, mais ça va s'arrêter là. [Monique, 35 ans, surveillante depuis 15 ans]

C'est gentillet, y a pas de vulgarité. C'est vrai que les hommes...C'est impressionnant comme les hommes ça les fait fuir, mais on sait que...C'est des cas exceptionnels et plus par envie de se faire remarquer. Je pense pas que des hommes en milieu féminin ce serait possible. Je pense pas qu'on aurait beaucoup de volontaires, ils aiment pas, ils sont mal à

¹ Je n'ai pas rencontré d'hommes fréquentant épisodiquement le QF –comme les électriciens ou les plombiers– mais une réalisatrice de films documentaires mentionna la grande gêne d'un des hommes de son équipe de tournage : « Et mon producteur il vient me voir à un moment donné, moi j'étais occupée sur un truc, c'te chef d'atelier qui était là depuis un moment, elle passe à côté de lui puis elle lui fait : 'Ouh, j'irais bien prendre une douche' ! (*Rires*) Et moi il vient me rapporter ça : « Mais qu'est-ce que c'est que ce bordel ! ». Il était gêné, il était gêné ! 'Tu n'as qu'à rester derrière moi, comme ça personne viendra te proposer d'aller sous la douche !' [Delphine, 39 ans, réalisatrice, a tourné plusieurs films documentaires en détention féminine]. En revanche les membres masculins du personnel de direction soulignaient qu'ils aimaient se rendre au QF : préservés des démonstrations de pouvoir sexualisées grâce à leur fonction, ils appréciaient le calme de la détention féminine qu'ils qualifiaient d'« oasis » dans l'espace pénitentiaire.

l'aise. On en a encore discuté avec des collègues qui venaient visiter les locaux lors d'une simulation d'incendie, et les hommes se sont rendus compte qu'ils connaissaient très mal le quartier femmes, ils étaient un peu perdus. Y avait des détenues : « Ouh les hommes, ouh ! » mais y a rien de méchant là-dedans. Ils se sont pas sauvés en courant mais ils étaient très mal à l'aise. Après on en parlait : « On est mal-à-l'aise, on n'est pas bien ». [Julie, 40 ans, surveillante depuis 20 ans]

A l'instar de la société civile, la détention féminine constitue un espace où coexistent des représentations, des normes et des prescriptions de modèles de conduites paradoxales. Les interactions sexualisées se trouvent au cœur de ces paradoxes, puisque d'un côté les acteurs de la détention féminine soulignaient qu'il incombait aux hommes de maintenir une certaine distance avec les détenues afin d'éviter d'y être soumis –inversion exacte des recommandations adressées aux femmes dans la conduite de leurs interactions avec les hommes sur les parties communes et dans le QH– mais de l'autre ils jugeaient néanmoins indispensable l'imposition de restrictions vestimentaires aux détenues pour les limiter. Apparemment anodine, la question des restrictions vestimentaires se révèle un indicateur précieux des représentations associées par les acteurs de la détention féminine aux rapports sociaux de sexe.

On constate d'abord une application hétérogène du règlement selon les établissements : si dans certains quartiers les détenues ne pouvaient faire rentrer plus de cinq tee-shirts conformément à ce qui était stipulé, ailleurs elles étaient libres d'en posséder une bonne douzaine. Mais au-delà du nombre, c'est surtout le type d'habits prohibé qu'il s'avère intéressant d'examiner. Dans la plupart des détentions fréquentées, les jupes, les robes et les shorts au-dessus du genou n'étaient pas autorisés. Interrogés à ce sujet, les intervenants extérieurs estimaient ces restrictions excessives et désuètes tandis que les agents pénitentiaires les jugeaient primordiales, d'aucuns regrettant même la disparition du costume pénal. Ce qui était interprété par les premiers comme la survivance de prescriptions vestimentaires archaïques semble plutôt traduire la prégnance en milieu carcéral de la conjonction des stéréotypes associés aux femmes et aux personnes détenues : *en tant que femmes* elles sont soupçonnées de chercher à utiliser leurs atouts physiques pour arriver à leurs fins, et *en tant que détenues* elles sont suspectées de tenter de manœuvrer pour améliorer leur situation. Une femme détenue est donc considérée dans l'imaginaire collectif carcéral comme une personne manipulatrice, les considérations essentialistes des agents pénitentiaires à l'endroit de la « pulsion » sexuelle masculine venant redoubler leur méfiance et partant leurs convictions quant à la nécessité de restreindre l'accès des détenues aux avatars traditionnels de la féminité, potentiellement au service de leurs machinations.

Le recours récurrent à la notion de respect dans les argumentations en faveur des restrictions vestimentaires met par ailleurs en lumière la formulation de prescriptions enjoignant aux détenues de faire preuve de respect envers les hommes mais également envers elles-mêmes. L'exposition du corps féminin reste en effet toujours étroitement soumise à certaines normes qu'éclaire en miroir la stigmatisation des femmes ne s'y conformant pas, les « salopes » [Kaufmann, 1995 ; Guionnet, Neveu, 2004]. Par voie de conséquence, les remontrances adressées par les surveillantes aux détenues apparaissent moins comme une mesure coercitive appelant au respect du règlement que comme la tentative de leur faire intérioriser les modalités socialement légitimes de présentation du corps féminin [Bourdieu, 1977]. Il est intéressant de constater néanmoins une forme de régulation dans la régulation, dans la mesure où les interventions les plus virulentes exposaient leurs auteures à la désapprobation de leurs collègues et au soupçon d'un sentiment de jalousie.

Tu vois, la fille qui descend avec le tout petit top parce qu'on lui a laissé des tout petits tops pour dormir la nuit OK, maintenant si vous avez un décolleté qu'on voit la moitié de vos nichons, non ! J'suis désolée, enfin respectez-vous aussi quoi ! Moi je leur dis gentiment, je leur explique qu'elles se dégradent elles-mêmes tu vois. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

(Elle prend un ton réprobateur) Un jour y a même eu un gros conflit, y avait une détenue qui est arrivée, elle avait une petite jupe courte mais elle avait un jean en-dessous, et la surveillante lui a dit : « Mais vous avez vu, vous êtes habillée comme une pute ! ». *(Elle lève les yeux au ciel)* Mais bon c'est un gros machin aigri ma collègue vous voyez, elle est moche, elle est grosse, elle est aigrie... [Amandine, 38 ans, surveillante depuis 10 ans].

Les interventions des détenues vis-à-vis de leurs pairs n'étaient en revanche soumises à aucune modération, le contrôle social exercé au sein de la population incarcérée s'avérant de fait plus restrictif que celui mis en œuvre à un niveau institutionnel. Si quelques détenues déploraient la méfiance des agents pénitentiaires à leur rencontre¹ et dénonçaient le caractère excessif des restrictions vestimentaires qu'on leur imposait², la plupart s'accordait en effet sur leur nécessité. Se représentant la femme comme un être provocant, vicieux et responsable du désir masculin qu'elle attise à dessein, elles condamnaient les détenues dont les postures ostentatoires et les

¹ Elles en venaient parfois à abandonner le port de certains habits après s'être attirées les réflexions désobligeantes des surveillantes : « Une fois Dora m'avait prêté une jupe longue, on m'a fait une réflexion : 'Vous vous mettez en jupe pour que ce soit plus facile de mettre la main dessous'. Alors que c'était vraiment juste pour être belle ! Du coup plus jamais, je mets plus que des pantalons. Ca m'a trop énervée. Ils voient le mal partout. » [Béregère, détenue, 31 ans, cinq enfants, en couple, 1 an et demi]

² Ces femmes déclaraient avoir le sentiment d'être brimées dans leur féminité et qualifiaient la prison de bagne ou de monastère : « A l'extérieur je mettais des robes et des jupes. Ici on a pas droit. C'est lamentable, c'est trop. [...] Pour moi c'est un bagne. On est brisées de partout. On nous brise dans notre féminité, largement même. Ici c'est très très dur de rester femme. » [Madeleine, détenues, 56 ans, 5 enfants, veuve, 3 mois]

vêtements suggestifs laissaient entrevoir aux hommes certaines parties de leur corps jugées indécentes, soit le décolleté, les cuisses et le bas du dos.

Plus généralement, elles escomptaient ne pas être elles-mêmes spectatrices d'une quelconque exhibition, y compris dans les situations contraintes de partage d'intimité tel le déshabillage ou le lavage dans les cellules et dans les douches. La plupart respectait ces prescriptions tacites (ce qui explique pourquoi mes interlocutrices affirmaient qu'il existait entre elles un respect mutuel), mais les comportements de transgression se payaient de multiples pressions visant à les endiguer. Qu'elles interviennent indirectement au travers de la construction de réputations peu élogieuses de « salopes » ou de manière plus directe en faisant part de leur réprobation et en rappelant le principe d'effacement ritualisé du corps au fondement de toute interaction sociale¹ [Le Breton, 2008], les détenues participaient donc activement au processus de régulation d'exposition du corps féminin dans l'espace de la détention.

Une fois j'étais avec Fleur à la douche, j'ai mis ma sortie de bain, normal, elle, elle était à poils ! Je lui ai dit : « Ouh tu fais quoi ? », « Y a pas de tabou », « Moi ça me gêne ». J'ai pas été élevée comme ça, y a un certain respect, certaines limites par rapport à ça. C'est honteux. [Sophia, détenue, 19 ans, 1ère incarcération, 5 mois]

(Et les restrictions vestimentaires ?) Oh ça, ça va encore. Moi je m'en fiche mais elles se feront réprimander par des bonhommes, comme toujours...Et par les femmes aussi. Une avait une jupe ras-du-cul, elle aime bien c'est tout, on voyait rien, les premières qui ont commencé à faire des réflexions c'est des détenues ! C'est d'abord passé par les détenues. Il faut pas s'habiller comme une salope, faut voir leurs critères ! [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Là y a des filles provocantes ; moi les restrictions je trouve que c'est normal. Je trouve que c'est logique. Y a quand même des petites salopes ici, en mini-jupes, avec le string qui dépasse et tout ! [Caroline, détenue, 42 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 4 mois]

Y en a qui se baladent avec leur string qui dépasse du jean. Moi je trouve que c'est normal que y ait un minimum. Y en a une qui est partie, elles l'appelaient « la pute ». *(Elle est outrée)* C'était une pute, une salope, elle aguichait tout le monde ! Elle mettait un pantalon blanc transparent pour qu'on voit son string à travers ! Je supporte pas, si j'en vois une je lui dirais « T'es une tepu ! ». [Marie-Claire, détenue, 28 ans, en couple, 2ème incarcération, 7 mois]

Si le contrôle social mis en œuvre par les détenues régissait l'ensemble des espaces de la détention féminine, on constate que les agents pénitentiaires restreignaient en revanche son exercice aux seuls espaces publics où étaient susceptibles de circuler des hommes. Ainsi sur les

¹ « Le corps doit passer inaperçu dans l'échange, même si la situation implique pourtant sa mise en évidence. Il doit se résorber dans les codes en vigueur et chacun doit retrouver chez ses interlocuteurs, comme dans un miroir, ses propres attitudes corporelles et une image qui ne le surprenne pas. [...] Si les aspérités du corps empêchent le mécanisme social de l'effacement de se mettre en place, le malaise s'installe » [Le Breton, 2008 : 197].

coursives il n'était pas rare que les surveillantes contraignent les détenues d'enfiler un pull, de rentrer leur tee-shirt dans leur pantalon, de mettre une ceinture ou de retourner en cellule se changer, les restrictions ne concernant alors pas seulement l'exposition des attributs corporels au travers desquels passe classiquement la perception du corps sexué¹ [Pagès, 2001], soit la poitrine et les fesses, mais s'étendant aux cuisses, aux épaules, au ventre et parfois même à la partie supérieure des bras. En revanche dans la cour de promenade les surveillantes n'intervenaient pas si les détenues se débarrassaient de leur pull pour arborer des tops à fines bretelles, ou si elles retroussaient leurs jambes de pantalon et leur tee-shirt pour dévoiler leurs cuisses et leur ventre.

La question du « maillot de bain » représente un exemple paroxystique de cette articulation du contrôle institutionnel à la partition spatiale de la détention. Dans plusieurs des établissements fréquentés, les détenues étaient autorisées à se mettre en sous-vêtements pour bronzer durant l'été sur la cour de promenade. Parce qu'ils évoquent des situations légitimées d'exhibition, l'emploi des termes de maillot de bain ou de bikini par les agents pénitentiaires pour désigner les sous-vêtements traduit de manière explicite la reconnaissance implicite d'espaces de la détention féminine soustraits aux formes institutionnalisées de contrôle. Cette reconnaissance s'explique par l'absence des hommes de ces espaces, ou plus exactement par l'illégitimité de leur présence, les hommes étant tenus de ne pas s'y aventurer et de détourner le regard dans le cas où ils seraient témoins de situations équivoques (plusieurs de mes interlocuteurs masculins déclaraient ainsi avoir éprouvé de la gêne à ces occasions²). Au travers de cet exemple, il apparaît que la coexistence de représentations, de normes et de prescriptions de modèles de conduites paradoxales au sein de la détention féminine se comprend finalement au prisme de l'exercice d'un contrôle social régulant à la fois l'exposition du corps féminin et les conduites des hommes vis-à-vis de cette exposition.

J'suis très intransigeant sur leur façon de s'habiller quand elles sont sur les coursives : j'interdis les décolletés, j'interdis les pantacourts et j'interdis les maillots sans manches. (*Mais pourquoi t'es aussi dur ?*) Parce que je veux me préserver ! Je recadre tout de suite ; style le maillot assez court, le pantalon taille basse et on va chercher le plateau avec le string qui dépasse....Et pour moi je suis super intransigeant là-dessus quoi. (*Et sur la cour aussi ?*) Sur la cour de promenade j'y rentre pas ! [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

¹ Michèle Pagès fait remarquer que cette perception trouve son origine dans les rôles sexuels assignés aux femmes et aux hommes dont ils représentent les signes: les rondeurs féminines (seins et hanches) correspondent à la fonction maternelle, tandis que pour les hommes la carrure doit être mise en rapport avec l'engagement dans la vie sociale. Les images de la corporalité sont donc fortement sexuées [Pagès, 2001].

² « Une fois on faisait une visite, bon les femmes...Y a un terrain de sport, les femmes elles étaient coquettes, comme si elles étaient sur la plage ! Ca m'a perturbé de voir ça. Ca m'a perturbé, enfin je suis majeur mais ça m'a fait tout drôle ! » [Henri, 72 ans, bénévole dans une association d'aide aux familles depuis 15 ans].

L'été souvent dans les cours de promenade, elles sont en maillot de bain, des choses comme ça. Et un des principes c'est qu'un homme ne rentre pas dans la cour de promenade : c'est la surveillante qui se présente à la cour de promenade. C'est à la fois pour éviter normalement les dérives et aussi les interprétations ! Si le chef il allait tous les jours à telle heure...[Michel, gradé, 54 ans, 32 ans d'ancienneté pénitentiaire]

C'est autorisé le bikini, elles bronzent. C'est strictement pas gênant, ça ressemble un peu à une plage, moi ça me dérange pas. Quand il fait une chaleur comme ça ...Qu'elles bronzent en prison c'est quand même pas mal ! (*Rires*) [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La détention féminine est donc construite, reconnue et revendiquée comme un entre-soi féminin où la présence des hommes se voit légitimée dans la seule zone de l'espace public. L'inversion des rapports de pouvoir entre les sexes mise en œuvre par les détenues au travers de l'imposition d'interactions sexualisées aux hommes vise à signifier leur position de force ; et le comportement d'effacement que ceux-ci adoptent, tout comme leur efforts pour éviter de s'y trouver confrontés, témoignent de leur résignation à cette situation inédite.

CONCLUSION SUR LA SEXUALITE OSTENSIBLE

Cette troisième partie nous a permis de constater que la sexualité en prison de femmes pouvait se vivre ouvertement dans les espaces publics et semi-publics de la détention. Les processus d'affichage en jeu dans cette forme de sexualité ostensible nous ont conduits à nous intéresser à diverses situations dans lesquelles les acteurs adoptaient délibérément des comportements à caractère sexuel, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils dérogeaient à certaines règles.

Nous avons d'abord vu que les discussions à caractère sexuel entre les acteurs du QF étaient légitimées par leur expression humoristique et emphatique. Elles constituent un moyen efficient de maintenir la cohésion par leur action inclusive (atténuation des frontières entre les individus et confirmation de la relation sociale les unissant) et exclusive (mise à l'écart des personnes catégorisées hors-groupe tels les professionnels extérieurs à la détention ou encore les détenues accusées d'atteintes aux enfants). L'examen de leur teneur a montré que les détenues ne pouvaient évoquer n'importe quel sujet de discussion sans que leurs pairs ne mettent en œuvre un processus de régulation, comme en attestent l'occultation de la pratique de la masturbation clitoridienne et la polémique créée autour de la sodomie. Dans un second temps nous nous

sommes intéressés au contrôle social exercé sur les conduites homosexuelles ostensibles. Que leurs auteures tentent par cette manœuvre de contraindre le responsable du quartier de les mettre en cellule avec leur compagne ou qu'elles agissent par provocation, les réactions outrées des autres détenues mettent en lumière l'homophobie existant au sein de la détention féminine. Celle-ci s'exprime au travers d'attitudes de rejet comme des réflexions désobligeantes, des menaces ou des conduites de délation auprès des agents pénitentiaires.

Mais les processus d'exposition et de régulation débordent les seules interactions entre les acteurs de la détention féminine, puisqu'ils concernent aussi les rapports qu'entretiennent les femmes et les hommes sur le sol pénitentiaire. Nous avons vu que les interactions sexualisées imposées aux individus de l'autre sexe relevaient d'une démonstration de pouvoir. L'observation des parties communes des établissements s'est révélée féconde, dans la mesure elle a permis de mettre en évidence le statut d'enclave de la détention féminine à l'intérieur de la « maison des hommes » ; un tel résultat invitant à un niveau plus général à envisager l'espace comme l'un des derniers bastions d'une inégalité d'usage entre hommes et femmes, voire d'une inégalité de possibilités d'usage [Deschamps, 2012].

Les conduites sexualisées des agents pénitentiaires masculins vis-à-vis des femmes participent en effet d'un processus de rappel du pouvoir des hommes –physique et symbolique– sur le sol pénitentiaire. En revanche, parce que la quasi absence de l'autre sexe rend disponible cet espace social pour les femmes [Marchetti, 2001], la détention féminine constitue un lieu d'exercice professionnel préservé de ce rappel. Surveillantes et gradées s'attachent à en garder la mainmise, ce qui explique qu'elles s'opposent à l'introduction de la mixité dans le personnel de surveillance. Mais c'est la combinaison de l'exercice de cette mainmise par les agents féminins avec l'adoption de conduites sexualisées par les détenues à l'égard des hommes de passage qui confère au QF son statut d'enclave. Ces comportements sont généralement associés à une entreprise de séduction, mais leur tenue dans les espaces publics de la détention traduit la volonté de leurs auteures d'affirmer aux hommes leur position de force. Les détenues régulent néanmoins elles-mêmes les démonstrations de pouvoir de leurs pairs lorsqu'il s'agit d'exhibitions ou de prises à partie très crues. Tout comme les agents masculins minimisent la gêne ressentie par leurs collègues féminines, les surveillantes et les gradées sous-estiment l'embarras éprouvé par les hommes dans ces situations. Le malaise des agents pénitentiaires masculins les conduit pourtant à éviter de se rendre en détention féminine, ce qui renforce par là même sa relégation au sein des établissements. Enfin l'examen des restrictions vestimentaires imposées aux détenues a permis de signaler l'exercice d'un contrôle visant à réguler tout aussi bien l'exposition du corps féminin que les conduites des hommes à l'endroit de cette exposition.

Au travers de cet exposé, nous constatons la mise en œuvre d'un processus multiforme de régulation des conduites sexuelles –ou à caractère sexuel– ostensibles, assuré à la fois par les agents pénitentiaires et par les détenues. Parce qu'un ordre profite à presque tous les individus qui y participent et peut être parfois consciemment soutenu, voire établi, tant les profits mutuels retirés sont évidents [Goffman, 1973b], nous pouvons en conclure que non seulement il existe parmi la population féminine incarcérée des *outsiders* dans l'acception beckerienne du terme¹, mais que la question du maintien de l'ordre en prison de femmes dépasse largement le système stéréotypé de clans opposant les agents pénitentiaires aux personnes détenues selon une logique d'imposition/résistance articulée autour du règlement. Dans le chapitre suivant, nous allons voir que les normes régissent une autre forme de sexualité, sous-tendue cette fois par un processus de rationalisation si marqué qu'il en vient à en éclipser la dimension sexuelle.

¹ Soit des personnes considérées comme étrangères au groupe au regard de leur transgression supposée des normes en vigueur sur lesquelles s'accordent ses membres [Becker, 1985].

PARTIE 4 : UNE SEXUALITE RATIONALISEE

Nous avons vu jusqu'à présent que la sexualité en prison de femmes était tout à la fois clandestine, invisible et ostensible. Qu'elle soit prohibée, dissimulée ou affichée, elle concerne des situations tangibles. Or il existe une autre forme de sexualité bien plus inconsistante, les situations auxquelles elle renvoie s'avérant difficiles à appréhender tant les acteurs carcéraux s'attachent à en diluer la dimension sexuelle dans des processus réflexifs mettant en jeu d'autres problématiques. La sexualité y est donc bel et bien présente, mais en arrière-plan de constructions abstraites visant à la rationaliser par le truchement d'enjeux non explicitement sexuels. Nous parlerons à cet endroit de sexualité rationalisée.

L'on pourrait en déduire que les données relatives à cette forme de sexualité ont été compliquées à recueillir. En réalité, les processus de rationalisation mis en œuvre par mes interlocuteurs les préservait des difficultés qu'éprouvent en général les individus à nommer explicitement leurs pratiques sexuelles [Bozon, 1999] : ils se sentaient dispensés d'aborder les aspects triviaux de la sexualité. Concrètement au lieu de parler de règles et de sperme, ils évoquaient par exemple des questions de procréation et de contraception. Au cours des entretiens, la difficulté consista donc surtout à faire glisser les discours vers des aspects plus pragmatiques. Bien souvent je feignis l'ignorance, je « jouai la bête » [Blanchet, Gotman, 1992] car cela m'autorisait à poser innocemment des questions très précises dont les réponses, même concises, me permettaient de maintenir intact le flot de la discussion et partant d'étouffer l'embarras que pouvait provoquer mon intérêt à des aspects aussi triviaux de mon objet d'étude. Je connus évidemment quelques échecs. La gêne que peut connaître le chercheur face au spectacle du malaise de ses interlocuteurs rappelle que si l'entretien sociologique est un espace de liberté orale exempt de jugement, il n'en demeure pas moins une situation soumise à des normes sociales d'énonciation que la seule scientificité ne peut suspendre. On y peut certes tout entendre mais pas forcément tout dire, et c'est paradoxalement la conscience de ce biais qui donne quelquefois accès à des informations plus intéressantes que les discours eux-mêmes. Dans ce qui nous intéresse présentement, l'occultation délibérée de certains aspects par les acteurs carcéraux renseigne de manière très riche sur l'illégitimité marquant certaines dimensions de la sexualité en prison de femmes, et plus particulièrement sa corporéité.

Parce qu'il y a omniprésence de l'imposition de valeurs morales sur tout ce qui concerne les comportements sexuels [Combessie, 2008], la rationalisation opérée par les acteurs des prisons de femmes apporte un éclairage précieux sur les représentations normatives

contemporaines associées à la sexualité. Nous avons déjà mis en évidence à maintes reprises les écueils des approches faisant de la prison un isolat. Dans le cadre de ce chapitre nous affinerons cette perspective de deux manières. D'une part nous verrons que les échanges existant entre la prison et l'environnement extérieur ne sont pas seulement dans le sens d'une importation mais qu'ils peuvent aussi s'invertir, les acteurs carcéraux procédant à de multiples exportations hors des murs. En cela la prison ne constitue donc pas un isolat spatial. D'autre part il apparaîtra que l'institution carcérale, bien qu'elle paraisse immuable et qu'elle soit couramment taxée d'archaïsme dans l'opinion publique, entretient en fait une relation dynamique avec les évolutions survenues dans la sphère sexuelle au cours des dernières décennies. En cela elle ne constitue donc pas un isolat temporel. Cela m'amène à souligner le caractère contextuel des résultats présentés, les faits étudiés relevant de rapports d'ensemble eux-mêmes inscrits dans une société donnée, à une époque donnée. Rappelons-le, les théories scientifiques se savent et se veulent provisoires¹ [Grignon, 2004] ; aussi cette étude se veut être un point de départ de la recherche sociologique française sur la sexualité en prison de femmes appelant à être dépassé.

Dans un premier temps nous nous intéresserons à des conduites dont la dimension sexuelle est sous-tendue par une logique instrumentale. L'usage que font les détenues de leur vagin pour faire entrer et sortir de la drogue de prison nous conduira ainsi à aborder les problématiques de la dépendance aux produits psychoactifs et de la prostitution. Nous montrerons également que l'instrumentalisation par les femmes de leurs organes génitaux représente un enjeu d'importance dans leurs rapports sociaux de sexe, dans la mesure où elle est au cœur des relations de pouvoir qu'impliquent la préservation de la virginité et la procréation. Enfin nous verrons que les professionnels de l'écoute envisagent leurs échanges avec les détenues auteures d'agressions sexuelles sur mineurs dans une perspective utilitaire, ce qu'illustrera notamment l'exemple des entretiens d'instruction. Dans une seconde partie notre attention se portera sur les tentatives des professionnels d'influer sur l'activité sexuelle des détenues au moyen de démarches de prévention. Nous examinerons les prescriptions normatives sous-tendant ces démarches, dont nous verrons qu'elles renvoient aux problématiques de la contraception, du *safe sex*, de la responsabilité et du consentement ; ceci nous amenant en dernier lieu à nous intéresser aux phénomènes de pression sexuelle entre détenues.

¹ Et citons également à cet endroit les propos de Max Weber: « C'est que tout œuvre scientifique 'achevée' n'a d'autre sens que celui de faire naître de nouvelles 'questions' : elle demande donc à être 'dépassée' et à vieillir » [Weber, 1959 : 76].

I. Une sexualité instrumentalisée

Parce qu'en prison de femmes se rejoue l'assignation essentialisante des femmes à une identité féminine traditionnelle renvoyant au corps et à l'apparence [Cardi, 2008], la présentation corporelle des détenues et l'usage personnel qu'elles font de leur corps sont soumis à certaines prescriptions normatives. En ce qui concerne l'apparence, nous avons vu dans le chapitre précédent qu'étaient appliquées des restrictions vestimentaires à dessein de réguler l'exposition des corps dans les espaces publics. Cependant les prescriptions relatives à la présentation de soi ne s'appliquaient pas seulement à l'ostentation mais aussi à la défecation. S'il était en effet malvenu de mettre exagérément en valeur ses atouts physiques, il l'était tout autant de délaisser son apparence. Les entretiens réalisés avec les professionnels mettent ainsi en exergue l'importance qu'ils accordaient au « maintien »¹ des détenues et les efforts qu'ils déployaient contre leur « laisser-aller : ils les incitaient à prendre soin d'elles, à la fois en les invectivant lorsqu'elles se présentaient en arborant une tenue négligée, et en les félicitant lorsqu'elles faisaient preuve de coquetterie².

La mise en place d'ateliers socio-esthétiques et de salons de coiffure dans une grande part d'établissements accueillant des femmes aurait sûrement semblé unimaginable quelques décennies auparavant. Ce type d'initiatives traduit la porosité des murs de la prison à l'influence extérieure d'une prescription contemporaine recommandant aux femmes l'investissement esthétique de leur corps : « la beauté du corps féminin n'est plus considérée comme un 'cadeau de la nature' mais comme une finalité dont les femmes sont responsables, comme un devoir moral à réaliser, un effort à accomplir sur un mode ludique et hédoniste [Pagès, 2001 : 225]. De la même manière, l'utilisation que font les femmes de leur propre corps est étroitement articulée à certaines exigences morales, l'usage des organes génitaux en particulier étant soumis à un arsenal de prescriptions. En prison de femmes, les organes génitaux des détenues se trouvent au cœur d'une attention portée à des conduites dont le caractère déviant ou illégitime pose en

¹ La question du « maintien » de l'apparence corporelle ou plus globalement de la féminité telle qu'elle est abordée dans les études sur les femmes détenues me semble spacieuse : comment penser en termes de maintien quand on ne prend pas auparavant la peine de s'intéresser ou de préciser ce qui constitue l'objet de ce maintien ? [Joël, 2007].

² Les discours des professionnels mettent parfois clairement en évidence le lien qu'ils faisaient entre l'apparence et la valeur morale, une gradée opposant l'exemple d'une détenue à la présentation impeccable à celui de surveillantes débraillées : « L'autre jour y avait une détenue, une jolie femme, qui se tient, qu'est condamnée à vingt-cinq ans, elle est toujours bien habillée, toujours correcte, elle est pas mal hein ! Et deux surveillantes la voyaient passer, elle allait au parloir, elles disent comme ça : 'Comment on peut vivre avec ce qu'elle a fait ?'. Et moi j'avais rien à voir dans la conversation des surveillantes qui fumaient leur clope, qui avaient une dégainée je vous raconte pas, par rapport à une détenue qui arrive droite, bien habillée, soignée, qui allait voir sa famille ; et ça a été plus fort que moi, ça me regardait pas, j'ai dit : 'Pourquoi t'as dit ça ? Est-ce que vous savez ce qu'elle vit le soir quand la porte est fermée ? Est-ce que vous vous êtes posées cette question-là ? Est-ce que vous vous êtes posées la question : pourquoi est-ce qu'elle est arrivée là ?' » [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire].

exergue la question de leur usage. La pratique du « coffrage » en est certainement la plus emblématique.

1. Le vagin au cœur des processus de contrôle de la situation d'addiction aux substances psychoactives

La circulation de drogues en prison est couramment présentée dans les médias comme la preuve du dysfonctionnement du système de sécurité des établissements pénitentiaires. La détention féminine ne fait pas exception à cette situation puisque détenues comme agents pénitentiaires affirmaient qu'il y circulaient de nombreuses substances illicites. Il ressort des entretiens que le haschich était la drogue la plus courante, bien avant les amphétamines, la cocaïne ou l'héroïne à propos desquelles les auteurs du rapport MILDT INSERM mentionnent que s'il existe bien de tels trafics, ceux-ci semblent l'exception plutôt que la règle [Boumaza, Brillet, 2008]. Outre le recours au système souterrain d'importation, les détenues accumulaient les médicaments qu'on leur distribuait –somnifères, antidépresseurs et traitements substitutifs comme le Subutex– et se les échangeaient¹ afin de les réduire en poudre et de les inhaler, la prise de traitements contribuant de fait à l'entretien de conduites toxicomaniaques² [Brillet, 2008]. Plusieurs détenues déclaraient avoir été si choquées par ces agissements de la part de leur cocellulaire qu'elles avaient demandé à changer de cellule en travestissant le motif de leur requête pour ne pas être accusées de délation.

La consommation de haschich en revanche ne suscitait généralement que l'indifférence des non-consommatrices. L'image de « drogue douce » que les agents pénitentiaires lui associaient –eu égard à la représentation d'un rapport risque/santé considéré comme acceptable– conduisait d'ailleurs certains d'entre eux à concentrer leurs efforts d'intervention sur d'autres problèmes considérés comme prioritaires, en particulier la sécurité de leurs collègues ou la prévention du suicide au sein de la population incarcérée. Cela ne signifie pas qu'ils se montraient laxistes, mais ils ne sanctionnaient pas systématiquement les femmes qu'ils soupçonnaient de se livrer à cette pratique ou qu'ils prenaient sur le fait.

¹ Les auteurs du rapport MILDT-INSERM signalent l'existence d'un important trafic de médicaments entre les détenues [Boumaza, Brillet, 2008].

² Selon les chercheurs du rapport MILDT-INSERM, on constate un réinvestissement des usages depuis les drogues illicites vers les drogues licites, sans que le phénomène de dépendance lui-même soit enrayé : « en somme il y aurait le plus souvent simple adaptation des conduites addictives aux modalités de l'offre des substances psychoactives plutôt que décrochage franc et massif » [Boumaza, Brillet, 2008 : 4].

Enfin y a trois jours j'ai fait la distribution des cantines, j'ouvre la porte, ça sent le shit, ben ma réaction ça a été : « Soyez intelligentes, fumez à la fenêtre ». Parce que pour moi on sait que ça existe, le fait que ça sente le shit je vais pas comme ça dire : « Allez je prends trois surveillantes, on dépouille la cellule faut trouver le morceau de shit ! ». Mais après moi je suis très pointilleux sur les choses qui à mes yeux sont importantes. Une détenue qui va être en danger je vais la changer de cellule tout de suite. Une détenue qui va lever le ton –parce que je supporte pas, on est habitué à avoir du calme ici– pour moi c'est une intervention, donc je monte tout de suite, je vais mettre tout de suite mon personnel en sécurité. Je suis intransigeant sur tous ces problèmes. [Alexandre, officier, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Au-delà du risque sanitaire, la consommation de haschich en détention s'inscrivait néanmoins dans un système de relations de pouvoir entre détenues. Il était ainsi d'usage que les nouvelles détenues fassent rentrer du haschich et le distribuent, sous peine de représailles – violences physiques et délation– si elles refusaient. Si ces pratiques peuvent s'interpréter comme une sorte de rite de bizutage, on constate également l'exercice de chantages, plusieurs de mes interlocutrices ayant été menacées de dénonciation si elles ne partageaient pas ce qu'elles se procuraient pour leur consommation personnelle. Les femmes les plus vulnérables subissaient quant à elles une sorte de racket : elles se trouvaient engagées dans une transaction inégalitaire, dans le cadre de laquelle elles étaient contraintes de cantiner des articles d'une valeur supérieure à la quantité de haschich reçue en échange.

Si j'ai...C'est vraiment que j'ai confiance pour te dire ça ! Admettons que j'ai du shit sur moi, si je donne pas elles vont me balancer. Elles vont se plaindre « Untel a ça », tu sais, c'est toujours des petites vengeance faites par-dessous. A cause de ça y a beaucoup de fouilles de cellule. [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

Parallèlement, la consommation de haschich pouvait également relever d'une forme de système de don et de contre-don [Mauss, 1968] entre cocellulaires. Il était fréquent que les femmes d'une même cellule instaurent un système de mise en commun du haschich ainsi que des articles cantinés et des colis reçus à l'occasion des fêtes, chacune donnant, recevant et rendant selon ses possibilités et ses besoins. En même temps qu'ils leur permettaient d'améliorer leur situation personnelle, ces échanges garantissaient l'entretien de bons rapports entre elles. Les détenues engagées dans ce système soulignaient que l'égalité financière des produits en question importait moins que leur échange, ce type de déclarations traduisant l'annulation de la valeur matérielle de l'échange au bénéfice de sa valeur sociale au cours du troisième acte, rendre [Idem]. Par voie de conséquence, il était courant que le don de haschich soit le fait d'une seule cocellulaire, l'autre contre-donnant d'autres biens, notamment des produits de première

nécessité. Sans le recours au trafic souterrain, toutes les détenues ne pouvaient effectivement parvenir à s'en procurer par elles-mêmes.

Le dispositif de sécurité tel qu'il est actuellement déployé dans les établissements pénitentiaires afin d'éviter le jet d'objet dans la cour de promenade depuis la rue¹, nécessitait que les détenues aient accès à l'extérieur via les permissions de sortir ou les visites au parloir² pour s'approvisionner en haschich. Or de nombreuses femmes n'étaient pas permissionnables et ne recevaient aucune visite. Elles dépendaient alors de leur cocellulaire qui, pour ne pas exposer leurs proches et limiter les risques de se faire surprendre, privilégiait dans la mesure du possible les permissions. Mes interlocutrices déclaraient utiliser à ces occasions la technique du « coffrage » qui consiste à insérer la drogue dans le vagin après l'avoir soigneusement emballée. Elles indiquaient se servir à cet effet des préservatifs mis à leur disposition à l'infirmerie, dont elles se constituaient un stock afin d'éviter d'avoir à en acheter à l'extérieur. Elles tentaient de modeler la drogue de manière à ce que son insertion soit la moins douloureuse possible ou se contentaient de la placer entre leurs fesses lorsque la quantité était suffisamment petite pour pouvoir être transportée de cette façon³.

(Elle baisse la voix et se penche vers moi) Et de temps en temps on fume des joints ! Je fais ça le soir dans la cellule quand y a personne. Moi je connais personne dehors malheureusement, mais des filles ici oui. Les surveillantes je pense qu'elles s'en doutent. Moi je suis réglo, je te mettrais jamais dans un problème ! J'irais jamais te demander quoi que ce soit, je vais pas t'utiliser. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Ici quand on sort en perm, il faut ramener quelque chose. Donc comme toutes les filles, c'est dans la foufoune. On met dans un préservatif. La première fois ça fait bizarre, la deuxième fois c'était bon, j'ai ramené quinze grammes. [...] Khadidja ma drogue c'est sa drogue. Quand j'avais les règles je lui disais : « C'est à toi de coffrer » donc on va à l'infirmerie pour les préservatifs. C'est mieux quand on va en perm, on fait rentrer. On a plein de capotes dans la cellule. Je sais pas pourquoi y en a à l'infirmerie, peut-être pour pas qu'on attrape des trucs ; mais ils sont pas cons, ils savent ce qu'on en fait. Moi quand j'ai ramené quinze grammes, ça m'a fait trop mal. On fait tout pour mettre en forme de tampax. Si après on veut fumer, on laisse ça sur la table. Nous on évite de coffrer. Si c'est un petit bout on le met entre les fesses et on sert les fesses. Khadidja elle le fait, c'est la reine. On met des mouchoirs autour, pour la douleur. Les surveillantes elles ont pas le droit de nous fouiller à l'intérieur...[Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

¹ Une détenue avait réussi à se procurer de cette manière un téléphone portable lors d'une précédente incarcération. Des filets ont désormais été installés dans tous les établissements.

² On ne me sollicite pas pour faire rentrer de haschich mais on me demanda en revanche d'introduire un portable, des CD et des bijoux.

³ Cela les amenait d'ailleurs à privilégier l'achat de barrettes plutôt que d'herbe, ce format étant en outre plus facilement dissimulable en cellule.

Paradoxalement, il est apparu que la pratique du « coffrage » renvoyait à l'effort des détenues de contrôler la situation d'addiction, non pas en cherchant à maîtriser leur dépendance aux substances, mais en conservant leur pouvoir de décision en la matière. Les détenues estimaient en effet que le haschich était peu dangereux pour la santé, qu'il était nécessaire à leur bien-être et qu'il pouvait les aider à vaincre leur addiction aux « drogues dures » ou aux médicaments. Dès lors, la régulation personnelle de leur consommation au travers de la pratique du « coffrage » était indirectement présentée comme le moyen de ne pas perdre leur libre-arbitre face à l'immixtion des soignants. Les détenues refusaient quelquefois d'avoir recours au traitement de substitution que ceux-ci leur prescrivaient ou bien leur suggéraient elles-mêmes de le réduire, les méthodes de désintoxication préconisées par l'institution étant en fait appréhendées comme une aide qu'elles entendaient mobiliser à leur guise.

Les agents pénitentiaires se déclaraient impuissants face à la pratique du « coffrage » dans la mesure où la réglementation de la fouille à corps stipule que seul un gynécologue peut procéder à un examen vaginal en cas de doute à ce sujet. Même en cas de suspicion, ils n'entreprenaient qu'à titre exceptionnel ce type d'intervention, privilégiant plutôt la surveillance renforcée des visites au parloir, les fouilles de cellule imprévisibles et le contrôle approfondi des soutiens-gorge des détenues. Ces dernières utilisaient en effet régulièrement leur soutien-gorge à des fins de dissimulation d'objets divers, le recours à ce subterfuge leur permettant d'avancer que la sonnerie déclenchée sous le portique de sécurité était due à l'armature en métal du sous-vêtement. Le vagin apparaît par conséquent comme la seule zone corporelle échappant à l'investissement des corps par l'institution carcérale ; et c'est précisément la conscience de cette prérogative qui conduisait les détenues à faire de leur propre vagin, ou de celui de leurs codétenues, un moyen privilégié d'importation de la drogue à l'intérieur de la prison.

Au niveau des parloirs internes j'arrivais pas à choper quand ça sort parce que forcément elles se le mettent dans le vagin et là on n'a pas le droit [...] Avant la détenue elle passait au portique elle sonnait, elle disait : « C'est mon soutien-gorge », on prenait la poêle : « Ah ben oui c'est le soutien-gorge qui sonne ». Moi quand je suis arrivé j'ai vu ça j'ai dit : « Hors de question, elle a sonné trois fois c'est pas la poêle, c'est la fouille à corps ». Et maintenant elles le savent. Sauf que ben au début comme ça n'existait pas, au début on retrouvait plein de choses dans les soutiens-gorge ! Les nanas elles planquaient, elles allaient au sport avec des trucs, elles planquaient en-dessous des tapis des machins pour leur mec qui est de l'autre côté. [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

La pratique du « coffrage » ne se limitait pas à l'importation puisqu'elle était également utilisée par les femmes pour faire circuler la drogue entre le QF et le QH, notamment à l'occasion des parloirs internes ou, dans certains établissements, pendant la fréquentation de

locaux d'activité communs (comme le gymnase). Le fait que ces échanges se déroulaient principalement dans le sens des femmes vers les hommes ne doit pas mener à une interprétation hâtive de la pratique du « coffrage » comme forme d'appropriation masculine du corps féminin, qui se traduirait par l'exercice d'une pression des hommes détenus sur leur conjointe ou sur une amie pour que celle-ci utilise son vagin à leur profit. Les entretiens réalisés avec les détenues montrent non seulement qu'il s'agissait d'une pratique majoritairement utilisée à des fins personnelles de consommation, mais que certaines femmes incarcérées pour ILS y recouraient en fait dès avant leur incarcération comme moyen de transport dans le cadre d'un trafic et/ou de leur propre consommation.

L'usage utilitaire que faisaient les détenues de leur vagin pour faire circuler la drogue renvoie aux problématiques inextricablement liées de la prostitution et de la dépendance aux produits psychoactifs ; non parce que ces femmes se prostituaient auparavant pour se procurer les substances dont elles dépendaient, mais parce qu'elles élaboraient une distinction très nette entre les moyens légitimes et illégitimes d'y parvenir, la prostitution étant assignée à cette seconde catégorie. L'instrumentalisation du vagin dans le cadre de la situation d'addiction apparaît ainsi régie par l'adhésion à des valeurs témoignant à la fois de l'intériorisation des prescriptions sociales relatives à l'usage des organes génitaux féminins, et d'une conduite réflexive vis-à-vis des expériences individuelles précarcérales.

Une part importante de mes interlocutrices déclarait être dépendante aux produits psychoactifs ou l'avoir été à un moment de leur vie. J'utilise à dessein le terme de produits psychoactifs car la toxicomanie ne se limite pas à l'usage de drogues illicites mais s'étend à la consommation d'alcool ou de benzodiazépines [Boumaza, Brillet, 2008], vis-à-vis desquels de nombreuses détenues mentionnaient avoir développé des conduites d'addiction. Les récits de vie sont relativement homogènes et mettent en évidence un « temps long » de la dépendance [*Ibid.*] entrecoupé de périodes de sevrages. Il s'agissait globalement de jeunes femmes issues de milieux sociaux défavorisés, qui avaient grandi au sein d'un environnement familial perturbé et/ou qui avaient été placées en foyers ou en famille d'accueil. Elles étaient nombreuses à signaler des violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles commises par leurs parents, leurs frères ou d'autres membres de leur famille, en particulier lorsqu'elles étaient issues de l'immigration maghrébine, ces femmes expérimentant en effet fréquemment durant l'enfance des situations de privations matérielles et de conflits graves avec au moins un des parents, dans un climat de

violence parental exacerbé¹ [Jaspard *et al.*, 2003]. Leur entrée dans une carrière de consommatrice était précoce (le plus souvent à l'adolescence) et leur parcours addictif se caractérisait par une consommation progressive de substances : d'abord de l'alcool, ensuite de la marijuana, puis de la cocaïne et/ou enfin de l'héroïne (en revanche les femmes dépendantes aux benzodiazépines n'avaient le plus souvent expérimenté que de l'alcool). Ces évolutions n'impliquaient pas pour autant l'abandon d'une substance pour une autre puisque les conduites addictives semblaient plus cumulatives qu'exclusives. On remarque cependant un changement non réversible du mode d'administration de l'héroïne, les femmes se l'injectant par voie intraveineuse ayant d'abord commencé par la fumer pour ensuite abandonner ce procédé².

La majorité des détenues faisait coïncider biographiquement leur expérimentation de « drogues dures » avec leur mise en couple avec un homme toxicomane qui leur avait proposé de tester ces substances, ou qui avait accepté de les initier lorsqu'elles le lui avaient demandé. Cette mise en couple était ainsi présentée comme l'évènement déclencheur de leur addiction à la cocaïne et/ou à l'héroïne. Nombre d'entre elles faisaient état par la suite d'une relation conjugale instable, ponctuée d'une violence multiforme exercée dans les deux sens. Si elles étaient toujours engagées dans cette relation au moment de l'enquête elles minoraient la responsabilité de leur conjoint ; tandis qu'en cas de rupture elles le tenaient pour responsable de leur addiction, exprimaient de forts sentiments de colère à son égard et mettaient en avant la situation de dépendance dans laquelle il les maintenait avant l'incarcération (notamment en contrôlant leur accès à la drogue et en les en privant ponctuellement).

Ce type de discours est caractéristique des efforts des personnes enquêtées à toujours présenter –et se représenter– les causes de leur situation de manière à offrir la meilleure image d'eux-mêmes [Marpsat, 1999], en l'occurrence ici l'image de victime. Les soignants relayaient d'ailleurs largement cette perspective victimisante puisqu'ils considéraient ces détenues comme des sujets passifs, entraînés dans la toxicomanie par un homme ayant joué un rôle actif. Comme le fit remarquer une psychologue dont le discours atypique l'avait un jour exposée à l'indignation de ses collègues, cette perspective semble surtout confiner à une appréhension sexuellement différenciée de la responsabilité dans les conduites déviantes, que l'on peut observer à un niveau plus général à propos de l'infraction³, *a fortiori* quand celle-ci est

¹ François Dubet explique que dans les familles immigrées les filles ne s'identifient pas à leur mère dont le statut et la soumission semblent intolérable, tandis que les pères se retranchent et durcissent les valeurs traditionnelles face à une dévalorisation statutaire dans la société et dans la famille [Dubet, 1987].

² Les femmes qui fumaient de l'héroïne soulignaient avec fierté qu'elles ne s'étaient jamais piquées, l'injection étant présentée comme le symbole de la déchéance toxicomaniaque.

³ La plupart des acteurs carcéraux souscrivaient à cette partition que les discours de certains explicitaient : « Moi le truc qui m'a marquée, c'est que derrière l'histoire d'une femme incarcérée vous avez un mec. Toujours. On est à du...100%, ou 99,99%. Dans l'acte criminel d'une femme, faut vous dire : 'Cherchez le mec'. Que ce soit pour les

sexuelle comme nous le verrons plus loin : les femmes seraient dans l'incapacité de prendre l'initiative de conduites déviantes, celles-ci n'étant que la conséquence de l'influence néfaste exercée par des hommes s'y livrant eux-mêmes.

Je pense à autre chose c'est par exemple les femmes toxicomanes, je suis allée à une formation où en fait des professionnels spécialisés dans la toxicomanie disaient que : « Ces pauvres femmes elles tombent sur un mec qui va les emmener » et à un moment j'ai dit « Attendez, attendez ! C'est pas que des victimes quoi ! ». Et puis on peut se poser la question de savoir si, tant est que ce soit l'homme qui introduit la drogue, pourquoi elles acceptent ça aussi. C'est peut-être que ça va plus loin que : « Les pauvres ». Et non non, j'ai eu un holé de tout le monde ! On peut pas imaginer qu'une femme puisse faire ça. Mais c'est là où moi qui suis sensible à la peinture, je trouve qu'on est vraiment dans l'image de la vierge et l'enfant quoi ; on reste sur ce cliché-là. [Tatiana, 45 ans, psychologue, 10 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Lui il est tombé dans l'héroïne et petit à petit il m'a fait essayer. (*Elle a de la rançœur*) S'il m'aimait vraiment il aurait dit non ! Moi je l'aurais jamais mis là-dedans. [Joanna, détenue, 22 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

Il m'amenait : « Je vais te faire goûter quelque chose ». Donc il m'a proposé, j'ai essayé tout de suite. Déjà je fumais le pétard et j'étais pas la dernière à faire la fête...Au début c'était une fois par jour, à l'époque j'étais serveuse. Je prenais une trace par le nez. Après c'était au gramme, j'étais à un ou deux grammes par jour. [Isabelle, détenue, 34 ans, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 2 mois]

Ca fait sept ans que je suis avec mon copain ; lui il était déjà dedans. Pendant plusieurs années je lui faisais la morale. Je l'ai aidé à la maison quand il était sans cachetons à essayer d'arrêter, je l'ai vu dans de ces états...Depuis l'âge de quatorze ans je fumais le shit. En rentrant du boulot, je me faisais un petit pet. Pis après c'était des traces d'héroïne. (*Mais pourquoi vous avez commencé alors que vous aviez essayé de le faire arrêter pendant toutes ces années ?*) C'était pour essayer, les soucis aussi, je sais pas...Mais lui combien de fois il m'a dit « Fais une pause ». J'ai rien à lui reprocher, c'est moi. [Déborah, détenue, 25 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

L'examen du parcours biographique des détenues amène à remettre en cause l'idée selon laquelle celles-ci auraient uniquement été victimes de la mauvaise influence de leur conjoint. Les récits de vie démontrent en effet une familiarité à un ensemble de substances psychoactives – notamment l'alcool, le haschich, les amphétamines et les ecstasy– antérieure à cette mise en couple. La rencontre avec un conjoint toxicomane n'était donc pas le fruit d'un malencontreux hasard mais apparaît plutôt comme le résultat d'un mode de vie déviant les ayant conduites à fréquenter le même milieu. Dès lors, l'évolution des conduites addictives vers la consommation

toxicos, elles disent : 'C'était pour aider mon mec', une infanticide c'est : 'Mon mec m'avait quitté' ou 'Il me regardait plus', un meurtre : 'C'est parce qu'il me battait' ou 'C'est parce que j'avais un amant, on a essayé de supprimer le mari', enfin y a toujours une histoire de cœur derrière une histoire de femme ! La femme est je dirais très peu active ou autonome dans sa démarche criminelle. J'vous dis, vous avez une femme criminelle, cherchez le mec ! Toujours. » [Elsa, 45 ans, directrice adjointe, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire].

de substances telle l'héroïne ou la cocaïne peut s'interpréter comme la conséquence du développement d'une relation intime avec une personne plus avancée dans la carrière toxicomaniaque, et qui les aurait guidées dans la passation des différentes étapes [Becker, 1985]. La nature hétérosexuelle de la relation, et partant la responsabilité hâtivement imputée aux hommes, masque le rôle qu'a joué le développement de liens privilégiés avec une personne toxicomane. J'entends par là que ce n'est pas le fait que leur conjoint ait été un homme qui se trouve à l'origine de leur expérimentation de « drogues dures », mais le fait qu'elles aient fréquenté intimement une personne consommant déjà ce type de substances. En atteste le contre-exemple de Camille, jeune femme homosexuelle ayant été initiée au « shoot » par sa petite amie héroïnomane. Je n'ai pas rencontré d'exemples de ce type parmi mes interlocutrices, mais il ne me semble pas improbable que l'on puisse retrouver ce type d'influence dans le cas d'une cohabitation entre amies.

Les récits de vie des détenues toxicomanes étaient invariablement ponctués de tentatives de sevrage plus ou moins fructueuses. Qu'elles aient entrepris de le faire seule ou avec leur conjoint, chez elle ou dans un centre de soin, en prenant un traitement de substitution ou en mettant brutalement fin à leur consommation, toutes avaient toutes été à un moment donné au moins de leur vie dans une démarche active visant à reprendre le contrôle de leur vie et de leur corps sur leur dépendance. La *parenthèse carcérale* jouait ici un rôle important car elle leur permettait de se « retaper » et de réduire leur consommation¹ [Boumaza, Brillet, 2008]. L'adoption d'un suivi longitudinal se révéla féconde car je fus témoin de l'amélioration physique de l'état de santé de mes interlocutrices au fil des mois². Néanmoins, si leurs discours enthousiastes présentaient l'incarcération comme un évènement positif³ et nécessaire grâce auquel elles pourraient rompre définitivement avec leur dépendance⁴, leurs réincarcérations multiples pour ILS et les études menées sur le sujet démontrent que celle-ci ne constitue que rarement une réelle rupture dans la carrière toxicomaniaque [Brillet, 2008].

¹ A l'inverse on peut observer le développement de conduites de dépendances à l'égard de médicaments prescrits par les soignants –notamment ceux à base de benzodiazépines– parmi des femmes n'en ayant jamais consommé auparavant.

² Je me rappelle notamment d'une détenue que j'avais rencontrée un mois après son emprisonnement et qui me vantait les bienfaits des « cures » qu'elle avait suivies à chacune de ses quatre incarcérations. Très belle, les joues pleines et les yeux vifs, elle rit de mon ébahissement lorsque j'observai la photo d'elle prise le premier jour de son incarcération : le visage décharné et cireux, les yeux enfoncés dans leurs orbites, le regard éteint, je ne pouvais croire que j'avais la même femme en face de moi.

³ Cela ne signifie pas que l'incarcération ne représentait pas par ailleurs une épreuve douloureuse, l'apparente contradiction des discours ne traduisant pas une forme d'incohérence mais le caractère polysémique de l'expérience carcérale pour chaque détenue.

⁴ La teneur de certains discours trahissait cependant la tentation que représentait toujours la drogue pour leurs auteurs: « L'héro ça calme les nerfs, vous êtes absent, vous vous endormez. La première fois vous faites que de dégueuler mais c'était pas grave, c'était trop bon ! (*Elle sourit, l'air nostalgique*) On a le goût acide, ça descend dans la gorge, c'est trop bon... » [Cécile, détenue, 23 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois].

L'effet positif de l'incarcération sur les conduites addictives des femmes toxicomanes semble moins s'expliquer par le fait qu'elles n'avaient plus accès à la substance dont elles dépendaient (elles pouvaient de toute manière se la procurer grâce au trafic souterrain), que par la rupture avec leur réseau social et une prise en charge institutionnelle propice au souci de soi. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant de constater que la libération, en ce qu'elle signifie une reprise de contact avec le réseau social et une disparition des conditions bénéfiques pour le sevrage et sa pérennisation¹, s'accompagnait d'une reprise des habitudes addictives. L'incarcération représente en tous les cas un épisode biographique où les détenues toxicomanes parvenaient à reprendre la maîtrise de leur corps (ou tout du moins à en avoir l'impression²), le sentiment de contrôle retiré s'accompagnant fréquemment du renouement avec des pratiques d'embellissement corporel et de soins esthétiques.

C'est de la merde, ça bouffe tout, ça bouffe votre vie. Ça vous met dans un petit monde et quand vous vous faites arrêter, les œillères elles s'ouvrent. Ça a été brutal. Mais c'est un mal pour un bien, il le fallait. Il fallait que j'ouvre les yeux, que je le quitte. Et heureusement que c'est arrivé car j'aurais fini à cinquante shoots par jour, j'aurais fini dans un trou. [Marie-Claire, détenue, 28 ans, en couple, 2ème incarcération, 7 mois]

Grâce à ça c'est clair que j'ai pu arrêter. Il fallait quelque chose, un truc ferme. Une fois y a un docteur qui m'avait donné des cachets mais j'avais pas eu la volonté d'arrêter, tous les gens qu'on connaissait c'était des drogués. C'est fini tout ça maintenant. [Joanna, détenue, 22 ans, en couple, 1ère incarcération, 4 mois]

Y a pas longtemps j'ai eu un déclic dans la tête ; je l'avais jamais eu avant. Là je suis vraiment motivée. Je vais arrêter la méthadone. La prison c'est un mal pour un bien. Ici tout le temps je pense et je me dis que c'est un mal pour un bien. J'ai un traitement de substitution, ça m'aide. Je suis passée à trente milligrammes de méthadone. C'est moi qui veux, je vais encore baisser la semaine prochaine. Le psy est pas trop d'accord mais moi je préfère arrêter complètement. Là je suis décidée. J'ai jamais réussi. En prison j'arrête mais dès que je sors... [Mégane, détenue, 24 ans, 1 enfant, 3ème incarcération, 1 an]

Avant d'être incarcérées, de nombreuses toxicomanes avaient fini par rompre avec leur conjoint et par se retrouver dans l'incapacité d'assumer une activité professionnelle du fait de leur dépendance³. La situation était particulièrement difficile pour les femmes qui avaient des enfants⁴, certaines faisant le choix de les placer en foyer ou de les confier à des proches pour les

¹ On remarque que les centres de désintoxication ont un mode de fonctionnement coercitif qui n'est pas si différent de celui de l'institution carcérale (interdiction de sortir, pas de possibilité de téléphoner librement, visites contrôlées, etc.).

² Les chercheurs du rapport MILDT-INSERM concluent que l'incarcération contribue à l'amplification des conduites à risque [Boumaza, Brillet, 2008].

³ Il leur était très difficile de respecter les horaires de travail ou d'accomplir correctement leurs tâches.

⁴ Maryse Marpsat fait remarquer qu'à Paris, 37% des femmes sans domicile vivent avec au moins un enfant [Marpsat, 1999].

récupérer après leur sevrage. Deux parcours biographiques, parfois étroitement imbriqués, se profilent : l'entrée dans le circuit de vente des stupéfiants et la galère. Dans la première situation, les femmes tentaient d'écouler les produits qu'elles achetaient à un revendeur en gros, souvent situé aux Pays-Bas. L'achat lui-même était dangereux car elles pouvaient se faire contrôler à la douane ou pendant le transport, et par la suite la vente des doses dans la rue les exposait aux risques de se faire voler, violenter et arrêter. Par ailleurs, étant elles-mêmes consommatrices¹, elles soulignaient qu'il leur était difficile de ne pas consommer leur propre marchandise, ce qui les faisait parfois basculer dans le second parcours, celui de la galère.

L'emploi de ce terme suppose d'élargir la définition qu'en donne François Dubet dans son étude sur les jeunes de banlieue, soit une expérience faible et diluée, trouée de conduites par excès qui rompt une atonie dont participe le haschich mais pas les « drogues dures », point de passage vers un trou noir [Dubet, 1987]. Les discours des détenues toxicomanes au sujet de leur mode de vie déviant mettent bien en lumière les trois principes de la galère tels qu'ils sont signalés par François Dubet. Le premier est celui de *la désorganisation*, mes interlocutrices soulignant l'absence de solidarité et la prégnance des conduites délinquantes au sein de leurs réseaux sociaux. Le deuxième principe est celui de *l'exclusion* qu'alimentait un fort sentiment de *powerlessness* [Bourgois, 2001] : les femmes déclaraient se sentir impuissantes et désespérées, et avoir intériorisé l'échec de ne pas avoir de vie « normale ». Était enfin exprimé un sentiment de domination au travers d'une *rage* dirigée contre les personnes incarnant à leurs yeux cette domination. S'il s'agissait quelquefois de policiers², la majorité des discours haineux étaient dirigés contre « les hommes ». Ce n'était pas seulement le père qui les avait maltraitées, le conjoint qui les avait battues, l'inconnu qui les avait violées, mais bien « les hommes », identifiés comme responsables de toutes les situations où elles s'étaient senties dominées au cours de leur vie, la dépendance aux produits psychoactifs ne représentant qu'une de ces expériences. Cet aspect s'avère crucial pour comprendre en quoi l'usage de leur corps, et plus précisément de leur vagin, relevait d'une stricte partition des moyens légitimes et illégitimes de se procurer la substance dont elles dépendaient.

Très peu de détenues toxicomanes ont déclaré s'être prostituées durant cette période de galère. Parfois sans aucune ressource financière et contraintes de vivre à la rue³, elles signalaient

¹ Il convient donc de distinguer cette situation de celle des femmes qui dealaient mais qui ne consommaient pas ; il s'agit ici d'un mode de subsistance.

² « (*Elle est haineuse*) J'aime pas les flics, je déteste les flics et je les aimerai jamais ! Quand ils ont l'uniforme ils font les malins. Je me suis déjà fait tapée ; ça fout la rage car on aura toujours tort. C'est méchant ce que je vais dire mais le fait qu'un flic meure devant moi, à mes pieds, ça me ferait rien » [Lara, détenue, 19 ans, 1ère incarcération, 3 mois]

³ Maryse Marpsat fait remarquer au sujet des femmes sans domicile qu'elles n'ont que peu suscité d'intérêt parce qu'elles sont moins nombreuses que les hommes. En fait la situation des femmes s'apparente à un avantage sous

avoir choisi de voler plutôt que de se prostituer pour pouvoir se droguer. La prostitution était en fait présentée comme l'ultime limite qu'elles s'étaient imposées dans la satisfaction de leurs besoins toxicomaniaques, sa transgression étant assimilée à une irréversible perte de contrôle sur leur corps. Cette représentation de la prostitution s'explique d'abord par leurs expériences passées de domination sexuelle et d'appropriation de leur corps par les hommes. Le refus de soumettre de nouveau leur corps à une emprise masculine était ensuite intimement lié à l'intériorisation de l'injonction sociale recommandant aux femmes d'englober tout rapport sexuel dans une relation dyadique et si possible pérenne [Combessie, 2010] ; et dont on constate qu'elle se décline plus précisément sous la forme d'une *sacralisation de l'usage sexuel par les femmes de leurs organes génitaux*¹, dessinant en creux les figures antithétiques de la femme vertueuse « normale » et de la femme dépravée incarnée par la prostituée [Parent, 2001].

En soulignant avec force que la prostitution constitue le manque de respect le plus grave qu'une femme puisse s'infliger, les détenues réaffirmaient ainsi l'injonction pour les femmes d'utiliser dans une perspective sexuelle leurs organes génitaux à dessein du seul plaisir inscrit dans une réciprocité de type don/contre-don [*Ibid.*]. Si la pratique du « coffrage » ne leur paraissait pas en contradiction avec ces représentations, c'était bien parce que celle-ci n'impliquait ni un usage sexuel de leur vagin (ce qui explique pourquoi les détenues qui condamnaient la masturbation « coffraient » en revanche régulièrement) ni un sentiment de transgression induit par une perte de contrôle de la situation d'addiction.

Ca a été d'abord le shit et après l'héro. J'avais seize ans, je vivais à la rue. C'était dur, surtout quand on est droguée. Moi j'ai toujours réussi...J'ai ma fierté et le respect de moi-même, alors que y en a en manque elles vont faire la pute. Je me suis toujours interdit, j'aurais pas supporté. Je voulais pas tomber plus bas que bas. Pour mon amour-propre. Je préférerais me démerder en dealant, en volant, mais faire la pute non. J'ai déjà été en manque pendant trois jours, c'est pas grave. [Danielle, détenue, 26 ans, 4ème incarcération, 3 ans et demi]

Pendant huit jours j'ai galéré. J'ai pris des médicaments en bloc, des antidouleurs, ça a été huit, longs jours...Pour moi la drogue c'est le diable, on fait du mal aux gens qu'on aime, on n'a plus d'image de soi. On perd tout, moi j'ai tout perdu : le logement, le travail, presque mon frère, ma famille...J'avais tout vendu chez moi. Je m'étais fixée des limites : pas voler les gens que j'aime et pas donner son cul, excusez pour l'expression. [Marion, détenue, 25 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 semaines]

contrainte : les jeunes femmes et les femmes seules avec enfants sont certes prises en charge par la collectivité, mais si elles n'occupent pas un emploi, le départ du conjoint, leur propre fuite ou leur mise à la porte peuvent les laisser avec de faibles ressources. Pour l'auteure il convient donc de considérer le moindre risque pour les femmes de se retrouver sans domicile comme un bénéfice secondaire du statut de dominé [Marpsat, 1999].

¹ J'emploie à dessein le terme d'organes génitaux car en sus du vagin sont également concernés ici l'hymen, le clitoris, les lèvres, etc.

(Elle raconte une altercation avec sa cocellulaire, également toxicomane) Je lui ai répondu : « Moi j'ai pas fait la pute non plus ! », « Je fais ce que je veux avec mon cul », « Moi le mien au moins il est propre ». Moi aussi j'ai eu des problèmes, mais la prostitution, non. *(Elle est fière)* J'ai préféré voler que ça ! C'est important mon corps. [Sabine, détenue, 27 ans, 3 enfants, en couple, 2^{ème} incarcération, 6 mois]

Que ces déclarations à l'endroit de la prostitution soient vraies ou fausses n'a que peu d'importance ; ce qui nous intéresse c'est le système de représentations sous-jacent, que vient paradoxalement éclairer en miroir celui des quelques détenues toxicomanes déclarant avoir eu recours à la prostitution. Si leur discours signalait l'intériorisation de l'indignité [Mathieu, 2000], il n'en traduisait pas moins un sentiment de renversement des rapports de pouvoir avec les hommes à leur avantage.

L'approche classique des situations dans lesquelles les femmes mettent leur corps à disposition des hommes ne parvient généralement pas à se déprendre des considérations moralisatrices¹ et misérabilistes postulant d'une forme d'exploitation et d'objétisation, en particulier dans le cadre du commerce des services sexuels [Parent, 2001]. Nous avons pourtant vu au travers de l'exemple de l'exhibitionnisme que les femmes pouvaient retirer de ces situations un sentiment de contrôle. Les analyses de Philippe Combessie sur le pluripartenariat féminin démontrent de la même manière que la mise à disposition par les femmes de leur corps ne confine pas toujours à une soumission au désir masculin² [Combessie, 2010]. L'approche compréhensive s'avère ici précieuse pour mettre en lumière le fait que dans le cas de la prostitution, la non conformité des femmes à l'injonction de sacrifier l'usage sexuel de leurs organes génitaux leur permet de se vivre comme des acteurs agissants, rationalisant leur activité sexuelle à des fins autres que le plaisir. Dans la lignée de ce que préconisent Catherine Deschamps et Colette Parent, cette perspective invite donc à remettre en cause les représentations collectives désignant les prostituées comme des personnes nécessairement dominées et incapables d'agir³ [Deschamps, 2003], et dont le moi intime serait mis au service de l'autorité sexuelle des hommes⁴ [Parent, 2001].

¹ Janine Mossuz-Lavau souligne à propos de la prostitution qu'elle suscite des « réactions morale, héritées du judéo-christianisme, confortées par le féminisme de la victimisation et des restes de puritanisme ayant survécu à quarante ans de libération sexuelle » [Mossuz-Lavau, 2009 : 41].

² Les femmes pluripartenaires auxquelles s'est intéressé Philippe Combessie apprécient de se voir désignées comme des « femmes libertines », ce terme soulignant justement l'absence de contrôle masculin sur leur vie sexuelle ou d'un quelconque lien de sujétion [Combessie, 2008].

³ Catherine Deschamps souligne que les prostituées sont dépossédées de leur parole dès qu'elles s'écartent d'un discours de victimisation [Deschamps, 2003] ; et Colette Parent signale que toute réflexion de leur part mettant en cause ce type de représentations leur fait risquer d'être considérées comme victimes de fausse conscience et de ce fait complices des exploités [Parent, 2001].

⁴ Colette Parent signale que l'activité sexuelle est toujours vue comme engageant nécessairement l'intimité d'un être, alors qu'elle peut être investie de significations différentes selon le contexte social et individuel. Le mouvement des

Zina par exemple, violée en réunion à l'adolescence, victime d'une autre agression sexuelle collective quelques années plus tard puis dominée sexuellement par son conjoint, déclara avoir éprouvé le sentiment de contrôler ses rapports aux hommes seulement après avoir commencé à se prostituer, d'abord parce qu'elle décidait du lieu et du déroulement de l'activité sexuelle, mais aussi car cela lui permettait de ne plus dépendre financièrement de son conjoint. Cela l'avait d'ailleurs conduite à refuser de céder à la demande de son nouveau partenaire—l'un de ses anciens clients— de cesser de se prostituer pour venir habiter avec lui.

Ca me suit jusqu'à maintenant. J'ai mis longtemps avant d'avoir un rapport et après quand j'avais des hommes, je me donnais mais c'était surtout pour leur faire plaisir. J'avais du dégoût, je voulais pas. Après quand je me suis mis à la prostitution je me suis dit : « C'est moi qui mène la barque ! C'est moi qui vais commander ! ». Malgré qu'après j'étais salie quand même. Des fois en une journée j'avais trois cents euros ! Mais avec l'ami que j'ai rencontré, il me disait : « Si tu veux cent euros on fait rien du tout, je veux pas que tu me considères comme un client ». J'ai continué après qu'on soit sortis ensemble, lui il voulait pas. C'était de la jalousie. Il m'a demandé de vivre avec lui mais je le connais pas assez. Je veux me construire, je veux avoir mon propre logement. [Zina, détenue, 39 ans, en couple, 2 enfants, 1ère incarcération, 3 mois]

La présentation de soi comme acteur agissant se retrouvait également, mais de manière beaucoup plus implicite, dans le discours des détenues qui mentionnaient avoir des « pigeons », c'est-à-dire des hommes avec qui elles avaient des relations sexuelles ponctuelles pour ce qu'ils leur apportaient (notamment un lieu où dormir) ou ce qu'ils leur faisaient économiser (elles disposaient alors d'un budget suffisant pour se droguer). De telles pratiques s'apparentent à des échanges économique-sexuels au sens où l'entend Paola Tabet, c'est-à-dire une transaction entre des femmes fournissant des services (qui comprennent notamment une accessibilité sexuelle) et des hommes donnant en échange une compensation [Tabet, 2004]. La perspective d'un continuum entre le mariage et la passe [Ibid.] s'avère également féconde pour comprendre les conduites des femmes qui continuaient de cohabiter et d'avoir des rapports sexuels périodiques avec leur conjoint toxicomane malgré leur désir de le quitter. Faute d'endroit où aller et en raison de l'intérêt que représentait leur conjoint pour l'accès à la substance dont elles dépendaient, elles décidaient de ne pas partir, ce qui leur évitait d'avoir à se prostituer avec des inconnus et partant leur permettait de s'assurer un contrôle *a minima* de la situation.

Tout ceci nous conduit à formuler la remarque suivante : dans le cadre de l'addiction aux substances psychoactives, l'usage que font les détenues de leur vagin s'avère indissociable de leurs efforts pour s'assurer un contrôle, même minime, de la situation. Qu'il s'agisse de la

prostituées présente ainsi la prostitution comme un travail et dissocie le lien savant et culturel entre identité personnelle et sexualité [Parent, 2001].

prostitution ou du « coffrage », les pratiques d'instrumentalisation ne sont donc pas le simple résultat de l'addiction aux substances psychoactives. La stricte partition entre les moyens légitimes et illégitimes de se procurer les substances montre que l'usage que font les détenues de leur vagin est le produit d'un système de représentations en lien non seulement avec les prescriptions sociales pesant sur les conduites des femmes à l'endroit de la génitalité, mais aussi avec leurs propres expériences passées, en particulier celle de la domination masculine. A cet égard, les détenues toxicomanes incarnent les fameux *plis individuels du social* signalés par Bernard Lahire, qui invitent à considérer avec attention l'articulation dynamique entre action individuelle et déterminismes sociaux¹ : « Les acteurs sont ce que leurs multiples expériences sociales font d'eux [...] l'acteur est le produit de multiples opérations de plissage [...] et se caractérise de par la multiplicité et la complexité des processus sociaux [...] qu'il a intériorisés » [Lahire, 1998 : 344].

Au cours de la vie précarcérale comme pendant la période de l'incarcération s'observe donc la mise en œuvre par les détenues de processus de contrôle pour conserver une certaine maîtrise de la situation d'addiction aux substances psychoactives. L'enjeu que représente l'usage contrôlé de leur vagin dans cette entreprise amène à mettre en évidence l'évacuation totale de la question du plaisir sexuel. Or on remarque que cette occultation caractérise également certaines de leurs conduites sexuelles conjugales précarcérales, l'accès accordé à leur conjoint à leurs organes génitaux s'inscrivant plus globalement dans l'économie des rapports de pouvoir conjugaux.

2. Une rationalisation instrumentale de la sexualité conjugale ayant de fortes répercussions sur l'économie relationnelle en détention

Transactions sexuelles et préservation de la virginité : la minimisation des coûts de l'activité sexuelle conjugale

Si de nombreuses détenues entretenaient un rapport indifférent ou négatif à la sexualité, on remarque que leur activité sexuelle conjugale n'en était pas moins envisagée comme un élément déterminant de leurs rapports de pouvoir avec leur conjoint. Nous avons indiqué dans le premier chapitre que celle-ci constituait parfois un service domestique auquel les femmes s'astreignaient pour éviter les violences ; mais nous allons voir maintenant qu'elle pouvait aussi

¹ Comme le fait remarquer Bernard Lahire, les déterminismes sociaux n'agissent pas sur des corps morts ; et il convient de ne pas confondre déterminisme et passivité [Lahire, 1998].

relever d'une forme de transaction. La fécondité d'une analyse en termes de transaction sexuelle se comprend ici à la lumière du déplacement¹ du regard porté sur le concept d'échange economico-sexuel [Tabet, 2004] tel que le préconisent Philippe Combessie et Sybilla Meyer, soit l'idée d'une logique de circulation et d'échange ni nécessairement monétaire, ni nécessairement marchand, ni nécessairement utile, à l'instar d'une économie affective ou d'une économie de la reconnaissance [Combessie, Meyer, 2013].

Certaines femmes concevaient en effet l'activité sexuelle conjugale comme une astreinte nécessaire à la pérennisation de leur relation, leurs discours signalant une définition normative de la sexualité comme élément fondateur et constitutif du maintien du couple [Jaspard, 2005]. La sexualité apparaît ainsi comme l'objet d'une transaction dans laquelle, en dépit de leur absence de plaisir, les femmes obtenaient en contrepartie les bénéfices que peut procurer une relation conjugale. Mes interlocutrices les plus âgées étaient les seules à mentionner de façon explicite des avantages matériels (comme les gains financiers, la possibilité d'être véhiculée et l'entretien de leur domicile), la prise en considération de cet aspect les ayant d'ailleurs amenées à se montrer sélective en amont dans le choix de leurs partenaires². Les autres associaient avant tout les bénéfices réalisés à des services, comme l'affection prodiguée, l'exclusivité des liens d'intimité, la construction d'une vie de famille et l'acquisition d'un capital symbolique grâce au statut d'épouse et de mère. La mise en évidence de cette perspective transactionnelle permet ainsi d'éclairer les situations ponctuelles d'abstinence sexuelle, à propos desquelles les détenues déclaraient refuser d'avoir des rapports sexuels avec leur conjoint pour le motif que celui-ci ne subvenait pas à leurs besoins, les avait trompées, ne se montrait pas tendre ou délaissait sa famille ; la mise en suspens de l'activité sexuelle conjugale venant sanctionner le non-respect des règles tacites de l'échange.

Mon copain le pauvre, j'avais pas d'envie. Le pauvre, il était pas gâté avec moi au niveau du sexe ! (*Rires*) Il était très doux pourtant, il essayait de me faire plaisir. Ca m'arrivait de le faire pour lui faire plaisir, je me disais « Le pauvre, je l'aime ». Et puis à force des années, à force j'avais peur, je me suis dit « Il va me faire cocue ». Il le savait le pauvre, que je me forçais. (*Elle soupire*) J'aime pas le sexe, je trouve que la parole est plus importante ; mais je sais que pour le bien du couple il faut les deux... [Jennifer, détenue, 28 ans, 5ème incarcération, 3 ans]

¹ Les deux autres déplacements renvoient à un décentrement par rapport à une approche féministe-matérialiste dans laquelle ce sont les hommes qui rétribuent les services fournis par les femmes dans un contexte structurel d'inégalité entre les sexes et dans un cadre résolument hétérosexuel ; et concernent ensuite l'acception du terme « sexuel » lui-même, celui-ci pouvant être étendu à des pratiques non génitales ni même corporelles à l'instar de ce que l'on peut observer dans la phase de séduction [Combessie, Meyer, 2013].

² « Lui il était tombé amoureux de moi, il était gentil mais pas bricoleur. Moi il me faut un homme qui a une voiture, un travail et qui bricole. Qu'il soit pas toujours dans mes pieds à rien faire ; lui il foutait rien [...] (*Elle est indignée*) Il faisait rien, pas de travaux, tout le temps qu'il est resté chez moi pas un mur de fait ! » [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans].

Dehors je suis pas...J'ai pas besoin de ça. [...] je l'ai laissé un peu de côté, ça a duré plusieurs temps mais je me suis dit : « Faut pas que j'aïlle trop loin, il pourrait me quitter ». Un homme on le tient...par les couilles ! (*Rires*) Je le tirailais pour qu'il ait un boulot et qu'il le garde, on était en-dessous du seuil de pauvreté. J'avais l'impression...On avait pas de sexualité justement parce que je me disais : « Je suis avec un ado, je vais pas coucher avec un ado ! ». [Manuelle, détenue, 29 ans, en couple, 2 enfants, 1ère incarcération, 3 semaines]

L'aspect transactionnel de la sexualité entre conjoints s'observait également au travers de la minoration par les femmes des coûts de l'activité sexuelle extraconjugale de leur conjoint, soit paradoxalement de la « déconjugalisation » de la sexualité. Il ne s'agissait pas seulement de femmes qui se trouvaient dans une forme de « dés-orientation intime » et qui refusaient d'avoir des pratiques sexuelles avec leur conjoint, mais plutôt de femmes dont les représentations négatives –et fatalistes– associées à la sexualité masculine se conjuguèrent avec des représentations positives associées au conjugal pour lesquelles perçoivent l'aspect avantageux de la situation. Au vu du faible nombre de détenues concernées il est difficile d'indiquer les variables sociologiques en jeu, mais il semble que l'appartenance ethnique –plusieurs étaient d'origine africaine– et surtout générationnelle constituaient des facteurs déterminants. L'enquête ACSF a en effet montré que la tolérance croît avec l'âge, les femmes âgées de plus de cinquante ans ayant tendance à considérer l'infidélité moins répréhensible chez les hommes que chez les femmes¹ [Bajos, Bozon, 2008] ; tandis qu'on observe chez les jeunes couples une exacerbation de l'exigence d'exclusivité² [Bozon, 2002a].

Ces détenues tâchaient ainsi de me convaincre du faible poids de l'activité sexuelle extraconjugale des hommes dans la balance de la conjugalité, au regard de la somme des avantages retirés en contrepartie par les femmes de la relation. La prégnance de la question des sentiments amoureux dans ce calcul les conduisait d'ailleurs à redéfinir la notion de fidélité masculine, celle-ci supposant à leurs yeux non pas l'exclusivité sexuelle mais sentimentale : pour qu'il y ait vraiment acte d'infidélité, il faut que les sentiments s'en mêlent [Mossuz-Lavau, 2002a]. Cela ne signifie pas pour autant que certaines n'éprouvaient pas des sentiments de tristesse ou de colère à l'endroit de l'activité sexuelle extraconjugale de leur conjoint, mais l'analyse rationnelle de la situation à laquelle elles procédaient les amenait à la conclusion qu'elles auraient plus à perdre qu'à y gagner si elles mettaient fin à la relation pour ce seul motif.

¹ Cette discrimination vis-à-vis de l'infidélité tend à disparaître chez les jeunes des deux sexes. De manière générale, la fidélité est considérée comme essentielle au bonheur du couple pour 90% des individus, mais elle n'est pas obligatoire pour 43% des hommes et 35% des femmes (30% des femmes se déclarent d'ailleurs permissives) [Bajos, Bozon, 2008].

² Le phénomène de recul de la tolérance traditionnelle à l'égard des aventures extraconjugales des hommes entre les années 1970 et 1990 s'est accompagné d'« une montée des exigences, y compris sexuelles, à l'égard de la relation, qui implique un engagement des partenaires » [Bozon, 2002a : 20].

Paradoxalement, la rationalisation de l'activité sexuelle conjugale dans l'optique d'une pérennisation de la relation pouvait donc impliquer la participation d'un tiers. Cela nous conduit à envisager un autre déplacement du regard porté sur le concept d'échange économique-sexuel de Paola Tabet, soit l'idée qu'une transaction sexuelle peut engager des échanges entre un tryptique de participants non circonscrit au tryptique classique mettant en relation une prostituée, son client et son proxénète.

Les trois quarts que j'entends ici : « Mon mari dehors il est fidèle », pff mais jamais ! (*Elle prend un air professoral*) Regarde Myriam, ton mari il te dit : « Je pars six mois en déplacement », il t'appelle : « Ma chérie je t'aime » mais il est en train de se faire faire une turlutte ! Mais il rentre à la maison et il t'aime, il fait ça pour l'hygiène ! Il faut pas lui en vouloir. Il va te dire : « Hier y en a une qui m'a allumée, j'y suis allée », mais il est à la maison, c'est ça l'important ! Je dis pas ça pour te perturber hein...La fidélité des hommes j'y crois pas du tout ! Y a peut-être des cas mais moi j'y crois pas aux exceptions. (*Elle est fataliste*) Ils sont comme ça...Les hommes c'est dans le gène. S'il part quatre mois à l'étranger et qu'il te dit qu'il va rester fidèle, si tu le crois t'es une belle cloche ! Tu peux aller à Rome pour Pâques ! (*Rires*) [Maud, détenue, 45 ans, en couple, 1 enfant décédé, 1ère incarcération, 2 ans et demi]

Pareil, s'il me trompe qu'il se protège, qu'il me ramène pas une maladie. Je veux pas faire la meuf à chichis. C'est normal, c'est un homme. Chez les hommes c'est différent. Nous dans notre pays les hommes ils ont droit d'avoir cinq-six femmes et ici non. Je comprends pas pourquoi elles acceptent pas ça ici. Faut avoir confiance. Je lui ai dit : « Si tu me trompes, dis-le moi. Je suis en prison, je te comprends ». Il peut aller voir ailleurs. Je suis pas une fille qui est jalouse moi, je suis pas comme ça. (*Mais il peut la revoir la fille ?*) Ah non qu'il sorte pas avec la fille ! [...] Si un homme trompe sa femme, ça veut pas dire qu'il l'aime pas. Pour lui ce sera toujours une pute de toute façon, il va pas tomber amoureux. (*Et inversement ? Si c'est la femme qui trompe ?*) Ah non, là la femme ce sera une pute ! [Kadiatou, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 2 mois]

Il est intéressant de constater que l'expérience carcérale conduisait certaines femmes à adhérer à cette perspective transactionnelle. Le suivi longitudinal a en effet mis en lumière l'évolution des représentations de plusieurs détenues à l'endroit de l'activité sexuelle extraconjugale. Si dans les premiers temps de leur incarcération elles cherchaient à contrôler l'activité sexuelle de leur conjoint (notamment en lui interdisant de sortir en discothèque pour les plus jeunes et en le faisant surveiller par des proches ou des amies), elles réduisaient au fil du temps leur exigence d'exclusivité sexuelle –à tout le moins pour la période de l'incarcération– et redéfinissaient la notion de fidélité au moyen d'un argumentaire essentialiste minimisant le poids de l'activité sexuelle extraconjugale des hommes au regard d'une importance surdéterminante accordée aux sentiments. Cette évolution met en jeu la combinaison de deux facteurs, soit une durée d'emprisonnement supérieure à plusieurs mois et l'exercice d'une influence en ce sens par

la cocellulaire, destinataire privilégiée des confidences sur la vie intime¹. La réévaluation des coûts et des bénéfices associés à la relation conjugale, en particulier celle des risques sanitaires encourus et du soutien témoigné par le conjoint au cours de l’incarcération, va ainsi dans le sens d’une interprétation contemporaine des comportements sexuels relevant moins d’un traditionalisme moral (la tromperie serait une « faute ») que d’une interprétation contextuelle et situationnelle [Bozon, 2002b].

(Elle est énervée) Depuis que je suis en prison, le week-end il va en boîte et ses copains ramènent des filles. Il nie tous les torts, il dit que c’est pas vrai, qu’il était pas avec des filles. Là je le piste, j’ai beaucoup de gens qui me disent. Je suis sûre qu’il m’a trompée. C’est pour ça que c’est pas un mec pour moi. Moi je veux un garçon dans sa tête qu’il se dise : « J’ai ma copine mais pas d’autre ». Ca existe quand même ! [*Cinq mois plus tard*] Quand je l’ai au téléphone, je lui dis de mettre des capotes. C’est un miracle que je puisse dire ça. Tu me connais, avant j’aurais jamais dit ça ! *(Elle soupire)* C’est un homme, au bout de huit mois il va pas rester sans coucher...*(Et tu réagirais comment si t’apprenais qu’il avait vraiment été voir ailleurs ?)* C’est pas grave, même avec Kadiatou on disait : « Si ça se trouve, mon mec est avec une meuf, j’espère qu’il va mettre la capote ». Même moi. J’suis pas si dure que ça, je peux comprendre qu’il ait des rapports. Ca me dérange pas, étant ici. Mais c’est ici, ce sera pas... [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

J’ai passé toute une nuit à penser : « A quoi bon le quitter ? Tous les hommes sont comme ça, il n’y a pas d’homme parfait ». Il faut juste être courageuse, être patiente, et en prison encore plus. Ca porte ses fruits. Il leur faut toujours du changement, c’est comme les chiens. On se pose des questions quand même : « Qu’est-ce qu’elle a de plus que moi ? ». Mais il a fini par faire la différence. Il m’a dit : « Tu sais, pour moi, les femmes ça compte pas ». Ca soulage. Je lui ai dit : « Tu sais que tu m’aimes, ton cœur il est pour moi ». [...] Je suis venue en prison, c’est très bien, j’ai testé mon mari. Il m’a comparée aux autres filles. Mais quitter son mari pour ça, ça vaut pas le coup. Perdre son couple pour ça, ça vaut pas le coup. Les hommes ils sont tous pareils, c’est comme les chiens. [Catherine, détenue, 40 ans, mariée, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 2 ans et 8 mois]

Appréhender le caractère transactionnel de l’activité sexuelle conjugale invite tout autant à examiner son exercice que l’abstinence ; ce qui nous conduit à nous intéresser aux conduites de préservation de la virginité. Si cette dernière peut être tenue comme le fruit d’une stricte socialisation par laquelle s’exerce le contrôle social de la sexualité féminine, le recours à l’analyse stratégique permet de l’apprécier également de manière originale comme un enjeu de pouvoir féminin dans les rapports sociaux de sexe. Les entretiens réalisés avec les détenues sur leur « première fois » –entendue comme le premier rapport sexuel avec coït– mettent en effet en lumière l’exercice d’un double dispositif de contrôle, traduisant à la fois une conformité aux normes sociales et la mise en œuvre d’un autocontrôle dans une optique stratégique.

¹ Alexis Ferrand et Lise Mounier font remarquer que « Les personnes peu nombreuses auxquelles on se confie, auxquelles on parle de sa vie intime, ont plus de chances d’exercer ici une influence particulière » [Ferrand, Mounier, 1998 : 258].

Parmi mes interlocutrices, seules deux jeunes femmes se déclaraient vierges, l'exceptionnalité de cette situation au sein de la détention les exposant à un traitement particulier. Elles indiquaient être confrontées à des conduites discriminantes de la part des détenues les plus provocatrices, celles-ci les prenant régulièrement à partie sur la cour de promenade¹ ; et être en outre contraintes d'écouter l'enseignement mi-professoral mi-confidentiel délivré en privé par leurs cocellulaires sur le sujet de la sexualité². La prégnance des discussions et des conduites sexualisées dans l'économie interactionnelle de la détention féminine avait pour conséquence que l'incarcération représentait pour ces détenues une expérience marquante de confrontation à la sexualité. Si cette dimension était loin d'être absente de leur vie précarcérale³, elle s'imposait désormais à elles quotidiennement et sous des formes auxquelles elles n'étaient pas familiarisées (on pensera en particulier aux plaisanteries grasses et aux conversations crues). Non seulement cela les incitait à adopter des comportements de défection dans les espaces publics et semi-publics de la détention, mais par ailleurs le dégoût qu'elles éprouvaient les confortait dans leur volonté de préserver leur virginité.

Au cours des entretiens, ces détenues revendiquaient en effet leur virginité comme un choix strictement personnel. Il est notable de constater qu'elles présentaient des caractéristiques sociologiques similaires puisque toutes deux étaient âgées de dix-neuf ans, étaient issues de l'immigration maghrébine, se déclaraient musulmanes non pratiquantes et avaient vécu dans des quartiers populaires de grandes métropoles françaises. Leur parcours biographique témoigne de leur distance avec les préceptes culturels et religieux que leurs proches avaient tentés de leur inculquer, puisque d'une part elles se réclamaient d'un mode de vie festif éloigné des attentes de rôles pesant sur les jeunes femmes musulmanes (au cours de son adolescence, l'une d'elles avait d'ailleurs été contrainte par sa mère de quitter la France pour aller vivre plusieurs années au Maghreb sous l'égide de sa tante⁴), et d'autre part elles soulignaient leur rejet de la condition dominée des femmes de leur famille [Dubet, 1987]. Par voie de conséquence, il me semble réducteur d'interpréter leur choix de rester vierge comme le seul résultat d'une éducation promouvant une règle de la virginité fortement enracinée dans la conception traditionnelle de

¹ La fameuse Fleur se mit à ainsi crier à pleins poumons: « Elle est avec la vierge ! » dans la cour de promenade lorsqu'elle s'aperçut que j'étais en entretien avec l'une de ces détenues.

² Dans l'un des établissements fréquentés, les détenues me racontèrent qu'une jeune fille vierge de seize ans avait été initiée physiquement par sa cocellulaire à la masturbation, mais je n'eus l'occasion de rencontrer ni l'une ni l'autre de ces détenues pour vérifier qu'il ne s'agissait pas là de simples rumeurs.

³ Elles mentionnaient notamment avoir fait l'expérience de pratiques sexuelles non génitales avec leurs partenaires et déclaraient avoir longuement interrogé leurs amies au sujet du déroulement du coït.

⁴ « Ma mère m'a envoyée au Maroc à treize ans, je tournais vraiment mal. J'ai commencé à fumer à l'âge de douze ans. Ma mère a fait ça pour me protéger. Là-bas je me suis révoltée contre ma tante. J'étais dans une petite ville, elle m'avait inscrite à l'école et je supportais pas, on m'appelait 'l'émigrée'. Je me maquillais comme une fille de vingt ans. Mes tantes elles étaient choquées, j'étais maquillée comme une pute, j'en voulais à la terre entière. » [Sophia, détenue, 19 ans, 1ère incarcération, 5 mois].

l'honneur familial [Rubi, 2005]. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann, la reproduction de conduites anciennes n'est pas un simple héritage de la tradition mais résulte avant tout d'un travail de construction et de réinvention des acteurs eux-mêmes [Kaufmann, 1992]. Dans cette perspective, les efforts de ces jeunes femmes pour préserver leur virginité apparaissent comme un double-produit : celui d'abord de leur intériorisation des normes de genre –et non pas seulement religieuses ou culturelles– imposant aux femmes le contrôle et la modération de leur activité sexuelle [Théry, 1999] ; et celui ensuite d'une stratégie visant à leur assurer une position de force dans leurs rapports avec les hommes.

Il semble utile de rappeler ici que les normes n'existent pas en-dehors des acteurs dont elles contraindraient de manière absolue et intangible les comportements sexuels [Bozon, 2002b]. Les entretiens réalisés avec ces deux détenues montrent qu'au sein de leur quartier, le contrôle social de l'activité sexuelle féminine se voyait assuré par les groupes de pairs au moyen d'une forte stigmatisation des jeunes femmes dont l'activité sexuelle était désinscrite du conjugal¹ : celles-ci étaient désignées comme des « putes »², étaient exclues des pratiques de sociabilité et se trouvaient dans l'impossibilité de s'engager dans une relation durable avec un homme de leur quartier.

Confrontées précocement à ces puissantes prescriptions comportementales, mes interlocutrices voyaient en la perte de leur virginité un coût à la fois symbolique, interactionnel et conjugal ; et en sa préservation le moyen de s'assurer le respect des hommes et donc de leur conjoint, voire de leur futur mari. Elles procédaient alors à une surveillance accrue de leur propre sexualité –en sus de celle de leurs pairs– afin de se déprendre de l'image de la femme objet du désir sexuel de l'homme. En œuvrant comme facteur de respectabilité, l'intégrité sexuelle dont elles se réclamaient publiquement démontrait aux hommes leur capacité à faire observer leur volonté. Leurs ruptures avec les partenaires ne respectant pas ce choix mais aussi leur refus de fréquenter les jeunes femmes désignées comme des « putes » afin de se préserver de toute contamination symbolique³, s'inscrivaient ainsi dans une optique stratégique visant à leur assurer

¹ Michel Bozon fait remarquer que cette régulation sociale de la sexualité juvénile par les pairs ne constitue pas une dérégulation sociale car le contrôle exercé est extrêmement pesant [Bozon, 2002a].

² Anthony Giddens souligne qu'il subsiste au sein des groupes d'adolescents d'une distinction marquée entre la « bonne fille » et la « traînée » [Giddens, 1992].

³ L'importance de la contamination symbolique se donnait en fait à voir au travers de l'ensemble des entretiens réalisés avec les jeunes femmes issues des « quartiers », que celles-ci soient vierges ou non : « Ces filles je les fréquente pas. (*Elle est fière*) Moi ma meilleure amie est encore vierge. Je vais pas marcher avec une fille qui a une réputation. Si tu traînes avec une fille qui a une sale réputation, t'es comme elle. » [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois].

une position de force dans les rapports de pouvoir au sein de leur (futur) couple¹ et dans l'espace des quartiers, lieux de recrutement des conjoints.

C'est moi qui a choisi. C'est en voyant autour de moi des personnes plus âgées, j'observe et je vois comment les mecs réagissent après avoir fait. Ils ont eu ça trop tôt, ils s'enflamment, leur interdisent des trucs...Moi un mec pourra pas me mettre d'interdictions style : « Tu fais ça ! ». Je peux embrasser dix mecs mais y en a pas un qui va me toucher. C'est les bisous, ça va jamais plus loin. C'est moi qui les stoppe. Parce que...Parce que je ferai pas ça avec n'importe qui. Il faut qu'il prouve qu'il m'aime. Je me vois pas appartenir à quelqu'un. [...] J'ai toujours entendu les mecs de la cité : « Elle c'est une pute, elle je suis passée sur elle ». Je veux pas être cataloguée, que personne pense ça de moi. Moi ça m'est déjà arrivée de dire : « Elle c'est une pute » ; ou une copine me racontait ce qu'elle faisait et je lui disais « Comment tu veux qu'un mec te respecte si tu te respectes pas ? ». [...] Moi c'est pas pour le mariage, c'est quand il me prouvera qu'il m'aime. Et que je l'aime. J'ai un principe : faut que je trouve un travail, un appart, être indépendante et après on verra. [Lara, détenue, 19 ans, 1ère incarcération, 3 mois]

Je pense que la virginité, c'est pas que si on est musulmane ou pas ; si j'étais chrétienne ça aurait été pareil. C'est un respect par rapport à la femme, elle doit pas se donner comme ça. Je suis sortie avec des mecs qui me croyaient pas, ils voulaient me tester. Un mois après ils ont compris que c'était mort de chez mort. Les mecs ils cherchent que ça. La seule personne avec qui ce sera sérieux c'est avec mon mari, l'homme de ma vie. [...] Comme je reste tout le temps avec les mecs du quartier je sais ce qu'ils disent, les femmes qu'ils respectent et celles qu'ils respectent pas. Y a que leur mère et leurs sœurs, les autres c'est des putes. Ils ont besoin de changement, à la base l'homme il a été créé faible. [...] Je suis qu'un moment de plaisir pour lui. Tu sais quoi, je me dis que si je me fais dépuceler par un mec, je sais pas comment ça va se passer après. J'en connais pas mal qui se sont fait dépuceler et jeter. A vingt-quatre, vingt-cinq ans, je veux un mari et des enfants. Ce sera nous deux les décisions, il a intérêt à me respecter ! [Sophia, détenue, 19 ans, célibataire, 1ère incarcération, 5 mois]

Les conduites de préservation de la virginité se trouvent ainsi au cœur de deux logiques pour le moins paradoxales, dans la mesure où la stricte conformité aux normes de genres régissant l'activité sexuelle féminine représente finalement le moyen de se déprendre de celles assignant les femmes à une position de dominée dans les rapports sociaux de sexe. Les entretiens réalisés avec d'autres détenues s'étant trouvées dans la même situation par le passé révèlent cependant les difficultés d'une application sur le long terme de cette stratégie au sein d'une relation amoureuse. Il importe de souligner en effet l'intrication de la rationalisation du coït avec les représentations sentimentales classiques associées au premier rapport : « Dans le scénario idéal de la première fois, l'amour authentique apparaît comme le seul principe de légitimation du

¹ Janine Mossuz-Lavau indique d'ailleurs que les femmes musulmanes qui ont eu des rapports sexuels avec leur futur mari avant leur mariage, se demandent si celui-ci ne les juge pas mal, précisément parce qu'elles lui ont cédé [Mossuz-Lavau, 2002b].

passage à l'acte »¹ [Le Gall, Le Van, 2007 : 245]. Craignant de se faire quitter par un partenaire dont la patience les assurait de n'avoir pas été utilisées à une seule fin sexuelle en même temps qu'elle augurait d'un futur engagement marital, elles avaient alors décidé de passer à l'acte ; ce que certaines considéraient rétrospectivement comme une erreur de calcul puisque leur relation avait tout de même fini par se terminer. En conclusion, la préservation de la virginité comme le passage à l'acte apparaissent à la fois comme un choix résultant d'une analyse stratégique constamment réactualisée et comme le produit d'une profonde intériorisation des normes sociales.

La prégnance de la maternité dans les parcours biographiques à l'origine de la création d'un champ maternel en détention

L'approche compréhensive nous a permis de mettre en lumière les liens entre les conduites stratégiques de préservation de la virginité et la construction d'une position de force dans les rapports sociaux de sexe, notamment au sein du couple. Un autre élément clé entre en jeu à cet endroit, celui de la maternité. Celle-ci peut être définie comme l'expérience que représente pour une femme le fait d'avoir un enfant et de l'élever, mais elle renvoie avant tout à une notion genrée désignant plus que la simple expression du versant féminin de la parentalité [Knibiehler, Neyrand, 2004]. Si la procréation occupe un espace réduit et marginal dans la sexualité contemporaine² [Bozon, 2002b], nous allons voir qu'elle tient *a contrario* une place déterminante dans la sexualité de la population féminine incarcérée, et que cette particularité a de multiples conséquences sur l'économie relationnelle en détention. Bien souvent au cours des entretiens avec les détenues, je fus surprise par les contradictions de leurs discours et je me demandai si je parviendrais ultérieurement à reconstruire les logiques les sous-tendant. Aucune antinomie ne me déconcerta davantage que celle entre leur position de dominée dans la sphère sexuelle et domestique et leur position de dominante dans la sphère procréative et maternelle.

Dans ses recherches sur la déviance des femmes et le contrôle social qui leur est réservé, Coline Cardi a mis en lumière le familialisme qui traverse les sphères sociale, pénale, et carcérale ; et, en ce qui concerne cette dernière, a attiré l'attention sur le fait que « la problématique maternelle tend à définir entièrement la spécificité des problèmes rencontrés par les femmes détenues en général » [Cardi, 2007a : 8]. Une telle remarque invite à s'intéresser aux

¹ « il apparaît que l'entrée dans la sexualité adulte reste, tant pour les garçons que pour les filles, un moment émotionnellement fort, que ni la libération des mœurs, ni l'éducation sexuelle, ni l'essor d'une parole plus libre à l'endroit de la sexualité et donc d'une plus grande prédisposition à en parler, auraient banalisé » [Le Gall, Le Van, 2007 : 61].

² « Le propre de la sexualité ordinaire est désormais d'être inféconde » [Bozon, 2002b : 32].

processus au travers desquels s'observe cette prégnance de la problématique maternelle en prison de femmes. Commençons par examiner en amont la place occupée par la maternité dans le parcours biographique des détenues.

Parmi mes interlocutrices, 67% avaient au moins un enfant et 33% en avaient trois ou plus. Le jeune âge des mères de famille nombreuse et des grands-mères –l'une des détenues avait quatre enfants à vingt-et-un ans tandis qu'une autre âgée d'une quarantaine d'années était mère de dix enfants et grand-mère à quatre reprises– ne peut s'expliquer uniquement par une ignorance ou un usage incorrect des méthodes contraceptives. Même si de nombreuses femmes étaient effectivement concernées par ces situations comme nous le développerons plus loin, il apparaît que leurs multiples maternités renvoyaient avant tout à un réel désir d'enfant [Le Van, 1998]. Dans ses travaux sur le milieu ouvrier, Olivier Schwartz a mis en exergue l'importance du statut maternel pour les femmes issues de groupes sociaux où prédomine une forte division sexuelle du travail [Schwartz, 1990]. Il a ainsi montré que la maternité constituait le seul programme biographique disponible, l'enfant représentant le support privilégiée d'accession à une identité sociale valorisée immédiatement disponible et non concurrentielle¹ [*Ibid.*].

Dans la mesure où la population féminine incarcérée se recrute essentiellement dans ces groupes sociaux, il n'est pas très surprenant de constater que de nombreuses détenues avaient tenté de tomber enceinte dès l'adolescence² en dépit de la forte stigmatisation à laquelle elles s'exposaient, la grossesse à un âge précoce apparaissant en effet comme un véritable anachronisme dans notre société³ [Le Van, 1998]. Leur échec scolaire et leur entrée précoce dans la vie active⁴ avaient joué un rôle important dans la construction de leurs représentations à l'égard des enfants sur lesquels s'était cristallisée leur demande en quête d'objet à investir⁵ [Schartz, 1990]. Le facteur le plus déterminant reste néanmoins celui de l'héritage du groupe familial d'une représentation dominante de fécondité légitime [*Ibid.*], présentée au demeurant comme l'affirmation d'une passion innée pour les tout-petits [Le Van, 1998]. Ayant évolué dans un environnement familial où elles s'étaient occupées très tôt de leurs frères et sœurs, de leurs

¹ Gérard Neyrand qualifie quant à lui la maternité de « refuge » : « La maternité peut donc d'autant plus facilement se vivre comme un refuge pour une femme que le discours social le valorise et que les autres dimensions possibles de son expressivité s'avèrent difficiles à investir ou à maîtriser » [Neyrand, 2004 : 33].

² L'une de mes interlocutrices avait ainsi connu huit fausses-couches entre ses quatorze et ses dix-neuf ans.

³ Charlotte le Van met en évidence le caractère paradoxal du terme même de grossesse adolescente : la grossesse prédestine à assumer ce qui est perçu comme un rôle social d'adulte (celui de parent), tandis que l'adolescence est associée à l'immaturation, à l'insouciance et à l'instabilité, « en bref à tout ce qui paraît bien incompatible avec ce que présuppose la représentation dominante d'une parentalité en devenir » [Le Van, 1998 : 5]. Elle souligne que la grossesse aux âges jeunes n'est pas un phénomène inédit en soi, mais que les évolutions sociales et culturelles ont contribué à le faire émerger comme un problème social nouveau [*Ibid.*].

⁴ De nombreuses détenues déclaraient avoir été contraintes d'interrompre leurs études pour aider financièrement leurs parents.

⁵ Elles mettaient fortement en avant leurs espoirs –ou leur fierté pour les plus âgées– à propos de la réussite professionnelle de leur progéniture.

cousins et cousines, voire des enfants que gardait leur mère dans le cadre de son activité de nourrice, l'intériorisation précoce des gestes sexués du maternage¹ [Hoggart, 1970] avait facilité leur transition entre leur rôle de « fille » et celui de « mère », *a fortiori* quand la profession à laquelle elles se destinaient requérait en sus l'apprentissage des techniques de *care*. Ces différents aspects nous amènent à considérer les grossesses des détenues à des âges jeunes comme des « grossesse insertion » ou des « grossesse identité »² [Le Van, 1998] ; et donc à souligner qu'il s'agissait d'un choix de fertilité ne renvoyant ni à une soumission aveugle à la nature, ni à l'expression d'une « généreuse fécondité populaire » [Schwartz, 1990], ni à une vie sexuelle désorganisée comme pourrait le laisser imaginer la multiplicité des unions dont étaient issus leurs enfants³.

Mon premier je l'ai eu à quinze ans, il était voulu. J'en ai parlé avec mon copain, il était d'accord. La deuxième était pas trop voulue, je suis tombée enceinte et comme j'aime pas l'avortement...J'avais dix-sept ans, mon copain m'a dit : « T'es sûre ? Tu veux le garder ? ». On en avait parlé : « Si je tombe enceinte, t'es prévenu ». Il le savait que moi jamais j'avorterai. Et les jumeaux j'avais vingt ans. J'ai toujours souhaité en avoir, je l'ai toujours voulu. Ah j'étais fière, je le disais à tout le monde ! (*Et ça t'est déjà arrivée de sentir peser le regard des gens, dans la rue par exemple ?*) Tout le temps ! On me regarde : « T'es jeune, t'as commencé tôt ! », « Tu travailles pour la France... ». Des fois je laisse tomber, sinon j'arrête plus. Finalement la grossesse à quinze ans c'était encore moins que quand ils sont là. Des fois ils me regardent comme ça (*Elle imite un regard réprobateur*) [...] Moi je me suis toujours dit : « Moi avant vingt ans, j'aurai au moins cinq-six gosses ». A quatorze ans je me disais ça. A vingt ans j'ai déjà une équipe de foot ! (*Rires*) Même avec mon petit frère et ma petite sœur je jouais à la maman avec eux. C'était tout le temps mes enfants. Je faisais l'école, les sorties, le ménage, si y avait des papiers importants, aller voir le prof...J'avais seize ans. Même à dix-douze ans, c'est depuis toujours ! [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2ème incarcération, 1 an]

Les détenues déclaraient qu'avant d'être emprisonnées, leur vie et leur quotidien tout entiers étaient centrés autour de leurs enfants à qui elles leur accordaient la priorité absolue, cette primauté de la relation avec les enfants sur la relation conjugale, et partant sur l'activité sexuelle conjugale, pouvant s'interpréter comme une exacerbation des conduites féminines qu'on observe traditionnellement à cet endroit : « leurs rôles parentaux les poussent toujours à relativiser l'importance de l'activité sexuelle et de la relation conjugale, par rapport aux liens de plus longue durée, comme ceux de la filiation » [Bozon, 1998a : 31]. On constate que les conjoints, en

¹ « En milieu populaire, la jeune fille a commencé l'apprentissage du maternage [...] avant de quitter l'école [...] en s'occupant des petits frères et en promenant le dernier né de la famille ou le bébé des voisins [Hoggart, 1970 : 90].

² Dans sa typologie des grossesses adolescente, Charlotte Le Van définit trois autres types de grossesses que sont la grossesse rite d'initiation, la grossesse SOS, et la grossesse accidentelle [Le Van, 1998].

³ Ce soupçon était présent au sein même de la population des détenues et s'exprimait notamment au travers de l'empressement avec lequel certaines de mes interlocutrices spécifiaient que leurs enfants avaient tous le même père, ou « deux seulement ».

particulier lorsqu'ils n'étaient pas les pères des enfants, se voyaient imposer certaines contraintes quant à l'exercice de l'activité sexuelle, tel l'impératif d'attendre que les enfants s'absentent du domicile, ou celui de louer une chambre d'hôtel. Les détenues indiquaient en outre spécifier d'emblée à leur nouveau conjoint la place secondaire qu'il occuperait dans leur vie, et ne pas poursuivre la relation dans le cas où celui-ci ne l'acceptait pas. Cette relégation du conjugal et du sexuel renvoie non seulement à ce que la maternité représentait pour beaucoup leur seul pôle légitime d'investissement personnel, mais s'explique surtout par la conjugaison de cet aspect avec l'échec de leurs expériences conjugales passées : la relation filiale était considérée comme impérissable, à l'inverse d'une relation conjugale perçue comme nécessairement éphémère.

Je me battais pour mes gamins moi ! C'était pour mes enfants. Mes enfants ça a toujours été cher pour moi. Ca a toujours été les enfants qui passaient avant et le bonhomme après. Bien après. Je pensais à mes enfants d'abord. [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

Mes enfants c'est ma vie. Je veux plus d'homme dans ma maison. Je suis pas une sainte nitouche mais... Il dort pas chez moi, mes enfants ont pas à voir un homme dans mon lit ! On se voit à l'hôtel, on dort là-bas des fois. Et il a pas intérêt à montrer des gestes devant mes enfants. [Fleur, détenue, 29 ans, en couple, 5 enfants, 2ème incarcération, 10 mois]

Moi j'ai accouché et mon enfant avait un problème au cœur, je suis restée deux ans avec lui à l'hôpital et mon mari m'a larguée : soit c'était lui, soit c'était mes enfants. Je choisis même pas, c'est mes enfants ! Les enfants c'est toute ma vie. Un homme ça se remplace, un enfant non. Moi l'amour de mes enfants, un homme il pourra pas me le donner. Même si j'avais un homme, ce serait inutile vu que je dors avec mes enfants ! [Sandrine, détenue, 45 ans, divorcée deux fois, veuve, 7 enfants, 1ère incarcération, 3 mois]

S'il ne s'agit pas de mettre en doute les déclarations assurant de la priorité accordée aux enfants, il convient néanmoins de les mettre en lien avec d'autres éléments invitant à faire preuve de recul. La prépondérance de la maternité dans le parcours biographique des détenues ne signifie pas d'abord qu'elles ne s'étaient pas vues reprocher des défaillances éducatives. En dépit de l'abnégation dont elles se targuaient, mes interlocutrices avaient parfois été contraintes par les services sociaux de placer leurs enfants et/ou étaient emprisonnées pour des actes de négligence et de maltraitance¹ (défection du foyer et coups et blessures ayant donné lieu à des plaintes de la part des proches, des voisins ou des enfants eux-mêmes). Remarquons ensuite que si la maternité représentait le support non concurrentiel d'accession à une identité sociale légitime, certaines mères signalaient malgré tout leur attachement à leur travail, le plus souvent des professions à

¹ Je précise que je ne fais pas référence ici aux infanticides ou aux abus sexuels sur mineurs, encore que les discours d'abnégation étaient loin d'être absents des entretiens réalisés avec ces détenues.

faible niveau de qualification¹ mais qu'elles dépeignaient comme le moyen de s'évader de leur quotidien domestique. Pour la plupart des détenues néanmoins, les discours sur la vie précarcérale signalaient une adhésion à une conception très traditionnelle de la femme, fondée sur son confinement dans le rôle de la ménagère et sur le mythe de la maternité [Le Van, 1998].

Comme nous l'avons développé précédemment, la conformité des détenues à ces rôles traditionnels était généralement concomitante d'une activité sexuelle conjugale sous l'emprise de leur conjoint. Cependant cette position dominée dans la sphère sexuelle et domestique se trouvait articulée à l'exercice d'un contrôle au sein même de cette domination. A l'instar de ce que nous avons signalé pour les conduites de préservation de la virginité, la stricte conformité des détenues aux normes de genre leur permettait de s'assurer une position de force dans les rapports de pouvoir avec leur conjoint, en ce que l'investissement des rôles procréatifs et maternels était mobilisé comme un ressort de pouvoir.

Les récits de vie mettent en évidence une maîtrise de l'activité sexuelle procréative se traduisant d'abord par l'imposition d'un désir d'enfant au conjoint. L'emprise que ce dernier exerçait sur l'activité sexuelle conjugale au travers des moments, de la fréquence et des actes sexuels pratiqués se voyait ainsi contrebalancée par le refus des détenues d'utiliser des méthodes contraceptives et surtout de pratiquer un avortement, en dépit d'ailleurs des menaces et des représailles physiques. Après la naissance, elles excluaient le père des pratiques de *care*², exigeaient qu'il incarne une fonction d'autorité et le contraignaient de ne pas s'immiscer dans la dyade qu'elles formaient avec leur(s) enfant(s). Cette conformité aux incitations sociales à destination des femmes les moins bien dotées socialement à investir et à défendre ce qui leur semble être un primat naturel sur les enfants [Neyrand, 2004] était de plus renforcée par une grande méfiance à l'encontre des actes pédophiles. Outre le fait qu'elles avaient pu être elles-mêmes victimes d'incestes au cours de leur enfance et de leur adolescence, un certain nombre de mes interlocutrices déclarait que leurs enfants avaient été abusés sexuellement (par leur conjoint ou par un inconnu), ce qui les conduisait à éviter toute situation de proximité physique entre un homme et leurs enfants, y compris leur père³. La mainmise exercée par les détenues sur la sphère procréative et maternelle apparaît ainsi comme une source de pouvoir dans la conduite de leurs

¹ La plupart de mes interlocutrices étaient vendeuses, ouvrières, employées dans la restauration, caissières, auxiliaires de vie et aides-soignantes.

² Cela n'empêchait pas qu'elles lui reprochent malgré tout sa défection.

³ L'une des détenues signalait ainsi que son conjoint était contraint d'habiter avec ses parents le temps de son incarcération afin que leur fille soit lavée par sa grand-mère : « L'enfant doit rester avec ses parents pour que sa mère la lave. Y a pas de malentendus. On sait jamais... Des fois je lui demande si personne ne la touche : 'Papa te touche pas la minch ?' ; ou ses cousins. C'est plus tabou chez les gens du voyage mais ça peut arriver. Je me méfie de tout le monde, j'ai toujours été comme ça. » [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans].

rappports conjugaux¹, en ce que l'on observe une affirmation de leurs décisions, une prescription de conduites de rôle à leur conjoint et une opposition à son emprise grâce au soutien de la cohésion du couple concurrentiel formé avec leurs enfants.

Quand je lui ai dit que j'étais enceinte, à vingt-deux ans, il en voulait pas : « Tu vas te faire avorter », « Je suis enceinte et je le reste ». Il m'a donné des coups mais ça m'a pas empêchée ! [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1ère incarcération, 6 ans]

Il m'a dit : « Tu vas me l'avorter », « J'avorterai pas ». Je le voulais. Je suis contre les avortations. Je lui ai pas laissé le choix, j'ai dit : « Tu seras obligé d'être là jusqu'au bout ». Ah ouais j'étais catégorique, carrément ! [...] Il avait pris les gamins pour s'enfermer dans l'appartement, j'avais pas le droit de les récupérer. J'ai dit : « Je vais voir mon avocat, je vais prendre mes gosses ». Je lui ai fait ses valises et il est parti. Même s'il voulait pas il fallait qu'il quitte, quitte à recevoir des branlées. [Patricia, détenue, 36 ans, divorcée, mariée, 3 enfants, 1ère incarcération, 1 mois]

Mon premier j'ai arrêté la pilule sans lui dire car je voulais absolument un enfant, mais lui voulait pas. Je lui ai dit une fois que j'étais enceinte. (*Mais vous aviez pas peur de sa réaction ?*) Je me souciais pas de ça ! Il a été très jaloux des enfants car je m'occupais plus d'eux que de lui. C'était mes enfants qui sortaient avec moi faire les courses. Mes enfants sont très « maman », maman c'est sacré pour eux. Le lien c'est incroyable. Lui il me parlait pas de la journée. Heureusement que j'avais mes gamins ! Finalement j'ai plus vécu avec mes gamins qu'avec lui... [Lise, détenue, 49 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 2 mois et demi]

C'était comme ça, je suis enceinte et c'est tout. Et y avait pas la question à se poser : « On reste ensemble ou pas ? ». C'était pas dit mais c'était genre : « Je suis enceinte, je le garde, sinon tu te casses ». C'est *mon* fils. Quand il revenait le voir, c'est comme si c'était mon petit ami qui venait me voir et voir mon fils. C'est un fait établi, ça pourrait être l'enfant de quelqu'un d'autre, je m'en fous. Y a une connexion entre moi et lui et entre moi et mon fils. En gros c'est lui qui a dit à Hugo qu'il était son père. J'ai jamais poussé Hugo vers lui. [Kiziah, détenue, 29 ans, en couple, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 5 mois]

Plus significative encore de cette position de force, l'assignation du conjoint à un rôle de géniteur, exprimée dans les discours au travers de sa désignation comme donneur de sperme et du refus de s'engager ou de poursuivre la relation avec un homme ne désirant pas d'enfant ou porteur de critères physiques considérés comme rédhitoires dans la perspective de la transmission du patrimoine génétique (couleur de peau, forme des oreilles, etc.). Ces déclarations mettent ainsi en évidence la préexistence, voire l'indépendance, du désir de maternité par rapport à la conjugalité. Plusieurs détenues ont indiqué avoir choisi de tomber enceinte d'un homme avant même leur mise en couple et, une fois l'enfant né, avoir continué d'habiter chez leurs

¹ Michel Bozon établit également un lien, mais inversé, entre parentalité et sexualité, puisqu'il souligne que tout se passe comme si la femme dominante dans le couple parental pouvait accepter de perdre la main dans le couple sexuel [Bozon, 1998b]. Ici il semble que l'on observe plutôt l'inverse, soit que la femme dominée dans le couple sexuel refuse de l'être dans le couple parental.

parents, pris leur propre un logement ou mis en place un système de colocation bien distinct d'une vie commune.

Et puis je suis un peu maniaque mais je veux un beau bébé. Avec un petit nez, des petites oreilles. Je veux pas que le mec il ait des oreilles décollées par exemple, ah non ! (*Tu veux dire que quand tu sors avec un mec tu penses qu'il pourrait être le père de tes enfants ?*) Oui, je sors pas avec une personne comme ça. [Khadidja, détenue, 20 ans, en couple, 1ère incarcération, 3 mois]

Hervé ça fait dix ans qu'on se connaît, dès que je l'ai vu à seize ans je me suis dit « Ce sera le père de mon fils ». Je lui ai dit « Je veux un enfant de toi ». J'ai arrêté la pilule, on a réussi à avoir un enfant. Je savais qu'il la reconnaîtrait pas ; ça m'arrange un peu, je touche plus. Depuis que j'ai mon appart, il est venu trois fois. Je vivais avec ma mère et quand j'ai eu ma fille j'ai fait une demande de logement. [Elvire, détenue, 25 ans, célibataire, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 1 mois et demi]

Le cas de Véronique et Camille, deux détenues se définissant elles-mêmes comme homosexuelles, est paroxystique de ce processus de déconnexion de la maternité de la conjugalité, et partant de l'instrumentalisation de l'activité sexuelle conjugale à des fins procréatives. Jusqu'à l'âge de seize ans, toutes deux n'avaient connu que des partenaires sexuelles féminines. Désirant un enfant, elles avaient alors exposé leur projet de grossesse à leur meilleur ami qui avait donné son accord. Le caractère instrumental de la démarche de Véronique était moins marqué que dans le cas de Camille, car la première avait tenté de mener une vie de famille classique en s'investissant dans une relation conjugale avec le père de l'enfant (l'échec de son mariage l'avait conduite par la suite à renouer avec une activité homosexuelle et à prendre la décision de se séparer de son mari). L'exercice d'une activité hétérosexuelle par des femmes homosexuelles au regard de leur désir de maternité éclaire ainsi un modèle de rationalisation de la sexualité dans une optique procréative, dont la prégnance dans les parcours biographiques des détenues témoigne d'une prise de distance caractéristique de cette population avec la représentation collective contemporaine faisant de l'enfant la concrétisation de l'amour entre conjoints.

J'avais dix-sept ans. Il le savait très bien que je voulais un enfant. Je le trouvais mignon, je voulais un enfant de lui. J'ai eu deux relations sexuelles pour avoir le petit. (*Elle soupire*) Mais après il est tombé amoureux de moi...On habitait ensemble. Je ramenaient des copines à la maison et on faisait chambre à part. Mais il comprenait pas malgré que je lui disais : « Tu sais très bien que je voulais juste un enfant ! ». On habitait ensemble car je voulais que le petit ait un père. [...] Lui il m'a dit « T'as gâché une famille ». Il avait carrément rien compris ! Je lui avais dit dès le départ pourtant. (*Et t'envisages d'avoir un autre enfant ?*) Le truc qui me bloque c'est de refaire l'amour avec quelqu'un, sinon j'en referai un avec le même que celui qui m'a donné mon fils. Ca me bloque trop. [Camille, détenue, 24 ans, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 4 mois]

J'étais homo avant de me marier mais je voulais avoir des enfants. Je les ai eus jeune, à dix-sept et dix-neuf ans. Je parlais à Baptiste, mon pote depuis treize ans : « Ca me plairait bien » et il a dit : « Moi aussi ». J'étais enceinte avant de me marier. Je voulais pas que mes enfants n'aient pas de père, je me suis investie dans cette relation, j'ai essayé de fonder une famille. On s'entendait bien dans l'absolu mais il allait tous les week-ends chez sa mère. Donc je suis sortie de mon côté ; sur deux ans on a commencé à faire notre vie chacun de notre côté. On a prévu les choses avant, on a un peu mis la charrue avant les bœufs en quelque sorte. On a déjà parlé enfant avant de penser à autre chose. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Cela me conduit à formuler deux remarques importantes. D'abord il serait erroné de réduire cette articulation entre sexualité et procréation à une survivance de l'association archaïque entre sexualité, union maritale et fécondité telle qu'elle a été prescrite par la morale chrétienne régissant les comportements sexuels des siècles derniers. En effet, d'une part les discours des détenues signalent des expériences négative du mariage et de la vie domestique avec un homme ; et d'autre part l'instrumentalisation de la sexualité à des fins procréatives s'inscrit dans une perspective stratégique pouvant finalement s'interpréter comme une exacerbation des conduites sexuelles rationalisées des couples contemporains désirant procréer¹ : « La norme de la maternité est de nos jours un état de conception médicalisée : avoir un enfant doit être l'objet d'un décision délibérée, provenant d'un projet volontariste bien contrôlé » [Corrêa, 2003 : 181].

La seconde remarque concerne la complexité des processus de domination en jeu dans les problématiques maternelle et procréative. Il me semble important de souligner à quel point il est nécessaire de faire preuve de prudence dans l'examen de situations où sont à l'œuvre des processus de domination, afin de se déprendre des schémas d'analyse stéréotypés fondés sur une stricte partition dominé-dominant. Dans ce qui nous intéresse ici, nous avons vu que les femmes se vivaient comme les acteurs agissants et en position de force d'une situation renvoyant pourtant à une assignation sociale et à une relation conjugale d'emprise. Alors même qu'elles imposaient fermement à leur conjoint leur choix de fertilité et d'éducation, certaines continuaient en même temps à subir des violences physiques, y compris sexuelles, et une forte pression psychologique. Dès lors il me paraît fécond de sacrifier une vision univoque des processus de domination pour concevoir qu'un même individu puisse, dans une situation donnée, être à la fois dominé et dominant, et ce *a fortiori* dans le cadre d'une relation conjugale en perpétuelle évolution.

L'intérêt à la place qu'occupait la maternité dans le parcours biographique des détenues s'avère déterminant pour comprendre certains aspects de leur expérience carcérale et surtout de l'économie relationnelle en détention féminine. Lors du premier entretien, de nombreuses

¹ On pensera notamment aux tests d'ovulation, aux courbes de température, aux rapports sexuels programmés pendant les jours les plus favorables du cycle, à la planification de la grossesse en fonction des congés payés, etc.

détenues procédaient spontanément à une comparaison entre les conséquences de leur incarcération sur leur relation avec leurs enfants et sur leur activité sexuelle, le poids des secondes étant invariablement minoré en comparaison des premières. On constate que ce type de comparaison par la négative se retrouvait chez l'ensemble des acteurs carcéraux, professionnels et intervenants extérieurs affirmant de la même manière que *pour une femme* les difficultés de l'incarcération se trouvaient liées à la séparation d'avec ses enfants bien avant d'éventuels problèmes relatifs à la question de sa sexualité¹. Cette évaluation de la problématique sexuelle à l'aune de la problématique maternelle constitue un bon indicateur des prescriptions de rôles maternels et sexuels au sein de la détention féminine. Nous nous attachons depuis le début de l'exposé à démontrer que les processus de contrôle observables en prison de femmes relèvent tout autant d'un contrôle externe que d'un autocontrôle ; or les pressions exercées ici par les professionnels –soutenues par un ensemble de dispositifs institutionnels– doivent précisément leur efficacité à ce qu'elles rentrent en résonance avec les représentations normatives des détenues.

Lorsque je rencontrai les détenues pour la première fois, je remarquai que toutes mettaient délibérément en avant leurs qualités maternelles. Elles soulignaient ainsi la place centrale qu'occupaient leurs enfants dans leur vie précarcérale (y compris quand elles ne les voyaient que de manière épisodique du fait de leur placement en foyer ou en famille d'accueil), elles insistaient sur les sacrifices qu'elles avaient faits pour eux par amour et elles me faisaient part de leur douleur à être séparées d'eux. Ce dernier aspect fait écho aux données quantitatives recueillies par Gene Kassebaum et David Ward puisque ceux-ci indiquent que 43% des détenues incarcérées depuis moins de six mois, 42% de celles incarcérées entre six mois et un an, et 32% de celles incarcérées depuis plus d'un an considèrent l'absence de leur famille et de leur maison comme la chose la plus difficile à vivre ; cela les amenant d'ailleurs à souligner que « There is one sense in which it seems warranted to view imprisonment as more severe for women than men. It is usually the case that women are regarded as more closely linked to the care and upbringing of children than are men »² [Kassebaum, Ward, 1965 : 14]. S'il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'authenticité des déclarations et des larmes des détenues, il importe de souligner le caractère avantageux de ces conduites pour leurs auteures sur le plan de la représentation de soi dans l'entretien. La satisfaction de mes attentes présumées à cet endroit était associée à un tel rendement symbolique que la majorité des détenues s'attachait ainsi à

¹ « le discours des agents et de l'administration pénitentiaire sur les prisons de femmes est gouverné par la question et le préjugé de leur assignation à la maternité » [Cardi, 2007a : 8].

² « Il y a un aspect concernant lequel il semble justifié de voir l'emprisonnement comme plus sévère pour les femmes que pour les hommes. Il apparaît généralement que les femmes sont considérées comme étant plus impliquées dans les soins et l'éducation des enfants que les hommes » (traduction de Myriam Joël-Lauf).

concentrer leur discours sur leur dévouement maternel lors de notre première rencontre, celle où, plus encore que toutes les autres, chacune des parties tente de donner la meilleure image de soi¹.

Mais plus notre relation s'approfondissait, plus la représentation de soi se désencombra de la crainte du jugement² et moins elles s'efforçaient de mettre en avant cette image de mère exemplaire. Je n'entends pas par là qu'elles exprimaient moins leur amour pour leurs enfants, mais elles cessaient au fil du temps d'essayer de me convaincre de leur abnégation. Cette évolution se traduisait par l'expression timide de leurs aspirations et de leurs désirs de réalisation personnelle (en particulier concernant l'activité professionnelle et les loisirs), mais également par l'émergence dans les discours d'une place vacante pour aborder la question de la sexualité. Car si sexualité et maternité étaient étroitement liées dans leurs représentations au travers du modèle de rationalisation de la sexualité à des fins procréatives, l'ordre normatif de priorité auquel ces dimensions renvoyaient inhibait la prise de parole sur la seconde à l'avantage de la première. J'eus ainsi parfois l'impression que c'était seulement après s'être « déchargées » de leur discours sur la maternité que les détenues s'autorisaient à s'exprimer sur des questions d'ordre sexuel³. La relégation par les détenues de la dimension sexuelle au bénéfice de la dimension maternelle, dans leur vie précarcérale d'abord et au cours de leurs permissions de sortir et de leurs visites dans les UVF ensuite, ainsi que les incitations diffuses des professionnels à se concentrer sur la relation avec les enfants me conduisent à émettre l'hypothèse que pour les femmes détenues, *la maternité concurrence la sexualité*.

J'ai une petite fille, elle a douze ans. C'est pas facile...J'ai pas le droit de baisser les bras pour elle ; même si notre relation est difficile. On est en instance de divorce et mon mari veut la garde. Moi j' veux partir loin quand je vais sortir et elle voudra pas, donc je préfère me sacrifier. [*Deux mois plus tard*] Je suis sortie dix-sept mois en liberté provisoire, elle m'en a fait voir ! J'avais pas le droit de sortir ni de téléphoner, je pouvais plus avoir de relations, c'est un mini-mari ! (*Rires*) Peut-être que je vais passer pour une marâtre mais ça me soulage qu'elle aille avec son père car je veux pas revivre l'enfer. Là j'ai dit que plus personne m'empêchera d'être heureuse. Ca restera toujours ma fille, c'est elle que j'aime le plus, mais j'en ai trop bavé. Elle va faire sa vie et qu'est-ce que je vais faire après, moi ? [Corinne, détenue, 33 ans, en instance de divorce, 1 enfant, 1ère incarcération, 3 ans et demi]

Je vais aller de l'avant pour mes enfants, je veux les entourer. Mes enfants ils sont avant tout tout. [*Quatre mois plus tard*] Lui il en veut un deuxième, moi j'en ai marre, je voudrais souffler. J'ai des projets. Y a pas que les enfants. J'aurais voulu un temps pour moi. Je veux plus avoir d'enfants. Je veux plus penser à moi, plus juste me baser sur faire des gosses. Non je vais me dire : « Profite », je vais prendre du temps pour moi, voir mes

¹ Comme le fait remarquer Catherine Deschamps, « le premier entretien en tête-à-tête est aussi un jeu réciproque de séduction, si ce n'est sexuelle, du moins intellectuelle ou émotive » [Deschamps, 2012 : 124].

² Cet aspect se vérifiait aussi pour l'infraction.

³ Cela m'agaçait d'ailleurs au plus haut point : que nous discussions du parler, des UVF ou de leurs pratiques sexuelles précarcérales, elles revenaient inmanquablement en quelques phrases à leurs enfants.

copines, me faire un petit masque...Mes copines elles viendront, mon mari partira dormir chez son copain, on aura le week-end pour nous. Le mari, les enfants, la maison, c'est bien mais il faut aussi prendre du temps pour nous. [Catherine, détenue, 40 ans, mariée, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 2 ans et 8 mois]

Nous avons vu dans le deuxième chapitre que les professionnels évitaient dans la mesure du possible d'aborder avec les détenues la question de leur activité sexuelle, eu égard au confinement de celle-ci dans la sphère privée. L'invisibilité de la problématique sexuelle constitue en fait le pendant de la sur-visibilité de la problématique maternelle. Si l'entreprise de réinsertion tend à ce que soit véhiculé auprès des détenues un modèle de femme indépendante et autonome, la détention féminine apparaît en effet également comme un lieu de promotion d'une figure maternelle traditionnelle. Par la coexistence de ces deux représentations normatives, l'institution carcérale se fait le relai des contradictions contemporaines auxquelles se trouvent confrontées les femmes, et qui opposent à une injonction à l'autonomie un discours stéréotypé sur les genres [Cardi, 2007b].

Il est regrettable que je n'aie pu fréquenter régulièrement de quartier nurserie ni réaliser d'entretien avec des femmes enceintes ou élevant leurs enfants en prison, celles-ci étant selon toute vraisemblance au cœur des injonctions paradoxales incitant les détenues à se concentrer sur le rôle maternel et à s'en déprendre pour investir d'autres rôles. Rappelons qu'une détenue française peut garder avec elle son enfant jusqu'à ses dix-huit mois et que les mères et les futures mères doivent être incarcérées dans un espace distinct de la détention. Bien loin des quartiers nurserie comme celui de Fleury Mérogis, les quelques cellules aménagées des établissements fréquentés rappellent qu'il existe une forte hétérogénéité des conditions de détention des femmes enceintes ou incarcérées avec leur enfant. Coline Cardi fait en outre remarquer que le traitement particulier qui leur est réservé (cellules spacieuses, qui restent ouvertes toute la journée, etc.) confère à ces lieux un statut d'enclave¹, la segmentation des territoires sexués et non-mixtes se doublant ainsi d'une différence dans les traitements carcéraux [Cardi, 2008].

Les professionnels rencontrés ont insisté sur le fait qu'on incitait les détenues des nurseries à ne pas être en fusion avec leur enfant, mais au contraire à travailler ou à suivre une formation, ce qui se traduisait par des recommandations à ne pas garder l'enfant continuellement auprès d'elles, à prendre l'habitude de le confier et à développer d'autres centres d'intérêt. La mise en place d'un dispositif de garde permettant aux détenues de travailler pendant la journée

¹ L'auteure souligne que ce traitement opère une séparation genrée des territoires d'incarcération car il démarque la nurserie de l'ensemble carcéral de genre masculin [Cardi, 2007a]. Il s'inscrit dans la bipartition sécurité/masculin maternité/féminin que symbolise pour chaque couple un espace spécifique : le quartier de l'isolement et le quartier des nourrices [Cardi, 2008].

montre ainsi que si la nurserie constitue un lieu de réification des normes de genre –comparable en cela aux foyers maternels accueillant les femmes enceintes et les « mères isolées »¹ [Cardi, 2007b]– on tend parallèlement à y promouvoir une vision émancipée de la femme ne se limitant pas à l’univers domestique.

Donc nous on a mis ça en place, elle elle va au boulot, elle dépose son bébé qu’est pris en charge, elle le récupère le soir. Comme à l’extérieur. Sa maman si elle veut le garder le week-end elle le garde le week-end, si elle a pas envie elle le garde pas. C’est une très très bonne organisation, la maman elle a le droit d’être fatiguée, elle a le droit de ne pas avoir envie de s’en occuper. Moi des fois je rigole parce que je leur dis ça : « Ben dites donc moi j’aurais bien voulu de temps en temps qu’on me soulage ! ». (*Rires*) [Edith, 50 ans, officier, 30 ans d’ancienneté pénitentiaire]

Deux aspects témoignent néanmoins de la primauté de la figure concurrentielle de la « bonne mère »², celle-ci venant naturaliser l’entreprise de réinsertion en la fondant sur les attributions traditionnellement projetées sur les femmes des classes populaires [Cardi, 2008]. D’abord les dispositions visant à faciliter l’accès des détenues au travail et aux formations ne sont pas toujours effectives [*Ibid.*]. Mais surtout le personnel soignant, éducatif et pénitentiaire veille à l’apprentissage par les détenues d’une fonction maternante³, essentiellement circonscrite à la satisfaction des besoins alimentaires et corporels des enfants [*Ibid.*]. Hors de la nurserie, la diffusion de la figure normative de la « bonne mère » auprès des détenues s’observait au travers d’une multitude d’aspects, tel l’encouragement des professionnels à ce qu’elles participent aux dispositifs de maintien ou de restauration des liens avec les enfants (comme le Relais Enfants Parents), les investigations répétées des travailleurs sociaux et des psychologues pour connaître l’état de la relation, leurs efforts pour favoriser les rencontres, les incitations de l’ensemble des professionnels à s’investir dans la relation (l’une des CIP parlait ainsi de « replacer les détenues dans leur rôle de mère »), la délivrance de conseils divers concernant la relation avec les enfants, la réprobation exprimée à l’encontre des détenues ne cherchant pas à entretenir et à améliorer la relation (pendant l’incarcération mais aussi à la sortie, par exemple en se battant pour récupérer la garde) et enfin la création d’activités promouvant une « version positive de la figure maternelle

¹ Coline Cardi montre que dans ces foyers maternels s’exerce une surveillance intensive de la façon dont les femmes assurent ou pas leur rôle de mère, au nom de l’intérêt supérieur de l’enfant. [Cardi, 2007b].

² Je souligne que cette expression est empruntée à Coline Cardi qui l’a mise en relief dans ses travaux sur la déviance des femmes et le contrôle social qui leur est réservé.

³ Lors de ma visite d’une cellule-nursérie en compagnie d’une surveillante, nous pûmes constater que la détenue s’était absentée un moment en laissant seul son enfant. La surveillante inquiète avait alors été la chercher en lui recommandant de ne jamais laisser un nourrisson seul, ce à quoi la détenue lui avait répondu avec humour qu’elle avait déjà élevé quatre enfants et qu’ils étaient en parfaite santé.

se limit[ant] au rôle de ministre domestique »¹ [Cardi, 2007b : 33] (comme l'apprentissage de la couture ou de la confection d'un repas équilibré).

Si la plupart des détenues se montrait reconnaissante de cet intérêt et du déploiement de moyens mis à leur disposition, certaines exprimaient de manière implicite des réserves face à ce qu'elles considéraient comme une immixtion. Ainsi plusieurs femmes me firent comprendre qu'elles avaient eu l'impression d'être obligées de participer au Relais Enfant Parents, alors qu'elles n'en ressentaient pas l'envie au regard de l'attitude intrusive des intervenantes. Dans le cas où elles refusaient que leurs enfants viennent leur rendre visite au parloir par crainte de leur imposer une expérience traumatisante [Joël, 2006], elles n'appréciaient pas non plus que les travailleurs sociaux insistent sur l'importance du lien mère-enfant pour les convaincre de changer d'avis. Enfin les détenues qui avaient décidé de couper tout contact avec leurs enfants se montraient surprises qu'on ait tenté à plusieurs reprises de leur faire réviser leur choix.

Mais les pressions accompagnant la diffusion de la figure normative de la « bonne mère » ne s'exerçaient pas seulement au moyen de prescriptions concernant les rôles maternels, elles impliquaient aussi en miroir des restrictions se rapportant à la sphère sexuelle. Il ne s'agissait pas tant d'inciter les détenues à modérer leur activité sexuelle que de les inviter à toujours faire primer leur relation avec leurs enfants, et donc de veiller à ce que l'exercice de leur activité sexuelle ne se fasse pas au détriment de leurs pratiques de *care* maternel². On ne peut dès lors manquer de s'interroger sur la situation dans les nurseries : les restrictions d'ordre sexuel y étaient-elles véhiculées avec plus de force que dans les autres espaces de la détention féminine ? Si l'étude ne permet malheureusement pas d'apporter des éléments de réponse, elle signale en tous les cas qu'en dépit de l'intérêt accordé par les professionnels aux liens conjugaux, c'étaient bien les liens filiaux qui concentraient leur attention. Ainsi les dispositifs de rencontre avec les proches (parloirs, UVF et permissions de sortir) étaient-ils appréhendés comme l'occasion pour les femmes de soutenir la relation avec leurs enfants avant de consolider leur couple, *a fortiori* au travers de l'exercice d'une activité sexuelle.

¹ Selon Coline Cardi, la non conformation des mères à ce rôle de ministre domestique –en particulier les femmes en situation de monoparentalité– est tenue pour dangereuse, car on considère qu'elle est à l'origine des comportements délinquants de la part des mineurs (ces femmes sont ainsi vues comme des acteurs sociaux négatifs) [Cardi, 2007b ; Cardi, 2004].

² « (*Elle fait une moue réprobatrice*) Je trouve que le parloir n'est pas fait pour ça. Comme quand on laisse les enfants dans un coin, je leur dis : « Profite de tes enfants ! ». J'aurais trois quarts d'heure, y en aurait que pour mes enfants ! C'est plus la maman qui passe du temps avec ses enfants, la vie sexuelle... » [Monique, 35 ans, surveillante depuis 15 ans]. Peu de professionnels formulaient clairement ces restrictions, la plupart les diffusant au travers de discours stéréotypés sur le genre.

La stigmatisation par les professionnels et par les pairs¹ des détenues qui instrumentalisaient ces rencontres à des fins sexuelles montre que les comportements sexuels fonctionnent en prison de femmes comme critère d'appréciation de l'investissement des détenues dans les rôles maternels, et plus généralement comme critère d'évaluation de leur respectabilité eu égard aux normes de genre assignant les femmes à la maternité. Si ce double processus de prescriptions/restrictions ne faisait que conforter les conduites de la plupart des détenues (on pensera notamment à Alice qui définissait les visites aux UVF comme un temps consacré à sa fille et non à son mari), il produisait en revanche des effets inhibants et culpabilisants sur les femmes détachées des représentations traditionnelles. La réflexion de Véronique au sujet des permissions de sortir prend ici tout son sens, puisque, rappelons-le, elle expliquait son absence de désir sexuel en cette occasion par les injonctions diffuses et répétées à utiliser ces visites à des fins familiales : elle avait le sentiment de « devenir » un lien maternel². La crainte des préjudices causés par une stigmatisation poussait alors ces détenues à exercer un autocontrôle sur leurs conduites sexuelles, non seulement à l'occasion des rencontres avec leurs proches mais plus généralement dans les situations dont elles pressentaient qu'elles participaient de leur appréciation ; telles ces jeunes mères qui préféraient s'abstenir d'écrire aux hommes détenus ou de leur parler à la fenêtre par crainte de passer auprès des agents pénitentiaires et du juge d'instruction pour des femmes légères négligeant leurs enfants.

L'hypothèse qu'en prison de femmes la maternité concurrence la sexualité se comprend ainsi à la lumière du processus de prescriptions/restrictions mis en œuvre par les professionnels et relayé par les pairs, mais aussi des astreintes que s'imposent les détenues. Il importe surtout d'en retenir le lien unissant maternité et sexualité : certes la valorisation de la maternité comme statut suprême [Rostaing, 1997] imprègne les grilles d'appréciation du personnel judiciaire et pénitentiaire [Cardi, 2007a] ainsi que celles de la population féminine incarcérée³, mais ces

¹ Si cette condamnation apparaissait en filigrane dans le discours des professionnels, elle était en revanche exprimée de manière plus explicite dans les discours des détenues : « Dans ma division elles sont toutes en manque de cul, quand elles sortent : 'Ce soir je baise !'. Ouais mais t'as oublié de parler de ton enfant... Quand elles reviennent de leur perm je leur demande : 'Mais tu vas pas les promener au parc ?'. (*Elle est outrée*) Moi je sors, c'est pour ma fille ! Les UVF c'est pas spécialement pour les rapports sexuels ! » [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans].

² Rappelons l'extrait d'entretien en question : « Même quand j'étais dehors pendant ma perm, j'avais plus du tout envie. C'était la perm familiale, ils te mettent tellement dans la tête les liens familiaux, tu *deviens* un lien familial, tu te dépersonnalises. Jamais tu pourras dire : 'Je veux une perm pour les liens amoureux'. Je ne deviens que ça, le lien maternel, je crois que je suis dénaturée. Je m'en suis aperçue à mon corps défendant, c'est arrivé comme ça [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

³ Les discours des détenues mettent clairement en évidence la prééminence du statut maternel sur les autres statuts, y compris professionnels, comme en atteste cet extrait d'entretien : « la juge était jeune : elle avait pas de vécu, elle connaissait rien à la vie. Donc je lui ai dit : 'Avant de juger à la bonne mine des gens, commencez à faire des enfants. Souffrez en écartant les jambes et après vous pourrez dire !' » [Brigitte, détenue, 50 ans, 3 enfants, divorcée deux fois, 1ère incarcération, 2 ans]

grilles semblent également fondées sur l'examen synchrone des comportements sexuels¹. L'évaluation des comportements maternels et celle des comportements sexuels s'avèrent donc étroitement liées par l'interdépendance du crédit ou du débit de capital symbolique qu'ils induisent respectivement : une « bonne » conduite maternelle peut compenser une « mauvaise » conduite sexuelle et une « mauvaise » conduite sexuelle péjore d'autant plus une « mauvaise » conduite maternelle. Nous avons d'un côté un statut de mère défini *a priori* comme valorisant et de l'autre celui d'un sujet sexuel défini *a priori* comme dépréciatif, les bénéfices associés au premier comme les coûts attachés au second ayant des retentissements mutuels sur le capital symbolique.

La prégnance de la maternité dans le parcours biographique des détenues permet de comprendre pourquoi la majorité d'entre elles se conformait aux prescriptions/restrictions diffusées par les professionnels. Mais outre cette conformité, la primauté de la figure de la « bonne mère » au sein de la détention se voit éclairée grâce à un autre élément, celui de la recreation d'un champ maternel. Nous nous sommes intéressés jusque là aux pratiques et aux représentations des détenues concernant leurs enfants. L'examen de ce champ implique de considérer la problématique maternelle dans une perspective plus large subsumant les pratiques et les représentations associées au statut de « mère » et à celui de « fille ». Cela nous conduit maintenant à porter notre attention à la relation qu'entretenaient les détenues avec leur propre mère. Pour cela nous nous appuyerons sur les analyses d'Olivier Schwartz à propos de la figure maternelle en milieu ouvrier [Schwartz, 1990].

La plupart des détenues faisait état d'un lien privilégié avec leur mère et de sentiments indéfectibles à son égard. Elle occupait cependant une place plus importante que ne le laissent supposer les discours de complicité et de reconnaissance, puisqu'elle apparaît comme une *divinité tutélaire* donnant à sa fille la force d'affronter une situation nouvelle [Ibid.]. Elle incarnait ainsi une position de défense, de protection, de secours et de sécurité [Ibid.], activement sollicitée pendant les épisodes biographiques précarcéraux de violence conjugale², de toxicomanie ou d'errance. Les détenues avaient en outre l'habitude de lui demander de l'aide – quotidiennement pour certaines – pour les tâches de *care* à destination des enfants, la conservation d'une place de destinataire plus que d'origine dans le circuit des échanges impliquant fréquemment une forte proximité géographique³ [Ibid.]. On constate que ces échanges

¹ On se rappellera à cet endroit la stigmatisation des mères de famille participant avec enthousiasme aux discussions à caractère sexuel dans la cour de promenade.

² Olivier Schwartz fait remarquer que les mères se substituent parfois au conjoint en constituant avec leur fille un nouveau couple concurrençant le couple conjugal ; elles font ainsi figure d'*anti-mari* [Schwartz, 1990].

³ Martine Segalen fait remarquer qu'il ne faut pas réduire la force de la relation mère-fille à une spécificité de la classe ouvrière (ou populaire) puisqu'elle est également observable dans l'ensemble des autres groupes sociaux ;

perduraient après l’incarcération dans la mesure où les mères étaient celles qui accueilleraient généralement les enfants (en dépit parfois de la présence du conjoint au foyer domestique¹), qui lavaient le linge de leur fille, qui lui achetaient des vêtements, qui lui envoyaient des mandats et qui lui rendaient le plus fréquemment visite au parloir. Toutes les détenues n’entretenaient pas cependant une telle relation avec leur mère, certaines mettant en avant de mauvais rapports depuis l’enfance. Elles signalaient ainsi avoir souffert de son absence, de son indifférence, de mauvais traitements, d’humiliation, d’injustice par rapport à leur(s) frère(s), et de son immixtion dans leurs aspirations professionnelles ou dans leur relation conjugale ; les reproches adressés dessinant en ceux les qualités traditionnellement associées à la figure maternelle.

J’ai une relation très forte avec ma mère. C’est dur car on habite à côté ; elle est dans ma rue en fait. Je la vois tous les jours, je suis tous les jours chez elle. [...] C’est elle qui gardait la petite quand mon mari travaillait, elle avait Mathilde tous les jours. Mon mari me dit que je suis une « fille à maman » (*Rires*). Une mère, on en a qu’une ! Même si elle a des défauts, c’est votre mère, il faut la respecter. Un père c’est pas pareil. Avec mon père je suis proche sans être proche quoi. [Adèle, détenue, 32 ans, mariée, 3 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 mois]

(*Elle fait référence à son ex conjoint*) Il m’a frappée pendant six mois. La dernière fois j’ai eu seize hématomes crâniens, des fractures du poignet et je sais pas combien de traces de Vann’s sur le corps. Je suis partie, j’ai été hébergée chez maman pendant six mois et après j’ai pris mon appart. (*Elle a la voix voilée d’émotion*) Ma mère c’est mon barreau, c’est pire qu’un pilier. Elle me porte complètement. Heureusement que je l’ai, je serais au fond d’un trou sinon...Elle sait que j’ai pas eu une vie facile. Ma mère est devenue mon atout, ma force, mon pilier, tout. Elle m’a jamais laissée tomber. [Marie-Claire, détenue, 28 ans, en couple, 2^{ème} incarcération, 7 mois]

On a du mal à communiquer avec ma mère. J’suis partie à dix-huit ans de chez moi. (*Elle lève les yeux au ciel, excédée*) J’ai quatre frères et sœurs, de trois pères différents...En plus chez moi c’était un taudis avant que mon beau-père arrive, y avait un tas de merdes comme ça dans toutes les pièces, des couches, du linge...Moi je m’occupais de ma petite sœur. Ma mère préférerait sortir ou elle était à son boulot. Heureusement que mon beau-père était là ! Je pense que ça changera jamais avec ma mère...[Déborah, détenue, 25 ans, en couple, 1^{ère} incarcération, 3 mois]

La prégnance de la problématique maternelle dans les parcours biographiques des détenues me conduit à proposer l’expression de *champ maternel*² pour y référer, définissable comme une constellation d’attitudes relevant d’une fonction tutélaire, dont les femmes peuvent être à la fois les auteurs et les bénéficiaires. La combinaison de cette caractéristique biographique

cependant, et c’est en cela que se joue cette distinction, l’on y trouve réunies, plus que dans les autres catégories sociales, les conditions d’une telle prégnance [Segalen, 2000].

¹ En dépit de leurs mauvais rapports, plusieurs détenues dont la mère était décédée avaient demandé à leur belle-mère plutôt qu’à leur conjoint de s’occuper des enfants, eu égard à la maîtrise des techniques de *care* qu’elles associaient automatiquement au statut maternel.

² Précisons que le terme de champ est ici distinct de toute acception bourdieusienne.

de la population féminine incarcérée avec les attentes de rôles diffusées au sein de l'institution se trouve à l'origine de la recreation d'un champ maternel en détention, venant assoir la primauté de la figure de la « bonne mère ». Ce champ s'articule autour d'un système particulier de relations entre détenues, et entre détenues et surveillantes¹.

Dans le groupe des détenues tout d'abord, la reconstruction d'un champ maternel s'observait à l'occasion des évènements douloureux auxquels se trouvaient confrontées les femmes au cours de leur incarcération, comme l'arrivée en prison, le procès, le décès et la maladie d'un proche, la rupture avec le conjoint, ou encore le sevrage dans le cas des détenues toxicomanes. Au cours de ces situations, les détenues, en particulier les cocellulaires, endossaient alors une figure tutélaire visant à protéger, à secourir et à sécuriser leurs pairs. Il est intéressant de noter que ce type de relation ne survenait pas nécessairement entre des femmes qui étaient proches, certaines ne se connaissant pas du tout comme dans le cas de l'arrivée en détention². On remarque par ailleurs que les détenues les plus âgées investissaient et étaient investies d'une fonction tutélaire dépassant le seul cadre de l'interaction interpersonnelle, leurs pairs s'accordant à les désigner comme les « mamans » ou les « mamies » de la prison. La recreation de relations familialistes au sein de la détention s'avère néanmoins très différente de l'élaboration de structures familiales complexes (la grand-mère, la mère, le père, le fils, la fille, la sœur, etc.) dont fait mention Rose Giallombardo à propos des détentions américaines³ [Giallombardo, 1966]. S'il arrivait que certaines cocellulaires développent une forme de relation filiale dont elles espéraient qu'elle survivrait à leur libération⁴, la majorité des détenues cherchait surtout à témoigner ponctuellement leur soutien à leurs pairs au moyen d'une écoute empathique et de démonstrations d'affection (elles les prenaient dans leurs bras et les berçaient) ; et à assurer leur prise en charge grâce à l'entretien domestique de la cellule (elles leur faisaient le lit et la lessive) et des pratiques de *care* alimentaires et corporelles⁵.

Les pratiques de *care* alimentaires et corporelles intervenaient notamment dans le cadre du sevrage des détenues toxicomanes. Non seulement leur cocellulaire les encourageait,

¹ Les données recueillies laissent à penser que les autres catégories de professionnels ne participaient pas de ce système d'interactions, cette exclusion me semblant s'expliquer par leur extériorité à l'entre-soi de la détention.

² La plupart des détenues indiquait qu'elles avaient été prises en charge par leur(s) cocellulaire(s) qui les avai(en)t aidées à faire leur lit, les avai(en)t consolées, les avai(en)t rassurées sur la vie en détention, leur avai(en)t expliqué le règlement et les avai(en)t enjointes à se servir librement dans les provisions et les produits cosmétiques en attendant de pouvoir cantiner.

³ Cela conduit d'ailleurs l'auteure à qualifier d'inceste les relations sexuelles entre les membres du même groupe familial [Giallombardo, 1966].

⁴ On pensera aux pratiques de transmission de numéro d'écrou des femmes jouant les entremetteuses entre leur codétenue et un homme de leur famille à des fins matrimoniales.

⁵ Ces relations remettent ainsi en question les présupposés naturalistes selon lesquels les femmes détenues entretiendraient nécessairement des rapports viciés et concurrentiels, à l'opposé des rapports d'entraide et de solidarité qui seraient caractéristiques de la détention masculine.

surveillait leurs relations avec les autres détenues toxicomanes, les sermonait ou même s'opposait –parfois physiquement– à leur consommation de produits addictifs, mais par ailleurs elles prenaient soin d'elles en veillant à leur propreté, à leur alimentation, à leur habillement et à leur activité physique. Ce type de relation est à distinguer d'une simple amitié dans la mesure où elle implique d'un côté une donatrice assumant une prise charge affective et physique –non exempte d'autorité et ce indépendamment de l'âge des femmes en question– et de l'autre une récipiendaire s'en remettant à elle, ces deux figures étant caractéristiques des relations mère-enfant. L'investissement de la figure tutélaire ne se faisait cependant pas toujours sans heurts, certaines femmes refusant cette assignation et préférant s'en tenir à un simple rôle de confidente.

La fille qui est partie à X, elle prenait du Subutex, je l'ai pas laissée aller dehors. J'ai vu qu'elle était pas comme les autres, que y avait quelque chose à faire avec elle. Le médecin je lui disais pour le Subutex : « Passez-lui pas cette merde ! Là elle est pas bien mais dans dix jours elle me remerciera ». On s'était même tapées dessus, la pauvre elle souffrait ! Pendant treize jours elle était pas bien mais après elle courait, elle rigolait. On en est arrivées à se taper dessus, au sang. Je sais qu'elle peut aller loin, faire des études, elle est intelligente, elle a toutes les capacités. Un jour elle m'a dit : « Je te dois tout ». [Constance, détenue, 21 ans, 4 enfants, 2^{ème} incarcération, 1 an]

J'ai réussi avec une, ça fait cinq ans que je m'attelle à cette personne. Je suis arrivée dans sa division y a un an, j'ai peut-être un petit esprit sauveteur aussi... Je l'ai motivé à la faire laver, elle prenait sa douche pour me faire plaisir, elle me disait « C'est pour toi ». Là elle suit des cours. Mais tu vois elle est heureuse, je lui ai choisi deux profs très sympas ! Des fois je marche à la carotte avec elle, je suis obligée. Par exemple elle fait semblant de pas pouvoir marcher, elle met son attelle donc je laisse deux-trois jours et ensuite je lui dis « Tu vas te démuscler. Attention, si tu dérailles t'auras pas de café ce soir ! ». Je suis jamais méchante, il faut pas qu'elle sente que je suis contre elle. Une fois j'ai été un peu dure et elle a pleuré, qu'est-ce que j'avais mal au cœur ! Des fois ça t'échappe, tu sais ça avance pas donc t'es un peu plus énergique...La pauvre a été touchée, je me suis excusée, c'est pas le but qu'elle pleure. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2^{ème} incarcération, 17 ans]

Des détenues je les appelle maman. Y en a une quand je vais pas la voir, elle vient me voir : « Tu dis pas bonjour à ta mère ? ». C'est elle qui a commencé à me dire : « Fais pas de conneries, tu pourrais être ma fille ». Alors c'est resté : « Maman ». L'avantage c'est que elles aussi, ça leur fait du bien. [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

Les petites jeunes me disaient : « Ah t'es une maman ! ». Même moi, y a des petites jeunes quand on sent qu'elles veulent s'en sortir, on aide un petit peu. Mais voilà, je veux pas qu'on m'envahisse l'espace. A X c'était pareil, il y en a une que j'ai retrouvée, elle m'écrit toujours et là elle va faire une demande de parler. J'évite l'affectif, je mélange pas tout mais avec elle un peu car je connaissais sa famille. Elle peut me parler de choses qu'elle peut pas parler avec sa maman. Un jour elle m'a dit : « Tu es ma deuxième maman », « Non je suis ta confidente ». J'ai trois filles comme ça. [Nicole, détenue, 48 ans, veuve, 1 enfant, 1^{ère} incarcération, 6 ans]

Si les détenues pouvaient occuper une place d'origine ou de destinataire dans ce système de relations, les surveillantes endossaient quant à elles uniquement une figure tutélaire. L'investissement de cette fonction s'observait au travers de la constance de leurs efforts pour rassurer et pour protéger les détenues –notamment les plus jeunes– de l'épreuve carcérale : elles s'efforçaient d'apaiser leurs craintes (en particulier lors de leur arrivée en détention), faisaient preuve d'une écoute bienveillante, s'enquéraient de leur état émotionnel lorsqu'elles avaient connaissance d'évènements douloureux les concernant, leur fournissaient les informations nécessaires pour leurs démarches administratives (voire se renseignaient pour elles), et les grondaient lorsqu'elles estimaient qu'elles se négligeaient (par exemple quand elles ne faisaient pas attention à leur alimentation, ou bien refusaient d'aller en promenade et aux activités). Il est intéressant de constater que les trois dernières attitudes mentionnées étaient aussi le fait de surveillantes inscrites dans une logique sécuritaire et non pas seulement missionnaire, ce qui m'amène à formuler deux remarques.

D'abord il apparaît que la tutellarisation des relations avec les détenues transcende le modèle relationnel établi, soit que la prégnance de la problématique maternelle se retrouve aussi dans le parcours biographique des surveillantes au point de les inciter à nuancer leur ligne de conduite sécuritaire dans certaines situations ; soit que ces comportements soient en fait soutenus par l'objectif final de maintenir l'ordre en détention¹. La seconde remarque concerne l'emploi du terme de maternalisme que l'on retrouve dans le discours des agents pénitentiaires masculins ainsi que dans certaines études sociologiques² [Gaillard, 2008] pour désigner et pour remettre en cause ce système de relations au regard de l'infantilisation qu'il entraîne. L'emploi de ce terme ne me convient pas en ce que non seulement son acception courante (la mise en œuvre d'une protection de type maternel) occulte une définition sociologique lourde de sens (« une catégorie d'analyse utilisée pour qualifier certains mouvements féminins du début du siècle, à savoir ceux qui, justement, se caractérisaient par la place fondamentale de la maternité dans leur vision du monde et par l'utilisation de la maternité dans leur argumentation » [Hébert, 1999 : 317] ; mais également parce qu'elle comporte le risque de réifier une mise en opposition avec le paternalisme. Or on constate que les conduites des surveillantes, à l'instar de celles de leurs collègues masculins, n'étaient pas exemptes d'une autorité protectrice reposant sur l'endossement d'un rôle de guide ; ceci m'amenant à affirmer ma préférence pour le terme de figure tutélaire qui subsume les attitudes de protection et d'autorité.

¹ Coline Cardi pose d'ailleurs la question de savoir si à un niveau plus général les directions ne s'appuient pas sur des modes relationnels socialement acquis et sexuellement différentiels pour préserver l'ordre en détention féminine [Cardi, 2008].

² Rappelons que le sociologue Arnaud Gaillard déplore « une forme de maternalisme conjugué à un sentiment de possession de ces êtres pris en charge dans le cercle très privé de la prison » [Gaillard, 2008 : 66].

Moi j'ai plus de mal avec les petites jeunes, elles me font mal au cœur, elles me font de la peine franchement. Une fois j'en avais accompagné une à l'hôpital et elle m'a dit : « Vous jouez un peu le rôle de ma maman ». Souvent on me dit que je suis la maman, la grande sœur, on doit endosser le rôle selon les cas. Pour moi les surveillants et nous on fait deux métiers à part, y a une grande barrière, ils nous reprochent de cocooner les femmes. [Julie, 40 ans, surveillante depuis 20 ans]

(Elle parle des surveillantes) Mais elles sont là aussi pour discuter, elles sont pas que là pour fermer et ouvrir la porte. C'est un peu nos mamans de substitution. Moi je les prends comme ça. A la sortie j'aimerais les revoir, entretenir des relations. Le côté uniforme on arrive à occulter. Je pensais qu'on serait des petites merdes mais en fait du tout. C'est loin de tout ça. [Charlotte, détenue, 28 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 4 mois]

Le caractère tutélaire et paternaliste des relations des agents pénitentiaires féminins et masculins avec les détenues témoigne d'une conformité à des rôles sexuels dépassant les rôles professionnels tels qu'ils sont définis par l'institution ; et révèle ainsi un mode de fonctionnement familialiste de la détention féminine¹. Or celui-ci s'avère indirectement lié à la problématique sexuelle, dans la mesure où l'emploi usuel que font les agents du terme de « filles » pour désigner les détenues² –terme que je n'ai retrouvé dans aucun des discours des acteurs extérieurs à la détention féminine– ramène celles-ci à un statut infantile postulant d'une incompatibilité avec celui de sujet sexuel. Outre ce mode de fonctionnement familialiste, un autre aspect vient contrecarrer la reconnaissance des détenues comme sujet sexuel, celui de la teneur des savoirs diffusés à l'ENAP au sujet de la population féminine incarcérée. Les surveillantes soulignaient en effet que si dans le cadre de leur apprentissage elles avaient été sensibilisées à la problématique maternelle, elles n'avaient en revanche reçu aucune formation ni de conseils d'aucune sorte à propos de situations comme l'activité sexuelle au parloir ou les pratiques homosexuelles. Le caractère concurrentiel de la maternité par rapport à la sexualité se comprend donc finalement au prisme de la double assignation des femmes à leur statut de mère et à celui de fille, ce qui me conduit à signaler à nouveau la nécessité de considérer la problématique maternelle dans une perspective large, non circonscrite au seul statut de mère.

Mais revenons au système de relations afférent à la reconstruction d'un champ maternel en détention. Si celui-ci se trouvait à l'origine de la création d'une cohésion entre femmes, il

¹ Ce n'est qu'une hypothèse mais il me semble qu'était aussi recréé un champ maternel à l'intérieur même du groupe des agents pénitentiaires féminins de certains QF : l'une des surveillantes parlait de ses « mamans pénitentiaires » pour désigner les surveillantes les plus anciennes, tandis qu'un directeur remettait en cause le fait qu'une gradée désignait les surveillantes comme ses « filles » : « Parce que Mlle V. avec sa vision de femme, c'était pas simple non plus des fois, la vision de la gestion des femmes. Quand elle parlait des surveillantes, elle parlait pas des surveillantes, elle parlait de ses 'filles'. Or moi j'ai du personnel, masculin féminin mais c'est du personnel, c'est pas mes filles ! » [Georges, 45 ans, chef d'établissement, 22 ans d'ancienneté pénitentiaire].

² Soulignons en outre que les femmes sont appelées par leur nom de jeune fille, indépendamment de leur statut conjugal.

induisait également l'exclusion de celles dont les comportements signalaient une déviance à l'endroit des représentations normatives associées au modèle maternel traditionnel fondé sur le *care*. Je n'entends pas par là que les détenues sans enfant¹ étaient rejetées par leurs pairs, leurs représentations éminemment positives associées au statut maternel leur permettant de participer aux diverses pratiques réunificatrices autour de la figure de la « bonne mère » (discussions quotidiennes à propos des enfants, délivrance de conseils sur les techniques de *care*, loisirs personnels visant à maintenir et à restaurer le lien avec les enfants², etc.). Les conduites d'exclusion concernaient deux catégories de femmes définies comme hors-champ, soit d'une part celles qui refusait le statut de fille qui leur était assigné au travers de la tutellarisation des relations³, et d'autre part celles dont le motif d'infraction attestait d'une transgression du modèle maternel traditionnel.

Prenons l'exemple d'Ewa pour illustrer la première situation. Ewa était une jeune femme de vingt-huit ans, présentée par l'ensemble des surveillantes de son établissement comme une détenue à part au regard de son parcours biographique : issue d'une famille à fort capitaux symboliques et culturels et titulaire d'un master, elle avait été arrêtée à deux reprises pour fraude financière au sein de son entreprise. Enfermant ses codétenues dans une radicale altérité, elle déclarait limiter ses échanges avec quelques surveillantes. La distance sociale qui la séparait de ses pairs se concentrait en fait sur la dissimilitude de leurs représentations à l'égard du maternel, Ewa associant la tutellarisation des relations entre détenues à un système puéril auquel elle refusait de participer. Ayant exprimé ce refus à une détenue âgée investie par toutes les femmes du rôle de « mamie », elle s'était exposée à la désapprobation la plus vive et avait été mise à l'écart. Cette évolution d'un différend interpersonnel vers un conflit collectif met ainsi en exergue le rôle fondamental joué par la recréation du champ maternel dans l'économie relationnelle en détention féminine.

Il y avait une femme, je me rappelle, elle avait soixante-six ans, elle faisait un peu mama. La première approche, vous rentrez, vous pleurez...Elles s'est mise à côté, elle voulait me prendre dans ses bras, j'ai dit : « Non merci », j'ai écarté son bras . Je cherchais pas, j'en ai pas besoin. Elle était pas contente. Car toutes les filles elle les prend dans ses bras. Les filles elles disaient toujours « Mamie ». Au bout d'un mois ça commençait...Je voulais rien d'elle, je voulais pas ça d'elle, la maman cocotte avec ses petits poussins sous les ailes. Je refusais. Et après elle a commencé à être désagréable. [...] Elle

¹ Mes interlocutrices les plus jeunes déclaraient d'ailleurs que leur fréquentation quotidienne de mères au sein de la détention les motivait d'autant plus à avoir rapidement un enfant à la sortie.

² Plusieurs femmes indiquèrent solliciter les talents de dessinatrices de leur codétenue, celles-ci réalisant ou les aidant à réaliser des dessins à envoyer à leurs enfants.

³ Ces conduites d'exclusion s'observaient exclusivement au sein du groupe des détenues : si certaines évoquaient la survenue de conflits interpersonnels avec les surveillantes au regard de ce qu'elles considéraient comme une forme d'infantilisation, elles ne mentionnaient pas néanmoins de mise à l'écart de leur part.

commençait à raconter par la fenêtre que j'étais méchante, donc toutes les filles étaient là : « Qu'est-ce que tu as Mamie, ça va pas ? ». Et puis tout le monde se met à parler de vous, vous descendez dans la cour, pssht pssht pssht, tout le monde est autour d'elle pour prendre des nouvelles. [...] Elle a changé de cellule, ils l'ont sortie de sa cellule, ils l'ont mise ailleurs. Et toute les filles par la fenêtre : « Ouais Mamie, pourquoi t'as changé de cellule ? ». A l'époque j'étais inquiète que quelqu'un m'attaque. [...] c'était pssht pssht pssht, il y a une révolution contre vous. Ca fait rire mais ça fait penser aussi ; vous savez pas comment ça va évoluer. [Ewa, détenue, 28 ans, en couple, 2^{ème} incarcération, 5 mois]

Si cette situation faisait figure d'exception au sein des détentions fréquentées, les conduites d'exclusion à l'endroit des femmes ayant transgressé le modèle maternel traditionnel étaient en revanche fréquentes. Concrètement, il s'agissait là des femmes incarcérées pour atteintes aux enfants, ce motif d'infraction située au plus bas de l'échelle de classement moral¹ [Le Caisne, 2000] étant en effet surcriminalisé par l'ensemble des acteurs carcéraux [Cardi, 2007a]. Il convient cependant de noter l'exercice d'une stigmatisation différentielle selon une classification régie par un ordre de gravité interne, avec en première position les abus sexuels, suivis des infanticides, des maltraitements divers et enfin des complicités et des non-dénonciations. La figure distinctive et repoussoir de la « mauvaise mère » [Cardi, 2008] se donnait ainsi à voir au travers des efforts des détenues incarcérées pour non-dénonciation de marquer leur différence avec celles incarcérées pour abus sexuels², mais également au travers du refus des autres femmes de partager leur cellule et de leur indignation d'être emprisonnées dans les mêmes quartiers³. Forme ultime de mise à distance symbolique, ces femmes étaient communément désignées selon une appellation générique les réduisant à leur motif d'infraction (« les infanticides » et « les pédophiles »⁴), Erving Goffman faisant remarquer à cet endroit que « Parfois on ne désigne même pas les membres du public en les nommant avec mépris, mais en leur donnant une appellation de convention qui les assimile totalement à une catégorie abstraite » [Goffman, 1973a : 166].

Bien qu'elles tentaient de contrôler autant que possible les réserves d'informations⁵ les concernant [Goffman, 1973b], notamment en inventant un autre motif d'infraction¹, ces détenues

¹ Corinne Rostaing souligne d'ailleurs que cette catégorisation fonctionne mieux sur la base de l'exclusion de certaines personnes que sur le mode de la reconnaissance d'autres [Rostaing, 2008].

² « Elle m'avait dit au début qu'elle était là pour non-dénonciation mais c'est faux, elle prendrait pas huit ans ! Moi j'avais pris cinq ans. (*Elle prend un air soupçonneux*) Donc c'est pour autre chose...J'en ai entendu des choses ici...Qu'elle avait donné un coup de main à son copain, qu'elle avait écarté les jambes de sa fille pour la suite. Alors que moi j'ai rien fait ! (*Elle est réprobatrice*) J'aime pas les trucs comme ça, surtout sur les enfants ! » [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2^{ème} incarcération, 2 ans].

³ Elles se montraient favorables à ce que ces détenues soient emprisonnées dans des prisons spéciales ou à tous le moins dans des bâtiments à part.

⁴ Je rencontrais le terme de « pointeuses » dans certains discours, mais son emploi restait exceptionnel.

⁵ Erving Goffman définit les réserves d'informations comme l'ensemble de faits concernant chaque individu, dont celui-ci entend contrôler l'accès lorsqu'il se trouve en présence d'autrui [Goffman, 1973b].

finissaient par se faire démasquer, d'une part en raison de la médiatisation de leurs affaires qui agissait comme un identificateur puissant², et d'autre part à cause de la prégnance du *who's who* carcéral qui contraignait chaque détenue à spécifier le motif de son incarcération dès son arrivée en détention [Chantraine, 2004a ; 2004b]. Certaines de mes interlocutrices déclaraient d'ailleurs avoir été sommées de montrer leur procès-verbal pour prouver qu'elles n'étaient pas incarcérées pour atteintes aux enfants. Au sein de la détention, ces détenues étaient assimilées à des personnes faibles, la forte stigmatisation qu'elles subissaient conduisant à les désigner comme des bouc-émissaires. Dès lors, non seulement elles se tenaient éloignées des espaces semi-publics (cour de promenade et salles d'activité), mais par ailleurs les autres détenues se voyaient soumises à une forte pression collective pour ne pas se lier d'amitié avec elles ni même leur parler³. La compagnie exposant à être jugé en fonction des personnes fréquentées [Goffman, 1973b], seules les détenues jouissant d'une position influente au sein de la détention⁴ comme les multirécidivistes enfreignaient ces règles de conduite, voire prenaient leur défense. Les autres en revanche se pliaient aux injonctions de mise à l'écart, quand bien même elles ne nourrissaient pas d'animosité particulière à leur égard.

Dans chaque détention se distinguait un petit groupe de détenues qui s'attachait à les persécuter, certaines s'en réclamant d'ailleurs avec fierté : elles les injuriaient, les poussaient, les giflaient, leur donnaient des coups de poings et leur faisaient subir un racket systématique (elles les contraignaient par exemple à cantiner des produits de beauté et des cigarettes ou à donner ce qu'elles possédaient). La plupart des autres femmes minimisait ces brimades en affirmant qu'elles étaient seulement mises à l'écart et qu'elles avaient été affublées d'un surnom désobligeant (l'une de mes interlocutrices avait été dénommée « bébé secoué »), mais les discours recueillis auprès des principales concernées mettent en évidence de forts sentiments

¹ Cela leur avait d'ailleurs été parfois explicitement conseillé par leurs avocats.

² Les détenues suivaient avec attention le journal télévisé et relevaient les dates des procès pour confronter les femmes qu'elles soupçonnaient de mensonge : « Y en a une qui sort pas, elle a peur car elle nous a menti. Mais je savais que y avait un grand procès, pour pédophilie, sur R. J'avais vu ça sur Chérie FM. Et je savais que son procès c'était de telle date à telle date. Ca collait. Maintenant quand je la croise Annabelle, elle a peur. » [Clarisse, détenue, 28 ans, divorcée, 1^{ère} incarcération, 4 ans]. De plus les détenues ne manquaient jamais les émissions comme « Faites entrer l'accusé » lorsqu'elles portaient sur une codétenue ; elles s'attachaient ensuite à recueillir mon avis à son sujet et à en débattre. Dans l'un des établissements, une détenue avait d'ailleurs sollicité la directrice adjointe pour que le documentaire télévisuel la concernant ne soit pas diffusé, une telle requête étant évidemment impossible à satisfaire.

³ Lorsqu'elles finissaient l'entretien, je remarquai que mes interlocutrices incarcérées pour atteintes aux enfants ne se faisaient pas rendre leur salut par les autres détenues qu'elles croisaient.

⁴ Au cours de mes différentes recherches je ne rencontrai qu'un cas de caïdat ; aussi il me semble plus pertinent de parler de détenues occupant une position influente en détention, le respect qu'elles suscitaient tenant de leur expérience carcérale et de leur connaissance du milieu. Ces femmes étaient sollicitées pour leurs conseils et semblaient pouvoir fréquenter les personnes qu'elles désiraient sans risquer d'être elles-mêmes mises à l'écart. Pour autant, elles se distinguent de ce que Léonore Le Caisne nomme les *condamnés modérateurs* en détention masculine, soit des individus hors-figure qui passent d'un groupe à l'autre et qui permettent d'établir un lien entre les différentes catégories [Le Caisne, 2000].

d'angoisse. Complètement résignées, elles tentaient de limiter les occasions de se faire maltraiter en restant le plus possible dans leur cellule, en ne fréquentant que les femmes emprisonnées pour le même motif d'infraction, en faisant tout ce qu'on leur demandait et en ne se défendant jamais par crainte que cela ne leur porte préjudice et n'alourdisse d'autant leur peine, donc le temps passé en détention.

On relève néanmoins des exceptions concernant ce statut de bouc-émissaire : dans l'une des détentions une femme incarcérée pour de multiples infanticides avait réussi à s'intégrer relativement bien ; tandis que dans un autre quartier une détenue condamnée pour actes de barbarie sur mineurs était crainte par l'ensemble de ses pairs. Bien qu'elles suscitaient toutes deux le dégoût et la colère, elles parvenaient à éviter les violences et les humiliations auxquelles étaient habituellement soumises les femmes dans leur situation. Cette particularité semble due à ce qu'elles s'opposaient délibérément à l'entreprise d'exclusion mise en œuvre à leur rencontre : la première se montrait exagérément joviale et chaleureuse et désamorçait les violences en privilégiant le dialogue ; et la seconde s'était forgée une réputation de tyran en se montrant autoritaire et cynique.

C'est des insultes, des menaces : « On te casse la gueule ». J'ai quasiment pas mis les pieds dehors depuis l'été, elles me sautent dessus. (*Et quand vous êtes arrivée au début, ça s'est bien passé ?*) Ca aurait été trop beau ! Je suis restée dans une cellule cinq minutes, on m'a fait sortir aussitôt. Au premier étage deux jours j'étais bien, quand soudain une fille est arrivée dans la cellule et elle m'a dit : « Toi tu bouges pas, tu restes dans ton lit ». Elles m'en ont fait voir, elles m'appelaient « Marie-salope » et j'avais pas le droit de me laver, pas le droit à la télé alors que c'était moi qui la payais ! On m'a donc encore changée et là la fille m'a fait acheter du tabac alors que je fume pas. [...] Mon amie on s'est connues dans la cour. On s'est assises côte à côte et on s'est mis à parler toutes les deux. Ca a pas plu aux jeunes...Avec elles on a pas droit de parler, on doit rester assise sur un banc, j'appelle pas ça une sortie ! Elles m'attendent au virage, ça sert à rien que je sorte. Alors je reste dans la cellule avec la télé, un bouquin... [Lise, détenue, 49 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 2 mois et demi]

Elles disent des méchancetés. Vous êtes dans votre coin et elle le crie bien tout fort pour que ça arrive aux oreilles. Y en a une, elle a voulu me choper ! Ils avaient mis avec moi la voyageuse, elle venait de perdre son petit garçon. Comme moi je sortais pas dehors, elle elle sortait et ils lui ont dit plein de trucs. J'y ai eu droit, deux coups de poing dans la gueule ! [...] Là l'activité c'est un truc de slam, j'ai pas voulu y aller, y a toutes les saloperies qui y sont. Par exemple on doit écrire dix mots, y en a une elle a fait un truc, elle me regarde : « Elle va se sentir visée ». En plein dans ma gueule ! Donc je me suis même pas inscrite. [Anne-Sophie, détenue, 50 ans, divorcée, en couple, 3 enfants, 2ème incarcération, 7 mois]

Une fois y avait une femme qui a tué son bébé, je lui ai mis une grosse claque dans la gueule. Son bébé elle l'avait claqué contre un mur. On a craché dans son manger, on lui a fait des vacheries ! (*Elle est fière*) C'est moi qui a été méchante avec elle surtout. Je l'ai frappée, je l'ai fait lever à cinq heures du matin pour laver les toilettes. Elle, elle pleurait ! J'ai été voir le chef pour lui dire : « Je peux pas dormir avec ça au-dessus de

ma tête ». (*Elle est indignée*) Il a dit que c'était un être humain, qu'elle devait pouvoir faire sa peine tranquille ! [Laura, détenue, 35 ans, divorcée, en couple, 4 enfants, 2ème incarcération, 8 mois]

Les pédophiles elles sortent pas en promenade, je leur dis de venir, c'est con. Plein de filles sont venues me voir : « Ouais, pourquoi tu traînes avec maintenant ? ». [...] Y a beaucoup de femmes qui en profitent pour les cantines de ces femmes-là. Y a du racket : « Faut que tu me cantines ça. Si tu vas voir la gradée ça va mal se passer ». Y en a aucune en promenade. Par peur. [...] En 2006 j'avais beaucoup de mal, étant mère de famille. En 2006 moi c'était « Les pédo ceci, les infanticides cela... ». Mais après en 2007 j'ai connu des filles qui m'ont expliqué leurs affaires de pédophilie. Même la chef elle est venue « Vous avez changé, avant vous en aviez après ces filles-là ». Finalement on se dit « On a déjà été condamnées ». Ici y a trois condamnations : le jugement, les détenues et certaines surveillantes. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

Les surveillantes et les gradés tentaient de limiter en amont les pratiques de persécution en se montrant vigilants par rapport à la composition des cellules et des groupes allant à la douche, mais ces mesures préventives s'avéraient inefficaces pour permettre aux détenues d'accéder en toute sécurité à la cour de promenade et aux activités. Même si elles faisaient part de leur incompréhension vis-à-vis des actes perpétrés, les surveillantes déclaraient faire preuve de professionnalisme et s'astreindre à un traitement équitable de toutes les détenues. Quelques unes soulignaient néanmoins la distance qu'elles instauraient volontairement avec ces femmes : si elles ne se montraient pas injustes, elles limitaient leurs rapports à des relations normées, très éloignées des relations individualisées qu'elles pouvaient entretenir avec les autres détenues [Rostaing, 1997]. La plupart indiquait ajuster leur propre conduite à l'attitude des détenues et faire abstraction de leur motif d'infraction, voire même chercher à l'ignorer. On constate que les difficultés relationnelles étaient biographiquement situées puisqu'elles se concentraient à deux moments précis de leur carrière, lors de leur entrée dans le métier et lors de leur première grossesse, périodes au cours desquelles elles avaient évité au maximum d'être en contact avec ces détenues.

Donc forcément t'avais accès à leur dossier, donc tu vois c'est pas bon parce que tu les vois différemment après, surtout selon les délits, quand c'est les enfants machin et tout. Même si tu veux pas juger, moi je suis une maman, j'ai des enfants, enfin y a des choses que forcément ! Et après tu vois tu peux pas être...tu peux pas être aussi cool avec elles que...Même si tu vas être gentille, polie et tout, après t'as une réticence, t'as une distance même si tu veux pas la provoquer, parce que y a plein de choses que tu peux pas dire et que tu ne diras jamais parce que tu n'en as pas le droit, mais du coup tu gardes sur toi et...[...] Maintenant je vais toujours lui parler, la fille elle a besoin je lui ferai comme je lui ferai pour les autres, je la mettrai pas en quarantaine, je lui ferai pas...Et parce que j'en ai pas le droit, et jamais j'irais lui dire des choses et des propos, même si des fois j'en mourrais d'envie parce que c'est une vraie conne. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

Moi je fais abstraction : la détenue qu'a volé, violé...pfft ! Certaines ont du mal, mais moi je les mets toutes sur le même palier parce qu'elles sont toutes là dans la même galère. On peut pas ! C'est pas facile hein ; après y en a qui restent des années là-dedans. Une qui a violé on lui interdit ça, l'autre qu'a volé on lui donne ça, pourquoi ? Non ! On regarde pas les délits quand c'est comme ça, enfin moi personnellement je regarde pas les délits. Je regarde son comportement, c'est en fonction du comportement. Elles sont jugées ou elles vont être jugées, c'est pas à nous de les juger. [Agathe, 39 ans, surveillante depuis 19 ans]

Au sein de la détention féminine, la stigmatisation et l'exclusion des détenues incarcérées pour atteintes aux enfants ne peut s'expliquer uniquement par des sentiments de dégoût éprouvés de manière individuelle et instinctive ; ces processus relèvent d'un phénomène collectif par lequel ces femmes sont assignées à une position hors-champ, au regard de leur transgression du modèle maternel traditionnel fondé sur le *care*. Dégagés de la prégnance du champ maternel, les professionnels périphériques à la détention et les intervenants extérieurs tenaient des discours plus nuancés à l'endroit des infanticides, en ce qu'ils s'attachaient à prendre en considération le contexte familial dans lequel ceux-ci avaient été perpétrés¹. Ils blâmaient en revanche avec force les agressions sexuelles sur mineurs qui faisaient l'objet d'une telle réprobation que plusieurs visiteurs de prison et responsables d'activité spécifiaient avoir refusé de s'occuper de ces détenues dans les premiers temps. Une certaine catégorie de professionnels, que l'on désignera comme des professionnels de l'écoute eu égard à leurs missions (psychologues, psychiatres, juges d'instructions et dans une certaine mesure travailleurs sociaux), était quant à elle amenée à s'intéresser dans le détail à ce type d'infraction. Voyons maintenant comment ils procédaient.

3. Le caractère utilitaire des échanges des professionnels de l'écoute avec les détenues accusées d'agression sexuelle sur mineur ou de complicité²

La notion d'agression sexuelle évoque spontanément l'image d'une femme violentée sexuellement par un homme. Cette partition femme victime/homme agresseur irrigue à ce point

¹ Ils mettaient en avant le fait qu'il s'agissait le plus souvent de femmes élevant seules leurs enfants, qui s'étaient trouvées démunies et qui avaient été dépassés par la situation. Certains discours témoignaient d'une grande empathie à leur égard : « Je dis que les femmes qui font des infanticides, elles ont rien à faire en prison. Il faut voir ce qu'elles ont vécu, d'où elles viennent. Au contraire je les prendrais dans mes bras, il faut pas les mettre en prison ! C'est pas parce que vous avez conduit une grossesse que vous êtes mère ! Pourquoi on se sert pas de tout ce savoir pour savoir pourquoi elles ont fait ce geste ? » [Raymonde, 70 ans, bénévole dans une association d'aide aux familles depuis 18 ans].

² Ma recherche m'a amenée à rencontrer des femmes accusées d'avoir agressé sexuellement leurs propres enfants (ou d'en avoir été complices), mais également à réaliser des entretiens avec des acteurs évoquant des situations dans lesquelles les victimes étaient autres que les enfants des femmes en question. C'est pourquoi je ne parlerai pas de femmes incestueuses, ce terme renvoyant à une approche restrictive et familialiste des situations de violence sexuelle féminine sur mineurs.

les représentations collectives qu'il est difficile de concevoir qu'une femme *puisse* être l'auteure de ce type de violences, comme en témoigne d'ailleurs la rareté des études sociologiques abordant le sujet. Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, on retrouve un écho de ces difficultés à penser la violence féminine dans les travaux portant sur les mères maltraitantes, les chercheurs bornant leur analyse à l'examen de la détérioration du contexte privé dans lequel évoluent ces mères. Précisons immédiatement un point : notre objectif ne sera pas ici de déterminer les « causes » des agressions sexuelles sur mineurs perpétrées par des femmes et de tenter d'en dresser une typologie, à l'instar des psychologues, des psychiatres et des criminologues, une telle perspective étant de toute façon hors de notre portée au regard du faible nombre de détenues concernées (six). Notre effort consistera modestement à réinscrire ce motif d'infraction dans une perspective sociale (représentations sociales, réactions sociales, traitement social, etc.), comme nous avons déjà commencé à le faire en mettant en évidence l'exclusion de ces femmes au sein de la détention féminine eu égard à la recreation d'un champ maternel. Ce faisant, nous tâcherons ainsi de prendre nos distances avec les approches psychologisantes qui tendent à déréaliser, voire à naturaliser le statut et les conditions sociales d'existence des femmes déviantes [Cardi, 2007b].

On peut recenser deux grands facteurs à l'origine du manque de perspective collective à l'endroit des agressions sexuelles sur mineurs perpétrées par les femmes. Etayé par l'argument de la rareté de ce type d'infractions¹, le premier renvoie au système de représentations qui circonscrit l'acte sexuel au coït et donc l'agression sexuelle au viol². Dépourvues de pénis, les femmes endossent difficilement le rôle d'agresseur sexuel dans l'imaginaire collectif. Directement liés à cet aspect, les stéréotypes de genre contribuent d'autre part à faire de cette question un non-objet. Le succès de la diffusion vulgarisée des théories freudiennes sur la puissance du pénis a eu indirectement pour effet de conforter les stéréotypes essentialistes d'une « personnalité féminine » douce et passive, incompatible avec la prise d'initiative d'une activité sexuelle à caractère coercitif. Cette naturalisation agit aujourd'hui comme un frein à la réflexion sur les femmes auteures d'agression sexuelle sur mineurs, en ce qu'elle contribue à les déresponsabiliser.

¹ La criminologue Claudia Melcher souligne néanmoins qu'« En raison de la nature des contrôles ponctuels qui fournissent les indications pour l'élaboration des données, souvent très différents, non représentatifs et basés sur des définitions variables de l'abus sexuel d'enfants par des femmes, les indications sur la fréquence des abus sexuels perpétrés par des femmes sont contradictoires et les résultats des études divergent fortement » [Melcher, 2002 : 413]. Pour l'historienne Fabienne Giuliani, les archives lacunaires laissent pourtant supposer l'existence d'un phénomène bien présent tout au long du siècle [Giuliani, 2011].

² Le viol est défini dans le droit français comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » (Article 222.23 du Code Pénal).

Les discours recueillis auprès des acteurs carcéraux (hors professionnels de l'écoute) mettent en lumière l'idée que « La déviance des femmes est une déviance particulière : elle se définit non seulement par rapport à une loi, mais également par rapport à des normes médicales, morales et psychologiques » [Cardi, 2007b : 36]. Les femmes auteures ou complices d'agression sexuelle sur mineur étaient de fait invariablement présentées comme des personnes fragiles psychologiquement, souffrant de déficiences mentales¹ ou intellectuelles, dont les actes constituaient la répétition transgénérationnelle de violences subies dans l'enfance, et qui se seraient laissées entraîner par un homme, le plus souvent leur conjoint. Se mêlaient ainsi le troisième et le cinquième type de mise en récit de la violence féminine recensés par Coline Cardi et Geneviève Pruvost, soit une psychologisation qui inscrit cette violence dans une histoire familiale lui donnant sens, et une inclusion de cette violence à l'intérieur de la domination masculine qui lui confère un caractère de subordination² [Cardi, Pruvost, 2011].

Il est intéressant de constater que cet argumentaire était mobilisé avec d'autant plus de force que leurs auteurs partageaient le quotidien de ces femmes (comme les codétenues et les surveillantes). Les discours des acteurs les plus périphériques (comme les intervenants extérieurs) signalaient plutôt quant à eux un effet d'aveuglement produit par l'évidence statistique [*Ibid.*] : ils considéraient qu'il s'agissait d'une situation par trop exceptionnelle pour tenter d'avancer des explications, voire ne parvenaient pas à concevoir qu'elle puisse seulement exister. Ces différences semblent pouvoir s'expliquer par le fait que si les seconds éprouvaient un sentiment de déréalisation par rapport à la situation, les premiers en revanche y étaient confrontés avec une telle force qu'il leur était nécessaire de trouver des raisons à des conduites comportant un fort risque d'identification avec leurs auteures, eu égard à la proximité imposée et à l'appartenance commune de sexe.

On a eu un personnage comme ça donc évidemment j'ai eu ce sentiment de...J'ai eu l'impression de découvrir quelque chose, pour être sincère. Quand j'ai appris que cette femme-là avait fait ça avec son mari sur leurs enfants, j'ai eu l'impression de découvrir quelque chose. Dans ma tête pourquoi c'était l'homme qui faisait du mal aux enfants et une femme n'aurait pas pu en faire ? Donc ça ça a été vraiment...ben je dirais une remise à niveau des connaissances, c'est-à-dire à un moment donné : « Ben oui ouvre les yeux, c'est que tu n'y as pas pensé ! ». [Luc, 43 ans, producteur, a tourné plusieurs films documentaires en détention féminine]

¹ Rappelons ici les propos d'Erving Goffman à propos de la maladie mentale : « Depuis maintenant plus de deux cents ans, on n'a cessé d'affirmer avec toujours plus de force qu'il existe une chose qui s'appelle la maladie mentale [...], que ceux qui en souffrent devraient être traités médicalement [...] et qu'il ne convient pas de les blâmer pour ce qui leur est arrivé. Cette croyance a ses utilités sociales » [Goffman, 1973b : 313].

² Les travaux de l'historienne Fabienne Giuliani invitent à considérer cette subordination comme une survivance tenace de « l'image de la sexualité féminine telle qu'elle était pensée par la société du XIX^e siècle, celle d'une femme qui, lorsqu'elle commet des violences sexuelles, ne peut les pratiquer que dans le cadre d'une complicité avec le masculin » [Giuliani, 2011].

En général, dans les réseaux de pédophilie c'est des personnes faibles. Elles sont mariées avec des hommes, elles ont de mauvaises fréquentations... Chez les femmes c'est toutes des personnes qui ont été manipulées. Elles étaient en cité HLM, elles vivaient seules avec leurs enfants... Des fois ça me fait mal au cœur, malgré ce qu'elles ont fait. [...] Vous les voyez elles sont là (*Elle mime quelqu'un d'apeuré*). Vous leur dites « Baisse la tête », elles baissent la tête. Y a que de la violence dans leur famille [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25^{ème} incarcération, 19 ans]

La mobilisation d'un argumentaire misérabiliste n'empêchait pas cependant que la déresponsabilisation de ces femmes coexiste dans les discours avec l'expression d'une forte condamnation venant (re)jouer les processus de différenciation des sexes et conférant à la violence féminine un caractère « contre-nature » [Cardi, Pruvost, 2011]. La teneur des blâmes révèle en effet que les agressions sexuelles sur mineurs perpétrées par les femmes ou les actes de complicité cristallisent la double transgression associée à la déviance féminine : « A la transgression définie d'un point de vue légal, s'ajoute une transgression de genre » [Cardi, 2008 : 32]. La représentation stéréotypée des femmes comme garantes de l'équilibre familial poussait ainsi mes interlocuteurs à exprimer leur indignation en soulignant les écarts entre ces comportements d'agression ou de complicité et les rôles familiaux traditionnellement assignés aux femmes [Armony, Laberge, Morin 1997]. Les détenues en question étaient perçues comme ayant failli à leur rôle maternel, en ce qu'elles n'avaient pas réussi à protéger leurs/les enfants des hommes agresseurs ou, en les agressant elles-mêmes, en ce qu'elles n'avaient pas assuré les pratiques de *care* leur incombant¹. Ayant transgressé les comportements socialement prescrits aux femmes vis-à-vis des enfants, elles se trouvaient en situation d'échec et de manquement par rapport à leur rôle social [*Ibid.*] et étaient de fait accusées d'avoir eu un comportement « contre-nature », une telle remarque mettant en exergue le fait que les injonctions comportementales relatives au *care* maternel s'adressent au final non seulement aux femmes qui ont des enfants mais également à celles qui n'en ont pas.

L'intériorisation de ces prescriptions par les acteurs carcéraux avait pour conséquence que si les détenues en question étaient déresponsabilisées par rapport aux actes sexuels proprement dits, elles étaient en revanche fortement responsabilisées concernant leur rôle maternel. Il en résulte une appréhension sexuellement différenciée des agressions sexuelles sur mineurs, les discours recueillis à propos des hommes agresseurs, et notamment à propos des pères, étant quant à eux exempts d'une problématique paternelle. Dans le prolongement de la construction sexuée des expertises psychiatriques dont Victor Armony, Danielle Laberge et Daphné Morin ont

¹ Rappelons à cet endroit que les détenues placée par leur mère en foyer ou en famille d'accueil en raison des comportements d'abus ou de pression sexuelle exercés par leur père appréhendaient cette décision maternelle comme une mesure efficace de protection.

montré que le cadre de référence pour les femmes était celui de l'univers privé de la famille alors que les hommes étaient réduits à des sujets cliniques [Armony, Laberge, Morin, 1997], la question du traitement imposé aux auteur(e)s d'agression sexuelle sur mineur pendant et après¹ l'incarcération, indissociable de la préoccupation d'une potentielle récidive, dessine des espaces sexués de prise en charge et de traitement de la violence s'appuyant et empruntant à des savoirs genrés [Cardi, Pruvost, 2011]. On remarque ainsi que le traitement des hommes est articulé autour de la gestion de leurs « pulsions » sexuelles –notamment au moyen d'une castration chimique²– tandis que cette bio-médicalisation du problème est absente pour les femmes, leur traitement se limitant à une approche socio-psychologique impliquant une prise en charge thérapeutique.

Moi je dis : une femme quand elle est mère elle est protectrice ; on a quand même des détenues ici qui ont été loin de protéger leurs enfants hein ! Une mère, moi je dis toujours, une mère doit protéger ses enfants quoi qu'il arrive, et on voit des dossiers ben les mères elles ont été actrices. Alors c'est souvent un remariage, un deuxième compagnon, et on a des enfants d'un premier mariage et on s'amuse avec les enfants du premier mariage, et on confie des jeunes filles, des petites filles au mec...Moi je trouve ça craint quand même. Moi j'ai du mal à accepter qu'on puisse pas protéger ses enfants. Je comprends pas qu'une mère puisse donner priorité à sa vie sexuelle désordonnée avec un mec, en mettant ses enfants là-dedans quoi ! Alors bien sûr j'ai eu des discussions avec ce genre de personnage, et bon elles ont une défaillance psychologique c'est sûr, y a un trouble, même des fois elles frôlent la débilité hein, certaines. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Donc c'est vrai que je pige absolument pas qu'on puisse violer, torturer son môme...Alors là je comprends pas, parce que pour moi un môme on doit l'élever, on est responsable, on doit le protéger. (*Et pourtant vous disiez que les femmes vous aviez moins de mal que les hommes ?*) Peut-être parce que je comprends encore moins. Peut-être parce que je suis dans l'incompréhension totale, j'arrive absolument pas à enfiler leurs chaussures. Je dois avoir des vieilles représentations. Autant dans mon schéma très traditionnel un mec qui viole un gamin ça me paraissait, comment je pourrais dire, plus...commun, qu'une femme qui puisse violer son propre gamin. Peut-être parce que ça tient à la morphologie de l'un et de l'autre. (*L'image du pénis ?*) Voilà, c'est pour ça j'ai cette image et en ça je suis peut-être un peu traditionnelle je sais pas. Mais bon j'ai lu assez d'histoires ici de femmes qui violaient leur enfant ou qui était complice de viol et...Alors je peux le comprendre dans le sens où souvent elles-mêmes ont été violées quand elles étaient gamines et donc c'est reproduction d'un schéma normal, normal selon leurs critères. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

¹ La loi du 17 juin 1998 a instauré la mise en place d'un suivi socio-judiciaire qui contraint le condamné, auteur d'une ou plusieurs infractions sexuelles, à se soumettre à des mesures de surveillance et d'assistance après sa libération.

² Il s'agit d'un traitement anti-testostérone ratifiant une vision physique et mécaniste de l'acte sexuel et affirmant la légitimité du point de vue médical sur l'activité sexuelle [Bajos, Bozon, 1999]. En établissant un lien entre maladie et comportement d'agression sexuelle sur mineur, la castration chimique apparaît ainsi comme un exemple paroxystique des techniques de contrôle et de répression de la déviance corporelle au moyen desquelles la médecine fait régner un « ordre social des corps » [Chauvenet, 1977].

Si l'ensemble des acteurs carcéraux procédait spontanément à une comparaison entre les femmes et les hommes impliqués dans des affaires d'agressions sexuelles sur mineurs, les professionnels de l'écoute amenés à aborder le sujet dans le cadre de leurs entretiens –c'est-à-dire les juges d'instruction, les psychologues, les psychiatres et dans une certaine mesure les travailleurs sociaux– s'attachaient pour leur part à souligner qu'à l'inverse des hommes, il n'était pas vraiment possible pour les femmes de dégager de profil-type. Leurs discours traduisent une prise de distance avec les représentations essentialistes mentionnés ci-avant, dans la mesure où d'une part ils insistaient sur la capacité des femmes à perpétrer ce type d'agressions et à jouer un rôle actif dans ces situations, voire à les instiguer ; et d'autre part en ce qu'ils récusait les stéréotypes de genre participant de l'invisibilisation de ce type d'infractions dans l'opinion publique, en particulier dans les médias. Quelle qu'était leur profession, ils employaient une terminologie témoignant de la prégnance d'une interprétation psychiatrique¹ [Cardi, 2008], comme en atteste la redondance des termes de « perversion » et de « manipulation » dans leurs discours. L'examen fortement individualisé qu'ils faisaient de la situation de ces femmes les conduisait à se montrer réticents quant à l'usage du terme de « pédophiles » pour les désigner, cette catégorisation renvoyant à un profil-type inscrit dans la masculinité et associé à une population identifiée par des traits distinctifs.

L'abandon de ce terme me semble également pertinent mais pour d'autres raisons : d'abord car il est saturé de prénotions au regard de la surmédiation actuelle des affaires de pédophilie, et ensuite parce que la pédophilie est définie par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) comme une catégorie de diagnostic clinique associée à une préférence sexuelle pour les enfants², certaines situations rencontrées ne renvoyant pas *stricto sensu* à des comportements sexuels fondés sur une telle préférence. J'entends par là qu'il n'était pas toujours évident de distinguer ce qui relève de la barbarie de ce qui relève d'une forme d'érotisme, les deux aspects étant parfois confondus dans le même but d'exciter le désir sexuel. Je pense notamment à l'exemple d'une femme ayant cousu les lèvres du vagin de sa fille, ou à celui d'une autre ayant brûlé les pieds de son enfant pendu au plafond pendant qu'elle avait un rapport sexuel avec son partenaire. Bien qu'il n'y ait pas eu d'attouchements ni de pénétration, le caractère sexuel de ces deux situations invite à considérer l'agression sexuelle sur mineur –définie comme « toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise » par l'article 222-22 du Code Pénal– comme une *manipulation sexualisée* du corps de l'enfant, que celle-ci suppose une

¹ Selon Coline Cardi l'interprétation psychiatrique des illégalismes féminins est particulièrement opérante quand les actes délictueux touchent aux enfants [Cardi, 2008].

² Il est intéressant de remarquer que si une ordonnance du 2 juillet 1945 a porté à quinze ans l'âge en-dessous duquel toute relation entre un adulte et un enfant est considéré comme un crime, il avait été fixé à treize ans en 1863 et à onze ans en 1832 [Mossuz-Lavau, 1991].

instrumentalisation de sa présence dans le cadre d'un jeu sexuel ou qu'elle implique plus directement « l'usage » de son corps.

Cette perspective pourrait s'avérer féconde car elle élargit le champ d'étude des agressions sexuelles commises par des femmes, l'historienne Fabienne Giuliani signalant d'ailleurs la nécessité d'aller fouiller dans les dossiers de maltraitance féminine pour découvrir des cas d'incestes [Giuliani, 2011]. Cela m'amène à poser la question suivante : l'exceptionnalité de ce type d'infraction ne serait-elle pas finalement liée à ce qu'il est difficile de faire la distinction entre la manipulation sexualisée du corps d'un enfant et un soin corporel prodigué dans le cadre du *care* ? Les attentes sexuellement différenciées à l'endroit des pratiques de *care* à destination des enfants, et partant la méfiance sexuellement différenciée qui pèse sur les hommes et les femmes, pourraient ainsi être à l'origine de la sous-représentation statistique des femmes dans les agressions sexuelles sur mineurs.

Une autre remarque mérite d'être formulée. En indiquant que les détenues incarcérées pour ce motif d'infraction étaient issues de milieux défavorisés, les professionnels concourent à alimenter l'image d'une violence sexuelle féminine socialement circonscrite. Or, de la même manière que cela a été remis en cause par les auteurs des études portant sur la violence conjugale, cette approche familialiste me semble tronquée. Tenir la promiscuité caractéristique des familles des groupes populaires comme l'un des facteurs favorisant la survenue d'agressions sexuelles par les femmes sur les mineurs revient à occulter le fait qu'en dépit des préconstructions sociales selon lesquelles « la prison peut arriver à n'importe qui »¹, la peine d'emprisonnement est déjà elle-même socialement différenciée [Combessie, 2001], l'affirmation de l'égalité de tous devant la prison relevant en effet du mythe judiciaire [Chantraine, 2003]. Par voie de conséquence, les comportements féminins d'agression sexuelle sur mineurs peuvent certes être identifiés comme un type d'infraction perpétré par les femmes des milieux populaires en ce que ce sont elles que l'on retrouve en prison pour ce motif, mais la perspective élargie proposée ci-avant permettrait peut-être de mettre en évidence des pratiques impliquant des femmes issues d'autres milieux sociaux, échappant traditionnellement aux divers filtres sélectifs en amont de l'incarcération².

S'il a été aujourd'hui établi –à la suite notamment d'études psychiatriques menées sur le sujet– que les hommes pédophiles et/ou incestueux ne se recrutent pas uniquement dans les

¹ A l'instar de ce que souligne Fabrice Legrand à propos des personnes sans domicile fixe, ce type de déclaration était repris par les détenues elles-mêmes eu égard à la protection de la honte sociale qu'il permet [Legrand, 2005].

² Rappelons que la première variable discriminante d'incarcération reste le sexe : « Plusieurs études ont montré comment, à différents niveaux de la chaîne pénale (arrestation, déferrement, procès, etc.) s'effectue un tri qui tend à retenir de façon préférentielle les hommes. [...] En amont de la chaîne pénale, d'autres explications de cette sous-représentation des femmes procèdent des législations qui traduisent une différence sociale de tolérance envers les pratiques déviantes des hommes et celles des femmes » [Combessie, 2001 : 32].

milieux les plus modestes, il ne me semble pas déraisonnable de supposer qu'il en est de même pour les femmes. Arguer le contraire en invoquant l'hypothèse d'une activité sexuelle désorganisée propre aux femmes des couches sociales les plus défavorisées me semble fallacieux, dans la mesure où nous avons justement montré que ces femmes procédaient communément à une rationalisation de leur sexualité. Il me paraît plus pertinent d'envisager que le caractère sexuellement différencié des attentes à l'endroit des pratiques de *care* se combine à l'action des filtres sélectifs et des habitus des individus des groupes supérieurs –enjeux de la réputation, poids de l'intériorisation de l'importance du paraître et contrôle de soi [Le Wita, 1988]– pour rendre malaisée l'identification des agressions sexuelles sur mineurs commises par les femmes issues de ces groupes sociaux.

Si y a encore un sujet tabou c'est bien celui-là ! Là je trouve qu'on est quasiment dans le déni, on est (*Elle mime une bouche cousue*) quand elles sont impliquées dans des abus sexuels sur des enfants et sur leurs propres enfants. C'est quelque chose qui est étranger à un système de pensée. Peut-être que ça dérange trop parce que l'image de la femme c'est toujours une mère : c'est protecteur. Comme effectivement c'est souvent l'homme qui assouvit quelque chose de sexuel on a l'impression que c'est l'élément moteur, moi j'en suis pas convaincue toujours. On a un doute sur comment ça a pu échapper à, parce que y a vraiment des cas où elles sont actives, parfois quand ça se passe la mère est là. [Clothilde, 60 ans, juge d'application des peines, 25 ans d'ancienneté dans la magistrature]

De toute façon statistiquement les hommes sont plus condamnés, plus reconnus, maintenant je suis pas sûre qu'elles soient toutes dénoncées au féminin. Mais elles existent. Dans l'opinion publique ça n'existe pas : elle a été manipulée, enfin y a toujours...D'ailleurs elles sont peu condamnées hein ! Elles sont condamnées, ce qui n'était pas le cas ne serait-ce que y a cinq-six ans. C'est difficile à dater mais disons que ça évolue. Ouais avant elles étaient pas du tout condamnées, elles étaient même pas entendues par le juge. [Irène, 36 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 3 ans]

Parce que les gens s'imaginent que pour violer une personne il faut un pénis ! A tel point que le traitement aujourd'hui, c'est la castration ! (*Elle prend un ton ironique*) Et puis la femme doit avoir l'image de la bonne mère, douce, fragile...[Violette, psychiatre, 46 ans, 6 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

(*Vous avez souvent ce genre de dossier chez les femmes ?*) 1% peut-être ? Alors attention, 1% c'est toujours une question du chiffre noir, surtout dans ces matières-là : 1% des faits dénoncés puis élucidés. Ça fait une belle différence avec un certain nombre de choses, à savoir qu'à mon avis c'est horriblement difficile de dénoncer un abus sexuel par une femme, beaucoup plus qu'un abus sexuel par un homme : le regard de la société n'est pas du tout le même, le regard des autorités n'est pas du tout le même, les campagnes de prévention sont omniprésentes dans un cas, inexistantes dans l'autre...Donc y a certainement un certain nombre de faits qui sont pas dénoncés [...] Je réfléchis, je pense à un cas surtout, là vraiment on est sûr du pervers, vraiment des choses...D'ailleurs avec ce paradoxe que le monsieur était poursuivi pour viol et la dame pour agression sexuelle parce que y avait pas eu de pénétration, mais les faits de la mère étaient infiniment plus destructeurs que ceux du père. C'est un dossier très particulier, avec un monsieur qui s'est quasiment dénoncé tout seul. Et avec à côté de ça une femme qu'on sentait vraiment à l'origine des faits et beaucoup plus perverse et manipulatrice, mais qui se posait en

victime, victime de son mari qui soi-disant la battait etc. [Nicolas, juge d'instruction, 31 ans, 4 ans et demi d'ancienneté dans la magistrature]

Tel que le conduit à penser le dernier extrait d'entretien, on peut se demander si la conscience qu'ont les femmes des stéréotypes de genre ne les conduit pas à jouer à dessein un rôle de victime afin de se déresponsabiliser. Je fus amenée à me poser cette question dans le cadre de mes rencontres avec ces détenues.

Avant de poursuivre, j'aimerais ouvrir une courte parenthèse sur le fait de réaliser des entretiens avec des personnes accusées de tels actes. Howard Becker faisait remarquer que l'implication de la morale se pose pour toute étude de comportements déviants, mais qu'elle devient un problème aigu lorsque les pratiques étudiées sont conventionnellement blâmées [Becker, 1985]. Pour ma part, je me trouvais certes quelquefois aux prises avec les contradictions que génère la méthode anthropologique exigeant de suspendre tout jugement moral [Bourgois, 2001], mais dans l'ensemble je n'éprouvai pas de difficultés à entretenir une certaine connivence avec ces femmes, à leur serrer la main ou encore à acquiescer à des propos absolument révoltants. Je pense donc avoir été en mesure de me laisser surprendre par des informations inattendues heurtant mon sens moral et mes valeurs [Giarni, 2000] et, je le dis sans orgueil, à être parvenue à adopter une attitude suffisamment neutre pour que le motif d'infraction de ces femmes ne constitue pas un obstacle à l'élaboration d'une relation de confiance entre nous¹, et donc au recueil de données². Cela m'exposa cependant à la désapprobation et à l'incompréhension des autres détenues qui s'indignaient de l'attention que je leur accordais. Dans plusieurs établissements, les entretiens se déroulaient au cœur de la détention dans un bureau pourvu d'une vitre transparente, devant lequel passaient les détenues pour se rendre en promenade ou en activité. Dès lors, toutes me voyaient rire ou serrer la main de ces femmes et pouvaient estimer le temps que nous passions ensemble, celui-ci excédant souvent plusieurs heures. A plusieurs reprises je dus ainsi me justifier devant mes autres interlocutrices en leur spécifiant que ma recherche m'amenait à m'intéresser à *toutes les détenues*, voire en leur expliquant les fondements de la démarche compréhensive.

Mais revenons au processus de victimisation opérée par les détenues concernées. Toutes affirmaient avoir été victimes d'une injustice, soit qu'elles déclaraient avoir été contraintes par leur conjoint de participer aux agressions sexuelles, soit qu'elles m'assuraient ignorer ce qui se

¹ L'une d'elles le souligna d'ailleurs de manière explicite : « On a une étiquette, on nous la fait sentir. Mais pas vous. C'est pour ça que je parle avec vous. On se sent en confiance, y a pas de jugement. Ça se sent et c'est pour ça que je vous raconte. Y a pas ça avec tout le monde. » [Louise, détenue, 33 ans, mariée, 4 enfants, 1^{ère} incarcération, 4 ans]

² J'ai parfois éprouvé de la curiosité à l'idée de rencontrer des détenues rendues célèbres par la surmédiation de leur affaire : à quoi pouvaient bien ressembler ces femmes décrites dans les médias comme des « monstres » ? Leurs visages et leurs comportements me parurent cependant ce qu'il y avait de plus ordinaire.

passait et donc avoir été accusées à tort de n'être pas intervenues pour y mettre fin. S'il ne s'agit pas de déterminer qui dit la vérité, un examen approfondi de leurs discours laisse en tous les cas supposer une plus forte implication que ce qui était avancé. L'argumentaire de ces femmes se caractérisait en effet par une instrumentalisation des stéréotypes de genre à dessin de procéder à un renversement des rôles de victime et de coupable dans la situation. Ainsi, en même temps qu'elles dépeignaient leur conjoint comme un individu dominateur mû par des pulsions sexuelles irrésistibles contre lesquelles elles n'avaient pu protéger leur fille au regard de la crainte qu'il leur inspirait¹, elles s'efforçaient de me convaincre de l'esprit retors et manipulateur de leur fille en soulignant le but intéressé de sa démarche, voire en l'accusant de chercher à toujours séduire les hommes.

Le recours à cet argumentaire essentialiste n'est pas anodin puisqu'en mobilisant des stéréotypes de genre, elles produisaient un discours un discours dont elles escomptaient qu'il ferait écho à mes propres représentations et susciterait donc mon adhésion. La mise en exergue de ce procédé permet de quitter le registre psychologique de la « manipulation » pour réinscrire les conduites de ces femmes dans une perspective sociale. Cela n'empêchait pas qu'elles pouvaient être violentées sexuellement par leur conjoint par ailleurs, mais ces agressions à leur rencontre rendent d'autant plus difficile de croire qu'elles ignoraient ce que leurs filles enduraient. Une CIP mentionna d'ailleurs que certaines détenues finissaient par présenter les agressions sexuelles de leur fille comme une situation dont elles tiraient bénéfice par la cessation consécutive des violences sur leur propre personne². Un dernier aspect doit enfin être souligné, celui de la différence de ton employé entre l'évocation de l'agression sexuelle de leur fille et celle de l'injustice dont elles estimaient avoir été victimes : si dans le premier cas leur ton était accusateur et véhément, dans le second il était invariablement plaintif et larmoyant. Autrement dit, quand bien même elles ignoraient ce qui se passait à la période à laquelle s'étaient déroulés les faits, la nouvelle que leur fille avait été agressée sexuellement par leur conjoint semblait moins les affecter que le préjudice qu'elles subissaient en étant incarcérées ; ceci me conduisant à penser que leur réaction tenait finalement à ce que cette annonce ne constituait peut-être pas une réelle surprise.

Ils ont interrogé ma fille et elle a tout mélangé, elle a dit que j'avais participé, même en me regardant droit dans les yeux, alors qu'elle sait pertinemment que non. Si vous

¹ On pensera d'ailleurs à ce que Michelle Martin, l'ex-femme de Marc Dutroux avait affirmé être terrorisée et asservie par son mari pour justifier sa complicité.

² « Donc soit effectivement elle s'en allait pour laisser le champ libre à son conjoint, donc elle avait bien conscience de ce qui allait se passer...Parce que comme ça entre guillemets elle avait la paix. Parce que ça se dit aussi : 'Moi j'étais tranquille pendant ce temps-là ! Ah ben moi j'avais la paix hein ! Je passais pas à la casserole !' » [Irène, 36 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 3 ans].

voulez, ma belle-sœur a eu des problèmes d'attouchements à l'époque et elle avait touché vingt mille francs, donc c'est pas mal à cause de l'argent. Elle se rend compte pour l'argent, elle se dit : « Autant que j'en fasse tomber le plus possible ». [...] Le procès je l'ai très très mal vécu. Ca a duré cinq jours, c'est très très éprouvant d'être accusée. Qu'il m'arrive quelque chose comme ça sur le coin de la figure, ça dévaste tout, c'est un ouragan, je voyais ma vie comme une terre brûlée. Je souffre beaucoup. On m'a dit : « Faut que tu sois contente, t'aurais pu prendre plus ». Mais dans ce côté-là je suis victime, plus que victime, presque martyr ! [Solène, détenue, 33 ans, mariée, 4 enfants, 1ère incarcération, 2 mois]

C'est pour abus sexuel sur ma fille, ils croyaient que j'étais complice. Mais ma fille est complice je sais ; elle m'avait dit : « Maman en allant dans les chemins il me chatouillait, il me faisait sucer ». (*Elle est remontée*) J'ai été veuve à trente-huit ans, ma fille a jamais voulu que je refasse ma vie et là elle essaie de casser mon couple avec cette histoire ! [...] Il mettait des gouttes dans mon manger, je sentais pas. Après moi je dormais, j'avais sommeil, il la faisait descendre avec lui à la chaufferie et s'occupait d'elle, il se faisait sucer. Moi je trouve qu'elle est complice avec lui, elle avait qu'à dire non, me dire tout de suite ! [...] Il me faisait continuer, à me mettre près de ma fille. Pis j'avais des paires de claques, y avait la tronçonneuse dans la chambre. Il me faisait tâter ses seins mais jamais plus loin. Elle veut pas que je refasse ma vie, ses derniers mots aux Assises ça a été : « Mettez-les en prison ». Elle est handicapée des jambes, elle a été trois mois à l'hôpital et je restais avec elle. (*Elle est énervée*) Le remerciement, chapeau ! Je lui en veux. Je me dis ce qu'elle a fait c'est honteux, rholala c'est honteux ! [Noéline, détenue, 49 ans, divorcée, veuve, en couple, 1 enfant, 1ère incarcération, 1 an et 4 mois]

Ma fille a porté plainte contre moi, elle a dit que y avait eu des attouchements, mes deux fils et mon ex-mari. (*Elle est méprisante*) Elle elle jouait bien son petit jeu, au lieu d'aller à l'école elle allait avec un type de Crédit Agricole ! Par rapport à ce qu'elle a dit pour les attouchements, moi j'ai dit : « J'ai jamais rien vu, j'ai jamais vu quelque chose ». C'est une petite salope. (*Elle rit*). Faire ça...Elle serait venue me le dire, j'aurais été à la gendarmerie ! (*Et vous avez quelle relation avec elle maintenant ? Elle hausse les épaules*) Elle veut pas me voir, c'est tout. [...] (*Elle siffle de mépris*) A coucher avec son père, fallait qu'elle lui fasse les ongles et tout sans arrêt, et après elle a fait ce qu'il voulait, pff...Elle était consentante. J'avais vu une fois, j'y avais dit qu'elle arrête. Il demandait une pipe elle lui faisait ! (*Mais quand vous avez vu ce qui se passait, vous avez pas essayé plutôt de parler à votre mari ?*) C'était pas la peine de discuter avec lui, la claque dans la figure ça y va...Pis y a d'autres choses qu'elle a dit au tribunal, comme quoi il lui avait mis la tête dans les toilettes et qu'il l'aurait pris par derrière. (*Et vous avez dit quoi quand vous avez appris ça ? Elle rit*) J'ai dit que c'était une petite salope ! [Marguerite, détenue, 52 ans, divorcée, en couple, 7 enfants, 9 petits-enfants, 2ème incarcération, 2 ans]

Il est un trait marquant des échanges des professionnels de l'écoute avec ces détenues. Qu'il s'agisse des psychologues, des psychiatres, des juges d'instruction ou des travailleurs sociaux, tous limitaient l'échange à son aspect utilitaire, en ce que celui-ci se voyait assigné le but prédéfini par la fonction qu'ils remplissaient auprès de la population féminine incarcérée¹. Les discussions visaient un objectif précis et étaient bornées par des limites qu'ils entendaient

¹ Dans une certaine mesure, on remarque que les visiteurs de prison s'attachaient également à cet aspect utilitaire. Plusieurs d'entre eux ont en effet souligné que si l'échange visait à apporter une écoute bienveillante aux détenues, ils refusaient en revanche qu'elles abordent le sujet des agressions sexuelles sur mineur dont elles étaient accusées, ce type de confiance excédant à leurs yeux la mission dont ils se sentaient investis.

faire respecter aux détenues. Par voie de conséquence, si ces dernières abordaient un aspect de l'agression sexuelle par lequel ils estimaient ne pas être concernés, ils n'hésitaient pas à les interrompre pour le leur signaler et à les inviter à en discuter avec quelqu'un d'autre. Les échanges des professionnels de l'écoute avec les détenues impliquées dans des agressions sexuelles sur mineur apparaissent ainsi strictement codifiés par des règles informelles d'énonciation, la charge symbolique des récits étant si élevée que le simple fait d'en être le dépositaire représente déjà une forme d'assentiment. En signifiant aux détenues qu'ils acceptaient d'entendre uniquement les aspects pour lesquels ils étaient habilités à mener ces échanges, ils cherchaient donc à se préserver d'une contamination symbolique à laquelle ils se seraient sentis exposés en adoptant un rôle de confident, nécessairement associé à une forte implication personnelle [Bozon, 1999].

Dans l'imaginaire collectif carcéral, seuls les psychologues et les psychiatres sont considérés comme aptes à gérer la charge symbolique des récits d'agressions sexuelles sur mineurs et partant à en entendre une version détaillée non censurée, une telle représentation se comprenant à la lumière du type de savoir produit sur le sujet, presque exclusivement du ressort de la psychiatrie, de la psychologie, de la psychanalyse et de la criminologie¹. Pourtant les psychologues et les psychiatres rencontrés indiquèrent imposer également certaines limites à leurs patientes dans le but d'atteindre l'objectif thérapeutique de les amener à comprendre comment elles en étaient arrivées à commettre ces actes et de prévenir leur potentielle récurrence à la sortie². Ils n'acceptaient donc pas la tenue de discours risquant de contrecarrer cet objectif, en particulier la réitération systématique des détails de l'agression, les propos prosélytes et les déclarations provocatrices relevant d'une tentative d'intimidation ou d'emprise. Dès le premier entretien, ils prenaient ainsi soin de spécifier le but de ces rencontres aux détenues et d'en expliciter la visée thérapeutique.

L'instrumentalisation des échanges avec les femmes impliquées dans des agressions sexuelles sur mineurs s'observe de manière paroxystique dans le cadre des entretiens d'instruction au cours desquels les juges recueillaient les informations nécessaires au jugement, non seulement concernant la situation d'agression mais aussi la biographie –notamment

¹ De manière générale, on remarque que les études relevant de ces disciplines questionnent les profils d'agresseurs sexuels en cherchant à dégager certaines caractéristiques, et interrogent les traitements qui peuvent leur être proposés.

² En ce qui concerne les femmes auteures d'agressions sexuelles sur mineur, les récits des psychiatres et des psychologues rencontrés vis-à-vis de leurs pratiques professionnelles témoignent d'une certaine rupture avec la perspective sexuée des expertises psychiatriques et des perspectives classiques de traitement, en ce que les entretiens n'étaient pas centrés sur le rôle maternel des femmes. Il importe donc de distinguer la prise en charge telle qu'elle est socialement définie et préconisée des pratiques professionnelles telles qu'elles sont effectivement mises en œuvre.

sexuelle– des accusées¹. Les discussions à caractère sexuel étaient entièrement rationalisées grâce à des techniques d'interrogatoire spécifiques, qu'ils mettaient d'ailleurs en œuvre indépendamment du sexe des personnes accusées². Les questions étaient formulées de manière à favoriser des réponses précises et la terminologie employée, qu'elle appartienne au registre technique ou argotique, était adaptée au vocabulaire dont disposaient les personnes mises en accusation afin de faciliter la reconstitution exacte du déroulement des faits ou le récit d'évènements biographiques susceptibles d'avoir un intérêt dans l'enquête. A l'instar des psychologues et des psychiatres, ils insistaient en outre lors de la première rencontre sur leur fonction et précisaient les raisons qui les conduisaient à mener les interrogatoires. Ces méthodes leur permettaient ainsi de neutraliser le caractère sexuel de la discussion, voire de la « déssexualiser »³, l'un des magistrats faisant la comparaison avec une consultation médicale tandis qu'une autre indiquait expressément que « C'est pas de la sexualité ». Il importe de souligner que c'est bien la rationalisation instrumentale de l'échange et non son contenu qui garantissait cette « déssexualisation », certaines personnes mises en accusation adoptant un langage très cru.

En imposant un cadre d'énonciation qui, comme chez le sexologue, favorisait la production d'un discours « censé satisfaire le mieux [aux] conditions de neutralité affective et de précision scientifique » [Béjin, 1990 : 111], les juges d'instruction parvenaient alors, l'expérience aidant, à conserver un certain détachement par rapport aux faits sexuels relatés, y compris les plus triviaux ou les plus choquants. Dans le cadre des entretiens d'instruction, les récits afférents aux agressions sexuelles sur mineurs sont ainsi étroitement soumis à un principe de technicisation visant à circonscrire le discours des personnes mises en accusation aux pratiques, et à dissuader l'expression des représentations qui y sont attachées⁴. Il ne s'agit évidemment pas de remettre ici en cause les pratiques professionnelles des magistrats, mais il convient de

¹ Ils procédaient à un interrogatoire de *curriculum vitae*, également dénommée enquête de personnalité.

² Les magistrats déclaraient ne pas faire de différence entre les femmes et les hommes dans la conduite de leurs interrogatoires, tous deux étant ramenés à la catégorie d'« agresseurs ».

³ Il semble pertinent de faire ici le parallèle avec la rédaction des rapports d'incidents à caractère sexuel au parloir, les agents pénitentiaires étant invités à cette occasion à utiliser des termes précis visant à la pure description : « On avait donc dit par rapport à ce truc-là, notamment lors des rapports : 'Attention, faites bien passer le message que lorsque ce genre de situation arrive, il faut que l'agent rédige son contre-rendu de manière très précise : qu'est-ce que j'ai vu ? Est-ce que j'ai vu le pantalon baissé sur les chevilles ? Est-ce que j'ai vu un mouvement de va-et-vient de la tête ? Est-ce que j'ai vu le sexe de monsieur dans la bouche de madame ?'. Voilà, même si c'est très cru il fallait pour qu'il puisse y avoir éventuellement des suites judiciaires, il fallait que les choses soient clairement dites et écrites. » [Pauline, 34 ans, directrice adjointe, 8 ans d'ancienneté pénitentiaire]

⁴ Il importe de faire la différence entre les entretiens d'instruction menés avec les agresseur(se)s et ceux menés avec les victimes, car si les discussions à caractère sexuel étaient pareillement instrumentalisées dans le but de recueillir des informations, les magistrats soulignaient qu'ils n'utilisaient pas les mêmes techniques afin de ménager cette fois le plus possible leur interlocuteur.

remarquer que si ce principe est caractéristique de l’instruction des affaires à caractère sexuel¹, il se trouve ici exacerbé. La technicisation instrumentale des échanges apparaît à ce titre comme un procédé mis en œuvre pour gérer des « savoirs coupables », définis par Everett Hughes comme la connaissance de l’interdit ou de l’inavouable [Hughes, 1996].

Oui finalement on parle beaucoup de sexe dans un cabinet d’instruction. On est forcément amené à poser des questions un peu...intimes aux gens. (*Au début vous avez eu du mal ?*) Ouais au début forcément un peu gêné, mais pas gêné par rapports aux auteurs, plus par rapport aux victimes. Comment dire...C’est pas très compliqué d’interroger un auteur sur ce qu’il a fait parce qu’on est dans un rapport qui est très différent, on est dans un rapport : « Voilà j’ai ça dans le dossier, expliquez-moi, dites-moi ce qui s’est passé ». C’est moche de dire ça mais ça va être assez technique quoi, ça va être assez bidoche. Vous avez des éléments, vous l’interrogez, je vais pas dire que c’est une partie de carte ou une partie d’échec mais c’est un peu ça, le but c’est de l’amener à s’expliquer le plus précisément possible sur ce que vous avez. Après le fait de parler de sexe dans un dossier, au début c’est un peu perturbant mais très vite c’est le boulot quoi. [...] Mais sinon non, on est vraiment dans un cadre professionnel, on fait tout pour leur faire comprendre qu’ils sont finalement dans la même situation que quand ils vont voir leur médecin : ils voient quelqu’un dont c’est le métier de parler de ça, qui se pose des questions professionnelles là-dessus, qui a un rôle déterminé et qui est pas là pour faire la morale, voilà c’est pas ça. [Nicolas, juge d’instruction, 31 ans, 4 ans et demi d’ancienneté dans la magistrature]

(*Et vous utilisez quoi comme mots ?*) Ben en fait ça dépend aussi un peu de qui on a en face de soi : si on a quelqu’un de très cultivé, vous pouvez utiliser des termes très techniques. [...] ça peut parfois être important d’utiliser des mots plus courants pour bien leur faire comprendre des choses, mais en même temps c’est plus pour les personnes qui ont un niveau de langage moins élevé, on va pas s’amuser...[Laurent, juge d’instruction, 31 ans, 5 ans d’ancienneté dans la magistrature]

Ah ben ça, on rentre dans l’intimité des gens d’une façon importante et quelquefois qui est limite, enfin on a besoin quelque part pour comprendre s’ils ont commis les faits. (*Et ça vous gêne ?*) Non ; non parce que ça reste...Si vous voulez je suis dans mon interrogatoire en fait. Je suis pas gênée de parler de ça mais à la fin de la journée pff...J’en ai jusque là d’avoir parlé de fellation, de sodomie, d’éjaculation toute la journée, mais en même temps c’est technique. Je veux dire, pour moi c’est pas de l’intimité ni de la sexualité : c’est des crimes, des délits. (*Et vous y êtes parvenue dès le début ?*) Dès le début non ! Ben de toute façon dès le début je me rappelle (*Elle rit*), j’étais encore auditrice de justice, le seul truc qu’il m’a fallu acquiescer c’est de me mettre au niveau de la personne que j’avais en face. Parce que j’avais donc des termes techniques, ils comprenaient rien ! Là j’ai dû piquer quelques fards au début ! [Julienne, juge d’instruction, 32 ans, 6 ans d’ancienneté dans la magistrature]

L’examen des processus d’instrumentalisation des échanges des professionnels de l’écoute avec les détenues impliquées dans des agressions sexuelles sur mineurs révèle ainsi que l’entretien sociologique constitue le seul espace de parole dont disposent ces femmes pour s’exprimer librement au sujet de leur infraction. Mes interlocutrices l’avaient d’ailleurs bien

¹ D’autres infractions, tels les infanticides et les meurtres de conjoint, semblent davantage propices à l’énonciation des représentations associées aux actes perpétrés.

compris, comme en témoignent les déclarations de Marguerite au sujet de sa fille qu'elle n'hésitait pas à qualifier en riant de « petite salope ». Inquiets de me savoir confrontée à ce type de récits, un visiteur de prison et une gradée m'enjoignirent d'ailleurs à interrompre les détenues en question qui s'aviseraient de me raconter « des horreurs ». Mon statut de sociologue ne me préserva pas toujours de l'impression d'être souillée par certains propos, mais parce la souillure est à peine une représentation noyée dans une peur spécifique qui bouche la réflexion [Douglas, 1981], je m'astreins à ne jamais rien laisser paraître de mon affectation¹, la brutalité des propos recueillis semblant finalement proportionnelle à la confiance que j'étais parvenue à instaurer avec ces femmes.

Au regard du système particulier d'interactions qu'elle induit avec les pairs et avec les professionnels, la question des agressions sexuelles sur mineurs par des femmes s'est avérée féconde pour appréhender les représentations normatives des acteurs carcéraux à l'endroit de la maternité et de la sexualité. Si l'intériorisation des normes par les acteurs carcéraux a déjà été mise en évidence de nombreuses fois au cours de l'exposé, il est des situations où elle se trouve à l'origine de procédés visant non pas cette fois à sanctionner ou à réguler les conduites sexuelles de la population féminine incarcérée, mais à les modifier en profondeur en agissant de manière préventive sur les représentations qui y sont associées.

II. Normaliser la sexualité au moyen de dispositifs de prévention

Sociologues engagés et associations de militants s'accordent à dénoncer la prison comme un lieu de privation sexuelle en concentrant leur argumentation sur l'absence ou la faiblesse des dispositifs permettant aux personnes détenues d'avoir une activité hétérosexuelle conjugale. Qu'elles s'en réclament directement ou non, ces critiques sont imprégnées par le concept foucauldien de biopouvoir postulant de l'investissement politique du corps par des rapports de pouvoir et de domination [Foucault, 1975]. Il s'avère cependant que les auteurs de cette dénonciation font l'économie d'un examen approfondi des processus de contrôle à l'œuvre en milieu carcéral, en ce que non seulement ils méconnaissent le poids des contrôles internes sur les conduites, mais surtout parce qu'ils négligent d'autres formes de contrôle social non explicitement répressif [Cardi, 2007b]. Le contrôle ne se limite pas à la prohibition et peut revêtir

¹ Au cours des entretiens j'acquiesçais benoîtement aux déclarations de mes interlocutrices, faisais mine de partager leur indignation et m'esclaffais avec elles.

des formes difficilement perceptibles à l'œil dépourvu de recul scientifique, *a fortiori* quand ce regard est animé d'une intention revendicatrice obscurcissant sa perception. Outre les phénomènes de régulation, on observe ainsi en prison de femmes la mise en place d'un maillage serré tendant tout à la fois à protéger¹, à surveiller et à contrôler les détenues [Cardi, 2008], les pressions exercées renvoyant dans certaines situations à des préoccupations distinctes –ou à tout le moins supplétives– des intérêts institutionnels, et notamment sécuritaires.

Plus précisément, j'entends par là que le contrôle de l'activité sexuelle des détenues s'avère parfois lié aux bénéfices qu'elles-mêmes sont supposées en retirer ; notre but n'étant pas de juger du bien-fondé de cette démarche mais d'en examiner les fondements et les mécanismes d'application. Les préoccupations des professionnels à cet endroit se mesurent à l'aune de la visée postcarcérale des dispositifs mis en œuvre, dont on constate qu'ils s'efforcent de n'en pas limiter la portée à la période de l'incarcération mais d'en faire perdurer les effets après la libération. Dès lors, il ne s'agit pas d'imposer brutalement des règles de conduite mais d'exercer une influence transformatrice sur le système de pratiques et de représentations des détenues, un tel objectif venant légitimer un certain interventionnisme dans des questions d'ordre sexuel pourtant assignées à la sphère privée. Parce que cet effort est imprégné de normes, nous emploierons le terme de normalisation pour y référer [Fassin, Memmi, 2004].

Il convient néanmoins de faire la distinction entre l'entreprise de normalisation telle qu'elle est ponctuellement, spontanément et individuellement mise en œuvre par les surveillantes, par exemple dans les situations d'activité sexuelle au parloir ou de conduites homosexuelles ostensibles dans les espaces publics, et celle qui renvoie à une démarche rationalisée adaptée à la satisfaction d'un objectif prédéterminé comme ce qui nous intéresse ici. Soulignons également que si l'entreprise de normalisation observable en prison de femmes renseigne de fait sur les normes régissant la société civile, il convient de garder à l'esprit qu'un contrôle normatif fonctionne toujours à l'échelon de groupes et de milieux particuliers [Ferrand, Mounier, 1998], et que les normes fixent, ordonnent et reformulent le sens des comportements en fonction de la situation et des expériences vécues [Bozon, 1998b].

¹ Coline Cardi insiste sur le fait que la protection constitue un ressort essentiel du contrôle social [Cardi, 2008], ce que nous avons déjà pu mesurer au travers du rôle protecteur joué par l'institution carcérale vis-à-vis des détenues par rapport aux situations d'emprise et de domination masculines.

1. La prévention des comportements sexuels à risque des femmes détenues

L'imposition à partir du dix-neuvième siècle d'un processus de médicalisation comme l'un des principaux dispositifs de discours et de pratiques sur la sexualité¹ [Giarni, 2004] apparaît étroitement liée à la problématisation contemporaine des risques associés à l'activité sexuelle. Celle-ci est devenue à ce point prégnante que le sida concentre aujourd'hui l'essentiel de l'intérêt scientifique porté aux comportements sexuels ; ce qui fait d'ailleurs prévaloir une représentation épidémiologique de la sexualité tendant à ne voir les comportements sexuels que comme de potentiels facteurs de risque [Le Gall, Le Van, 2007]. Les murs des prisons sont suffisamment poreux pour que les préoccupations relatives à la prévention du virus du sida et plus généralement des infections sexuellement transmissibles (IST) aient été importées. S'il existe des dispositifs de prévention passive comme le libre accès aux préservatifs dans les UVF² ou dans les infirmeries, on observe également la mise en place de dispositifs reposant sur une intervention.

Les détenues se voyaient d'abord proposer dès leur première semaine d'emprisonnement un prélèvement vaginal bactériologique. L'un des médecins rencontrés estimait d'ailleurs qu'il aurait été plus judicieux de le faire ultérieurement, en ce que l'incarcération constituait déjà un choc pour de nombreuses femmes. Certaines de mes interlocutrices déclaraient d'ailleurs avoir appréhendé cette première consultation comme une forme d'emprise institutionnelle, malgré la possibilité qu'elles avaient eu de refuser. Plus tard les détenues pouvaient se faire dépister pour le HIV et les hépatites B et C, et elles étaient environ 60% à accepter selon le même médecin. Par la suite le suivi gynécologique se faisait à la demande, mais une infirmière soulignait à cet endroit qu'il aurait été plus approprié de le rappeler régulièrement aux détenues au lieu d'attendre qu'elles se manifestent, dans la mesure où toutes n'étaient pas familières de ce type de consultation³.

On remarque que les dispositifs d'intervention relatifs aux IST étaient en fait indissociés de ceux relatifs à la contraception. En prison de femmes, la notion de *risque* subsume à la fois les problématiques de santé et de procréation, ce constat invitant à faire le parallèle avec l'institution scolaire. Dans les deux institutions, diverses actions sont en effet menées pour inciter les femmes à se protéger, tant pour ne pas mettre leur santé en danger que pour éviter une grossesse non désirée. Dans cette perspective, il s'agit d'abord de leur apporter des connaissances destinées à

¹ Pour Alain Giarni, « on peut même dire que le terme même de sexualité [...] a été inscrit d'emblée dans le registre de la médicalisation » [Giarni, 2004 : 77]

² Des préservatifs sont placés dans les tiroirs des commodes de la chambre ou de la salle-de-bain.

³ Les détenues âgées de plus de cinquante ans déclaraient ainsi avoir été suivies uniquement dans le cadre de leurs grossesses.

pallier un manque d'informations pouvant conduire à des comportements sexuels à risque. Dans les établissements fréquentés, diverses activités étaient mises en place de manière ponctuelle dans le but d'informer les détenues des différentes méthodes de protection au travers de l'enseignement de connaissances élémentaires comme le fonctionnement du cycle féminin et les modes de transmission des IST. Le caractère basique de ces informations peut sembler étonnant au regard de l'âge du public concerné, mais il est ressorti de l'enquête qu'un certain nombre de détenues se trouvait dans la plus grande ignorance vis-à-vis de ces questions. Le personnel soignant soulignait ainsi à quel point des femmes de tous âges ignoraient le fonctionnement de leur propre corps, y compris lorsqu'elles avaient déjà vécu plusieurs grossesses, et je fus moi-même surprise des réflexions de quelques unes de mes interlocutrices à propos du virus du sida dont elles croyaient qu'il pouvait se transmettre par simple contact corporel.

Cette méconnaissance s'explique d'abord par le fait que les femmes les plus âgées n'avaient pas eu accès aux cours d'éducation sexuelle introduit dans l'enseignement secondaire à partir de 1973¹ [Mossuz-Lavau, 1991]. Cela s'était révélé d'autant plus pénalisant que de nombreuses détenues étaient issues de milieux où la parole sexuelle ne circule pas entre les parents et les enfants, comme cela est notamment le cas dans la communauté gitane et les familles musulmanes où l'« interdit posé sur la sexualité prémaritale a pour conséquence de supprimer toute parole sur la sexualité à destination des enfants ou des adolescents »² [Mossuz-Lavau, 2002a : 298]. Ce manque d'informations avait eu pour conséquence que les femmes s'étaient parfois senties démunies lors de la survenue de leurs premières règles (elles avaient été effrayées par le sang et avaient tenté de le dissimuler) ou lors de leur premier rapport sexuel avec pénétration (elles avaient appréhendé son déroulement et s'en étaient remises à l'expérience ou aux connaissances de leur partenaire), les discours recueillis évoquant les descriptions pourtant datées de Richard Hoggart au sujet des jeunes filles des groupes populaires des années cinquante [Hoggart, 1970].

On m'avait jamais expliqué, je savais pas. Quand j'ai eu mes règles je cachais car j'avais honte, la femme de mon père m'a donné des principes. Avoir de la poitrine par exemple c'est la honte, tout est la honte ! J'avais peur d'avoir un rapport. La preuve, jusqu'à vingt-et-un ans j'ai eu qu'un seul rapport. Je vous dis sincèrement j'étais bourrée, j'avais

¹ Dès 1973, le dispositif prévoit une action d'information et d'éducation, mais Janine Mossuz-Lavau indique néanmoins qu'« On ne n'apprête [...] pas à ouvrir à l'éducation sexuelle la plus grande porte. Toutes les précautions sont prises pour que celle-ci soit dispensée sur le mode le plus mesurée possible » [Mossuz-Lavau, 1991 : 161].

² Janine Mossuz-Lavau souligne que les parents refusent de voir leur fille comme une future femme qui aura des relations sexuelles, ce qui obligerait la mère à admettre devant sa fille qu'elle-même en a. Or à l'âge adulte les attitudes de prévention sont adoptées précisément si on a parlé de sexualité pendant l'enfance et l'adolescence [Mossuz-Lavau, 2002a].

fumé un joint tellement je paniquais ! Ca s'est mal passé, j'ai eu une hémorragie. Ca m'a dégoûtée. [Lisa, détenue, 25 ans, 2 enfants, 1ère incarcération, 1 mois]

Parce que souvent elles pensent être enceintes, comme elles n'ont pas leurs règles. Donc en rigolant on dit souvent qu'elles se sont assises sur les mauvaises toilettes ! (*Rires*) Elles n'ont aucune notion de l'appareil génital, aucune notion du cycle, aucune notion de à quel moment on peut faire un bébé, à quel moment on n'a pas de risque ou peu de risque de tomber enceinte [...] Au niveau connaissance de leur anatomie pff...Donc allez demander à des détenues d'avoir une prise de pilule régulière, surtout les minidosées à heure régulière, c'est difficile ! [Adeline, 34 ans, infirmière, 6 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

La communauté du voyage c'est extrêmement pauvre en information, des femmes qui quelque part n'ont jamais su comment ça fonctionne : c'est un truc un peu magique. Le sang des règles alors là d'où il vient pfftttt...Il vient ! C'est une espèce de vidange ! (*Rires*) [...] j'ai pu rencontrer des femmes en dix ans qui avaient des enfants, qui avaient trente ans, trente-cinq ans, et qui ne savaient pas du tout ce qu'elles avaient entre les jambes. Ne serait-ce que sur la physiologie du corps ! Elles ne savent pas. Pour certaines elles découvrent ce que c'est que le canal urinaire, les différentes zones du vagin, le clitoris, elles ont tout mélangé ! [Raphaëlle, 49 ans, sexologue, animatrice d'une activité de réflexion sur le corps depuis 12 ans]

Les comportements sexuels précarcéraux des détenues démontrent une absence de familiarité avec les moyens de protection et de contraception usuels. Ainsi plusieurs de mes interlocutrices n'avaient jamais utilisé de préservatif et une part importante d'entre elles n'y avait pas eu recours lors de leur premier rapport sexuel, lors de rapports avec des partenaires occasionnels et/ou lors des premiers rapports avec leur(s) conjoint(s). Elles insistaient sur l'inconfort entraîné par son usage et sur l'idée d'une barrière dressée entre elles et leur partenaire [Mossuz-Lavau, 2002a], les discours recueillis mettant en évidence la fonction symbolique assigné au préservatif par-delà le virus du sida : celle de la mise à distance du corps de l'autre et des affects [Deschamps, 2012]. Ces femmes n'avaient souvent jamais pris la pilule ou bien tâchaient de me convaincre de son absence de fiabilité en mettant en avant la survenue de grossesses, parfois multiples, malgré son utilisation. Une part importante de mes interlocutrices, y compris les plus jeunes, indiquait ainsi se cantonner à la méthode du retrait, ce choix étant caractéristique des milieux populaires où l'adoption d'une méthode médicalisée représente un réel effort [Charbit *et al.*, 1987].

Il serait réducteur d'interpréter ces comportements comme relevant uniquement d'un manque d'informations véhiculées dans le cercle familial. Certes il existe un lien entre l'aptitude à parler de sexualité et les conduites préventives [Bajos, 1998], mais les discours recueillis invitent à penser que les conduites des détenues relèvent aussi d'une prise de risque assumée ou d'une logique adaptée aux contraintes situationnelles. En ce qui concerne la pilule par exemple, les détenues avançaient divers arguments, comme la crainte des conséquences éventuelles en

matière de santé (les fumeuses évoquaient les contre-indications liées au tabagisme), une addiction aux substances psychoactives rendant difficile une prise régulière (plusieurs détenues toxicomanes déclaraient l'avoir abandonnée car il leur était impossible de se conformer à des horaires fixes et car elles ne parvenaient pas à se remémorer si elles l'avaient prise ou non), l'interdiction édictée par le conjoint¹ (certaines femmes la prenaient en cachette mais elles signalaient les difficultés que cela posait sur le long terme), et bien sûr la maternité comme programme biographique légitime, la contraception fonctionnant comme une forme symbolique de renoncement et de censure [Schwartz, 1990] : « Bien souvent, le défaut de contraception est invoqué pour rationaliser une conduite qui procède en réalité d'un désir plus ou moins conscient de grossesse et/ou d'enfant » [Le Van, 1998 : 133].

On constate que les soignants adaptaient leur démarche de prévention aux caractéristiques de leur population, car s'ils proposaient aux femmes qui prenaient déjà la pilule de continuer, ils privilégiaient en général d'autres moyens de contraception comme l'implant ou le stérilet. Ils avaient en effet conscience des difficultés que représentait l'astreinte à une prise régulière et partant du fort risque d'abandon à la libération. Leur démarche s'inscrivait donc dans une perspective prévisionnelle dépassant la seule période de l'incarcération durant laquelle elle était initiée. La question des permissions de sortir est extrêmement intéressante car on remarque que les travailleurs sociaux, voire même les surveillantes inscrites dans une logique missionnaire, se joignaient alors aux soignants pour inciter les femmes à se protéger, sans qu'ils se soient concertés au demeurant. Leur action reposait moins sur la proposition directe d'emporter des préservatifs que sur la mise en garde des risques que représentait un rapport sexuel avec un inconnu. Ces tentatives d'influences étaient sous-tendues à la fois par un objectif de prévention sanitaire venant éclairer le contexte actuel de responsabilisation des acteurs sociaux comme agents incontournables de la prévention [Deschamps, 2012] ; mais aussi par des représentations normatives en matière d'activité sexuelle, la stigmatisation de pratiques à risques sanitaires menant directement à celle des pratiques à risques sur le plan social [Combessie, 2010].

Soignants et travailleurs sociaux tentaient conjointement de faire intérioriser aux détenues –en particulier à celles dont ils savaient qu'elles avaient été engagées par le passé dans des échanges economico-sexuels– une représentation du corps féminin comme un bien rare, faisant ainsi peser sur elles la responsabilité personnelle de se préserver [Théry, 1999]. A la différence des pressions relevant d'une régulation dans le cadre de la sexualité ostensible ou invisible, et contrairement à la prohibition exercée dans le cadre de la sexualité clandestine, les interventions

¹ Michel Bozon souligne le lien existant entre l'échec de la contraception et/ou les difficultés des femmes à se protéger avec leur position de faiblesse dans leur relation avec les hommes [Bozon, 2002b].

des professionnels renvoyaient bien ici à la tentative de transformer en profondeur les représentations et partant les comportements sexuels des femmes incarcérées, en les imprégnant de représentations normatives dont ils espéraient qu'elles perdureraient après la libération. Dans cette perspective, le modèle rationalisé de sexualité féminine véhiculé par les professionnels promouvait une image de la femme comme sujet sexuel autonome et responsable grâce à la maîtrise des risques associés à l'activité sexuelle. Il convient de noter la rareté des discours de prévention abordant de manière explicite les questions de plaisir et de désir¹, celles-ci étant évoquées seulement en creux des recommandations à ne pas se laisser dominer par le conjoint. Les détenues étaient en effet incitées à exprimer leur refus et à imposer leur choix de protection, l'acte sexuel étant ramené dans les discours de prévention à une forme suprême de communication et de bien-être entre conjoints [Bozon, 2002b] que venait soutenir en miroir la stigmatisation d'une activité prostitutionnelle contrainte et dangereuse.

Les démarches de prévention n'encourageaient donc pas une activité sexuelle féminine libérée pour laquelle les détenues se verraient dotées de moyens leur assurant une indépendance², mais s'inscrivaient dans un processus de normalisation visant à ce qu'elles développent une conduite réflexive vis-à-vis de leur sexualité, appréhendée comme un danger dont elles devaient apprendre à se prémunir [Parent, 2001]. La promotion des comportements d'« autodéfense sexuelle » assignait la femme à un rôle de responsable de la protection au sein du couple [Spencer, 1999], l'homme étant quant à lui dessaisi de toute responsabilité³ [Corrêa, 2003, Jaspard, 2005] puisque désigné comme agent contaminant [Dorais, Dutey, Welzer-Lang, 1994]. Conséquence de cette appréhension sexuellement différenciée des rôles d'agent responsable-agent contaminant, on observe une occultation dans le discours des professionnels des situations à risque où les partenaires sexuels étaient des femmes⁴, l'homosexualité féminine et l'homosexualité masculine étant ramenées à chaque extrémité du continuum des comportements sexuels à risque⁵.

¹ Les discours des professionnels témoignent *a contrario* de la prégnance de la problématique du désir en ce qui concerne les hommes détenus.

² On remarque d'ailleurs que les préservatifs n'étaient à leur libre disposition que dans les infirmeries mixtes et non dans les infirmeries qui leur étaient réservées.

³ Dans une perspective plus générale, Marilena Corrêa fait ainsi remarquer que « Non seulement c'est dans le corps de la femme que se passe la quasi-totalité du processus reproductif [...] mais c'est encore sur son corps que retombent tous les échecs et les progrès, technologiques ou pas, destinés à contrôler ou à activer la reproduction » [Corrêa, 2003 : 193].

⁴ Seule une CIP indiqua qu'un panneau sur le préservatif féminin avait été accroché dans son bureau dans le but que les détenues ayant des relations homosexuelles se protègent, ledit panneau ayant été réalisé dans le cadre d'un cours d'éducation sexuelle animé par une intervenante extérieure.

⁵ Les infections peuvent pourtant se transmettre au travers de l'échange des sécrétions vaginales. A l'instar des professionnels, on remarque que les détenues qui avaient une activité homosexuelle n'abordaient jamais ce sujet, alors même que certaines d'entre elles tenaient pour irresponsables leurs codétenues qui n'utilisaient pas de préservatif avec leurs partenaires masculins.

Les dispositifs de prévention mis en œuvre auprès de la population féminine incarcérée apparaissent en résonance avec les injonctions contemporaines à destination des femmes de la société civile, Brenda Spencer indiquant à cet endroit que « Dans le contexte du sida comme dans celui du contrôle des naissances, il semblerait donc que l'on ressentit le besoin de protéger la femme de la sexualité des hommes [...] Dépourvues de pouvoir, les femmes doivent donc avoir accès à des techniques de prévention de l'infection qu'elles pourraient elles-mêmes contrôler, leur *empowerment* devant découler de ce contrôle » [Spencer, 1999 : 31]. Le rôle actif joué par les professionnels dans cette entreprise invite à considérer ceux-ci comme des agents intermédiaires [Combessie, 2008] faisant lien entre la population féminine incarcérée et les prescriptions sociales en matière de sexualité féminine¹, les détenues accueillant d'ailleurs parfois avec hostilité ces injonctions eu égard au soupçon d'une vie sexuelle désorganisée qu'elles présupposent. Les prisons de femmes apparaissent ainsi comme un lieu paroxystique d'observation du « leurre de la révolution sexuelle » [Jaspard, 2005], puisque comme à l'extérieur s'y profile un contrôle des conduites attentif à gérer les écarts, et comme à l'extérieur s'y donne à voir, plus qu'une disparition des normes, leur redéfinition sur le mode de l'actualisation [Autain *et al.*, 2002].

Moi j'évoque l'idée de sexualité soit quand les gens sortent, soit quand elles sont en permission de sortir. Mais c'est simplement un aspect protecteur : « Avez-vous un moyen de protection ? » hein, c'est plutôt ça. Je renvoie vers l'UCSA pour dire : « Voilà, adressez-vous aux médecins ou à l'infirmière pour qu'ils vous donnent des préservatifs ; sachez que le préservatif féminin existe », enfin bon des choses... (*Coupure téléphonique*) Oui donc c'est plus sur un versant non-désir d'enfant ou protection contre les maladies, et c'est pas la sexualité en elle-même, le plaisir, etc. [...] En fait l'idée de marchandage, parce que souvent c'est ça : enfin quelque part c'est un service contre un autre, et qu'elles banalisent beaucoup en disant : « Oh mais non, j'ai fait ça que trois fois ! ». Après j'essaie de les faire réfléchir sur le respect qu'elles ont d'elles-mêmes, l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Quand elles nous expliquent la façon dont elles fonctionnent dehors, essayer de voir si elles peuvent pas fonctionner autrement quoi. [Claire, 38 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 10 ans]

Ben après par exemple pour les permissions de sortie, là la question se pose. J'ai un cas particulier, une femme à la fois assez drôle mais en même temps très brute de décoffrage. Elle sortait en permission, je savais qu'elle allait chez un de ses ex donc je lui ai donné des préservatifs féminins, mais elle avait pas trop envie d'en parler avec moi, elle était toute gênée : « Mais madame qu'est-ce que vous croyez ? Que je vais aller m'envoyer en l'air avec... ». Donc c'était un peu... Plaisir-désir non jamais. Je parlais de la contraception et de la protection quoi. [Barbara, 29 ans, conseillère d'insertion et de probation pendant 4 ans]

¹ Cette fonction d'agents intermédiaires peut être rapprochée de celle des travailleurs sociaux intervenant auprès des personnes prostituées, leur objectif consistant pour une large part à leur faire intérioriser et respecter des valeurs morales dont ils sont eux-mêmes porteurs [Dorais, Dutey, Welzer-Lang, 1994].

Chez les femmes ce qui se passe c'est plus gynécologique : plus la contraception à la sortie, ce genre de choses. Aussi cette image de la sexualité ben comme ça pouvait être dit je sais pas y a cinquante ans ou cent ans en arrière : on passait à la casserole. J'essaie un peu de les éveiller : la sexualité qu'est-ce qu'elles en voient ? Et en même temps c'est aussi tout un milieu, toute une histoire, c'est pff...Mais la sexualité plaisir, y a une pub qui dit : « C'est vendredi c'est raviolis », ben voilà ! Donc effectivement on rappelle que dans une relation sexuelle on est deux, qu'on peut s'entendre tous les deux et que c'est pas vendredi et voilà ! [Irène, 36 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 3 ans]

Le refus systématique qu'opposèrent les gynécologues à mes sollicitations pour des entretiens peut s'interpréter comme une conséquence de la déconnexion opérée en prison de femmes entre la problématique légitimée des risques associés à l'activité sexuelle et celle, toujours entachée d'illégitimité, du désir et du plaisir sexuels féminins ; cette déconnexion faisant écho à un niveau plus général à l'appel constant des médecins à une rationalisation scientifique de leur pratique [Chauvenet, 1977]. La présentation des entretiens comme moyen de recueillir leur avis sur la question de la sexualité en prison de femmes leur avait probablement laissé présumer de mon intérêt prééminent à la seconde problématique¹, dont les détenues me confièrent qu'elle n'était effectivement presque jamais abordée dans le cadre des consultations. On comprend dès lors pourquoi ils arguèrent « ne pas savoir quoi me dire », cet argument n'ayant pas manqué de m'étonner de prime abord eu égard à leur spécialité.

Parfaitement conscientes de cette dissociation entre risques et désir/plaisir, les détenues limitaient leurs questions aux gynécologues –ainsi d'ailleurs qu'aux soignants et aux travailleurs sociaux– à des sujets en rapport avec la contraception et les IST. Perçue comme un espace de liberté et de parole du fait de son objet, la consultation gynécologique se caractérise en fait selon Laurence Guyard par l'usage d'un langage codé, entendu et fortement normé : « Si la gêne suscitée par la dimension intime guide et oriente incontestablement les modalités du discours, la parole n'en est pas moins conditionnée par les représentations et les normes qui construisent la féminité » [Guyard, 2005 : 243]. A l'opposé de cet espace de réaffirmation des normes et des représentations légitimes de la féminité au travers des discours et des conseils techniques du spécialiste [*Ibid.*], les ateliers animés par des intervenants extérieurs favorisaient l'expression d'une parole beaucoup plus libre, débarrassée du poids du discours médical injonctif². En dépit

¹ Je pense qu'ils auraient en revanche accepté de réaliser des entretiens si j'avais spécifié m'intéresser à la prévention des comportements sexuels à risque et aux maladies, ce qui montre d'ailleurs à quel point la présentation de la recherche, et notamment les termes employés, peuvent conditionner le déroulement de l'enquête.

² Certaines détenues déploraient néanmoins la rareté, voire l'absence, de ce type d'initiatives dans leur établissement, qu'elles s'efforçaient alors de compenser en sollicitant elles-mêmes les gynécologues : « On n'a pas d'infos, moi je vais les pécho à la gynéco. Y a jamais rien pour en parler sur la vie intime dans la détention. Dehors pour les informations tu peux aller dans une université, à des colloques, des bars à lecture où on débat, il faudrait des genres de trucs comme ça. Qu'ils responsabilisent ! » [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans].

du caractère collectif de la discussion et des objectifs d'information et de prévention, les détenues y développaient des réflexions personnelles débordant largement la problématique des comportements sexuels à risque, ceci nous amenant à souligner à nouveau la stricte partition des interlocuteurs à laquelle avaient recours les détenues en matière d'échanges sur la sexualité.

J'essaie de mettre en place des ateliers de prévention des conduites à risque ; pour parler un petit peu de toutes les conduites à risque qui existent et notamment les conduites à risque de nature sexuelle. Donc là c'est des groupes, les jeunes femmes viennent voir un intervenant qui intervient ici et là dans le cadre du groupe il expose d'abord les différentes façons de se protéger et puis les conduites à risque très diverses. (*Et les femmes elles participent ?*) Ouais, énormément ! C'est assez étonnant parce que c'est quelque chose que j'avais monté de l'autre côté chez les hommes, ils étaient très peureux et chacun se repliait sur lui-même; ici elles bavardent beaucoup, se confient beaucoup, rigolent beaucoup et du coup arrivent à poser plein plein de questions, sans tabou aucun. Elles arrivent à vachement parler en fait. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Je pense que y a des choses qu'elles diront à d'autres qu'elles ne diront pas à moi. Je pense que les détenues viennent pas me voir pour ça, je pense qu'elles se trompent pas d'interlocuteur en fait. Pis moi en plus j'ai pas envie d'être un interlocuteur, enfin j'aurais l'impression que c'est une erreur de casting. Et intuitivement, même sans l'élaborer elles l'ont pigé que y a des sujets...Mme R. elle a fait un groupe de parole autour de corps et sexualité pendant des années à la prison des femmes, et une fois je lui avais dit : « Mais est-ce que je peux venir ? » « Oui pas de problème ». Donc je m'étais mise dans un petit coin, et là carrément elle sortait les accessoires, elle est allée dans un magasin spécialisé, un sex-shop, en leur montrant les préservatifs, comment on met le préservatif machin, tout ça. Et elles posaient plein de questions, elles se lâchaient complètement ! Et c'est là que je me suis rendue compte, c'est que la question de la contraception par exemple, elles avaient pas du tout entendu ce que nous on disait parce qu'on est un partenaire institutionnel. Même si on dit qu'on est de l'hôpital et pas de la prison, elles y voient que du feu. [Adrienne, médecin généraliste, 41 ans, 12 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Les effets des entreprises de prévention ont-ils des chances de perdurer à la libération ? Etant donné que le choix de la méthode contraceptive est conforme à un éthos propre au groupe d'appartenance [Charbit *et al.*, 1987], il paraît peu probable que les discours normalisants délivrés durant la période de l'incarcération constituent un levier suffisamment puissant pour transformer de manière durable les comportements contraceptifs des détenues. De la même manière, les préservatifs masculins et féminins souffrent parmi les femmes des groupes populaires d'une telle illégitimité que celle-ci semble difficilement surmontable par les seules incitations à y avoir recours, en dépit de la prise de conscience du risque de contracter des IST. Conscient de ces obstacles, les soignants et les travailleurs sociaux insistaient sur la nécessité de développer des groupes de parole permettant de démedicaliser la problématique sexuelle grâce à l'introduction d'autres problématiques dans les échanges. Ils comparaient ainsi l'efficacité des

injonctions normatives diffusées à un niveau institutionnel aux discussions de groupe liant tout à la fois le sujet de la protection à celui du désir, du plaisir, de la conjugalité, de la maternité et des rapports sociaux de sexe, les secondes étant présentés comme davantage propices que les premières au développement de conduites réflexives et partant au renforcement –ou à la naissance– de la représentation de soi comme sujet sexuel autonome et responsable .

Ces mêmes acteurs carcéraux soulignaient en outre que si les détenues choisissaient d'utiliser une méthode de protection médicalisée, encore fallait-il qu'elles parviennent à l'imposer à long terme à leur conjoint, objectif d'autant plus délicat à atteindre que de nombreuses femmes déclaraient subir son emprise. L'enjeu est donc de taille, dans la mesure où l'examen de la prévention en prison de femmes conduit finalement à s'intéresser à la façon dont celle-ci est mise en œuvre auprès des hommes hétérosexuels dans la société civile. Or non seulement ce sont les hommes homosexuels qui représentent la cible privilégiée des dispositifs relatifs aux IST, la sensibilisation des hommes hétérosexuels se limitant essentiellement à leur entrée dans la vie sexuelle ; mais par ailleurs on constate leur éviction des dispositifs relatifs à la contraception, l'absence d'offre de services de planning familial en constituant le meilleur indice [Spencer, 1999]. Les réactions des hommes détenus au cours des ateliers de prévention telles qu'elles étaient relatées par les professionnels et les intervenants extérieurs –ils étaient embarrassés et refusaient de participer à la discussion– démontrent ainsi que le succès postcarcéral des démarches de prévention auprès des femmes détenues est étroitement lié à l'évolution des représentations collectives assignant les femmes au rôle d'agent responsable et les hommes à celui d'agent contaminant, et partant à la responsabilisation de ces derniers au moyen de dispositifs de prévention non sexuellement différenciés.

L'entreprise de normalisation de la sexualité de la population féminine incarcérée apparaît donc fondée sur les efforts des soignants et des travailleurs sociaux pour que les détenues maîtrisent les risques associés à leur activité sexuelle. Si les risques sanitaires liés aux IST étaient identifiés comme relevant essentiellement d'une activité sexuelle exercée en-dehors de la prison (pendant les permissions de sortir et à la libération), les risques relatifs à la procréation se trouvaient quant à eux ramenés à l'expérience carcérale (parloirs et UVF). En prison de femmes, la notion de risque procréatif ne se rapporte pas seulement aux grossesses non désirées mais s'étend à l'ensemble des grossesses (désirées ou non), toute conduite sexuelle non anticonceptionnelle étant appréhendée comme un comportement sexuel à risque. Dans l'opinion publique comme dans les travaux engagés, les grossesses des femmes incarcérées sont couramment présentées comme l'échec le plus manifeste de l'AP à endiguer la sexualité de la population incarcérée et comme l'un des plus épineux problèmes qu'elle ait à gérer. Il ressort

pourtant de l'étude que les démarches visant à prévenir la procréation des détenues dépassent cette perspective, en ce qu'elles ne se réduisent pas à un déploiement de mesures empêchant physiquement les grossesses mais font intervenir tout un système de représentations normatives afférentes à la maternité et à l'enfance.

Nous avons vu précédemment à quel point la figure de la « bonne mère » primait au sein de la détention féminine et en particulier dans les nurseries où était délivré un apprentissage normé de la fonction maternante [Cardi, 2008]. On observe en fait dès en amont la mise en œuvre d'un processus de normalisation à l'endroit des conduites à risque procréatif et des comportements prénataux¹, certes initié par les professionnels mais fortement relayé par les détenues elles-mêmes. L'ensemble des acteurs carcéraux rencontrés s'accordait en effet à penser qu'un enfant n'a pas sa place en prison eu égard à la coercition qu'il y subit nécessairement, et ce en dépit des aménagements spéciaux dont il peut bénéficier². Si l'activité sexuelle non protégée des détenues était considérée comme un comportement à risque, c'était donc avant tout en considération de l'enfant à naître, contraint de vivre dans un contexte tenu pour défavorable à son développement. Par voie de conséquence, les précautions prises par les professionnels pour prévenir les grossesses des détenues s'expliquent certes par leur crainte des complications pratiques occasionnées par la gestion de telles situations, mais traduisent aussi leurs préoccupations au sujet des enfants. Les entretiens réalisés avec les surveillantes et les gradés montrent ainsi à quel point les agents pénitentiaires, hommes et femmes, se sentaient concernés et diffusaient de fait un discours normatif à l'attention des détenues afin de limiter en amont leurs grossesses en prison.

S'ils se montraient vigilants et tentaient parfois de convaincre ouvertement les détenues de renoncer à leur projet de grossesse, notamment lorsqu'ils connaissaient leur désir d'enfant ou qu'ils avaient des suspicions, leur action dissuasive s'observait avant tout au travers de discussions informelles au cours desquelles ils insistaient sur le devoir d'une mère de faire primer le bien de son enfant sur toute chose, y compris sur son désir de maternité. Ce discours véhiculé de manière continue se combinait ainsi aux démarches ponctuelles entreprises par les soignants et les travailleurs sociaux. Il paraît difficile de mesurer l'efficacité de ces dispositifs de prévention, mais l'absence de grossesse au centre de détention malgré l'accès des détenues aux UVF³ laisse à penser qu'ils exerçaient un certain poids, d'autant qu'ils faisaient écho aux

¹ J'entends par là l'ensemble des comportements d'une femme enceinte avant que celle-ci n'accouche.

² Un enfant n'a pas le statut de détenu, il peut donc sortir. Néanmoins lorsqu'il est présent dans l'établissement il est enfermé avec sa mère à la fermeture des cellules et est confiné dans un espace de vie délimité.

³ Les professionnels travaillant au centre de détention faisaient effectivement remarquer qu'en dépit de l'accès des détenues aux UVF, aucune n'était tombée enceinte depuis leur mise en place (soit depuis huit ans). Pour l'expliquer,

représentations des détenues vis-à-vis du « bien de l'enfant », plusieurs femmes toxicomanes déclarant avoir avorté ou avoir temporairement renoncé à la maternité avant leur incarcération pour la raison qu'elles ne pensaient pas pouvoir assurer une existence heureuse à leur enfant du fait de leur mode de vie instable. Il aurait été intéressant de s'intéresser au rôle joué par les religieuses dont la présence de longue date dans les prisons de femmes pourrait *a priori* être considérée comme un frein à cette entreprise anticonceptionnelle. Je n'ai malheureusement pas pu réaliser d'entretien avec elles –et les autres acteurs carcéraux ne les évoquèrent que de façon très succincte– mais l'une des médecins qui avait en outre le statut de sœur déclara que la situation avait beaucoup évolué durant ces vingt dernières années et qu'elle-même avait une position nuancée au sujet de l'IVG, ce qui l'avait d'ailleurs conduite à rassurer une détenue qui craignait de se faire punir par Dieu en se faisant avorter¹.

Non non mais je pense qu'effectivement elles font très attention quand même. Là y en a une, une jeune fille qui a vingt-cinq ans, elle m'a dit : « Je voudrais un enfant de mon copain », « Tu crois que c'est le moment ? Même si tu en veux quatre oui ben d'accord, mais on va se calmer ! Parce que tu as la possibilité de sortir en bout de peine dans neuf ans, dans neuf ans t'en auras trente-quatre, t'auras largement le temps de faire tes gosses à l'extérieur. Mais faire un gosse en prison pour qui, pour quoi ? Te faire plaisir à toi ? Hein ? Et après tu fais quoi ? Faut arrêter les conneries ! ». Bon maintenant je sais pas ce qu'elle va faire. Surtout pour l'enfant c'est pas... [Joseph, responsable de bâtiment, 52 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Mais elle est pas bête la chef. Là vous voyez, j'ai des tâches qui sont apparues sur le visage ; ça m'inquiète, je sais pas ce que c'est. La chef elle me dit : « C'est le masque d'une femme enceinte. Vous avez pas les petits pieds qui poussent ? Autrement c'est X, on pourra pas vous garder. ». Je lui ai dit : « Non non, c'est pas les petits pieds qui poussent ! » J'ai un stérilet. [Mélanie, détenue, 33 ans, 1 enfant, mariée, 1^{ère} incarcération, 2 ans et demi]

ils mettaient en évidence le caractère réflexif des conduites des détenues, lui-même étroitement lié aux dispositifs de prévention.

¹ « Elles ont vraiment été à un moment extrêmement hostiles aux IVG, tout ça, parce que y en avait une qui était anti-IVG au possible et qui était mais horrible avec les nanas qui demandaient une IVG, je crois d'ailleurs que y en a une qui s'est suicidée à la suite de ça... Des trucs horribles quoi. Je crois qu'elle avait mis sur son lit dans a cellule un pyjama d'enfant, enfin bon bref... C'était y a très très longtemps, je crois y a vingt ans [...] Moi je ne vais certainement pas pousser à l'IVG, c'est bien normal. Maintenant, je suis payée par l'Hôpital Public pour faire un boulot de service public, mon travail c'est quand même de faire en sorte que la loi de ce pays soit respectée. Donc une nana qui veut une IVG, je vois pas au nom de quoi je ferai obstruction. C'est tout à fait différent de la clause de conscience... [...] Moi je pense à une femme qui venait d'Amérique Latine : 'Mais j'ai pas d'argent pour donner à manger à cet enfant, je pourrais pas'. Elle est partie dans un truc en se disant : 'Dieu va me punir' etc., et moi je lui ai carrément dit : 'Mais attendez, moi je suis religieuse', j'ai carrément mis mon poids dans la balance : 'Moi je suis religieuse et je peux vous dire que Dieu vous punira pas. Ca c'est sûr. Maintenant il faut que vous soyez sûre que y a pas d'autres solutions. Mais si y a pas d'autres solutions, Dieu vous punira pas' ». [Adrienne, médecin généraliste, 41 ans, 12 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire].

A l'instar des professionnels¹, les détenues n'exerçaient sur leurs pairs aucune pression en faveur de l'avortement au regard de leur hostilité profonde à ce sujet², mais elles stigmatisaient en revanche les femmes tombées enceintes au cours de leur incarcération. Conscientes de la réprobation qu'elles encouraient, les détenues qui nourrissaient un désir de maternité ne s'ouvraient à personne, à l'exception de certains professionnels en qui elles avaient confiance ou dont elles nécessitaient le concours pour la réalisation de leur projet (par exemple lorsqu'elles devaient se faire retirer leur stérilet). Ces détenues étaient considérées par l'ensemble des acteurs carcéraux comme des personnes égoïstes, la question du « bien de l'enfant » apparaissant comme le pendant de la figure de la « bonne mère » dans le système de représentations normatives associées à la maternité en prison de femmes³.

Il en résulte qu'une fois enceintes, les détenues étaient soumises à de multiples pressions de la part des professionnels comme de leurs pairs qui leur imposaient de se conformer à certains modèles de conduite. Ainsi elles devaient se comporter de manière à privilégier la santé de leur futur enfant, ce qui leur valait d'être exposées à des conseils plus ou moins directifs et à des reproches lorsqu'elles n'agissaient pas en ce sens. De la mère manière, les mères se voyaient dissuader de faire venir leurs enfants en bas-âge à la nurserie; et les femmes incarcérées avec leur enfant étaient incitées à faire sortir définitivement celui-ci avant le terme légal des dix-huit mois. Ces phénomènes de pression permettent ainsi d'éclairer la prégnance actuelle de la question de l'intérêt de l'enfant émergée au cours des années soixante-dix [Théry, 1993 ; Cardi, 2008], la recréation d'un champ maternel et la promiscuité de la vie en détention ne faisant qu'en renforcer les saillances dans les prisons de femmes.

Là celle qui est enceinte c'est une Bulgare, elle a dix-neuf ans. Elle aime pas quand on lui dit certaines choses, peut-être que sa culture c'est pas comme ça mais parfois elle fait pas attention. Comme quand elle joue au volley par exemple. On lui dit : « T'es enceinte, y a des choses à respecter, à pas faire pour ton enfant ». Elle aime pas...Je lui ai dit : « Ecoute le volley c'est pas pour toi, le ping-pong si tu veux mais là si le ballon arrive dans ton ventre... ». [Hélène, détenue, 33 ans, 1 enfant, 1ère incarcération, 2 mois]

Moi je me verrais pas élever mon enfant ici, je me prendrais pour une mauvaise mère. C'est pas un endroit pour élever un enfant. On a eu l'occasion d'en parler avec les autres ;

¹ Parmi les détenues rencontrées, plusieurs étaient arrivées enceintes de quelques semaines en détention –elles avaient fini par perdre l'enfant– et elles indiquaient n'avoir subi aucune pression en faveur de l'avortement de la part des professionnels, toutes soulignant *a contrario* le soutien qu'ils leur avaient témoigné après leur fausse-couche.

² Une part importante de mes interlocutrices se déclarait farouchement opposée à l'avortement qu'elles qualifiaient de crime. Leur discours était articulé autour de l'un des arguments qui fut avancé par les représentants politiques de la droite et du centre lorsqu'il fut question de libéraliser la loi de 1920 interdisant l'avortement et la contraception : il faut respecter la vie impérativement, dès que celle-ci existe [Mossuz-Lavau, 2005].

³ Dans une perspective plus générale, on remarque que la question de la parentalité des personnes détenues est le plus souvent appréhendée au prisme de celle du « bien de l'enfant » [Bouregba, 2001 ; Laing, Mc Carthy, 2002 ; Blanchard, 2002 ; Weissberger, 2005].

une a un enfant de neuf mois c'est pas la peine, là il est en famille d'accueil ça sert à rien qu'elle le fasse venir pour vivre avec elle. Il va être complètement déboussolé, là il est en famille d'accueil, il voit du monde, il a une vie de petit garçon normal. En parlant avec elle elle s'est rendue compte que c'était pas un endroit. Elle y réfléchissait mais après avoir discuté elle s'est rendue compte. [Charlotte, détenue, 28 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 4 mois]

Si les acteurs carcéraux déploraient la situation des enfants élevés en milieu carcéral, ils se montraient en revanche très favorables à ce qu'une mère puisse garder avec elle son enfant les premiers mois suivant sa naissance, et insistaient même sur la nécessité qu'elles le fassent. Ces déclarations peuvent sembler paradoxales, mais elles se comprennent à la lumière des représentations naturalistes afférentes à la maternité : indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur statut occupé au sein de l'institution ou de leur appartenance sociale, tous tenaient pour crucial et irremplaçable le rôle joué par la mère dans les premiers mois, celle-ci ne pouvant se désengager de la mission commencée avec la grossesse [de Kervasdoué, Mossuz-Lavau, 1997]. Invoquant une fois de plus le « bien de l'enfant », ils insistaient sur l'importance pour un nourrisson de rester au contact de sa mère, le risque social et psychologique associé à la séparation [Cardi, 2008] primant sur celui des conséquences potentiellement néfastes de son développement en prison. Au regard de la croyance profonde en l'existence chez la femme d'un instinct maternel¹, la relation dyadique mère-enfant était pensée comme un lien inaliénable² tandis que le père se voyait relégué à un rôle parental subsidiaire, Gérard Neyrand soulignant que le développement d'une culture psychologique de la maternité ne laisse par contre-coup au père qu'une place définie par rapport à celle, centrale, faite à la mère [Neyrand, 2004].

Il est intéressant de remarquer que l'on retrouvait ce même argumentaire dans le discours des acteurs dont les déclarations au sujet de la sexualité étaient pourtant les plus en rupture avec les représentations traditionnelles. Cela m'amène à avancer l'hypothèse qu'aujourd'hui, la problématique maternelle bien avant la problématique sexuelle cristallise les stéréotypes de genre, l'absence de structure permettant aux hommes détenus d'élever leur enfant en prison – celui-ci est automatiquement placé en foyer ou en famille d'accueil lorsqu'il ne peut être pris en charge par la mère ou par les proches – en représentant l'indicateur paroxystique.

¹ Yvonne Knibiehler fait remarquer que la fonction maternelle n'a pourtant rien de naturel, « elle est toujours et partout une construction sociale, définie et organisée par des normes, selon les besoins d'une population donnée à une époque donnée de son histoire » [Knibiehler, 2001 : 13].

² Patricia Paperman fait remarquer que le focus traditionnel sur la relation dyadique mère-enfant constitue d'ailleurs l'un des écueils pour une politique du *care*, dans la mesure où il conduit à occulter le caractère multipartite de la production du *care*, celui-ci n'étant pas limité à cette dyade (ni même à une affaire entre proches) [Paperman, 2009].

Les nurseries étaient donc présentées par l'ensemble des acteurs carcéraux comme un système bénéfique pour les nourrissons, en particulier par les surveillantes et les gradées¹ qui s'enorgueillissaient de la qualité des structures d'accueil de leur établissement. L'attention qu'elles portaient au bien-être des enfants et les craintes qu'elles attachaient à leur développement les conduisaient cependant à éviter autant que possible de s'y rendre, la vision d'un uniforme dans le cadre de cet environnement étant tenue pour potentiellement néfaste.

A X ils ont un suivi, je vous assure que l'enfant il en sort pas traumatisé ! A X j'aimais bien y aller, c'est super, ils ont tout ce qu'il faut. Y a que des blouses, les uniformes sont pas autorisés ; ah ben oui pour un bébé c'est mieux qu'il voit pas d'uniforme ! Ils appellent des surveillantes « tata », tout le monde s'en occupe, ils sont pris en charge, ils sortent beaucoup. [Diane, 31 ans, surveillante depuis 10 ans]

Moi je dis que ce qui se passe, ce que nous faisons à la nurserie c'est quelque chose de super. Et puis y a plein de choses pour l'éveil des enfants. On a une maman là qui ne s'en sépare pas beaucoup ou qu'un petit peu, comme elle dit : « Mon fils il a tout ici ». (*Elle est fière*) Oui puis nos bébés ici ils sont pas à pleurer hein, ils sont très très éveillés ! Bon ben nous les personnels en uniforme on essaie de pas trop s'investir non plus, c'est pas nous les référentes. [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Les préoccupations des acteurs carcéraux au sujet de la situation des enfants élevés en milieu carcéral se manifestaient enfin au travers de leurs inquiétudes vis-à-vis de la future maternité des femmes pensées comme dangereuses et inaptes à assumer un rôle maternel, c'est-à-dire les détenues enceintes accusées d'atteintes aux enfants. Les angoisses ressenties par les agents pénitentiaires à l'endroit du devenir de ces enfants fonctionnaient alors comme des motifs suffisamment puissants pour légitimer leur ingérence dans les décisions judiciaires relatives aux droits parentaux de ces femmes, puisqu'ils prenaient alors l'initiative d'intercéder en amont auprès du juge pour que ces enfants soient retirés à leur mère dès leur naissance. Les autres détenues s'émouvaient également de ces naissances et ne manquaient pas de s'enquérir auprès des surveillantes de la situation à la nurserie.

Une femme, elle avait congelé son bébé, elle est arrivée enceinte. (*Elle est indignée*) Ils lui ont donné son bébé à la nurserie ! Je me suis dit : « C'est pas possible ! ». Donc j'ai demandé à la surveillante, elle m'a répondu : « Attendez, elle a une assistante sociale

¹ S'ils partageaient avec leurs collègues féminines les représentations naturalistes afférentes à la maternité, les agents pénitentiaires masculins semblaient néanmoins plus affectés par la présence des enfants en détention : « C'est assez particulier, moi je sais que j'ai connu les premiers temps quand je suis arrivé à X y a une nurserie, je peux vous dire que quand vous rentrez, vous mettez le pied et vous entendez un bébé pleurer dans une détention, vous vous dites : 'Là y a un truc'. Quand vous voyez le petit bout d'chou que vous enfermez derrière la porte de la cellule, et que lui : 'Non non non', parce que certains commencent à faire ressentir des choses, ils veulent pas qu'on ferme la porte quoi...Bon ça c'est dur à vivre quoi. J'ai fermé la porte, j'ai vu les enfants, enfin voilà on faisait partie de leur quotidien quoi. Les premiers pas des gamins on les voyait dans la détention ! C'est des choses...pas simples ». [Xavier, 32 ans, officier, 12 ans d'ancienneté pénitentiaire]

24h/24 avec elle et l'enfant ne dort pas dans la prison ». J'étais très rassurée. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

J'ai eu une détenue qui a fait un bébé à X, elle était complètement obsédée et j'étais affolée de savoir qu'elle allait avoir son petit garçon ; mais chose raisonnable, il lui a été retiré. *(Elle a la voix voilée par l'émotion)* J'aurais pas survécu ! Enfin survécu, je me serais sentie coupable, j'aurais fait une psychanalyse pendant des années...C'est pour ça quand j'ai vu le dossier, quand j'ai vu cette suspicion qu'elle allait toucher cet enfant, j'ai mis les warnings : « Ne mettez pas cet enfant en danger », j'ai alerté le directeur. [Laure, responsable d'un QF, 43 ans, 20 ans d'ancienneté pénitentiaire]

On a eu une affaire très pénible, on avait une femme qu'est arrivée enceinte en détention, et cette femme-là avait cousu le sexe de sa gamine précédemment. Et comme elle est arrivée enceinte s'est posée la question des droits parentaux sur l'enfant à naître. Et si vous voulez juridiquement elle avait ses droits parentaux, il a simplement fallu qu'on fasse des démarches auprès du magistrat concerné pour dire : « Mais attendez, compte tenu de l'affaire pour laquelle elle vient d'être condamnée ça semble un peu... ». Parce que ça voudrait dire qu'elle aurait conservé son bébé au quartier nurserie alors qu'elle venait d'être condamnée à vingt ans pour avoir fait des choses ignobles sur sa gamine ! Donc c'était insupportable, là tout le monde au niveau des personnels ça dépassait...C'était pas possible, c'était pas envisageable. [Pascal, directeur adjoint, 40 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire]

L'ingérence des professionnels dans les comportements sexuels à risque procréatif et dans les grossesses ne fait donc pas seulement intervenir des intérêts institutionnels d'ordre sécuritaire, mais relève de préoccupations au sujet de la situation des enfants élevés en milieu carcéral. La relation étroite entre la problématique prééminente du « bien de l'enfant » et le contrôle exercé en amont sur l'activité sexuelle de la population féminine incarcérée invite ainsi à s'interroger sur le caractère éthique de cette immixtion. S'il n'appartient évidemment pas au sociologue de se prononcer, il semble utile en revanche de mettre en évidence les enjeux sociaux soulevés par cette question, la situation des femmes condamnées à de longues peines constituant un angle d'approche particulièrement fécond. Parmi les détenues rencontrées, plusieurs faisaient en effet remarquer qu'elles seraient ménopausées à leur libération et donc plus en âge d'avoir des enfants, ce qui les conduisait à revendiquer un droit à la procréation pendant l'incarcération. Les soignants signalaient quant à eux être régulièrement questionnés par des détenues s'inquiétant de devoir renoncer à leur désir d'enfant eu égard à la longueur de leur peine.

En 2007, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a posé le « principe d'un droit à la procréation en détention », mais il n'existe à ce jour aucune loi française ni aucune réglementation interdisant ou autorisant la procréation des personnes détenues. La disparité des situations révèle qu'il est plus pertinent d'aborder le sujet en termes d'accession à la procréation qu'en termes de droit ou d'interdiction, dans la mesure où certaines personnes détenues sont en couple avec une personne libre et d'autres avec une personne incarcérée (dans le même

établissement ou non), certaines sont en mesure de procréer naturellement alors que d'autres nécessitent une assistance médicale¹, certaines bénéficient d'UVF et de permissions de sortir tandis que d'autres non, et certaines ont accès à des parloirs dont la structure architecturale et le mode de surveillance rendent techniquement possible la pénétration alors qu'elle demeure impossible pour d'autres². Une part de la population incarcérée peut donc en fait déjà accéder à la procréation, ce qui amène à s'interroger sur une éventuelle harmonisation de la situation pour l'ensemble, qu'il s'agisse d'envisager des permissions de sortir à cette fin, d'équiper tous les établissements pénitentiaires de parloirs intimes et/ou d'UVF, d'autoriser la congélation du sperme et des ovocytes pour une utilisation ultérieure, ou encore de permettre un accès aux dispositifs d'assistance médicale à la procréation pendant l'incarcération (stimulations hormonales, inséminations et fécondations *in vitro*). Ces différentes perspectives dessinent ainsi les enjeux sociaux soulevés par la question de la procréation des personnes détenues, telle la logique punitive de l'enfermement carcéral, le biopouvoir exercé au nom du « bien de l'enfant », la légitimité et la stigmatisation associées à la parentalité, le poids des normes afférentes aux faits de déviance (*a fortiori* sexuelle) dans la (re)construction des modèles parentaux, et l'accession à la parentalité dans un contexte actuel où le débat, auparavant centré sur l'avortement et la contraception, a glissé sur la possibilité de concevoir et de devenir parent, ce que résume la formule « Un enfant *si, quand et comme* je veux [Mossuz-Lavau, 2005].

Conscients de ces enjeux, les intervenants extérieurs et les professionnels se trouvaient fort embarrassés lorsque j'évoquais le désir de maternité des femmes condamnées à de longues peines³, et bien peu –à l'exception des soignants qui avaient été amenés à y réfléchir du fait des questions des détenues concernées– exprimaient clairement leur avis. La plupart s'engageait dans une réflexion prudente soulignant la difficulté de légiférer sur un sujet appelant plutôt à se prononcer au cas par cas. Ainsi la situation des détenues basques, fortement intégrées dans des réseaux de solidarité familiale et communautaire les poussait à se montrer favorables à ce qu'elles aient accès à des dispositifs d'aide à la procréation ; tandis que celle des détenues psychotiques, souvent désaffiliées, les conduisait à s'y opposer. La formation récente d'un groupe de travail de l'Académie Nationale de Médecine pour examiner la demande d'une

¹ Les soignants faisaient remarquer que de nombreuses détenues souffraient d'aménorrhée, souvent antérieure à l'incarcération pour les détenues toxicomanes.

² Même si les chances de réussite étaient minces, plusieurs détenues mentionnèrent l'existence de techniques permettant de contourner les obstacles se dressant contre la conception (par exemple en recueillant le sperme du conjoint dans un préservatif au cours d'une visite au parloir).

³ Il s'agit du sujet à propos duquel j'ai obtenu le plus de discours évasifs, plusieurs de mes interlocuteurs refusant même de l'aborder. Les détenues en revanche avaient des avis beaucoup plus tranchés, la plupart me rétorquant qu'« elles n'avaient qu'à y penser avant ».

détenue à bénéficier de l'assistance médicale à la procréation¹ avec son conjoint incarcéré dans un autre établissement, laisse en tous les cas envisager dans le futur la diffusion des procédures d'évaluation individualisée de ce type de requête plutôt qu'une légifération.

Moi quand je sortirai, si y a pas de changement de loi, je suis condamnée à ne pas avoir d'enfants. C'est meurtrier. Qui c'est qui se permet d'interdire qu'on peut pas avoir d'enfants ! [...] plus on rentre dans l'âge, plus on y pense. Là j'ai tourné la page mais à un moment ça m'a beaucoup travaillée. Moi si maintenant en France il y avait la possibilité d'être inséminée en étant incarcérée, j'aurais un enfant. [...] Je regarde les émissions, y a beaucoup de femmes qui peuvent avoir des enfants à quarante ans maintenant. Peut-être que je vais y arriver en sortant, peut-être que non. Ca reste en suspens. Je devrai peut-être faire sans ça. C'est pas parce qu'on est femme qu'on doit avoir des enfants. Mais si on a pas d'enfant, ça devrait pas être parce qu'on est incarcérée. C'est le droit fondamental de la personne qui est nié. Si on était dans la même prison on essaierait. On essaierait de faire un enfant par tous les moyens. C'est tellement aberrant. C'est une dénonciation à faire pour moi. C'est aberrant. [Maria, détenue, 28 ans, 2ème incarcération, 10 ans]

Ca j'ai pas d'opinion là-dessus, enfin j'ai pas réfléchi en fait. Ca c'est un sujet qui est compliqué...Après dans quelles conditions aussi ? Si c'est faire un bébé pour l'avoir un an et demi et pas le voir pendant vingt ans, qu'est-ce que...Si y a une vie de famille autour, si y a quelque chose autour quoi. Je pense que c'est quelque chose qui doit se faire avec un papa et pas juste pour avoir un bébé. Mais j'ai pas d'opinion tranchée, j'ai pas réfléchi. Non mais c'est super intéressant comme sujet ! [Chloé, 26 ans, génépigiste pendant 3 ans]

Elles m'ont souvent interpellée sur le fait que OK elles sont en prison, mais quand elles sortiront de prison elles seront plus dans la possibilité de procréer, et elles demandent à avoir le droit d'être enceinte quoi, et de faire des enfants. Alors j'ai même interrogé une collègue à moi qui est psychologue et qui milite beaucoup pour le droit des femmes, et elle me dit : « Ah non non non », j'ai été étonnée de sa réaction. Je veux dire effectivement en tant que citoyenne bon elles paient leurs bêtises, mais après en tant que femmes quoi...Parce qu'en fait la question était pour ces femmes-là qui ont une interdiction de communiquer avec le partenaire, elles étaient à demander des fécondation *in vitro*. [Tatiana, psychologue, 45 ans, 10 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

Y en a une qui m'a carrément posé la question une fois, une Basque : « Voilà, mon conjoint est incarcéré dans la maison d'arrêt des hommes, est-ce qu'on peut faire une fécondation *in vitro* ? ». J'ai dit : « Ben écoutez, comme ça euh ça me paraît un petit peu compliqué parce que ça voudrait dire qu'il faudrait proposer ça à tout le monde, tout le monde est dans la même situation, donc pourquoi une plus qu'une autre ? », « J'ai le droit d'avoir un enfant ». J'ai dit : « Écoutez renseignez-vous, moi je suis toute disposée...Parce que si vraiment vous jugez que c'est nécessaire... ». [...] Si y a une Unité de Vie Familiale, ça veut dire qu'on accepte qu'elles tombent enceinte hein ! Moi je suis pas hostile du tout à ce qu'elles aient des enfants. Enfin la question, c'est pas de les autoriser mais il faudrait que ce soit pour tout le monde pareil. Mais faut bien réfléchir aux conséquences quoi. [Adrienne, médecin généraliste, 41 ans, 12 ans d'ancienneté en établissement pénitentiaire]

¹ Le groupe de travail devrait se prononcer à l'automne 2012.

En prison de femmes, la prévention des comportements sexuels à risques sanitaires et procréatifs s'inscrit dans un cadre normatif visant à faire intérioriser aux détenues des comportements fondés sur la responsabilisation. Les pratiques et les discours des professionnels montrent ainsi comment certaines formes de contrôle peuvent renvoyer à des considérations distinctes d'intérêts institutionnels d'ordre sécuritaire. La question de l'ingérence dans l'activité sexuelle de la population féminine incarcérée nous conduit maintenant à examiner la façon dont les professionnels tentent de prévenir les pressions sexuelles entre femmes détenues.

2. La prévention des pressions sexuelles entre femmes détenues

La question des abus sexuels entre femmes détenues constitue un vide sociologique qu'aucun sociologue intéressé par la problématique de la sexualité en prison n'a jusqu'à présent tenté de combler. Après mes premières enquêtes de master, j'étais moi-même parvenue à la conclusion que ce phénomène n'existait pas, dans la mesure où aucun de mes interlocuteurs n'avait jamais mentionné l'existence de viols en détention féminine. Cette occultation dans la production scientifique et dans les discours des acteurs carcéraux me paraît liée d'une part aux représentations collectives essentialistes de la féminité figurant une inconciabilité entre l'appartenance au genre féminin et le statut d'agresseur sexuel, et d'autre part à la dissimulation des faits par les victimes eu égard au sentiment de honte qu'elles éprouvent ; Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang faisant remarquer au sujet des abus sexuels en détention masculine que « Tout se passe comme si raconter des événements que l'on a personnellement vécus ou dont on a été témoins risquait de réactiver les effets d'expériences traumatisantes et incompatibles avec le maintien d'une image de soi acceptable » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 20]. Les abus sexuels entre femmes détenues existent-ils ? Et comment les professionnels tentent-ils de les prévenir ?

Sur les cent vingt-cinq détenues rencontrées au cours de mes différentes recherches, une seule déclara avoir subi une agression sexuelle de la part d'une codétenue. Tanisha était une jeune femme de vingt-cinq ans, incarcérée depuis seulement deux mois en maison d'arrêt lorsque les événements se produisirent. Après lui avoir fait à plusieurs reprises des avances, sa cocellulaire Mira –qui était également une de mes interlocutrices– l'avait maintenue à terre avec l'aide d'une autre femme pour l'embrasser sur la bouche et la poitrine, et la caresser sur le pubis et les fesses. L'agression avait duré une demi-heure et avait pris fin lorsque Tanisha avait réussi à

convaincre Mira d'appeler l'infirmière car elle s'était blessée en se débattant. Par peur des représailles, elle n'avait osé parler que le lendemain de ce qui s'était passé à une surveillante et avait alors porté plainte.

Lorsque je questionnai Mira sur les faits dont l'accusait Tanisha, celle-ci nia d'abord énergiquement puis orienta la conversation vers un autre sujet sans me laisser le loisir d'y revenir. Tanisha quant à elle se disait extrêmement choquée et me confia éprouver le besoin de parler de son agression. L'évènement dépassa rapidement la confrontation entre les deux femmes puisque toute la détention finit par s'en mêler. Après s'être d'abord montrées compatissantes envers Tanisha, les autres détenues se liguèrent contre elles et l'accusèrent de mensonge lorsqu'elles apprirent qu'elle avait porté plainte. Ce revirement de situation et l'exclusion collective de Tanisha semblent renvoyer à ce qu'en dénonçant ce qui s'était passé, celle-ci avait dévoilé publiquement une situation difficilement dicible par des femmes ayant elles-mêmes subi et dissimulé des violences sexuelles dans le passé. Le fait que l'agression sexuelle ait été perpétrée par une autre femme et de surcroît dans un espace où elles se sentaient protégées, avait probablement intensifié le caractère douloureux de l'évènement, et partant avait conduit au rejet de celle qui était responsable de sa révélation plutôt que de l'auteure des faits.

C'est pas facile à dire, j'ai été agressée sexuellement. [...] Au début je lui disais « Arrête, t'es grave, arrête tes conneries ! ». Après elle a changé de visage et elle a agi. Au niveau de la poitrine, elle a soulevé le pyjama et elle m'a embrassé le tétou. Elle m'a mis les mains sur le pubis, sur les fesses, elle a maintenu mon visage et elle a mis sa langue dans ma bouche. Mais je me débattais, elle arrivait plus et du coup elle a fait appel à la co. Puis elle voulait faire l'amour avec moi. J'avais les larmes aux yeux, je paniquais, j'avais les mains moites, j'étais pas bien. Je me disais : « Ca va devenir grave, ça va être du viol ». Je me suis retrouvée entre le lit et le mur, et en me débattant je me suis faite mal aux cervicales. Donc je lui ai dit : « Appelle l'infirmière », je me suis dit « Ca va être le truc pour aller le dire ». Je pensais pas que l'infirmière elle rentrerait, je pensais qu'elle allait m'emmener à l'infirmerie. Alors moi évidemment j'ai rien dit, j'avais peur des représailles, de me faire traiter de balance. C'est que le lendemain, j'ai attendu qu'elles aillent en promenade pour faire rentrer Mme R. [...] Moi je m'en veux d'en avoir parlé car certaines personnes ont vécu des choses, ça les a touchées, ça les a pas mal perturbées. Elle mes croient pas. Elles disent que j'aurais pas dû réagir comme ça. On m'a même sorti que j'avais lu un bouquin et que j'avais fabulé ! Elles avaient été victimes de viol et elles, elles avaient réagi différemment. Du coup elles ont dit que j'avais monté ça de toutes pièces pour toucher de l'argent. [Tanisha, détenue, 25 ans, 1ère incarcération, 2 mois]

(Tanisha dit que vous l'avez agressée sexuellement) C'était faux, heureusement que je suis pas passée au tribunal ! Quand je suis revenue les filles ont dit que c'était chaud pour elle, qu'elle s'était fait taper. Moi j'ai jamais fait ça, elle est malade ! Je sais même plus ce qu'elle avait dit, comme quoi je lui avais peloté les seins...Pourtant on s'entendait bien, on parlait comme si je parlais à vous. Y a plein de filles qui mentent, qui inventent des trucs comme ça. Moi je m'en foutais vu que c'était pas vrai. [Mira, détenue, 19 ans, en couple, 2ème incarcération, 1 an]

J'en ai gros sur le cœur avec Tanisha. Elle dit qu'elle a été abusée sexuellement par Mira. Mme R. elle a dit : « On n'a pas de jugement à porter » mais moi ça m'a....Pfiouu ! Quand elle a parlé de viol ça m'a beaucoup touchée, j'ai déjà vécu ça. Mais elle, elle a pas réagi comme moi : elle s'est confiée à nous. Elle a dit qu'il s'était passé que Charlène lui a tenu la main, Mira était sur elle, et après j'ai pas fait attention car j'ai pas voulu repenser au passé. Peut-être que j'aurais voulu qu'elle réagisse comme moi quand j'étais abusée ? Elle a porté plainte, l'enquête est en train de se faire. Je me suis permise de la juger car elle a pas réagi comme moi, c'est pour ça que j'ai dit qu'elle mentait. [Zina, détenue, 39 ans, en couple, 2 enfants, 1ère incarcération, 3 mois]

Avant de poursuivre, j'aimerais ouvrir une courte parenthèse sur un aspect d'ordre méthodologique. Le partage des émotions ressenties sur le terrain est aujourd'hui chose courante dans les travaux sociologiques¹ où les chercheurs relatent tout aussi bien leurs sentiments de compassion, de malaise, d'indignation, d'affectation ou de dégoût, à dessein de se conformer à une démarche critique-analytique permettant de tendre vers l'objectivité [Schwartz, 1993]. Pour être tout-à-fait honnête, il me faut évoquer ici un autre sentiment très perturbant qu'il m'arriva d'éprouver au cours de ma recherche, celui de l'allégresse ressentie à l'écoute de récits proprement épouvantables mais ô combien féconds pour mon étude. Ainsi la déclaration de Tanisha au sujet de son agression sexuelle m'amena sur le moment à me réjouir qu'un événement si rare ait impliqué deux de mes interlocutrices. Certes, comme le souligne Georges Devereux, « La neutralité affective *temporaire* acquise à l'aide de la méthode scientifique est aussi légitime que la neutralité *temporaire* du chirurgien obtenue en recouvrant d'un drap le corps tout entier à l'exception du champ opératoire effectif » [Devereux, 1980 : 151], mais dans ce cas précis il ne s'agissait pas seulement de neutralité puisque j'avais ressenti de la jubilation à l'annonce de cette nouvelle.

Une fois l'entretien terminé, je pris conscience de l'horreur de ma réaction et j'en fus fort troublée : étais-je devenue insensible au point de me réjouir de ce qu'une pauvre femme avait été violentée sexuellement car cela servait mon étude ? Ce n'est pas sans honte que je m'ouvre de cet aspect, mais il me semble important de signaler les sentiments contradictoires qui me traversèrent durant ces cinq années où la prison fit partie de mon quotidien. Si je fus parfois émue aux larmes en entendant les récits de mes interlocuteurs, j'eus quelquefois aussi l'impression d'être devenue un véritable bloc de glace insensible à toute souffrance, le caractère paradoxal de ces sentiments

¹ Ce partage des émotions se retrouve notamment dans les travaux sociologiques portant sur le milieu carcéral, comme en témoignent les extraits suivants : « J'ai beau travailler depuis près de dix ans sur l'oppression, les abus de toutes sortes, je n'arrive pas encore à en faire de la routine » [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 : 16] ; « Le chercheur ne sort pas tout-à-fait indemne d'une expérience de terrain aussi forte [...] il doit refouler le sentimentalisme face à ces situations sociales attristantes [Rostaing, 1997 : 22] ; « J'enregistre, je retransmets et après, qu'est-ce que ça change. Or non seulement le spectacle de la misère n'a rien de rigolo, mais en plus voir ça et se sentir impuissant, c'est terrible ! [...] On se sent salaud, on préférerait ne jamais avoir su pour pouvoir toujours dormir tranquille » [Marchetti, 2001 : 69].

rappelant qu'au delà des méthodes et des techniques scientifiques, l'attitude professionnelle fonctionne également comme une défense contre l'angoisse déclenchée par les données [Devereux, 1980].

Fermons la parenthèse et revenons à notre propos. Lorsque j'abordai avec les acteurs carcéraux la question des abus sexuels entre femmes détenues, ceux-ci évoquaient invariablement les viols perpétrés en détention masculine et procédaient à une caractérisation par la négative : en comparaison de la situation chez les hommes, il s'agirait chez les femmes d'un évènement exceptionnel, voire inexistant. Si les agressions sexuelles à proprement parler sont effectivement rares, les situations de contraintes à caractère sexuel sont loin en revanche de constituer des exceptions. L'intérêt aux seuls viols éclipse en fait un continuum de pratiques abusives pouvant être regroupées sous l'appellation plus large de *pressions sexuelles*. Le recours à ce terme s'avère ici fécond en ce que les actes relatés par les détenues ou les agents pénitentiaires ne renvoyaient pas nécessairement à des abus physiques commis avec violence, mais pouvaient prendre la forme de chantage, de harcèlement ou de démonstrations pressantes de désir sexuel ; le point décisif étant que la victime s'en trouvait importunée.

Plusieurs femmes signalaient ainsi avoir subi des attouchements –parfois durant leur sommeil– et nombre d'entre elles déclaraient avoir dû faire face à des avances insistantes de la part d'une codétenue. Elles réagissaient vivement dans la première situation mais se trouvaient au contraire fort embarrassées lorsque les conduites en question étaient seulement équivoques (comme des frôlements ou des gestes tendres appuyés). Confrontées pour la première fois à ce type de comportement de la part d'une femme, la plupart s'était interrogée sur une possible surinterprétation de leur part. Elles éprouvaient un tel malaise qu'elles ne parvenaient pas à prendre l'initiative de signaler clairement leur refus à leur codétenue. Les agents pénitentiaires indiquaient l'existence de comportements de défection, les femmes évitant alors de se retrouver dans les mêmes espaces que ladite codétenue : elles les sollicitaient pour ne pas avoir à prendre leur douche avec elle, refusaient de sortir en promenade et de se rendre aux activités, ou encore leur demandaient de changer de cellule, mais sans en préciser le motif. Les demandes explicites d'aide survenaient quand elles craignaient pour leur intégrité physique ou quand la situation prenait la tournure d'un chantage dont elles appréhendaient l'issue.

Le sexe des auteurs de ces pressions sexuelles apparaît donc comme un frein à leur cessation, puisque non seulement les stéréotypes de genre compliquent l'identification par les victimes d'une situation de pression sexuelle, mais de plus ils rendent difficile la dénonciation d'un type de pression habituellement exercé par un homme. Les rapports sociaux de sexe des détenues renforcent par ailleurs ces obstacles, en ce qu'ils les amènent à considérer d'emblée les

femmes comme des figures rassurantes pourvoyeuses de *care*, en opposition à des hommes assimilés à des agresseurs sexuels potentiels.

Y en a une qui me courait dessus, j'étais même gênée. Elle partait loin, elle cognait contre le mur : « J'ai bu de l'eau de javel ! » ! Elle se tailladait et elle tapait dans le mur pour me le dire. Je me sentais mal. J'ai essayé de me rappeler ce que j'avais fait, elle avait dû mal interpréter les choses. Je pouvais pas lui dire en face, on me disait d'être dure, froide, sans pitié, mais je pouvais pas. Elle m'avait rien fait de mal cette fille. Je savais pas comment trouver les mots pour lui dire alors j'ai été voir la psy. Je lui ai écrit une lettre : « Je ne suis pas lesbienne, je t'apprécie mais uniquement en amie, j'ai une vie amoureuse qui me convient ». Après elle s'est calmée. Moi j'en pleurais et tout, je m'en rendais malade ! Elle avait l'air de dire que c'était de ma faute. Mais j'allais pas me forcer à être lesbienne pour qu'elle se suicide pas ! [Laura, détenue, 35 ans, divorcée, en couple, 4 enfants, 2ème incarcération, 8 mois]

Ici les abus y a jamais eu vraiment d'abus sexuels, enfin j'ai jamais entendu de fille qui s'était plainte d'avoir été violée. Par contre de pas être bien en cellule avec l'autre parce que l'autre elle avait des tendances et que l'autre elle aimait pas, parce qu'elle disait : « Elle est toujours en train de me regarder, j'ose pas me déshabiller » machin tout ça, elle essaie de la toucher, tu vois. Après c'est déjà arrivé que y ait des détenues qui me disent (*Elle imite un chuchotement*) « Surveillante faut pas me mettre à la douche avec elle ». Elle vient de m'appeler et tu vois après elle veut pas forcément dire que...Alors peut-être que y a eu plus, mais elle me dit : « Me mettez-pas ». Elles ont eu des propositions machin, eh ben l'autre elle profite de sa position : comme elles sont pas ensemble en cellule, en promenade elle peut pas trop, et donc seulement si elle se retrouve dans la douche, comme c'est des cabines de douche, souvent on ferme, on n'est pas là toujours derrière la porte. Ca j'ai déjà eu. [Alicia, 32 ans, surveillante depuis 14 ans]

La première année j'ai porté plainte. J'étais en cellule avec une fille, elle c'était une lesbienne. Je dormais, elle m'avait donné ses cachets en plus ! (*Rires*) Je me suis réveillée, elle passait sa main dans mon pantalon ! Je lui ai foutu une claque, croyez-moi ! J'ai dit à la surveillante que je m'excusais d'avoir fait ça, elle m'a dit : « Vous avez bien fait ». Ah non non j'aime pas, attendez ! [Juliette, détenue, 45 ans, en instance de divorce, en couple, 10 enfants, 4 petits-enfants, 3ème incarcération, 1 an et demi]

Les profils des détenues soumises à ces pressions sexuelles semblent à première vue très variés puisqu'étaient concernées des femmes de tout âge, de toute culture et de toute origine sociale, incarcérées depuis quelques jours comme depuis plusieurs années, en maison d'arrêt ou en centre de détention. Il apparaît donc que n'importe quelle détenue peut être confrontée à des pressions sexuelles pendant son incarcération. Il convient néanmoins de différencier ce qui relève d'évènements ponctuels de situations perdurant sur le long terme, cette distinction permettant de mettre en évidence le profil particulier des détenues victimes de pressions sexuelles de longue durée. Avant de poursuivre je tiens à souligner que les analyses qui suivent constituent des

hypothèses appelant à être vérifiées, les matériaux ne permettant pas de tirer de réelles conclusions au regard de leur mode indirect de recueillement¹.

L'ensemble des acteurs de la détention s'accordait à désigner les femmes en question comme des détenues « faibles » et aisément manipulables. Dans cette perspective, on remarque que les pressions sexuelles de longue durée s'inscrivaient dans un ensemble plus large de mauvais traitements perpétrés au sein d'une relation conjugale d'emprise, comprenant également des brimades, des humiliations, des agressions physiques et du racket. En ayant recours à une explication d'ordre psychologique mettant en cause un schéma de reproduction, les agents pénitentiaires faisaient le lien entre la domination masculine que ces détenues déclaraient avoir subie dans le passé et la domination à laquelle elles étaient soumises dans le cadre de leur couple homosexuel pendant leur incarcération. Une piste d'analyse sociologique invite plutôt à signaler l'intériorisation par les détenues du privilège régalien dont jouit la gente masculine en matière de sexualité [Collin, 2003] et partant une biographie sexuelle caractérisée par la répétition de services sexuels rendus au(x) partenaire(s) par sentiment d'obligation et par crainte des représailles. Dès lors, on peut avancer l'hypothèse que les détenues ne dénonçaient pas les pressions sexuelles exercées par leur compagne et s'y soumettaient en pensant qu'il s'agissait là de la meilleure manière d'éviter d'aggraver la situation. Le terme de soumission ne doit pas être compris dans son acception commune faisant référence à un comportement entièrement déterminé par l'exercice de contraintes, il renvoie plutôt ici à la reconduction d'un comportement tenu pour le moins coûteux dans une situation identifiée comme familière. Il ne faut en effet pas négliger ce qui dans l'action présente dépend du passé incorporé des acteurs, les pressions sexuelles actualisant un capital d'expériences incorporées bien avant l'incarcération [Lahire, 1998]. Nous ne sommes donc pas dans une approche en termes de reproduction d'un schéma s'imposant aux victimes, mais plutôt dans une sorte de stratégie intériorisée destinée à limiter autant que possible les coûts.

L'affichage d'un comportement de soumission au sein de la détention apparaît comme un facteur qui multiplie les risques d'encourir des pressions sexuelles de longue durée, les femmes accusées d'atteintes aux enfants ou de complicité y étant de fait plus exposées au regard des signes de vulnérabilité qu'elles manifestent dès leur emprisonnement. L'une de mes interlocutrices indiqua même l'existence d'un accord entre ces détenues –qualifiées de « petites putes »– et leur compagne, la relation intime étant présentée comme un gage de protection face aux brimades associées à ce motif d'infraction. Si en matière de conduites sexuelles il ne s'agit

¹ Les informations proviennent en effet non pas des victimes elles-mêmes mais des autres détenues ou des agents pénitentiaires qui y avaient assisté en qualité de témoins.

que d'un raisonnement hypothétique, les pratiques usuelles de ces femmes consistant à cantiner divers articles pour d'autres détenues afin d'éviter d'aggraver les maltraitances dont elles étaient victimes (le plus souvent malgré les recommandations des surveillantes qui les exhortaient à ne pas le faire) laissent à penser que les pressions sexuelles de longue durée peuvent aussi se déguiser sous la forme d'une transaction. Plutôt que d'affirmer de manière péremptoire qu'« En détention femme, exclusion faite de rares épisodes de racket, la prostitution n'existe pas » [Gaillard, 2008 : 331], il semble donc pertinent de souligner le lien trouble à explorer entre ces deux phénomènes.

La prégnance du champ maternel au sein de la détention féminine amène enfin à questionner la pertinence d'un parallèle avec les logiques sexuées sous-tendant les abus sexuels en détention masculine. Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang ont en effet montré que les abus sexuels entre hommes détenus constituent une méthode courante de gestion des relations hiérarchiques, en ce qu'ils s'apparentent à une sanction physique et symbolique infligée aux individus ayant transgressé les formes socialement légitimes d'exercice de la sexualité masculine [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996 ; Mathieu, Welzer-Lang, 1998]. Les données recueillies en prison de femmes amènent à penser que les pressions sexuelles auxquelles paraissent plus exposées les détenues accusées d'atteintes aux enfants ou de complicité ne renvoient pas à une mesure qui viendrait sanctionner la transgression des comportements maternels socialement légitimes. Il ne s'agit donc pas de pressions « sexuées », les sanctions mises en œuvre collectivement à l'encontre de ces femmes dans l'espace de la détention ne prenant pas de formes sexuelles. La logique est donc inversée : ces détenues ne subissent pas des pressions sexuelles parce qu'elles sont accusées de tels actes, mais c'est parce qu'elles sont accusées de tels actes qu'elles sont identifiées comme des personnes vulnérables et soumises à des pressions sexuelles. Nous pouvons en conclure que dans le cas des pressions sexuelles de longue durée entre femmes détenues, c'est bien l'affichage de signes de vulnérabilité qui semble représenter le plus important facteur à risques.

(Et des abus sexuels y en a?) J'ai pu observer dans ma division. J'en ai vu faire les putes, la pute d'une fille. C'est des petites propositions sexuelles, elles font les putes mais elles sont pas vraiment consentantes. Elles sont larguées, elles ont pas la capacité à...Et ces filles elles isolent leur petite pute, j'en ai vu une mettre la mainmise sur une autre, l'autre lui a bouffé la paye, elle était sexuellement abusée mais elles ont le droit de parler à personne. L'intérêt c'est qu'elles sont soi-disant protégées, mais tu leur mets une baffe...Mais elles leur font croire. Pis c'est des filles qui ont déjà été dominée par des bonhommes. [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

Les pédophiles, les personnes faibles, vulnérables...On les repère. Vous les voyez elles sont là (*Elle mime quelqu'un d'apeuré*) ; vous leur dites : « Baisse la tête », elles baissent la tête. Si je la retrouve dehors j'en fais ce que je veux, je peux la mettre dans une chambre d'hôtel et lui faire faire le tapin. Y a eu pas mal de viols. Une est passée en jugement car elle a imposé à deux personnes. Elle leur a dit de l'embrasser, de la toucher, de lui mettre des doigts dans la minch...Et elle leur a fait des brûlures de cigarettes. [Alice, détenue, 44 ans, mariée, 5 enfants, 25ème incarcération, 19 ans]

Y a quand même eu des viols en prison. Y en a eu ici, alors là j'étais très surprise. Oui y a eu des viols ici, et qui ont donné lieu à des enquêtes etc. Et donc en général celles qui se font violer sont des détenues qui sont fragiles, manipulables, qui elles-mêmes ont été violées à l'extérieur ou dans des affaires de mœurs etc. ; enfin si vous voulez y a un espèce de schéma qui se reproduit tout le temps. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

C'est qu'elles sont toutes pareilles ces femmes. Elles sont toutes sur le même...Comment vous expliquer ? Physiquement non bien sûr, mais elles sont toutes vulnérables. Si vous criez un petit peu, si vous levez le ton, si vous leur demandez de faire quelque chose même si n'ont pas envie, elles savent pas dire non, elles reviennent vous voir en disant : « Ahlala, vous m'aviez dit de pas donner de cigarettes mais bon j'ai donné quoi ». Elles sont toutes...Je crois qu'elles sont toutes sous l'emprise de quelqu'un. Alors bon y a pas leur bonhomme ici, mais elles ont ben une détenue : « Oui mais ma copine elle m'a dit de faire comme ça, moi j'ai fait comme ça ». [Edith, gradée, 50 ans, 30 ans d'ancienneté pénitentiaire]

Tous les professionnels – surveillantes, gradés, soignants, travailleurs sociaux et membres du personnel de direction– se déclaraient très concernés par les phénomènes de pression sexuelle entre détenues et soulignaient la vigilance dont ils faisaient preuve à cet endroit. Ils intervenaient immédiatement après avoir été mis au courant de la situation par la victime elle-même ou par d'autres détenues en convoquant individuellement les deux femmes pour les interroger sur la nature de leur relation, et en les séparant dans le cas où elles partageaient la même cellule ou se trouvaient dans la même division.

Néanmoins l'essentiel de leur action était préventive, leurs suspicions les amenant alors à exercer une surveillance attentive de certains couples et à tenter de s'informer de la situation auprès des victimes présumées au moyen de discussions évasives. Ils ne leur posaient pas la question de savoir si elles subissaient des pressions sexuelles de la part de leur compagne, mais s'efforçaient plutôt d'obtenir indirectement des informations en les interrogeant sur la bonne conduite de leur relation. Il convient de remarquer que si les professionnels se montraient aussi précautionneux, c'était bien parce qu'ils avaient connaissance de la relation d'emprise dans laquelle s'inscrivait ce type de pressions et dont ils savaient qu'elle en rendait difficile la dénonciation, voire la prise de conscience. Le caractère préventif de cette démarche s'observait en outre au travers de leur surveillance accrue des détenues accusées d'atteintes aux enfants ou de complicité, et au travers de leur refus de satisfaire les demandes d'encellulement commun ou

de transfert dans la même division des couples suspectés. Cela nécessitait à la fois qu'ils acquièrent une connaissance approfondie et personnalisée de la population féminine incarcérée et qu'ils fassent preuve d'un intérêt sans cesse renouvelé à l'évolution des relations au sein des couples homosexuels.

La mise en évidence de ces différentes formes de contrôle permet de se rendre compte du rôle prépondérant joué par les surveillantes dans la prévention des pressions sexuelles de longue durée, dans la mesure où elles seules sont au contact quotidien des détenues et sont susceptibles de déceler des variations de comportements que les autres professionnels ne remarquent pas toujours. Leur immixtion dans l'intimité des couples de détenues et plus précisément dans leur activité sexuelle était donc présentée comme relevant de leur intention première de prévenir de potentielles pressions sexuelles. Il ne s'agit pas ici de statuer sur le bien-fondé de cette démarche intrusive mais d'en signaler la logique rationnelle, un examen superficiel de la situation pouvant conduire à interpréter hâtivement cette immixtion comme la manifestation d'un système coercitif fondé sur le non-droit à la vie privée [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996], visant à endiguer indistinctement toute forme d'homosexualité.

La perspective compréhensive révèle d'ailleurs que les professionnels appréhendaient cette intrusion comme une obligation leur incombant eu égard à leur fonction. Ils déclaraient qu'ils se devaient de protéger les détenues les plus vulnérables, mais que cet impératif dépassait la problématique des pressions sexuelles dans la mesure où ils tâchaient plus généralement d'éviter la survenue de tout dommage corporel, ce qui impliquait également qu'ils se montrent vigilants par rapport aux tentatives de suicide et aux automutilations faisant suite aux ruptures, et qu'ils ne laissent pas les relations de couple s'envenimer au point de dégénérer en agressions. Pour m'illustrer cet impératif, une directrice adjointe m'évoqua l'exemple d'une femme qui avait dû être conduite aux urgences pour y subir quatre-vingt quinze points de suture après avoir été tailladée par sa compagne qu'elle venait de quitter.

Pff c'est un petit peu compliqué en fait, la détention étant ce qu'elle est, y a aussi beaucoup de...comment dire, de gens qui peuvent aussi abuser d'autres beaucoup plus faibles, et du coup c'est important quand même que de veiller à ça. Sur un centre de détention les cellules elles sont ouvertes, donc il peut aussi s'y passer plein de choses, et du coup c'est important que des surveillantes et aussi nous on fasse attention que les plus faibles se fassent pas nous plus abuser par des femmes qui pourraient être en capacité d'abuser. Après ici on a tendance quand même à les laisser faire à partir du moment où les choses sont librement consenties on va dire. Donc y a pas vraiment d'interdit de noté, par contre voir si y a pas d'abus de pouvoir et que du coup l'une par rapport à l'autre se sente pas obligée de répondre à cette demande-là. [Erika, 35 ans, conseillère d'insertion et de probation depuis 12 ans]

Disons que quand c'est une relation qui est plus ou moins établie on n'en parle pas trop ; ce que les surveillantes parlent c'est quand c'est quelque chose qui pose problème quoi. Oh oui parce que quelquefois ça arrive que y ait un conflit, là on est obligé d'intervenir pour protéger les deux intéressées. C'est notre rôle. C'est pour ça c'est important de bien connaître sa population, d'être vigilant là-dessus quand même. [Aude, gradée, 45 ans, 25 ans d'ancienneté pénitentiaire]

C'est-à-dire que bon les surveillantes elles laissent vivre, mais elles connaissent bien les détenues, elles savent qui est fragile, qui l'est moins, qui utilise, qui est utilisée, et donc elles regardent ça de près. On peut les voir en audience, on peut les mettre en surveillance spéciale etc. Comme ça peut avoir une incidence sur les personnes, on est un peu obligé d'intervenir de temps en temps. C'est pour ça que autant je respecte totalement la liberté des détenues quant à la relation sexuelle etc., autant on fait quand même attention au couples qui se créent au sein de la détention parce qu'il peut y avoir des dérapages. [...] On est obligé d'être attentifs. Je vous dis, quand c'est entre adultes consentants ça pose pas de souci, mais quand on sent que le consentement il est pas égal de part et d'autre, là on est obligé... Mais là c'est par mesure de protection. Donc il faut trouver la juste limite entre ce qui leur appartient vraiment et là où on doit intervenir, donc on regarde ça de près, mais tant qu'on n'a pas besoin d'intervenir on n'intervient pas. Donc si vous voulez y a ça : y a savoir doser entre l'interférence et l'immixtion dans la vie vraiment privée des détenues, qui est un des rares aspects qui leur appartienne encore puisque l'Administration doit prendre en charge tout le reste. [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire]

L'ingérence des professionnels dans les couples de détenues visait donc aussi à ce que la situation ne se détériore pas et ne mette pas en danger la sécurité de l'une ou de l'autre, ce qui les conduisait à leur délivrer des conseils, à minimiser les dissensions ou à les inciter à se comporter de telle ou telle manière ; ce travail souterrain de prévention ne se donnant finalement à voir que lorsqu'il se soldait par un échec¹. Si certaines détenues sollicitaient elles-mêmes les avis des professionnels sur leur relation, d'autres supportaient mal cette intrusion, en particulier les femmes qui exerçaient une emprise sur leur partenaire. L'une de mes interlocutrices se déclara ainsi furieuse que l'on ait « monté la tête » de sa compagne pour qu'elle annule son transfert

¹ On peut établir ici un parallèle avec la problématique du suicide au sujet de laquelle les agents pénitentiaires déploraient que l'opinion publique occulte les dispositifs de prévention pour se concentrer plutôt sur les situations où ceux-ci avaient échoué. Les entretiens réalisés mettent en évidence leurs profonds sentiments d'injustice vis-à-vis d'une responsabilité dont ils se sentaient accusés dans les discours médiatiques et politiques : « C'est le sujet à la mode, la responsabilité du suicide en prison échoie uniquement à la prison. Sauf que dans un suicide vous avez quoi ? Vous avez d'abord un suicidé, vous avez la Justice, le magistrat qui l'a envoyé en prison, bon vous avez la Pénitentiaire ça c'est sûr parce qu'il est quand même chez nous, et vous avez tout son parcours, vous avez les médecins ; donc si vous voulez derrière un suicide en détention y a pas que la faillite de l'Administration Pénitentiaire. Moi j'ai toujours dit qu'on était en bout de chaîne de toute façon [...] Comme on dit on peut pas mettre un surveillant derrière une porte 24h/24 ! Si le mec il a vraiment envie de se foutre en l'air il y arrivera hein, croyez-moi...[...] Y a des moments où ben on n'a pas les moyens de reconstruire les gens qui ne veulent pas se reconstruire. Parce que de toute façon ils ont un tel parcours de vie que la Pénitentiaire ne peut pas combler trente-cinq ans de carence ! Je suis désolée, faut être rationnel et objectif. Mais bon on a une ministre qui a dit : 'Zéro suicide. Je veux zéro suicide en prison'. Ouais alors objectif un peu dur à atteindre je vous le dis tout de suite ! Je le dis avec beaucoup d'humour, c'est de l'ironie parce que quand j'y pense sérieusement j'ai qu'une envie, c'est qu'elle vienne faire mon boulot tiens ! » [Elsa, 45 ans, directrice adjointe, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire].

grâce auquel elle devait la suivre dans un autre établissement, et j'appris plus tard que les agents pénitentiaires avaient effectivement œuvré en ce sens afin qu'elle se libère de son emprise.

Le rôle d'intermédiaire que les professionnels étaient amenés à jouer auprès des couples homosexuels pouvait cependant être source de malaise, ce sentiment exprimant la contradiction des impératifs auxquels ils se trouvaient soumis dans leur situation : d'un côté leur mission leur imposait de veiller à la sécurité des détenues, mais de l'autre la norme d'invisibilisation de l'activité sexuelle leur prescrivait de confiner celle-ci dans la sphère privée et de ne pas s'en mêler. Une fois de plus, il convient donc de noter que les conduites des professionnels en milieu carcéral sont tout autant sous-tendues par des logiques professionnelles spécifiques au système coercitif dans lequel ils exercent, que par des logiques sociales relevant de normes profondément intériorisées.

CONCLUSION SUR LA SEXUALITE RATIONALISEE

Dans le cadre de cette dernière partie, nous avons vu que la sexualité en prison de femmes pouvait faire l'objet d'une mise en abstraction au moyen de sa dilution dans d'autres problématiques. Les processus de rationalisation mis en œuvre par les acteurs carcéraux apparaissent d'abord sous-tendus par une logique instrumentale. Les détenues dépendantes de substances psychoactives ont ainsi recours à un usage utilitaire de leur vagin dans le but de faire entrer de la drogue en détention. Néanmoins cet usage s'inscrit dans une stricte partition des moyens légitimes et illégitimes de se procurer la substance dont elles dépendent, la prostitution étant quant à elle proscrite eu égard au sentiment de perte de contrôle qu'elle induit. Dans cette perspective, l'instrumentalisation par les détenues de leur vagin se comprend à la lumière de leur effort de maîtriser *a minima* la situation d'addiction.

Nous avons vu ensuite qu'avant d'être incarcérées, les femmes procédaient à une rationalisation instrumentale de la sexualité conjugale afin de se ménager une position de force dans leurs rapports de pouvoir conjugaux. Ainsi le refus catégorique des détenues vierges de pratiquer le coït relève de leur crainte de perdre la mainmise sur la conduite de leur relation. Mais c'est surtout l'intérêt à la problématique maternelle qui s'est avéré fécond pour mettre en évidence cette instrumentalisation. L'investissement des rôles procréatifs et maternels par les détenues constitue un ressort important de pouvoir au sein du couple, dans la mesure où il s'accompagne d'une maîtrise de la procréation au travers de l'assignation du conjoint à un rôle de géniteur, et d'une position dominante dans le foyer domestique en ce qui concerne la relation

avec les enfants. Le rapport particulier qu'entretenaient les détenues à la maternité avant leur incarcération se trouve ainsi à l'origine de la recreation d'un champ maternel en détention. La diffusion de la figure normative de la « bonne mère », la fonction tutélaire endossée par les détenues et par les surveillantes, et l'exclusion des femmes accusées d'atteintes aux enfants nous en ont fait mesurer la prégnance.

Nous nous sommes également intéressés aux agressions sexuelles sur mineurs perpétrées par des femmes, que nous avons d'ailleurs invitées à reconsidérer comme des *manipulations sexualisées* du corps de l'enfant. Il est ressorti que les professionnels de l'écoute –psychologues, psychiatres, juges d'instruction et dans une certaine mesure travailleurs sociaux– limitaient strictement les échanges avec ces détenues à leur aspect utilitaire, en leur assignant le but prédéfini par la fonction qu'ils remplissaient auprès de la population féminine incarcérée. La technicisation instrumentale de ces échanges leur permet de se préserver de la contamination symbolique induite par l'écoute des récits d'agression, et peut à ce titre être appréhendée comme une technique mise en œuvre pour gérer les « savoirs coupables » inhérents à leur profession [Hughes, 1996].

Le second processus de rationalisation de la sexualité en prison de femmes se fonde sur une entreprise de normalisation, entendue comme l'effort d'exercer une influence transformatrice sur le système de pratiques et de représentations sexuelles de la population féminine incarcérée. Les dispositifs de prévention en représentent le moyen privilégié. Ils s'exercent en premier lieu à l'endroit des comportements sexuels à risque des détenues, la notion de risque subsumant à la fois les problématiques de santé (IST) et de procréation (grossesses, désirées ou non). Le modèle normatif véhiculé par les professionnels promeut une image de la femme comme sujet sexuel autonome et responsable grâce à la maîtrise des risques associés à l'activité sexuelle. Il s'agit donc de faire intérioriser aux détenues une conduite réflexive vis-à-vis de leur sexualité, appréhendée comme un danger dont elles doivent apprendre à se prémunir. La mise en œuvre d'un processus de normalisation à l'endroit des conduites à risque procréatif et par la suite des comportements prénataux dessine en outre les fortes préoccupations des acteurs carcéraux au sujet de la situation des enfants élevés en prison. La relation étroite entre la problématique prééminente du « bien de l'enfant » et le contrôle exercé en amont sur l'activité sexuelle des détenues permet ainsi de mettre en évidence les enjeux sociaux soulevés par la question de la procréation des personnes détenues, au prisme notamment de la situation des femmes condamnées à de longues peines.

Dans une dernière partie, nous avons vu que les dispositifs de prévention concernaient également les pressions sexuelles entre femmes détenues, l'emploi de ce terme se rapportant à un

continuum de pratiques abusives ne se réduisant pas aux seules agressions sexuelles. S'il s'avère que toutes les détenues peuvent indistinctement en être victimes au cours de leur incarcération, nous avons constaté que l'affichage d'un comportement soumis au sein de la détention semble être un facteur qui multiplie les risques d'encourir des pressions sexuelles de longue durée, les femmes accusées d'atteintes aux enfants ou de complicité y étant plus exposées au regard des signes de vulnérabilité qu'elles manifestent dès leur emprisonnement. Parce qu'ils ont connaissance de la relation d'emprise dans laquelle s'inscrit ce type de pressions, les professionnels se montrent très vigilants et n'hésitent pas à s'ingérer dans les couples homosexuels.

CONCLUSION GENERALE

« La qualité de sociologue professionnel confère-t-elle un droit quelconque à une opinion particulière en matière de morale et de politique ? » [Becker, 1985 : 225]. Parce que dire le réel suppose la capacité à le modifier [Moussaoui, 2001], l'on s'attendrait peut-être à voir présentées ici, dans cette toute dernière partie de l'exposé, des recommandations ou à tout le moins des indications concernant d'éventuelles réformes relatives à la problématique de la sexualité en prison de femmes. Nombre de professionnels et d'intervenants extérieurs m'ont d'ailleurs sollicitée ce sens : que pourrais-je recommander pour améliorer la situation ? Au risque de décevoir leurs attentes, aucune réponse ne sera apportée ; ce qui m'amène à en préciser immédiatement la raison. De la même manière que je me suis attachée à ne pas faire de ce travail le relai des revendications des uns ou des autres des acteurs carcéraux, il me paraît fondamental de ne pas me prononcer en faveur ou en défaveur de certains dispositifs. Une telle posture engagerait en effet un positionnement qui me semble difficilement compatible avec le principe de neutralité axiologique au fondement de la discipline sociologique, Claude Grignon rappelant à ce propos que « Comme toute science, celle-ci répond d'abord au besoin désintéressé de savoir et de comprendre ; les seuls profits qu'on doive en attendre sont de connaissance et d'intelligibilité. Si on veut quelle débouche sur des applications pratiques, il faut d'abord la laisser se développer pour elle-même » [Grignon, 2004 : 119]. Quiconque s'interroge sur les mesures à prendre est à même de se faire sa propre opinion à la lumière des analyses exposées. Plutôt que de m'aventurer à formuler des recommandations, ce qui relèverait davantage d'une entreprise d'expertise, je m'efforcerai donc ici, comme j'ai tenté de le faire tout au long de l'étude, de dégager des pistes de réflexion sociologique.

Il me semble intéressant d'ouvrir la réflexion en indiquant que la prison de femmes peut finalement être appréhendée comme un puissant relai du modèle contemporain de sexualité féminine légitime, définissable comme suit : une sexualité inscrite dans un couple hétérosexuel monogame, exclusif et de longue durée ; qui soit consentie, réciproque et égalitaire ; qui soit invisibilisée et intimisée ; qui soit rationalisée au travers de conduites responsables et autocontrôlées ; et qui occupe une place non prioritaire par rapport aux pratiques de *care* à destination des enfants. La mise en lumière de ces différentes caractéristiques va nous conduire à organiser notre propos selon trois axes de réflexion, chacun dédoublé suivant deux processus concurrentiels : confortation et remise en question des modèles de conduites traditionnellement

assignés aux femmes, importation et exportation des normes restreignant l'exercice de l'activité sexuelle, et enfin disciplines et autocontrôle exercés sur les conduites sexuelles.

I. La prison de femmes, un puissant relai du modèle contemporain légitime de sexualité féminine

1. Confortation et remise en question des modèles de conduites traditionnellement assignés aux femmes

Commençons par voir en quoi la prison de femmes conforte et remet en question les modèles de conduites traditionnellement assignés aux femmes. Plutôt que de dresser alternativement la liste des éléments relevant de l'un ou de l'autre de ces processus, je vais montrer comment ceux-ci se trouvent mis en concurrence dans trois situations.

La première renvoie à la valorisation des rôles domestiques traditionnellement attribués aux femmes d'une part et à l'injonction à l'autonomie et à l'indépendance féminines d'autre part¹, leur mise en concurrence pouvant être analysée comme une cohabitation des anciennes et des nouvelles formes de contrôle social dont l'objectif reste la régulation de l'économie des relations familiales [Cardi, 2008]. Nous avons vu que les représentations traditionnelles des détenues vis-à-vis de l'entretien du foyer domestique et des pratiques de *care* à destination des enfants se voyaient confortées au sein de la détention, dans la mesure où il existait des attentes importantes concernant l'entretien de la cellule (assorties d'ailleurs d'un système de jugement moral), où l'offre d'activités promouvait la conformité aux rôles sexués, et où était diffusée la figure normative de la « bonne mère » sacralisant, voire sanctifiant, le rôle maternel [Knibiehler, Neyrand, 2004]. Dans ces conditions, les détenues étaient donc incitées à se conformer aux rôles traditionnels d'épouses et surtout de mère, l'institution se faisant le lieu de rattrapage des socialisations sexuées [Cardi, 2008]. L'activité sexuelle était dès lors concurrencée puisqu'elle se trouvait reléguée à une place secondaire dans une existence devant être prioritairement concentrée autour du rôle maternel sans que des préoccupations d'ordre sexuel ne viennent entraver son investissement.

Mais parallèlement à ces prescriptions d'ordre traditionnel, les détenues étaient confrontées à un autre discours valorisant l'autonomie et l'indépendance des femmes. Quand

¹ Michaël Faure, Lilial Mathieu et Daniel Welzer-Lang soulignent d'ailleurs que les hommes détenus sont soumis à ces mêmes injonctions contradictoires, puisqu'on leur diffuse des messages éducationnels les incitant à la fois à dominer et à respecter les femmes [Faure, Mathieu, Welzer-Lang, 1996].

bien même le type de travail et de formation proposé alimentait une vision traditionaliste des rôles de sexe [Cardi, 2008], leur présentation comme moyen de s'assurer une indépendance économique et de s'investir personnellement dans une activité professionnelle venait soutenir les efforts des soignants et des travailleurs sociaux d'accompagner les détenues dans leur rupture avec une situation conjugale d'emprise. S'ils se contentaient le plus souvent d'appuyer les velléités d'indépendance des femmes vis-à-vis de leur partenaire, il arrivait qu'ils tentent d'implanter eux-mêmes les ferments d'un processus d'*empowerment* en cherchant à leur faire prendre conscience de la situation de domination caractérisant leur couple.

Parce qu'elles s'accompagnaient de l'imposition d'une perception tout à la fois victimisante et responsabilisante [Eisikovits *et al.*, 2000], ces incitations pouvaient cependant être interprétées par les détenues comme une insupportable remise en cause de leur identité féminine, de leur *savoir-être* féminin¹. De manière générale, on constate que les discours d'injonction à l'autonomie et à l'indépendance étaient moins bien accueillis par les détenues que ceux leur prescrivant une conformité aux rôles domestiques traditionnels, les seconds faisant écho à des représentations déjà fortement ancrées. La promotion d'une figure féminine indépendante et autonome achoppait sur la prégnance de la division sexuelle du travail dans les milieux socioculturels dont étaient issues les détenues –groupes populaires, population immigrée nord-africaine et communauté des gens du voyage– et partant sur la forte légitimité dont elles investissaient les rôles d'épouse et de mère. Christine Guionnet et Erik Neveu rappellent en effet que la fidélité à un système d'identités sexuelles constitue une protection contre la défaillance ou l'insuffisance des autres marqueurs identitaires socialement moins légitimes [Guionnet, Neveu, 2004].

Il convient par ailleurs de souligner la disparité des modes de diffusion des deux modèles, le premier étant véhiculé de manière ponctuelle par les soignants et les travailleurs sociaux tandis que le second était relayé de manière continue par les agents pénitentiaires et les pairs. Les détenues s'efforçaient de résoudre cette tension en envisageant de privilégier à la sortie un mode de vie monoparental où elles subviendraient seules à leurs besoins et à ceux de leurs enfants grâce à l'exercice d'une activité professionnelle. Beaucoup de mes interlocutrices avaient ainsi

¹ Les discours et les termes employés par les soignants et les travailleurs sociaux représentaient en effet une menace de brouillage des rôles [Kaufmann, 1992] en ce qu'ils rentraient parfois en contradiction avec les représentations que les détenues avaient d'elles-mêmes et de leur situation (rappelons ici que les études sur la violence conjugale ont d'ailleurs mis en évidence que de nombreuses femmes ne se reconnaissent pas dans la dénomination de « femmes battues » [Jaspard *et al.*, 2003 ; Cantin, Rinfret-Raynor, 1994a ; Welzer-Lang, 1991]). L'extrait d'entretien suivant illustre tout-à-fait cette perspective : « La première question de la psy que j'avais vue m'avait anéantie : 'Vous trouvez pas que vous avez été soumise ?'. Fallait que je justifie mon rôle de femme à l'extérieur ! J'avais plus envie de parler car elle m'avait vexée. Je lui ai dit : 'C'est la dernière fois que vous me voyez'. Elle m'a choquée, elle a porté un jugement que j'ai pas apprécié. C'était peut-être vrai mais j'étais pas prête à entendre ça. » [Karima, détenue, 39 ans, 2 enfants, 1ère incarcération, 2 ans].

retenu de l'injonction à l'autonomie et à l'indépendance une incitation à la méfiance à l'égard du conjoint¹, que venait conforter les « leçons » tirées de leurs douloureuses expériences passées [Levinson, 2003].

La seconde situation renvoie à la promotion d'une sexualité féminine dépendante d'une relation conjugale exclusive d'une part, et à celle d'une sexualité féminine autonome et responsable d'autre part. Nous avons vu que les détenues étaient encouragées à adhérer au modèle de la sexualité conjugale dans lequel l'activité sexuelle est circonscrite au couple. Outre la stigmatisation des femmes qui manifestaient une préférence ou un attrait pour une vie sexuelle non contenue dans une relation dyadique avec un unique partenaire masculin [Bozon, 2001a], cette prescription se donnait également à voir à la lumière de la distinction morale établie par les acteurs carcéraux entre les détenues engagées dans une relation homosexuelle de longue durée et celles qui enchaînaient les partenaires, la condamnation des secondes mettant en évidence une catégorisation des « 'bons' homosexuels qui sont 'responsables' et recherchent la respectabilité, et [des] 'mauvais' homosexuels, 'irresponsables', qui sont encore étiquetés de déviants tant au niveau social que sexuel » [Parent, 2001 : 167]. En sus de ces processus de déqualification, l'ensemble des professionnels s'efforçait de faire intérioriser les notions de respect de soi et de son propre corps aux détenues qui pratiquaient une activité sexuelle avec des partenaires occasionnels, *a fortiori* lorsque celle-ci relevait d'une transaction. En prison de femmes est donc diffusé un modèle normatif de sexualité enjoignant aux femmes de limiter leur activité sexuelle au couple.

On remarque néanmoins que les professionnels véhiculaient simultanément un modèle prescrivant aux femmes de se conduire en sujet sexuel autonome et responsable. Au moyen de dispositifs de prévention, ils incitaient les détenues à se familiariser et à utiliser des techniques d'« autodéfense sexuelle » [Spencer, 1999] pour se prémunir des risques induits par l'exercice d'une activité sexuelle avec un partenaire masculin désigné comme agent contaminant. La tension avec le modèle précité est subtile mais bien présente : en invitant les détenues à rationaliser leur sexualité grâce à la maîtrise de ces techniques, ils rompaient de fait avec la représentation d'une activité sexuelle pratiquée avec un partenaire exclusif et régulier, la sexualité conjugale apparaissant précisément dissociée d'une prise de risque. Sont ainsi indirectement mis en concurrence des modèles d'activité sexuelle féminine dépendant et indépendant du conjugal.

¹ « Pour l'instant les hommes c'est stop, fini. Je pense que je pourrais pas refaire confiance, je ne dis pas : 'Fontaine je ne boirai plus de ton eau' mais mon projet c'est les enfants, un homme non. Je veux carrément tout changer : m'installer, trouver un truc, un travail et après reprendre mes enfants quand tout sera bien » [Charlotte, détenue, 28 ans, divorcée, 3 enfants, 1ère incarcération, 4 mois].

La troisième situation se caractérise par l'injonction à canaliser la « pulsion » sexuelle masculine d'une part, et par la diffusion du modèle contemporain de sexualité conjugale consentie, réciproque et égalitaire d'autre part. Nous avons montré à quel point l'ensemble des acteurs carcéraux considérait la sexualité masculine au prisme de représentations essentialistes tendant à la définir comme une « pulsion » irrépressible. La prégnance de ce type de représentations avait pour conséquence que les détenues voyaient peser sur elles la responsabilité de canaliser la « pulsion » sexuelle des hommes, en même temps qu'on leur imposait de respecter une stricte distance dans leurs contacts avec eux par mesure de protection. L'entreprise de protection de la population féminine incarcérée est ainsi étroitement corrélée à une entreprise de responsabilisation, la première visant à éviter que les détenues ne subissent des démonstrations de pouvoir de la part des hommes et la seconde ayant à dessein qu'elles s'en préservent elles-mêmes en évitant d'adopter des comportements susceptibles de provoquer la libération de leur « pulsion » sexuelle. Ce faisant, l'institution relaie la représentation d'un individu masculin difficilement capable de se contrôler sexuellement, ceci ayant pour conséquence d'intensifier la méfiance des détenues vis-à-vis des hommes, déjà considérés par une bonne part d'entre elles comme des prédateurs sexuels eu égard aux abus sexuels subis dans le passé.

Nous avons indiqué par ailleurs que les soignants et les travailleurs sociaux appréhendaient la sexualité conjugale comme le prolongement d'un style de rapports entre conjoints, en ce qu'ils faisaient correspondre à une division sexuelle du travail stricte un désir féminin inhibé, et à un fonctionnement égalitaire un désir plus partagé [Bozon, 1998b]. Dès lors ils incitaient les détenues à ne pas se laisser dominer sexuellement par leur conjoint, en ramenant l'acte sexuel à une forme suprême de communication et de bien-être entre conjoints [Bozon, 2002b] en opposition à un service sexuel rendu par obligation. A ce titre, la prison de femmes constitue un espace de promotion du modèle contemporain de sexualité conjugale consentie, réciproque et égalitaire. Y sont donc véhiculées deux représentations concurrentielles de l'homme : celle d'un individu dont la femme doit se méfier car il cherchera à s'appropriier son corps pour assouvir sa « pulsion » sexuelle d'une part, et celle d'un individu avec qui elle peut espérer l'exercice d'une activité sexuelle fondée sur la confiance et le respect mutuels d'autre part. La tension qui résulte de ces deux représentations semble laisser peu de place à l'expression d'un désir sexuel féminin oscillant entre la crainte de l'emprise sexuelle masculine et la menace de la sanction symbolique de la stigmatisation.

2. Importation et exportation des normes restreignant l'exercice de l'activité sexuelle

En confortant et en remettant en question les modèles de conduites traditionnellement assignés aux femmes, la prison de femmes place les détenues au cœur des injonctions paradoxales auxquelles se trouvent confrontées les femmes de la société civile. Ce double mouvement atteste ainsi de la porosité des murs des établissements pénitentiaires, ce qui nous amène à approfondir le deuxième axe de réflexion, celui de l'importation et de l'exportation des normes restreignant l'exercice de l'activité sexuelle. Ici le contrôle s'exerce non plus seulement au travers de processus de normalisation mais implique aussi des processus de régulation dépris de toute visée transformatrice, leur mise en œuvre visant à restreindre efficacement et instamment les conduites sexuelles. Il convient de souligner que cette régulation ne se limite pas à la population féminine incarcérée puisqu'elle s'étend à l'ensemble des acteurs présents en milieu carcéral. On peut recenser l'importation et l'exportation de trois grandes normes, dont on constate que chacune a débouché sur des interdits sociaux aujourd'hui traduits en lois et articles de lois dans notre société.

La première de ces normes est celle de l'invisibilisation de l'activité sexuelle, qui procède de la relégation des manifestations du désir dans les enclaves de l'intimité eu égard au processus de civilisation [Elias, 1973] ; et qui a conduit à la formulation de l'article 222-32 du Code Pénal (« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende »). L'importation de cette norme à l'intérieur de la prison de femmes s'observe avec acuité à l'endroit de l'activité sexuelle conjugale qui doit rester confinée à la sphère privée. Si la plupart des détenues s'efforçaient elles-mêmes d'invisibiliser leurs pratiques sexuelles avec leur conjoint(e) au parloir, elles s'exposaient à des réprimandes et à des sanctions en cas de transgression. Les relations homosexuelles au sein de la détention se voyaient soumises aux mêmes restrictions, l'exercice d'une activité sexuelle par les couples de détenues dans les espaces publics et semi-publics faisant l'objet d'une régulation dont on constate qu'elle s'appliquait de la même manière aux couples d'agents pénitentiaires.

S'il y a bien importation de la norme d'invisibilisation, en quoi peut-on parler d'exportation ? L'étude n'a pas permis de vérifier si les détenues continuaient de se conformer à cette norme après leur libération, mais il paraît pertinent d'avancer l'hypothèse que l'expérience carcérale en avait renforcé la prégnance, ou à tout le moins avait été susceptible d'en favoriser l'intériorisation au regard du processus d'apprentissage qu'assortissaient systématiquement les

agents pénitentiaires aux réprimandes et aux sanctions ; cette hypothèse allant d'ailleurs à l'encontre des préconstructions sociales selon lesquelles l'absence d'intimité en prison s'accompagnerait d'une disparition de la pudeur. Cela m'amène à souligner à quel point un suivi longitudinal postcarcéral des détenues constituerait une perspective féconde dans le cadre d'études futures portant sur la sexualité en prison de femmes, dans la mesure où cela permettrait de savoir si l'expérience carcérale est susceptible d'induire une véritable transformation des représentations attachées à l'exercice de la sexualité.

La seconde norme est celle du consentement sexuel fondée sur une définition restrictive d'une activité sexuelle requérant nécessairement l'accord plénier de tous les participants. Si cette norme a conduit à l'adoption et à la modification d'articles de lois tel l'article 222-22 du Code de procédure pénale (« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Le viol et les autres agressions sexuelles sont constitués lorsqu'ils ont été imposés à la victime dans les circonstances prévues par la présente section, quelle que soit la nature des relations existant entre l'agresseur et sa victime, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage. »), elle est avant tout importée en prison de femmes au travers de dispositifs visant à préserver les détenues des phénomènes de pression sexuelle, non seulement dans le cadre de leurs relations avec leur conjoint ou avec un partenaire sexuel occasionnel, mais aussi dans le cadre de leurs relations homosexuelles avec une autre détenue, les professionnels exerçant de fait un certain contrôle sur l'activité sexuelle des couples au sein de la détention. Il convient de remarquer que l'interdit social relevant de la norme du consentement sexuel fonctionne en prison de femmes comme un principe souverain, au moins aussi prégnant que la prohibition de l'activité sexuelle dans les espaces publics.

Plus spécifiquement, l'importation de cette norme par les professionnels et partant leurs fortes préoccupations au sujet des phénomènes de pression sexuelle, me semblent témoigner de la portée des discours féministes des dernières décennies ayant sans relâche revendiqué le droit des femmes à disposer de leur propre corps. Cela me conduit à interroger un éventuel intérêt différentiel au problème en détention masculine : les professionnels se sentent-ils autant concernés, se mobilisent-ils avec la même force pour prévenir les abus et les pressions sexuelles entre hommes détenus ? Ce questionnement constitue une piste intéressante venant nourrir la réflexion menée sur le traitement pénal sexuellement différencié. Il pourrait en effet conduire à accréditer à la fois la théorie d'un traitement favorable –les femmes seraient plus « protégées » que les hommes– et celle d'un traitement défavorable –elles subiraient de fait un contrôle intrusif plus poussé– montrant à quel point ce débat représente finalement une aporie [Cardi, 2007a].

S'il paraît difficile d'affirmer que les détenues ont intériorisé la norme du consentement sexuel pour l'exporter ensuite à l'extérieur, on peut néanmoins penser que le processus d'*empowerment* initié au cours de l'incarcération –observable notamment dans les revendications adressées au conjoint par courrier et dans le refus catégorique d'avoir des pratiques sexuelles au parloir– conduiront certaines à tenter de s'affirmer en tant que sujet sexuel une fois dehors. Il est apparu par ailleurs qu'au contact de la population féminine incarcérée, les gradés masculins se déclaraient sensibilisés au problème des violences sexuelles subies par les femmes, ce qui les incitait à se montrer davantage protecteurs envers les femmes de leur entourage, en particulier envers leurs filles. Cet aspect montre que non seulement les dispositifs de prévention ont une influence sur les agents pénitentiaires eux-mêmes, mais qu'en tant que membres de la société civile ils en sont aussi les agents exportateurs au-delà des murs.

Le troisième interdit social concerne les enfants, dont le statut est considéré comme absolument et irrévocablement incompatible avec la participation à une quelconque activité sexuelle, eu égard à la norme du respect et de la protection de leur intégrité sexuelle. L'énonciation de cette norme peut sembler aujourd'hui truisitique, mais il convient de rappeler que la situation a considérablement évolué au cours des siècles et même des dernières décennies¹. Sa prégnance actuelle se traduit par la promulgation de lois (on pensera notamment à la loi du 8 février 2010, « tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et la prise en charge des victimes d'actes incestueux »²) et par la formulation ou la modifications d'articles de loi intensifiant la protection des mineurs (citons par exemple l'ajout en 2007 au Code de procédure pénale de l'article 227-22-1 relatif à l'utilisation des moyens de communication électronique pour faire des propositions sexuelles à un mineur ; ou encore les articles 222-31-2 et 227-27-3 créés en 2010, qui autorisent la juridiction de jugement à statuer sur le retrait de l'autorité parentale lorsqu'une atteinte sexuelle incestueuse est commise par une personne titulaire de cette autorité, le retrait concernant non seulement la victime mais également ses frères et sœurs). La personne de l'enfant a ainsi été progressivement placée au cœur d'un système de prohibitions liant la sphère pénale à la sphère sociale au travers de représentations normatives tendant à sacrifier son corps.

¹ Rappelons qu'entre la fin des années soixante et le tout début des années quatre-vingt, plusieurs intellectuels français défendirent ou à tout le moins présentèrent de manière positive la pédophilie, au nom desquels Tony Duvert, Gabriel Matzneff et René Schérer (et on pensera en outre à Michel Foucault qui dénonça la psychiatrisation des sexualités périphériques). Si ce type de discours était minoritaire et s'inscrivait plus globalement dans une remise en cause des normes sociales, il était néanmoins relayé dans l'espace public au travers d'ouvrages publiés aux Editions de Minuit, de pétitions contre la majorité sexuelle (signées entre autres par Jack Lang, Simone de Beauvoir et Françoise Dolto) et de tribunes dans *Le Monde* ou *Libération* consacrées aux récits de pédophiles rapportant leur expériences, de telles initiatives paraissant aujourd'hui complètement inconcevables.

² Jusqu'à cette date, la législation ne faisait de l'inceste sur les mineurs qu'une circonstance aggravante pour les viols et les autres agressions sexuelles.

Or la prison représente un espace particulier de ce système puisqu'elle accueille justement les personnes en situation de transgression. L'exclusion et la violence perpétrée à l'encontre des femmes accusées d'agressions sexuelles sur mineurs ou de complicité se comprennent à la lumière de l'importation de ces représentations normatives dans un espace caractérisé par la recreation d'un champ maternel. Rappelons par ailleurs que les détenues restreignaient leurs propres conduites sexuelles au parloir dans le cas de la présence d'enfants et qu'elles coopéraient avec les surveillantes pour les préserver de la vision de tout acte à caractère sexuel, n'hésitant pas à intervenir elles-mêmes auprès de leurs pairs.

Point capital, les discours normatifs tenus à propos du respect et de la protection de l'intégrité sexuelle des enfants tendaient à influencer sur les pratiques de ceux-là même qui les dispensaient, les agents pénitentiaires en particulier déclarant adopter hors de la prison des conduites d'extrême prudence. Eux-mêmes liaient ces comportements à leur fréquentation du milieu carcéral, d'une part car le fait de côtoyer des personnes accusées de tels actes conférait un réalisme saisissant à des situations qui leur paraissaient auparavant abstraites ; et d'autre part car en étant confrontés à des femmes incarcérées pour ce motif d'infraction, ils réalisaient que n'importe qui pouvait faire l'objet d'une accusation. En conséquence, ils se montraient d'abord soupçonneux à l'égard de toute personne amenée à s'occuper de leurs enfants, y compris les assistantes maternelles, les baby-sitters ou les enseignants. Mais surtout les agents pénitentiaires masculins cherchaient à se protéger d'éventuelles accusations en évitant de se retrouver dans des situations potentiellement équivoques. Ainsi ils refusaient d'accueillir les amis de leurs enfants sans la présence d'un autre adulte à leur domicile, et certains se sentaient même contraints de renoncer aux pratiques de *care* impliquant une manipulation intime du corps de leurs enfants (comme donner le bain, prendre la température ou encore mettre un suppositoire). Ils rapportaient alors les sentiments d'incompréhension de leurs proches qui leur reprochaient une prudence excessive¹. Au travers de cet exemple d'exportation, nous voyons donc que les agents pénitentiaires ne sont pas seulement les agents du système de prohibitions construit autour du corps de l'enfant, mais qu'ils en sont aussi, dans une certaine mesure et à leur corps défendant, les objets.

¹ « J'ai été vraiment vraiment traumatisé par beaucoup de dossiers d'affaires de mœurs. J'ai même eu un souci par rapport à l'éducation de mes enfants et tout, je me suis mis énormément de retenue par rapport à ça. Un exemple j'ai deux gamins, j'ai jamais été capable ni de prendre la température ni de mettre un suppositoire ! J'ai jamais pris un bain avec mes gamins. Et quand je vois mon frère qui a une gamine lui, et quand je le vois en photo tout content avec son garçon et sa fille à trois dans le bain, c'est des choses que je me suis toujours refusé. (*Tu sais, tu n'es pas le premier à me dire ça*) Tout le monde le comprend pas, mon ex ne comprenait pas, ma nouvelle nana le comprend pas non plus. Je veux que y ait absolument aucune possibilité d'émettre un doute sur ce sujet-là. Et donc pour ça, ben tu te mets toutes les barrières avant. Mais tout le monde le comprend pas ». [Alexandre, responsable d'un QF, 37 ans, 13 ans d'ancienneté pénitentiaire].

3. Discipline et autocontrôle exercés sur les conduites sexuelles

En matière de sexualité, le contrôle exercé en prison de femmes revêt des formes très variées, le système formel de règles et de sanctions et les mécanismes d'autocontrôle exercés par l'individu sur son propre comportement apparaissant comme les pôles extrêmes d'un continuum. Sa mise en lumière invite à considérer la prison de femmes comme un espace caractérisé à la fois par la mise en œuvre d'une discipline [Foucault, 1975] et par la délégation de la gestion des conduites sexuelles aux acteurs eux-mêmes.

Commençons par nous intéresser au concept de discipline, défini par Michel Foucault comme « un type de pouvoir, une modalité pour l'exercer, comportant tout un ensemble d'instruments, de techniques, de procédés, de niveaux d'application, de cibles ; elle est une 'physique' ou une 'anatomie' du pouvoir, une technologie » [*Ibid.* : 251]. Dans la perspective foucauldienne, la prison représente le lieu par excellence de son exercice¹ car elle y est incessante –l'auteur la qualifie de « despotique »– et conduit à un recodage de l'existence toute entière des individus. En ce qui concerne la sexualité, la discipline s'observe au prisme d'un système formel de règles et de sanctions imposé aux détenues à dessein de maîtriser *de l'extérieur* leurs conduites sexuelles. Plusieurs situations signalent l'exercice d'un tel pouvoir : les visites au parloir avec le conjoint, les interactions des couples homosexuels dans les espaces publics de la détention, les rencontres entre les femmes et les hommes détenus, et les relations entre les détenues et les professionnels ou les intervenants extérieurs masculins. Dans chacune de ces situations, les femmes incarcérées voient leur corps surveillé et investi au moyen de règles dont le non-respect les expose à des sanctions.

Parce que le contrôle à caractère disciplinaire est le plus visible, il est celui que les militants, sociologues engagés y compris, ont coutume de dénoncer. En contrepied de cette approche, je me suis efforcée de considérer la sexualité en prison de femmes comme une « chose » au sens où l'entendait Emile Durkheim, soit « un objet de connaissance qui n'est pas naturellement compénétrable à l'intelligence, tout ce dont nous ne pouvons nous faire une notion adéquate par un simple procédé d'analyse mentale, tout ce que l'esprit ne peut arriver à comprendre qu'à condition de sortir de lui-même, par voie d'observations et d'expérimentations, en passant progressivement des caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles aux moins visibles et aux plus profonds » [Durkheim, 1981 : 77]. En m'astreignant à remettre systématiquement en question les prénotions érigées en postulats dans les études

¹ Michel Foucault précise néanmoins que la discipline ne peut s'identifier ni avec une institution ni avec un appareil [Foucault, 1975].

engagées, j'ai pu mettre en évidence l'exercice d'autres formes de contrôle moins manifestes. Il est ainsi ressorti que les quatre situations gouvernées par la discipline à l'instant mentionnées étaient également et avant tout régies par l'exercice d'un autocontrôle.

De manière générale nous avons vu en effet que les détenues limitaient étroitement leurs pratiques sexuelles au parler avec leur conjoint, que les couples homosexuels tentaient de confiner leur activité sexuelle dans les espaces privés et partant s'autorisaient en public à se laisser aller uniquement à des conduites affectueuses, que les détenues évitaient d'entrer en contact physique avec leurs pairs masculins, et qu'elles s'attachaient à entretenir des relations normées avec les professionnels et les intervenants extérieurs masculins. La force coercitive du système formel de règles et de sanctions semble finalement moins prégnante que celle de l'autocontrôle ; aussi nous pouvons en conclure qu'*en prison de femmes, la discipline ne vient que renforcer l'autocontrôle et ne s'y substitue que lorsque celui-ci échoue à assurer un contrôle suffisant des conduites sexuelles* ; une telle assertion venant ainsi étayer les récentes analyses de Gilles Chantraine à propos de l'émergence d'un mode de gestion carcérale post-disciplinaire¹ [Chantraine, 2006].

Dans la lignée des analyses de Dominique Memmi, la délégation aux femmes détenues du contrôle de leurs propres conduites sexuelles peut s'interpréter comme l'expression carcéralisée de l'évolution de la société civile vers une biopolitique déléguée, l'auteure soulignant en effet que nous avons aujourd'hui « affaire à un gouvernement s'appuyant sur les sujets, c'est-à-dire qui confie volontiers la gestion rationnelle de l'objet dont il entend réguler les usages (ici le corps) aux individus » [Memmi, 2004 : 137]. Participant directement de cette évolution, les transformations de la sexualité comme passage d'une sexualité construite par des contrôles et des disciplines *externes* à une sexualité reposant sur des contrôles et des disciplines *internes*² [Bozon, 2002a] invitent à prendre de la distance avec les premières constructions foucaaldiennes mettant en scène le caractère centralisé, systématique et quasiment délibéré du pouvoir institutionnel [Memmi, 2004].

Parce que les situations extrêmes sont révélatrices des constituants et des conditions de l'expérience « normale » dont le caractère familier fait souvent écran à l'analyse [Pollak, 2000], la situation en prison de femmes révèle donc, tel un miroir grossissant, le déplacement et l'approfondissement des exigences et des contrôles sociaux qui s'exercent sur la sexualité

¹ Selon Gilles Chantraine, « le projet disciplinaire est loin d'être périmé ou dépassé, mais certaines évolutions actuelles ne peuvent plus directement être pensées dans sa stricte filiation [...] L'émergence du modèle post-disciplinaire est ainsi corrélative d'un mouvement d'ouverture, de complexification de la vie sociale et de multiplication relative des acteurs sur la scène carcérale. » [Chantraine, 2006 : 275-278].

² Michel Bozon souligne qu'avec l'intériorisation des contrôles, l'individu doit alors établir lui-même ses normes et sa cohérence intime, tout en continuant d'être jugé socialement [Bozon, 2002a].

contemporaine [Bozon, 2004]. Sans contredire pour autant le fond suppliciant de l'épreuve carcérale, les processus de normalisation mis en œuvre par les professionnels jouent à cet endroit un rôle crucial en soutenant ou en favorisant l'intériorisation de représentations normatives par la population féminine incarcérée. Ces processus se sont pour ainsi dire substitués à la discipline, aujourd'hui mise au service du maintien de l'ordre pour ne plus en constituer qu'un moyen en voie de régression [Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1993]. L'administration rationalisée du « soi sexuel »¹ apparaît comme l'élément prépondérant des techniques de contrôle de la sexualité en prisons de femmes, ce qui amène de fait à s'interroger sur la spécificité de cette situation par rapport aux prisons d'hommes, dans un contexte carcéral caractérisé par des formes de déprise et de reprise institutionnelle [Rostaing, 2009]. Une comparaison entre les prisons de femmes et les prisons d'hommes me semble être une piste de recherche intéressante à explorer, à la condition que la démarche comparative ne renvoie pas cette fois à un questionnement en creux mais bien à une mise en relation éclairée des analyses présentées dans l'ensemble des études portant sur le sujet.

La mise en évidence de ce mode de contrôle de la sexualité en prison de femmes permet de comprendre pourquoi la plupart des agents pénitentiaires qui y travaillaient², en particulier les surveillantes, se déclarait mal-à-l'aise à l'idée que l'AP statue sur la question. L'adoption de réformes reposant sur un dispositif légal non pas seulement prohibitif mais également prescriptif reviendrait en effet à bouleverser le mode de contrôle de la sexualité tel qu'il est actuellement mis en œuvre dans les détentions féminines et tel qu'il entre finalement en résonance avec les transformations contemporaines. Leurs réticences n'exprimaient donc pas un déni du « droit » à la sexualité des personnes détenues –et nous avons vu que nombre d'agents pénitentiaires considéraient la sexualité comme un besoin inaliénable– mais traduisaient plutôt l'illégitimité des contrôles externes sur des conduites relevant aujourd'hui de contrôles internes³. Ils se montraient en revanche enthousiastes à l'idée que soient mis en place en amont des ateliers de réflexion dans le cadre de leur formation à l'ENAP. Beaucoup regrettaient en effet que le sujet de la sexualité ne soit abordé qu'au travers de la question des personnes incarcérées pour agression sexuelle, et s'ils ne souhaitaient pas qu'on leur transmette des techniques de contrôle qui réintroduiraient du

¹ Dominique Memmi utilise l'expression d'administration rationalisée de son « soi corporel » [Memmi, 2004], nous la lui empruntons dans une perspective sexuelle.

² Il convient de distinguer ici les agents pénitentiaires qui travaillent en détention féminine de ceux qui travaillent également en détention masculine, les seconds se montrant plutôt favorables à ce que leur administration leur donne des directives claires.

³ « Parce que pour moi la sexualité est quelque chose qui leur appartient à part entière, et sur laquelle on n'a pas le droit...sur laquelle on n'a pas un droit de contrôle, ok ? Quand c'est une sexualité libre et consentie entre des personnes adultes, j'estime que la pénitentiaire...le contrôle de la pénitentiaire doit s'arrêter quelque part et le sexe ne fait pas partie de l'espace de contrôle. » [Elsa, directrice adjointe, 45 ans, 10 ans d'ancienneté pénitentiaire].

formalisme et amèneraient une rigidification de leurs pratiques professionnelles, ils se montraient en revanche favorables à ce que soient évoquées les situations à caractère sexuel auxquelles ils risquaient plus tard d'être confrontés, afin de pouvoir s'y préparer collectivement.

II. Quelques remarques pour clore l'étude et ouvrir sur de nouvelles perspectives de recherche

Maintenant que nous avons dégagé un modèle général d'interprétation de la problématique de la sexualité en prison de femmes, attachons-nous à en mettre en lumière la portée sous la forme de trois remarques conclusives ; celles-ci dessinant par ailleurs les limites de l'étude.

En premier lieu il me paraît fondamental d'affirmer la nécessité d'abandonner une fois pour toutes la perspective de la prison comme isolat. Non seulement la prison ne constitue pas un espace coupé de la société civile qui fonctionnerait selon ses propres normes, ce qui me semble surtout relever d'un fantasme, mais son étude renseigne de manière particulièrement riche sur la société civile. A ce titre elle représente bien une sorte de lieu paroxystique, un laboratoire privilégié d'analyse du social [Faugeron, 1996]. En veillant autant que possible à ne pas nous laisser sidérer par les saillances [Deschamps, 2012], nous avons ainsi constaté que la sexualité en prison de femmes n'était pas une sexualité particulière et spécifique, une « sexualité de l'exception »¹ ; et que l'entreprise de conformation des conduites sexuelles des détenues à un modèle légitime de sexualité féminine faisait *a contrario* de la prison de femmes un espace social de paroxysation des injonctions normatives contemporaines à destination des femmes.

L'ensemble des acteurs carcéraux, détenues y compris, participe de cette entreprise au moyen des trois formes de contrôle social conceptualisées par Erving Goffman, qui inhibent ou corrigent la déviation et assurent la conformité aux normes : un contrôle *formel* qui passe par l'application de sanctions, un contrôle *informel* dans le cadre duquel les parties offensées préviennent l'individu transgresseur qu'il s'expose à une désapprobation ou à une sanction s'il continue, et un contrôle *personnel* par lequel l'individu se retient d'agir [Goffman, 1973b], dont nous venons de voir qu'il était en définitive le plus prégnant. A la lumière des analyses présentées, il me paraît heuristique de formuler l'hypothèse d'une quatrième forme de contrôle

¹ Je reprends ici l'expression de Catherine Deschamps à propos du corps : « si c'est sur le 'corps spectaculaire' [...] que les chercheurs en sciences sociales ont à mon avis à s'attarder, ce n'est pas dire pour autant que ce soit sur le 'corps de l'exception' qu'ils doivent entièrement se mobiliser. » [Deschamps, 2012 : 105].

social, celle d'un contrôle *normalisant* reposant sur la diffusion en amont de représentations normatives dans le but de favoriser le contrôle personnel¹. Au travers de ces quatre formes de contrôle social se voient ainsi éclairés les processus de prohibition, de régulation, d'autocontrôle et de normalisation à l'œuvre en prison de femmes.

Il convient de remarquer que la sexualité dans la société civile est pareillement soumise à ces différents contrôles : le citoyen libre doit respecter des lois sous peine de sanction (outre les agressions sexuelles proprement dites, on pensera aux attentats à la pudeur et aux détournements de mineur) ; les autres citoyens tentent de réguler son comportement lorsqu'ils estiment qu'il y a transgression (les personnes dont les conduites laissent publiquement présager d'une orientation homosexuelle s'exposent par exemple à des réflexions désapprobatrices et à d'autres réprimandes) ; les résultats des grandes enquêtes quantitatives signalent que les individus sont encore loin de s'autoriser n'importe quel comportement sexuel (sans même évoquer des pratiques comme la sodomie ou l'échangisme, songeons à ce que de nombreuses femmes excluent d'emblée l'éventualité d'une activité sexuelle avec un partenaire occasionnel) ; et enfin de multiples initiatives sont entreprises à dessein de faire intérioriser aux individus des modèles normatifs de conduites favorisant l'autocontrôle (comme les démarches de prévention concernant les IST et la contraception).

Parce que partir de la marge est un bon moyen d'interroger le centre [Cardi, 2007a], la mise en lumière des contrôles sociaux exercés sur la sexualité en prison de femmes amène ainsi à porter un autre regard sur la sexualité dans le monde dit *libre*². Les partenaires non incarcérés des femmes détenues représentent précisément des acteurs à la croisée de ces milieux, et l'on ne peut manquer de s'interroger sur la façon dont ils vivent la situation. Le barrage que dressèrent les associations d'aide aux familles lors de mes tentatives pour les rencontrer a malheureusement eu pour conséquence que cette question n'a pu être abordée, ce qui représente une indéniable limite de mon étude. De la même manière il est regrettable que je n'aie pu mener d'enquête dans un quartier nurserie, le mode de fonctionnement de cet espace concourant à le construire comme une zone-frontière entre le dedans et le dehors [Cardi, 2008]. Y retrouve-t-on les quatre formes de sexualité observables dans les autres lieux des prisons de femmes ? La maternité y concurrence-t-elle avec plus de force encore la sexualité ? Les limites de l'étude par rapport à ces interrogations sont d'autant plus à déplorer que les préconstructions sociales à propos des prisons de femmes

¹ Dans son article sur la prison post-disciplinaire, Gilles Chantraine indique que le pouvoir peut s'exercer de manière incitative [Chantraine, 2006].

² Cet éclairage en miroir se retrouve notamment dans les recherches de Philippe Combessie sur le multipartenariat féminin, l'auteur faisant remarquer que « Le terrain retenu concerne des pratiques statistiquement marginales mais il permet d'éclairer certains aspects des comportements sexuels contemporains bien au-delà des pratiques exceptionnelles dont il est question ici » [Combessie, 2008 : 262].

introduisent une nette distinction entre les problématiques de la sexualité et de la maternité, dont nous avons vu au contraire à quel point il était fécond de les penser conjointement.

La seconde remarque a trait aux bénéfices relatifs à l'adoption d'une perspective dynamique. Qu'il s'agisse des lieux de l'activité sexuelle, de l'orientation sexuelle¹, de l'*empowerment* sexuel, de l'exclusivité sexuelle ou encore des transactions sexuelles, la prison de femmes et l'incarcération apparaissent comme un espace et un moment privilégié d'évolution –et non pas nécessairement de déstructuration et de dégradation [Gaillard, 2008 ; Califano, 2012]– dans la biographie sexuelle des détenues. L'examen de la situation particulière que représente l'expérience carcérale invite d'ailleurs à envisager, à l'instar de ce qu'indique Philippe Combessie à propos du multipartenariat féminin, que l'évolution des pratiques sexuelles puisse quelquefois entraîner une transformation des représentations [Combessie, 2008]. La prise en considération de ces évolutions a été rendue possible grâce à une perspective dynamique fondée sur un double intérêt à l'objet d'étude.

Un intérêt temporel tout d'abord en ce que les pratiques et les représentations évoluent dans le temps, ce qui m'a conduite à distinguer une période précarcérale, carcérale et postcarcérale, mais aussi à identifier divers moments à l'intérieur même de ces périodes. Doit ici être soulignée la principale limite de ma recherche, à savoir l'absence d'enquête menée après la libération des détenues. Si quelques pistes de réflexion ont pu être dégagées, il reste à entreprendre un suivi postcarcéral dans le cadre de futures recherches, notamment pour mesurer la portée des évolutions survenues au cours de l'incarcération et pour voir si celles-ci survivent à la déprise² du milieu carcéral. Un intérêt spatial ensuite car les pratiques et les représentations des acteurs se modifient selon les espaces où ils se trouvent, ce qui m'a amenée à signaler l'existence d'espaces publics, semi-publics et privés au sein de la détention féminine ; mais également à rappeler que cette dernière, sauf exception, est enclose dans un espace plus vaste comprenant une détention masculine et des parties communes. La sexualité en prison de femmes n'est donc figée ni dans l'espace ni dans le temps, ce dont rendent compte les quatre formes de sexualité présentées.

¹ Nous avons vu dans le second chapitre que les *turnouts* s'interrogeaient sur l'évolution de leur orientation hétérosexuelle au regard de leur pratiques homosexuelles novatrices ; mais il me paraît intéressant de mentionner le cas d'une détenue qui se définissait comme homosexuelle et qui déclarait quant à elle remettre en question son homosexualité du fait de son expérience carcérale : « Tu vois je mets même en cause mon homosexualité... Je crois que j'ai un conflit à régler avec ma mère. Je me retrouve pas vraiment dans ma sexualité. C'est bizarre, j'ai essayé de soigner ma relation avec ma mère à travers un tas de choses. Or j'ai vécu avec le père de mes filles et ça a pas été aussi conflictuel. » [Véronique, détenue, 49 ans, en couple, 2 enfants, 2 petits-enfants, 2ème incarcération, 17 ans]

² Il me paraît préférable de parler de déprise plutôt que de rupture, dans la mesure où de nombreuses détenues rendent visite en prison à leur conjoint ou à des personnes de leur entourage une fois libérées.

L'analyse de leur caractère clandestin, invisible, ostensible et rationalisé au travers des processus spécifiques qui les caractérisent, nous a permis d'affiner le regard sociologique tel qu'il est généralement porté sur la question de la sexualité en prison. L'inconvénient d'une approche fondée sur des activités sexuelles précatégorisées (pratiques homosexuelles, masturbation solitaire, pratiques hétérosexuelles, etc.) est qu'elle a pour effet de donner une certaine impression d'immuabilité, en ce qu'elle ne permet pas de voir que les acteurs « passent » de l'une à l'autre de ces activités sexuelles et surtout comment ils le font. C'est pourquoi j'ai privilégié une problématisation en termes de formes de sexualité, qui signale dans les diverses situations à caractère sexuel observables en prison de femmes le rôle joué par l'espace et le temps, mais aussi par les contraintes institutionnelles, les appartenances des acteurs, leur parcours et leurs rapports. De cette manière nous avons pu naviguer constamment entre les dimensions spatiale, temporelle, institutionnelle, collective, individuelle et relationnelle, dont nous avons vu qu'elles étaient interreliées et qu'elles primaient différemment selon les processus en jeu dans les situations à caractère sexuel.

Parce que la démarche sociologique est fondamentalement inductive, il convient de rappeler une dernière fois qu'elle ne peut faire l'économie, en prison comme ailleurs, d'un regard neuf débarrassé du poids aveuglant du sens commun. Les prénotions érigées en postulats ne font qu'alimenter des théories redondantes, pauvres en doutes et en intuitions sur les multiples prolongements qu'il faudrait imaginer pour aller au bout de la mise à l'épreuve empirique de l'idée initiale, ce vers quoi doit tendre tout travail de recherche véritable [Lahire, 2005]. Dans le cadre de cette recherche, j'ai tenté autant que possible de prendre mes distances avec les préconstructions sociales associées à la question de la sexualité en prison de femmes, non pas dans le but prédéfini d'en démontrer le caractère infondé, mais dans le souci d'en renouveler l'examen au moyen de perspectives originales. Relativiser le surdéterminisme de la structure carcérale ne signifie pas méconnaître le poids des contraintes, mais invite à ouvrir l'analyse à d'autres facteurs prépondérants dont l'effet se donne moins facilement à voir, à l'instar des normes sociales. L'approche en termes d'acteurs carcéraux pris dans le social s'est révélée heuristique, car elle a permis de signaler entre autres le caractère complexe et multiforme des processus de contrôle. L'analyse produite peut sembler dès lors *froide*, mais cette impression se comprend à la lumière de la recommandation de Michaël Pollak d'étudier « froidement et à distance, des choses qui suscitent les réactions affectives les plus extrêmes, et qui sont d'ordinaire abordées dans le registre 'chaud' de la révolte, de la dénonciation ou de l'indignation » [Pollak, 2000 : 182].

La dernière remarque s'inscrit dans la perspective d'ouverture préconisée par Bernard Lahire. Les sociologues contemporains ont clairement démontré que le sexuel renvoie à du non-sexuel, Michel Bozon en particulier s'étant attaché à souligner l'absence d'autonomie de la sexualité : ce sont les changements du non-sexuel qui construisent et qui expliquent les changements dans la sphère sexuelle [Bozon, 2002a]. En ce qui concerne les prisons de femmes, la sexualité y est apparue intimement liée aux rapports sociaux de sexe, aux appartenances générationnelles et socio-culturelles des acteurs, à la maternité, ou encore à la partition public-privé de l'espace. La mise en évidence de ces liens n'a d'ailleurs été possible que par l'adoption d'une démarche sociologique consommant la rupture avec les approches biologisant, psychologisant, naturalisant et essentialisant la sexualité. Mais il ressort également de l'étude que des éléments apparemment déconnectés de la sphère sexuelle, parfois même décorporés, entretiennent avec celle-ci un rapport d'interdépendance, comme les conduites d'addiction aux substances psychoactives, la valorisation et la préservation de l'entre-soi féminin de la détention, ou encore les pratiques de *care* à destination des enfants. Cela m'amène à énoncer l'hypothèse que si le sexuel renvoie à du non-sexuel, réciproquement *le non-sexuel peut renvoyer à du sexuel*. Evidemment il ne s'agit pas de présumer que tout ou presque a partie liée avec la sexualité, mais il me semble judicieux de ne pas occulter d'emblée cette problématique dans le cadre d'études portant sur des objets qui en sont *a priori* affranchis, le sociologue ayant précisément à dessein de circuler entre les sphères arbitrairement séparées de la vie sociale [Schwartz, 1993].

L'examen de la question particulière de la sexualité en prison de femmes invite à un niveau plus général à envisager l'activité sexuelle comme une expérience intime relevant non seulement d'une configuration d'actes physiques et de représentations, mais aussi de constructions abstraites impliquant une symbolisation du désir. Il ne s'agit que d'une tentative de définition appelant à être discutée –le rôle d'une définition étant précisément de transformer un accord sur la forme en désaccord sur le fond et partant d'ouvrir le champ à de nouvelles recherches [Mills, 1997]– mais cette définition me semble ainsi pouvoir contribuer à déconstruire un peu plus le regroupement artificiel de divers éléments sous l'unité fictive de « sexe » [Foucault, 1976], et partant concourir à sa resocialisation. Dans cette perspective, on ne peut manquer d'interroger la pertinence de la spécialisation des études sociologiques qui y sont consacrées, l'entreprise de déconstruction sociale impliquant finalement un décloisonnement des différents champs de la discipline. Il est coutume d'affirmer que la sexualité constitue un champ particulier de la recherche, mais l'on constate qu'elle n'existe en réalité que comme objet construit dans une problématique et traité à l'aide d'une méthode [Giarni, 1999b]. Le nombre de champs auquel elle peut être associée en sociologie ne représente-t-il pas *in fine* la marque de son

gigantisme ? [Deschamps, 2012] A la manière de ce que les sociologues travaillant sur le genre préconisent à l'endroit de leur objet, il pourrait être intéressant de considérer la sexualité comme un opérateur symbolique central.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM Philippe (1999), « Bonheur dans le ghetto ou bonheur domestique. Enquête sur l'évolution des expériences homosexuelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, p.56-67
- ALTHABE Gérard (1990), « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain* n°14, p.126-131
- ANDRIEU Bernard (dir.) (2006), *Le dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Paris, Edition CNRS
- ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan
- ARMONY Victor, LABERGE Danielle, MORIN Daphné (1997), « Les représentations sexuées dans les discours d'experts psychiatres », *Déviance et société*, vol. 21, n°3, p.251-271
- ARRIF Abdelmajid (2001), « Fragments d'une enquête dans un bidonville de Casablanca », *Ethnologie française*, vol. 31, n°1, p.29-39
- AUTAIN Clémentine, BESSIN Marc, JAMI Irène, LÖWY Ilana, PERRIAUX Anne-Sophie, SIMON Patrick, VIVOLI Sylvia, (2002), « Sexe, sous la révolution les normes », *Mouvements*, vol.2, n°20, p.9-14
- AYMARD Nadia, LHUILIER Dominique (1993), « Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire », *Droit et société*, n°25, p.435-447
- AYMARD Nadia, LHUILIER Dominique (1997), *L'univers pénitentiaire : du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer
- BAJOS Nathalie (1998), « Les risques de la sexualité » in BAJOS Nathalie, BOZON Michel, FERRAND Alexis, GIAMI Alain, SPIRA Alfred (dir.), *La sexualité au temps du sida*, Paris, PUF, p.35-61
- BAJOS Nathalie, SPIRA Alfred (1993), « L'enquête ACSF : élaboration d'un projet multidisciplinaire sur la sexualité », *Population*, vol. 48, n°5, p.1209-1227
- BAJOS Nathalie, BOZON Michel, GIAMI Alain, DORE Véronique, SOUTEYRAND Yves (coord.) (1995), *Sexualité et Sida : recherches en sciences sociales*, Paris, ANRS
- BAJOS Nathalie, BOZON Michel, FERRAND Alexis, GIAMI Alain, SPIRA Alfred (dir.) (1998), *La sexualité au temps du sida*, Paris, PUF
- BAJOS Nathalie, BOZON Michel (1999), « La sexualité à l'épreuve de la médicalisation : le viagra », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, p.34-37

- BAJOS Nathalie, BOZON Michel (dir.) (2008), *Enquête sur la sexualité en France*, Paris, La Découverte
- BARBOSA Odette, MATHIEU Lilian, WELZER-LANG Daniel (1994), *Prostitution : les uns, les unes et les autres*, Paris, Métailié
- BATTAGLIOLA Françoise, JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth (1997), « Itinéraires de passage à l'âge adulte. Différences de sexe, différence de classe », *Sociétés contemporaines*, n°25, p.85-103
- BEAUD Michel (2003), *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence (1997), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel (2003), *Violences urbaines, violence sociale : genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard
- BECKER Howard S. (1985, 1^{ère} éd. 1963), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié
- BEJIN André (1990), *Le nouveau tempérament sexuel*, Paris, Kine
- BEJIN André (1993), « La masturbation féminine en France. Un exemple d'estimation et d'analyse de la sous-déclaration d'une pratique », *Population*, vol.48, n° 5, p.1437-1450
- BEJIN André, POLLAK Michaël (1977), « La rationalisation de la sexualité », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 62, p.105-125
- BELANGER Jo, DAMANT Dominique, PAQUET Judith, (2000), « Analyse du processus d'empowerment dans des trajectoires de femmes victimes de violence conjugale à travers le système judiciaire », *Criminologie*, vol. 33, n°1, p.73-95
- BENIGUI Georges, CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise (1992), « Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », *Droit et société*, n°22, p.491-497
- BENIGUI Georges, CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise (1993), « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », *Revue française de sociologie*, vol 34, n°3, p.345-366
- BENIGUI Georges, CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF,
- BENSA Alban (1997), « Images et usages du temps », *Terrain*, n°29, p.5-18
- BERGER Peter Ludwig, LUCKMANN Thomas (1986, 1^{ère} éd. 1966), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck
- BERTAUX Daniel (1997), *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*, Paris, Armand Colin

BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène (2000), *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins*, Rapport de recherche, Paris, GIP Mission de recherche Droit et Justice, CEMS, EHESS, CSE

BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène (2002), « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins en prison », *Ethnologie Française*, vol. 32, n°1, p.69-80

BIGOT Sylvie, LE GALL Didier, (2005), « Représentations féminines de quelques pratiques sexuelles » in LE GALL Didier (dir.), *Genres de Vie et Intimités : chroniques d'une autre France*, Paris, L'Harmattan, p. 267-284.

BILODEAU Angèle (1994), « Dynamique de recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.231-250

BIRON Louise (1992), « Les femmes et l'incarcération, le temps n'arrange rien », *Criminologie*, vol. 25, n°1, p.119-134

BISTRIAN Jordan, (1997), « Incarcerated Mothers and The Foster Care System in Massachusetts: A Literature Review », *Foster Care Review Unit*, Massachusetts Department of Social Services

BIZEUL Daniel (1998), « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, volume 39, n°4, p.751-787

BLANCHARD Brigitte, (2002), « La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec », *Criminologie*, vol. 35, n°2, p.91-112

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne (1992), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan

BLÖSS Thierry (dir.) (2001), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF

BLÖSS Thierry (2001), « L'égalité parentale au cœur des contradictions de la vie privée et des politiques publiques » in BLÖSS Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, p.45-70

BORRILLO Daniel (2004), « La surveillance juridique des pratiques sexuelles légitimes : l'institution de la norme conjugale » in FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, Cas de Figure, p.185-206

BOUMAZA Magali, BRILLET Emmanuel (2008), *L'influence de l'incarcération sur les trajectoires de dépendance des femmes toxicomanes*, Rapport final, MILDT-INSERM

BOURDIEU Pierre (1977), « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 14, p.51-54

- BOURDIEU Pierre (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°62-63, p.69-72
- BOURDIEU Pierre (dir.) (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil
- BOURDIEU Pierre (1998), *La domination masculine*, Paris, Seuil
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude (1983), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton
- BOUREGBA Alain, (2001), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Ramonville Saint-Agne, Erès
- BOURGOIN Nicolas (1993), « Le Suicide en milieu carcéral », *Population*, vol. 48, n°3, p.609-625
- BOURGOIN Nicolas (2001), « Les automutilations et les grèves de la faim en prison », *Déviance et société*, vol. 25, n°2, p.131-145
- BOURGOIS Philippe (2001), *En quête de respect : le crack à New York*, Paris, Seuil
- BOYER Régine (1999), « Le temps libre des collégiens et lycéens » in LEMEL Yannick, ROUDET Bernard, *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles*, Paris, l'Harmattan, p.249-268
- BOZON Michel (1993), « L'entrée dans la sexualité adulte. Le premier rapport et ses suites », *Population*, vol. 48, n°5, p. 1317-1352
- BOZON Michel (1998a), « La sexualité a-t-elle changé ? Regards sur l'activité sexuelle et sur ses significations à l'ère du sida » in BAJOS Nathalie, BOZON Michel, FERRAND Alexis, GIAMI Alain, SPIRA Alfred (dir.), *La sexualité au temps du sida*, Paris, PUF, p.11-34
- BOZON Michel (1998b), « Amour, désir et durée. Cycle de la sexualité conjugale et rapports entre hommes et femmes » in BAJOS Nathalie, BOZON Michel, FERRAND Alexis, GIAMI Alain, SPIRA Alfred (dir.), *La sexualité au temps du sida*, Paris, PUF, p.174-232
- BOZON Michel (1999), « Les significations sociales des actes sexuels », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°128, p.3-23
- BOZON Michel (2001a), « Les cadres sociaux de la sexualité », *Sociétés Contemporaines*, n°41-42, p.5-9
- BOZON Michel (2001b), « Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et conflits dans les expressions de la sexualité », *Sociétés Contemporaines*, n°41-42, p.11-40
- BOZON Michel (2002a), « Révolution sexuelle ou individualisation de la sexualité ? », *Mouvements*, n°20, p.15-22
- BOZON Michel (2002b), *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan

- BOZON Michel (2003), « Sexualité, genre et sciences sociales: naissance d'un objet » in IGNASSE Gérard, WELZER-LANG Danie, (dir.), *Genre et sexualités*, Paris, l'Harmattan, p.21-26
- BOZON Michel (2004), « La nouvelle normativité des conduites sexuelles ou la difficulté de mettre en cohérence les expériences intimes » in MARQUET Jacques (dir.), *Normes et conduites sexuelles : approches sociologiques et ouvertures pluridisciplinaires*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, p.15-33
- BOZON Michel, LERIDON Henri (1993), « Les constructions sociales de la sexualité », *Population*, vol. 48, n° 5, p. 1173-1195
- BOZON Michel, HEILBORN Maria-Luiza (1996), « Les caresses et les mots. Initiations amoureuses à Rio de Janeiro et à Paris », *Terrain*, n° 27, p.37-58
- BOZON Michel, HERAN François (1987), « La découverte du conjoint I. Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, vol. 42, n°6, p.943-985
- BOZON Michel, HERAN François (1988), « La découverte du conjoint II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, vol. 43, n°1, p. 121-150
- BOZON Michel, GIAMI Alain (1999), « Les scripts sexuels ou la mise en ordre des désirs. Présentation de l'article de John Gagnon », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°128, p.68-72
- BRILLET Emmanuel (2008), « Les conduites addictives et leur prise en charge au miroir de l'expérience carcérale : un éclairage au féminin », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n°26, p.1-6
- BROMBERGER Christian (1988), « Sur les gradins, on rit... aussi parfois. Facétie et moquerie dans les stades de football », *Le Monde alpin et rhodanien*, n°3-4, p.137-156
- BRUNET Louise (1994), « Perceptions de femmes en matière de violence conjugale » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.177-192
- BRYANT Joanne, SCHOFIELD Toni (2007), « Feminine Sexual Subjectivities: Bodies, Agency and Life History », *Sexualities*, vol. 10, n°3, p. 321-340
- CABELGUEN Manuel (2006), « Dynamique des processus de socialisation carcérale », *Champ Pénal, Penal Field*, vol. 3
- CALIFANO Nina (2012), *Sexualité incarcérée. Rapport à soi et rapport à l'autre dans l'enfermement*, Paris, l'Harmattan
- CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.) (1994), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin
- CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (1994a), « Violence conjugale rapportée par des femmes s'adressant aux services sociaux » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR

Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.3-22

CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse, (1994b), « Quitter le conjoint violent comme stratégie de résolution du problème » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.265-282

CARDI Coline (2004), « La production du genre au sein de la justice des mineurs : la figure de la délinquante chez les juges des enfants » in DENEFLÉ Sylvette (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, p.303-323

CARDI Coline (2006), « Trajectoires de femmes incarcérées. Prison, ordre social et ordre sexué », *Cahiers de la sécurité*, n°30, p.41-68

CARDI Coline (2007a), « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, vol. 31, n°1, p.3-23

CARDI Coline (2007b), « La 'mauvaise mère' : figure féminine du danger », *Mouvements*, n°49, p.27-37

CARDI Coline (2008), « La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social », thèse sous la direction scientifique de Numa Murard, Université Denis Diderot, Paris 7

CARDI Coline, PRUVOST Geneviève (2011), « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ Pénal, Penal Field*, vol.8

CARDON Carole (1999), « Intimité conjugale et détention. L'apparition en France de couples constitués intra-muros », *Dialogue*, n°143, p.51-62

CARDON Carole (1999), « L'organisation de la sexualité en prison comme instrument de gestion des longues peines », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. 52, n°3, p.315-321

CARDON Carole (2002), « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie Française*, vol. 32, n°1, p.81-88

CASSAN Francine (coord.) (2002), « L'Histoire familiale des hommes détenus », *Statistique publique, Synthèses*, n°59, INSEE

CASSAN Francine, MARY-PORTAS France-Line (2002), « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus », *INSEE Première*, n°828

CASSAN Francine, TOULEMON Laurent, (2000), « L'histoire familiale des hommes détenus », *INSEE Première*, n°706

CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard

DE CERTEAU Michel (1999, 1^{ère} éd. 1980) *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard

- CHAMBERLAND Line (1997), « Du fléau social au fait social. L'étude des homosexualités » *Sociologie et sociétés*, vol. 29, n°1, p.5-20
- CHAMBERLAND Claire (dir.) (2003), *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec
- CHAMBERLAND Claire, LESSARD Geneviève, (2003), « Agir auprès des familles où il y a de la violence conjugale et de la violence parentale », in CHAMBERLAND Claire (dir.) (2003), *Violence parentale et violence conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p.275-318
- CHAMBERLAND Line, THEROUX-SEGUIN Julie (2009), « Sexualité lesbienne et catégories de genre », *Genre, sexualité et société*, n°1
- CHANTRAINE Gilles (2000), « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, vol. 24, n°3, p.297-318
- CHANTRAINE Gilles (2003), « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » », *Déviance et Société*, vol. 27, n°4, p. 363-387
- CHANTRAINE Gilles (2004a), « Ordre, pouvoir et domination en détention. Les relations surveillants-détenus dans une maison d'arrêt en France », *Criminologie*, vol. 37, n°2, p.197-223
- CHANTRAINE Gilles, (2004b), *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, Partage du savoir
- CHANTRAINE Gilles (2004c), « Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique », *Champ Pénal, Penal Field*, vol. 1
- CHANTRAINE GILLES (2004d), « Prison, risque, contrôle. Mutations de l'emprise carcérale », *Ecorev*, n°15, p.9-13
- CHANTRAINE Gilles (2004e), « La mécanique du temps vide. Structure sécuritaire et réactions individuelles au temps carcéral en maison d'arrêt » in KAMINSKI Dan, KOKOREFF Michel (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Paris, Erès, p.257-271
- CHANTRAINE Gilles (2006), « La prison post-disciplinaire », *Déviance et société*, vol. 30, n°3, p.273-288
- CHARBIT Yves, COLLOMB Philippe, LERIDON Henri, SARDON Jean-Paul, TOULEMON Laurent, (1987), *La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances de 1950 à 1985*, Paris, PUF
- CHAUDRON Martine (1991), « Vie de famille, vie de travail » in DE SINGLY François (dir.) (1991), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p.133-144

CHAUMONT Jean-Michel (2004), « 'Sale pute !' : injure sentimentale et sexualité récréative » in MARQUET Jacques (dir.), *Normes et conduites sexuelles : approches sociologiques et ouvertures pluridisciplinaires*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia, p.120-127

CHAUVENET Antoinette (1977), « Biologie et gestion des corps » in ACHARD Pierre, CHAUVENET Antoinette, LAGE Elisabeth, LENTIN Françoise, NEVE Patricia, VIGNAUX Georges, *Discours biologique et ordre social*, Paris, Seuil, p.132-165

CHAUVENET Antoinette (1998), « Guerre et paix en prison », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°31, p.91-110

CHAUVENET Antoinette (2006), « Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et Société*, vol. 30, n°3, p.373-388

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise (1992), *La protection de l'enfance, une pratique ambiguë*, Paris, L'Harmattan

CHAUVENET Antoinette, COMBESSIE Philippe, FAUGERON Claude, (dir.) (1996), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck

CHAUVENET Antoinette, MONCEAU Madeleine, ORLIC Françoise, ROSTAING Corinne (2005), *La violence carcérale en question*, Rapport pour le GIP, Mission de recherche Droit et Justice

CHENARD Lucie (1994), « ...et les enfants » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaëtan Morin, p.114-130

CLEMMER Donald (1958, 1^{ère} éd. 1940), *The prison community*, New York, Rinehart

CLIQUENNOIS Gaëtan (2006), « Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises », *Socio-logos*, n°1

COLLIN Françoise (2003), « Mouvement féministe, mouvement homosexuel : un dialogue » in IGNASSE Gérard, WELZER-LANG Daniel (dir.), *Genre et sexualités*, Paris, l'Harmattan, p.45-52

DE COLOMBY Patrick, GIAMI Alain, (2001), « Profession sexologue ? », *Sociétés contemporaines*, n°41-42, p.41-63

COMBESSIE Philippe (1996), *Prisons des villes et des campagnes, étude d'écologie sociale*, Paris, L'Atelier

COMBESSIE Philippe (1998), « Le pouvoir en prison: comme dans toute entreprise ? », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°31, p.111-122

COMBESSIE Philippe, (2001), *Sociologie de la prison*, Paris, La découverte

COMBESSIE Philippe (2003), « Les fonctions sociales de l'enfermement carcéral : constats, hypothèses, projets de recherche », mémoire de HDR dirigé par Dominique Merllié

COMBESSIE Philippe (dir.) (2005), *Femmes, intégration et prison : analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison*, Rapport de l'équipe française pour la recherche européenne Women, Integration and Prison (5^{ème} PCRD), Paris, FAIRE

COMBESSIE Philippe (2008), « Le partage de l'intimité sexuelle. Pistes pour une analyse du pluripartenariat au féminin » in LE GALL Didier, *Identité et genres de vie. Chroniques d'une autre France*, Paris, l'Harmattan, p. 261-290

COMBESSIE Philippe (2010), «Le pluripartenariat sexuel : une communauté interstitielle ? » in AMIOTTE-SUCHET Laurent, SAINSAULIEU Ivan, SALZBRUNN Monika (dir.) *Faire communauté en société. Dynamique des appartenances collectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.89-101

COMBESSIE Philippe, MARCHETTI Anne-Marie (1996), *La prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer

COMBESSIE Philippe, MAYER Sibylla (2013), « De l'intérêt de développer des analyses en termes de transactions sexuelles », *Ethnologie française*, vol.3

COMMAILLE Jacques, FERRAND Michèle (1995), « La place des femmes : regards et attentes de recherches » in EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, p.635-644

COOLEY Dennis (1992), « La persécution et les règles informelles de contrainte sociale dans les prisons », *Forum*, vol 4, n°3, p.34-40

CORREA Marilena V. (2003), « Technologie de la procréation : sexualité, reproduction et normes au Brésil » in LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.173-196

CORTEEN Karen (2002), « Lesbian Safety Talk: Problematizing Definitions and Experiences of Violence, Sexuality and Space », *Sexualities*, vol. 5, n°3, p.259-280

COTE Andrée (1994), « Traitement judiciaire de l'homicide conjugal » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.457-478

COUSINEAU Marie-Marthe, LABERGE Danielle, ROY Shirley (1992), « Les réincarcérations multiples : profil sexué d'un groupe de justiciables », *Criminologie*, vol. 25, n°1, p.101-117

CRENNER Emmanuelle, (1998), « La parenté, un réseau de sociabilité actif mais concentré », *Insee Première*, n°600

CRENNER Emmanuelle, (1999), « Famille, je vous aide », *INSEE Première*, n°631

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard (1981 ; 1^{ère} éd. 1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil

- CUNHA Manuela Ivone (1995), « Sociabilité, 'société', 'culture' carcérales », *Terrain*, n°24, p.119-132
- CUNHA Manuela Ivone (1997), « Le temps suspendu. Rythmes et durées dans une prison portugaise », *Terrain*, n° 29, p.59-68
- CUNHA Manuela Ivone (2001), « Trajets et dérives autour d'une prison de femmes », *Ethnologie française*, vol. 31, n°1, p.81-87
- DAGENAIS Daniel, (2000), *La fin de la famille moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- DEGENNE Alain, FORSE Michel (1994), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Collin
- DEMAZIERE Didier, DUBAR Claude (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- DENEFLE Sylvette (dir.) (2004), *Femmes et villes*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais
- DESCHAMPS Catherine (2003a), « Clandestinité et partage de territoire. La prostitution de rue à Paris. », *Gradhiva*, n° 33, p.103-109
- DESCHAMPS Catherine (2003b), « Quelques enseignements à tirer des recherches sur la (bi)sexualité » in IGNASSE Gérard, WELZER-LANG Daniel (dir.), *Genre et sexualités*, Paris, l'Harmattan, p.149-158
- DESCHAMPS Catherine (2012), « Le fait sexuel », mémoire de HDR dirigé par Philippe Combessie
- DESCHAMPS Catherine, GAISSAD Laurent (2007), « Des sexualités dans l'espace public. Moments 'autres' et co-voisinages multiples », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2-3, p.357-369
- DESCHAMPS Catherine, GAISSAD Laurent (2008), « Pas de quartier pour le sexe? », *EchoGéo*, n°5
- DEVEREUX Georges (1980), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion
- DIGNEFFE Françoise (dir.) (1990), *Acteur social et délinquance, hommage à Christian Debuyst*, Bruxelles, Pierre Mandaga
- DONOVAN Catherine, HEAPHY Brian, WEEKS Jeffrey (1998), « 'That's like my life': Researching Stories of Non-heterosexual Relationships », *Sexualities*, vol.1, n°4, p. 453-470
- DORAIS Michel (1994), « La recherche des causes de l'homosexualité : une science-fiction ? » in DORAIS Michel, DUTEY Pierre, WELZER-LANG Daniel (dir.), *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Paris, Le Jour, p.92-146

- DORAIS Michel, DUTEY Pierre, WELZER-LANG Daniel (dir.) (1994), *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Paris, Le Jour
- DORTIER Jean-François (dir.) (2002), *Familles, permanences et métamorphoses*, Auxerre, Sciences Humaines
- DOUGLAS Mary (1981, 1^{ère} éd. 1971), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, Maspero
- DRULHE Marcel (1987), « Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues », *Revue française de sociologie*, vol. 28, n°4, p.641-661
- DUBAR Claude (1998), « Trajectoires sociales et formes identitaires : classifications conceptuelles et méthodologiques », *Sociétés contemporaines*, n°29, p.73-85
- DUBECHOT Patrick, FRONTEAU Anne, LE QUEAU Pierre, (2000), « La prison bouleverse la vie de famille des détenus », *CREDOC, Consommation et mode de vie*, n°143
- DUBET François (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard
- DUBOIS Christophe (2007), « Le fonctionnement concret d'un quartier de détention pour femmes : ressorts organisationnels et implications sur l'identité personnelle des surveillants. », *SociologieS*
- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence (2004), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien collectif*, Paris, Nathan
- DURKHEIM (1911), « Débat sur l'éducation sexuelle », *Bulletin de la Société française de philosophie*, n°11, p.33-47 (reproduit en 1975 in *Textes II. Religion, morale, anomie*, Paris, éditions de Minuit, p.241-251)
- DURKHEIM Emile (1981, 1^{ère} éd. 1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF
- DUTEY Pierre (1994), « Homophobie : des mots aux maux » in WELZER-LANG Daniel, DUTEY Pierre, DORAIS Michel (dir.), *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Paris, Le Jour, p.147-196
- DUVAL Maurice (1998), *Ni morts ni vivants : marins ! Pour une ethnologie du huis clos*, Paris, PUF
- EISIKOVITS Zvi, ENOSH Guy, PELED Einat, WINSTOK Zeev (2000), « Choice and Empowerment for Battered Women Who Stay : Toward a Constructivist Model », *Social Work*, vol. 45, n°1, p.9-25
- ELIAS Norbert (1973, 1^{ère} éd. 1969), *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket
- EPHESIA (1995), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte

EVANS Rhonda D., FORSYTH Craig J., FOSTER Burk D. (2002) « An Analysis of Inmate Explanations for Lesbian Relationships in Prison », *International Journal of Sociology of the Family*, vol. 30, n°1, p.66-77

FAITH Karlene (1993), *Unruly Women*, Vancouver, Press Gang

FASSIN Didier (2004), « Le corps exposé » in FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, p.237-266

FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.) (2004), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS

FAUCONNET Paul, MAUSS Marcel, (1901), « La sociologie, objet et méthode », *Année sociologique*, vol. 30, p.4-29,

FAUGERON Claude (1992), « Les femmes et la loi pénale : une question controversée », *Déviance et société*, vol 16, n°3, p.237-238

FAUGERON Claude (1996), « Une théorie de la prison est-elle possible ? » in CHAUVENET Antoinette, COMBESSIE Philippe, FAUGERON Claude, (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck, p.15-42

FAUGERON Claude, LE BOULAIRE Jean-Michel (1988), « La création du service social des prisons et l'évolution de la réforme pénitentiaire en France de 1945 à 1958 », *Déviance et société*, vol 12, n°4, p.317-359

FAUGERON Antoinette, RIVERO Noëlle (1982), « Travail, famille et contrition : femmes libérées sous conditions », *Déviance et société*, vol. 6, n°2, p.111-130

FAURE Michaël, MATHIEU Lilian, WELZER-LANG Daniel, (1996), *Sexualité et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Aléas, OIP

FERRAND Alexis, MOUNIER Lise (1993), « L'échange de paroles sur la sexualité : l'analyse des relations de confiance », *Population*, vol. 48, n°5, p.1451-1475

FERRAND Alexis, MOUNIER Lise (1998), « L'influence des réseaux de confiance sur les relations sexuelles » in BAJOS Nathalie, BOZON Michel, FERRAND Alexis, GIAMI Alain, SPIRA Alfred (dir.), *La sexualité au temps du sida*, Paris, PUF, p.255-298

FIRDION Jean-Marie (1993), « Effet du rang d'appel et de la présence du conjoint dans une enquête par téléphone », *Population*, vol. 48, n°5, p.1281-1314

FIRDION Jean-Marie, RIANDEY Benoît (1993), « Vie personnelle et enquête par téléphone : l'exemple de l'enquête ACSF », *Population*, vol. 48, n° 5, p.1257-1280

FOUCART Jean (2003), *Sociologie de la souffrance*, Paris, De Boeck Université

FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard

FOUCAULT Michel (1976), *Histoire de la sexualité*, vol. 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard

- FOUCAULT Michel (1984a), *Histoire de la sexualité*, vol. 2 : *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard
- FOUCAULT Michel (1984b), *Histoire de la sexualité*, vol. 3 : *Le souci de soi*, Paris, Gallimard
- FRIGON Sylvie (1996), « Homicide conjugal, représentations et discours : contrôle, légitime défense et amour », *Criminologie*, vol. 29, n°2, p.3-9
- FRIGON Sylvie, VIAU Louise (2000) « Les femmes condamnées pour homicide et l'examen de la légitime défense (Rapport Ratushny) : portée juridique et sociale », *Criminologie*, vol. 33, n°1, p.97-119
- FRITH Hannah (2000), "Focusing on Sex: Using Focus Groups in Sex Research", *Sexualities*, vol. 3, n°3, p.275–297
- GAGNON John (1999), « Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, p.73-79
- GAILLARD Arnaud (2008), « Sexualité et prison. Enjeux de punition. Enjeux de réinsertion », thèse sous la direction scientifique de Jan Spurk, Université René Descartes, Paris 5
- GEBHARD Paul H., KINSEY Alfred C., MARTIN Clyde E, POMEROY Wardell B. (1953), *Sexual Behavior in the Human Female*, Philadelphie, Saunders
- GIALLOMBARDO Rose (1966), *Society of Women, a Study of Women's Prison*, New York, John Wiley and Sons
- GIAMI Alain (1999a), « Cent ans d'hétérosexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, p.38-45
- GIAMI Alain (1999b), « Représentations et sexualité : psychologie sociale et pluridisciplinarité » in LOYOLA Maria Andréa (dir.), *La sexualité dans les sciences humaines*, Paris, l'Harmattan, p.215-241
- GIAMI Alain (2000), « Les récits sexuels : matériaux pour une anthropologie de la sexualité », *Journal des anthropologues*, n°82-83, p.113-127
- GIAMI Alain (2002), « Misère, répression et libération sexuelle », *Mouvements*, n°20, p.23-29
- GIAMI Alain (2004), « De l'impuissance à la dysfonction érectile. Destins de la médicalisation de la sexualité » in FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, Cas de Figure, p.77-108
- GIAMI Alain (2005), « La sexualité et les comportements sexuels », in FERNANDEZ Hervé, *Traité de gynécologie*, Paris, Flammarion, p. 138-141
- GIDDENS Anthony (1992), *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Paris, Hachette
- GIULIANI Fabienne (2011), « L'impossible crime », *Champ Pénal, Penal Field*, vol. 8

- GODELIER Maurice (1982), *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard
- GOFFMAN Erving (1967), *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit
- GOFFMAN Erving, (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit
- GOFFMAN Erving (1973a), *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit
- GOFFMAN Erving (1973b), *les relations en public*, Paris, Editions de Minuit
- GOFFMAN Erving (1974), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Edition de Minuit
- GOUGH Brendan, REAVEY Paula, (2000), « Dis/locating Blame: Survivors' Constructions of Self and Sexual Abuse », *Sexualities*, vol. 3, n°3, p.325-346
- GOUGH Brendan, HUGH-JONES Siobhan, LITTLEWOOD Annie (2005), « Sexual Exhibitionism as 'Sexuality and Individuality': a Critique of Psycho-medical Discourse from the Perspectives of Women who Exhibit », *Sexualities*, vol. 8, n°3, p. 259-281
- GRAS Laurent (2005), « Détenus en permission de sortir sportive : une expérience marquante », *Champ Pénal, Penal Field*, vol 2
- GRIGNON Claude (2004), « Sociologie, expertise et critique sociale » in LAHIRE Bernard (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, p.119-135
- GUICHARD-CLAUDIC Yvonne (1999), *Éloignement conjugal et construction identitaire. Le cas des femmes de marins*, Paris, L'Harmattan
- GUILLEMAUT Françoise (1994), « images invisibles : les lesbiennes » in DORAIS Michel, DUTEY Pierre, WELZER-LANG Daniel (dir.), *La peur de l'autre en soi, du sexisme à l'homophobie*, Paris, Le Jour, p.225-237
- GUIONNET Christine, NEVEU Erik (2004), *Féminins/masculins : sociologie du genre*, Armand Colin
- GUYARD Laurence (2005), « La consultation gynécologique. Un espace de liberté de parole pour les femmes ? » in LE GALL Didier (dir.), *Genres de Vie et Intimités : chroniques d'une autre France*, Paris, L'Harmattan, p.237-249
- HAIRSTON Creasia-Finney, (2002), *Prisoners and Families: Parenting Issues During Incarceration*, From prisons to home Conference, U.S. Department of Health and Human Services, Research Report
- HALL Edward T. (1966), *La dimension cachée*, Paris, Seuil

- HATTEM Tina (1991), « Vivre avec ses peines. Les fondements et les enjeux du contrôle et la résistance saisis à travers l'expérience des femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité », *Déviance et société*, vol. 15, n°2, p.137-156
- HEBERT Karine (1999), « Une organisation maternaliste au Québec, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n°3, p.315-344
- HEINICH Nathalie, POLLAK Michael (1986), « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, p.3-29
- HEKMA Gert (1997), « Les limites de la révolution sexuelle. Grammaire de la culture sexuelle occidentale contemporaine », *Sociologie et sociétés*, vol 29, n° 1, p.145-156
- HERITIER Françoise (1996), *Masculin féminin, la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob
- HOGGART Richard (1970, 1^{ère} éd. 1957), *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit
- HOLT Norman, MILLER Donald (1972), « Explorations in Inmate-family Relationships », *Family and Corrections Network*, Research Report n°46
- HOTIMSKY Armand (2003), « Réflexion sur l'évolution du mouvement transgenre » in IGNASSE Gérard, WELZER-LANG Daniel (dir.), *Genre et sexualités*, Paris, l'Harmattan, p.167-172
- HOUSEAUX Frédérique, (2003), « La famille, pilier des identités », *INSEE Première*, n°937
- HUGHES Everett (1996), *Le regard sociologique*, Paris, EHESS
- IGNASSE Gérard, WELZER-LANG Daniel (dir.) (2003), *Genre et sexualités*, Paris, l'Harmattan
- JAEGER Marcel, MONCEAU Madeleine (1996), *La consommation des médicaments psychotropes en prison*, Ramonville-Saint-Agne, Erès
- JASPARD Maryse (2005), *Sociologie des comportements sexuels*, Paris, la Découverte
- JASPARD Maryse et l'équipe ENVEFF (2003), *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La documentation française
- JASPARD Maryse, SCHILTZ Marie-Ange (2003), « Amour et sexualité dans la conjugalité : évolutions des interrogations des années cinquante à nos jours » in LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.69-100
- JEAN Michaëlle (1994), « Sexualité blessée » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.23-31
- JEUDY Jean-Pierre (2007), *L'absence d'intimité : sociologie des choses intimes*, Belval, Circé

- JOËL Myriam (2006), « Les liens affectifs et familiaux des femmes détenues », mémoire de maîtrise de sociologie sous la direction de Philippe Combessie, Université Paris 5
- JOËL Myriam (2007), « La féminité incarcérée », mémoire de DEA de sociologie sous la direction de Philippe Combessie, Université Paris 10
- JOEL-LAUF Myriam (2009), « L'intimité des femmes incarcérées, une expérience de terrain », *Ethnologie Française*, vol. 39, n°3, p.547-556
- JOËL-LAUF Myriam (2010), « Etudier la vie sexuelle des femmes détenues : de la nécessité d'une approche compréhensive approfondie », *Le Passe Murailles*, n° 23, p.31-35
- JOHNSON Paul (2004), «Haunting Heterosexuality: the Homo/het Binary and Intimate Love», *Sexualities*, vol. 7, n°2, p.183-200
- KAMINSKI Dan, KOKOREFF Michel (dir.) (2004), *Sociologie pénale : système et expérience*, Paris, Erès
- KASSEBAUM Gene G., WARD David A. (1965), *Women's prison: Sex and Social Structure*, Chicago, Aldine Publishing Company
- KAUFMANN Jean-Claude (1988), « Que serais-je sans toi ? L'individu et le conjugal dans le processus d'identification de soi-même », *Dialogue*, n°102, p.24-32
- KAUFMANN Jean-Claude (1992), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan
- KAUFMANN Jean-Claude, (1993), *Sociologie du couple*, Paris, PUF
- KAUFMANN Jean-Claude (1995), *Corps de femmes, regards d'hommes. Sociologie des seins nus*, Paris, Nathan
- KERGOAT Danièle (2000), « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe » in HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, p.35-44
- KEROUAC Suzanne, TAGGART Marie-Elizabeth (1994), « Portrait de la santé de femmes aux prises avec la violence conjugale » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.98-111
- KERVASDOUE Anne (de), MOSSUZ-LAVAU Janine (1997), *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Odile Jacob
- KINSEY Alfred C., MARTIN Clyde E., POMEROY Wardell B., (1948), *Sexual Behavior in the Human Male*, Philadelphie, Saunders
- KLESSE Christian (2005), « Bisexual Women, Non-monogamy and Differentialist Anti-Promiscuity Discourses », *Sexualities*, vol. 8, n°4, p.445-464

- KNIBIEHLER Yvonne (2001), « La construction sociale de la maternité » in KNIBIEHLER Yvonne (dir.), *Maternité affaire publique, affaire privée*, Paris, Bayard, p.13-20
- KNIBIEHLER Yvonne, NEYRAND Gérard (dir.) (2004), *Maternité et parentalité*, Rennes, ENSP
- LAGRANGE Hugues (1998), « Le sexe apprivoisé ou l'invention du flirt », *Revue Française de Sociologie*, vol. 39, n°1, p.139-175
- LAHIRE Bernard (1998), *L'homme pluriel*, Paris, Nathan
- LAHIRE Bernard (2001), « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances » in BLÖSS Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, p.9-25
- LAHIRE Bernard (dir.) (2004), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte
- LAHIRE Bernard (2005), *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte
- LAING Karen, Mc CARTHY Peter, (2002), « Risk, Protection and Resilience in the Family Life of Children and Young People with a Parent in Prison », Economic and Social Research Council
- LAMOUREUX Diane (2009), « Reno(r/m)mer 'la' lesbienne ou quand les lesbiennes étaient féministes », *Genre, sexualité et société*, n°1
- LAQUEUR Thomas (1992, 1^{re} éd. 1990), *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard
- LAQUEUR Thomas (2005, 1^{ère} éd. 2003), *Le sexe en solitaire. Contribution à l'Histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard
- LAUGIER Sandra (2009), « Le sujet du care : vulnérabilité et expression ordinaire » in LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, PAPERMAN Patricia (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, p.159-200
- LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, PAPERMAN Patricia (dir.) (2009), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Petite Bibliothèque Payot
- LAVOIE Francine, MARTIN Geneviève (1994), « Attitudes à l'égard de la violence conjugale chez les intervenantes et intervenants de première ligne » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.209-227
- LE BRETON David (2008, 1^{ère} éd. 1990), *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF
- LE CAISNE Léonore (2000), *Prison, une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob
- LE GALL Didier (2001), « Pré-constructions sociales et constructions scientifiques de la sexualité. Les questionnaires des enquêtes quantitatives. », *Sociétés contemporaines*, n°41-42, p.65-82

- LE GALL Didier (dir.) (2005), *Genres de Vie et Intimités : chroniques d'une autre France*, Paris, L'Harmattan
- LE GALL Didier, LE VAN Charlotte (2007), *La première fois. Le passage à la sexualité adulte*, Paris Payot
- LEGRAND Fabrice (2005), « Devenir compagnon d'Emmaüs » in LE GALL Didier (dir.), *Genres de Vie et Intimités : chroniques d'une autre France*, Paris, L'Harmattan, p.49-76
- LEMEL Yannick, ROUDET Bernard (1999), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles*, Paris, l'Harmattan
- LENOIR Rémi (1993), « Un reproche vivant » in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, p.465-492
- LERIDON Henri (1993), « La fréquence des rapports sexuels : données et analyses de cohérence », *Population*, vol. 48, n°5, p. 1381-1407
- LE VAN Charlotte (1998), *Les grossesses à l'adolescence. Normes sociales, réalités vécues*, Paris, Harmattan
- LEVINSON Sharman (2003), « Risques affectifs et risques pour la santé : histoires de confiance chez les jeunes » in LOYOLA Maria André, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.133-156
- LEVI-STRAUSS Claude (1967, 1^{ère} éd. 1949), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton
- LE WITA Beatrix (1988), *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme
- LHUILIER Dominique (2003), « Intimité et sexualité des femmes incarcérées », *La Lettre du Génépi*, n° 64
- LHUILIER Dominique, VEIL Claude (dir.) (2000), *La prison en changement*, Paris, Erès
- LHUILIER Dominique (2001), *Le choc carcéral, survivre en prison*, Mayenne, Bayard
- LOYOLA Maria Andréa (dir.) (1999), *La sexualité dans les sciences humaines*, Paris, l'Harmattan
- LOYOLA Maria Andréa (2003), « La sexualité dans une société sans liens » in LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.19-32
- LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.) (2003), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan

- MAILLOCHON Florence (2003), « Dire et faire : évolution des normes de comportements sexuels des jeunes dans la seconde partie du XXème siècle » in LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.117-132
- MAILLOCHON Florence (2004), « Violences dans l'espace public » in DENEFFLE Sylvette (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, p.207-233
- MALOCHET Guillaume (2005), « Dans l'ombre des hommes. La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, n°59-60, p.199-220
- MARCHETTI Anne-Marie (1997), *Pauvretés en prison*, Ramonville Saint-Agne, Eres
- MARCHETTI Anne-Marie (2001), *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Plon
- MARPSAT Maryse (1999), « Un avantage sous contrainte ; le risque moindre pour les femmes de se retrouver sans abri », *Population*, vol.54, n°6, p.885-932
- MARQUET Jacques (dir.) (2004), *Normes et conduites sexuelles : approches sociologiques et ouvertures pluridisciplinaires*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia
- MARQUIS Yolaine, Mc CAUGHRY Doreen, SHARP Anne (1994), « Comparaisons de la situation de violence vécue par des femmes de milieu rural et de milieu urbain » in CANTIN Solange, RINFRET-RAYNOR Maryse (dir.), *Violence conjugale. Recherche sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Montréal, Gaétan Morin, p.34-51
- MARY France-Line (1996), *Femmes, délinquances et contrôle pénal, Analyse socio-démographique des statistiques administratives françaises*, Guyancourt, CESDIP, Études et Données Pénales n°75
- MARY France-Line (1998), « Les Femmes et le contrôle pénal en France : quelques données récentes », *Déviance et Société*, volume 22, n°3, p.289-318
- MATHIEU Lilian (2000), « L'espace de la prostitution. Eléments empiriques et perspectives en sociologie de la déviance », *Sociétés contemporaines*, n°38, p.99-116
- MATHIEU Lilian, WELZER-LANG Daniel, (1998), « Les abus dits sexuels en prison : une affaire d'hommes », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°31, p.211-228
- MAUSS Marcel (1936), « Les techniques du corps », *Journal de Psychologie*, vol. 32, n°3-4, rééd. in MAUSS Marcel (2003) *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, p.363-386.
- MAUSS Marcel (1968, 1^{ère} éd. 1923), *Essai sur le don. Formes et raisons de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF
- MELCHER Claudia (2002), « 'A mon tour d'être le monstre...' », *Violences sexuelles infligées par des femmes*, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, volume 55, n°4, p.410-431

- MEMMI Dominique (2004), « Administrer une matière sensible. Conduites raisonnables et pédagogie par corps autour de la naissance et de la mort » in FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, p.135-156
- MESSIAH Antoine, MOURET-FOURME Emmanuelle (1993), « Homosexualité, bisexualité : éléments de socio-biographie sexuelle », *Population*, vol. 48, n°5, p.1353-1379
- MESURE Sylvie, SINGLY François (de) (dir.) (2001), *Le lien familial*, Paris, PUF
- MICHELAT Guy (1975), « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, vol. 16, n°2, p.229-247
- MILLY Bruno (2001), *Soigner en prison*, Paris, PUF
- MILLS Charles Wright (1997, 1^{ère} éd.1967), *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte
- MOULDS Elizabeth (1978), « Chivalry and Paternalism: Disparities of Treatment in the Criminal Justice System », *Western Political Quarterly*, vol. 31, n°3, p. 415-430
- MOSSUZ-LAVAU Janine (1991), *Les lois de l'amour, les politiques de la sexualité en France de 1950 à nos jours*, Paris, Payot
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2001), « Quand les mères se taisent » in KNIBIEHLER Yvonne (dir.), *Maternité affaire publique, affaire privée*, Paris, Bayard, p.153-169
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2002a), *La vie sexuelle en France*, Paris, la Martinière
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2002b), « Les femmes musulmanes en France : un rapport particulier à la sexualité » in MAITRE Jacques, MICHELAT Guy (dir.), *Religion et sexualité*, Paris, l'Harmattan, p.173-184
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2003), « Une politique de réduction des risques sexuels pour les femmes en difficulté de prévention : la sexualité dans les milieux de la précarité », in LOYOLA Maria Andréa, PAICHELER Geneviève (dir.), *Sexualité, normes et contrôle social*, Paris, L'Harmattan, p.101-115
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2005), « Un enfant, si, quand, comme je veux : le rêve des unes, le cauchemar des autres » in FLIS-TREVES Muriel, FRYDMAN René, *Rêves de femmes*, Paris, Odile Jacob, p.151-176
- MOSSUZ-LAVAU Janine (2009), *Guerre des sexes : stop !*, Paris, Flammarion
- MUMOLA Christopher J. (2000), « Incarcerated Parents and Their Children », *Bureau of Justice Statistics*, Special Report
- MOUSSAOUI Abderrahmane (2001), « Du danger et du terrain en Algérie », *Ethnologie Française*, vol. 31, n°1, p.51-59
- NEYRAND Gérard (2002), « Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple », *Dialogue*, n° 155, p.80-88

- NEYRAND Gérard (2004), « La reconfiguration contemporaine de la maternité » in KNIBIEHLER Yvonne, NEYRAND Gérard (dir.), *Maternité et parentalité*, Rennes, ENSP, p.21-38
- PAGES-DELON Michèle (1989), *Le corps et ses apparences : l'envers du look*, Paris, l'Harmattan.
- PAGES Michèle (2001), « Corporéités sexuées : jeux et enjeux » in BLÖSS Thierry (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, p.219-238
- PAPERMAN Patricia (2009), « D'une voix discordante : désentimentaliser le *care*, démoraiser l'éthique » in LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, PAPERMAN Patricia (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, p.89-110
- PARENT Colette (1986), « La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale », *Déviance et Société*, vol 10, n° 2, p.147-175
- PARENT Colette (1992), « La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie », *Criminologie*, vol. 25, n°2, p.73-91
- PARENT Colette (1998), *Féminismes et criminologie*, Bruxelles, De Boeck Université
- PARENT Colette (2001), « Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire », *Sociologie et Société*, vol. 33, n°1, p.159-178
- PASSERON Jean-Claude, SINGLY François (de) (1984), « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation de sexe », *Revue française de science politique*, vol. 84, n°1, p.48-78
- PIERRET Janine (2004), « Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie » in KAMINSKI Dan, KOKOREFF Michel (dir.), *Sociologie pénale : système et expérience*, Paris, Erès, p.199-213
- POLLAK Michael (1986), « La gestion de l'indicible », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, p.30-53
- POLLAK Michael (1993), *Une identité blessée : études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié
- POLLAK Michael (2000, 1^{ère} éd.1990), *L'expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié
- QUERE Louis (2004), « Pour un calme examen des faits de société » in LAHIRE Bernard (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, p.79-94
- RAMBOURG Cécile (2006), « Les unités de visites familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens », CIRAP-ENAP, Dossiers thématiques

- REBREYEND Anne-Claire (2003), « Sexualités vécues. France 1920-1970 », *Clio*, n°18, p.209-222
- REVILLARD Anne (2002), « L'identité lesbienne entre nature et construction », *Revue du MAUSS*, n°19, p.168-182
- RICORDEAU Gwénola (2004), « Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention », *Déviance et Société*, vol. 28, n°2, p.233-253
- RICORDEAU Gwénola, (2005), *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, thèse sous la direction scientifique de François Chazel, Université Paris 4
- RICORDEAU Gwénola (2009), « Sexualités féminines en prison : pratiques, discours et représentations », *Genre, sexualité et société*, n°1
- ROSTAING Corinne (1990), « La non-mixité de l'institution carcérale. Le cas des prisons de femmes », *Mana*, n°5, p.105-126
- ROSTAING Corinne (1996), « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités » in PAUGAM Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, la Découverte, p.354-362
- ROSTAING Corinne (1997), *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, Le Lien social
- ROSTAING Corinne (1998), « La dynamique des relations dans les prisons de femmes », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, n°31, p.123-133
- ROSTAING Corinne (2001), « Pertinence et actualité du concept d'institution totale : à propos des prisons », in AMOUROUS Charles, BLANC Alain (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, L'Harmattan, p.137-153
- ROSTAING Corinne (2003), « Rester femme en prison », *La lettre du Génépi*, n°64
- ROSTAING Corinne (2006), « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne de sciences sociales*, vol. 44, n° 135, p. 29-43
- ROSTAING Corinne (2007), « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et société*, n°67, p.577-595
- ROSTAING Corinne (2008), « De la reconnaissance en prison ? Vulnérabilité des ordres de reconnaissance et du mépris » in BATTEGAY Alain, PAYET Jean-Paul (dir.), *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Presses Universitaires du Septentrion, p.141-148
- ROSTAING Corinne (2009), « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés*, n° 17, p.89-108
- RUBI Stéphanie (2005), *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, Paris, PUF

- SCHNAPPER Dominique (1999), *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF
- SCHWARTZ Olivier (1990), *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF
- SCHWARTZ Olivier (1993), « L'empirisme irréductible », in ANDERSON Niels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, p.265-308
- SEGALEN Martine (dir.) (2000, 1^{ère} éd.1981), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin
- SINGLY François (de) (1987), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF
- SINGLY François (de) (1988), « Un drôle de 'je' : le moi conjugal », *Dialogue*, n°102, p.3-5
- SINGLY François (de) (dir.) (1991), *La famille, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte
- SINGLY François (de) (1992), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan
- DE SINGLY François (de) (1996), *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan
- SINGLY François (de) (2000), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan
- SPENCER Brenda (1993), « Contexte normatif du comportement sexuel et choix des stratégies de prévention », *Population*, vol. 48, n°5, p.1411-1436
- SPENCER Brenda (1999), « La femme sans sexualité et l'homme irresponsable », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°128, p.29-33
- TABET Paola (2004), *La Grande arnaque. Sexualité et échange économique-sexuel*, Paris, l'Harmattan
- TACHE Alain (2003), *L'adaptation : un concept sociologique systémique*, Paris, L'Harmattan
- TAHON Marie-Blanche (2003), *Sociologie des rapports de sexe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- TARDE Gabriel (2008, 1^{ère} éd. 1907), *La morale sexuelle*, Dijon, Payot
- THALINEAU Alain (2002), « L'hébergement social : espaces violés, secrets gardés », *Ethnologie Française*, vol. 32, n°1, p.41-48
- THALINEAU Alain (2004), « Etre femme à la rue » in DENEFFLE Sylvette (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, p.113-121
- THERY Irène (1993), *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob
- THERY Irène (1999), « Une femme comme les autres, séropositivité, sexualité et féminité » in LERT France, SOUTEYRAND Yves (dir.), *Séropositivité, vie sexuelle et risque de transmission du VIH*, Paris, ANRS, p.113-136

- THERY Irène (2000), « Le couple occidental et son évolution sociale : du couple 'chaînon' au couple 'duo' », *Dialogue*, n° 150, p.3-12
- THERY Irène (2001), « Mixité et maternité » in KNIBIEHLER Yvonne (dir.), *Maternité affaire publique, affaire privée*, Paris, Bayard, p.251-270
- TRONTO Joan (2009), « Care démocratique et démocraties du care » in LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, PAPERMAN Patricia (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, p.35-55
- VACHERET Marion (2002), « Relations sociales en milieu carcéral : une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et société*, vol 26, n°1, p.83-104
- VACHERET Marion, (2005), « Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système », *Champ Pénal, Penal Field*, vol.2
- WEBER Max (1959, 1^{ère} éd. 1919), *Le savant et le politique*, Paris, Plon
- WEBER Florence (2002), « Pour penser la parenté contemporaine » in DEBORDEAUX Danielle, STROBEL Pierre (dir.), (2002), *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, vol. 34, p.73-106
- WEISSGERBER Ghislaine, (2005), « Autour de la relation familiale en milieu carcéral », *Notes Education Permanente*, n°22, p.1-10
- WELZER-LANG Daniel (1991), *Les hommes violents*, Paris, Lierre et Coudrier
- WELZER-LANG Daniel (1997), « Penser les sexualités en prison », *Quasimodo*, n°2, p.17-20
- WELZER-LANG Daniel (2001), « L'échangisme : une multiseexualité commerciale à forte domination masculine », *Sociétés contemporaines*, n°41-42
- ZEILINGER Irène (2004), « Entre visibilité et invisibilité : les lesbiennes face à la violence dans l'espace public » in DENEFFLE Sylvette (dir.), *Femmes et villes*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais, p.195-205

REMERCIEMENTS

En premier lieu je tiens à remercier chaleureusement l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense pour l'allocation de recherche qui me fut allouée, et mon directeur de thèse Philippe Combessie qui sut trouver le parfait équilibre entre écoute attentive et critique constructive, présence rassurante et liberté stimulante. Je pense sincèrement qu'aucune direction de recherche n'aurait pu être mieux adaptée à ma manière de travailler ; et l'on ne répètera jamais assez de l'importance de cette relation pour mener à bien le travail de longue haleine que représente une thèse.

Ma gratitude va également à Michel Bozon, Coline Cardi, Antoinette Chauvenet, Janine Mossuz-Lavau, Corinne Rostaing et Olivier Schwartz, qui acceptèrent de faire partie de mon jury et partant de se consacrer au travail minutieux qu'impose la lecture critique d'une thèse.

Sans le concours des sept établissements pénitentiaires qui m'ont accueillie, cette étude n'aurait pu voir le jour ; il s'agit des maisons d'arrêt d'Amiens, de Bourges, de Caen, de Dijon, de Metz et de Nancy, et du centre de détention de Rennes. L'intérêt que certains de mes interlocuteurs témoignèrent à ma recherche et l'aide qu'ils m'apportèrent sur le terrain furent capitaux, aussi je tiens tout spécialement à remercier Grégory Accart, Matthieu Bonduelle, Eric Fourdrignier, Guy Gobry, Marie-Annick Horel, Denis Lavergne, Muriel Lebrec, Gérard Marchand et Muriel Tabeau.

Tout aussi cruciaux, le temps et surtout la confiance que m'accordèrent la foule d'anonymes cités dans le texte : femmes détenues, membres du personnel de direction, surveillantes, gradés, travailleurs sociaux, soignants, intervenants extérieurs et magistrats.

Plusieurs proches soutinrent de manière particulièrement active mon étude. Leurs encouragements, leur confiance et leur enthousiasme tout au long de ces cinq années de recherche doctorale me furent précieux, aussi j'exprime ma profonde gratitude à mon mari, mes parents, ma sœur, ma grand-mère, ma belle-maman et mes amies Guéda, Lucie et Stéphanie. Je remercie également les membres de l'équipe LASCO ainsi que mes étudiants pour la pertinence de leurs questions et remarques lorsque je leur fis part de mes analyses.

Et parce qu'en coulisses le travail de certains participa d'une manière ou d'une autre à ce qu'aboutisse cette recherche, je finirai en citant Marc Gomes pour son formidable soutien logistique, et Isabelle Tripet pour sa patience et son efficacité.